

SIC FR 2100298

Document d'objectifs du Site Natura 2000 n°53

« PRAIRIES DE LA VALLEE DE L' AISNE » (Ardennes)

TOME II Annexes

validé par le Comité de pilotage le 21/06/2011



TABLE DES ANNEXES

ANNEXE 1 : FORMULAIRE STANDARD DES DONNEES - 2011

ANNEXE 2 : DIAGNOSTIC ÉCOLOGIQUE – 2006

ANNEXE 3 : ETUDE POISSONS – 2006

ANNEXE 4 : ETUDE AGRICOLE – 2001

ANNEXE 5 : ETUDE AGRICOLE – 2011

ANNEXE 6 : PROJET DE TERRITOIRE MAET – 2011

ANNEXE 7 : CAHIERS DES CHARGES CONTRATS NATURA 2000

ANNEXE 8 : CHARTE NATURA 2000 DU SITE

ANNEXE 1

FORMULAIRE STANDARD DES DONNÉES – 2011

Site Natura 2000 n°53 « Prairies de la vallée de l' Aisne »

Habitats d'intérêt communautaire	Code N2000	% couv.	Rep.	SR ⁽¹⁾	Stat. Conser.	Évaluat° globale
Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	6510	20.8 %	B	C	C	C
Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)*	91 E 0	5.15 %	C	C	B	C
Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i>	3260	3.67 %	C	C	C	C
Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou <i>Hydrocharition</i>	3150	0.69 %	C	C	B	C
Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin	6430	0.12 %	C	C	B	C
Forêts mixtes à <i>Quercus robur</i> , <i>Ulmus laevis</i> , <i>Ulmus minor</i> , <i>Fraxinus excelsior</i> ou <i>Fraxinus angustifolia</i> , riveraines des grands fleuves (<i>Ulmion minoris</i>)	91 F 0	-	C	C	C	C
Hêtraies du <i>Asperulo-Fagetum</i>	9130	0.01 %	C	C	C	C
Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies sub-atlantiques et médio-européennes du <i>Carpinion betuli</i>	9160	0.69 %	C	C	C	C

Espèces d'intérêt communautaire – Annexe II de la Directive 92/43/CEE du Conseil	Code N2000	Popul.	Eval. Pop.	Eval. Cons.	Evalua. Isol.	Evalua. Globa.
Cuivré des marais	1060	R	C	C	C	C
Agrion de Mercure	1041	V	D	-	-	-
Cordulie à corps fin	1044	V	D	-	-	-
Chabot	1163	R	C	C	C	C
Bouvière	1134	C	C	B	C	B
Loche de Rivière	1149	R	C	C	C	C
Lamproie de Planer	1096	V	D	-	-	-
Grand Murin	1324	R	C	C	C	
Vespertilion à oreilles échancrées	1324	R	C	C	C	C

ANNEXE 2

DIAGNOSTIC ÉCOLOGIQUE – 2006

Page de garde des inventaires et analyse écologique

Annexes des inventaires et analyse écologique

- Annexe 1 : Fiche Natura 2000 du site FR 2100298 (DREAL – 2004)
- Annexe 2 : Définition des placettes d'échantillonnage et méthodologie du relevé phytosociologique
- Annexe 3 : Carte de l'échantillonnage
- Annexe 4 : Relevés phytosociologiques (milieu forestier, prairial et zones humides)
- Annexe 5 : Carte des unités écologiques
- Annexe 6 : Evolution diachronique entre 1984 et 2000 (secteur Vrizy-Vandy)
- Annexe 7 : Liste des espèces végétales
- Annexe 8 : Carte des espèces patrimoniales
- Annexe 9 : Liste et statut des lépidoptères et odonates observés sur le site
- Annexe 10 : Liste et statut des oiseaux observés sur le site
- Annexe 11 : Liste des espèces patrimoniales non observées en 2005 mais présentes sur la vallée de l'Aisne
- Annexe 12 : Relevé et coordonnées GPS des espèces d'oiseaux patrimoniales (avril à juillet 2005)
- Annexe 13 : Carte de prospection des espèces prairiales
- Annexe 14 : Carte de prospection de la pie grièche écorcheur
- Annexe 15 : Carte de prospection des espèces des berges et gravières
- Annexe 16 : Fiches Espèces Natura 2000
- Annexe 17 : Liste des espèces de mammifères observées sur la vallée de l'Aisne
- Annexe 18 : Liste des espèces piscicoles rencontrées sur la vallée de l'Aisne
- Annexe 19 : Schéma de la dynamique de végétation des différents Habitats de la vallée de l'Aisne
- Annexe 20 : Fiches Habitats Natura 2000

Glossaire



SIC FR 2100298

**Document d'objectifs
du Site Natura 2000 n°53**

**« PRAIRIES DE LA VALLEE DE L' AISNE »
(Ardennes)**



Inventaires et analyse écologique

Novembre 2006



SIC FR 2100298

**Document d'objectifs
du Site Natura 2000 n°53**

**« PRAIRIES DE LA VALLEE DE L' AISNE »
(Ardennes)**

Inventaires et analyse écologique

Novembre 2006

Réalisation :

- Inventaires floristiques, relevés phytosociologiques et cartographie des habitats
Nicolas Galand, chargé d'études Ardennes/Marne au Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne

- Analyse phytosociologique
Claude Misset, membre du conseil scientifique du Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne, qui a apporté de nombreux éléments issus de ses recherches personnelles pour l'analyse des végétations de la vallée de l'Aisne

- Inventaires entomologiques
Romaric Lecomte, chargé de missions Haute-Marne au Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne

- Inventaires ornithologiques
Ludivine Pothier, chargée de missions au Regroupement des Naturalistes Ardennais et les bénévoles du Regroupement des Naturalistes Ardennais
Avec la participation de Christophe Hervé, chargé de missions à la Ligue pour la Protection des Oiseaux de Champagne-Ardenne

- Inventaires piscicoles
Délégation régionale n°3 et brigade départementale des Ardennes du Conseil Supérieur de la Pêche

Coordination, relecture :

Sylvain Froc, chargé de missions Ardennes au Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne

Eric Belnot, directeur du Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne

Pour le compte de :

Chambre d'agriculture des Ardennes

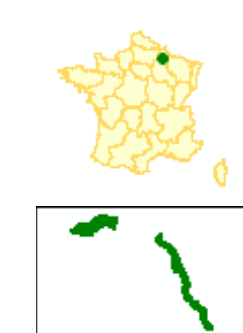
Annexe 1



Fiche du site FR2100298:
PRAIRIES DE LA VALLEE DE L' AISNE



[accueil](#) > [patrimoine naturel](#) > [natura 2000](#) > [recherche géographique](#) > [champagne-ardenne](#) > [ardennes](#) > **site fr2100298**



Dimensions de la carte :

Largeur : **45 km**
Hauteur : **29 km**



© MEDD, Franciëme@ CLARITAS - tous droits réservés

10 km

Les fonds cartographiques utilisés sur ce site sont soumis à des [restrictions d'utilisation](#).
Pour des raisons de lisibilité, tous les noms de communes ne sont pas inscrits sur la carte.

Identification

Code : FR2100298
Appellation : PRAIRIES DE LA VALLEE DE L' AISNE
Date de compilation : 06/1995
Mise à jour : 05/1998
Historique : Date de proposition comme SIC : 03/1999

Localisation

Département : Ardennes
Superficie : 4220 ha
Altitude minimale : 60 m
Altitude maximale : 105 m
Région biogéographique : Continentale

Description

Vaste ensemble de prairies de fauche ou pâturées, non amendées la plupart du temps, peu intensifiées, très inondables, encore assez peu perturbées par la polyculture. Présence d'une végétation submergée très intéressante. Intérêt botanique, ornithologique, entomologique et ichtyologique.

Composition du site :

Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	75 %
Prairies améliorées	18 %
Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	2 %
Zones de plantations d'arbres (incluant les Vergers, Vignes, Dehesas)	2 %
Forêts caducifoliées	1 %
Marais (végétation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	1 %
Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	1 %

Types d'habitats présents

	% couv.	SR ⁽¹⁾
Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	60 %	C
Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i>, <i>Alnion incanae</i>, <i>Salicion albae</i>)*	5 %	C
Forêts mixtes à <i>Quercus robur</i> , <i>Ulmus laevis</i> , <i>Ulmus minor</i> , <i>Fraxinus excelsior</i> ou <i>Fraxinus angustifolia</i> , riveraines des grands fleuves (<i>Ulmion minoris</i>)	5 %	C
Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou Hydrocharition	1 %	C
Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i>	1 %	C
Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin	1 %	C

Espèces présentes : Invertébrés

	PR ⁽²⁾
Agrion de Mercure (<i>Coenagrion mercuriale</i>)	C
Cordulie à corps fin (<i>Oxygastra curtisii</i>)	C
Cuivré des marais (<i>Lycaena dispar</i>)	B

Espèces présentes : Poissons

	PR ⁽²⁾
Bouvière (<i>Rhodeus sericeus amarus</i>)	C
Chabot (<i>Cottus gobio</i>)	C
Lamproie de Planer (<i>Lampetra planeri</i>)	C
Loche de rivière (<i>Cobitis taenia</i>)	C

⁽¹⁾Superficie relative : superficie du site couverte par le type d'habitat naturel par rapport à la superficie totale couverte par ce type d'habitat naturel sur le territoire national (en %). A=site remarquable pour cet habitat (15 à 100%); B=site très important pour cet habitat (2 à 15%); C=site important pour cet habitat (inférieur à 2%).

⁽²⁾Population relative : taille et densité de la population de l'espèce présente sur le site par rapport aux populations présentes sur le territoire national (en %). A=site remarquable pour cette espèce (15 à 100%); B=site très important pour cette espèce (2 à 15%); C=site important pour cette espèce (inférieur à 2%); D=espèce présente mais non significative.

* **Habitats ou espèces prioritaires (en gras)** : habitats ou espèces en danger de disparition sur le territoire européen des Etats membres et pour la conservation desquels l'Union européenne porte une responsabilité particulière.

Le ministère de l'écologie et du développement durable alimente ce service pour rendre accessible au public les informations sur la contribution française à la constitution du réseau Natura 2000. **Les informations contenues dans cette page sont un extrait simplifié de celles transmises à la Commission européenne au 15 juin 2004.** Le contour du site représenté sur la

carte ci-dessus est celui transmis à la Commission européenne. En revanche, le fond cartographique n'est pas celui de référence et doit être considéré comme schématique.

[haut de page](#)

Site NATURA 2000
CHAMPAGNE-ARDENNE (Ardenne)
FR2100298
Prairies de la vallée de l'Aisne
1/180 000



Annexe 2

ANNEXE 2 : DEFINITION DES PLACETTES D'ECHANTILLONNAGE ET METHODOLOGIE DU RELEVÉ PHYTOSOCIOLOGIQUE

I - DEFINITION DES SECTEURS D'ECHANTILLONNAGE

Plusieurs paramètres ont motivé le choix des zones d'échantillonnage :

- L'échantillonnage sur **les boisements** est resté limité car il s'agit principalement de Saulaie blanche, un habitat bien représenté tout au long de la vallée dans les méandres en bordure de rivière et en bordure des anciennes noues. Lorsqu'on s'éloigne du lit mineur et avec la modification du gradient hydrique, d'autres boisements peu abondants ont été mis en évidence et ont été caractérisés par quelques relevés phytosociologiques.
- Concernant **les milieux humides**, l'échantillonnage est resté limité mais suffisant pour caractériser au moins une fois chacun des faciès humides présents (mégaphorbiaie, magnocariçaie, roselière).

Les points d'échantillonnage pour les boisements et les secteurs humides ont été choisis arbitrairement pendant les phases de terrain.

- **Les agro-écosystèmes prairiaux** ont des structures plus complexes et plus difficiles à appréhender, compte tenu de leur forte variabilité en fonction des différentes pratiques agricoles, de la topographie, de la nature du sol...

Les systèmes fluviaux tel que la vallée de l'Aisne constituent en outre des milieux très intéressants d'un point de vue faunistique et floristique. L'échantillonnage sur les milieux prairiaux a donc été beaucoup plus important.

L'échantillonnage a été concentré sur les secteurs prairiaux non pâturés à l'époque des phases de terrain. Les parcelles pâturées ont été évitées pour ne pas déranger les bêtes et compte tenu des difficultés de réaliser des relevés exhaustifs en raison de l'abrutissement occasionné par les animaux.

Le choix des zones échantillons en prairie de fauche a été plus ou moins aléatoire. De grands ensembles de prairie de fauche ont été identifiés à partir des photos aériennes. Sur ces grands ensembles, des points ont été placés arbitrairement, sans prendre en compte les physionomies différentes des prairies ni leur micro topographie. L'échantillonnage est donc aléatoire dans le sens où les points ont été posés sur photographie aérienne sans repérage de terrain, et raisonné dans le sens où ils ont été placés tout au long de la vallée de façon à avoir une couverture globale des 4200 ha.

Tout l'échantillonnage prévu n'ayant pu être réalisé compte tenu de l'avancement rapide de la fauche, l'échantillonnage a été reporté nécessairement sur les morceaux de prairie de fauche restant, ou parfois des zones non fauchées sous clôtures entre deux prairies.

En raison de la fin de la fauche tôt en saison, il existe des lacunes au niveau de la couverture d'échantillonnage sur le périmètre 1, de Thugny-Trugny à Givry-sur-Aisne, car toutes les prairies étaient déjà fauchées au moment du passage pour les relevés. Cette lacune ne remet pas en cause l'inventaire des habitats naturels, tous les habitats habituellement rencontrés dans les grandes vallées alluviales ayant été identifiés sur le site.

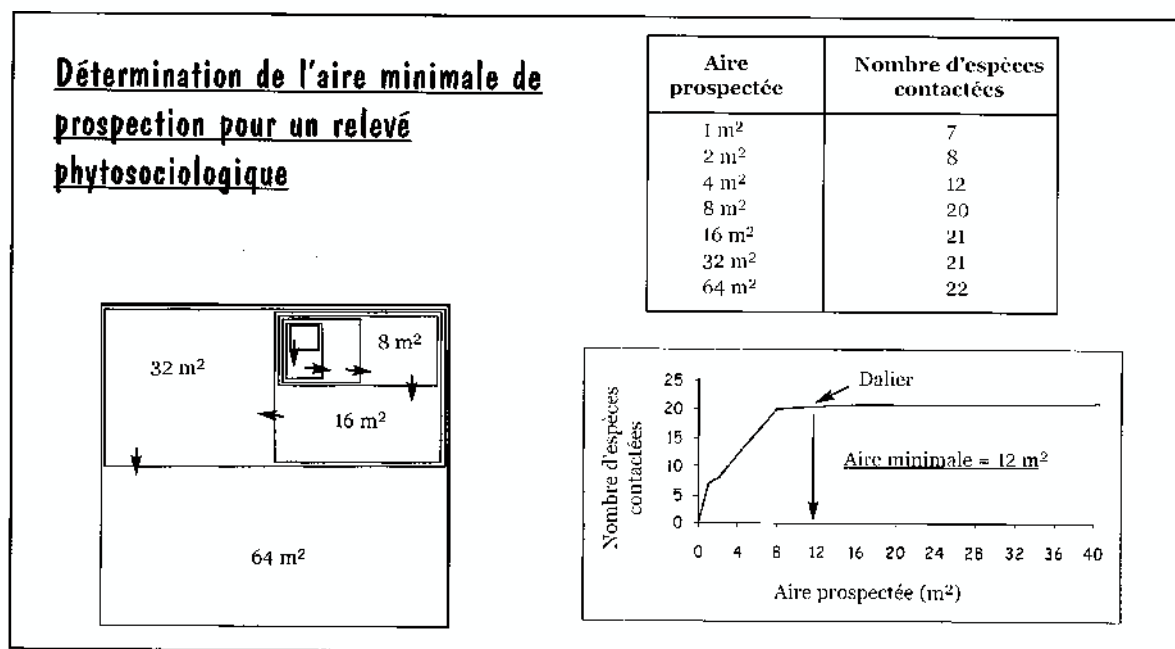
II - METHODOLOGIE DU RELEVÉ PHYTOSOCIOLOGIQUE

La phytocociologie est l'étude des communautés végétales. Les espèces végétales ne s'installent pas n'importe où, mais en fonction de conditions édaphiques, trophiques, climatiques... Si ces différentes conditions sont identiques entre plusieurs secteurs, les cortèges d'espèces floristiques présents sont sensiblement les mêmes.

Les relevés réalisés sur les prairies de la vallée de l'Aisne l'ont été selon la méthode de Braun-Blanquet.

Il s'agit d'une méthode simple à mettre en œuvre qui permet de mettre en évidence les différents cortèges floristiques d'un secteur d'étude.

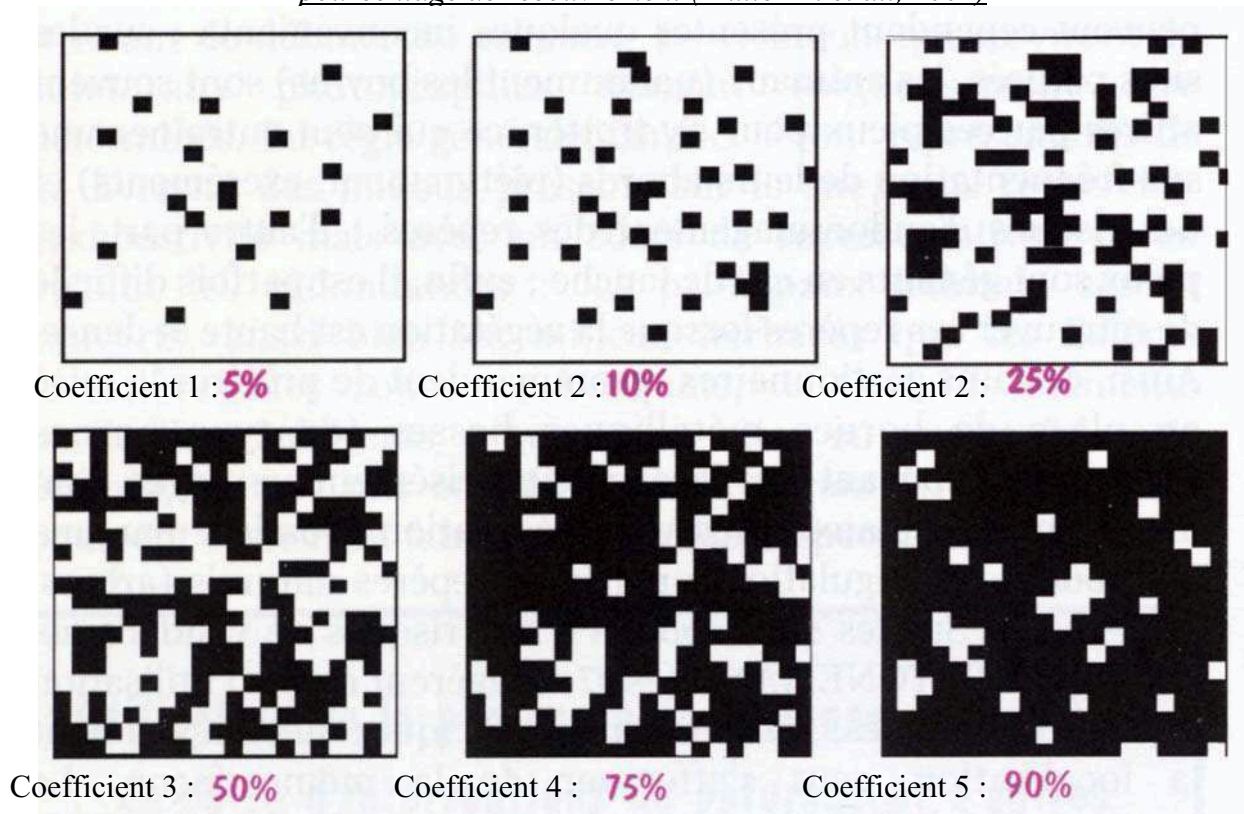
Cette technique s'applique dans des zones de végétation de physionomie homogène.



Sur une surface définie en fonction de l'aire minimale (surface du relevé pour laquelle le nombre d'espèces trouvées en plus n'est plus significative), un coefficient d'abondance-dominance, représentant une estimation du recouvrement et de l'abondance de chaque espèce végétale sur cette surface (9m² pour la vallée de l'Aisne), est attribué selon le modèle suivant :

Coefficient	Recouvrement
+	< 1% du couvert végétal
1	De 1 à 5% du couvert
2	De 6 à 25%
3	De 26 à 50%
4	De 51 à 75%
5	De 76 à 100%

Signification du coefficient d'abondance-dominance de Braun-Blanquet par rapport au pourcentage de recouvrement (Muller F. et al., 2002)



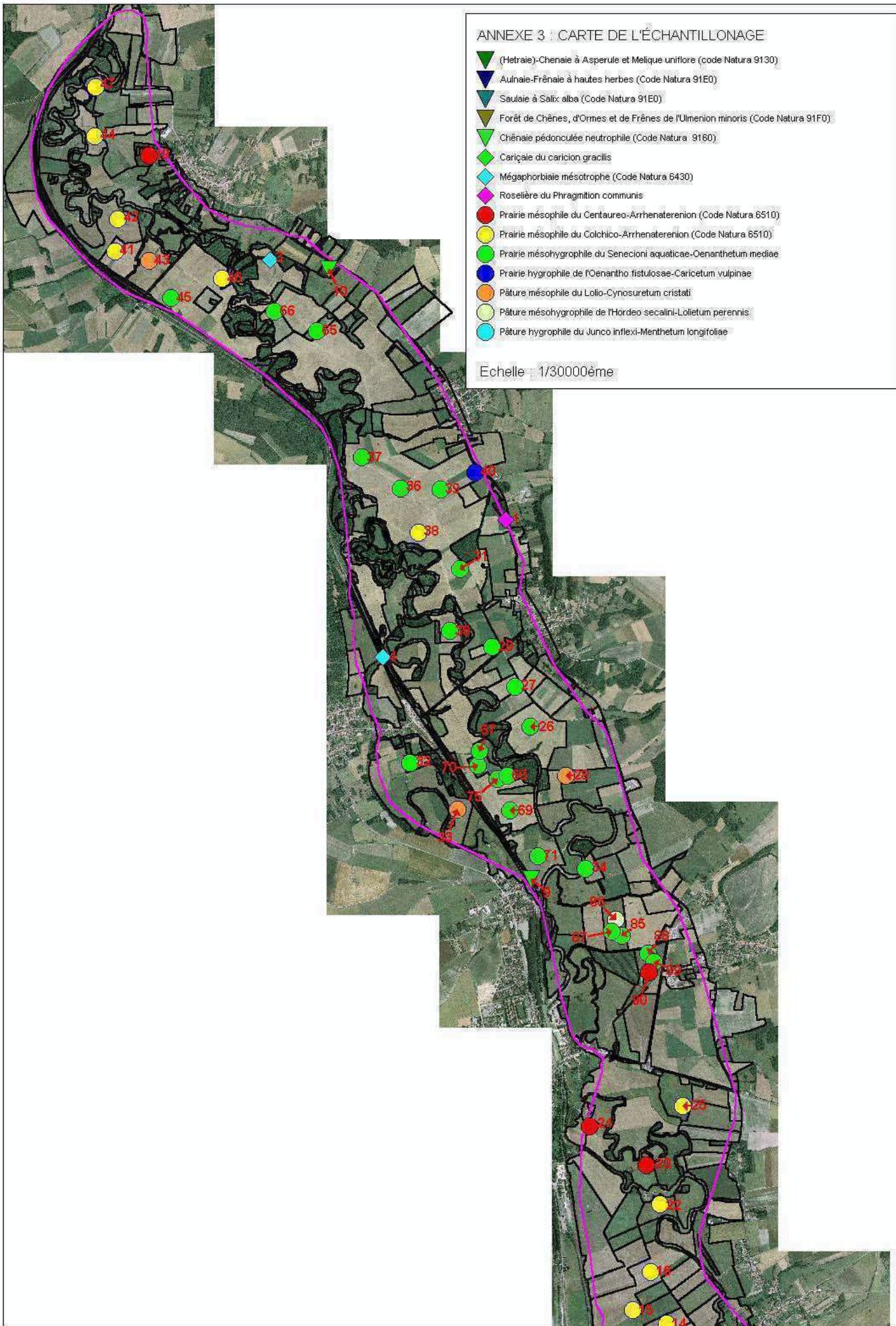
A partir des ressemblances entre plusieurs relevés, au niveau qualitatif (espèces communes dans plusieurs relevés) et au niveau quantitatif (similarité des coefficients d'abondance-dominance d'une même espèce entre des relevés différents), les relevés peuvent être rapprochés et classés par groupe de végétation.

Annexe 3








ANNEXE 3 : CARTE DE L'ÉCHANTILLONAGE

- ▼ (Hêtre)-Chênaie à Asperule et Melique uniflore (Code Natura 9130)
- ▼ Aulnaie-Frênaie à hautes herbes (Code Natura 91E0)
- ▼ Saulaie à Salix alba (Code Natura 91E0)
- ▼ Forêt de Chênes, d'Ormes et de Frênes de l'Ulmenion minoris (Code Natura 91F0)
- ▼ Chênaie pédonculée neutrophile (Code Natura 91B0)
- ◆ Caricaie du caricion gracilis
- ◆ Mégaphorbiaie mésotrophe (Code Natura 6430)
- ◆ Roselière du Phragmition communis
- Prairie mésophile du Centaureo-Arrhenaterenion (Code Natura 6510)
- Prairie mésophile du Colchico-Arrhenaterenion (Code Natura 6510)
- Prairie mésohyrophile du Senecioni aquaticae-Oenanthetum mediae
- Prairie hygrophile de l'Oenantho fistulosae-Caricetum vulpinae
- Pâturage mésophile du Lolio-Cynosuretum cristati
- Pâturage mésohyrophile de l'Hordeo secalini-Lolietum perennis
- Pâturage hygrophile du Junco inflexi-Menthetum longifoliae

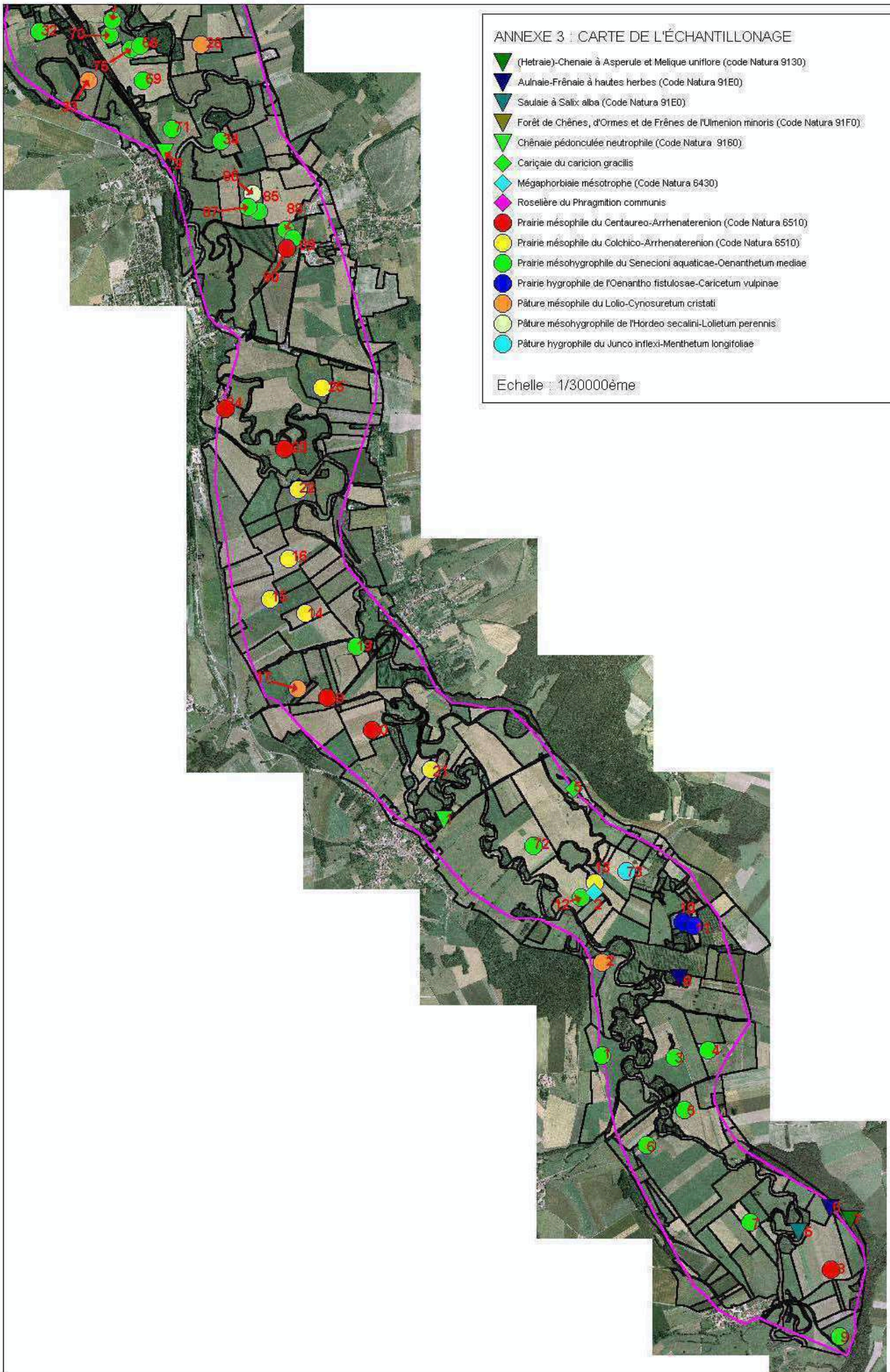
Echelle : 1/30000ème


















ANNEXE 3 : CARTE DE L'ÉCHANTILLONAGE

-  (Hetraie)-Chenaie à Asperule et Melique uniflore (code Natura 9130)
-  Aulnaie-Frênaie à hautes herbes (Code Natura 91E0)
-  Saulaie à Salix alba (Code Natura 91E0)
-  Forêt de Chênes, d'Ormes et de Frênes de l'Ulmenion minoris (Code Natura 91F0)
-  Chenaie pédonculée neutrophile (Code Natura 91B0)
-  Cariçaie du caricion gracilis
-  Mégaphorbiaie mésotrophe (Code Natura 6430)
-  Roselière du Phragmition communis
-  Prairie mésophile du Centaureo-Arrhenaterenion (Code Natura 6510)
-  Prairie mésophile du Colchico-Arrhenaterenion (Code Natura 6510)
-  Prairie mésohygrophile du Senecioni aquaticae-Oenanthetum mediae
-  Prairie hygrophile de l'Oenantho fistulosae-Caricetum vulpinae
-  Pâturage mésophile du Lolio-Cynosuretum cristati
-  Pâturage mésohygrophile de l'Hordeo secalini-Lolietum perennis
-  Pâturage hygrophile du Junco inflexi-Menthetum longifoliae

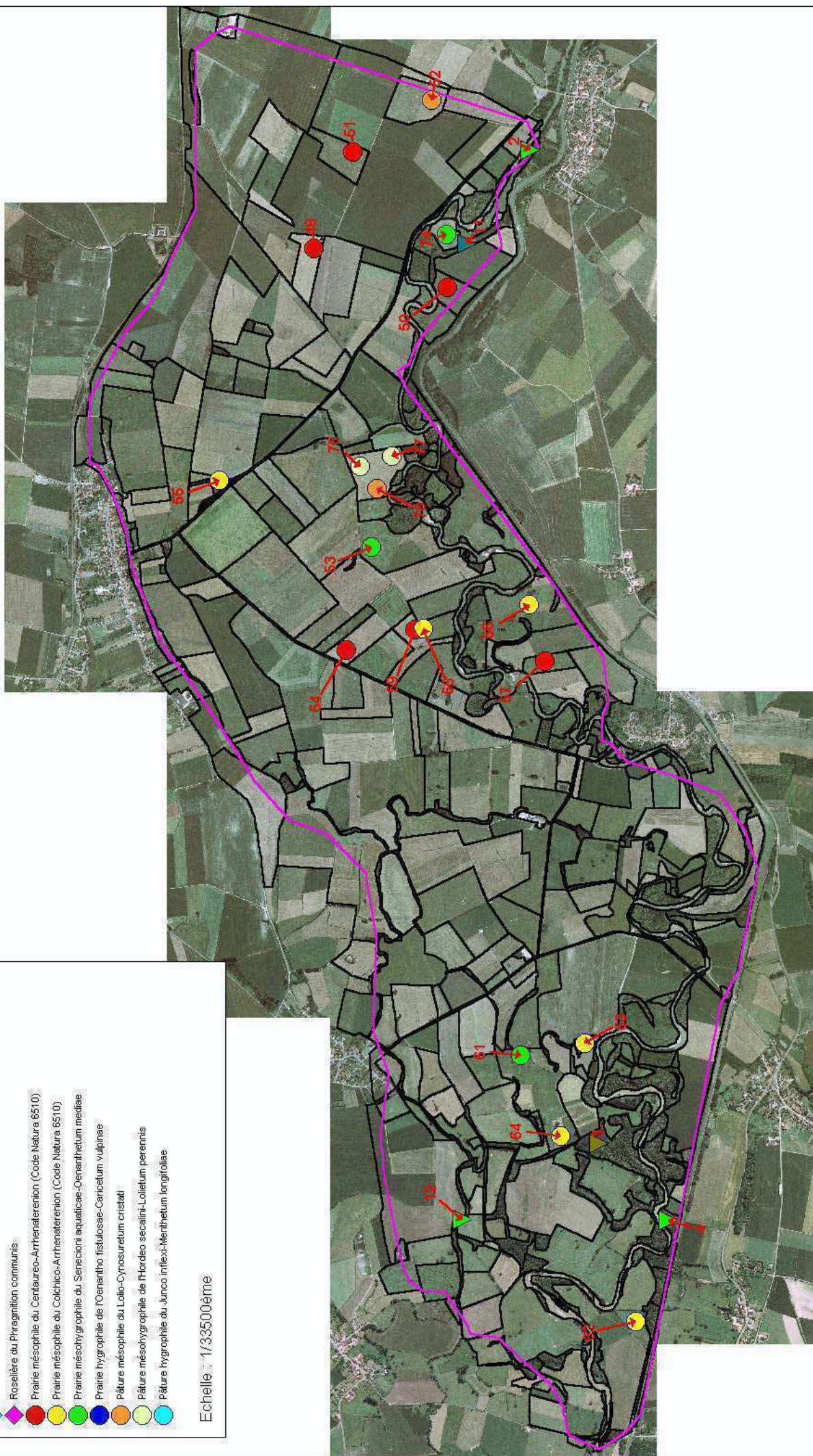
Echelle : 1/30000ème



ANNEXE 3 : CARTE DE L'ÉCHANTILLONNAGE

-  (Hêtre)-Chêne à Asperule et Melique uniflore (code Natura 9130)
-  Auniate-Frénale à hautes herbes (Code Natura 91E0)
-  Saulaie à Salix alba (Code Natura 91E0)
-  Forêt de Chênes, d'Ormes et de Frênes de l'Umenon minoris (Code Natura 91FD)
-  Chêne à pédonculée neutrophile (Code Natura 9160)
-  Caricaine du caricion gracilis
-  Mégaphorbiaie mésotrophe (Code Natura 6430)
-  Roselière du Phragmition communis
-  Prairie mésophile du Centaureo-Arrhenatherion (Code Natura 6510)
-  Prairie mésophile du Colchico-Arrhenatherion (Code Natura 6510)
-  Prairie mésohygrophile du Senecioni aquaticae-Oenanthetum mediae
-  Prairie hygrophile de l'Oenantho fistulosae-Caricetum vulpiniae
-  Pâturage mésophile du Lolio-Cynosuretum cristati
-  Pâturage mésohygrophile de l'Hordeo secalini-Lolietum perennis
-  Pâturage hygrophile du Junco inflexi-Menthetum longifoliae

Echelle : 1/33500ème



Annexe 4

Annexe 4 : relevés phytosociologiques en milieu forestier

N° de relevés	5	11	8	6	3	12	4	2	9	1	10	7
A	60	60	70	70	70	60	70	95	100	95	90	80
a	60	70	50	60	40	70	70	50	60	40	70	50
h	60	100	95	90	100	100	90	80	90	95	60	50
<i>Salix alba</i>	3	4	2	1								
<i>Phalaris arundinacea</i>	1	4				2						
<i>Iris pseudacorus</i>	1	+										
<i>Alnus glutinosa</i>			3	2		+						
<i>Fraxinus excelsior</i>			2	1	2	2	3	2	1	5	1	
<i>Populus tremula</i>			1	+								
<i>Fillipendulia ulmaria</i>			1		2	2			+	+		
<i>Eupatorium cannabinum</i>			3									
<i>Lycopus europaeus</i>				+								
<i>Populus alba</i>					4							
<i>Ribes rubrum</i>					1		1	3				
<i>Acer campestre</i>				+		3	1					
<i>Ulmus minor</i>							1	+	3	2		
<i>Quercus robur</i>	+	1							+		3	
<i>Carex sylvatica</i>					+			2		1	2	
<i>Cornus sanguinea</i>							2		1		3	
<i>Acer pseudoplatanus</i>								3	4			
<i>Corylus avellana</i>								3		+		2
<i>Clematis vitalba</i>								1				
<i>Quercus petraea</i>												3
<i>Carpinus betulus</i>											2	2
<i>Milium effusum</i>								2				1
<i>Dryopteris carthusiana</i>												1
<i>Melica uniflora</i>												+
<i>Acer platanoides</i>								1				
<i>Populus nigra</i>	1	1	2	3		+						
<i>Salix triandra</i>	2	3	1	1		+						
<i>Salix viminalis</i>		1										
<i>Crataegus monogyna</i>			2		+	3	3		3	1	2	
<i>Salix cinerea</i>						1						
<i>Ulmus laevis</i>	+											
<i>Rubus caesius</i>					2							
<i>Prunus spinosa</i>					+	3						
<i>Sambucus nigra</i>								2				
<i>Rubus sp</i>								2	1	1	1	
<i>Ligustrum vulgare</i>							3				3	
<i>Urtica dioica</i>	4	1	3	1	3	3	1			+		
<i>Galium aparine</i>	1		1		2	2	2		2	4		
<i>Glechoma hederacea</i>	2				3		2	1	3	1		
<i>Symphitum officinale</i>			1	1	+							
<i>Humulus lupulus</i>			1			1						
<i>Calystegia sepium</i>		1				1						
<i>Ranunculus repens</i>	1											
<i>Rumex sp</i>	+											
<i>Glyceria maxima</i>		2										
<i>Lysimachia vulgaris</i>		1										
<i>Stachys palustris</i>				1								
<i>Thalictrum flavum</i>				1								
<i>Carex riparia</i>			3	5	1							
<i>Geum urbanum</i>					+		1	2	1	1	1	
<i>Heracleum sphondylium</i>					+		+	+	+	+		
<i>Brachypodium sylvaticum</i>							1		3	+	2	
<i>Arum maculatum</i>								+	+		+	+
<i>Stachys sylvatica</i>							1		2	+		
<i>Hedera helix</i>							4	3				1
<i>Ranunculus auricomus</i>							1		+			
<i>Arctium lappa</i>	+								+			
<i>Poa trivialis</i>	1								+			

<i>Vicia sepium</i>					+	+
<i>Listera ovata</i>				1		
<i>Ajuga reptans</i>					+	
<i>Colchicum autumnalis</i>					+	
<i>Primula elatior</i>					1	
<i>Alopecurus pratensis</i>						+
<i>Carex spicata</i>						+
<i>Geranium robertianum</i>						1
<i>Poa nemoralis</i>						1
<i>Valeriana repens</i>				+		
<i>Viola odorata</i>				1		
<i>Deschampsia cespitosa</i>				2		
<i>Carex tomentosa</i>						2
<i>Carex flacca</i>						2
<i>Alliaria petiolata</i>	1				+	
<i>Veronica chamaedrys</i>						
<i>Gymnocarpium dryopteris</i>			+			1
<i>Lamium galeobdolon</i>						1
<i>Lonicera periclymenum</i>						1
<i>Orchis mascula</i>						+
<i>Adoxa moschatellina</i>						+

Rel 5 & 11 : *Salicetum albae* (*Salicion albae*)

Rel 8 & 6 : Plutôt *Filipendulo ulmariae-Alnetum* (*Pas Ribo rubri-Alnetum*) (*Alnion incanae* = *Alno-Padion*)

Rel 3 : Gpt à *Fraxinus excelsior* et *Populus canescens* nov. à paraître (*Ulmenion minoris*)

Rel 12 à 10 : *Fraxino excelsioris-Querçion roboris*

Rel 12 : formation de ripisylve, appauvrie

Rel 4 à 9 : faciès installés sur les terrasses formées par les remblais extraits lors de la création du canal latéral

Rel 1 & 10 : faciès présent dans de petits boisements relictuels

Rel 7 : peut être *Melico-Fagetum dryopteridetosum* (*Carpinion betuli*)

Annexe 4 : relevés phytosociologiques en zones humides

N° de relevé	H2	H3	H4	H5	H1
surface	3*3	2*4,5	2*4,5	3*3	3*3
recouvrement (%)	100	100	100	100	100
<i>Althaea officinalis</i>		1		+	
<i>Calystegia sepium</i>		1	1		
<i>Filipendula ulmaria</i>	3	4			
<i>Thalictrum flavum</i>	3				
<i>Eupatorium cannabinum</i>			3		
<i>Epilobium hirsute</i>			+		
<i>Lythrum salicaria</i>			3		
<i>Carex riparia</i>	1	1	2	4	2
<i>Glyceria maxima</i>	+				4
<i>Phalaris arundinacea</i>	2	1		2	2
<i>Urtica dioica</i>	3	1	1	+	
<i>Lysimachia vulgaris</i>		+			
<i>Symphitum officinale</i>			+		
<i>Rumex hydrolapathum</i>					2
<i>Oenanthe aquatica</i>					1
<i>Iris pseudacorus</i>					+
<i>Alisma plantago-lanceolatum</i>					+
<i>Carex vulpina</i>				2	
<i>Potentilla reptans</i>				1	
<i>Mentha aquatica</i>				+	
<i>Ranunculus repens</i>				+	
<i>Oenanthe fistulosae</i>					+
<i>Polygonum amphibium</i>	+				
<i>Cirsium arvense</i>			+		
<i>Galium aparine</i>			1		
<i>Tanacetum vulgare</i>			+		
<i>Holcus lanatus</i>				+	
<i>Phleum pratense</i>				1	
<i>Poa trivialis</i>				1	
<i>Rubus sp</i>	1				

Rel H2 et H3 : *Thalictro flavi-Althaeum officinalis* (*Thalictro flavi-Filipendulion ulmariae*)

Rel H4 : probablement *Epilobio hirsuti-Filipenduletum ulmariae* (*Thalictro flavi-Filipendulion ulmariae*)

Rel H5 : *Caricetum ripariae* (*Caricion gracilis*)

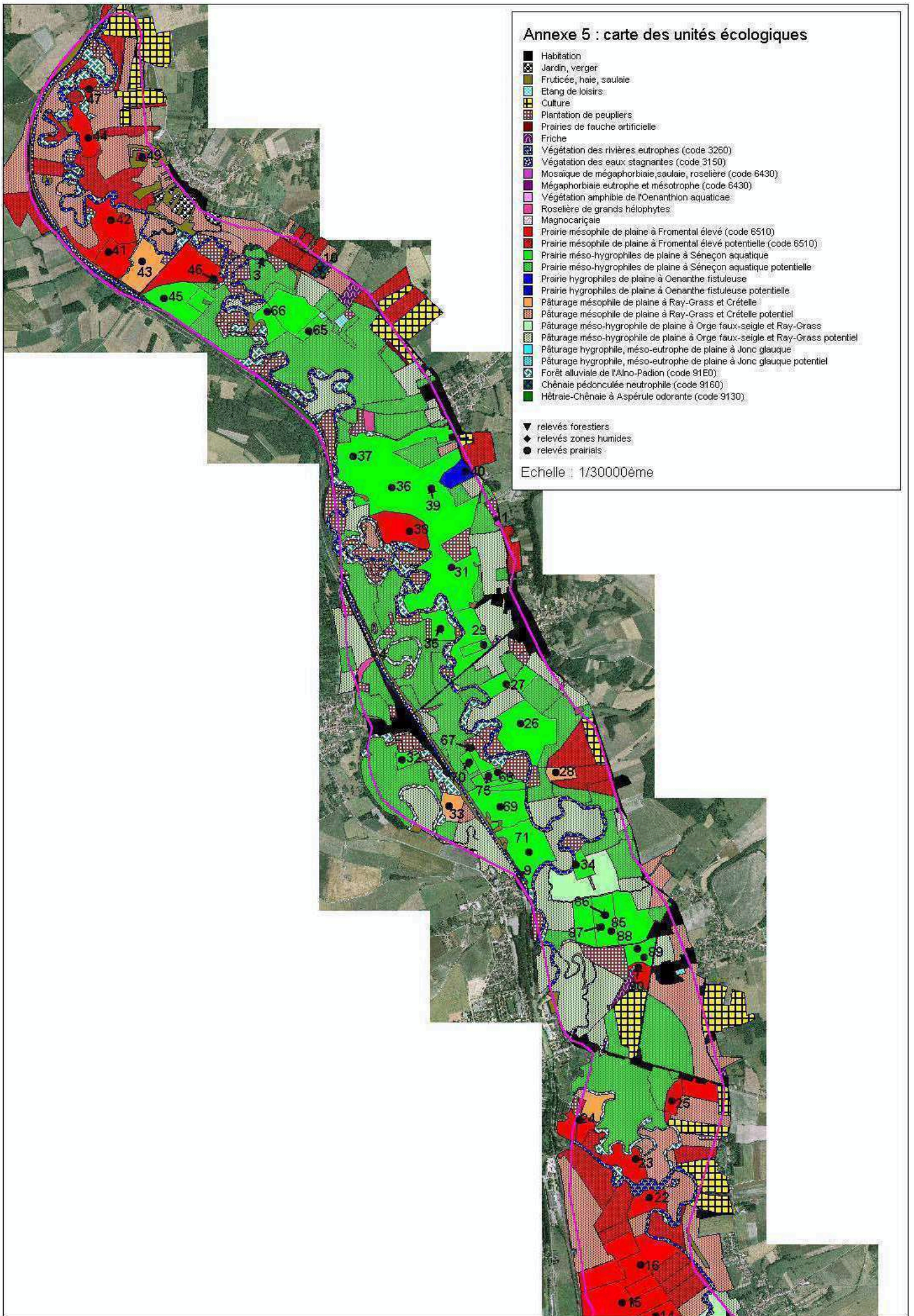
Rel H1 : *Glycerietum maximae* (*Phragmition*)

Annexe 5

Annexe 5 : carte des unités écologiques

- Habitation
 - Jardin, verger
 - Fruticée, haie, saulaie
 - Etang de loisirs
 - Culture
 - Plantation de peupliers
 - Prairies de fauche artificielle
 - Friche
 - Végétation des rivières eutrophes (code 3260)
 - Végétation des eaux stagnantes (code 3150)
 - Mosaïque de mégaphorbiaie, saulaie, roselière (code 6430)
 - Mégaphorbiaie eutrophe et mésotrophe (code 6430)
 - Végétation amphibie de l'Oenanthon aquaticae
 - Roselière de grands héliophytes
 - Magnocaricéaie
 - Prairie mésophile de plaine à Fromental élevé (code 6510)
 - Prairie mésophile de plaine à Fromental élevé potentielle (code 6510)
 - Prairie méso-hygrophile de plaine à Sénéçon aquatique
 - Prairie méso-hygrophile de plaine à Sénéçon aquatique potentielle
 - Prairie hygrophile de plaine à Oenanthe fistuleuse
 - Prairie hygrophile de plaine à Oenanthe fistuleuse potentielle
 - Pâturage mésophile de plaine à Ray-Grass et Crételle
 - Pâturage mésophile de plaine à Ray-Grass et Crételle potentiel
 - Pâturage méso-hygrophile de plaine à Orge faux-seigle et Ray-Grass
 - Pâturage méso-hygrophile de plaine à Orge faux-seigle et Ray-Grass potentiel
 - Pâturage hygrophile, méso-eutrophe de plaine à Jonc glauque
 - Pâturage hygrophile, méso-eutrophe de plaine à Jonc glauque potentiel
 - Forêt alluviale de l'Alno-Padion (code 91E0)
 - Chênaie pédonculée neutrophile (code 9160)
 - Hêtraie-Chênaie à Aspérule odorante (code 9130)
-
- ▼ relevés forestiers
 - ◆ relevés zones humides
 - relevés prairiaux

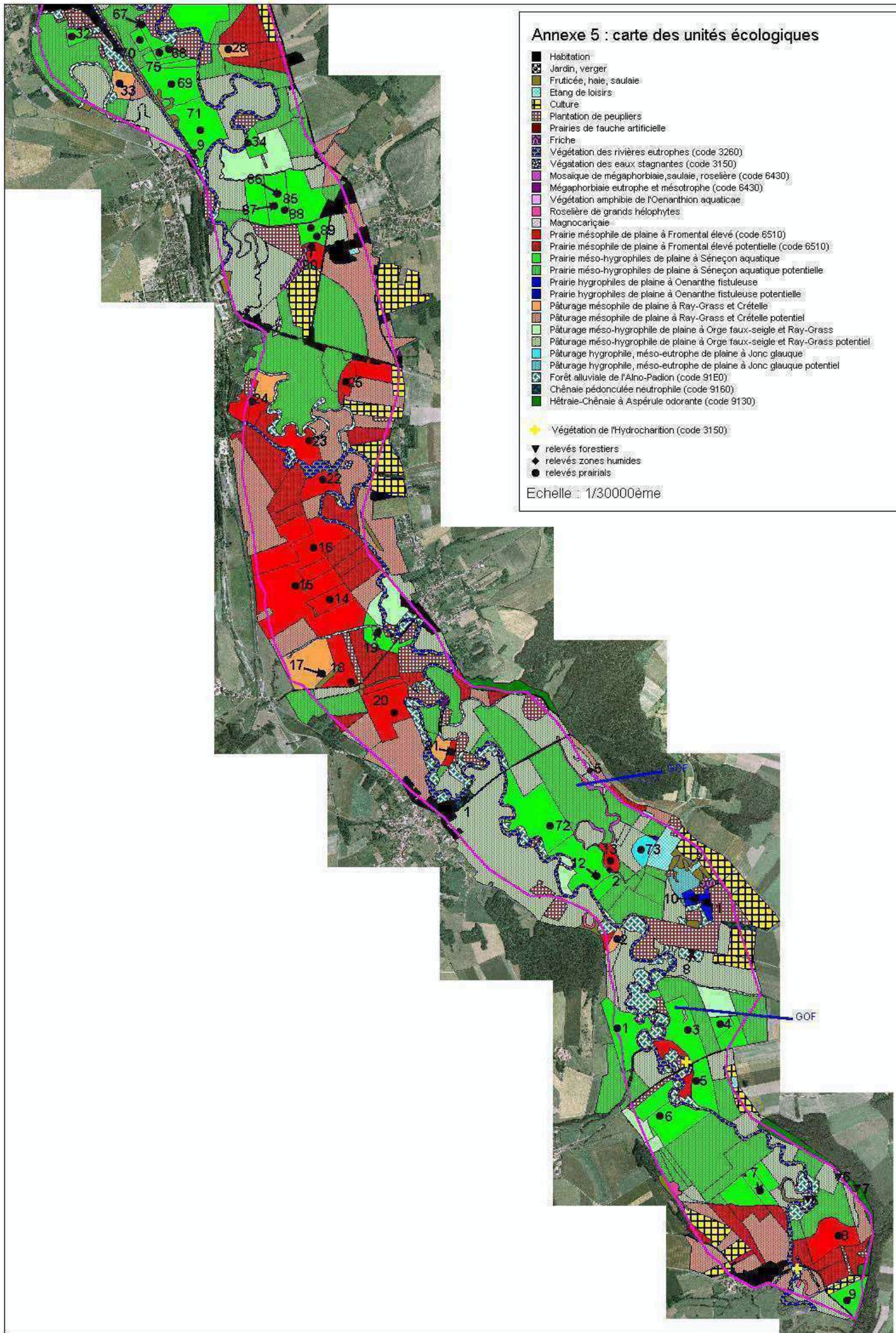
Echelle : 1/30000ème



Annexe 5 : carte des unités écologiques

- Habitation
- ▣ Jardin, verger
- ▣ Fruticée, haie, saulaie
- ▣ Etang de loisirs
- ▣ Culture
- ▣ Plantation de peupliers
- ▣ Prairies de fauche artificielle
- ▣ Friche
- ▣ Végétation des rivières eutrophes (code 3260)
- ▣ Végétation des eaux stagnantes (code 3150)
- ▣ Mosaïque de mégaphorbiaie, saulaie, roselière (code 6430)
- ▣ Mégaphorbiaie eutrophe et mésotrophe (code 6430)
- ▣ Végétation amphibie de l'Oenanthe aquatica
- ▣ Roselière de grands héliophytes
- ▣ Magnocarpiçaie
- ▣ Prairie mésophile de plaine à Fromental élevé (code 6510)
- ▣ Prairie mésophile de plaine à Fromental élevé potentielle (code 6510)
- ▣ Prairie méso-hygrophiles de plaine à Sénéçon aquatique
- ▣ Prairie méso-hygrophiles de plaine à Sénéçon aquatique potentielle
- ▣ Prairie hygrophiles de plaine à Oenanthe fistuleuse
- ▣ Prairie hygrophiles de plaine à Oenanthe fistuleuse potentielle
- ▣ Pâturage mésophile de plaine à Ray-Grass et Crételle
- ▣ Pâturage mésophile de plaine à Ray-Grass et Crételle potentiel
- ▣ Pâturage méso-hygrophile de plaine à Orge faux-seigle et Ray-Grass
- ▣ Pâturage méso-hygrophile de plaine à Orge faux-seigle et Ray-Grass potentiel
- ▣ Pâturage hygrophile, méso-eutrophe de plaine à Jonc glauque
- ▣ Pâturage hygrophile, méso-eutrophe de plaine à Jonc glauque potentiel
- ▣ Forêt alluviale de l'Alno-Padion (code 91E0)
- ▣ Chênaie pédonculée neutrophile (code 9160)
- ▣ Hêtraie-Chênaie à Asperule odorante (code 9130)
- ★ Végétation de l'Hydrocharition (code 3150)
- ▼ relevés forestiers
- ◆ relevés zones humides
- relevés prairiaux

Echelle : 1/30000ème

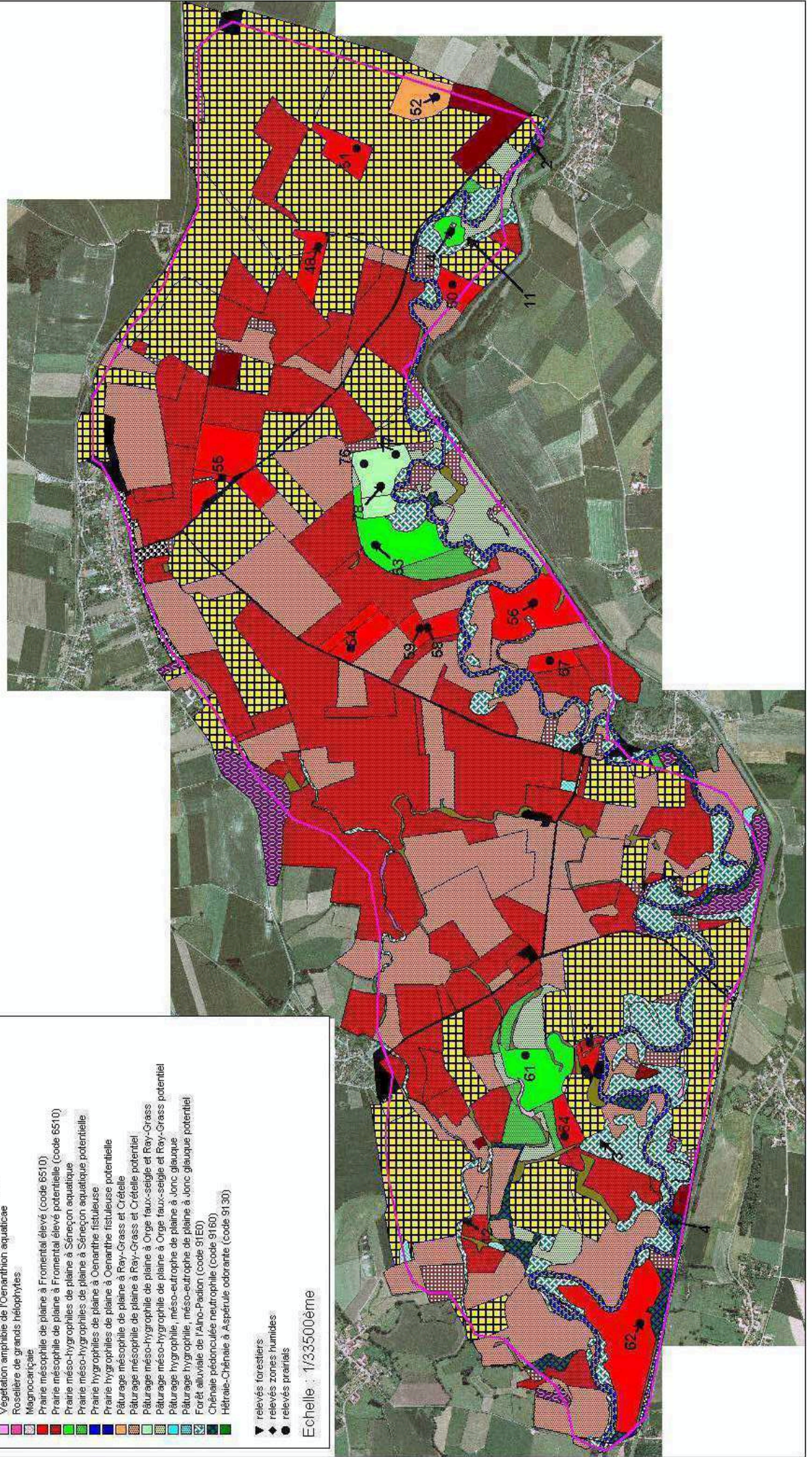


Annexe 5 : carte des unités écologiques

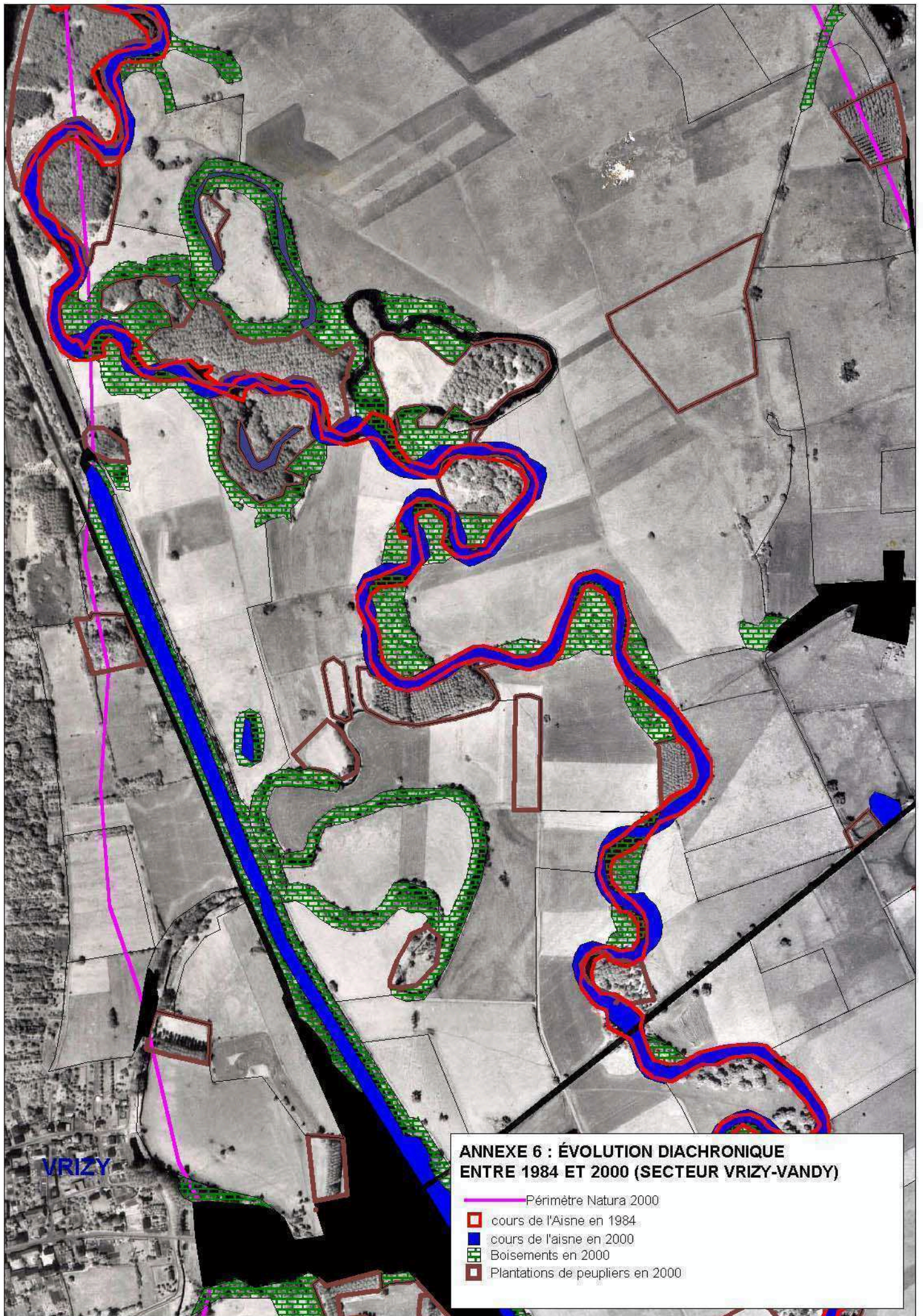
- Habitation
- Jardin, verger
- Fruticée, haie, saulaie
- Etang de loisirs
- Culture
- Plantation de peupliers
- Prairies de fauche artificielle
- Friche
- Végétation des rivières eutrophes (code 3260)
- Végétation des eaux stagnantes (code 3150)
- Mosaïque de mégaphorbiaie, saulaie, roselière (code 6430)
- Mégaphorbiaie eutrope et mésotrope (code 6430)
- Végétation amphibie de l'Oenanthon aquatica
- Roselière de grands hélophytes
- Magnocaricée
- Prairie mésophile de plaine à Fromental élevé (code 6510)
- Prairie mésophile de plaine à Fromental élevé potentielle (code 6510)
- Prairie méso-hygrophiles de plaine à Séneçon aquatique
- Prairie méso-hygrophiles de plaine à Séneçon aquatique potentielle
- Prairie hygrophiles de plaine à Oenanthe fistuleuse
- Prairie hygrophiles de plaine à Oenanthe fistuleuse potentielle
- Pâturage mésophile de plaine à Ray-Grass et Crételle
- Pâturage mésophile de plaine à Ray-Grass et Crételle potentiel
- Pâturage méso-hygrophile de plaine à Orge faux-seigle et Ray-Grass
- Pâturage méso-hygrophile de plaine à Orge faux-seigle et Ray-Grass potentiel
- Pâturage hygrophile, méso-eutrope de plaine à Junc glauque
- Pâturage hygrophile, méso-eutrope de plaine à Junc glauque potentiel
- Forêt alluviale de l'Alno-Pavon (code 91E0)
- Chênaie pédonculée neutrophile (code 9160)
- Hêtraie-Chênaie à Asperule odorante (code 9130)

- ▼ relevés forestiers
- ◆ relevés zones humides
- relevés prairials

Echelle : 1/33500ème



Annexe 6



Annexe 7

Annexe 7 : liste des espèces végétales

Nom scientifique	Nom français	PN	PR	LRR
<i>Acer campestre</i>	Erable champêtre			
<i>Acer platanoides</i>	Erable plane			
<i>Acer pseudoplatanus</i>	Erable sycomore			
<i>Achillea millefolium</i>	Achillée millefeuille			
<i>Achillea ptarmica</i>	Achillée sternutatoire			
<i>Adoxa moschatellina</i>	Moschatelline			
<i>Agrostis stolonifera</i>	Agrostis stolonifère			
<i>Ajuga reptans</i>	Bugle rampante			
<i>Alisma plantago-aquatica</i>	Plantain d'eau commun			
<i>Alliaria petiolata</i>	Alliaire			
<i>Allium vineale</i>	Ail des vignes			
<i>Alnus glutinosa</i>	Aulne glutineux			
<i>Alopecurus geniculatus</i>	Vulpin genouillé			
<i>Alopecurus pratensis</i>	Vulpin des prés			
<i>Althaea officinalis</i>	Guimauve officinale			
<i>Anthoxanthum odoratum</i>	Flouve odorante			
<i>Arctium lappa</i>	Grande Bardane			
<i>Arrhenatherum elatius</i>	Avoine élevée			
<i>Arum maculatum</i>	Gouet maculé			
<i>Bellis perennis</i>	Pâquerette			
<i>Brachypodium sylvaticum</i>	Brachypode des bois			
<i>Briza media</i>	Brize intermédiaire			
<i>Bromus erectus</i>	Brome dressé			
<i>Bromus hordeaceus</i>	Brome mou			
<i>Bromus racemosus</i>	Brome en grappe			
<i>Bromus sterilis</i>	Brome stérile			
<i>Butomus umbellatus</i>	Jonc fleuri			
<i>Calamagrostis canescens</i>	Calamagrostis des marais			
<i>Callitriche obtusangula</i>	Callitriche à angles obtus			
<i>Callitriche stagnalis</i>	Callitriche des eaux stagnantes			
<i>Calystegia sepium</i>	Liseron des haies			
<i>Cardamine pratensis</i>	Cardamine des prés			
<i>Carex disticha</i>	Laïche distique			
<i>Carex flacca</i>	Laïche glauque			
<i>Carex hirta</i>	Laïche hérissée			
<i>Carex riparia</i>	Laïche des rives			
<i>Carex spicata</i>	Laïche en épi			
<i>Carex sylvatica</i>	Laïche des bois			
<i>Carex tomentosa</i>	Laïche tomenteuse			
<i>Carex vulpina</i>	Laïche des renards			
<i>Carpinus betulus</i>	Charme			
<i>Cerastium fontanum</i>	Céaiste commun			
<i>Ceratophyllum demersum</i>	Cératophylle épineux			
<i>Cirsium arvense</i>	Cirse des champs			
<i>Cirsium oleraceum</i>	Cirse maraîcher			
<i>Cirsium vulgare</i>	Cirse commun			
<i>Clematis vitalba</i>	Clématite des haies			
<i>Colchicum autumnale</i>	Colchique d'automne			
<i>Convolvulus arvensis</i>	Liseron des champs			
<i>Cornus sanguinea</i>	Cornouiller sanguin			
<i>Corylus avellana</i>	Noisetier			
<i>Crataegus laevigata</i>	Aubépine à deux styles			

<i>Crataegus monogyna</i>	Aubépine monogyne			
<i>Crepis biennis</i>	Crépis des prés			
<i>Cynosurus cristatus</i>	Crételle			
<i>Dactylis glomerata</i>	Dactyle			
<i>Deschampsia caespitosa</i>	Canche cespiteuse			
<i>Dryopteris carthusiana</i>	Dryoptère des chartreux			
<i>Eleocharis palustris</i>	Scirpe des marais			
<i>Elodea nuttallii</i>	Elodée à feuilles étroites			
<i>Elymus repens</i>	Chiendent commun			
<i>Epilobium hirsutum</i>	Epilobe hérissé			
<i>Epilobium tetragonum</i>	Epilobe à tige carrée			
<i>Equisetum arvense</i>	Prêle des champs			
<i>Equisetum palustre</i>	Prêle des marais			
<i>Eupatorium cannabinum</i>	Eupatoire chanvrine			
<i>Festuca pratensis</i>	Fétuque des prés			
<i>Festuca rubra</i>	Fétuque rouge			
<i>Filipendula ulmaria</i>	Reine des prés			
<i>Fraxinus excelsior</i>	Frêne commun			
<i>Galium palustre</i>	Gaillet des marais			
<i>Galium verum</i>	Gaillet jaune			
<i>Geranium columbinum</i>	Pied de pigeon			
<i>Geranium dissectum</i>	Géranium découpé			
<i>Geranium robertianum</i>	Herbe à robert			
<i>Geum urbanum</i>	Benoîte commune			
<i>Glechoma hederacea</i>	Lierre terrestre			
<i>Glyceria maxima</i>	Glycérie aquatique			
<i>Gratiola officinalis</i>	Gratiolle officinale	X		R
<i>Gymnocarpium dryopteris</i>	Lastrée du chêne			
<i>Hedera helix</i>	Lierre			
<i>Heracleum sphondylium</i>	Berce commune			
<i>Holcus lanatus</i>	Houlque laineuse			
<i>Hordeum secalinum</i>	Orge faux-seigle			
<i>Humulus lupulus</i>	Houblon			
<i>Hydrocharis morsus-ranae</i>	Petit nénuphar			
<i>Iris pseudacorus</i>	Iris jaune			
<i>Juncus effusus</i>	Jonc épars			
<i>Juncus inflexus</i>	Jonc glauque			
<i>Lamium strumarium</i>	Lamier rouge			
<i>Lamium album</i>	Lamier blanc			
<i>Lamium purpureum</i>	Lamier pourpre			
<i>Lamium maculatum</i>	Lamier tacheté			
<i>Lamium galeobdolon</i>	Lamier jaune			
<i>Lathyrus pratensis</i>	Gesse des prés			
<i>Lemna gibba</i>	Lentille d'eau gibbeuse			
<i>Lemna minor</i>	Petite lentille d'eau			
<i>Lemna minuta</i>	Lentille d'eau minuscule			
<i>Lemna trisulca</i>	Lentille d'eau à 3 lobes			
<i>Leontodon hispidus subsp. hispidus</i>	Léontodon variable			
<i>Leucanthemum vulgare</i>	Grande marguerite			
<i>Ligustrum vulgare</i>	Troène commun			
<i>Listera ovata</i>	Listère à feuilles ovales			
<i>Lolium multiflorum</i>	Ray-grass d'Italie			
<i>Lolium perenne</i>	Ray-grass commun			
<i>Lonicera periclymenum</i>	Chèvrefeuille des bois			
<i>Lotus corniculatus</i>	Lotier corniculé			
<i>Lotus pedunculatus</i>	Lotier des fanges			
<i>Lychnis flos-cuculi</i>	Lychnis fleur de coucou			
<i>Lycopodium europaeus</i>	Lycopode d'Europe			
<i>Lysimachia nummularia</i>	Lysimaque nummulaire			
<i>Lysimachia vulgaris</i>	Lysimaque commune			

<i>Lythrum salicaria</i>	Salicaire commune			
<i>Matricaria maritima subsp inodora</i>	Matricaire inodore			
<i>Medicago lupulina</i>	Luzerne lupuline			
<i>Melica uniflora</i>	Mélique uniflore			
<i>Mentha aquatica</i>	Menthe aquatique			
<i>Milium effusum</i>	Millet étalé			
<i>Myosotis arvensis</i>	Myosotis des champs			
<i>Myosotis scorpioides</i>	Myosotis des marais			
<i>Myriophyllum spicatum</i>	Myriophylle en épi			
<i>Nuphar lutea</i>	Nénuphar jaune			
<i>Nymphaea alba ssp alba</i>	Nénuphar blanc			
<i>Oenanthe aquatica</i>	Oenanthe aquatique			
<i>Oenanthe fistulosa</i>	Oenanthe fistuleuse			
<i>Oenanthe silaifolia</i>	Oenanthe à feuilles de silaüs		X	RR
<i>Orchis mascula</i>	Orchis mâle			
<i>Ornithogalum pyrenaicum</i>	Asperge des bois			
<i>Phalaris arundinacea</i>	Baldingère			
<i>Phleum pratense</i>	Fléole des prés			
<i>Phragmites australis</i>	Roseau			
<i>Plantago lanceolata</i>	Plantain lancéolé			
<i>Plantago major</i>	Plantain à larges feuilles			
<i>Poa annua</i>	Pâturin annuel			
<i>Poa nemoralis</i>	Pâturin des bois			
<i>Poa pratensis</i>	Pâturin des prés			
<i>Poa trivialis</i>	Pâturin commun			
<i>Polygonum amphibium</i>	Renouée amphibie			
<i>Polygonum aviculare</i>	Trainasse			
<i>Polygonum bistorta</i>	Renouée bistorte			
<i>Populus alba</i>	Peuplier blanc			
<i>Populus nigra</i>	Peuplier noir			
<i>Populus tremula</i>	Tremble			
<i>Potamogeton crispus</i>	Potamot à feuilles crépues			
<i>Potamogeton lucens</i>	Potamot à feuilles luisantes			
<i>Potamogeton natans</i>	Potamot nagant			
<i>Potamogeton nodosus</i>	Potamot noueux			RR
<i>Potamogeton pectinatus</i>	Potamot à feuilles pectinées			
<i>Potentilla reptans</i>	Potentille rampante			
<i>Primula veris</i>	Primevère officinale			
<i>Prunus spinosa</i>	Prunellier			
<i>Quercus petraea</i>	Chêne sessile			
<i>Quercus robur</i>	Chêne pédonculé			
<i>Ranunculus acris</i>	Renoncule âcre			
<i>Ranunculus auricomus</i>	Renoncule tête d'or			
<i>Ranunculus repens</i>	Renoncule rampante			
<i>Ranunculus sceleratus</i>	Renoncule scélérate			
<i>Rhinanthus alectorolophus</i>	Rhinanthe velue			
<i>Ribes rubrum</i>	Groseiller rouge			
<i>Rorippa amphibia</i>	Rorippe amphibie			
<i>Rubus caesius</i>	Ronce bleue			
<i>Rumex acetosa</i>	Oseille sauvage			
<i>Rumex crispus</i>	Patience crépue			
<i>Rumex hydrolapathum</i>	Patience des eaux			
<i>Rumex obtusifolius</i>	Patience à feuilles obtuses			
<i>Rumex sanguineus</i>	Patience des bois			
<i>Sagittaria sagittifolia</i>	Sagittaire			
<i>Salix alba</i>	Saule blanc			

<i>Salix cinerea</i>	Saule cendré			
<i>Salix fragilis</i>	Saule cassant			
<i>Salix triandra</i>	Saule à trois étamines			
<i>Salix viminalis</i>	Saule des vanniers			
<i>Salvia pratensis</i>	Sauge des prés			
<i>Sambucus nigra</i>	Sureau noir			
<i>Sanguisorba minor</i>	Petite pimprenelle			
<i>Scabiosa columbaria</i>	Scabieuse			
<i>Senecio aquaticus</i>	Séneçon aquatique			
<i>Senecio jacobaea</i>	Séneçon jacobée			
<i>Silaum silaus</i>	Silaüs des prés			
<i>Silene vulgaris subsp vulgaris</i>	Silène enflée			
<i>Solanum dulcamara</i>	Morelle douce-amère			
<i>Sonchus asper</i>	Laiteron épineux			
<i>Sparganium emersum</i>	Rubanier simple			
<i>Stachys palustris</i>	Epiaire des marais			
<i>Stachys sylvatica</i>	Epiaire des bois			
<i>Stellaria palustris</i>	Stellaire glauque			RR
<i>Stratiotes aloides</i>	Faux-aloès		X	RR
<i>Symphytum officinale</i>	Consoude officinale			
<i>Tanacetum vulgare</i>	Tanaisie vulgaire			
<i>Taraxacum officinale</i>	Pissenlit			
<i>Teucrium scordium</i>	Germandrée des marais		X	
<i>Thalictrum flavum</i>	Pigamon jaune			
<i>Tragopogon pratensis</i>	Salsifis des prés			
<i>Trifolium pratense</i>	Trèfle des prés			
<i>Trifolium repens</i>	Trèfle rampant			
<i>Trisetum flavescens</i>	Avoine dorée			
<i>Ulmus laevis</i>	Orme lisse			R
<i>Ulmus minor</i>	Orme champêtre			
<i>Urtica dioica</i>	Grande ortie			
<i>Utricularia vulgaris</i>	Utriculaire commune			RR
<i>Valeriana repens</i>	Valériane officinale rampante			
<i>Veronica anagallis-aquatica</i>	Véronique mouron-d'eau			
<i>Veronica chamaedrys</i>	Véronique petit chêne			
<i>Vicia cracca</i>	Vesce à épis			
<i>Vicia sepium</i>	Vesce des haies			
<i>Viola odorata</i>	Violette odorante			

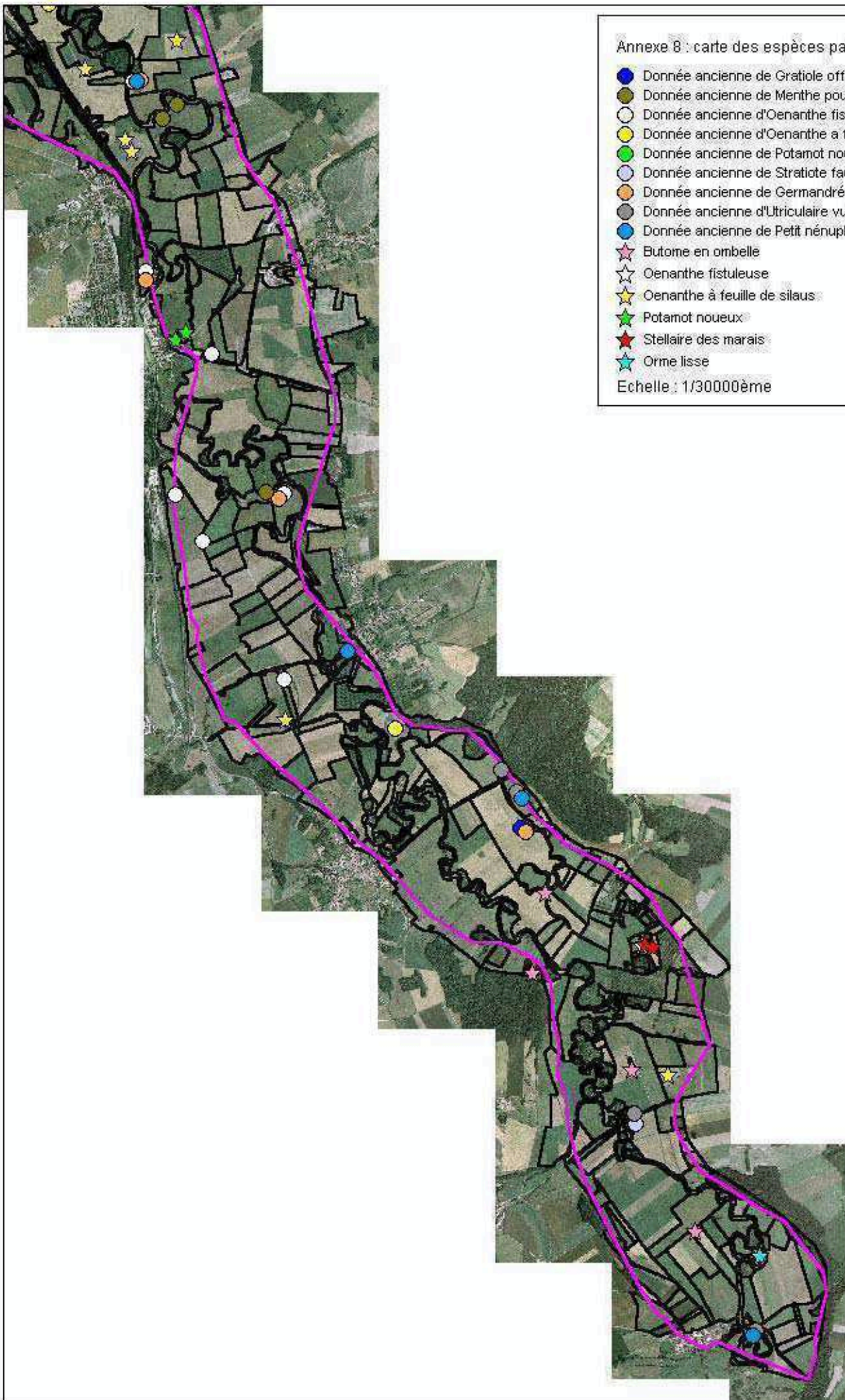
PN : protection nationale, PR : protection régionale, LRCA : liste rouge de Champagne-Ardenne
R : rare, RR : très rare

Annexe 8

Annexe 8 : carte des espèces patrimoniales

- Donnée ancienne de Gratiolle officinale
- Donnée ancienne de Menthe pouliot
- Donnée ancienne d'Oenanthe fistuleuse
- Donnée ancienne d'Oenanthe à feuilles de silau
- Donnée ancienne de Potamot nouveau
- Donnée ancienne de Stratiote faux aloes
- Donnée ancienne de Germandrée des marais
- Donnée ancienne d'Utrriculaire vulgaire
- Donnée ancienne de Petit nénuphar
- ★ Butome en ombelle
- ☆ Oenanthe fistuleuse
- ★ Oenanthe à feuille de silaus
- ★ Potamot nouveau
- ★ Stellaire des marais
- ★ Orme lisse

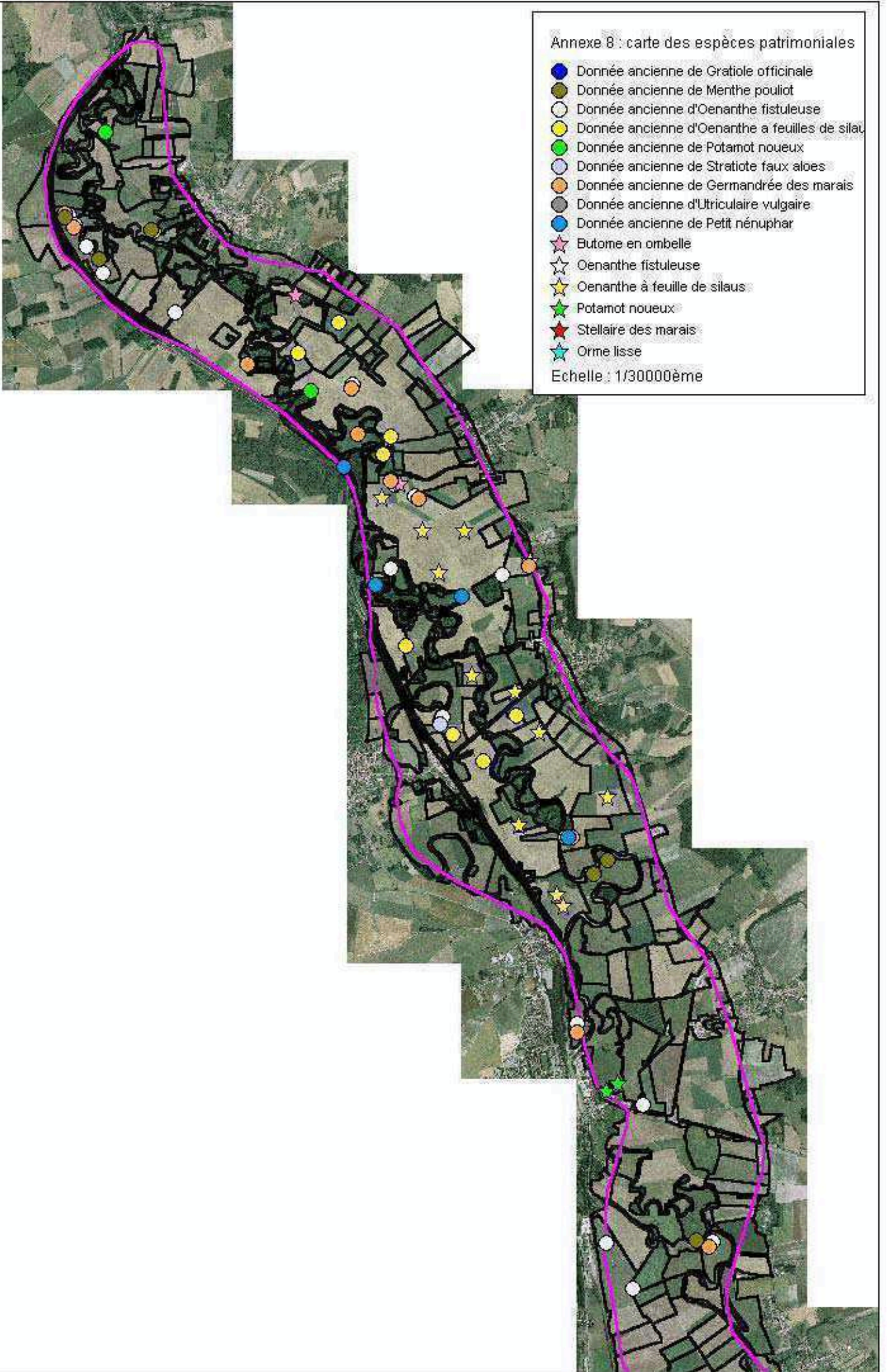
Echelle : 1/30000ème



Annexe 8 : carte des espèces patrimoniales

- Donnée ancienne de Gratiolle officinale
- Donnée ancienne de Menthe pouliot
- Donnée ancienne d'Oenanthe fistuleuse
- Donnée ancienne d'Oenanthe à feuilles de silau
- Donnée ancienne de Potamot nouveaux
- Donnée ancienne de Stratiote faux aloes
- Donnée ancienne de Germandrée des marais
- Donnée ancienne d'Utrriculaire vulgaire
- Donnée ancienne de Petit nénuphar
- ★ Butome en ombelle
- ☆ Oenanthe fistuleuse
- ★ Oenanthe à feuille de silaus
- ★ Potamot nouveaux
- ★ Stellaire des marais
- ★ Orme lisse

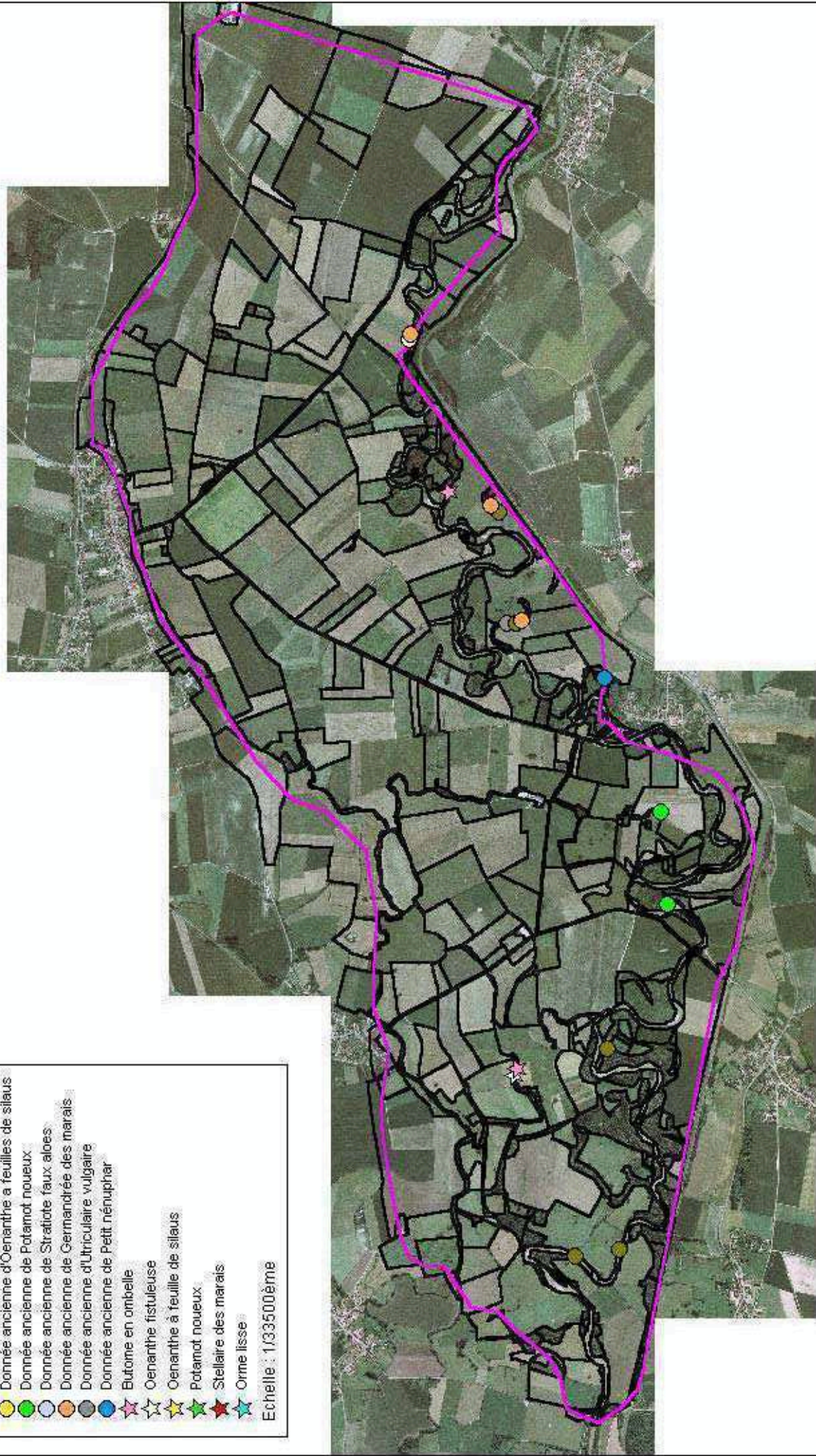
Echelle : 1/30000ème



Annexe 8 : carte des espèces patrimoniales

- Donnée ancienne de Gratiolle officinale
- Donnée ancienne de Menthe pouliot
- Donnée ancienne d'Oenanthe fistuleuse
- Donnée ancienne d'Oenanthe à feuilles de silaus
- Donnée ancienne de Potamot nouveau
- Donnée ancienne de Stratiote faux aloès
- Donnée ancienne de Germandrée des marais
- Donnée ancienne d'Utrriculaire vulgaire
- Donnée ancienne de Petit néphtaphar
- ☆ Butome en ombelle
- ☆ Oenanthe fistuleuse
- ☆ Oenanthe à feuille de silaus
- ☆ Potamot nouveau
- ☆ Stellaire des marais
- ☆ Orme lisse

Echelle : 1/335000ème



Annexe 9

Annexe 9 : Liste et statut des Lépidoptères rhopalocères observés sur le site Natura 2000

Nom scientifique	Nom français	LECONTE R. (2005)	Données ZNIEFF (2000)	Protections et menaces				
				Dir. Hab.	Pr. N	LR Eur.	LR N	LR C-A
<i>Aglais urticae</i>	La Petite Tortue	+	+					
<i>Aporia crataegi</i>	Le Gazé	+						
<i>Brenthis ino</i>	Le Nacré de la sanguisorbe	+						x
<i>Coenonympha pamphilus</i>	Le Fadet commun	+	+					
<i>Colias alfacariensis/hyale</i>		+						
<i>Cyaniris semiargus</i>	L'Azuré des anthyllides	+						
<i>Iphiclides podalirius</i>	Le Flambé	+						x
<i>Lasiommata megera</i>	La Mégère	+						
<i>Lycaena dispar</i>	Le Cuivré des marais	+		An2/An4	x	x	V	x
<i>Lycaena virgaureae</i>	Le Cuivré de la verge-d'or		+					x
<i>Maniola jurtina</i>	Le Myrtil	+						
<i>Melanargia galathea</i>	Le Demi-deuil	+						
<i>Mellicta athalia</i>	La Mélitée du mélampyre	+						
<i>Nymphalis polychloros</i>	La Grande Tortue	+						
<i>Ochlodes venatus</i>	La Sylvaine	+						
<i>Papilio machaon</i>	Le Machaon	+	+					
<i>Pieris brassicae</i>	La Piéride du chou	+						
<i>Pieris napi</i>	La Piéride du navet	+	+					
<i>Pieris rapae</i>	La Piéride de la rave	+						
<i>Polygonia c-album</i>	Le Robert-le-diable	+	+					
<i>Polyommatus icarus</i>	L'Azuré de la bugrane	+	+					
<i>Satyrrium pruni</i>	La Thécla du prunier	+						x
<i>Vanessa atalanta</i>	Le Vulcain	+						

Annexe 9 : Liste et statut des Odonates observés sur le site Natura 2000

Nom scientifique	Nom français	LECONTE R. (2005)	Données ZNIEFF (2000)	Protections et menaces				
				Dir. Hab.	Pr. N	LR Eur.	LR N	LR C-A
<i>Aeshna cyanea</i>	L'Aesche bleue		+					
<i>Aeshna grandis</i>	La Grande Aesche	+	+					x
<i>Aeshna isoceles</i>	L'Aesche isocèle		+					x
<i>Anax imperator</i>	L'Anax empereur	+	+					
<i>Brachytron pratense</i>	L'Aesche printanière	+	+					x
<i>Calopteryx splendens splendens</i>	Le Caloptéryx éclatant	+	+					
<i>Calopteryx virgo virgo</i>	Le Caloptéryx vierge	+						
<i>Cercion lindenii</i>	L'Agrion à longs cercoïdes	+	+					
<i>Chalcolestes viridis</i>	Le Leste vert		+					
<i>Coenagrion puella</i>	L'Agrion jouvencelle	+	+					
<i>Coenagrion pulchellum</i>	L'Agrion gracieux	+	+					x
<i>Cordulia aenea</i>	La Cordulie bronzée	+	+					
<i>Crocothemis erythraea</i>	La Libellule écarlate	+						
<i>Enallagma cyathigerum</i>	L'Agrion porte-coupe		+					
<i>Erythromma najas</i>	La Naïade aux yeux rouges	+	+					
<i>Erythromma viridulum</i>	La Naïade au corps vert		+					
<i>Gomphus pulchellus</i>	Le Gomphe gentil	+	+					
<i>Gomphus simillimus</i>	Le Gomphe similaire	+	+			V		x
<i>Gomphus vulgatissimus</i>	Le Gomphe très commun	+	+			V		x
<i>Ischnura elegans</i>	L'Agrion élégant	+	+					
<i>Ischnura pumilio</i>	L'Agrion nain		+					x
<i>Lestes barbarus</i>	Le Leste sauvage	+	+					x
<i>Lestes sponsa</i>	Le Leste fiancé		+					
<i>Lestes virens vestalis</i>	Le Leste verdoyant		+					
<i>Libellula depressa</i>	La Libellule déprimée	+	+					
<i>Libellula fulva</i>	La Libellule fauve	+	+					x
<i>Libellula quadrimaculata</i>	La Libellule à quatre taches		+					
<i>Onychogomphus forcipatus</i>	Le Gomphe à pinces	+	+			V		x
<i>Orthetrum cancellatum</i>	L'Orthetrum réticulé	+	+					
<i>Orthetrum coerulescens</i>	L'Orthetrum bleuisant	+						x

<i>Platycnemis pennipes</i>	L'Agrion à larges pattes	+	+					
<i>Pyrrhosoma nymphula</i>	La Petite nymphe au corps de feu	+	+					
<i>Somatochlora metallica</i>	La Cordulie métallique		+					x
<i>Sympetrum sanguineum</i>	Le Sympétrum rouge sang	+	+					
<i>Sympetrum striolatum</i>	Le Sympétrum à côtés striés		+					

Signification des symboles utilisés

Protection et menace :

Europe

Dir Hab. : Directive "Habitats-Faune-Flore" (directive européenne n°92/43/CEE du 21/05/92)

Annexe II : espèces d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation

Annexe IV : espèces d'intérêt communautaire qui nécessitent une protection stricte

LR Eur : Liste Rouge Européenne

Pour les rhopalocères d'après Conseil de l'Europe, 1996

Pour les odonates d'après VAN TOL et VERDONK, 1988

France

PR N. : Protection nationale

LR N. : Liste Rouge Nationale*

Ex : espèce disparue

R : espèce rare

E : espèce en danger

I : espèce au statut indéterminé

V : espèce vulnérable

S : espèce à surveiller

* Source : MAURIN H. et coll. (1994) - *Le Livre Rouge. Inventaire de la faune menacée en France* - MNHN, WWF, Nathan, 176 p.

Champagne-Ardenne

LR C-A : Listes Rouges régionales (d'après DIREN Champagne-Ardenne)

Annexe 10

--

Espèces	Noms vernaculaires	Statut de protection					Statut de conservation				Fréquence Région	Statut sur zone		
		France	Directives oiseaux	Convention Berne	Convention Bonn	Convention Washington, CITES	Liste rouge Champ Arden	Liste Rouge France		Européen		N	M	H
								N	H					
<i>Ardea cinerea</i>	Héron cendré	P		BIII							C	NC	M	H
<i>Anas platyrhynchos</i>	Canard colvert	Ch	AII.1, AIII.1	BIII	bII					(S)	C	NC	M	H
<i>Anas querquedula</i>	Sarcelle d'été	Ch	AII.1,AIII.2	BIII	bII	WIII	D	E		(D)	TR	NPO	M	
<i>Pernis apivorus</i>	Bondrée apivore	P	AI	BIII	bII	CII				(S)	C	NPR	M	
<i>Milvus migrans</i>	Milan noir	P	AI	BIII	bII	WII, CII	V	AS	NE	(V)	C		M	
<i>Accipiter nisus</i>	Epervier d'europe	P		BIII	bII	WII, CII					C	NPR	M	H
<i>Buteo buteo</i>	Buse variable	P		BIII	bII	WII, CII					TC	NC	M	H
<i>Falco tinnunculus</i>	Faucon crécerelle	P		BIII	bII	WII, CII	D	AS	NE	D	TC	NC	M	H
<i>Falco subbuteo</i>	Faucon hobereau	P		BIII	bII	WII, CII	D	S		(S)	PC	NPO	M	
<i>Perdix perdix</i>	Perdrix grise	Ch	AII.1, AIII.1	BIII			AS	D		V	C	NC		H
<i>Coturnix coturnix</i>	Caille des blés	Ch	AII.2	BIII	bII			AP	NE	(H)	C	NC	M	
<i>Rallus aquaticus</i>	Râle d'eau	Ch	AII.2	BIII			V	AP	NE	(S)	PC	NPR	M	H
<i>Crex crex</i>	Râle des genêts	P	AI	BIII	bII		E	E		H	TR	NC	M	
<i>Gallinula chloropus</i>	Gallinule poule-d'eau	Ch	AII.2	BIII							C	NC	M	H
<i>Grus grus</i>	Grue cendrée	P	AI	BIII	bII	WII, CII		V	AS	(H)			M	H
<i>Charadrius dubius</i>	Petit gravelot	P		BIII	bII		R			(S)	PC	NC	M	
<i>Vanellus vanellus</i>	Vanneau huppé	Ch	AII.2	BIII	bII		E	D	D	V	R	NC	M	H
<i>Gallinago gallinago</i>	Bécassine des marais	Ch	AII.1, AIII.2	BIII	bII		E	E	AS	(D)	TR	NPO	M	H
<i>Numenius arquata</i>	Courlis cendré	Ch	AII.2	BIII	bII		V	AS	D	D	TR	NC	M	H
<i>Tringa ochropus</i>	Chevalier culblanc	P		BIII	bII				NE				M	
<i>Actitis hypoleucos</i>	Chevalier guignette	P		BIII	bII		O	R	NE	(D)	TR	NPR	M	
<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier	Ch	AII.2, AIII.1								U	NC	M	H
<i>Streptopelia turtur</i>	Tourterelle des bois	Ch	AII.2	BIII	bII	WIII	AS	D		D	U	NPR	M	
<i>Cuculus canorus</i>	Coucou gris	P		BIII							C	NPR	M	
<i>Tyto alba</i>	Effraie des clochers	P		BIII		WII, CI	AS	D		(D)	C	NC		H
<i>Strix aluco</i>	Chouette Hulotte	P		BIII		WII, CII					C	NC		H
<i>Asio otus</i>	Hibou moyen-duc	P		BIII		WII, CII				(S)	PC	NC		H
<i>Apus apus</i>	Martinet noir	P		BIII						(S)	C		M	
<i>Alcedo atthis</i>	Martin-pêcheur d'Europe	P	AI	BIII			AS	AS	NE	H	C	NC		H

<i>Picus viridis</i>	Pic vert	P		BIII			AS	AS		(H)	C	NC		H
<i>Dryocopus martius</i>	Pic noir	P	AI	BIII							C	NC		H
<i>Dendrocopos major</i>	Pic épeiche	P		BIII							TC	NPR		H
<i>Dendrocopos medius</i>	Pic mar	P	AI	BIII			AS	AS		(S)	R	NC		H
<i>Alauda arvensis</i>	Alouette des champs	Ch	All.2	BIII			AS	AP	AP	(H)	U	NC	M	H
<i>Riparia riparia</i>	Hirondelle de rivage	P		BIII			AS	AS		(H)	R	NC	M	
<i>Hirundo rustica</i>	Hirondelle rustique	P		BIII			AS	D		H	U		M	
<i>Delichon urbica</i>	Hirondelle de fenêtre	P		BIII			AS			(D)	TC		M	
<i>Anthus trivialis</i>	Pipit des arbres	P		BIII							U	NC	M	
<i>Anthus pratensis</i>	Pipit farlouse	P		BIII			AS			(S)	C	NC	M	H
<i>Motacilla flava</i>	Bergeronnette printanière	P		BIII						(S)	C	NC	M	
<i>Motacilla alba</i>	Bergeronnette grise	P		BIII							U	NPR	M	H
<i>Troglodytes troglodytes</i>	Troglodyte mignon	P		BIII							U	NC		H
<i>Prunella modularis</i>	Accenteur mouchet	P		BIII							U	NC	M	H
<i>Erithacus rubecula</i>	Rougegorge familier	P		BIII	bII						U	NC	M	H
<i>Luscinia megarhynchos</i>	Rossignol philomèle	P		BIII	bII					(S)	TC	NC	M	
<i>Phoenicurus ochruros</i>	Rougequeue noir	P		BIII	bII					(H)	TC	NC	M	
<i>Saxicola rubetra</i>	Tarier des prés	P		BIII	bII		V	D		(S)	PC	NC	M	
<i>Saxicola torquata</i>	Tarier pâtre	P		BIII	bII		AS	AP	NE	(S)	TC	NC	M	H
<i>Oenanthe oenanthe</i>	Traquet motteux	P		BIII	bII			AP		(D)	TR		M	
<i>Turdus merula</i>	Merle noir	Ch	All.2	BIII	bII						U	NC	M	H
<i>Turdus pilaris</i>	Grive litorne	Ch	All.2	BIII	bII		AS			(S)	C	NPO	M	H
<i>Turdus philomelos</i>	Grive musicienne	Ch	All.2	BIII	bII						U	NC	M	H
<i>Cettia cetti</i>	Bouscarle de Cetti	P		BIII	bII		E				TR	NPR		H
<i>Locustella naevia</i>	Locustelle tachetée	P		BIII	bII					(S)	C	NC	M	
<i>Acrocephalus schoenobaenu</i>	Phragmite des joncs	P		BIII	bII		D	AP			PC	NC	M	
<i>Acrocephalus palustris</i>	Rousserolle verderolle	P		BIII	bII		D			(S)	C	NC	M	
<i>Hippolais polyglotta</i>	Hypolaïs polyglotte	P		BIII	bII					(S)	C	NC	M	
<i>Sylvia curruca</i>	Fauvette babillarde	P		BIII	bII		AS				C	NC	M	
<i>Sylvia communis</i>	Fauvette grisette	P		BIII	bII						C	NC	M	
<i>Sylvia borin</i>	Fauvette des jardins	P		BIII	bII						C	NC	M	
<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire	P		BIII	bII						U	NC	M	
<i>Phylloscopus collybita</i>	Pouillot véloce	P		BIII	bII						U	NC	M	
<i>Regulus regulus</i>	Roitelet huppé	P		BIII	bII						C	NC		H
<i>Regulus ignicapilla</i>	Roitelet triple bandeau	P		BIII	bII					(S)	C	NC		H
<i>Muscicapa striata</i>	Gobemouche gris	P		BIII	bII		AS	AS		H	PC	NC	M	

<i>Parus palustris</i>	Mésange nonnette	P		BIII						D	TC	NC		H
<i>Parus caeruleus</i>	Mésange bleue	P		BIII							U	NC		H
<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	P		BIII							U	NC		H
<i>Sitta europaea</i>	Sittelle torchepot	P		BIII							TC	NC		H
<i>Certhia brachydactyla</i>	Grimpereau des jardins	P		BIII						(S)	TC	NC		H
<i>Oriolus oriolus</i>	Loriot d'Europe	P		BIII							U	NC	M	
<i>Lanius collurio</i>	Pie-grièche écorcheur	P	AI	BIII			AS	D		(H)	PC	NC	M	
<i>Garrulus glandarius</i>	Geai des chênes	Ch	AII.2								U	NC	M	H
<i>Corvus monedula</i>	Choucas des tours	P	AII.2							(S)	C		M	H
<i>Corvus frugilegus</i>	Corbeau freux	Ch	AII.2							(S)	C	NPR	M	H
<i>Corvus corone</i>	Corneille noire	Ch	AII.2								U	NC	M	H
<i>Sturnus vulgaris</i>	Etourneau sansonnet	Ch	AII.2							D	U	NC	M	H
<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique	P								D	U	NC		H
<i>Passer montanus</i>	Moineau friquet	P		BIII				AS	NE	(D)	C	NC	M	H
<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres	P		BIII							U	NC	M	H
<i>Serinus serinus</i>	Serin cini	P		BIII							C	NC		
<i>Carduelis chloris</i>	Verdier d'Europe	P		BIII							U	NC	M	H
<i>Carduelis carduelis</i>	Chardonneret élégant	P		BIII							U	NC	M	H
<i>Carduelis cannabina</i>	Linotte mélodieuse	P		BIII						D	U	NC	M	H
<i>Loxia curvirostra</i>	Bec-croisé des sapins	P		BIII			V			(S)	TR		M	
<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	Bouvreuil pivoine	P		BIII						(S)	TC	NC		H
<i>Coccothraustes coccothraust</i>	Grosbec casse-noyaux	P		BIII							C		M	H
<i>Emberiza citrinella</i>	Bruant jaune	P		BIII				AS	NE	(S)	U	NC	M	H
<i>Emberiza schoeniclus</i>	Bruant des roseaux	P		BIII							C	NPR	M	
<i>Miliaria calandra</i>	Bruant proyer	P		BIII			D			(D)	C	NC		H

Légende du statut de protection :

E : en danger

V : Vulnérable

D : en Déclin

R : Rare

AS : A Surveiller

AP : A Préciser

H : "depleted" : population qui n'a pas retrouvé le niveau de population qu'elle avait dans les années 1970-1990

NE : non évalué

S : non défavorable

() : statut provisoire

O : Occasionnel

Ch : Chassable

P : Protégé

Légende du statut de rareté :

U : Ubiquiste, PC : Peu Commun, C : Commun

TC : Très Commun, R : Rare, TR : Très Rare

Légende des statuts sur zone :

NC : Nicheur Certain, NPR : Nicheur PRobable,

NPO : Nicheur POSSible

M :migrateur

H : hivernant

Annexe 11

Annexe 11 : Liste des espèces patrimoniales non observées en 2005 mais présentes sur la Vallée de l'Aisne (issues de la base de données ReNard)

Espèces	Noms vernaculaires	Statut de protection					Statut de conservation				Fréquence Région	Statut sur zone		
		France	Directives oiseaux	Convention Berne	Convention Bonn	Convention Washington, CITES	Liste rouge Champ Ardenn	Liste Rouge France		Européen		N	M	H
								N	H					
<i>Tachybaptus ruficollis</i>	Grèbe castagneux	P		BII				S	S		C			
<i>Phalacrocorax carbo</i>	Grand Cormoran	P		BIII			O						M	H
<i>Nycticorax nycticorax</i>	Bihoreau gris	P	AI	BIII			O	AS	NE	H	TR	NPO	M	
<i>Casmerodius albus</i>	Grande Aigrette	P	AI	BIII	bII	WIII		V	V				M	
<i>Ciconia nigra</i>	Cigogne noire	P	AI	BIII	bII	WII, CII	V	V		R	TR		M	
<i>Ciconia ciconia</i>	Cigogne blanche	P	AI	BIII	bII		E	R	NE	H	TR		M	
<i>Cygnus olor</i>	Cygne tuberculé	P	AII.2	BIII	bII			R	NE		R			
<i>Cygnus cygnus</i>	Cygne chanteur	P	AI	BIII	bII				NE				M	
<i>Anser anser</i>	Oie cendrée	Ch	AII.1, AIII.2	BIII	bII		V	V	R					
<i>Tadorna tadorna</i>	Tadorne de Belon	P		BIII	bII		E						M	
<i>Milvus milvus</i>	Milan royal	P	AI	BIII	bII	WII, CII	E	AS	NE	D	C		M	
<i>Circus aeruginosus</i>	Busard des roseaux	P	AI	BIII	bII	WII, CII	E	AS	NE		R		M	
<i>Circus cyaneus</i>	Busard Saint-Martin	P	AI	BIII	bII	WII, CII	V	AS	AS	H	C		M	H
<i>Circus pygargus</i>	Busard cendré	P	AI	BIII	bII	WII, CII	V	AS			PC		M	
<i>Pandion haliaetus</i>	Balbusard pêcheur	P	AI	BIII	bII	WII, CII	O	V	NE	R			M	
<i>Falco columbarius</i>	Faucon émerillon	P	AI	BIII	bII	WII, CII			V	(S)			M	
<i>Porzana porzana</i>	Marouette ponctuée	P	AI	BIII	bII		E	E	NE	(S)	TR	NPO	M	
<i>Grus grus</i>	Grue cendrée	P	AI	BIII	bII	WII, CII		V	AS	(H)			M	
<i>Himantopus himantopus</i>	Echasse blanche	P	AI	BIII	bII		O	AS					M	
<i>Recurvirostra avosetta</i>	Avocette élégante	P	AI	BIII	bII			L	AS				M	
<i>Calidris minuta</i>	Bécasseau minute	P		BIII	bII				R	(S)			M	
<i>Calidris ferruginea</i>	Bécasseau cocorli	P		BIII	bII					NE			M	
<i>Calidris alpina</i>	Bécasseau variable	P		BIII	bII				D	(H)			M	
<i>Philomachus pugnax</i>	Combattant varié	Ch	AI, AII.2	BIII	bII				NE	V	(D)		M	
<i>Lymnocyptes minimus</i>	Bécassine sourde	Ch	AII.1, AIII.2	BIII	bII				AP	(D)			M	
<i>Limosa limosa</i>	Barge à queue noire	Ch	AII.2	BIII	bII			V	V	V			M	
<i>Tringa totanus</i>	Chevalier gambette	Ch	AII.2	BIII	bII			R	R	D	TR		M	
<i>Tringa nebularia</i>	Chevalier aboyeur	Ch	AII.2	BIII	bII				NE				M	

<i>Tringa glareola</i>	Chevalier sylvain	P	AI	BIII	bII					H			M	
<i>Sterna hirundo</i>	Sterne pierregarin	P	AI	BIII	bII		V		NE		TR		M	
<i>Anthus spinoletta</i>	Pipit spioncelle	P		BIII						(S)			M	H
<i>Lanius excubitor</i>	Pie-grièche grise	P		BIII			E	D	NE	(H)	PC		M	H

Légende :

Légende du statut de protection :

E : en danger

V : Vulnérable

D : en Déclin

R : Rare

H : "depleted" : population qui n'a pas retrouvé le niveau de population qu'elle avait dans les années 1970-1990

L : Localisé

AS : A Surveiller

AP : A Préciser

NE : non évalué

S : non défavorable

() : statut provisoire

O : Occasionnel

Ch : Chassable

P : Protégé

Légende du statut de rareté :

U : Ubiquiste, PC : Peu Commun, C : Commun

TC : Très Commun, R : Rare, TR : Très Rare

Légende des statuts sur zone :

NC : Nicheur Certain, NPR : Nicheur PProbable,

NPO : Nicheur POSSible

M :migrateur

H : hivernant

Annexe 12

Annexe 12 : relevés et coordonnées GPS des espèces d'oiseaux patrimoniales (avril à juillet 2005)

Habitats	Espèce	date	Nbr	Sexe	Commune	Lieu-dit	rq	X (metre)	Y (metre)
Boisements	BONDREE APIVORE	19/06/05	1		AMBLY FLEURY	le petit marais	en vol	755992,778	2502223,32
	BONDREE APIVORE	06/07/05	2		OLIZY PRIMAT	LE LONG PRE	en vol	776363,884	2485021,33
	BONDREE APIVORE	01/07/05	2	1 M, 1 F	VANDY		parade en vol	771762,559	2496452,57
	PIC MAR	22/06/05	1		FALAISE	LES JOLLIS	cris	774057,699	2488143,17
	PIC NOIR	22/06/05	1		FALAISE	LES JOLLIS	cris	774125,131	2488078,4
	PIC NOIR	14/06/05	2		VOUZIERES	LA BRECHE		772915,059	2490770,2
	PIC NOIR	11/08/05	1		SEUIL	BOIS DE SEUIL	cris	754389,5	2501849,3
Berges et gravières	HIRONDELLE DE RIVAGE	19/06/05	27 trous		AMBLY FLEURY	BOQUETIER	colonie	755524,985	2501245,31
	HIRONDELLE DE RIVAGE	19/06/05	17 trous		AMBLY FLEURY		colonie	754995,272	2500670,31
	HIRONDELLE DE RIVAGE	19/06/05	32 trous		AMBLY FLEURY	BOQUETIER	colonie	755274,459	2500765,15
	HIRONDELLE DE RIVAGE	19/06/05	53 trous		AMBLY FLEURY	PT MARAIS	colonie	755985,023	2502020,78
	HIRONDELLE DE RIVAGE	17/06/05	31 trous		BRECY BRIERES	LES BAS	colonie	777030,066	2484384,86
	HIRONDELLE DE RIVAGE	14/06/05	44 trous		FALAISE	LA BRECHE		773099,694	2490554,91
	HIRONDELLE DE RIVAGE	18/06/05	50 trous		FALAISE	LA BRECHE	colonie	773095,47	2490534,36
	HIRONDELLE DE RIVAGE	18/06/05	10 trous		FALAISE	PARDONNE	colonie	773144,834	2490185,04
	HIRONDELLE DE RIVAGE	18/06/05	64 trous		FALAISE	GDES VERSAINES	colonie	773835,411	2488875,15
	HIRONDELLE DE RIVAGE	19/06/05	9 trous		GIVRY		colonie	758500,44	2502390,89
	HIRONDELLE DE RIVAGE	19/06/05	11 trous		GIVRY		colonie	758919,646	2502185,39
	HIRONDELLE DE RIVAGE	17/06/05	36 trous		OLIZY PRIMAT	LES HOU HA	colonie	775824,577	2485914,22
	HIRONDELLE DE RIVAGE	17/06/05	12 trous		SAVIGNY S/AISNE	SS LES ROCHES	colonie	775004,773	2486984,17
	HIRONDELLE DE RIVAGE	17/06/05	12 trous		SAVIGNY S/AISNE	LE BAC	colonie	775009,429	2486950,9
	HIRONDELLE DE RIVAGE	18/06/05	83 trous		SAVIGNY S/AISNE		colonie	774384,871	2487869,16
	HIRONDELLE DE RIVAGE	18/06/05	6 trous		SEMUY	CORBILLARD	colonie	767934,799	2500455,79
	HIRONDELLE DE RIVAGE	19/06/05	27 trous		SEUIL	GUE LA PREE	colonie	752989,98	2500905,71
	HIRONDELLE DE RIVAGE	19/06/05	17 trous		SEUL	LES SARTIS	colonie	753844,865	2501355,64
	HIRONDELLE DE RIVAGE	19/06/05	119 trous		THUGNY TRUGNY	LES ARPENTS	colonie	752174,538	2501464,86

HIRONDELLE DE RIVAGE	18/06/05	4 trous		VONCQ	HT PRES	colonie	767769,613	2500109,37
HIRONDELLE DE RIVAGE	18/06/05	28 trous		VRIZY	LES AULNIS	colonie	771525,363	2494880,61
MARTIN PECHEUR D'EUROPE	18/06/05	1		FALAISE	PARDONNE		773210,437	2490259,42
MARTIN PECHEUR D'EUROPE	18/06/05	1		FALAISE	PONT		773789,808	2489059,38
MARTIN PECHEUR D'EUROPE	17/06/05	1		OLIZY PRIMAT	LE BAC		775394,974	2486675,02
MARTIN PECHEUR D'EUROPE	16/06/05	1		SAVIGNY S/AISNE	PONT	en vol	774550,456	2487885,35
MARTIN PECHEUR D'EUROPE	17/06/05	1		SAVIGNY S/AISNE	PONT		774584,758	2487754,61
MARTIN PECHEUR D'EUROPE	18/06/05	1		SAVIGNY S/AISNE	LES JOLLIS		773849,589	2488170,24
MARTIN PECHEUR D'EUROPE	01/07/05	1		SEMUY	Corbillard	en vol	767979,238	2500466,38
MARTIN PECHEUR D'EUROPE	19/06/05	1		SEUIL	GUE LA PREE		753254,808	2501085,45
MARTIN PECHEUR D'EUROPE	19/06/05	1		SEUIL	LA NOUE ANINE		754675,498	2501090,41
MARTIN PECHEUR D'EUROPE	01/07/05	1		VONCQ		posé	768593,237	2499212,95
MARTIN PECHEUR D'EUROPE	18/06/05	1		VONCQ	PONT		768944,593	2498950,48
MARTIN PECHEUR D'EUROPE	18/06/05	1		VONCQ			767849,477	2499450,89
MARTIN PECHEUR D'EUROPE	18/06/05	2		VOUZIERES	PARC DES ROUSSEAUX		772170,429	2493845,7
PETIT GRAVELOT	19/06/05	1		AMBLY FLEURY	PT MARAIS		756009,805	2501954,64
PETIT GRAVELOT	17/06/05	1		BRECY BRIERES	LES BAS		777330,414	2484165,86
PETIT GRAVELOT	18/06/05	1		FALAISE	LA BRECHE		773055,015	2490549,84
PETIT GRAVELOT	18/06/05	1		FALAISE	PARDONNE		773154,83	2490215,05
PETIT GRAVELOT	18/06/05	1		FALAISE	PT SAUSSIS		773484,778	2489445,47
PETIT GRAVELOT	29/05/05	1		SAVIGNY S/AISNE	LES JOLLIS	posé	773904,512	2487680,04
PETIT GRAVELOT	16/06/05	2		SAVIGNY S/AISNE	PONT	posé	774380,581	2487930,28
PETIT GRAVELOT	18/06/05	1		SAVIGNY S/AISNE		cantonné	773904,989	2487704,18
PETIT GRAVELOT	19/06/05	2		THUGNY TRUGNY	LES ARPENTS		752194,702	2501524,8
PETIT GRAVELOT	18/06/05	2		VONCQ	LA COUTURE		767895,52	2499160,81
PETIT GRAVELOT	28/05/05	1		VOUZIERES	LA BRECHE	posé	772985,477	2490525,46

Prairies	RALE DES GENETS	26/05/05	1 M	VANDY	le repaire	chanteur	771739,962	2494025,78
	COURLIS CENDRE	25/05/05	1	AMBLY FLEURY		en vol	756205,566	2503281,64
	COURLIS CENDRE	25/05/05	3	AMBLY FLEURY	pré buirette	en vol	756429,842	2503081,75

COURLIS CENDRE	21/06/05	2	cple	BRECY BRIERES		cantonné	777400,323	2483789,39
COURLIS CENDRE	21/06/05	3		BRECY BRIERES	les bas		776704,702	2484079,67
COURLIS CENDRE	28/05/05	2	CPLE	FALAISE	LE PETIT SAUSSIS	posé	772605,918	2490294,95
COURLIS CENDRE	23/06/05	4	1 M, 1F, 2 I	GIVRY	les fossés	posé	758241,428	2503315,53
COURLIS CENDRE	25/05/05	1		GIVRY	Cochelet	alarme	757896,288	2503294,82
COURLIS CENDRE	25/05/06	1		GIVRY	Les fossés	alarme	758546,375	2503303,59
COURLIS CENDRE	20/06/05	1		OLIZY PRIMAT	hts prés	posé	775884,596	2486840,42
COURLIS CENDRE	09/06/05	2	1 m, 1 F	VANDY	les champs collet	posé	772160,373	2494580,46
COURLIS CENDRE	15/06/05	1		VOUZIERES	LE HAUTES VERSAINES	posé	772625,067	2491184,64
COURLIS CENDRÉ	26/05/05	3	1 M	TERRON S/AISNE	la planchette	posé	771093,022	2496942,92
COURLIS CENDRE	12/06/05	2	1 m, 1F	AMBLY FLEURY	Ferme du bois de Seuil	alarme et posé	755052,051	2501828,27
COURLIS CENDRE	mai-05	1		OLIZY PRIMAT	Les Hou Ha	alarme	776299,6	2485638,5
COURLIS CENDRE	mai-05	1		CONDE LES VOUZIERES	La Culée de Condé	alarme	772472,7	2493069,5
COURLIS CENDRE	mai-05	1		CONDE LES VOUZIERES	Le Repaire	alarme	771456,4	2494093,7
COURLIS CENDRE	mai-05	1		GIVRY SUR AISNE	Le Grès	alarme	759283,8	2502912,3
VANNEAU HUPPE	23/06/05	4	1M, F, 2 I	GIVRY	Les fossés	posé	758377,363	2503469,67
VANNEAU HUPPE	25/05/05	4		GIVRY	château d'eau	posé et alarme	758853,178	2502965,02
VANNEAU HUPPE	10/05/05	2		GIVRY	le Grès	alarme et posé	759329,576	2502831,67
VANNEAU HUPPE	25/05/05	4		GIVRY	le Grès	posé et alarme	759333,2	2502831,77
VANNEAU HUPPE	25/05/05	6		SEUIL	Bois de Seuil	nourrissage	754549,904	2501842,47
VANNEAU HUPPE	24/06/05	2		SEUIL	les Sartis	posé	754110,307	2501600,4
VANNEAU HUPPE	17/06/05	48		BRECY BRIERES	LA CRAPAUDIERE	posé		
VANNEAU HUPPE	24/06/05	1		SEUIL	NOUE ANINE	en vol		
VANNEAU HUPPE	24/06/05	4		SEUIL	Noue Anine	posé		
TARIER DES PRES	23/06/05	1	M	AMAGNE		posé	757177,633	2503887,52

TARIER DES PRES	23/06/05	1	M	AMBLY FLEURY		posé	756247,867	2503193,7
TARIER DES PRES	20/06/05	2	cple	OLIZY PRIMAT	hts prés		776030,015	2486843,04
TARIER DES PRES	20/06/05	1	m	OLIZY PRIMAT	hts prés		775717,07	2487122,97
TARIER DES PRES	20/06/05	2	cple	OLIZY PRIMAT	hts prés		775740,16	2486845,25
TARIER DES PRES	20/06/05	1	m	OLIZY PRIMAT	hts prés		775440,159	2486862,02
TARIER DES PRES	17/06/05	2	CPLE	SAVIGNY S/AISNE	PONT		774500,033	2487750,17
TARIER DES PRES	20/06/05	2	cple	SAVIGNY S/AISNE	sous les roches		774925,131	2487486,6
TARIER DES PRES	20/06/05	1	m	SAVIGNY S/AISNE	sous les roches		774719,917	2487814,43
TARIER DES PRES	06/07/05	2	1M 1F	SAVIGNY S/AISNE	PONT		774419,963	2487513,85
TARIER DES PRES	09/06/05	2	1 m, 1 F	TERRON S/AISNE	la Planchette	posé	771084,042	2497000,19
TARIER DES PRES	09/06/05	2	1 M, 1 F	VANDY	les Gravières	posé	770985,157	2495857,49
TARIER DES PRES	27/05/05	1	M	VONCQ	l'U de l'orme	posé	767934,761	2498608,79
TARIER DES PRES	16/06/05	1	M	VOUZIERS	PETIT SAUSSIS		773250,273	2489345,54
TARIER DES PRES	16/06/05	1	M	VOUZIERS	PETIT SAUSSIS		773324,65	2489809,98
TARIER DES PRES	16/06/05	1	M	VOUZIERS	PETIT SAUSSIS		772764,781	2489729,91
TARIER DES PRES	16/06/05	1	M	VOUZIERS	PETIT SAUSSIS		772915,352	2489920,08
TARIER DES PRES			M	BRECY-BRIERES			777647	2483887
TARIER DES PRES			M	vrizy			771923,5	2493464,1
TARIER DES PRES			M	vrizy			771518,6	2494006,4
TARIER DES PRES			M	vrizy			771000,5	2495309,9
TARIER DES PRES			M	Vandy			771049,1	2496143,7
TARIER DES PRES			M	voncq			768205,2	2498976

Haies	PIE GRIECHE ECORCHEUR	23/06/05	1	M	ALLAND HUY ET SAUSSEUIL	près de la roue		760097,378	2502439,24
	PIE GRIECHE ECORCHEUR	23/06/05	1	M	AMBLY FLEURY	Marais		756047,339	2502659,17
	PIE GRIECHE ECORCHEUR	23/06/05	2	1M, F	AMBLY FLEURY			756022,235	2502604,66
	PIE GRIECHE ECORCHEUR	25/06/05	1	M	AMBLY FLEURY	Gerbéant		756299,417	2502107,36
	PIE GRIECHE ECORCHEUR	23/06/05	2	1M, 1F	AMBLY FLEURY	les petits marais		756356,004	2502424,47
	PIE GRIECHE ECORCHEUR	23/06/05	1	M	AMBLY FLEURY			756352,544	2502550,6

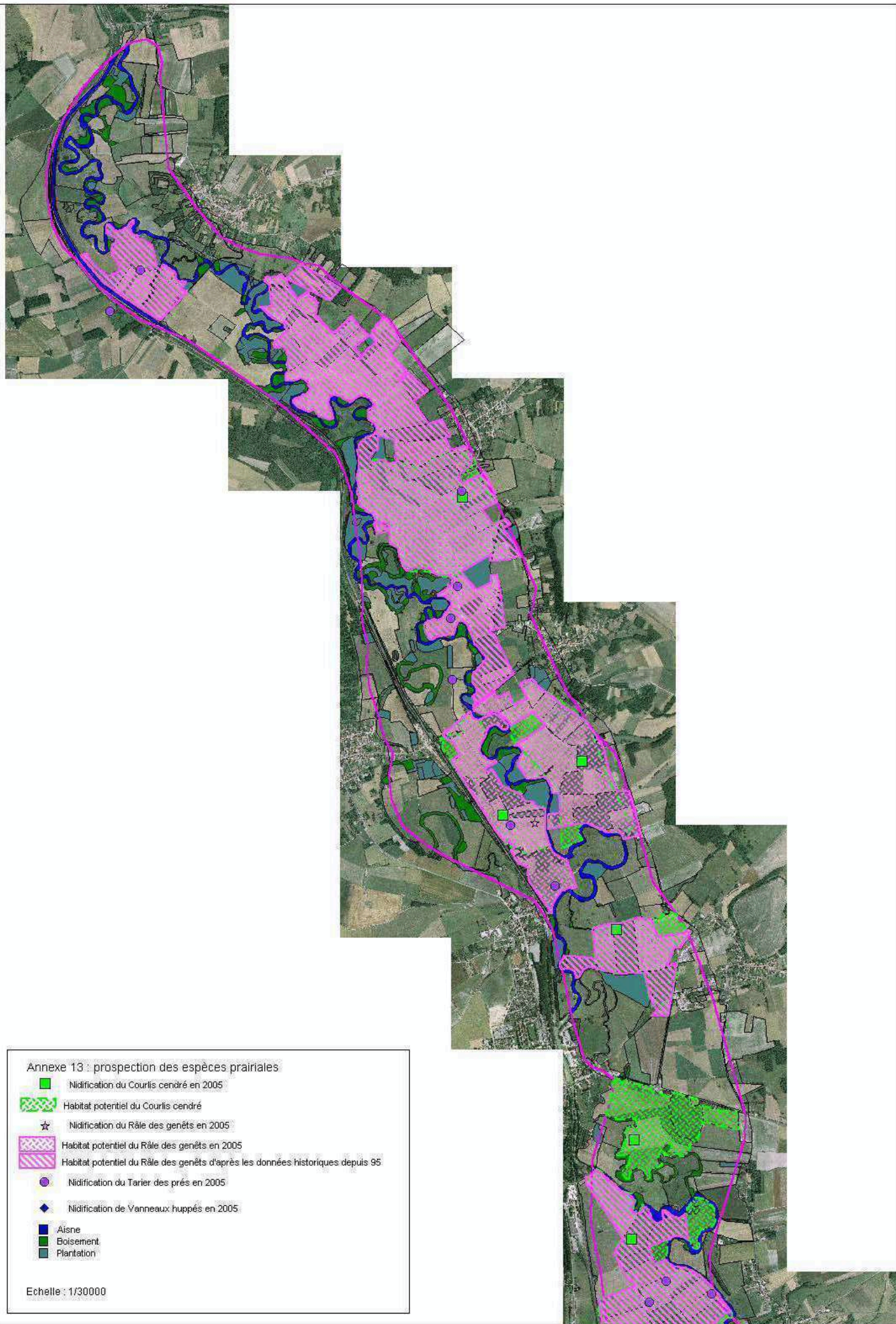
PIE GRIECHE ECORCHEUR	25/06/05	2	1M, F	AMBL Y FLEURY	Gerbéant		756410,786	2501705,76
PIE GRIECHE ECORCHEUR	25/06/05	1	M	AMBL Y FLEURY	Gerbéant		756379,629	2501519,28
PIE GRIECHE ECORCHEUR	23/06/05	1	M	AMBL Y FLEURY			756727,287	2502683,4
PIE GRIECHE ECORCHEUR	30/05/05	6	4M + 2F	AMBL Y FLEURY	Matifleux		755673,492	2501917,6
PIE GRIECHE ECORCHEUR	30/05/05	2	M	AMBL Y FLEURY	Matifleux		755642,9	2502239,6
PIE GRIECHE ECORCHEUR	30/05/05	2	M + F	AMBL Y FLEURY	le Boquetier		755549,4	2501380,6
PIE GRIECHE ECORCHEUR	30/05/05	2	M + F	AMBL Y FLEURY	Bois de Seuil		754888,197	2501673,46
PIE GRIECHE ECORCHEUR	24/06/05	1	M	AMBL Y FLEURY	LE BOQUETIER		755306,678	2501313,61
PIE GRIECHE ECORCHEUR	20/06/05	1	1M	BRECY BRIERES			776487,658	2483879,93
PIE GRIECHE ECORCHEUR	20/06/05	2	1M 1F	BRECY BRIERES			777731,136	2483684,58
PIE GRIECHE ECORCHEUR	20/06/05	1	1M	BRECY BRIERES			777676,015	2483623,47
PIE GRIECHE ECORCHEUR	20/06/05	1	M	BRECY BRIERES	LES HOU HA		775577,66	2485780,41
PIE GRIECHE ECORCHEUR	22/06/05	2	cple	BRECY BRIERES			775585,282	2486242,82
PIE GRIECHE ECORCHEUR	22/06/05	1	m	BRECY BRIERES			775704,676	2486500,78
PIE GRIECHE ECORCHEUR	06/07/05	2	1M 1F	BRECY BRIERES			776229,371	2484191,21
PIE GRIECHE ECORCHEUR	17/06/05	1	M	BRIERE			775858,478	2484693,93
PIE GRIECHE ECORCHEUR	09/06/05	2	1 M, 1F	CHESTRES			772745,454	2491650,47
PIE GRIECHE ECORCHEUR	09/06/05	1	M	CHESTRES	la Glaye		773130,243	2492224,55
PIE GRIECHE ECORCHEUR	09/06/05	1	M	CHESTRES			772574,838	2491964,58
PIE GRIECHE ECORCHEUR	24/06/05	1	M	COUCY	la Prairie		755088,764	2502967,13
PIE GRIECHE ECORCHEUR	24/06/05	1	M	COUCY	LA PRAIRIE		754414,534	2502911,69
PIE GRIECHE ECORCHEUR	28/06/05	1	M	COUCY	Les Sarts		753399,143	2502147,36
PIE GRIECHE ECORCHEUR	28/06/05	1	M	COUCY	Les Sarts		754148,155	2502033,92
PIE GRIECHE ECORCHEUR	28/05/05	1	M	FALAI SE	LA PRAIRIE		773392,436	2488694,63
PIE GRIECHE ECORCHEUR	28/05/05	1	M	FALAI SE	LE PETIT SAUSSIS		773359,729	2489532,62
PIE GRIECHE ECORCHEUR	29/05/05	1	M	FALAI SE	LES JOLLIS		774089,921	2488120,02
PIE GRIECHE ECORCHEUR	15/06/05	1	M	FALAI SE	GDES VERSAINES		773696,445	2490574,89
PIE GRIECHE ECORCHEUR	15/06/05	1	1M	FALAI SE	LA PARDONNE		773212,343	2490036,74
PIE GRIECHE ECORCHEUR	15/06/05	2	1M 1F	FALAI SE	GDES VERSAINES		773700,529	2488607,47
PIE GRIECHE ECORCHEUR	15/06/05	1	M	FALAI SE	GDES VERSAINES		773490,608	2488654,92
PIE GRIECHE ECORCHEUR	15/06/05	2	1M 1F	FALAI SE	GDES VERSAINES		773592,807	2488682,16
PIE GRIECHE ECORCHEUR	18/06/05	3	1M 1F	FALAI SE	LES JOLLIS		774075,552	2488472,25

PIE GRIECHE ECORCHEUR	23/06/05	2	1 M, 1 F	GIVRY			757880,919	2503064,22
PIE GRIECHE ECORCHEUR	23/06/05	1	M	GIVRY			758194,323	2502748,07
PIE GRIECHE ECORCHEUR	23/06/05	1	M	GIVRY	les fossés		758222,416	2502737,71
PIE GRIECHE ECORCHEUR	23/06/05	1	M	GIVRY	la Basse préé		759599,034	2501929,65
PIE GRIECHE ECORCHEUR	23/06/05	1	M	GIVRY	La basse Préé		759588,127	2502319,15
PIE GRIECHE ECORCHEUR	23/06/05	1	F	GIVRY	les fossés		757013,474	2502826,79
PIE GRIECHE ECORCHEUR	23/06/05	1	M	GIVRY	le Frayou		776564,913	2485266,98
PIE GRIECHE ECORCHEUR	20/06/05	2	1M 1F	OLIZY PRIMAT	LE LONG PRE		775602,041	2487394,14
PIE GRIECHE ECORCHEUR	20/06/05	2	1M 1F	OLIZY PRIMAT	L ERMITAGE		775894	2487204,51
PIE GRIECHE ECORCHEUR	20/06/05	1	M	OLIZY PRIMAT	L HERMITAGE		776487,127	2485233,02
PIE GRIECHE ECORCHEUR	20/06/05	2	1M 1F	OLIZY PRIMAT			776466,27	2485358,59
PIE GRIECHE ECORCHEUR	20/06/05	1	1M	OLIZY PRIMAT	LE LONG PRE		775746,216	2486845,44
PIE GRIECHE ECORCHEUR	06/07/05	2	1M 1F	OLIZY PRIMAT	HAUTS PRES		773509,897	2488059,69
PIE GRIECHE ECORCHEUR	28/05/05	1	M	SAVIGNY S/AISNE			774592,124	2487830,94
PIE GRIECHE ECORCHEUR	17/06/05	1	1M	SAVIGNY S/AISNE	PONT		775193,61	2487350,05
PIE GRIECHE ECORCHEUR	20/06/05	2	1M 1F	SAVIGNY S/AISNE			774958,495	2487663,96
PIE GRIECHE ECORCHEUR	20/06/05	2	1M 1F	SAVIGNY S/AISNE	SOUS LES ROCHES		775046,962	2487902,4
PIE GRIECHE ECORCHEUR	20/06/05	1	M	SAVIGNY S/AISNE	SOUS LES ROCHERS		774949,806	2488066,47
PIE GRIECHE ECORCHEUR	20/06/05	1	M	SAVIGNY S/AISNE	SOUS LES ROCHES		775242,294	2487225,32
PIE GRIECHE ECORCHEUR	20/06/05	2	1M 1F	SAVIGNY S/AISNE			774432,078	2488228,83
PIE GRIECHE ECORCHEUR	21/06/05	2	1M 1F	SAVIGNY S/AISNE			773732,145	2488125,84
PIE GRIECHE ECORCHEUR	21/06/05	2	1M 1F	SAVIGNY S/AISNE			774396,854	2488350,27
PIE GRIECHE ECORCHEUR	21/06/05	2	1M 1F	SAVIGNY S/AISNE			774417,934	2487898,01
PIE GRIECHE ECORCHEUR	21/06/05	2	1M 1F	SAVIGNY S/AISNE			773359,675	2488376,24
PIE GRIECHE ECORCHEUR	21/06/05	2	1M 1F	SAVIGNY S/AISNE			773680,383	2487914,52
PIE GRIECHE ECORCHEUR	21/06/05	1	M	SAVIGNY S/AISNE			774410,804	2487734,45
PIE GRIECHE ECORCHEUR	21/06/05	1	M	SAVIGNY S/AISNE			774595,176	2487929,41
PIE GRIECHE ECORCHEUR	21/06/05	1	m	SAVIGNY S/AISNE			775249,886	2486780,08
PIE GRIECHE ECORCHEUR	22/06/05	2	1m 1f	SAVIGNY S/AISNE			775140,405	2486910,37
PIE GRIECHE ECORCHEUR	22/06/05	1	m	SAVIGNY S/AISNE	le bac		775019,726	2486891,82
PIE GRIECHE ECORCHEUR	22/06/05	1	m	SAVIGNY S/AISNE			774587,454	2486991,82
PIE GRIECHE ECORCHEUR	23/06/05	1	M	SEMUJ	les Hauts près		767908,855	2500022,51
PIE GRIECHE ECORCHEUR	24/06/05	1	M	SEUIL	NOUE ANINE		754656,116	2501180,83
PIE GRIECHE ECORCHEUR	24/06/05	1	M	SEUIL	Noue Anine		754886,907	2501053,45

PIE GRIECHE ECORCHEUR	24/06/05	1 M	SEUIL	LES SARTIS		753724,761	2501460,06
PIE GRIECHE ECORCHEUR	02/06/05	4 2M 2F	SEUIL	LES SARTIS		753454,591	2501569,72
PIE GRIECHE ECORCHEUR	02/06/05	1 M	SEUIL			753154,886	2499718,48
PIE GRIECHE ECORCHEUR	24/06/05	1 M	SEUIL	BOIS DE SEUIL		754214,591	2501902,07
PIE GRIECHE ECORCHEUR	01/07/05	2 1M, F	TERRON S/AISNE			770569,291	2497458,13
PIE GRIECHE ECORCHEUR	01/07/05	1 M	TERRON S/AISNE	les Versaines		770550,49	2498086,84
PIE GRIECHE ECORCHEUR	01/07/05	1 1M	TERRON S/AISNE			770709,566	2497582,98
PIE GRIECHE ECORCHEUR	25/05/05	2 M F	THUGNY TRUGNY			751651,979	2501564,16
PIE GRIECHE ECORCHEUR	30/05/05	2 M + F	THUGNY TRUGNY	Les Arpents		751971,507	2501052,94
PIE GRIECHE ECORCHEUR	25/05/05	3 2M + 1 F	THUGNY TRUGNY	Derrière Le Moulin		752096,324	2501949,1
PIE GRIECHE ECORCHEUR	09/06/05	1 F	VANDY	les Parcs des rousseaux		772449,74	2493859,7
PIE GRIECHE ECORCHEUR	01/07/05	1 M	VANDY			770278,812	2495715,71
PIE GRIECHE ECORCHEUR	01/07/05	1 M	VANDY			770554,792	2495271,03
PIE GRIECHE ECORCHEUR	01/07/05	2 1M, F	VANDY			771315,607	2495293,82
PIE GRIECHE ECORCHEUR	01/07/05	3 2 M, 1 F	VANDY			771715,824	2496115,18
PIE GRIECHE ECORCHEUR	27/05/05	2 1 M, 1F	VONCQ			767909,856	2499454,52
PIE GRIECHE ECORCHEUR	01/07/05	3 1 M, 2 F	VONCQ			768008,678	2499713,6
PIE GRIECHE ECORCHEUR	01/07/05	2 2 M	VONCQ			768078,421	2499522,6
PIE GRIECHE ECORCHEUR	01/07/05	2 1 M, 1 F	VONCQ			768081,733	2500025,75
PIE GRIECHE ECORCHEUR	01/07/05	1 1 M	VONCQ			768990,031	2499091,04
PIE GRIECHE ECORCHEUR	01/07/05	1 1 M	VONCQ	Entre deux eaux		768656,698	2499276,08
PIE GRIECHE ECORCHEUR	01/07/05	1 M	VONCQ			768618,486	2498768,19
PIE GRIECHE ECORCHEUR	14/06/05	2 1M 1F	VOUZIERS	LA BRECHE		773132,244	2490680,26
PIE GRIECHE ECORCHEUR	14/06/05	2 1M1 1F	VOUZIERS	LA BRECHE		773032,591	2490770,05
PIE GRIECHE ECORCHEUR	14/06/05	1 M	VOUZIERS	LA BRECHE		772915,42	2490718,24
PIE GRIECHE ECORCHEUR	14/06/05	1 M	VOUZIERS	LA BRECHE		772807,298	2490807,78
PIE GRIECHE ECORCHEUR	14/06/05	1 M	VOUZIERS	LA BRECHE		772737,089	2490805,65
PIE GRIECHE ECORCHEUR	14/06/05	2 1M 1F	VOUZIERS	LA BRECHE		772688,009	2490705,79
PIE GRIECHE ECORCHEUR	14/06/05	1 M	VOUZIERS	LA BRECHE		772642,883	2490715,56
PIE GRIECHE ECORCHEUR	14/06/05	1 1M	VOUZIERS	LA BRECHE		772462,729	2490823,35
PIE GRIECHE ECORCHEUR	14/06/05	2 1M 1F	VOUZIERS	LA BRECHE		772644,585	2490819,56
PIE GRIECHE ECORCHEUR	14/06/05	2 1M 1F	VOUZIERS	LA BRECHE		772744,96	2490705,66
PIE GRIECHE ECORCHEUR	14/06/05	1 M	VOUZIERS	LA BRECHE		772565,196	2490800,46

PIE GRIECHE ECORCHEUR	15/06/05	1	M	VOUZIERS	HTES VERSAINES		773170,574	2491134,33
PIE GRIECHE ECORCHEUR	15/06/05	1	M	VOUZIERS	HTES VERSAINES		772787,649	2491377,03
PIE GRIECHE ECORCHEUR	15/06/05	2	1M 1F	VOUZIERS	HTES VERSAINES		773019,857	2491070,37
PIE GRIECHE ECORCHEUR	16/06/05	2	1M 1F	VOUZIERS	PETIT SAUSSIS		772637,844	2489880,13
PIE GRIECHE ECORCHEUR	16/06/05	1	1M	VOUZIERS	PETIT SAUSSIS		773059,849	2489950,45
PIE GRIECHE ECORCHEUR	16/06/05	1	1M	VOUZIERS	PETIT SAUSSIS		773337,205	2489635,89
PIE GRIECHE ECORCHEUR	16/06/05	2	1M 1F	VOUZIERS	PETIT SAUSSIS		773522,598	2489038,26
PIE GRIECHE ECORCHEUR	16/06/05	2	1M 1F	VOUZIERS	PETIT SAUSSIS		772900,562	2488967,43
PIE GRIECHE ECORCHEUR	16/06/05	1	1M	VOUZIERS	PETIT SAUSSIS		772977,765	2488819,42
PIE GRIECHE ECORCHEUR	26/05/05	1	M	VRIZY	LA CULEE		770834,717	2495019,53
PIE GRIECHE ECORCHEUR	mai-05	1	M	AMBLY FLEURY			755967,1	2502434
PIE GRIECHE ECORCHEUR	mai-05	1	M	AMBLY FLEURY			756541,9	2501883,5
PIE GRIECHE ECORCHEUR	mai-05	1	M	VANDY			771696,7	2495083,1
PIE GRIECHE ECORCHEUR	mai-05	1	M	VANDY			771980,1	2494751,2
PIE GRIECHE ECORCHEUR	mai-05	1	M	VRIZY			771162,4	2494727

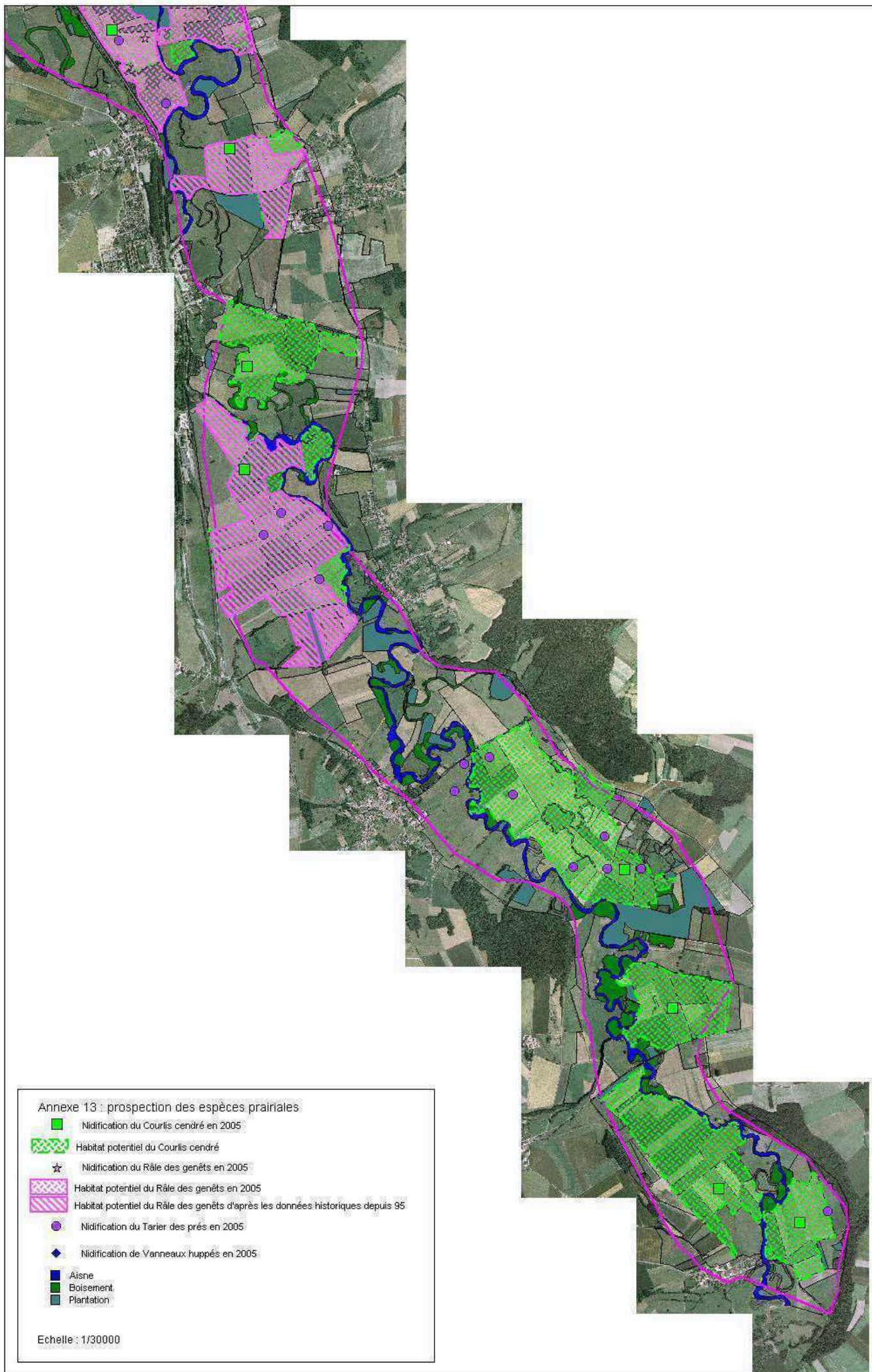
Annexe 13



Annexe 13 : prospection des espèces prairiales

- Nidification du Courlis cendré en 2005
- Habitat potentiel du Courlis cendré
- Nidification du Râle des genêts en 2005
- Habitat potentiel du Râle des genêts en 2005
- Habitat potentiel du Râle des genêts d'après les données historiques depuis 95
- Nidification du Tarier des prés en 2005
- Nidification de Vanneaux huppés en 2005
- Aisne
- Boisement
- Plantation

Echelle : 1/30000










Annexe 13 : prospection des espèces prairiales

- Nidification du Courlis cendré en 2005
- Habitat potentiel du Courlis cendré
- ☆ Nidification du Râle des genêts en 2005
- Habitat potentiel du Râle des genêts en 2005
- Habitat potentiel du Râle des genêts d'après les données historiques depuis 95
- Nidification du Tarier des prés en 2005
- ◆ Nidification de Vanneaux huppés en 2005
- Aisne
- Boisement
- Plantation

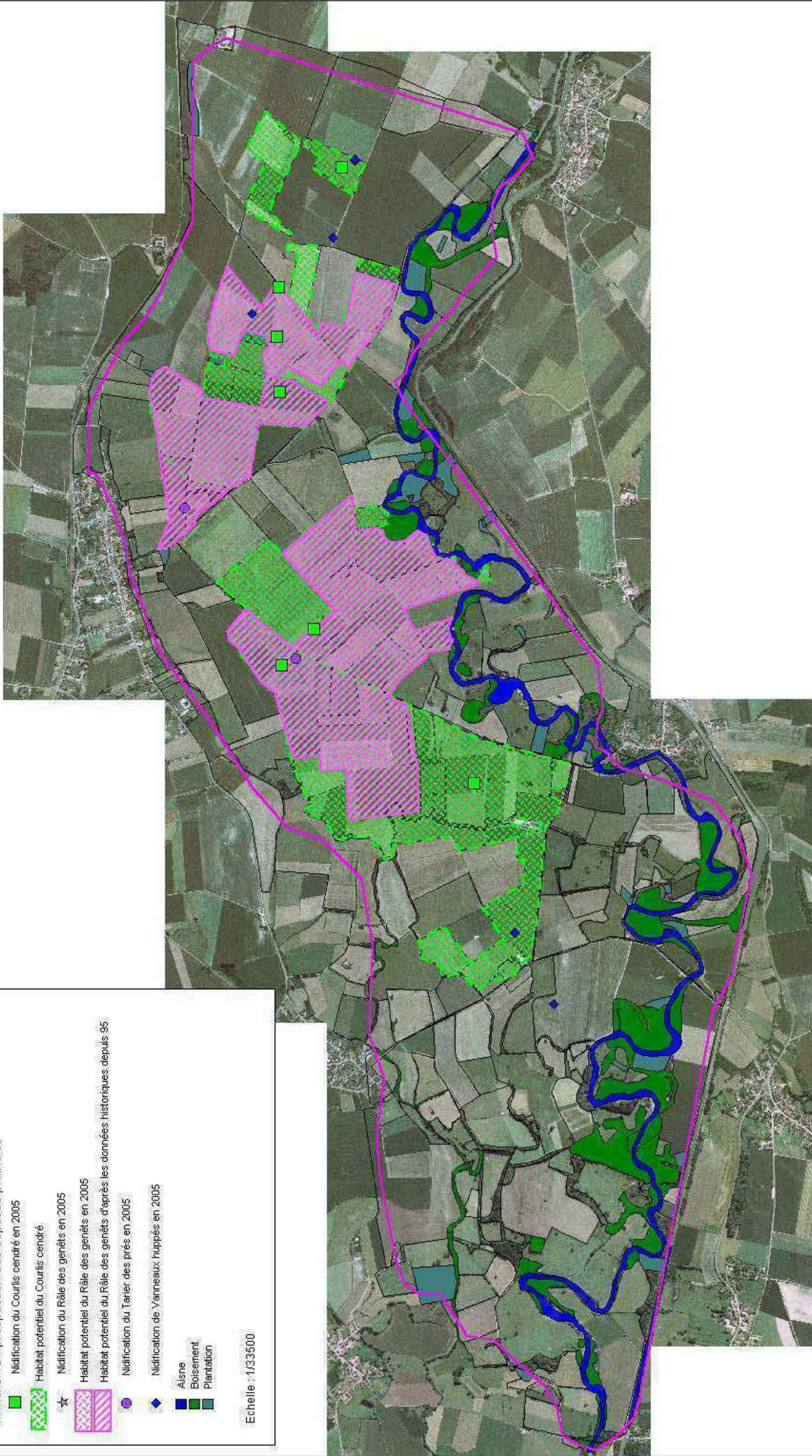
Echelle : 1/30000

Annexe 13 : prospection des espèces prairiales

-  Nidification du Courlis cendré en 2005
-  Habitat potentiel du Courlis cendré
-  Nidification du Râle des genêts en 2005
-  Habitat potentiel du Râle des genêts en 2005
-  Habitat potentiel du Râle des genêts d'après les données historiques depuis 95
-  Nidification du Tarier des prés en 2005
-  Nidification de Vanneaux huppés en 2005

-  Aisne
-  Boisement
-  Plantation

Echelle : 1/33500



Annexe 14

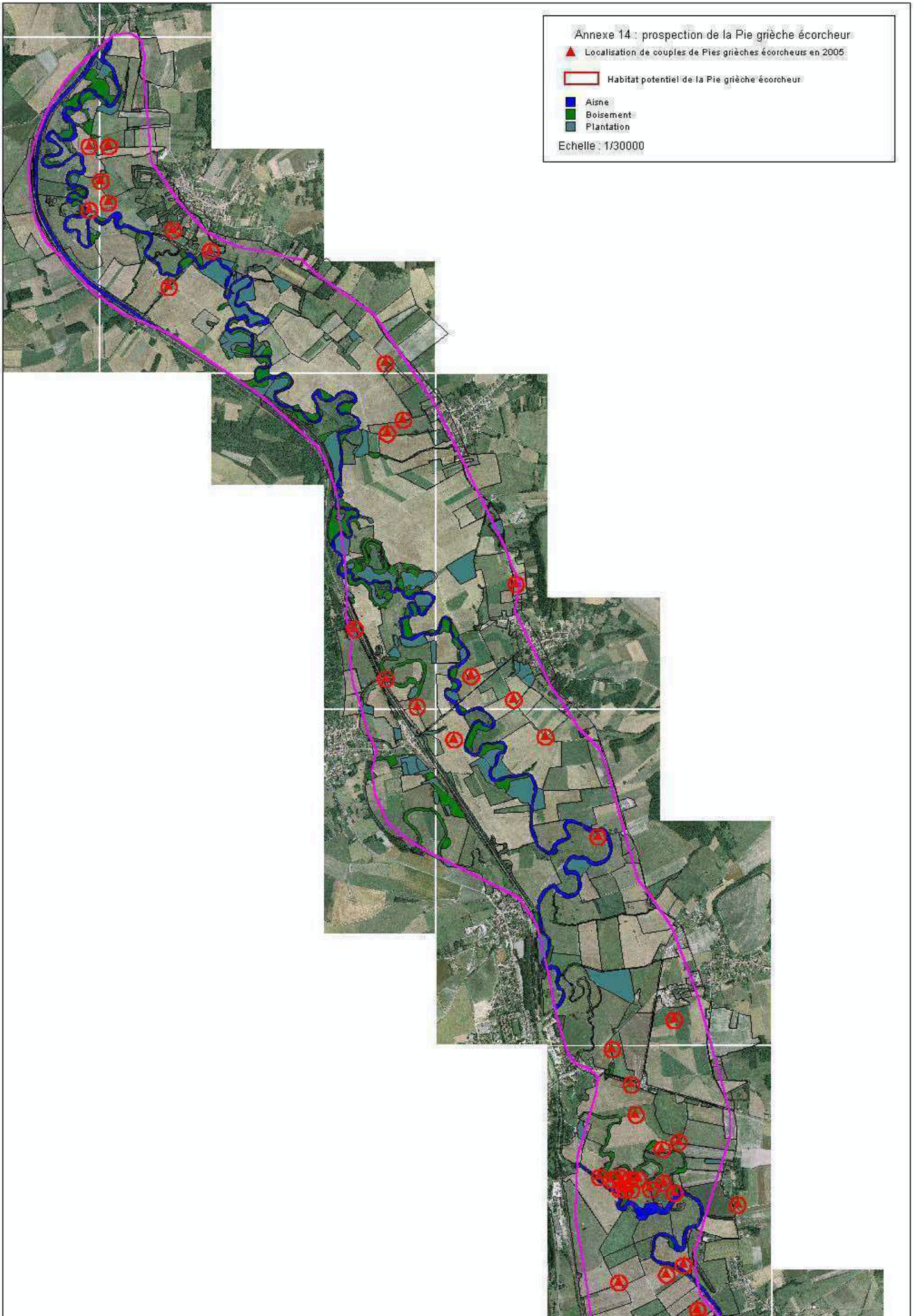
Annexe 14 : prospection de la Pie grièche écorcheur

▲ Localisation de couples de Pies grièches écorcheurs en 2005

▭ Habitat potentiel de la Pie grièche écorcheur

- Aisne
- Boisement
- Plantation

Echelle : 1/30000



Annexe 14 : prospection de la Pie grièche écorcheur

▲ Localisation de couples de Pies grièches écorcheurs en 2005

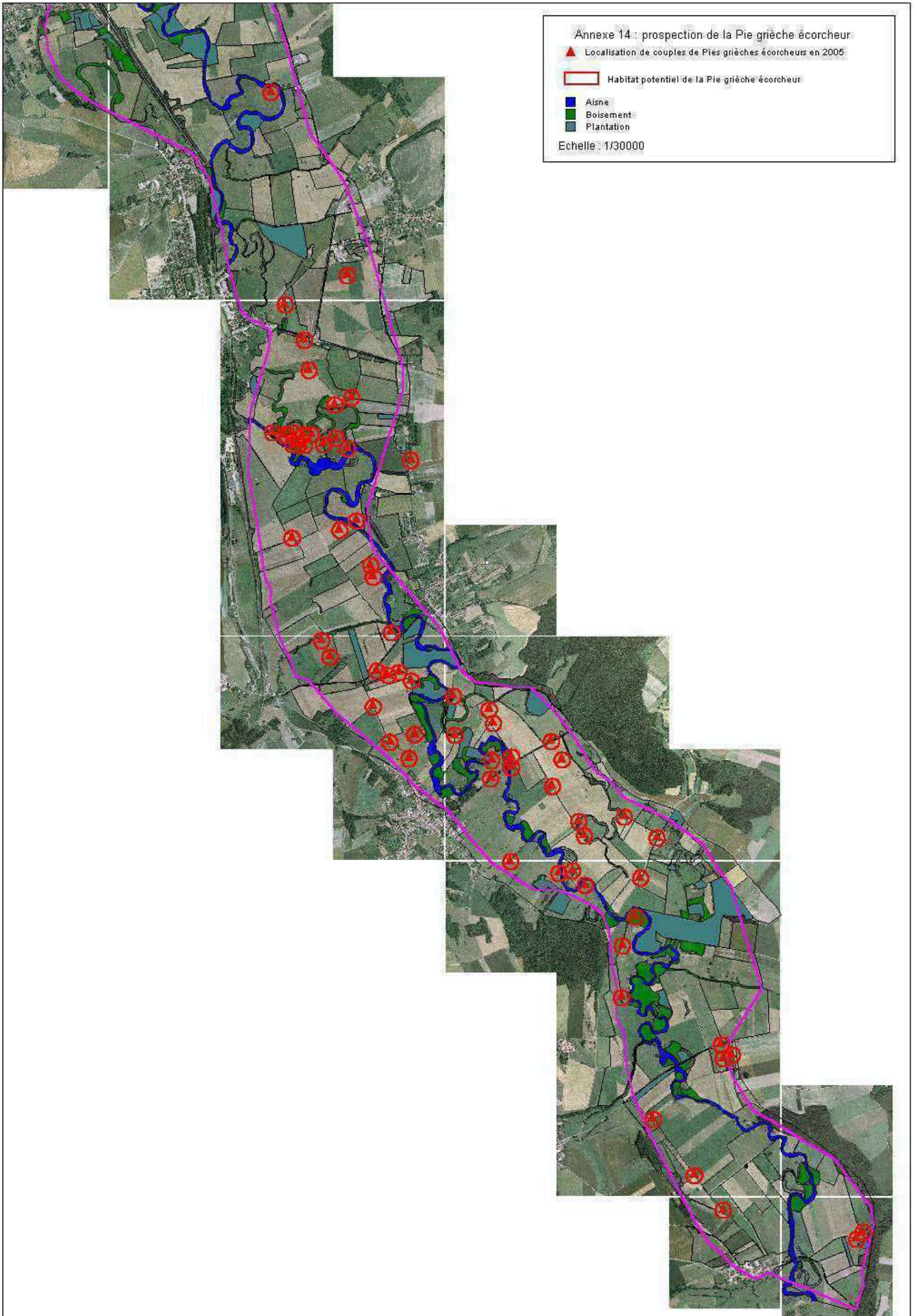
▭ Habitat potentiel de la Pie grièche écorcheur

■ Aisne

■ Boisement

■ Plantation

Echelle : 1/30000



Annexe 14 : prospection de la Pie grièche écorcheur

Localisation de couples de Pies grièches écorcheurs en 2005

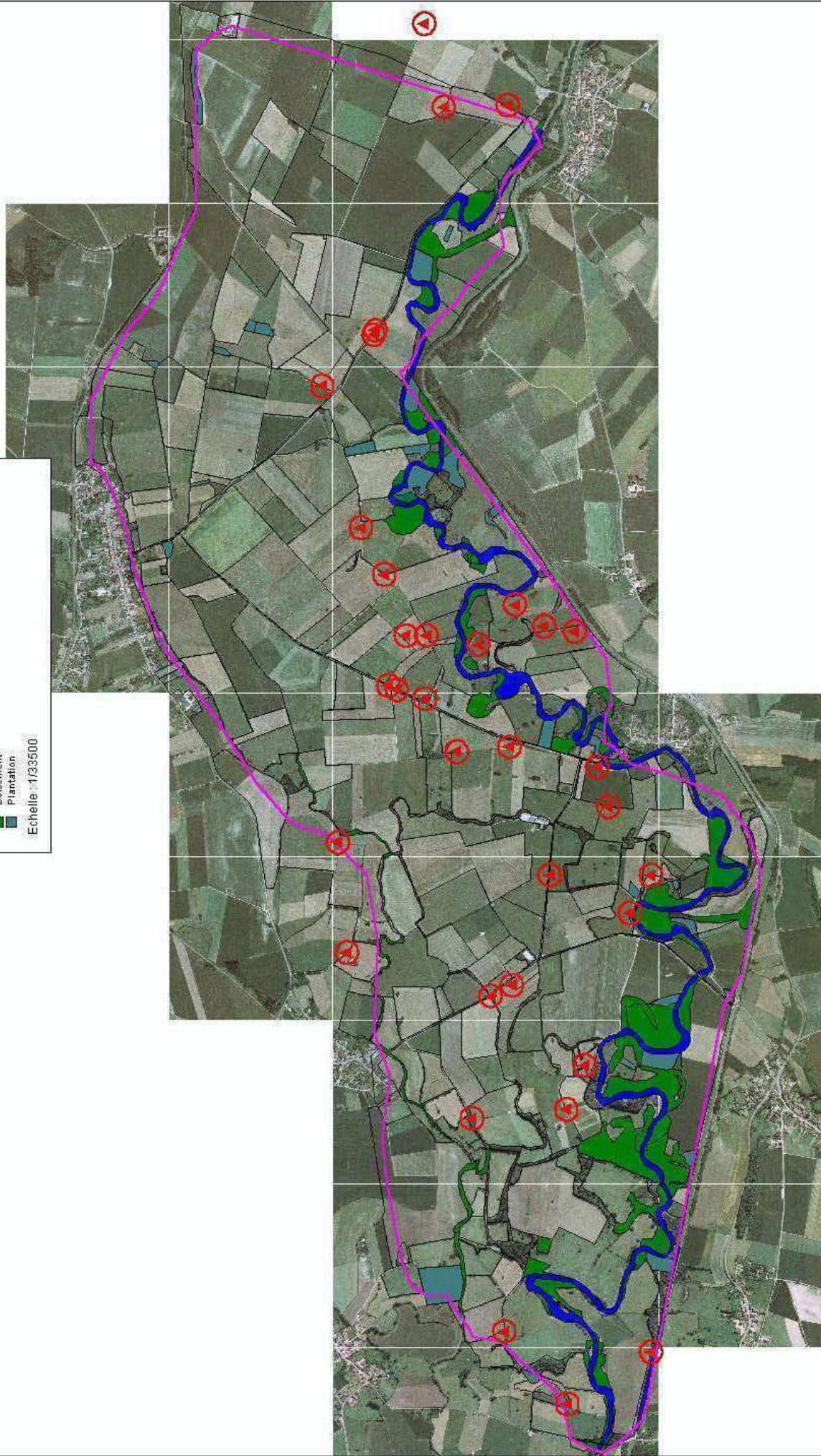
Habitat potentiel de la Pie grièche écorcheur.

Aisne

Boisement







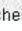
Plantation

Echelle : 1/33500

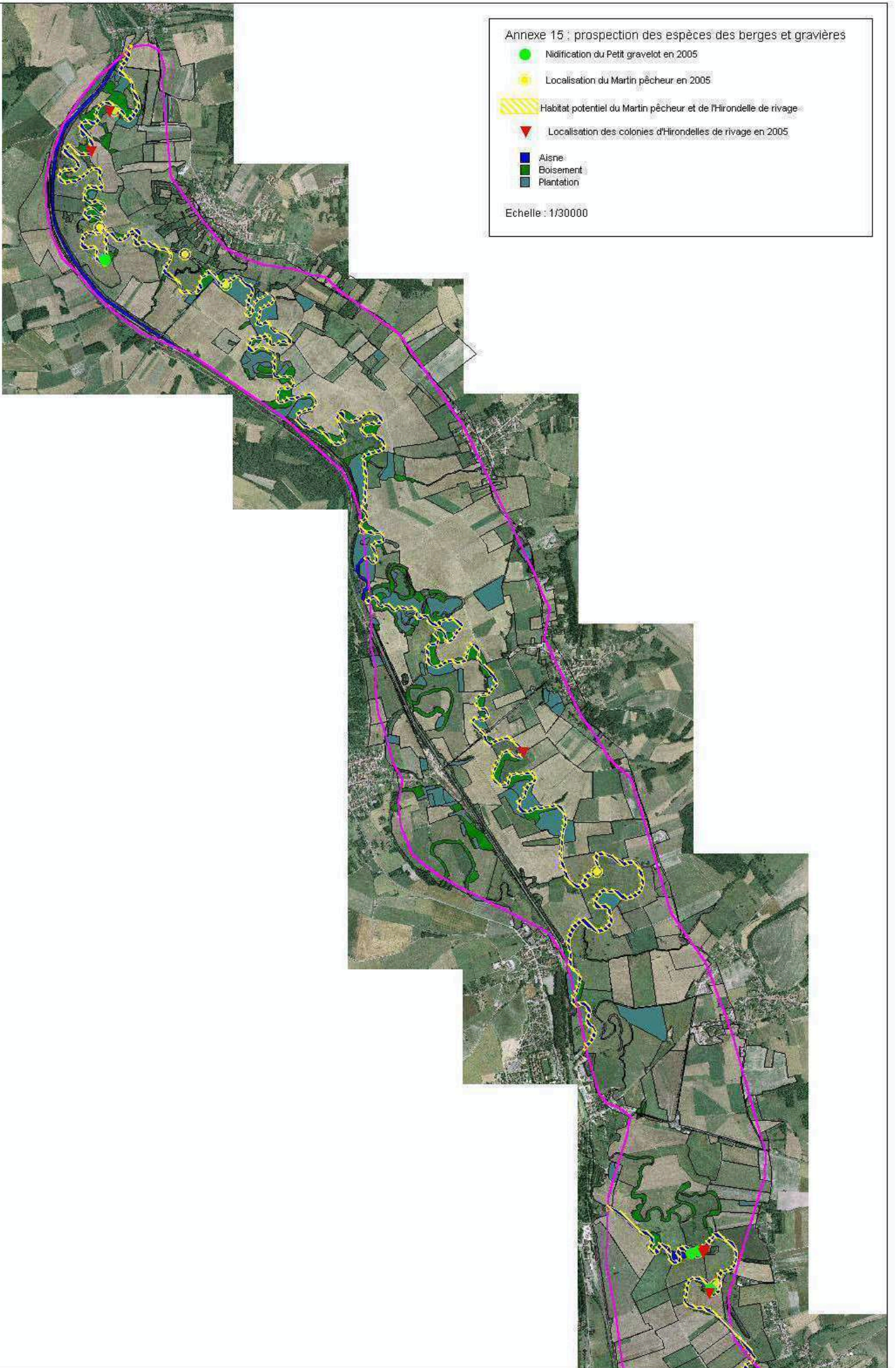


Annexe 15








Annexe 15 : prospection des espèces des berges et gravières

-  Nidification du Petit gravelot en 2005
-  Localisation du Martin pêcheur en 2005
-  Habitat potentiel du Martin pêcheur et de l'Hirondelle de rivage
-  Localisation des colonies d'Hirondelles de rivage en 2005
-  Aisne
-  Boisement
-  Plantation

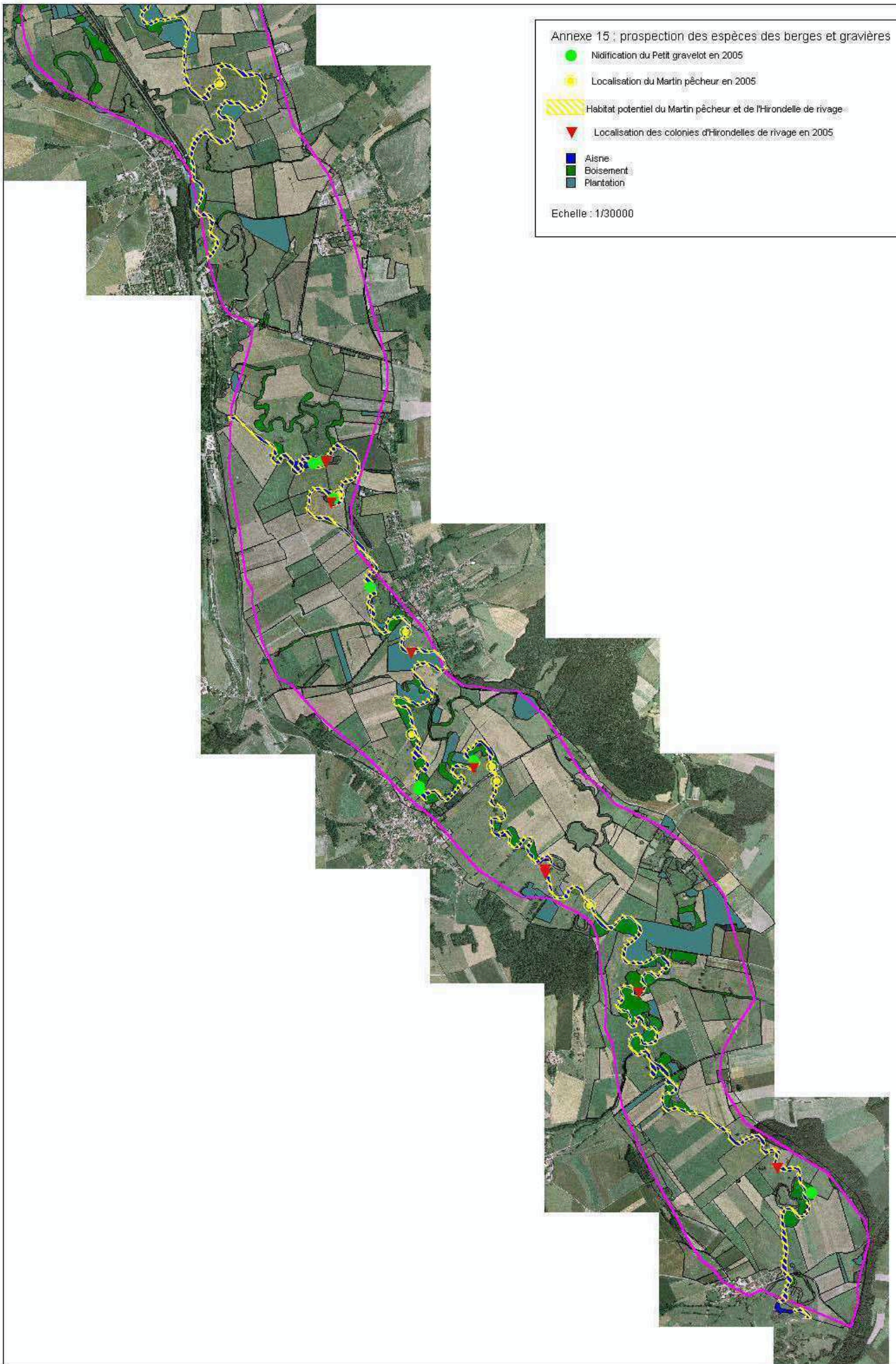
Echelle : 1/30000



Annexe 15 : prospection des espèces des berges et gravières

-  Nidification du Petit gravelot en 2005
-  Localisation du Martin pêcheur en 2005
-  Habitat potentiel du Martin pêcheur et de l'Hirondelle de rivage
-  Localisation des colonies d'Hirondelles de rivage en 2005
-  Aisne
-  Boisement
-  Plantation

Echelle : 1/30000



Annexe 15 : prospection des espèces des berges et gravières

● Néofication du Petit gravelot en 2005

● Localisation du Martin pêcheur en 2005

▨ Habitat potentiel du Martin pêcheur et de l'hirondelle de rivage

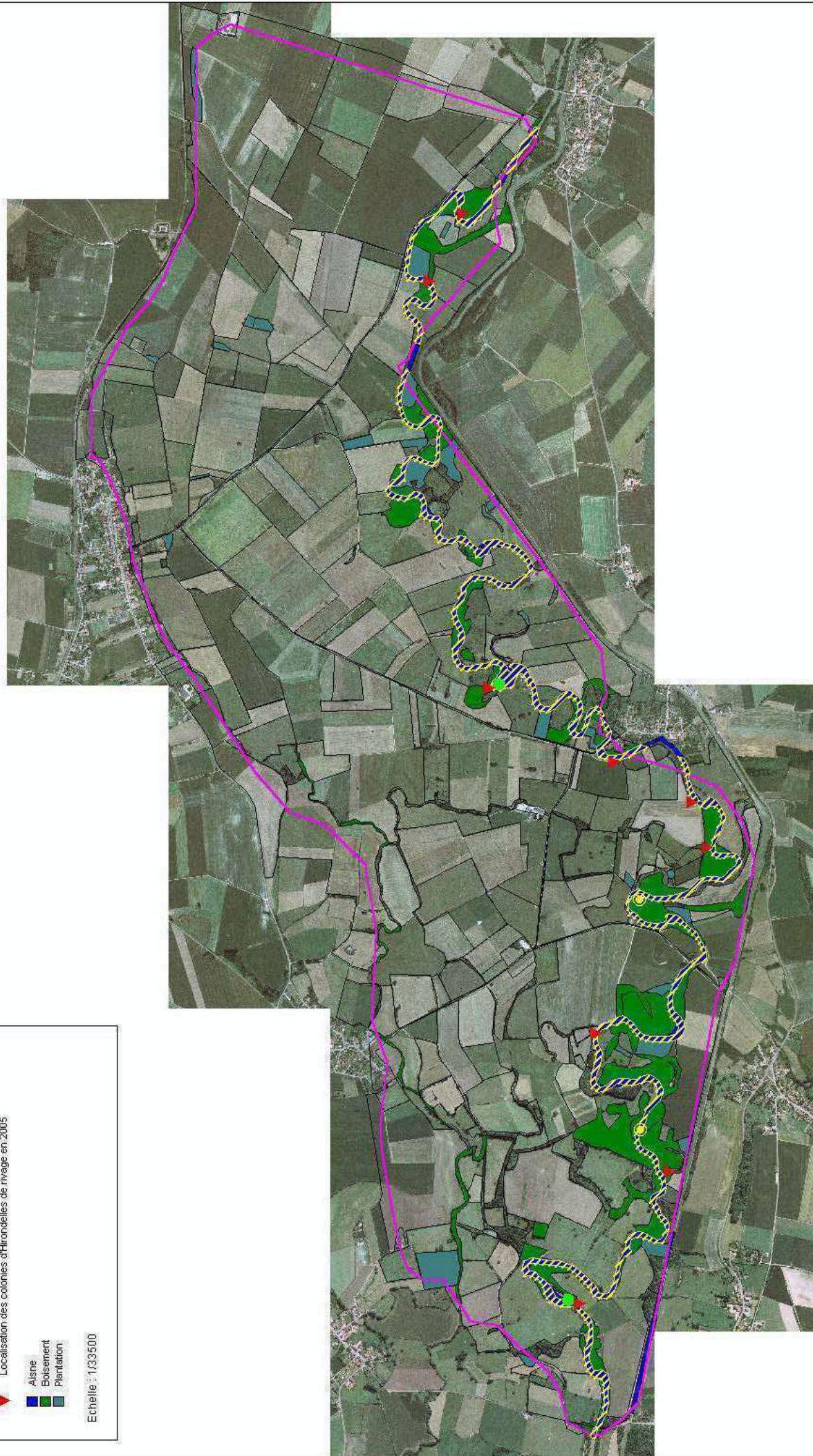
▲ Localisation des colonies d'hirondelles de rivage en 2005

■ Aisne

■ Boisement

■ Plantation

Echelle : 1/33500



Annexe 16

Rhodeus amarus (Bloch, 1782)

La Bouvière

Poissons, Cypriniformes, Cyprinidés

Rhodeus amarus est souvent considérée comme une sous-espèce de *Rhodeus sericeus* de l'Asie de l'Est. En fait, ces deux espèces monophylétiques sont très bien séparées géographiquement, mais leur conspécificité n'a pas été prouvée.

Description de l'espèce

Espèce de petite taille, au corps court, haut, comprimé latéralement.

Pédicule caudal étroit et museau court, mâchoire supérieure avancée. Grandes écailles ovales. Ligne latérale incomplète sur 4 à 6 (7) écailles.

La coloration en dehors de la période de reproduction est presque la même chez les deux sexes : aspect brillant, dos gris verdâtre, flancs argentés, ventre jaunâtre, présence d'une bande vert bleu sur les flancs - à l'aplomb de la dorsale - et le pédicule caudal.

Iris de l'œil argenté ou jaunâtre avec occasionnellement des spots oranges dans la partie supérieure, péritoine à pigmentation noirâtre.

Au moment de la reproduction : les mâles ont une coloration irisée rose violacée, présence d'une tache foncée, verticale en arrière des opercules, nageoire anale rouge clair bordée d'une bande foncée, nageoire dorsale pigmentée presque noire avec un triangle rouge, présence de tubercules autour des narines et au-dessus des yeux, ces tubercules persistent après la saison de reproduction.

Les mâles sont souvent plus grands que les femelles pour un âge donné ; taille 50-70 (80) mm.

Diagnose : D III/(8) 9-10 ; A III/(8) 9-10 ; Pt I/10-11 (12) ; Pv II/6-7 ; C 19 (20).

Confusions possibles

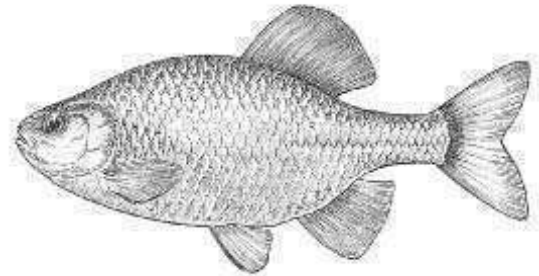
L'espèce est parfois confondue avec d'autres petits cyprinidés.

Caractères biologiques

Reproduction

La maturité sexuelle est atteinte à 1 an. La reproduction (ostracophile) a lieu d'avril à août, à 15-21°C. La femelle pond, en fonction de sa taille, de 40 à 100 œufs ovales (1-1,5 x 2,5-3 mm), pourvus d'une réserve vitelline importante.

Le mâle défend un territoire autour d'une Moule d'eau douce (appartenant au genre *Unio* ou *Anodonta*). La femelle présente un ovipositeur (environ 6 cm) situé en avant de l'anale lui



permettant de déposer ses ovules dans le siphon exhalant du bivalve. La ponte est multiple (jusqu'à cinq) et un ou plusieurs œufs sont déposés chaque fois (40 à 100 œufs pondus au total) ; le mâle libère ensuite son sperme près du siphon inhalant de la Moule. L'éclosion est rapide, les alevins sortent de la cavité branchiale de la moule lorsqu'ils atteignent environ 8 mm. La longévité est de 2-3 ans, maximum 5 ans.

Activité

D'activité diurne, cette espèce grégaire vit en banc dans des eaux calmes sur les fonds limoneux et sableux et fréquente les herbiers.

Régime alimentaire

L'espèce est exclusivement phytophage (algues vertes filamenteuses, diatomées) et/ou détritivore.

Caractères écologiques

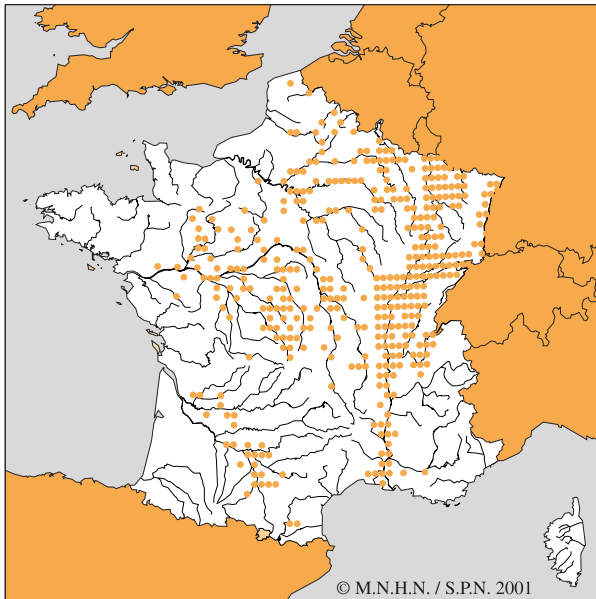
Il s'agit d'une espèce des milieux calmes (lacs, étangs, plaines alluviales), aux eaux stagnantes ou peu courantes. Elle préfère des eaux claires et peu profondes et des substrats sablo-limoneux (présence d'hydrophytes). Sa présence est liée à celle des mollusques bivalves (unionidés).

Quelques habitats de l'annexe I susceptibles d'être concernés

3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du *Ranunculion fluitantis* et du *Callitriche-Batrachion* (Cor. 24.4)

3290 - Rivières intermittentes méditerranéennes du *Paspalo-Agrostidion* (Cor. 24.16 et 24.53)

Rpartition géographique



La Bouvière est présente en Europe tempérée, notamment dans ses parties centrale et orientale, ainsi que dans le nord de l'Asie mineure. En France, elle est connue en amont de la Loire, Alher et Braye (limites occidentales de sa distribution), dans le Rhône, le Rhin et la Seine.

Statuts de l'espèce

Directive « Habitats-Faune-Flore » : annexe II

Convention de Berne : annexe III

Espèce de poisson protégée au niveau national en France (art. 1^{er})

Catégorie UICN : France : vulnérable

Présence de l'espèce dans des espaces protégés

Vulnérable, cette espèce, dont la présence est liée aux mollusques bivalves qui participent à sa reproduction, n'est pourtant pas susceptible de bénéficier des mesures de protection prises dans le cadre d'un arrêté de biotope, conformément à l'arrêté du 8/12/1988.

Évolution et statut des populations, menaces potentielles

Évolution et statut des populations

En France, l'aire de répartition de l'espèce est très fragmentée et elle serait absente en Bretagne et au sud d'une ligne allant de la Charente au Massif central. La raréfaction des mollusques, affectés par la dégradation des milieux naturels, la pollution et les prédateurs du Rat musqué (*Ondatra zibethicus*)

et du Ragondin (*Myocastor coypus*) sur les bivalves, principalement en hiver lorsque les végétaux formant la base de leur alimentation se font rares, engendrent une diminution de son aire de répartition.

Menaces potentielles

Espèce sensible à la pollution industrielle et aux pesticides, elle est entièrement dépendante des unionidés pour sa reproduction.

Propositions de gestion

Propositions relatives à l'habitat de l'espèce

Maintenir le fonctionnement naturel des milieux aquatiques (nappes, réseau souterrain, sources, cours d'eau, lacs, étangs), garant d'une bonne diversité biologique.

Propositions concernant l'espèce

Sa conservation est totalement dépendante de la présence des moules d'eau douce dans lesquelles elle pond (pour de plus amples informations concernant la préservation de ces mollusques, le lecteur pourra se reporter à la fiche relative à *Unio crassus*, UE 1032, p. 322).

Conséquences éventuelles de cette gestion sur d'autres espèces

La conservation de l'habitat de cette espèce favorise la végétation aquatique, la stabilisation des fonds et la régulation des conditions hydrauliques.

Expérimentations et axes de recherche à développer

Peu d'étude sur la protection et la conservation des poissons ont été menées en France. Pour cela, il faut engager des recherches spécifiques sur la biologie, l'écologie et la génétique de l'espèce.

Étudier les relations étroites existantes entre le poisson et le mollusque, dans le cadre de la reproduction.

Bibliographie

- BERG L.S., 1964.- Freshwater fishes of the USSR and adjacent countries. Academy of Sciences of the USSR, 496 p.
- HOLCIK J., 1990.- *Rhodeus sericeus* (Pallas, 1776). In BANARESCU P. (ed.), Freshwater Fishes of Europe. Vol. 5. (sous presse)
- HOLCIK J. & JEDLICKA L., 1994.- Geographical variation of some taxonomically important characters in fishes: the case of the bitterling *Rhodeus sericeus*. *Environmental Biology Fishes*, **41** : 147-170.
- KOTTELAT M., 1997.- European freshwater fishes. *Biologia*, **52**, Suppl. 5 : 75-76.
- LELEK A., 1987.- Threatened fishes of Europe. The Freshwater Fishes of Europe. Vol. 9. Aula Verlag, Wiesbaden, 343 p.
- SPILLMANN C.J., 1961.- Faune de France. Poissons d'eau douce. Paul Lechevalier, Paris, 303 p.

Cottus gobio (L., 1758)

Le Chabot

Poissons, Scorpaéniformes, Cottidés

Description de l'espèce

Petit poisson de 10-15 cm à silhouette typique de la famille, au corps en forme de massue, épais en avant avec une tête large et aplatie (le tiers de la longueur totale du corps), fendue d'une large bouche terminale supérieure entourée de lèvres épaisses, portant deux petits yeux haut placés. Il pèse environ 12 g.

Le dos et les flancs sont gris-brun avec des barres transversales foncées.

Les écaillures sont minuscules et peu apparentes. La ligne latérale est bien marquée (elle atteint le début de la caudale), soutenue par deux rangées de pièces dures qui la rendent sensible au toucher.

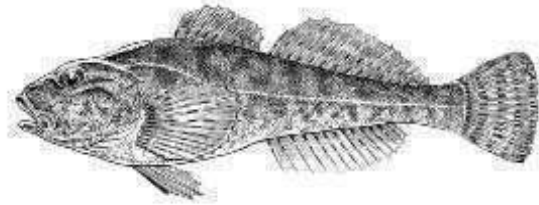
Les nageoires pectorales sont très grandes, étalées en éventail ; la première dorsale, petite, est suivie d'une seconde beaucoup plus développée.

Coloration brune tachetée ou marbrée, avec souvent trois ou quatre larges bandes transversales.

En période de frai, le mâle est plus sombre que la femelle et sa première dorsale, également plus sombre, est ourlée de crème.

Le Chabot ne possède pas de vessie natatoire. L'opercule est armé d'un gros aiguillon courbé.

Diagnose : D1 6-8 ; D2 (15)16-18 ; Pt 13-14 ; Pv I/4 ; A (10) 11-13 ; C 13-14.



mimétisme au milieu rocheux des eaux courantes, fraîches et bien oxygénées.

Médiocre nageur, il ne parcourt que de courtes distances à la fois ; il se déplace en expulsant violemment par les ouïes l'eau contenue dans sa bouche.

Régime alimentaire

Très vorace, le Chabot est carnassier et se nourrit de larves et de petits invertébrés benthiques (chironomides, simuliidés, plécoptères, trichoptères...). Il peut également consommer œufs, frai et alevins de poissons, notamment ceux de la Truite de rivière (*Salmo trutta*), et même s'attaquer à ses propres œufs en cas de disette.

Confusions possibles

Le genre *Cottus* est représenté en eau douce par une vingtaine d'espèces et de nombreuses sous-espèces. La fiabilité de la détermination sur le plan taxonomique et phylogénétique repose sur une description précise du système des canaux muqueux.

Caractères biologiques

Reproduction

Pour le Chabot, on observe normalement une seule ponte, en mars-avril, mais jusqu'à quatre chez certaines populations britanniques. Le mâle invite les femelles à coller 100 à 500 œufs de 2,5 mm en grappe au plafond de son abri. Il les nettoie et les protège durant toute l'incubation (un mois à 11°C). L'alevin mesure 7,2 mm à l'éclosion. L'espérance de vie est de 4 à 6 ans.

Activité

Espèce territoriale sédentaire, le Chabot a plutôt des mœurs nocturnes. Actif très tôt le matin ou en soirée à la recherche de nourriture, il chasse à l'affût en aspirant les proies passant à sa portée. Pendant la journée, il reste plutôt discret, se cachant parmi les pierres ou les plantes. Il reste disséminé suivant les abris. C'est une espèce pétricole, ce qui lui permet de se confondre par

Caractères écologiques

Le Chabot affectionne les rivières et fleuves à fond rocaillieux, bien que plus commun dans les petits cours d'eau, il peut également être présent sur les fonds caillouteux des lacs. L'espèce est très sensible à la qualité des eaux. Un substrat grossier et ouvert, offrant un maximum de caches pour les individus de toutes tailles, est indispensable au bon développement de ses populations. Les cours d'eau à forte dynamique lui sont très propices du fait de la diversité des profils en long (radier-mouilles) et du renouvellement actif des fonds en période de forts débits.

C'est une espèce qui colonise souvent les ruisseaux en compagnie des Truites.

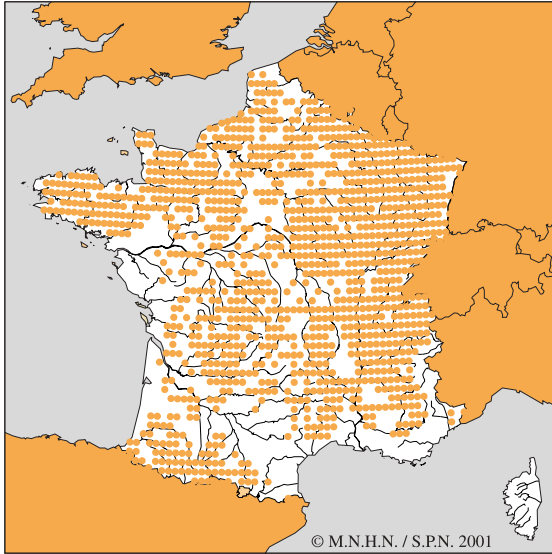
Quelques habitats de l'annexe I susceptibles d'être concernés

3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du *Ranunculion fluitantis* et du *Callitriche-Batrachion* (Cor. 24.4)

3140 - Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à *Chara* spp. (Cor. 22.12 x 22.44)

3150 - Lacs eutrophes naturels avec végétation du *Magnopotamion* ou de l'*Hydrocharition* (Cor. 22.13 x (22.41 et 22.421))

Rpartition géographique



L'espèce est répandue dans toute l'Europe (surtout au nord des Alpes), jusqu'au fleuve Amour, en Sibérie, vers l'est. Elle est par contre absente en Irlande, en Écosse et dans le sud de l'Italie et n'existe en Espagne que dans le val d'Aran, aux sources de la Garonne.

Le Chabot présente une très vaste répartition en France (y compris dans le Finistère). On le trouve dans les rivières près du niveau de la mer jusqu'à des altitudes de 900 m dans le Massif central, dans le Cantal à 1 200 m et dans les Alpes à 2 380 m (lac Léantier). Sa distribution est néanmoins très discontinue, notamment dans le Midi où se différencient des populations locales pouvant atteindre le statut de sous-espèce ou d'espèce (cf. le Chabot du Lez, *Cottus petiti*, p. 214). Il manque en Corse, dans le Roussillon, l'Orb, l'Argens, le Gapeau, la Nivelle et la Bidassoa.

Statuts de l'espèce

Directive « Habitats-Faune-Flore » : annexe II

Présence de l'espèce dans des espaces protégés

Le Chabot est présent dans certaines réserves naturelles : marais de Lavour (Ain), val de Loir (Cher et Nièvre), vallée de Chaudefour (Puy-de-Dôme)...

L'espèce est également présente dans deux réserves naturelles volontaires : RNV de Lostebarne et du Woohay (Pas-de-Calais) et RNV du Ried de Sélestat l'III Wald (Bas-Rhin).

Évolution et statut des populations, menaces potentielles

Évolution et statut des populations

L'espèce n'est pas globalement menacée, mais ses populations locales le sont souvent par la pollution, les recalibrages ou les pompages. Ainsi, il est à craindre que certaines variantes méridionales n'aient déjà été éradiquées des sources qui constituent leur dernier retranchement en climat méditerranéen.

Menaces potentielles

L'espèce est très sensible à la modification des paramètres du milieu, notamment au ralentissement des vitesses du courant consécutif à l'augmentation de la lame d'eau (barrages, embâcles), aux apports de sédiments fins provoquant le colmatage des fonds, à l'eutrophisation et aux vidanges de plans d'eau.

La pollution de l'eau : les divers polluants chimiques, d'origine agricole (herbicides, pesticides et engrais) ou industrielle, entraînent des accumulations de résidus qui provoquent baisse de fécondité, stérilité ou mort d'individus.

En lac, le Chabot est la proie d'un autre prédateur nocturne, la Lote (*Lota lota*).

Propositions de gestion

Propositions relatives à l'habitat

Réhabilitation du milieu (habitats, pollution), éviter la canalisation des cours d'eau...

Lutte contre l'implantation d'étangs en dérivation, ou en barrage sur les cours d'eau de tête de bassin.

Propositions relatives à l'espèce

Suivi de l'espèce et des populations.

Expérimentations et axes de recherche à développer

Peu d'études sur la protection et la conservation des poissons ont été menées en France. Pour cela, il faut engager des recherches spécifiques sur la biologie, l'écologie et la génétique de chaque espèce.

Bibliographie

- ALLARDI J. & KEITH P., 1991.- Atlas préliminaire des poissons d'eau douce de France. Coll. Patrimoines naturels, vol. 4, série patrimoine génétique. Muséum national d'histoire naturelle, Paris, 232 p.
- DOWNHOWER J.F., LEJEUNE P., GAUDIN P. & BROWN L., 1990.- Movements of the chabot (*Cottus gobio*) in a small stream. *Polskie Archiwum Hydrobiologii*, **37** (1-2) : 119-126.
- FOX P.J., 1976.- Preliminary observations on different reproduction strategies in the bullhead (*Cottus gobio*) in northern and southern England. *Journal of Fish Biology*, **12** : 5-11.
- GAUDIN P., 1981.- Éco-éthologie d'un poisson benthique, le Chabot, *Cottus gobio* L. (*Cottidae*) : distribution, alimentation et rapports avec la truite, *Salmo trutta* L. Thèse université Lyon 1, 178 p.
- KOLI L., 1969.- Geographical variation of *Cottus gobio* L. (Pisces, *Cottidae*) in Northern Europe. *Annales Zoologici Fennici*, **6** : 353-390.
- MAITLAND P.S., 1976.- Les poissons des lacs et rivières d'Europe en couleurs. Un multiguide nature. Elsevier Séquoia, Paris-Bruxelles, 255 p.
- MAITLAND P.S., 1995.- Freshwater fish of annexes II and IV of the EC habitats directive (92/43/Eec). 179 p.
- PERSAT H., EPPE R., BERREBI P. & BEAUDOU D., 1996.- Étude du complexe populationnel de la marge méridionale de *Cottus gobio* en relation avec l'endémique du Lez *Cottus petiti*. Détermination des entités géographiques et génétiques. Rapport au ministère de l'Environnement, université Lyon 1, 22 p.
- SPILLMANN C.-J., 1961.- Faune de France. Vol. 65. Poissons d'eau douce. Lechevalier, Paris, 303 p.

Lampetra planeri (Bloch, 1784)

La Lamproie de Planer

Poissons, Pétromyzoniformes, Petromyzontidés

Description de l'espèce

Le corps nu anguilliforme est recouvert d'une peau lisse dépourvue d'écaillés, sécrétant un abondant mucus.

Le dos est bleuâtre ou verdâtre avec le flanc blanc-jaunâtre et la face ventrale blanche.

Les deux nageoires dorsales sont plus ou moins contiguës chez les adultes matures.

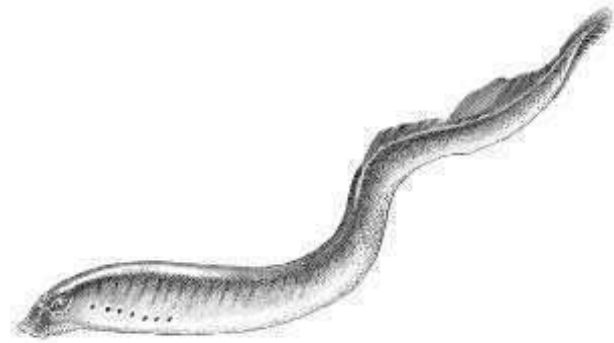
Les yeux sont bien développés ; la bouche infère et circulaire est située au centre d'un disque oral étroit bordé de larges papilles rectangulaires finement dentelées.

Le pore nasal ouvert sur la tête communique avec un sac olfacto-hypophysaire ; en arrière apparaît une plage claire, marquant l'emplacement de l'organe pinéal.

Sept paires de sacs branchiaux ; la plaque maxillaire est large et garnie d'une dent robuste de chaque côté.

La plaque mandibulaire porte 5 à 9 dents arrondies et de même taille ; le disque buccal ne porte des dents labiales que dans sa partie supérieure et au bord.

La taille moyenne est de 9-15 cm (pour 2-5 g), mais peut atteindre 19 cm, les femelles ayant une taille plus grande que les mâles. Les subadultes de couleur brun-jaunâtre ont une nageoire caudale non pigmentée.



atréisie. La phase larvaire est similaire à celle de la Lamproie fluviatile, avec une vie longue des larves enfouies dans les sédiments qui restent en moyenne plus longtemps dans leur terrier (5,5 à 6,5 ans).

Activité

De légères migrations amont vers les sites propices sont observées chez la Lamproie de Planer qui peut effectuer des déplacements de quelques centaines de mètres avant la reproduction en mars-avril (février-juin), pour rechercher des zones favorables dans des eaux à 8-11°C.

Régime alimentaire

La larve enfouie dans la vase filtre les micro-organismes (diatomées, algues bleues) ; après la métamorphose, qui s'accompagne d'une atrophie de l'appareil digestif, l'adulte qui en résulte ne se nourrit plus.

Caractéristiques écologiques

La Lamproie de Planer, contrairement à la Lamproie de rivière et à la Lamproie marine (*Petromyzon marinus*), est une espèce non parasite, vivant exclusivement en eau douce, dans les têtes de bassin et les ruisseaux. Les larves « ammocètes », aveugles, vivent dans les sédiments pendant toute la durée de leur vie larvaire.

Quelques habitats de l'annexe I susceptibles d'être concernés

3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du *Ranunculion fluitantis* et du *Callitriche-Batrachion* (Cor. 24.4)

3290 - Rivières intermittentes méditerranéennes du *Paspalo-Agrostidion* (Cor. 24.16 et 24.53)

Confusions possibles

Assez proche morphologiquement des sujets de moins de 20 cm de Lamproie de rivière (*Lampetra fluviatilis*), elle s'en distingue par un plus petit nombre de dents marginales sur le disque buccal ; des dents sur le champ antérieur plus nombreuses et ordonnées, les trois paires de dents circum-orales endolatérales émoussées et les lames infra et supra-orales plus larges. Au stade adulte, tandis que *Lampetra planeri* ne dépasse pas 20 cm, *Lampetra fluviatilis* peut atteindre 45 cm.

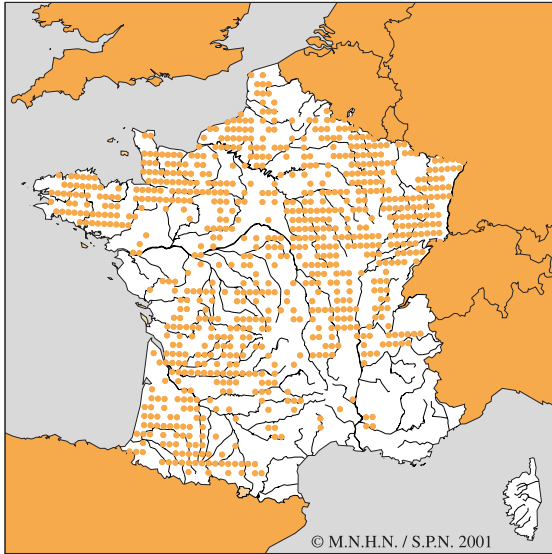
Caractéristiques biologiques

Reproduction

La maturité sexuelle est atteinte à partir d'une taille de 90-150 mm, sans alimentation, après la métamorphose (septembre-novembre) et se poursuit jusqu'au printemps suivant. La reproduction se déroule en avril-mai sur un substrat de gravier et de sable, comme pour la Lamproie de rivière. Le nid, ovale et plus petit (20 cm de large et 10 cm de profondeur), est élaboré avec des graviers et du sable par les deux sexes. Les modalités de reproduction sont semblables à celles de *Lampetra fluviatilis* et plus de 30 individus des deux sexes peuvent s'accoupler ensemble, jusqu'à cent fois par jour. Il n'y a pas de survie des géniteurs après la reproduction.

La fécondité est élevée (440 000 ovules/kg) malgré une forte

Rpartition géographique



Comme la Lamproie de rivière, sa distribution actuelle s'étend des rivières de l'Europe de l'Est et du Nord (Danube, golfe de Bosnie, côtes britanniques, irlandaises et du sud de la Norvège) jusqu'aux côtes portugaises et italiennes.

L'espèce est présente dans les rivières du nord et de l'est de la France, en Normandie, en Bretagne, en Loire, en Charente, en Dordogne, Garonne, dans l'Adour et certains affluents du Rhône.

Statuts de l'espèce

Directive « Habitats-Faune-Flore » : annexe II

Convention de Berne : annexe III

Espèce de poisson protégée au niveau national en France (art. 1^{er})

Cotation UICN : Monde : faible risque (quasi menacé)

Son utilisation comme appât pour la pêche à la ligne et aux engins est interdite par l'article R. 236-49 du Code rural.

Présence de l'espèce dans des espaces protégés

Cette espèce est susceptible de bénéficier de mesures de protection prises dans le cadre d'un arrêté de biotope.

Évolution et statut des populations, menaces potentielles

Évolution et statut des populations

L'espèce est relativement abondante en tête de bassin dans de nombreux ruisseaux, mais avec des fluctuations marquées. Elle est sensible de la même façon que les autres Lamproies aux activités anthropiques. Cette espèce est considérée comme rare au Portugal, mal évaluée et insuffisamment documentée en France.

Menaces potentielles

L'importance de la durée de la phase larvaire rend cette espèce très sensible à la pollution des milieux continentaux qui s'accumule dans les sédiments et dans les micro-organismes dont se nourrissent les larves.

Cette espèce, déjà peu féconde et qui meurt après son unique reproduction, a par ailleurs de plus en plus de difficultés à accéder à des zones de frayères en raison de la prolifération des ouvrages sur les cours d'eau.

Propositions de gestion

Propositions relatives à l'habitat de l'espèce

Lutte contre la pollution, en particulier des sédiments.

Éviter le boisement en résineux des rives des cours d'eau situés en têtes de bassins ; cette pratique provoque une érosion des berges et un ensablement des frayères traditionnelles.

Libre circulation dans les têtes de bassins pour permettre à l'espèce de parvenir sur ses aires de reproduction.

Protection des zones de reproduction traditionnelles.

Arrêt total des interventions lourdes du genre recalibrage ou fossés d'assainissement sur les têtes de bassins.

Conséquences éventuelles de cette gestion sur d'autres espèces

Espèce sans intérêt économique notable mais dont la préservation de l'habitat est favorable à la biodiversité des milieux aquatiques concernés.

Les zones de reproduction de la Lamproie de Planer correspondent à celles exploitées par les Truites fario (*Salmo trutta fario*) qui fraient en début d'hiver. La Lamproie de Planer occupe ainsi des aires de reproduction, dans les ruisseaux et petites rivières, en commun avec la Truite fario, mais à une époque différente. Comme pour les salmonidés, c'est la qualité de la percolation dans la frayère qui est ainsi recherchée pour assurer le bon développement des œufs et larves. Ainsi, toute mesure d'amélioration des frayères à lamproies profite également aux salmonidés.

Expérimentations et axes de recherche à développer

Étudier les conséquences que peut avoir le cloisonnement des cours d'eau par les barrages sur l'isolement de sous-unités de populations et rechercher à partir de quelle taille une population résiduelle a des chances de se maintenir.

Études sur les relations habitats-populations.

Bibliographie

- BAILEY R.M., 1980.- Comments on the classification and nomenclature of lampreys - an alternative view. *Canadian Journal Fish. Aquat. Sci.*, **37** (11) : 1626-1629.

- BARDACK D. & ZANGERL R., 1971.- Lampreys in the fossil record. p. 67-86. In HARDISTY M.W. & POTTER I.C. (ed.), *The Biology of Lampreys*. Academic Press, London.

- CASTELNAUD G. & ROCHARD E., 1997.- Surveillance halieutique de l'estuaire de la Gironde. Suivi statistique 1995. Étude de la faune circulante 1996. Contrat EDF-CEMAGREF Bordeaux, n°25, 154 p.
- DUCASSE J. & LEPRINCE Y., 1980.- Étude préliminaire de la biologie des lamproies dans les bassins de la Garonne et de la Dordogne. Mémoire ENITEF-CEMAGREF Bordeaux, 151 p.
- HARDISTY M.W., 1979.- Biology of the Cyclostomes. Chapman and Hall Ltd, London, 428 p.
- HARDISTY M.W., 1986a.- Systematic part, *Lampetra fluviatilis*. p. : 249-277. In HOLCIK J. (ed.), The freshwater Fishes of Europe, Petromyzontiformes, vol. 1/I. Aula-Verlag, Wiesbaden.
- HARDISTY M.W., 1986b.- Systematic part, *Lampetra planeri*. p. : 278-304. In HOLCIK J. (ed.), The freshwater Fishes of Europe, Petromyzontiformes, vol. 1/I. Aula-Verlag, Wiesbaden.
- HARDISTY M.W. & POTTER I.C., 1971a.- The behaviour, ecology and growth of larval lampreys. p. : 85-126. In HARDISTY M.W. & POTTER I.C. (ed.), The Biology of Lampreys. Academic Press, London.
- HARDISTY M.W. & POTTER I.C., 1971b.- The general biology of adult lampreys. p. : 127-206. In HARDISTY M.W. & POTTER I.C. (ed.), The Biology of Lampreys. Academic Press, London.
- HUBBS C.L. & POTTER I.C., 1971.- Distribution, phylogeny and taxonomy. p. : 1-67. In HARDISTY M.W. & POTTER I.C. (ed.), The Biology of Lampreys. Academic Press, London.
- MAITLAND P.S., 1980.- Review of the ecology of lampreys in northern Europe. *Canadian Journal of Fisheries and Aquatic Sciences*, **37** (11) : 1944-1952.
- NELSON J.S., 1994.- Fishes of the World. 3rd ed. John Wiley & Sons, Inc., New-York, Chichester, Brisbane, Toronto, Singapore, 600 p.
- POTTER I.C., 1980.- Ecology of larval and metamorphosing lampreys. *Can. J. Fish. Aquat. Sci.*, **37** (11): 1641-1657.
- SABATIÉ M.R., 1998.- Éléments d'écologie de la Lamproie marine (*Petromyzon marinus* L.) dans une rivière bretonne : Le Scorff. Rapport de convention INRA-Région Bretagne, Rennes, 54 p.
- VLADIKOV V.D., 1984.- *Petromyzonidae*. p. : 64-67. In WHITEHEAD P.J.P. & al. (ed.), Poissons de l'Atlantique du Nord-Est et de la Méditerranée. Vol. 1. Unesco, Rome.

Cobitis taenia (L., 1758)

La Loche de rivière

Poissons, Cypriniformes, Cobitidés

Description de l'espèce

Corps comprimé en ruban, ferme et lisse, mais peu gluant, écailles très petites ; ligne latérale peu visible et dans la partie antérieure du corps seulement ; bord libre de la caudale presque droit ou légèrement convexe, avec des angles arrondis.

Une tache noire en croissant au sommet du pédoncule caudal, à la naissance de la nageoire caudale, elle-même décorée de quatre lignes de points noirs, comme la dorsale.

Une seule nageoire dorsale, sans rayon osseux, les pelviennes à l'aplomb de la dorsale.

Les nageoires pectorales, horizontales, sont relativement plus longues, épaissies et portent une écaille osseuse à la face interne chez les mâles.

La tête est petite, étroite, pincée en avant ; yeux petits et haut placés ; bouche infère, charnue.

Six barbillons à la lèvre supérieure seulement, 3 de chaque côté ; pas de dents maxillaires, mais 7 à 10 fines dents pharyngiennes aiguës et coniques, assez espacées sur une seule rangée.

Présence d'un aiguillon sous orbitaire bifide mobile sortant par une fente de la peau.

La vessie natatoire double est engagée dans une capsule osseuse.

Coloration de fond sable ou brun clair, dos et flancs pointillés de brun foncé en séries longitudinales ; ventre blanc jaunâtre.

Taille normale : 6 à 12 cm, les mâles restant les plus petits.

Diagnose : D III/6-8 ; A III/5 ; Pt I/(6) 7-8 ; Pv I/5-6 ; C 15-16.

Confusions possibles

Mal connue et peu commune, la Loche de rivière est souvent confondue avec la Loche franche (*Nemacheilus barbatus*) dont elle se distingue pourtant nettement par sa tête aplatie latéralement, ses épines sous orbitales et sa tache noire à la base du pédoncule caudal.

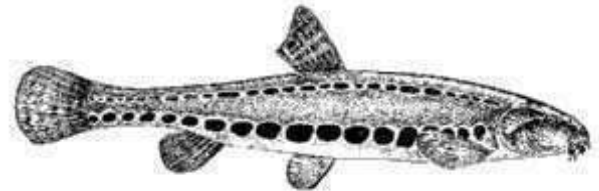
Caractéristiques biologiques

Reproduction

L'espèce fraie de fin avril à juin. La ponte a lieu dans des eaux courantes et peu profondes, sur le sable et les racines. Les œufs, d'un diamètre de 1 mm environ, éclosent en huit jours à 15°C. Les alevins deviennent benthiques presque immédiatement après la naissance.

Activité

Enterrée dans le sable ou dans la vase au cours de la journée, la Loche de rivière devient active au crépuscule. Elle hiverne dans la vase des fossés.



Régime alimentaire

Sa nourriture se compose de vers et de particules organiques qu'elle sépare des bouchées de sable grâce au filtre branchial.

Caractéristiques écologiques

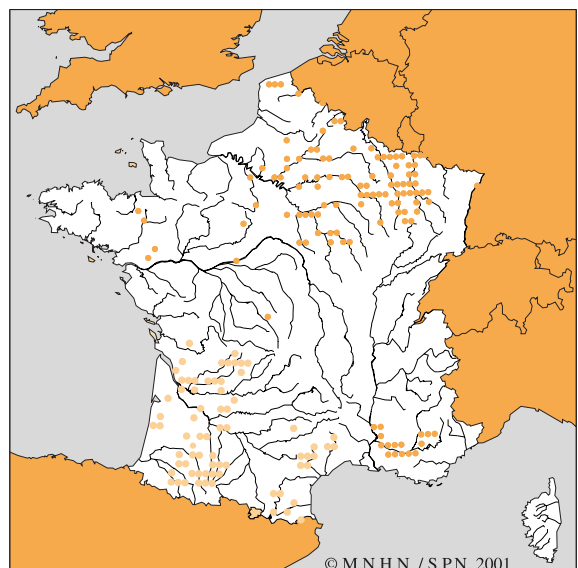
La Loche de rivière aime les fonds sableux des milieux à cours lent : rivières de plaine, lacs, ballastières et sablières, en bordure de chenal vif, souvent à proximité des rives.

Quelques habitats de l'annexe I susceptibles d'être concernés

3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du *Ranunculion fluitantis* et du *Callitriche-Batrachion* (Cor. 24.4)

3290 - Rivières intermittentes méditerranéennes du *Paspalo-Agrostidion* (Cor. 24.16 et 24.53)

Répartition géographique



© M.N.H.N. / S.P.N. 2001

Les cobitidés *sensu stricto* sont répandus sur le continent euro-asiatique, y compris la péninsule Arabique et l'Afrique du Nord. La Loche de rivière est largement répandue mais peu commune. Espèce de petite taille, elle ne présente pas d'intérêt pour les pêcheurs de loisir et elle n'est capturée qu'accidentellement par ces derniers qui la confondent souvent avec la Loche franche. De ce fait, sa répartition est difficile à établir.

Statuts de l'espèce

Directive « Habitats-Faune-Flore » : annexe II

Convention de Berne : annexe III

Espèce de poisson protégée au niveau national en France (art. 1^{er})

Cotation UICN : France : vulnérable

Présence de l'espèce dans des espaces protégés

Vulnérable, elle est susceptible de bénéficier de mesures de protection prises dans le cadre d'un arrêté de biotope (arrêté du 8/12/1988).

Évolution et statut des populations, menaces potentielles

Évolution et statut des populations

Espèce de haute valeur patrimoniale, sa présence est bien confirmée dans les cours d'eau du bassin du Rhin : Moselle, Meuse, Sarre, etc. et les hauts bassins de la Seine, de l'Yonne et du Loing. De nombreuses stations existent dans les bassins de l'Adour, de la Garonne, dans les étangs landais, de l'Isle, de la Seudre... Elle semble très localisée en Bretagne centrale, dans la Loire du Forez, en Indre-et-Loire, en basse Durance et en Haut-Languedoc.

Menaces potentielles

Par sa taille inférieure à 30 cm et son régime alimentaire basé sur de petites proies, la Loche de rivière ne présente pas d'intérêt pour les pêcheurs de loisir, ni de valeur commerciale. Les principales menaces portent sur son biotope du fait des travaux de curage, de dragage et de la pollution du sédiment.

Propositions de gestion

Propositions relatives à l'habitat de l'espèce

Restaurer et réhabiliter les secteurs de rivière dégradés.

Maintenir la stabilité et la qualité des systèmes hydrologiques des eaux courantes, des nappes phréatiques et des eaux

dormantes (ni drainage, ni marnage artificiel, surveillance de la pollution), c'est-à-dire maintenir le fonctionnement naturel des milieux aquatiques.

Maintenir la qualité physico-chimique des eaux et un débit minimum dans les cours d'eau et réseaux d'eau courante.

Propositions concernant l'espèce

L'élaboration d'un manuel de gestion pour ce poisson est nécessaire.

Conséquences potentielles de cette gestion sur d'autres espèces

Cette espèce est peu susceptible d'interférer avec d'autres ; les mesures prises en sa faveur profiteront également aux autres espèces aquatiques.

Expérimentations et axes de recherche à développer

Une étude taxonomique générale permettrait de vérifier l'existence de plusieurs souches génétiques en France.

Une étude générale sur la biologie et l'écologie de cette espèce discrète permettrait de mieux la connaître et de mieux évaluer ses exigences pour définir des mesures de gestion appropriées.

Bibliographie

- BORON A., 1992.- Karyotype study of diploid and tetraploid *Cobitis taenia* (Pisces, Cobitidae) from Vistula river basin. *Cytobios*, **72** : 201-206.
- CHANGEUX T. & PONT D., 1995.- Current status of the riverine fishes of the french mediterranean basin. *Biological Conservation*, **72** (2) : 137-158.
- KEITH P., ALLARDI J. & MOUTOU B., 1992.- Livre rouge des espèces menacées de poissons d'eau douce de France. Collection Patrimoines naturels, vol. 10. Muséum national d'histoire naturelle, Secrétariat faune flore, Paris, 111 p.
- KIENER A., 1985.- Au fil de l'eau en pays méditerranéen. Aubanel Éd., Avignon, 307 p.
- RAB P. & SLAVIK O., 1996.- Diploid triploid tetraploid complex of the spined loach, genus *Cobitis* in Psova creek: the first evidence of the new species of *Cobitis* in the ichthyofauna of the Czech Republic. *Acta Univ. Carol. Biol.*, **39** : 201-214.

CUIVRE DES MARAIS

Lycaena dispar Haworth, 1803

Protection			Listes rouges			Abondance Site N2000	Statut biologique		Valeur patrimoniale	Degré de vulnérabilité	Niveau de priorité
Dir. Hab.	Berne	Pr. nat.	Eur.	Fr.	Ch.-Ard.		Eur.	Site N2000			
An. II et IV	An. II	x	x	E	x	R	Rr, ST	Cc	★★	△ △	● ● ●

Description

Adulte : Envergure de l'aile antérieure : 13 à 20 mm

- Mâle { *Ailes antérieures* : Dessus orange cuivré, bordé de noir, avec une tache discale noire. Dessous orange.
Ailes postérieures : Dessus orange cuivré, bordé de noir, fortement ombrée de noir sur le bord anal. **Dessous gris pâle bleuté avec des point noirs liserés de blanc et une large bande submarginale orange vif.**
- Fem. { *Ailes antérieures* : Dessus orange cuivré, bordé de noir, présentant deux taches noires dans la cellule discoïdale, et une série de points noirs dans les cellules postdiscoïdales. Dessous orange.
Ailes postérieures : Dessus brun avec une bande orange sur le bord externe. Dessous identique au mâle.



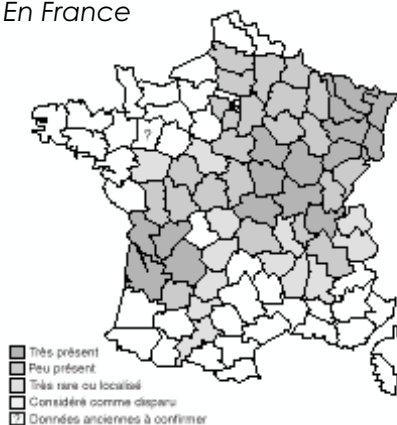
Œuf : Gris très clair avec six ou sept sillons disposés en étoile (diamètre : 0,6 mm).

Chenille : Couleur verte ou jaune-verte (virant au brun en phase de prénymphose). Taille de 23 à 25 mm au dernier stade.

Chrysalide : Jaune brunâtre (virant au noir peu avant l'éclosion). Taille : 14 mm.

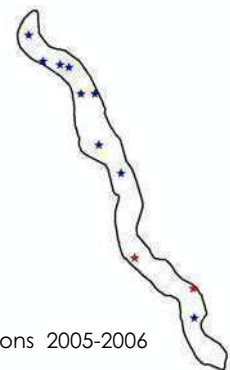
Répartition et état des populations

En France



Espèce localisée, en populations souvent faibles à très faibles. En France, l'espèce semble en extension.

Sur le site



Observations 2005-2006

Le Cuivre des marais a été observé sur plusieurs prairies de fauche réparties tout au long du site Natura 2000 (13 stations en 2005-2006), mais avec des effectifs toujours faibles. L'ensemble des prairies de la vallée représente des habitats potentiels pour cette espèce.

Caractères biologiques

Cette espèce est bivoltine en France (une troisième génération peut être observée au sud de son aire de répartition).

Adultes : La période de vol s'étale de mi-mai à fin juin (1^{ère} génération) et de fin juillet à fin août (2^{ème} génération). La durée de vie moyenne est de 8 à 10 jours.

Œufs : Ils sont pondus isolément ou par 2-4 sur la face supérieure des feuilles (voire la tige et l'inflorescence) des plantes hôtes (espèces du genre *Rumex* : *Rumex aquaticus*, *R. obtusiflorus*, *R. crispus*, *R. conglomeratus*, *R. pulcher* essentiellement).

Chenilles : Elles se nourrissent du limbe foliaire de leurs plantes hôtes. Les chenilles issues de la 2^{ème} génération entrent en diapause hivernale (dans une feuille desséchée de la plante hôte) et reprennent leur activité à la mi-avril, dès que les conditions climatiques le permettent.

Chrysalides : La nymphose des chenilles issues des adultes de la 1^{ère} génération se déroule fin-juillet, début août. La nymphose des chenilles hivernantes a lieu au cours du mois de mai et dure entre 12 et 16 jours.

Habitats fréquentés

L'espèce fréquente les prairies humides et les marécages, mais aussi le bord des fossés voire les friches agricoles ou industrielles.

Habitats concernés sur le site Natura 2000 : prairies de fauche, pâtures, jachères

Menaces potentielles

- Drainage, assèchement, comblement des zones humides.
- Conversion des prairies en cultures.
- Plantation de ligneux (peupleraie) responsable de la disparition progressive des *Rumex* et des plantes nectarifères butinées par les adultes (Menthes, Pulicaires...).
- Pratiques comme la fauche, et le curage des fossés mal adaptés dans le temps (en fonction du cycle de développement de l'espèce).
- Pâturage intensif des prairies par des bovins provoquant une eutrophisation du milieu.

Exigences de l'espèce

- Présence de *Rumex* pour le développement de la chenille
- Présence de plantes nectarifères pour l'alimentation des adultes (Menthes, Gesse des prés, Pulicaire dysentérique, Lythrum salicaire, Cresson amphibie, Eupatoire chanvrine, Cirse des marais, Berce sphondyle, Origan et plus rarement Silène dioïque, Chardon des champs et Valériane officinale)
- Gestion extensive des prairies (amendements et chargements animaux modérés)

Recommandations de gestion

- Maintenir les milieux prairiaux
- Favoriser la gestion agricole extensive des prairies

VESPERTILION A OREILLES ECHANCREES
Myotis emarginatus (Geoffroy, 1806)

Protection			Listes rouges			Abondance Site N2000	Statut biologique		Valeur patrimoniale	Degré de vulnérabilité	Niveau de priorité
Dir. Hab.	Berne	Pr. nat.	Eur.	Fr.	Ch.- Ard.		Eur.	Site N2000			
An. II et IV	An. II	x	x	V	D	R	Rr, ST	H/E	★★★	△ △	● ●

Légende : V : vulnérable, D : en danger, R : rare, Rr : reproducteur régulier, ST : sédentaire transhumant, H/E : hivernage et estivage

Description

Le Vespertilion à oreilles échancrées est une chauve-souris de taille moyenne.

- Tête + corps : 4,1-5,3 cm de long ;
- Avant-bras : 3,6-4,2 cm ;
- Envergure : 22-24,5 cm ;
- Poids : 7-15 g.



Types d'habitats exploités par l'espèce

Le Vespertilion à oreilles échancrées fréquente préférentiellement les zones de faible altitude (jusqu'à 1 300 m en Corse). Il s'installe près des vallées alluviales, des massifs forestiers, principalement avec des feuillus entrecoupés de zones humides. Il est présent aussi dans des milieux de bocage, près des vergers mais aussi dans les milieux péri-urbains possédant des jardins.

↳ **Terrains de chasse** : ils sont relativement diversifiés : forêts (lisières et intérieurs des massifs) principalement de feuillus mais aussi de résineux, bocage, milieux péri-urbains avec jardins et parcs. Il chasse aussi au-dessus des rivières et l'eau semble être un élément essentiel à sa survie.

Habitats potentiellement concernés sur le site Natura 2000 : prairies de fauche, pâtures, boisements, roselières, magnocariçaises, linéaires de fruticée, ripisylve...

↳ **Gîtes d'hibernation** : ce sont des cavités naturelles (grottes) ou artificielles (galeries et puits de mines, caves, tunnels,...).

Habitats concernés sur le site Natura 2000 : /

↳ **Gîtes de reproduction** : Une des spécificité de l'espèce est qu'elle est peu lucifuge. En estivage, des individus isolés, principalement des mâles se fixent sous les chevrons des maisons modernes, parfois en pleine lumière. Les colonies de mise bas s'installent généralement dans des sites épigés comme les combles chauds ou les greniers de maisons, églises ou forts militaires.

Habitats potentiellement concernés sur le site Natura 2000 : Habitations

↳ **Fidélité aux gîtes** : Extrêmement fidèle à son gîte, certains sites sont connus pour abriter l'espèce en reproduction depuis plus d'un siècle.



Répartition géographique

- L'espèce est présente du Maghreb jusqu'au sud de la Hollande. Vers l'est, sa limite de répartition s'arrête au sud de la Pologne et va de la Roumanie jusqu'au sud de la Grèce, la Crète et la limite sud de la Turquie.
- Connue dans toutes les régions de France, Corse comprise, et dans les régions limitrophes (Bénélux, Suisse, Allemagne et Espagne), l'espèce est presque partout présente.

Etat des populations et menaces potentielles

En Europe, l'espèce est peu abondante dans la majeure partie de son aire de distribution et les densités sont extrêmement variables en fonction des régions. De grandes disparités apparaissent entre les effectifs connus en hiver et en été. En limite de répartition, son statut peut être préoccupant et les effectifs sont même parfois en régression nette. Au sud de la Pologne par exemple, les populations disparaissent lentement.

En France, dans quelques zones géographiques localisées comme les vallées du Cher ou de la Loire et en Charente-Maritime, l'espèce peut être localement abondante, voire représenter l'espèce majeure parmi les chiroptères présents.

Comme pour la majorité des chiroptères, les menaces proviennent de deux facteurs essentiels :

- ↳ la disparition de gîtes de reproduction épigés pour cause de rénovation des combles, traitement de charpente, ou perturbations à l'époque de la mise bas.
- ↳ la disparition des milieux de chasse ou des proies par l'extension de la monoculture qu'elle soit céréalière ou forestière, ainsi que par la disparition de l'élevage extensif. La proportion importante de diptères dans le régime alimentaire suggère une incidence possible forte liée à la raréfaction de cette pratique.

Exigences de l'espèce

- Un réseau de haies et de ripisylves
- Des boisements matures
- Des milieux ouverts herbacées en mosaïque avec les milieux forestiers

Recommandations de gestion

- Maintenir et favoriser les zones en « herbe »
- Diversifier les peuplements forestiers
- Maintenir et favoriser les peuplements forestiers âgés

GRAND MURIN
Myotis myotis (Borkhausen, 1797)

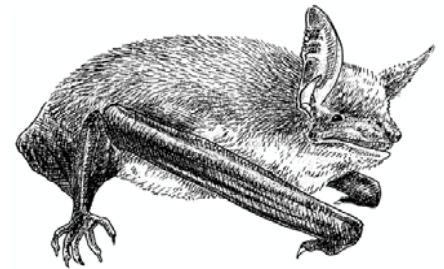
Protection			Listes rouges			Abondance Site N2000	Statut biologique		Valeur patrimoniale	Degré de vulnérabilité	Niveau de priorité
Dir. Hab.	Berne	Pr. nat.	Eur.	Fr.	Ch.-Ard.		Eur.	Site N2000			
An. II et IV	An. II	x	x	V	D	R	Rr, ST	H/E	***	△ △	● ●

Légende : V : vulnérable, D : en danger, R : rare, Rr : reproducteur régulier, ST : sédentaire transhumant, H/E : hivernage et estivage

Description

Le Grand murin fait partie des plus grands chiroptères français.

- Tête + corps : 6,5-8 cm ;
- Avant-bras : 5,3-6,6 cm ;
- Envergure : 35-43 cm ;
- Poids : 20-40 g.



Types d'habitats exploités par l'espèce

Les futaies feuillues ou mixtes, où la végétation herbacée ou buissonnante est rare, sont les milieux les plus fréquentés en Europe continentale, car probablement seuls ces milieux fournissent encore une entomofaune épigée tant accessible qu'abondante.

↳ **Terrains de chasse** : ils sont généralement situés dans des zones où le sol est très accessible comme les forêts présentant peu de sous-bois (hêtraie, chênaie, pinède, forêt mixte, ..) et la végétation herbacée rase (prairies fraîchement fauchées, voire pelouses).
Habitats potentiellement concernés sur le site Natura 2000 : prairies de fauche, pâtures, jachères, boisement, ripisylve...

↳ **Gîtes d'hivernation** : Ils hibernent dans des cavités souterraines (grottes, anciennes carrières, galeries de mines, caves, ...).
Habitats concernés sur le site Natura 2000 : /

↳ **Gîtes de reproduction** : les colonies occupent principalement les sites épigés assez secs et chauds, (sous les toitures, dans les combles d'églises, les greniers; les grottes, anciennes mines, caves de maisons, carrières souterraines,...)
Habitats potentiellement concernés sur le site Natura 2000 : Habitations

↳ **Fidélité aux gîtes** : les Grands murins témoignent d'une assez grande fidélité à leur gîte.



Répartition géographique

- En Europe, le Grand murin se rencontre de la péninsule ibérique jusqu'en Turquie. Il est absent au nord des îles britanniques et en Scandinavie. Il convient également de signaler la présence de l'espèce en Afrique du Nord.

- En France, l'espèce est présente dans pratiquement tous les départements français hormis dans certains départements de la région parisienne.

Etat des populations et menaces potentielles

- En Europe, l'espèce semble encore bien présente dans le sud avec de grosses populations dans des cavités. Dans le nord de l'Europe, l'espèce est éteinte en Angleterre et au seuil de l'extinction aux Pays-Bas. En Belgique, la régression continue. La reproduction de cette espèce n'est plus observée qu'au sud du sillon Sambre et Meuse.
- En France, les départements du nord-est de la France hébergent des populations importantes, notamment en période estivale.

Plusieurs facteurs menacent l'espèce :

- ↪ Dérangements et destructions, intentionnels ou non, des gîtes d'été, consécutifs à la restauration des toitures ou à des travaux d'isolation
- ↪ Modifications ou destructions de milieux propices à la chasse et/ou au développement de ses proies (lisières forestières feuillues, prairies de fauche, futaies feuillues,...)

Exigences de l'espèce

- Un réseau de haies et de ripisylves
- Des boisements matures
- Des milieux ouverts herbacées en mosaïque avec les milieux forestiers

Recommandations de gestion

- Maintenir et favoriser les zones en « herbe »
- Diversifier les peuplements forestiers
- Maintenir et favoriser les peuplements forestiers âgés

Râle des genêts (*Crex crex*)

Nicheur/Migrateur
Prairies de fauche alluviales

Description de l'espèce :

Le Râle des genêts est un oiseau au corps élancé, plus petit que la Perdrix grise. Le plumage est roux ponctué de noir sur le manteau et de blanc sur les flancs. La gorge et la tête sont gris bleuté.



Migrateur transsaharien, le Râle des genêts arrive dans nos contrées de fin avril à début mai et en repart dès le mois d'août. Vivant presque exclusivement dans les prairies de fauche des vallées alluviales et les marais inondables, il ne trahit sa présence que par son chant nocturne, un « crex-crex » très caractéristique.

Fin mai, de 4 à 10 œufs sont directement posés à même le sol, dans un nid sommaire. La femelle entreprendra une deuxième ponte en juillet si les fauches le lui permettent mais la première nichée elle-même est souvent détruite... Le Râle des genêts se nourrit d'invertébrés : insectes (coléoptères, criquets...), vers de terre et escargots...

Cette espèce a subi durant les dernières décennies un fort déclin dans la majorité des pays européens, il est l'un des rares oiseaux de France à figurer sur la liste des espèces mondialement menacées.

Statut de protection et de conservation :

Europe : Directive oiseaux : Annexe I
Convention de Berne : Annexe III
France : Protection totale, article I

Europe : Large déclin Historique
France : Liste Rouge, Espèce en Danger
Champagne-Ardenne : Liste Rouge,
Population en Danger

Le site Natura 2000 :

Un seul mâle chanteur a été entendu cette année dans la vallée de l'Aisne ! Bien que la population connaisse d'importantes fluctuations annuelles, il est indéniable qu'elle régresse d'année en année. On a pu en effet compter plus de 20 mâles chanteurs dans la vallée au milieu des années 1980. Cependant, les grands ensembles de prairies de fauche restent encore des habitats potentiels pour cette espèce si des mesures conservatoires sont mises rapidement en place.

Facteurs favorables :

- Présence de grands ensembles de prairies,
- Fauche adaptée.

Facteurs défavorables :

- Disparition des prairies de fauche par drainage et mise en culture,
- Extension de la populiculture, installation de gravières à la place des prairies,
- Fauche trop précoce,
- Intensification de l'agriculture...

Mesures de gestion :

- Préservation ou restauration des prairies,
- Effectuer des fauches tardives,
- Mettre en place des fauches centrifuges avec présence de bandes enherbées.

Description de l'espèce :

Chez le mâle, la tête grise barrée d'un large bandeau noir est bordée d'un étroit liseré blanc, le dessous est clair, le dos brun-roux, la queue noire et blanche.

La femelle est beaucoup plus discrète ; sa tête brunâtre est masquée par un léger bandeau brun. Le dessous paraît blanc jaunâtre écailleux tandis que le manteau est brun terne.

Hivernant en Afrique de l'est, la Pie-grièche écorcheur est de retour dans nos régions courant mai. Elle habite les zones de bocage ouvert : prairies humides, prés, pâtures bordées de haies épineuses, sur un territoire de 1,5 hectare en moyenne.

Elle construit son nid à une hauteur comprise entre 1 et 3 m à l'intérieur des buissons où 5 à 6 jeunes seront élevés. Cette espèce est un bio-indicateur de l'état de conservation du milieu. A l'affût sur un piquet, elle recherche les insectes (coléoptères, hyménoptères, criquets, chenilles...) et les vers de terre qui constituent sa principale source de nourriture.



Statut de protection et de conservation :

Europe : Directive oiseaux : Annexe I
Convention de Berne : Annexe III
France : Protection totale, article I

Europe : Population en déclin Historique
France : Liste orange, en Déclin
Champagne-Ardenne : Liste Rouge,
Population à surveiller

Le site Natura 2000 :

Plus de cent couples nicheurs ont été recensés dans les haies de la zone d'étude. Au plan national, les effectifs connaissent des fluctuations annuelles mais semblent tout de même diminuer au fil des années. La vallée de l'Aisne semble constituer une zone très favorable à l'espèce.

Facteurs favorables :

- Présence de prairies pâturées encadrées par des haies,
- Présence d'insectes.

Facteurs défavorables :

- Intensification agricole,
- Elimination des haies (lors de remembrements notamment),
- Déprise agricole,
- Traitements phytosanitaires...

Mesures de gestion :

- Maintien du pastoralisme et des prairies de fauche,
- Préservation ou restauration des haies en bordure des parcelles agricoles,
- Coupe des haies hors de la période de nidification, laquelle s'étend de mars à juillet.

Martin-pêcheur d'Europe

(*Alcedo atthis*)

Nicheur
Eaux stagnantes et courantes

Description de l'espèce :

Presque identiques, mâle et femelle sont des oiseaux très colorés : dos bleu turquoise, calotte et ailes bleu verdâtre, poitrine orangée et pattes rouge vif. Le long bec est noir et chez la femelle, la mandibule inférieure est en partie rougeâtre.



Nicheur sédentaire en France sur les rives des eaux stagnantes et le long des cours d'eaux douces à faible turbidité et pollution modérée, bordés d'arbres. Le Martin-pêcheur construit un terrier directement dans les parois verticales des berges constituées de sédiments meubles. La femelle y pond et couve entre 5 et 8 œufs. Prédateur piscicole, il plonge verticalement dans l'eau pour capturer de petits poissons (vairons, épinoches), des larves et des insectes aquatiques...

Statut de protection et de conservation :

Europe : Directive oiseaux : Annexe I
Convention de Berne : Annexe III
France : Protection totale, article I

Europe : Population en déclin Historique
France : Population A Surveiller
Champagne-Ardenne : Population A Surveiller

Le site Natura 2000 :

Une dizaine d'individus a été observée à l'affût ou en vol, le long de la vallée de l'Aisne. La population subit de fortes variations annuelles.

Facteurs favorables :

- Présence d'eau de bonne qualité,
- Présence de berges abruptes pour la reproduction.

Facteurs défavorables :

- Destruction des sites de reproduction par régularisation et artificialisation des cours d'eau,
- Diminution des possibilités de chasse par augmentation de la turbidité et de la pollution des eaux.

Mesures de gestion :

- Conserver les talus et les berges à substrat meuble, favorables à la nidification de l'espèce,
- Proscrire l'emploi de produits désherbants ou de pesticides sur les terrains jouxtant les cours d'eau et les étangs...

Courlis cendré
(*Numenius arquata*)

Nicheur/Migrateur
Prairies de fauche

Description de l'espèce :

Le bec du plus grand des limicoles de la vallée est très caractéristique, long et recourbé vers le bas. Le plumage est brunâtre, rayé et tacheté de gris-brun

Le Courlis cendré niche dans les prairies de fauche alluviales et les zones marécageuses. Il y est de retour durant la dernière décade de février. Les oiseaux locaux semblent quelque peu précéder les groupes de migrateurs dont les derniers s'attardent jusqu'à la mi-avril.

Sitôt la reproduction terminée, les nicheurs abandonnent la région, entre fin juin et juillet. L'hivernage est noté certaines années, parfois pendant de longues périodes, conditionné par les dérangements - notamment cynégétiques - auxquels l'espèce est sensible.

Au mois d'avril, la femelle pond 4 œufs, parfois 3 seulement, dans une petite dépression puis assure presque seule l'incubation pendant 4 semaines. En période de reproduction, le couple est à la fois fort démonstratif par ses chants nuptiaux et son agressivité vis-à-vis des prédateurs potentiels et très discret près de son nid ou lorsqu'il accompagne les poussins. Nidifuges, les jeunes prendront leur envol à l'âge de 5 semaines environ.

Le Courlis se nourrit surtout de petits animaux terrestres : insectes, larves, araignées, mollusques, lombrics... Il complète son régime alimentaire par des matières végétales et, à l'occasion, des petits poissons, amphibiens ou têtards.



Statut de protection et de conservation :

Europe : Directive oiseaux : Annexe II
Convention de Berne : Annexe III

France : espèce chassable

Europe : Populations en Déclin

France : Populations fluctuantes. Liste Orange :
à Surveiller (Nicheur), en Déclin (Hiver)

Champagne-Ardenne : Liste Rouge, Vulnérable

Le site Natura 2000 :

Une quinzaine de couples a été observée sur l'ensemble de la zone. En dépit de ses fluctuations annuelles, la population de la vallée de l'Aisne a tendance à régresser au fil des années. En 1994-1995, de 50 à 57 couples avaient été dénombrés dans le département, il ne devait en subsister que de 36 à 47 en 1999-2000.

Facteurs favorables :

- Présence de grands ensembles de prairies,
- Fauche adaptée.

Facteurs défavorables :

- Disparition des prairies de fauche par drainage et mise en culture,
- Parcelarisation de son territoire,
- Extension de la populiculture,
- Fauche trop précoce,
- Intensification de l'agriculture...

Mesures de gestion :

- Préserver ou restaurer les prairies
- Effectuer des fauches tardives,
- Mettre en place des fauches centrifuges avec présence de bandes enherbées ...

Tarier des prés (*Saxicola rubetra*)

Nicheur/Migrateur
Prairies de fauche

Description de l'espèce :

Ce petit passereau (L = 12,5 cm) est un hôte typique des prairies. Il se tient souvent bien droit au sommet d'un buisson ou d'un piquet de clôture. Mâle et femelle montrent un large sourcil blanc ou chamois bien marqué. Un plumage brun-noirâtre sur le dessus, des flancs, une gorge et un ventre orangés caractérisent le mâle ; la femelle étant beaucoup plus terne.



Ce migrateur transsaharien revient chez nous dès la fin mars. Il affectionne les milieux relativement humides et les prairies de fauche grasses et fourniees, nécessaires à sa nidification. Le nid est placé au sol à proximité d'un perchoir qui sert de poste de chant et de guet. La femelle pond 5 à 6 œufs dans la seconde quinzaine de mai, voire début juin, ce qui laisse peu de temps avant la saison des fenaisons. C'est une espèce sensible très vulnérable dont la présence est indicatrice de milieux naturels préservés. Le Tarier des prés se nourrit surtout de petits insectes (papillons, sauterelles et criquets, chenilles, libellules...).

Statut de protection et de conservation :

Europe : Convention de Berne : Annexe III
France : Protection totale : article I

Europe : Population stable
France : Liste Orange, en Déclin
Champagne-Ardenne : Liste Rouge, Population Vulnérable

Le site Natura 2000 :

Une vingtaine de couples de Tarier des prés a été recensée au niveau des prairies. La population de la vallée tend à décroître au fil des années.

Facteurs favorables :

- Agriculture extensive, pastoralisme,
- Fauche tardive,
- Maintien des herbages...

Facteurs défavorables :

- Mise en culture des prairies et pâtures,
- Insecticides,
- Fauche précoce,
- Drainage...

Mesures de gestion :

- Maintenir des habitats de prairies de fauche,
- Limiter l'utilisation des insecticides, favoriser l'entomofaune,
- Effectuer des fauches tardives,
- Mettre en place des bandes refuges enherbées fauchées tardivement...

Vanneau huppé

(*Vanellus vanellus*)

Nicheur/Migrateur
Zones agricoles et prairies

Description de l'espèce :

Ce limicole arbore une huppe noire, plus courte chez la femelle. Chez lui, tout est contraste : dos vert foncé aux reflets violets et cuivrés, joues blanches, large bavette et face noires, queue blanche à l'extrémité noire, en vol, dessous des ailes blanc, dessus noir.

Les prairies de fauche alluviales constituent un habitat privilégié pour les populations migratrices et hivernantes de Vanneaux huppés.

Leurs effectifs y fluctuent fortement en fonction de plusieurs paramètres : aléas climatiques (vagues de froid qui chassent les oiseaux après avoir parfois provoqué un afflux préalable), niveau des inondations (une trop forte montée des eaux provoque leur départ), dérangements dus aux activités cynégétiques (chasse et tenderies).

Les premières centaines de migrateurs arrivent de façon précoce, dès le mois de juin, le cap du millier est dépassé en juillet tandis que l'apogée est atteinte de mi-octobre à novembre. Les hivernants se comptent ensuite par milliers. Avec l'apport des migrateurs, leur nombre explose de février à mars (plusieurs dizaines de milliers d'individus) avant de chuter de façon drastique début avril.

Les reproducteurs s'installent préférentiellement dans les chaumes de maïs, rarement dans les prairies humides alors que ce milieu accueillait encore les nicheurs à la fin des années 1980. Après de somptueuses parades nuptiales, le nid est sommairement construit à terre et abrite bientôt 4 œufs ; les jeunes éclosent surtout en mai et juin. En dépit des pontes de remplacement, le taux de réussite est généralement faible : à la prédation des œufs et des poussins s'ajoutent les mauvaises conditions climatiques ainsi que les travaux agricoles qui détruisent les nichées. Les Vanneaux consomment surtout des lombrics, de nombreux insectes et diverses graines.



Statut de protection et de conservation :

Europe : Directive oiseaux : Annexe II
Convention de Berne : Annexe III
France : espèce chassable

Europe : Population Vulnérable
France : Liste Rouge, en Déclin
Champagne-Ardenne : Liste Rouge,
Population en Danger

Le site Natura 2000 :

Quelques couples de Vanneaux huppés (moins de 10 couples sans doute) ont niché dans les champs labourés de la Vallée de l'Aisne.

Facteurs favorables :

- Conservation de prairies de fauches,
- Conservation de vastes milieux ouverts.

Facteurs défavorables :

- Morcellement et disparition des prairies de fauche,
- Extension de la populiculture...

Mesures de gestion :

- Préservation ou restauration des prairies.

Petit Gravelot

(*Charadrius dubius*)

Nicheur/Migrateur
Rivière, Gravières

Description de l'espèce :

Le Petit Gravelot est le plus petit limicole nichant dans notre pays (L = 15-18 cm ; E = 32-36 cm). Un plumage brun dessus et blanc dessous, un masque et un large collier noirs, un bec fin et noir et un cercle orbitaire jaune permettent de l'identifier.



Il affectionne les îlots et les plages alluvionnaires des cours d'eau à régime irrégulier ainsi que les bordures d'étangs et les sites artificiels comme les friches industrielles ou les gravières en exploitation. Ce grand migrateur est de retour, vers la mi-mars et se cantonne très rapidement. Les parades nuptiales sont assez spectaculaires, ponctuées de poursuites aériennes. La femelle pond en général 4 œufs d'un mimétisme parfait, à même le sol, dans une petite cuvette creusée dans les cailloux et brindilles. Le petit Gravelot se nourrit surtout d'invertébrés, insectes et larves, araignées, mollusques...

Statut de protection et de conservation :

Europe : Convention de Berne : Annexe III

France : Protection totale : article I

Europe : Population stable

France : Population stable

Champagne-Ardenne : Liste Rouge, Rare

Le site Natura 2000 :

Onze Petits Gravelots ont été observés sur les bancs de graviers de l'Aisne. La population semble en régression depuis plusieurs années.

Facteurs favorables :

- Rivière conservant un fonctionnement naturel,
- Secteurs de rivière gardant un côté sauvage et naturel,
- Espèce pouvant accepter des milieux de substitution s'ils existent.

Mesures de gestion :

- Tenir compte des périodes de reproduction lors de l'entretien des rives et îlots,
- Contrôler l'accès et l'utilisation des rives et en particulier celui des îlots sur lesquels la nidification est possible,
- Conserver le fonctionnement naturel de la rivière,
- Empêcher les pollutions dans le lit majeur,
- Empêcher la régulation des cours d'eau par les endiguements ainsi que les barrages,
- Sensibiliser les usagers de la rivière (pêcheurs, utilisateurs d'embarcations...)...

Facteurs défavorables :

- Scarification des îlots de graviers en période de reproduction,
- Bancs de graviers de taille insuffisante,
- Utilisation des gravières comme points d'eau par les bovins,
- Camping sauvage, caravaning : dérangement sur les îlots,
- Calibrage des rivières, endiguement,
- Pollution des rivières...

Hirondelle de rivage (*Riparia riparia*)

Nicheur/Migrateur
Rivières, gravières

Description de l'espèce :

La moins connue de nos hirondelles est la seule à posséder un dos brun. Le dessous est blanc, traversé par une bande pectorale brunâtre. Son cri est caractéristique (tchripp dur). Elle est plus petite (L = 12 cm) que l'Hirondelle rustique et sa silhouette est proche de celle de l'Hirondelle de fenêtre, avec toutefois une queue courte.



De retour d'Afrique sub-saharienne, cette grande migratrice arrive dès le mois de mars, en même temps que l'Hirondelle rustique. Très grégaire, elle vit en colonies de taille variable (de quelques couples à plusieurs centaines) à proximité de plans d'eau qui constituent ses territoires de chasse principaux. Pour nicher, l'Hirondelle de rivage s'installe dans les berges naturelles non végétalisées (au sol meuble) des cours d'eau ou celles, artificielles, des gravières et tas de sable. Le couple creuse un terrier d'une profondeur moyenne de 60 à 70 cm dans lequel la femelle pond 4 à 5 œufs ; deux nichées successives peuvent y être élevées. Les sites de reproduction choisis sont souvent éphémères et les colonies changent régulièrement de place.

Statut de protection et de conservation :

Europe : Convention de Berne : Annexe III

France : Protection totale : article I

Europe : Population en déclin Historique (sauf Russie)

France : Population A Surveiller

Champagne-Ardenne : Liste rouge,

Population à Surveiller

Le site Natura 2000 :

Vingt et une colonies ont été observées dans les rives de la vallée de l'Aisne. Avec plus d'une centaine de trous, la plus importante se situe sur la commune de Thugny-Trugny. L'ensemble des rives escarpées de la vallée constitue des habitats potentiels.

Facteurs favorables :

- Rivière conservant un fonctionnement naturel,
- Secteurs de rivière gardant un côté sauvage,
- Berges naturelles non endiguées...

Facteurs défavorables :

- Trop grande fréquentation des berges (chemins carrossables en bordure),
- Calibrage des rivières, endiguement,
- Pollution des rivières

Mesures de gestion :

- Tenir compte des périodes de reproduction pour l'entretien des rives,
- Contrôler l'accès et l'utilisation des rives et sensibiliser les usagers de la rivière,
- Conserver le fonctionnement naturel de la rivière,
- Empêcher les pollutions dans le lit majeur,
- Empêcher la régulation des cours d'eau par les endiguements ainsi que les barrages...

Bondrée apivore
(*Pernis apivorus*)

Nicheur/Migrateur
Bocage ; forêt

Description de l'espèce :

Elle se différencie de la Buse variable par sa silhouette moins massive : queue plus longue, ailes plus étroites, tête plus petite. Le dessin de la queue est caractéristique, marqué par une large bande terminale sombre et deux autres plus fines vers la base. La couleur du plumage varie du blanc au brun foncé quasi uniforme. Son envergure est de l'ordre de 1,20 m pour une longueur moyenne de 55 cm.



La Bondrée apprécie l'alternance de bois et de prairies (milieux herbacés pour la chasse, boisés pour la reproduction). Elle n'est présente en France que pour se reproduire, entre mai et septembre, et construit son nid dans un arbre entre 10 et 20 mètres de hauteur. Les deux œufs pondus éclosent au bout de 30 à 35 jours tandis que l'élevage des jeunes dure une quarantaine de jours. Elle se nourrit surtout d'hyménoptères (bourdons, frelons et guêpes) dont elle consomme les adultes, larves et nymphes. En route pour les zones forestières d'Afrique tropicale, les premières migratrices franchissent les cols pyrénéens début août.

Statut de protection et de conservation :

Europe : Directive oiseaux : Annexe I
Convention de Berne : Annexe III
France : Protection totale : article I

Europe : Population stable
France : Population stable non menacée
(10 600-15 000 couples soit **25 %** de la population d'Europe de l'Ouest !)
Champagne-Ardenne : stable, avec 530-750 couples

Le site Natura 2000 :

Trois sites de nidification ont été localisés dans la zone d'étude. L'ensemble des boisements alluviaux et des prairies avoisinantes est caractéristique des territoires de chasse et habitats potentiels de la Bondrée.

Facteurs favorables :

- Présence de prairies et de bois alluviaux,
- Agriculture extensive, pastoralisme.

Mesures de gestion :

- Maintenir des habitats ouverts et réhabiliter le bocage,
- Limiter l'utilisation des insecticides ; favoriser l'entomofaune,
- Interdire les travaux forestiers entre mai et juillet dans les zones à risque,
- Maintenir des îlots forestiers importants.

Facteurs défavorables :

- Régression des habitats ouverts et bocagers,
- Diminution des populations d'hyménoptères (insecticides),
- Travaux forestiers en période de reproduction,
- Mise en culture des prairies et pâtures,
- Fauchage fréquent des accotements,
- Lignes électriques...

Pic mar
(*Dendrocopos medius*)

Nicheur/Sédentaire
Bois ; forêt

Description de l'espèce :

Proche du Pic épeiche, le Pic mar est un peu plus petit (L = 20-22 cm, E = 33-34 cm). Son plumage est également noir et blanc mais sa calotte est entièrement rouge, son bas ventre est rouge-rosé et la moustache noire fait défaut.



Le Pic mar affectionne les peuplements forestiers (chênes et charmes) riches en vieux arbres à l'écorce crevassée et aux abondantes branches mortes. Il apprécie également les vieux vergers. Il lui faut des arbres en "mauvais état" dans lesquels il pourra creuser sa loge et trouver les insectes et la sève dont il se nourrit. Le Pic mar chante principalement de février à avril. Il effectue une seule ponte entre mai et début juillet. Cinq à six jeunes prennent leur envol après 22 à 23 jours de nourrissage par les parents.

Statut de protection et de conservation :

Europe : Directive oiseaux : Annexe I
Convention de Berne : Annexe III

Europe : population stable
France : Population à Surveiller

France : Protection totale : article I

Champagne-Ardenne : Liste Rouge,
Population à Surveiller

Le site Natura 2000 :

Un seul individu de cette espèce discrète a été entendu cette année. Pourtant, cet oiseau s'est déjà montré localement abondant et les résultats obtenus au cours du suivi peuvent donc ne pas refléter complètement la réalité. L'ensemble des boisements de la zone d'étude constitue des zones d'habitats potentiels.

Facteurs favorables :

- Présence de boisements alluviaux,
- Présence d'arbres morts,
- Présence de vieilles forêts de feuillus...

Facteurs défavorables :

- Remplacement des boisements alluviaux par les peupleraies,
- Disparition des vergers,
- Travaux forestiers en période de reproduction,
- Abattage des arbres anciens...

Mesures de gestion :

- Conserver les boisements alluviaux,
- Replanter des parcelles boisées avec des essences typiques de la vallée,
- Conserver les arbres anciens et de grande taille (îlots de vieillissement),
- Eviter les travaux forestiers sur les sites sensibles entre avril et juillet,
- Sensibiliser les professionnels du bois...

Pic noir
(*Drycopus martius*)

Nicheur/Sédentaire
Bois ; Forêt

Description de l'espèce :

Le corps noir uniforme du plus grand pic européen contraste avec la calotte rouge du mâle ou la petite tache rouge sur la nuque de la femelle. Presque de la taille d'une corneille noire (L = 40-47 cm), il présente une bien moindre envergure (seulement de 64 à 73 cm). Son vol n'est pas onduleux comme chez les autres pics mais droit et plutôt capricieux.



Ce grand pic recherche particulièrement les grandes forêts claires et mixtes avec des arbres imposants à tronc dégagé, présentant un sous-bois moyennement dense mais composé d'essences diversifiées. Il creuse une loge dont le trou d'accès est relativement grand (9 à 12 cm de diamètre), souvent dans un hêtre entre 7 et 18 m de hauteur. L'espèce est présente toute l'année dans notre région. La femelle dépose sa ponte, composée de 4 à 6 œufs, dans sa loge entre mi-avril et mi-juin. Les juvéniles s'envolent à l'âge de 24-28 jours. Les loges profiteront ensuite à de nombreuses autres espèces cavernicoles. Le Pic noir se nourrit fréquemment dans les fourmilières et recherche également les insectes sous les écorces.

Statut de protection et de conservation :

Europe : Directive oiseaux : Annexe I
Convention de Berne : Annexe III
France : Protection totale : article I

Europe : Population stable
France : Population en expansion et non menacée
Champagne-Ardenne : Population Non menacée

Le site Natura 2000 :

Trois mâles de Pic noir ont été entendus dans les boisements de la vallée de l'Aisne. Dans les Ardennes, la population semble stable, voire en augmentation. Chaque grand ensemble boisé est un habitat potentiel.

Facteurs favorables :

- Présence de grandes forêts mixtes,
- Présence de boisements alluviaux âgés,
- Présence d'arbres morts.

Facteurs défavorables :

- Disparition des boisements alluviaux,
- Abattage des arbres anciens,
- Travaux forestiers lors de la période de reproduction (avril à juillet).

Mesures de gestion :

- Conserver les îlots forestiers importants comportant des arbres anciens et de grande taille,
- Eviter les travaux forestiers sur les sites sensibles entre avril et juillet,
- Sensibiliser les professionnels du bois.

Annexe 17

Annexe 17 : liste des espèces de mammifères observées sur la vallée de l'Aisne

Nom scientifique	Nom français	Directive habitats	Protection nationale	Liste rouge régionale
<i>Apodemus flavicollis</i>	Mulot à collier			
<i>Apodemus sylvestris</i>	Mulot sylvestre			
<i>Arvicola sapidus</i>	Campagnol amphibie			à surveiller
<i>Capreolus capreolus</i>	Chevreuil			
<i>Cervus elaphus</i>	Cerf élaphe			
<i>Clethrionomys glareolus</i>	Campagnol roussâtre			
<i>Crocidura leucodon</i>	Musaraigne bicolore			
<i>Crocidura russula</i>	Musaraigne musette			
<i>Eliomys quercinus</i>	Lérot			
<i>Eptesicus serotinus</i>	Sérotine commune	An4	x	
<i>Erinaceus europaeus</i>	Hérisson d'Europe		x	
<i>Felis sylvestris</i>	Chat forestier	An4	x	à surveiller
<i>Lepus capensis</i>	Lièvre commun			
<i>Martes foina</i>	Fouine		x	
<i>Martes martes</i>	Martre	An5	x	à surveiller
<i>Meles meles</i>	Blaireau			à surveiller
<i>Micromys minutus</i>	Rat des moissons			
<i>Microtus agrestis</i>	Campagnol agreste			
<i>Microtus arvalis</i>	Campagnol des champs			
<i>Microtus subterraneus</i>	Campagnol souterrain			
<i>Mus musculus</i>	Souris domestique			
<i>Muscardinus avellanarius</i>	Muscardin	An4	x	
<i>Mustela erminea</i>	Hermine		x	à surveiller
<i>Mustela nivalis</i>	Belette		x	à surveiller
<i>Mustela putorius</i>	Putois	An5	x	vulnérable
<i>Myocastor coypus</i>	Ragondin			
<i>Myotis emarginatus</i>	Vespertilion à oreilles échanquées	An2	x	
<i>Myotis myotis</i>	Grand Murin	An2	x	
<i>Myoxus glis</i>	Loir gris			
<i>Neomys fodiens</i>	Musaraigne aquatique		x	vulnérable
<i>Ondatra zibethicus</i>	Rat musqué			
<i>Oryctogalus cuniculus</i>	Lapin de garenne			
<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune	An4	x	
<i>Plecotus sp</i>	Oreillard sp.		x	
<i>Procyon lotor</i>	Raton laveur			
<i>Rattus norvegicus</i>	Rat surmulot			
<i>Rattus rattus</i>	Rat noir			
<i>Sciurus vulgaris</i>	Ecureuil roux		x	à surveiller
<i>Sorex araneus/coronatus</i>	Musaraigne carrelet/couronnée			
<i>Sorex minutus</i>	Musaraigne pygmée			
<i>Sus scrofa</i>	Sanglier			
<i>Talpa europaea</i>	Taupe			
<i>Vulpes vulpes</i>	Renard roux			

An2 : annexe II listant les espèces d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation

An4 : annexe IV listant les espèces qui nécessitent une protection stricte

An5 : annexe V listant les espèces dont le prélèvement dans la nature et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de mesures de gestion

Annexe 18

Annexe 18 : liste des espèces piscicoles rencontrées sur la vallée de l'Aisne (d'après Mougenez, 2006)

Espèces	Nom latin	Niveau national		Niveau international		
		Liste rouge nationale	Arrêté du	Convention Washington	Convention de Berne	Directive "Habitats"
Able de Heckel	<i>Leucaspis delineatus</i>				Annexe III	
Ablette	<i>Alburnus alburnus</i>					
Anguille	<i>Anguilla anguilla</i>	VULNÉRABLE				
Barbeau fluviatile	<i>Barbus barbus</i>					Annexe V
Bouvière	<i>Rhodeus amarus</i>	VULNÉRABLE	08/12/88		Annexe III	Annexe II
Brème bordelière	<i>Blicca bjoerkna</i>					
Brème commune	<i>Abramis brama</i>					
Brochet	<i>Esox lucius</i>	VULNÉRABLE	08/12/88			
Carassin argenté	<i>Carassius auratus</i>					
Carpe sp	<i>Cyprinus sp.</i>					
Chabot	<i>Cottus gobio</i>					Annexe II
Chevaine	<i>Leuciscus cephalus</i>					
Ecrevisse américaine	<i>Orconectes limosus</i>					
Gardon	<i>Rutilus rutilus</i>					
Goujon	<i>Gobio gobio</i>					
Grémille	<i>Gymnocephalus cernua</i>					
Hotu	<i>Chondrostoma nasus</i>				Annexe III	
Loche de rivière	<i>Cobitis taenia</i>	VULNÉRABLE	08/12/88		Annexe III	Annexe II
Loche franche	<i>Nemacheilus barbatulus</i>					
Lote de rivière	<i>Lota lota</i>	VULNÉRABLE				
Perche	<i>Perca fluviatilis</i>					
Pseudorasbora	<i>Pseudorasbora parva</i>					
Rotengle	<i>Scardinius erythrophthalmus</i>					
Sandre	<i>Stizostedion lucioperca</i>					
Silure	<i>Silurus glanis</i>				Annexe III	
Spirilin	<i>Alburnoides bipunctatus</i>				Annexe III	
Tanche	<i>Tinca tinca</i>					
Vairon	<i>Phoxinus phoxinus</i>					
Vandoise	<i>Leuciscus leuciscus</i>		08/12/88			

Annexe 19

Annexe 20

Prairies fauchées collinéennes à submontagnardes, mésohygrophiles

CODE CORINE : 38.22 x 38.23

Caractères diagnostiques de l'habitat

Caractéristiques stationnelles et déterminisme

Étages planitiaire à collinéen, voire montagnard.

Situation topographique caractéristique dans les vallées où les gradients topographiques s'expriment au mieux : prairies localisées entre les prairies hygrophiles du *Bromion racemosi* ou de l'*Alopecurion pratensis*, parfois des mégaphorbaies, et les prairies mésophiles de l'*Arrhenatherion elatioris*, parfois les pelouses calcicoles du *Mesobromion erecti*.

Expositions variées.

Roches mères : alluvions plutôt riches en bases, parfois marnes diverses.

Sols alluviaux à bonne minéralisation, parfois sols marneux.

Éléments des systèmes traditionnellement soumis à la fauche, surtout alluviaux, avec possibilité de pacage extensif tardif.

Variabilité

Variabilité surtout territoriale en fonction des climats locaux et des systèmes alluviaux :

– sous climat subatlantique et dans les systèmes de vallée petite à moyenne du nord de la France : prairie à Silaüs des prés et Colchique d'automne [*Silaeo silai-Colchicetum autumnalis*] relativement peu variable (variante paucispécifique à Houlque laineuse, variante typique) ;

– sous climat subatlantique et en basse vallée de la Seine : prairie à Orge faux-seigle et Fromental élevé [*Hordeo secalini-Arrhenatheretum elatioris*], avec le Peucedan à feuilles de carvi (*Holandrea carvifolia*) (non variable selon la documentation disponible) ;

– sous climat subatlantique/subcontinental du bassin de l'Oise : prairie à Crépepe bisannuelle et Fromental élevé [groupepepe à *Crepis biennis* et *Arrhenatherum elatius*], intermédiaire entre la précédente et la suivante ;

– sous climat subatlantique/subcontinental du nord-est et de l'est de la France : prairie à Colchique d'automne et Fétuque des prés [*Colchico autumnalis-Festucetum pratensis*], présentant une variation de niveau supérieur différenciée par des espèces de pelouses calcicoles [sous-association *sanguisorbetosum minoris*] et une variation typique [sous-association *typicum*] ; en outre variations à Épiaire officinale (*Stachys officinalis*) et Succise des prés (*Succisa pratensis*) sur sols plus oligotrophes [sous-association *stachyetosum officinalis*], eutrophisée à Berce des prés (*Heracleum sphondylium*) [sous-association *heracleetosum sphondylii*] ;

– sous climat subcontinental de l'est de la France : prairie à Raiponce orbiculaire et Fromental élevé [*Phyteumo orbicularis-Arrhenatheretum elatioris*] peu variable [une sous-association plus hygrophile *sanguisorbetosum officinalis*] ;

– sous climat montagnard haut-savoyard : prairie à grande Astrance et Fromental élevé [*Astrantio majoris - Arrhenatheretum elatioris*] sans variation connue.

Physionomie, structure

Habitat à structure de prairie élevée dense typique : richesse en hémicryptophytes (notamment graminées sociales) et géophytes, pauvreté en thérophytes.

Une stratification nette sépare les plus hautes herbes (graminées élevées, ombellifères, composées...) des herbes plus basses (petites graminées, herbes à tiges rampantes...).

La floraison est souvent attachante, avec une bonne représentation des Dicotylédones à floraisons tardi-vernales à estivales souvent vives, mais pouvant fleurir en fin d'été et attirant les pollinisateurs (certaines espèces n'arrivent pas à la floraison avant le fauchage telles les Centaurées).

Espèces « indicatrices » du type d'habitat

Berce des prés	<i>Heracleum sphondylium</i>
Brome mou	<i>Bromus hordeaceus</i>
Colchique d'automne	<i>Colchicum autumnale</i>
Crépepe bisannuelle	<i>Crepis biennis</i>
Fromental élevé	<i>Arrhenatherum elatius</i>
Orge faux-seigle	<i>Hordeum secalinum</i>
Peucedan à feuilles de carvi	<i>Holandrea carvifolia</i>
Salsifis des prés	<i>Tragopogon gr. pratensis</i>
Scabieuse des prés	<i>Scabiosa columbaria</i> subsp. <i>pratensis</i>
Silaüs des prés	<i>Silaum silaus</i>
Trisetè jaunâtre	<i>Trisetum flavescens</i>
Brome en grappes	<i>Bromus racemosus</i>
Carum carvi	<i>Carum carvi</i>
Centaurées du groupe <i>nigra</i>	<i>Centaurea nigra</i> , <i>C. thuillierii</i> , <i>C. jacea</i> , <i>C. nemoralis</i>
Fétuque des prés	<i>Festuca pratensis</i>
Narcisse des poètes	<i>Narcissus poeticus</i>
Oenanthe à feuilles de silaüs	<i>Oenanthe silaifolia</i>

Confusions possibles avec d'autres habitats

Habitat initialement mal séparé (ou seulement au niveau de sous-associations) des prairies les encadrant dans les catenas topographiques (*Bromion racemosi*, *Arrhenatherion elatioris* mésohygrophile).

Correspondances phytosociologiques

Prairies méso-hygrophiles de fauche ; sous-alliance : *Colchico autumnalis-Arrhenatherion elatioris*, alliance *Arrhenatherion elatioris*.

Dynamique de la végétation

Spontanée

Le fauchage stabilise la dynamique ; l'arrêt de cette pratique favorise le retour de communautés pré-forestières, ourlets et mégaphorbiaies méso-hygrophiles.

Dans les vallées alluviales, prairies issues d'une dynamique régressive souvent très ancienne à partir de forêts de niveau topographique élevé (chênaies-frênaies à Frêne commun ou Frêne oxyphylle selon les systèmes, chênaies-charmaies méso-hygrophiles).

Une évolution édaphique peut aussi les faire évoluer vers des prés plus oligotrophiques à Silaüs des prés, Ophioglosse commune (*Ophioglossum vulgatum*), Scorsonère humble (*Scorzonera humilis*)... (*Molinion caeruleae*) [Code UE : 6410].

Liée à la gestion

Ces prairies sont conditionnées par le traitement en fauche, un pâturage d'arrière-saison ne leur étant pas défavorable.

En revanche, un pâturage continu et intensif les fait dériver vers des prairies méso-hygrophiles de moindre valeur écologique riches en Ivraie vivace (*Lolium perenne*) (ex. : *Hordeo secalini-Lolietum perennis*, *Lolium perennis-Cynosuretum cristati*) [Code Corine : 38.1] en éliminant les espèces sensibles, ne supportant pas cette pratique.

Par ailleurs une fertilisation trop élevée les fait dériver vers des habitats de moindre valeur, telle la prairie eutrophique à Berce des prés et Brome mou (*Heracleo sphondylii-Brometum mollis*) [Code UE : 6510].

Habitats associés ou en contact

Habitat de charnière topographique au sein des vallées, en contact :

- vers les niveaux inférieurs avec des prairies plus hygrophiles fauchées ou pâturées (*Bromion racemosi*, *Mentha suaveolentis-Juncion inflexi*) [Codes Corine : 37.21, 37.241], parfois des prés plus oligotrophiques (*Juncion acutiflori*, *Molinion caeruleae*) [Code UE : 6410] ou des mégaphorbiaies [Code UE : 6430] ;
- vers les niveaux supérieurs des prairies mésophiles à méso-xérophiles homologues (*Arrhenatherion elatioris* mésophile, *Cynosurion cristati* s.l.) [Code UE : 6510 ; Code Corine : 38.1], voire des pelouses calcicoles (*Mesobromion erecti*) [Code UE : 6210] ;
- les limites des parcelles peuvent être formées de haies et d'ourlets aux caractéristiques édaphiques comparables.

Répartition géographique

Prairie à Silaüs des prés et Colchique d'automne : surtout connu du nord de la France (vallées petites à moyennes du département du Nord : Escaut, Sambre, région de Douai).

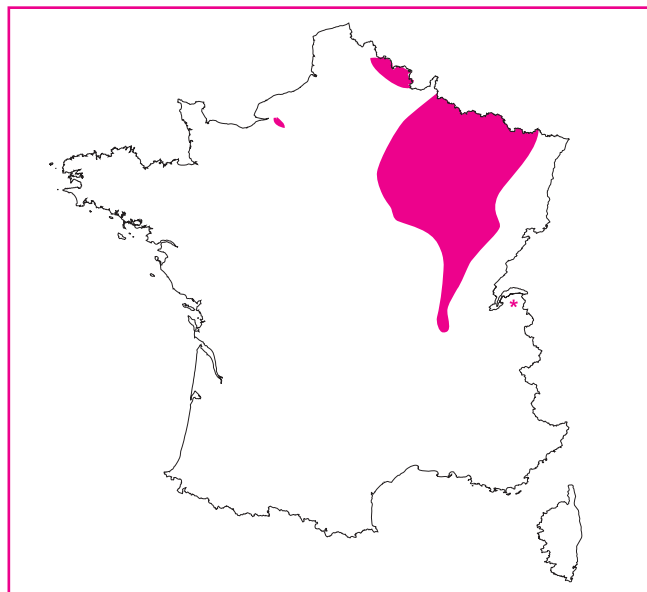
Prairie à Orge faux-seigle et Fromental élevé : basse vallée de la Seine, entre Rouen et l'estuaire.

Prairie à Crépide bisannuelle et Fromental élevé : bassin moyen et supérieur de l'Oise.

Prairie à Colchique d'automne et Fétuque des prés : Lorraine, nord de la région Champagne-Ardenne à Franche-Comté et basse vallée de la Saône, nord de la Savoie.

Prairie à Raiponce orbiculaire et Fromental élevé : auréole jurassique du sud-est du Bassin parisien (montagne châtilonnaise et environs).

Prairie à Grande Astrance et Fromental élevé : étage montagnard du Giffre (Haute-Savoie, vers 750 m).



Valeur écologique et biologique

Intérêt floristique régional ; pas d'espèces protégées ou menacées au niveau national. Mais plusieurs espèces le sont au niveau régional :

- en Haute-Normandie : Ophioglosse commune ;
- en région Nord-Pas-de-Calais : Colchique d'automne, Silaüs des prés, Achillée sternutatoire (*Achillea ptarmica*), Pigamont jaune (*Thalictrum flavum*), Saxifrage granulée (*Saxifraga granulata*), Scorsonère humble ;
- en Lorraine : Oenanthe à feuilles de silaüs, Ophioglosse commune, Scabieuse des prés ;
- en Champagne-Ardennes : Narcisse des poètes, Oenanthe à feuilles de silaüs ;
- en Bourgogne : Oenanthe à feuilles de silaüs, Narcisse des poètes ;
- en Rhône-Alpes : Peucedan à feuilles de carvi, Oenanthe à feuilles de silaüs, Ophioglosse commune.

Espèces de l'annexe II de la directive « Habitats »

Faune invertébrée : Lycaenie des marais (*Lycaena dispar*).

Divers états de l'habitat ; états de conservation à privilégier

États à privilégier

Privilégier les états non influencés par le pâturage et par une trop forte fertilisation.

Autres états observables

Variations fertilisées et des formes légèrement pâturées.

Tendances évolutives et menaces potentielles

Habitat souvent menacé par les modifications de ses usages : traitement en pâture, retournement et plantation de maïs, boisement, mais aussi exploitation en gravières des alluvions grossières.

La fertilisation et/ou le pâturage intensifs sont susceptibles de le faire dériver vers des habitats de moindre valeur patrimoniale.

Potentialités intrinsèques de production économique

Prairies traditionnellement fauchées (une ou deux fauches, dont l'une en regain selon les années), pouvant également être pâturées en regain en arrière-saison.

Cadre de gestion

Rappel de quelques caractères sensibles de l'habitat

Une trop forte fertilisation conduit au passage vers des habitats du type de ceux décrits dans la fiche (6510-7) ; par abandon du fauchage, risque de retour à des communautés préforestières (ourlets, mégaphorbiaies) et d'embroussaillage.

Un pâturage trop intensif peut être néfaste au développement d'espèces d'intérêt patrimonial pouvant se développer dans l'habitat.

Une reprise trop précoce du pâturage sur regain après la fauche déstructure également l'habitat.

Retournement des prairies.

Modes de gestion recommandés

Le fauchage des prairies permet le maintien d'une structure adaptée au cortège faunistique caractéristique de ces systèmes. Celui-ci sera d'autant plus favorable à ce maintien qu'on gardera une mosaïque de secteurs fauchés et non fauchés durant l'été (bandes-refuges, petits îlots).

La fauche sera de préférence retardée, pour respecter notamment la nidification de certains oiseaux. Les dates de fauche optimales sont à définir localement et en lien avec l'espèce à protéger.

Lorsque les conditions climatiques ou édaphiques l'exigent (années humides), la fauche peut être encore retardée (deuxième décennie de juillet). On a alors un foin dont l'appétence est plus faible et dont la valorisation est plus difficile auprès du bétail. Sinon, le foin devra être fauché ou broyé à l'automne ; la zone ainsi traitée sera déplacée chaque année afin d'éviter toute modification de la flore. Cette pratique ne doit pas être récurrente car il y a alors risque d'eutrophisation.

Un pâturage extensif d'arrière-saison ne semble pas non plus défavorable au maintien ces prairies, à condition que ce pâturage ne débute qu'en août pour une fauche qui a lieu fin juin.

Limiter les apports de fertilisants.

Maintien de la prairie naturelle : pas de boisement, pas de retournement pour mise en culture.

Fauche des refus et maîtrise des ligneux.

Autres éléments susceptibles d'influer sur le(s) mode(s) de gestion pris en faveur de l'habitat

Biotope du Râle des genêts : espèce tributaire d'un type de milieu particulier (prairies de fauche mésohygrophiles) et d'un type de gestion (fenaison tardive et étalée dans le temps). La date de fauche est importante pour le maintien de cette espèce qui entreprend assez régulièrement une deuxième ponte.

Mêmes contraintes pour le Cuivré des marais (*Lycaena dispar*).

Courlis cendré.

Tarier des prés.

Pie-grièche écorcheur, s'il y a des buissons épineux.

Exemple de sites avec gestion conservatoire ou intégrée

Prairies du Fouzon (Loir-et-Cher), gérées par le comité départemental de protection de la nature et de l'environnement (CDPNE).

Le conservatoire du patrimoine naturel de la région Centre.

Le conservatoire des sites de Loir-et-Cher.

Réseau de plusieurs prairies situées en moyenne vallée de l'Oise (Aisne et Oise), géré par le conservatoire des sites naturels de Picardie.

Sites gérés par le conservatoire des sites bourguignons : Ouroux-sur-Saône (71), val de Seille, prairies de Bresse...

Vallée de la Meuse.

Évaluation des impacts économiques des mesures de gestion prises en faveur de l'habitat

Diminution de la valeur agronomique du foin récolté par une fauche retardée ; économie d'engrais sur la prairie ; maîtrise des ligneux ; manques à gagner éventuels liés à la limitation du chargement, au retard de fauche et au maintien d'îlots non fauchés.

Inventaires, expérimentations, axes de recherche à développer

Seuils d'apport de fertilisants, normes ; délais entre fauche et pâturage du regain ; pression de pâturage supportable en deuxième intervention...

Bibliographie

- BOURNÉRIAS M. *et al.*, 1978.
- CDPNE, CONSERVATOIRE DES SITES LOIR-ET-CHER, 1997.
- CDPNE, 1998.
- CONSERVATOIRE DES SITES NATURELS DE PICARDIE, 1993.
- DIDIER B. et ROYER J.-M., 1989.
- DUVIGNEAUD J., 1958.
- FRILEUX P.-N., FOUCAULT B. (de) et ROY J., 1989.
- FOUCAULT B. (de), 1996.
- GUINOCHET M., 1939.
- ROYER J.-M., 1975.
- TRIVAUDEY M.-J., 1995.

Contacts

Conservatoire des sites naturels de Picardie.

APEGE.

Parc naturel régional du Morvan.

Prairies fauchées collinéennes à submontagnardes, mésophiles, mésotrophiques

CODE CORINE : 38.22

Caractères diagnostiques de l'habitat

Caractéristiques stationnelles et déterminisme

Climat subatlantique subcontinental-montagnard.

Étages collinéen à montagnard inférieur.

Substrats géologiques plutôt acides.

Fertilisation moyenne (prairies mésotrophiques).

Prairies sous-pâturée ou traitées en fauche avec pâturage tardif possible.

Variabilité

Variabilité en fonction des conditions édaphiques et climatiques :

– sur substrats plutôt acides, au-dessus de 400 m : prairie à Centaurée noire et Fromental élevé [*Centaureo nigrae-Arrhenatherum elatioris*], présentant au moins une variante méso-hygrophile à Renouée bistorte (*Polygonum bistorta*) et Sanguisorbe officinale (*Sanguisorba officinalis*), et une variante méso-xérophile à Thym serpolet (*Thymus pulegioides*) et Luzule des champs (*Luzula campestris*) ;

– sur substrats plutôt acidoclines, entre 250 et 450 m : prairie à Alchémille jaune-vert et Fromental élevé [*Alchemilla xanthochlorae-Arrhenatherum elatioris*], présentant une variation d'ambiance climatique submontagnarde à Knautie à feuilles de cardère et Renouée bistorte (sous-association *knautietosum dipsacifoliae*), avec variantes sèche et fraîche, une variation plus collinéenne à Agrostide capillaire et Luzule des champs [sous-association *agrostietosum capillaris*], avec variantes sèche, médiane et fraîche, et une variation méso-eutrophique à Crépide bisannuelle [sous-association *crepidetosum biennis*].

Physionomie, structure

Habitat à structure de prairie élevée dense typique : richesse en hémicryptophytes (notamment graminées sociales) et géophytes, pauvreté en thérophytes.

Une stratification nette sépare les plus hautes herbes (graminées élevées, ombellifères, composées...) des herbes plus basses (petites graminées, herbes à tiges rampantes...).

La floraison est souvent attachante, avec une bonne représentation des Dicotylédones à floraisons tardi-vernales à estivales, mais elles peuvent fleurir en fin d'été, certaines espèces n'arrivent pas à la floraison avant le fauchage (telles les Centaurées souvent vives et attirant les pollinisateurs).

Espèces « indicatrices » du type d'habitat

Alchémille jaune-vert	<i>Alchemilla xanthochlora</i>
Berce des prés	<i>Heracleum sphondylium</i>
Boucage majeur	<i>Pimpinella major</i>
Crépide bisannuelle	<i>Crepis biennis</i>

Fromental élevé	<i>Arrhenatherum elatius</i>
Gaillet jaune	<i>Galium verum</i>
Gaillet mollugine	<i>Galium gr. mollugo</i>
Salsifis des prés	<i>Tragopogon gr. pratensis</i>
Trisetè jaunâtre	<i>Trisetum flavescens</i>
Alchémille des montagnes	<i>Alchemilla monticola</i>
Carum carvi	<i>Carum carvi</i>
Centaurées du groupe jacée	<i>Centaurea nigra</i> , <i>C. jacea</i>
Fétuque des prés	<i>Festuca pratensis</i>
Fétuque rouge	<i>Festuca rubra</i>
Knautie des champs	<i>Knautia arvensis</i>
Silène enflé	<i>Silene vulgaris</i>

Confusions possibles avec d'autres habitats

Aucune confusion.

Correspondances phytosociologiques

Prairies mésophiles continentales de fauche : sous-alliance *Centaureo jaceae-Arrhenatherion elatioris*, alliance *Arrhenatherion elatioris*.

Dynamique de la végétation

Spontanée

Prairie à Centaurée noire et Fromental élevé : habitat s'inscrivant dans une potentialité de hêtraie-sapinière [Code Corine 42.1].

Prairie à Alchémille jaune-vert et Fromental élevé : indéterminée.

Liée à la gestion

Ces prairies, dérivant de pelouses oligotrophiques acidiphiles à acidoclines méso-xérophiles initiales (*Nardetalia strictae*) par fertilisation modérée, sont conditionnées par le traitement en fauche, un pâturage d'arrière-saison ne leur étant pas défavorable.

En revanche, un pâturage continu et intensif les fait dériver vers des prairies mésophiles de moindre valeur écologique [ex. : *Luzulo campestris-Cynosuretum cristati*, Code Corine : 38.1] en éliminant les espèces sensibles, ne supportant pas cette pratique.

Par ailleurs un excès de fertilisation les fait dériver vers des prairies eutrophiques, elles aussi de moindre valeur patrimoniale [ex. : *Heracleo sphondylii-Brometum mollis*, Code UE : 6510].

Habitat menacé par la déprise agricole favorisant la reprise dynamique naturelle.

Habitats associés ou en contact

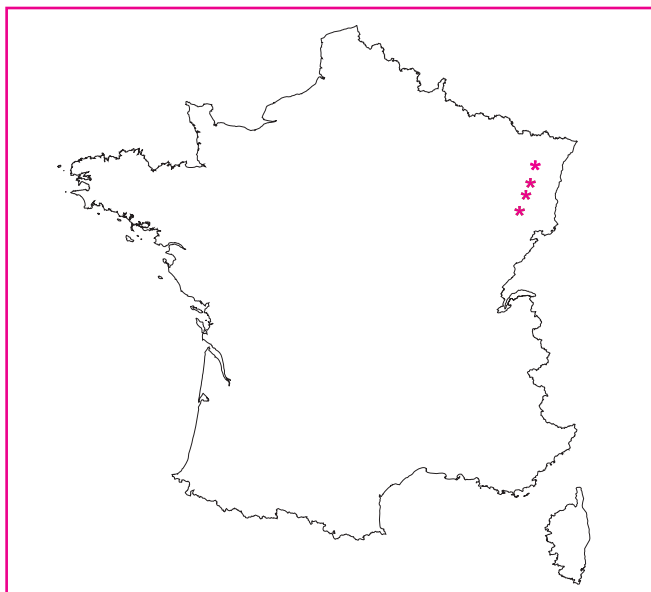
Prairie à Centaurée noire et Fromental élevé : bas-marais oligotrophique à Jonc à fleurs aiguës (*Juncus acutiflorus*) [Code UE : 6410] vers les niveaux topographiques inférieurs, lande à Genêt ailé (*Genista sagittalis*) et Myrtille (*Vaccinium myrtillus*) [Code UE : 4030].

Prairie à Alchémille jaune-vert et Fromental élevé : pelouse oligotrophique méso-xérophile du *Violion caninae* [Code UE : 6230] ou du *Mesobromion erecti* [Code UE : 6210] vers le haut, pré oligotrophique hygrophile à Jonc aggloméré et Scorsonère humble [Code UE : 6410] vers le bas.

Répartition géographique

Prairie à Centaurée noire et Fromental élevé : décrite initialement de Forêt-Noire, elle a été étudiée dans l'est de la France entre 460 et 700 m d'altitude (haute vallée de la Moselle, Vosges).

Prairie à Alchémille jaune-vert et Fromental élevé : décrite initialement de la Famenne belge, elle a été décrite pour notre pays des collines sous-vosgiennes occidentales (vallées de l'Ognon, de la Lanterne et du Breuchin), entre 250 et 450 m. À la faveur de mésoclimats favorables, des formes proches existent, plus à l'ouest, notamment en Thiérache (Aisne).



Valeur écologique et biologique

Valeur écologique régionale : pas d'espèces protégées et/ou menacées aux plans national et régionaux (Lorraine et Franche-Comté).

Divers états de l'habitat ; états de conservation à privilégier

États à privilégier

Toutes les formes connues, à l'exception des formes trop eutrophisées.

Autres états observables

Formes eutrophisées.

Tendances évolutives et menaces potentielles

Globalement méconnues, menacées localement par la déprise agricole ou le changement de pratiques.

Potentialités intrinsèques de production économique

Prairies traditionnellement fauchées (un ou deux passages), le regain pouvant être pâturé en extensif pendant l'été (ovins, bovins).

Cadre de gestion

Rappel de quelques caractères sensibles de l'habitat

L'existence de cet habitat est conditionnée par la fauche accompagnée d'une gestion pastorale extensive (légère augmentation du niveau trophique). L'habitat est donc sensible au changement des pratiques agricoles.

L'arrêt des pratiques de fauche fait évoluer l'habitat vers une prairie haute, dominée dans un premier temps par l'Avoine élevée qui entraîne un appauvrissement de l'habitat en espèces végétales. On observe dans un deuxième temps une colonisation par les arbres et les arbustes.

L'intensification du pâturage et/ou fertilisation entraîne une évolution de l'habitat vers un milieu floristiquement appauvri, de moindre valeur patrimoniale et à caractère plus eutrophe.

Modes de gestion recommandés

Les pratiques traditionnelles de fauche des prairies permettent le maintien d'une structure adaptée au cortège faunistique caractéristique de ces systèmes. Celles-ci seront d'autant plus favorables à ce maintien qu'on s'orientera vers une mosaïque de secteurs fauchés et non fauchés en rotation.

On privilégiera la pratique d'une fauche réalisée de préférence après le 15 juin, suivie d'une fauche estivale en août ou début septembre, ou d'un pâturage extensif du regain.

Maintien de la prairie naturelle : pas de boisement, pas de retournement pour mise en culture.

Pas d'amendements calciques ; encadrer les apports de produits phytosanitaires, notamment herbicides.

Limiter les apports de fertilisants sur les prairies pâturées : une faible fertilisation minérale, dont les limites sont à fixer au cas par cas, permet de maintenir la production de la prairie sans incidence sur son caractère mésotrophe. Pour des types oligo-mésotrophes, il est courant d'envisager des apports NPK de type

30/30/30. Pour certaines types prairiaux plus oligotrophes, il faut envisager le niveau « zéro apport » de fertilisant en N avec P et K possibles ; fauche des refus et maîtrise des ligneux.

Exemple de sites avec gestion conservatoire ou intégrée

Opérations locales menées en Lorraine :

- vallée de la Nied (Moselle) ;
- vallée de la Seille (Moselle).

Évaluation des impacts économiques des mesures de gestion prises en faveur de l'habitat

Diminution de la valeur agronomique du foin récolté par une fauche retardée (rendement ; une baisse de la qualité reste à vérifier) ; économie d'engrais sur la prairie ; manque à gagner lié à la limitation du chargement ; maîtrise des ligneux.

Inventaires, expérimentations, axes de recherche à développer

Seuils d'apport de fertilisant.

Bibliographie

MÜLLER S., 1989.

TRIVAUDEY M.-J., 1995.

Contacts

Conservatoire des sites lorrains.

Mégaphorbiaies mésotrophes collinéennes

CODE CORINE 37.1

Caractères diagnostiques de l'habitat

Caractéristiques stationnelles

L'habitat se rencontre principalement à l'étage collinéen et, dans une moindre mesure, à l'étage montagnard des domaines atlantique et continental. Ces mégaphorbiaies constituent des cordons en bordure des cours d'eau (des petites rivières aux grands fleuves), des lisières et des clairières de forêts humides. Elles sont très développées en situation héliophile mais peuvent subsister en lisières ombragées après reconstitution forestière.

On les rencontre généralement dans des sites très humides des vallées alluviales présentant un sol engorgé avec une nappe temporaire (pseudogley : horizon gris ponctué de taches rouille dès la surface), sur des substrats alluviaux de nature diverse (sables, limons sableux, limons...). Les sols sont bien pourvus en matière organique, mais relativement pauvres en azote (milieux mésotrophes).

Les stations sont soumises aux crues périodiques du cours d'eau (sans subir d'immersions prolongées), mais ne subissent aucune action anthropique (fertilisation, fauche, pâturage) ; il s'agit donc de prairies naturelles à hautes herbes en relations dynamiques avec les forêts alluviales.

Variabilité

Ces mégaphorbiaies montrent de nombreuses variations en fonction de la taille du cours d'eau et de la nature du substrat alluvial.

● Vallées des petites et moyennes rivières

Sur sols plutôt mésonutrophiles à acidiclinaux :

- **mégaphorbiaie à Jonc à fleurs aiguës (*Juncus acutiflorus*) et Reine-des-prés** [*Juncus acutiflori-Filipenduletum ulmariae*] des vallées atlantiques ;

- **mégaphorbiaie à Scirpe des bois** [*Scirpetum sylvatici*], souvent à proximité de prairies fauchées, dans les domaines continental et atlantique ;

- **mégaphorbiaie à Impatiente n'y-touchez-pas (*Impatiens noli-tangere*) et Scirpe des bois** du nord de la France.

Sur sols neutrophiles :

- **mégaphorbiaie à Reine-des-prés et Cirse maraîcher (*Cirsium oleraceum*)** [*Filipendulo ulmariae-Cirsietum oleracei*], commune, sur des sols riches en calcium ;

- **mégaphorbiaie à Euphorbe velue (*Euphorbia villosa*) et Reine-des-prés** [*Euphorbio villosae-Filipenduletum ulmariae*] du Centre-Ouest ;

- **mégaphorbiaie à Valériane rampante et Reine-des-prés** [*Valeriano repentis-Filipenduletum ulmariae*] nord-atlantique ;

- **mégaphorbiaies à Angélique sauvage et Cirse maraîcher** [*Angelico sylvestris-Cirsietum oleracei*] ou à **Géranium des marais (*Geranium palustre*)** [*Filipendulo ulmariae-Geranium palustre*] plus continentales ;

- **mégaphorbiaie à Épilobe hérissé (*Epilobium hirsutum*) et Prêle géante (*Equisetum telmateia*)** [*Epilobio hirsuti-Equisetetum telmateiae*] des suintements sur substrats calcaires ;

- **mégaphorbiaie à Aconit napel (*Aconitum napellus*) et Eupatoire chanvrine** [*Aconito napelli-Eupatorietum cannabini*] en bordure de marais tufeux (Bourgogne) ;

- **mégaphorbiaie à Épilobe des marais (*Epilobium palustre*) et Jonc épars (*Juncus effusus*)** [*Epilobio palustris-Juncetum effusi*] sur sols riches en azote.

● Vallées des grands fleuves

Loire et basses vallées de ses affluents, Seine, Aube, Marne, Rhône... : **mégaphorbiaie à Pigamon jaune (*Thalictrum flavum*) et Guimauve officinale (*Althaea officinalis*)** [*Thalictrum flavum-Althaeaetum officinalis*].

Saône, Rhin... : **mégaphorbiaie à Véronique à longues feuilles (*Veronica longifolia*) et Euphorbe des marais (*Euphorbia palustris*)** [*Veronica longifoliae-Euphorbietum palustris*].

Physionomie, structure

Il s'agit de prairies élevées attirant l'attention par la dominance forte d'un petit nombre d'espèces ; les espèces sont caractérisées souvent par leurs feuilles larges, leurs inflorescences vives s'épanouissant à partir de juin et leur pollinisation entomophile. Le feuillage dense n'est pas favorable au développement des « petites » plantes.

Ces formations occupent une surface très variable selon l'histoire du site : linéaire étroit en site forestier, grande étendue spatiale, parfois, après déprise pastorale, dans des vallées anciennement déforestées.

Espèces « indicatrices » du type d'habitat

<i>Filipendula ulmaria</i>	Reine-des-prés
<i>Angelica sylvestris</i>	Angélique sauvage
<i>Scirpus sylvaticus</i>	Scirpe des bois
<i>Scrophularia umbrosa</i>	Scrophulaire des endroits ombrés
<i>Scrophularia auriculata</i>	Scrophulaire auriculée
<i>Epilobium tetragonum</i>	Épilobe à quatre angles
<i>Valeriana repens</i>	Valériane rampante
<i>Lythrum salicaria</i>	Lythrum salicaire
<i>Lysimachia vulgaris</i>	Lysimaque vulgaire
<i>Caltha palustris</i>	Populage des marais
<i>Eupatorium cannabinum</i>	Eupatoire chanvrine
<i>Cruciata laevipes</i>	Gaillet croisette
<i>Stachys sylvatica</i>	Épiaire des bois
<i>Mentha suaveolens</i>	Menthe à feuilles rondes
<i>Deschampsia cespitosa</i>	Canche gazonnante
<i>Polygonum bistorta</i>	Renouée bistorte
<i>Stachys palustris</i>	Épiaire des marais
<i>Urtica dioica</i>	Ortie dioïque
<i>Vicia cracca</i>	Vesce cracca
<i>Poa trivialis</i>	Paturin commun

Confusions possibles avec d'autres habitats

Il ne faut pas confondre ces mégaphorbiaies avec les prairies de fauche voisines (arrhénathéraies, UE 6510) issues de l'utilisation anthropique de l'habitat (fauchage, pâturage). Elles s'en distinguent physionomiquement par les pratiques anthropiques exercées, par une plus grande richesse en espèces, par la dominance des graminées et des fabacées et la rareté des espèces élevées citées ci-avant.

Correspondances phytosociologiques

Mégaphorbiaies mésotrophes collinéennes : alliance du *Thalictro flavi-Filipendulion ulmariae*.

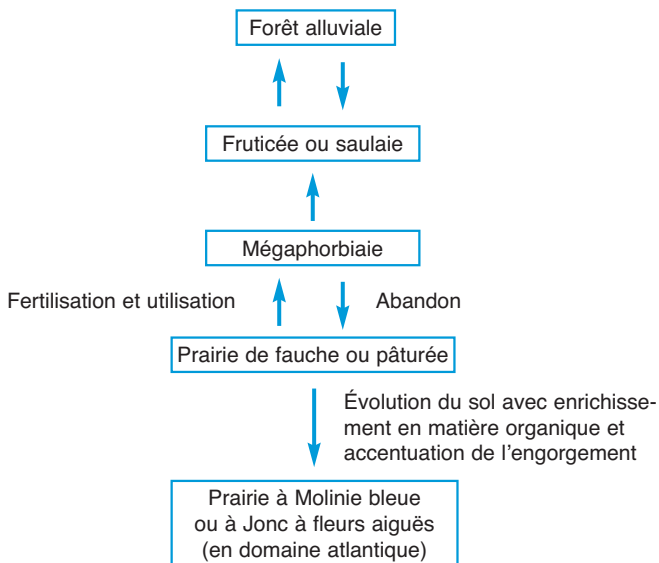
Dynamique de la végétation

Ces mégaphorbiaies dérivent de la destruction de forêts riveraines et de l'abandon des activités pastorales. Leur état naturel correspond à un linéaire de lisière ou à des taches occupant les trouées forestières et à l'absence d'interventions anthropiques (la fauche ferait régresser certaines espèces typiques de ces milieux).

Par dynamique naturelle, elles peuvent céder la place à des fruticées ou à des saulaies puis à des forêts riveraines (aulnaies-frênaies, aulnaies-frênaies-ormaies, chênaies pédonculées-ormaies...). Certaines des espèces se retrouvent en sous-bois ou au moins au niveau des lisières, la mégaphorbiaie subsiste alors par étroite bande, avec l'essentiel de son cortège végétal. Les mégaphorbiaies peuvent ensuite se reformer à l'occasion de crues perturbatrices détruisant des fragments de ripisylves.

Les mégaphorbiaies concernées n'ont pas subi d'exploitation par l'agriculteur ou le bétail, elles sont ainsi dépourvues d'espèces prairiales courantes qui n'apparaissent que dans les individus d'habitats exploités extensivement. L'exploitation pastorale entraîne le passage à des prairies hygrophiles fauchées ou pâturées (arrhénathérais à Colchique d'automne, *Colchicum autumnale*...) où subsistent pendant un certain temps des espèces de mégaphorbiaies. L'abandon de ces prairies entraîne le redéveloppement des espèces de mégaphorbiaies qui étouffent peu à peu les espèces prairiales et les font disparaître.

Les trajectoires dynamiques sont donc variées :

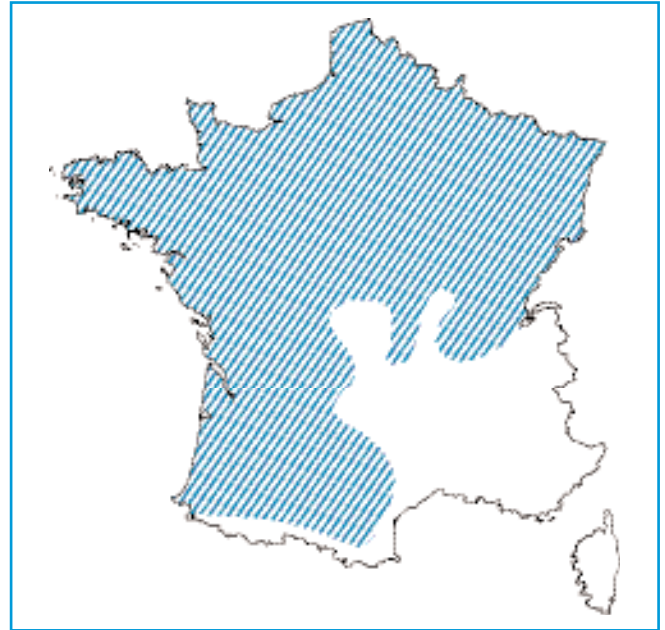


Habitats associés ou en contact

- Végétations aquatiques des cours d'eau (UE 3260).
- Saulaies arbustives de lisière (Cor. 44.1).
- Forêts riveraines diverses (UE 91E0*).
- Chênaies pédonculées-frênaies (UE 9160).
- Hêtraies-chênaies à Luzule blanchâtre (*Luzula luzuloides*) (UE 9110).
- Hêtraies-chênaies à Aspérule odorante (*Galium odoratum*) (UE 9130).
- Prairies de fauche (UE 6510) ou pâturées collinéennes (Cor. 38.1).

Répartition géographique

Ces mégaphorbiaies sont assez répandues sur le territoire, à l'étagé collinéen, dans les domaines atlantique et méditerranéen.



Valeur écologique et biologique

Ces mégaphorbiaies constituent le berceau de certaines espèces prairiales (de prairies de fauche ou pâturées) en tant que milieu primaire. Avant les déforestations anthropiques et le pastoralisme, elles occupaient une place réduite dans les lits majeurs des rivières, se développant lors des perturbations occasionnées par les crues catastrophiques. Elles hébergeaient quelques espèces prairiales qui, lors des actions pastorales (fauche, pâturage, fertilisation), se sont développées considérablement, avec en outre l'arrivée d'autres espèces issues des lisières forestières nitrophiles, des végétations de chablis, etc.

Ces mégaphorbiaies occupent une surface réduite par rapport aux prairies gérées et présentent ainsi un intérêt patrimonial certain. Elles peuvent héberger des espèces rares à l'échelle régionale : *Euphorbia villosa*, *Euphorbia palustris*, le Calamagrostide blanchâtre (*Calamagrostis canescens*), le Géranium des prés (*Geranium pratense*), *Aconitum napellus*...

Ces formations constituent également une ressource remarquable pour les insectes (floraisons abondantes), d'où la présence de nombreux phytophages, ce qui entraîne également la présence d'insectivores (*Musaraignes*, *Sorex* sp.).

Espèces de l'annexe II de la directive « Habitats »

UE 1060 - *Thersamolycaena dispar*, le Cuivré des marais.

Divers états de l'habitat ; états de conservation à privilégier

États à privilégier

- Mégaphorbiaies spatiales (occupant de grandes étendues au niveau de zones de déprise pastorale).
- Mégaphorbiaies linéaires localisées du fait du passage à des prairies de fauche.

Autres états observables

Mégaphorbiaies sous Peupliers (*Populus* spp.) à faible densité. Taches ou liserés de mégaphorbiaies dans les forêts riveraines.

Tendances évolutives et menaces potentielles

L'habitat est en régression dans les zones d'agriculture intensive en raison du passage de la prairie à la culture ou de l'utilisation de l'espace en prairies pâturées ou fauchées faisant disparaître les espèces de mégaphorbiaies et ne laissant que peu de place à ces formations (étroits liserés de bordure ou d'écotone avec la forêt). De plus en plus souvent, les lits majeurs font l'objet de drainage et les prairies sont transformées en champs avec des cultures diverses.

Une plantation extensive de Peupliers (plants espacés) peut contribuer à faire régresser certaines populations, mais l'habitat peut se maintenir en sous-bois si on n'utilise pas de produits chimiques et si on ne pratique pas de travaux du sol. Par contre, une populiculture intensive entraîne la disparition, en raison de l'ombre développée, de la plupart des espèces de la mégaphorbiaie.

En règle générale, tout aménagement hydraulique, tendant à réduire ou à supprimer les inondations dans le lit majeur des cours d'eau entraîne une régression ou la disparition de ce type d'habitat du fait de la descente de la nappe et de l'absence des inondations.

L'eutrophisation de l'eau (liée à des pollutions diverses) peut conduire au passage à des types de mégaphorbiaies très eutrophes (habitat 6430-4). Cette tendance est observée sur de nombreuses rivières, du fait de multiples rejets ou de cultures opérées en bordure des cours d'eau avec utilisation de divers engrais.

On notera aussi le risque d'envahissement par des pestes végétales (espèces exotiques envahissantes telles que les Renouées asiatiques, *Reynoutria* spp., le *Buddleja*, le Solidage du Canada, *Solidago canadensis*, le Topinambour, *Helianthus tuberosus*...). Ces espèces dont les populations présentent une forte dynamique (multiplication végétative puissante) finissent par couvrir totalement le sol provoquant la disparition des espèces de la mégaphorbiaie.

Potentialités intrinsèques de production économique

Ce groupement prairial initial est de faible valeur agronomique (90% de la surface est occupée par des espèces non fourragères). Certains propriétaires des terrains de vallées inondables, ayant abandonné les activités pastorales peuvent souhaiter réaliser des plantations de Peupliers, les conditions stationnelles étant très favorables à cette spéculation.

Cadre de gestion

Rappel de quelques caractères sensibles de l'habitat

Il s'agit de prairies naturelles : les cortèges floristiques sont donc modifiés par la mise en œuvre d'activités pastorales (fauche ou pâturage). Elles sont également sensibles à une forte eutrophisation des eaux et aux travaux hydrauliques modifiant le fonctionnement du cours d'eau.

Modes de gestion recommandés

Dans les conditions naturelles de fonctionnement d'un complexe riverain, ces mégaphorbiaies sont linéaires (en lisière) et s'installent dans les trouées occasionnées par les chablis ou provoquées par les perturbations (fortes crues). Ces milieux sont donc sujets à des fluctuations fortes au point de vue de leur surface dans les conditions naturelles, la banque de semences du sol assurant le retour du cortège floristique après stimulation provoquée par la perturbation.

Compte tenu de cette dynamique naturelle conduisant vers une fruticée, une saulaie puis une forêt riveraine, la conservation en l'état de l'habitat nécessiterait quelques interventions espacées de plusieurs années : gyrobroyage, coupes de Saules (*Salix* spp.) ou des autres arbustes. Mais fondamentalement, ces mégaphorbiaies naturelles sont des stades transitoires qui évoluent vers la forêt et il est donc souvent illusoire de vouloir maintenir l'habitat en l'état.

Nous préconisons donc de laisser faire la dynamique naturelle qui se fera au profit de forêts riveraines. L'habitat subsistera en lisière forestière, dans les clairières, et se reformera dans les coupes forestières pratiquées à partir du potentiel de semences des lisières.

À l'échelle d'une vallée, il est recommandé de caractériser les différents milieux, de faire un zonage (mégaphorbiaies, prairies, forêts...) et de maintenir la mosaïque avec ses différents éléments. Ce zonage permettra notamment de préciser les zones où le Peuplier peut être installé, ainsi que les modalités de son installation en fonction des enjeux patrimoniaux. Compte tenu de ces éléments, si une peupleraie est installée au niveau d'une mégaphorbiaie, il faudra espacer les plants et ne pas faire appel aux drainages, aux travaux du sol et à l'utilisation de produits chimiques.

On veillera aux risques d'eutrophisation des eaux de la rivière et à tous les travaux hydrauliques risquant de réduire le lit majeur.

Enfin, on s'efforcera de lutter efficacement contre les espèces envahissantes.

Autres éléments susceptibles d'influer sur les modes de gestion de l'habitat

Présence possible de la Loutre (*Lutra lutra*, UE 1355).

Inventaires, expérimentations, axes de recherche à développer

Des travaux sont à mener sur la dynamique générale des complexes riverains, sur l'impact de l'azote (fertilisation, eutrophisation) au niveau des cortèges floristiques. Il s'agit également de préciser l'aire de répartition des différentes associations définies. Cet habitat est par ailleurs favorable à certains insectes : les inventaires restent à mener.

Bibliographie

- BOTINEAU & al., 1985.
- CHOUARD, 1926.
- DUVIGNEAUD, 1958.
- FOUCAULT (de) & FRILEUX, 1983.
- GÉHU, 1961.
- GÉHU & al., 1975.
- LERICQ, 1965.
- RAMEAU, (sous presse).
- ROYER, 1990.
- WATTEZ, 1967, 1968.

Mégaphorbiaies eutrophes des eaux douces

CODE CORINE 37.71

Caractères diagnostiques de l'habitat

Caractéristiques stationnelles

Ces mégaphorbiaies se développent aux étages collinéen et montagnard des domaines atlantique et continental. Elles sont liées aux cours d'eau (rivières, ruisseaux) éclairés drainant des prairies humides et occupent les espaces d'anciennes forêts alluviales détruites ou constituent des ourlets au niveau des forêts résiduelles. Elles peuvent également se trouver dans les clairières forestières, mais aussi au bord de plans d'eau ou de fossés.

Elles sont souvent soumises à des crues périodiques d'intensité variable. Les sols sont eutrophisés lors de ces inondations qui apportent des éléments organiques en abondance ; leur optimum se situe sur des sols calcaires argileux (sur matériaux alluviaux divers). Ces mégaphorbiaies peuvent aussi être associées à des sols à caractère tourbeux après assèchement.

Ces formations ne subissent aucune action anthropique (fauche ou pâturage).

Elles se retrouvent aussi dans des espaces enrichis en azote (milieux rudéraux près des habitations, des ruines, des bords des routes, réservoirs au niveau de prairies humides), mouillés, avec dans ce cas, dominance de l'Ortie. Dans cette situation, elles ne sont pas à prendre en considération.

Variabilité

Selon l'importance du cours d'eau on peut distinguer deux grands ensembles de végétations.

Végétations des ripisylves de rivières, ruisseaux, plans d'eau et de milieux humides divers (fossés...) :

- sur sols humides à mouillés des bords de rivières et ruisseaux : **communautés à Ortie dioïque et Liseron des haies** [*Urtica dioica*-*Calystegietum sepium*] ;
- en lisières de forêts riveraines, au niveau des fossés : **communautés à Liseron des haies et Eupatoire chanvrine** [*Calystegia sepium*-*Eupatorium cannabinum*] ;
- dans les lits inondables riches en calcaires : **communautés à Liseron des haies et Épilobe hérissé** [*Calystegia sepium*-*Epilobium hirsutum*] ;
- en stations à fortes oscillations de la nappe : **communautés à Baldingéra faux-roseau** [*Phalaridetum arundinaceae*].

Végétations du bord des grands fleuves :

- sur substrats nitrophiles : **communautés à Sénéçon des cours d'eau** (*Senecio sarracenicus*) [*Senecionetum fluviatilis*], avec le Cucubale à baies (*Cucubalus baccifer*) ;
- sur substrats très nitrophiles : **communautés à Cuscute d'Europe** (*Cuscuta europaea*) et **Liseron des haies** [*Cuscuta europaea*-*Calystegietum sepium*], avec l'Ortie dioïque.

Dans les régions aux climats plus tempérés et plus chauds, les mégaphorbiaies eutrophes s'enrichissent en éléments atlantiques et méditerranéens. Ces communautés, bien représentées sur la façade atlantique française et aux abords de la région méditerranéenne, sont encore peu connues en France. On peut citer :

- sur les bords de la Loire et de la Seine : les **communautés à Liseron des haies et Aristoloche clématite** (*Aristolochia clematidis*) [*Calystegia sepium*-*Aristolochietum clematidis*], avec l'Armoise vulgaire ;

- sous climat cantabro-atlantique du Pays basque : les **communautés à Picride fausse-épervière** (*Picris hieracioides*) et **Eupatoire chanvrine** [*Picrida hieracioidis*-*Eupatorium cannabinum*] ;

- sous climat méditerranéen : les **communautés à Canne de Provence** (*Arundo donax*) et **Liseron des haies** [*Arundini donacis*-*Convolvuletum sepium*], avec le Cynanque aigu (*Cynanchum acutum*), l'Aster écaillé (*Aster squamatus*).

Physionomie, structure

Il s'agit de prairies élevées pouvant dépasser un mètre de hauteur et présentant fréquemment des faciès constitués par des espèces sociales très dynamiques : Ortie dioïque, Baldingéra, Eupatoire chanvrine, Épilobes... Souvent, leur présence entraîne une certaine pauvreté floristique. Ces formations sont marquées par la présence d'espèces lianiformes telles que la Cuscute d'Europe, le Liseron des haies ou le Houblon grim pant (*Humulus lupulus*). On observe également la présence d'espèces exotiques envahissantes (Renouées asiatiques, *Reynoutria* spp., *Buddleja*, Impatiente glanduleuse, *Impatiens glandulifera*, Topinambour, *Helianthus tuberosus*, Solidages, *Solidago* spp., Asters, *Aster* spp., notamment *Aster lanceolatus*, etc.) dont le développement explosif peut conduire à la disparition des espèces de l'habitat.

Selon les vallées et l'histoire anthropique, ces formations peuvent se limiter à des liserés et des taches au sein des forêts riveraines, au bord des talus..., ou occuper de plus grandes étendues aux dépens de prairies abandonnées. Elles peuvent aussi se développer en sous-bois de plantations de Robinier faux-acacia (*Robinia pseudo-acacia*), avantagées par l'azote libéré par le ligneux (présence de nodosités fixatrices d'azote sur les racines).

Espèces « indicatrices » du type d'habitat

<i>Calystegia sepium</i>	Liseron des haies
<i>Urtica dioica</i>	Ortie dioïque
<i>Myosoton aquaticum</i>	Stellaire aquatique
<i>Phalaris arundinacea</i>	Baldingéra faux-roseau
<i>Eupatorium cannabinum</i>	Eupatoire chanvrine
<i>Symphytum officinale</i>	Consoude officinale
<i>Epilobium hirsutum</i>	Épilobe hérissé
<i>Scrophularia umbrosa</i>	Scrophulaire des endroits ombrés
<i>Epilobium parviflorum</i>	Épilobe à petites fleurs
<i>Iris pseudacorus</i>	Iris faux-acore
<i>Galium palustre</i>	Gaillet des marais
<i>Stachys palustris</i>	Épiaire des marais
<i>Barbarea vulgaris</i>	Barbarée vulgaire
<i>Galium aparine</i>	Gaillet gratteron
<i>Lamium maculatum</i>	Lamier tacheté
<i>Alliaria petiolata</i>	Alliaire officinale
<i>Cruciata laevipes</i>	Gaillet croissette
<i>Lamium album</i>	Lamier blanc
<i>Poa palustris</i>	Paturin des marais
<i>Mentha longifolia</i>	Menthe à longues feuilles
<i>Rubus caesius</i>	Ronce bleuâtre

<i>Solidago gigantea</i>	Solidage géant
<i>Stachys sylvatica</i>	Épiaire des bois
<i>Lythrum salicaria</i>	Lythrum salicaire
<i>Artemisia vulgaris</i>	Armoise vulgaire

Elles peuvent également, après eutrophisation du cours d'eau, dériver de mégaphorbiaies à Reine-des-prés (*Filipendula ulmaria*). Par contre, en cas d'eutrophisation excessive, le cortège floristique se réduit considérablement en faveur des espèces les plus nitrophiles (Ortie notamment).

Confusions possibles avec d'autres habitats

Des confusions sont possibles :

- avec des prairies de fauche eutrophes voisines issues de l'utilisation anthropique de ces milieux et enrichies en espèces nitrophiles : prairies fauchées collinéennes à Rumex à feuilles obtuses (*Rumex obtusifolius*) et Avoine élevée (*Arrhenatherum elatius*) [Rumici obtusifolii-Arrhenatherenion elatioris, UE 6510] ou montagnardes à Trisetè jaunâtre (*Trisetum flavescens*, UE 6520) ;
- avec des prairies pâturées à Crételle (*Cynosurus cristatus*, Cor. 38.1) où peuvent s'observer des faciès à Ortie, mais dans ces cas la dominance est assurée par les graminées ;
- avec les lisières eutrophes dominées par l'Ortie, hors des complexes inondables ;
- avec les végétations rudérales, à proximité des habitations ou des lieux de pâturage : bien que dominées par l'Ortie dioïque, elles sont dépourvues des espèces hygroclines et mésohygrophiles caractéristiques de l'habitat ;
- avec d'autres mégaphorbiaies installées sur des substrats moins enrichis en azote, se trouvant à l'abri des sources d'eutrophisation.

Habitats associés ou en contact

- Habitats des eaux courantes ou stagnantes (UE 3150, UE 3260).
- Saulaies arbustives (parfois UE 3240).
- Forêts riveraines résiduelles (UE 91E0*).
- Forêts riveraines des bords des grands fleuves (UE 91F0).
- Chênaies pédonculées-frênaies (dont UE 9160).
- Hêtraies-chênaies neutrophiles (dont UE 9130).
- Hêtraies-chênaies acidiphiles (dont UE 9110).
- Hêtraies-sapinières.
- Roselières (Cor. 53.1), cariçaies (Cor. 53.2).
- Prairies de fauches humides (UE 6440, UE 6510).
- Mégaphorbiaies mésotrophes (habitat 6430-1).

Correspondances phytosociologiques

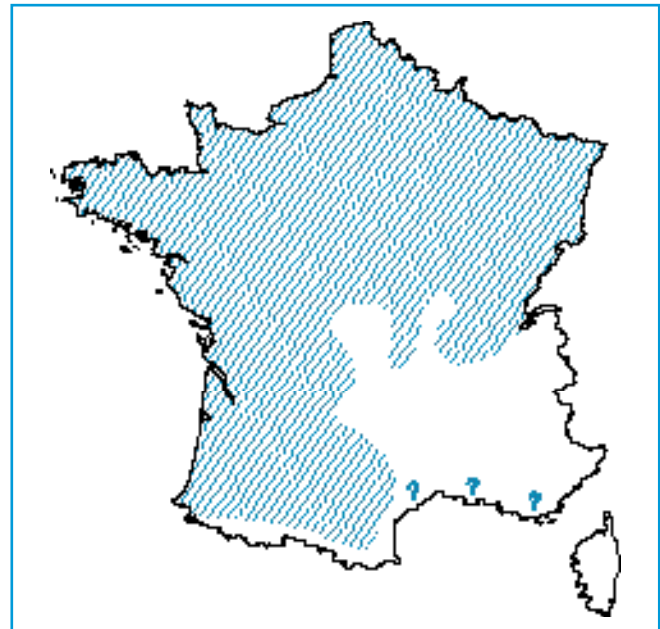
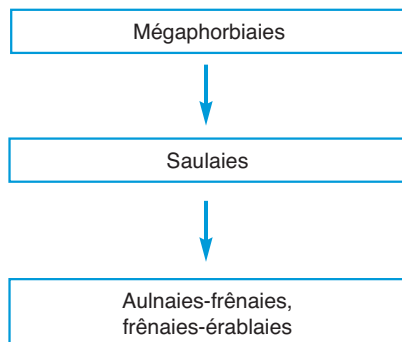
Mégaphorbiaies eutrophes des rivières moyennes, ruisseaux, plans d'eau et des grands fleuves : alliance du *Convolvulion sepium*.

Répartition géographique

Ces végétations sont très largement réparties à l'étage collinéen (elles restent plus localisées à l'étage montagnard) dans les domaines atlantique, continental et localement méditerranéen.

Dynamique de la végétation

Ces mégaphorbiaies dérivent de forêts alluviales détruites anciennement par l'homme. Elles sont par ailleurs en liaison dynamique avec ces forêts :



N'ayant pas subi de pressions d'exploitation par l'agriculteur ou le bétail, elles sont dépourvues d'espèces prairiales courantes qui n'apparaissent que dans les individus d'habitats exploités extensivement. Les pratiques pastorales (fauche, pâturage) les font disparaître au profit de prairies de fauche à Avoine élevée ou Trisetè jaunâtre ou de prairies pâturées à Crételle. Ces mégaphorbiaies peuvent dériver de l'abandon de prairies gérées ; on observe dans ce cas le développement progressif des espèces de ces mégaphorbiaies qui, peu à peu, étouffent les espèces prairiales et les font disparaître.

Valeur écologique et biologique

Ces milieux sont le berceau de quelques espèces prairiales de prairies de fauche ou pâturées. Ils occupent des surfaces réduites par rapport aux prairies gérées et possèdent un intérêt patrimonial certain. Le fond floristique est plutôt composé d'espèces relativement banales (nitrophiles), mais il est possible d'observer quelques espèces rares à l'échelle régionale telles que l'Aristolochie clématite (*Aristolochia clematitis*).

Divers états de l'habitat ; états de conservation à privilégier

États à privilégier

Mégaphorbiaies spatiales.

Mégaphorbiaies linéaires localisées du fait du passage à des prairies.

Mégaphorbiaies formant des ourlets forestiers.

Autres états observables

Mégaphorbiaies sous Peupliers (*Populus* spp.).

Tendances évolutives et menaces potentielles

Du fait de l'eutrophisation des cours d'eau, l'habitat est sans doute en expansion, celle-ci se faisant aux dépens des mégaphorbiaies mésotrophes.

On observe souvent le passage à la prairie de fauche avec fertilisation ou à la prairie pâturée, ce qui détruit une grande partie de l'habitat qui subsiste alors à l'état de liseré en écotone.

Une plantation de Peupliers peut contribuer à faire régresser certaines populations, mais l'habitat peut se maintenir en sous-bois si celle-ci est réalisée sans drainage, sans travail du sol et sans utilisation de produits chimiques.

Ces milieux offrent une grande sensibilité aux travaux de correction des rivières et à toutes réductions des lits majeurs où ils se développent (réduction drastique de leur extension). La mégaphorbiaie disparaît aussi en cas d'empierrement des rives.

On notera aussi le risque d'envahissement par des pestes végétales (espèces exotiques envahissantes telles que les Renouées asiatiques, le *Buddleja*, le Solidage du Canada, *Solidago canadensis*, Topinambour, Impatiente glanduleuse...). Ces espèces dont les populations présentent une forte dynamique (généralement du fait d'une multiplication végétative puissante) finissent par couvrir totalement le sol provoquant la disparition des espèces de la mégaphorbiaie.

Potentialités intrinsèques de production économique

Ces groupements prairiaux sont dépourvus de valeur agronomique (dominance d'espèces non fourragères). Par ailleurs, il faut remarquer qu'ils tiennent leur existence et leur pérennité de la non gestion (ni fauche, ni pâturage).

Cadre de gestion

Rappel de quelques caractères sensibles de l'habitat

L'existence et la réapparition d'année en année de ces végétations sont corrélées avec le maintien des fluctuations du plan d'eau et d'espaces d'alluvions limoneuses, argileuses ou sableuses.

Modes de gestion recommandés

La gestion consiste à veiller aux travaux effectués sur le cours longitudinal du cours d'eau ou sur les berges du plan d'eau. On veillera ainsi à la protection de l'hydrosystème, de sa dynamique, de son environnement alluvial.

Sinon, aucune intervention n'est à envisager, hormis la lutte générale qui devrait s'organiser vis-à-vis des pestes végétales (espèces exotiques envahissantes).

Inventaires, expérimentations, axes de recherches à développer

De nouvelles investigations sont nécessaires pour bien cerner la diversité de ces formations et l'extension géographique des variantes.

Bibliographie

BOTINEAU & al., 1985.

FOUCAULT (de) & FRILEUX, 1983.

MÉRIAUX, 1978.

RAMEAU, (sous presse).

Rivières eutrophes (d'aval), neutres à basiques, dominées par des Renoncules et des Potamots

CODE CORINE 24.44 x (24.14 & 24.15)

Caractères diagnostiques de l'habitat

Caractéristiques stationnelles

L'habitat est développé dans des cours d'eau d'ordres 4 à 6-8 plutôt courants, assez larges. Il peut aussi se développer dans des bras morts en systèmes alluviaux complexes. Ce type d'habitat est assez caractéristique des canaux (voir aussi habitat 3150-4).

Il correspond à l'étage collinéen et peut se développer jusqu'en estuaire dynamique, voire saumâtre.

On trouve l'habitat préférentiellement sur roches mères neutres ou basiques, ou bien en situations aval ou alluviales rendant le cours d'eau peu dépendant de la minéralisation et du pH de la roche mère.

L'habitat caractérise des eaux eutrophes, à pH neutre à basique, à richesse variable en nitrates, riches en éléments nutritifs (notamment en phosphore) et parfois oligohalines (est de la France, marais saumâtres, estuaire).

Variabilité

Les facteurs de variabilité sont l'éclairement, les conditions hydrodynamiques locales, la qualité de l'eau (trophie, salinité et température).

● Variations selon l'éclairement

Milieus éclairés : dominance de Renoncules ou de Potamots et pénétration des amphiphytes (Butome en ombelle, Scirpe flottant, *Eleogiton fluitans*, Rubanier simple, *Sparganium emersum*).

Milieus ombragés : diminution des phanérogames, hormis le Potamot pectiné (assez tolérant à l'ombrage) ; présence de bryophytes sur substrats grossiers (*Octodicerus fontanum*, *Amblystegium riparium*) et parfois d'algues vertes (*Cladophora* sp., *Enteromorpha intestinalis*).

● Variations selon l'écoulement et la profondeur

La Renoncule flottante est surtout développée en radier ou parfois à l'aval de barrages (herbier d'Argentat), alors que le Myriophylle en épi et le Potamot pectiné sont indifférents à ce facteur de variation ; en situation courante, on note une forte présence des cryptogames (*Platyhypnidium rusciforme*, *Lemanea* sp.).

En situations lentes, des espèces stagnophiles apparaissent : Potamots luisant, noueux, crépu, Nénuphar jaune (*Potamogeton lucens*, *P. nodosus*, *P. crispus*, *Nuphar lutea*), apparition parfois importante de Lentilles d'eau (*Lemna minor*, *Lemna gibba*, *Spirodela polyrhiza*, *Wolffia arrhiza*) ou d'espèces faiblement enracinées comme le Cératophylle.

Des accomodats d'émersion peuvent apparaître (notamment dans les lieux d'accumulation temporaire des sédiments) ;

Dans des cours d'eau plus grands, on note la présence du Potamot noueux.

● Variations selon la trophie (et la température)

Systèmes eutrophes, avec la Renoncule flottante, le Myriophylle en épi, le Rubanier simple à feuilles longues.

Systèmes hypertrophes avec le Potamot pectiné, le Myriophylle et parfois des proliférations de Cladophores (*Cladophora* sp.) ou autres algues filamenteuses.

Proliférations macroalgales ou phanérogamiques traduisant un déséquilibre trophique, un ralentissement dû à l'étiage ou des conditions d'habitat physique perturbé.

Espèces introduites proliférantes (essentiellement en conditions relativement calmes) : Élodée dense (*Egeria densa*), Myriophylle du Brésil (*Myriophyllum aquaticum*), Jussies (*Ludwigia peploides* et *L. grandiflora*).

Physionomie, structure

Cette végétation des eaux assez à peu courantes est dominée par des phanérogames, avec peu de développement de bryophytes. Les groupements sont diversement recouvrants, avec de fortes différences de végétalisation selon les faciès d'écoulement et de fortes variations saisonnières pour les végétations dominées par la Renoncule flottante.

Il est fréquent, dans les zones les plus aval, que seule une petite partie du lit soit colonisée par les macrophytes.

Cinq strates végétales peuvent coexister, mais seules celles des hydrophytes submergées et flottantes, ainsi que celle des épiphytes sont fréquentes :

- une strate cryptogamique appliquée constituée de bryophytes de taille moyenne (*Fontinalis antipyretica*, *Amblystegium fluviatile*, *Octodicerus fontanum*) et parfois aussi d'algues rouges incrustantes (*Hildembrandia* sp.) ;
- une strate submergée correspondant aux espèces suivantes : Myriophylle en épi, Renoncule flottante, Potamots, Élodées (*Eloдея canadensis*, *E. nuttallii*), Cératophylle ;
- une strate épiphytique algale souvent assez développée avec des Spirogyres, des Entéromorphes, des Cladophores et des *Stigeoclonium* sp. ;
- ne strate flottante constituée des feuilles flottantes du Rubanier simple et des Lentilles d'eau, fréquentes dans cet habitat, parfois de grands Potamots (*Potamogeton lucens*, *P. natans*) ;
- une strate émergée correspondant aux formes émergées des amphiphytes, Jonc des tonneliers et Oenanthe fluviale par exemple.

Espèces « indicatrices » du type d'habitat

● Phanérogames

Hydrophytes :

Potamogeton pectinatus
Ranunculus fluitans
Myriophyllum spicatum
Ceratophyllum demersum

Potamot pectiné
Renoncule flottante
Myriophylle en épi
Cératophylle immergé
(forme ancrée au fond)

Potamogeton nodosus
Lemna gibba
Spirodela polyrhiza
Potamogeton crispus
Eloдея canadensis
Eloдея nuttallii

Potamot noueux
Lentille gibbeuse
Spirodèle à plusieurs racines
Potamot crépu
Élodée du Canada
Élodée de Nuttall

Amphiphytes :

Sparganium emersum fa.
longissimum

Butomus umbellatus fa. *fluitans*
Oenanthe fluviatilis
Schoenoplectus lacustris
fa. *fluitans*

Rubanier simple forme à
feuilles longues

Butome en ombelle
Oenanthe fluviatile
Jonc des tonneliers
forme aquatique

● Bryophytes

Octodicerias fontanum
Amblystegium riparium
Fontinalis antipyretica

● Algues

Cladophora sp.
Hydrodictyon reticulatum
Stigeoclonium sp.
Oscillatoria sp.
Phormidium sp.

Confusions possibles avec d'autres habitats

L'habitat se distingue des types mésotrophes (habitats 3260-3 et 3260-4) ainsi que du type eutrophe de ruisseau (habitat 3260-6) par la présence de Renoncule flottante, du Myriophylle en épi et/ou de Potamot pectiné, par l'absence des autres Renoncules et par la plus grande rareté des Callitriches.

Correspondances phytosociologiques

Végétations dominées par les phanérogames

Végétations aquatiques enracinées dominées par des phanérogames :

- végétations peu rhéophiles à potamophiles d'aval, mésotrophes à hypertrophes : alliance du *Potamion pectinati*.

Associations : *Myriophylletum spicati* (?), *Potamo-Ranunculetum fluitantis*, *Potamogetonetum pectinati*, *Sparganio emersi-Potamogetonetum pectinati*.

- végétations rhéophiles dominées par des espèces sans dimorphisme foliaire : alliance du *Batrachion fluitantis* (= *Ranunculon fluitantis*).

Associations : *Ranunculetum fluitantis*, *Sparganio emersi-Ranunculetum fluitantis*.

Végétations aquatiques libres flottantes dominées par les phanérogames de petite taille (superposées à la végétation des macrophytes fixées) :

- communautés des eaux eutrophes à hypertrophes : alliance du *Lemnion minoris*.

Associations et groupement : *Lemneto minoris-Spirodeletum polyrhizae*, *Lemnetum gibbae*, groupement à *Lemna minor*.

- communautés des eaux mésotrophes à eutrophes, dominées par des macropleustophytes : alliance de l'*Hydrocharition morsus-ranae*.

Association : *Ceratophylletum demersi*.

Végétations dominées par les cryptogames

(et strate bryophytique ou algale développée sous ou au sein des groupements phanérogamiques)

Végétations de bryophytes strictement aquatiques et des zones temporairement inondées :

- communautés des bryophytes d'eau courante : alliance du *Platyhypnidion rusciformis* (= *Rhynchostegion riparioidis*).

Association : *Oxyrrhynchietum rusciformis*.

- communautés d'eau assez lente : alliance du *Fontinalion antipyreticae*.

Associations : *Fissidentetum pusilli*, faciès à *Amblystegium riparium* du *Fontinalidetum antipyreticae*, *Octodiceratetum juliani*.

Végétations de chlorophycées et rhodophycées filamenteuses : alliance du *Chloro-Rhodophycion rheobenthicum*.

Associations : *Cladophoretum glomeratae rheobenthicum*, *Vaucherietum rheobenthicum diatometosum hiemalis*.

Dynamique de la végétation

Spontanée

Normalement, ces groupements sont assez stables, car régulés par le cycle hydrologique annuel.

Les variations saisonnières ou irrégulières peuvent être marquées, déterminées par le cycle des Renoncules, mais surtout par diverses espèces proliférantes, algales ou macrophytiques.

Il existe des relations dynamiques en fonction des différents facteurs (qualité de l'eau, éclaircissement, profondeur, vitesse de courant, importance relative du cours d'eau) entre les groupements de ce type d'habitat et les groupements les plus stagnophiles (potamophiles) ou le vide phytocénologique (tout au moins pour les phanérogames) en zone hypertrophe ou très profonde.

Liée aux activités humaines

● Entretien physique du milieu

De façon générale, le « nettoyage des rivières » influence assez peu les communautés dans la mesure où l'effet berge est restreint.

● Modifications hydrauliques

La coupure des annexes hydrauliques du cours principal du fleuve peut avoir un effet soit positif (maintien de conditions plus oligotrophes), soit négatif (eutrophisation) en fonction des niveaux trophiques respectifs des eaux de la nappe, des résurgences et du cours d'eau.

L'enfoncement de la nappe phréatique (lié aux pompages ou au surcreusement du lit mineur) se traduit par une moindre hydraulicité des rivières phréatiques et une régression des communautés aquatiques des annexes hydrauliques.

À l'aval des barrages, des proliférations de Renoncules et/ou de Potamots ont été décrites.

● Altérations de la qualité de l'eau

L'eutrophisation des eaux se traduit par des proliférations macroalgales, le remplacement de la Renoncule flottante par le Potamot pectiné ou le Cératophylle. Dans les cas de dégradation plus marquée, la végétation macrophytique peut complètement disparaître.

Habitats associés ou en contact

Habitats associés

Parfois rivières à Ombre (Cor. 24.13), le plus souvent, rivières à Barbeau (Cor. 24.14), à Brème (Cor. 24.15), voire même amont d'estuaire (rivières tidales : Cor. 13.1).

Habitats en contact

Vers l'amont : groupements des eaux oligo-mésotrophes à méso-eutrophes, acides à neutres (habitat 3260-3) ou neutres à basiques (habitat 3260-4), ou eutrophes (habitat 3260-6).

Vers l'aval : groupements saumâtres (Cor. 11.4).

Biefs dominés par des éléments des *Lemnetea minoris* (Cor. 22.41), du *Nymphaeion albae* (Cor. 22.43) et du *Potamion pectinati* (Cor. 22.42).

Mégaphorbiaies eutrophes (UE 6430).

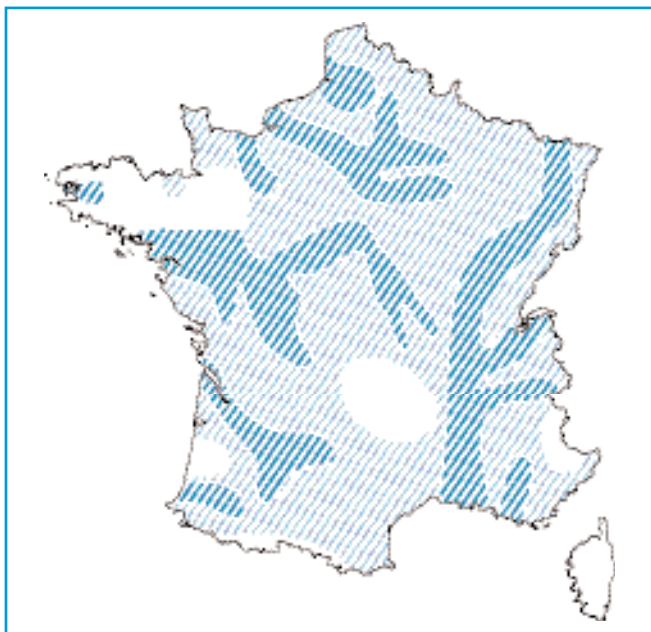
Herbiers frangeants des roselières : phalaridaies (Cor. 53.16), cariçaies à grandes Laiches (Cor. 53.21) ; phragmitaies (Cor. 53.11) ; glycériaies à Grande glycérie, *Glyceria maxima* (Cor. 53.15), scirpaies halophiles (Cor. 53.17).

Prairies humides alluviales : prairies à Molinie bleue (*Molinia caerulea*) (UE 6410).

Forêts alluviales (pour les rivières phréatiques) : saulaies blanches (UE 91E0*), peupleraies noires (UE 91E0*), peupleraies blanches (UE 92A0), aulnaies-frênaies (UE 91E0*), forêts mixtes des grands fleuves (UE 91F0).

Répartition géographique

L'habitat est essentiellement caractéristique des grands cours d'eau permanents de la région holarctique. Il est très développé dans les rivières de plaine de taille importante, quel que soit le substrat géologique, et en nette croissance, compte tenu de l'eutrophisation croissante des cours d'eau.



Valeur écologique et biologique

Il s'agit d'un habitat caractéristique des grandes rivières naturellement ou artificiellement eutrophisées. Les espèces phanérogamiques y sont communes. Ce sont des zones de reproduction et de croissance du Brochet (*Esox lucius*), de la Perche (*Perca fluviatilis*), des cyprinidés, de la Lamproie marine. Leur richesse dépend notamment des relations avec les bras morts et de l'inondabilité des zones humides adjacentes.

Espèces de l'annexe II de la directive « Habitats »

UE 1095 - *Petromyzon marinus*, la Lamproie marine.

UE 1099 - *Lampetra fluviatilis*, la Lamproie de rivière.

UE 1102 - *Alosa alosa*, la Grande alose.

UE 1103 - *Alosa fallax*, l'Alose feinte.

UE 1158 - *Zingel asper*, l'Apron du Rhône.

UE 1337 - *Castor fiber*, le Castor européen.

UE 1355 - *Lutra lutra*, le Loutre d'Europe.

Divers états de l'habitat ; états de conservation à privilégier

États à privilégier

Les états à privilégier correspondent aux faciès courants eutrophes, avec des interrelations cours d'eau/berge/zone inondable.

Autres états observables

Secteurs hypertrophes à Potamot.

Secteurs profonds à Nénuphar.

Secteurs soumis à de fortes proliférations végétales.

Tendances évolutives et menaces potentielles

Tendances évolutives

Il y a une très nette progression de ces communautés dans les zones d'agriculture intensive, avec néanmoins une tendance à la disparition en cas d'hypertrophisation et/ou d'envasement.

L'évolution naturelle vers l'aval correspond à la disparition des végétations macrophytiques vers le centre du lit, l'habitat se cantonnant aux zones moins profondes à proximité des berges.

Menaces potentielles

Des travaux ou modifications hydrauliques entraînent la disparition du groupement : enfoncement de la nappe alluviale, recalibrages et endiguements drastiques.

L'hypertrophisation, et notamment l'enrichissement en orthophosphates et en ammonium, mais aussi les pollutions par métaux lourds constituent un risque très important de régression de ces communautés (disparition de toute végétation macrophytique). À l'inverse, une restauration de la qualité de l'eau permet de retrouver des phytocénoses mésotrophes et donc de faire régresser cet habitat « par le haut ».

L'envasement et les matières en suspension sont aussi une cause de régression de l'habitat (régression voire disparition des macrophytes). Cet envasement est accéléré par les travaux hydrauliques dans le lit des cours d'eau, l'extraction de granulats dans le lit mineur (théoriquement interdit) et les érosions régressives du lit et des berges qu'ils entraînent.

Localement, les embâcles peuvent entraîner une régression des espèces caractéristiques de l'habitat, mais contribuent à la diversification de l'habitat pisciaire.

Les aménagements hydrauliques (barrages de soutien d'étiage, barrages hydroélectriques) réduisent l'habitat (dans la retenue), mais favorisent fréquemment les espèces eutrophes à l'aval (par fourniture d'ammonium et d'eau souvent plus froide), hormis lorsque le débit réservé est trop insuffisant. L'herbier d'Argentat (Dordogne) fait partie des exemples les plus connus.

La chenalisation et l'endiguement peuvent limiter l'habitat lorsqu'ils s'accompagnent de travaux hydrauliques importants et/ou d'une trop forte augmentation de la profondeur d'eau ou de la vitesse du courant.

Des introductions d'espèces allochtones proliférantes peuvent déséquilibrer la communauté (surtout pour les faciès lents) : *Myriophyllum aquaticum*, *Ludwigia* spp., *Egeria densa*, sans toutefois en général risquer de faire disparaître l'habitat.

Potentialités intrinsèques de production économique

Pêche professionnelle dans ces zones aval des cours d'eau et dans les annexes fluviales, halieutisme.

Prises d'eau au fil de l'eau.

Cadre de gestion

Rappel de quelques caractères sensibles de l'habitat

Habitat à déterminisme trophique et minéral prédominant, il est sensible à une trop forte sédimentation, à une réduction des débits, à l'hypertrophisation.

Modes de gestion recommandés

● Gestion globale

La gestion ne peut s'envisager de façon indépendante des milieux adjacents, de la gestion de l'eau au niveau du bassin versant, de la nappe alluviale et du bassin d'alimentation de la nappe phréatique.

Cette gestion concerne à la fois la qualité et la quantité de l'eau. Il sera nécessaire de limiter ou d'interdire les pompages dans la nappe alluviale et de faire respecter le débit réservé pour les barrages. Par ailleurs, une gestion orientée vers les espèces d'intérêt patrimonial peut déterminer des choix particuliers de gestion des embâcles et de la ripisylve notamment.

● Gestion de l'habitat

La gestion propre de l'habitat est indissociable de celle des cours d'eau. Il faut restaurer ou préserver l'écoulement, et éviter le trop fort envasement.

Exemples de sites avec gestion conservatoire menée

À notre connaissance, les exemples de gestion de cet habitat correspondent à une gestion globale de l'hydrosystème.

Restauration de la qualité de l'eau et retour vers des phytocénoses mésotrophes : celles-ci ont parfois été observées après dévasement, notamment après restauration de la connexion avec le cours principal du fleuve. Des réhabilitations des annexes hydrauliques en systèmes alluviaux (Rhône cf. travaux sur Vieux-Rhône, Rhône court-circuité, moyenne vallée du Rhône, basses vallées de la Drôme et du Roubion - document *Life*) ont ainsi été entreprises.

Des gestions mécaniques des proliférations végétales en cours d'eau entraînées par des espèces introduites ou par les Renoncles et le Potamot pectiné sont parfois réalisées avec différents matériels. Les effets de ce faucardage sont encore mal connus.

Inventaires, expérimentations, axes de recherche à développer

Des recherches complémentaires sont à mener sur les causes des proliférations végétales et sur les impacts écologiques des espèces invasives.

Un état des lieux de l'envasement des cours d'eau et de ses impacts sur les phytocénoses est à établir.

Les interrelations entre les zones marginales, les annexes fluviales et le chenal central du lit, à la fois en terme de distribution des phytocénoses et de colonisation-utilisation par les peuplements pisciaires, sont encore du domaine de la recherche, de même que les rôles de la ripisylve et des embâcles.

Bibliographie

- BORNETTE, 1992.
BORNETTE & al., 1996.
CARBIENER & al., 1990, 1995.
CARBIENER & RAPP, 1981.
CHAÏB, 1992.
EGLIN & al., 1992.
EGLIN & ROBACH, 1992.
GÉHU & MÉRIAUX, 1983b.
GRASMÜCK & al., 1993.
HAURY & al., 1998.
HENRY & al., 1994.
HENRY & AMOROS, 1995a, 1995b, 1996.
HOLMES, 1983.
KLEIN & al., 1993.
ROBACH & al., 1991, 1996.
SCHNITZLER & al., 1996.
SYMOENS, 1957.
TRÉMOLIÈRES & al., 1991, 1993, 1994.
WIEGLEB, 1983.

Plans d'eau eutroques avec dominance de macrophytes libres submergés

CODE CORINE (22.12 & 22.13) x 22.41

Caractères diagnostiques de l'habitat

Caractéristiques stationnelles

L'habitat est développé dans les étangs, mares et lacs de plaine, dans des zones de profondeur variable (mais peu importante en général) et en situation d'abri. Il s'agit d'une végétation d'eaux stagnantes caractérisée par des hydrophytes libres (ou pleustophytes) flottants sous la surface de l'eau.

L'habitat correspond à des eaux méso(eu)trophes à eutroques, parfois hypertrophes, à pH neutre à basique, parfois légèrement saumâtres, avec une richesse variable en orthophosphates et des eaux relativement claires, parfois brunâtres, parfois turbides.

Variabilité

Les facteurs de variation majeurs sont :

● L'éclairage et la clarté de l'eau

Dans les milieux éclairés, et avec des eaux claires, ce sont plutôt la Lentille d'eau à trois lobes et les Utriculaires qui dominent : groupements du *Lemnion trisulcae* et de l'*Utricularion neglectae*.

Dans les milieux ombragés (notamment à proximité des berges, ou sous la couche des pleustophytes flottant à la surface ou juste sous cette surface), ou lorsque les eaux sont turbides, les recouvrements des macrophytes sont en général réduits et caractérisés par les Cératophylles : groupements du *Ceratophyllion demersi*.

● La profondeur

La profondeur n'influe qu'au démarrage du cycle de colonisation ; elle est donc très variable selon les communautés et les macrophytes peuvent potentiellement coloniser toute la surface des petits plans d'eau. Les hépatiques à thalle (de type *Riccia* : ricciellides) et les Utriculaires se retrouvent plutôt dans des milieux peu profonds, alors que les Cératophylles peuvent coloniser les biotopes jusqu'à une profondeur de 5 m environ.

Gradient de profondeur :

- milieux profonds : groupements du *Ceratophyllion demersi* ;
- gradient de profondeur décroissante pour les autres groupements : *Utricularietum neglectae* ou *Lemnetum minoris-Utricularietum vulgaris*, *Lemnetum trisulcae* ou *Ricciatum fluitantis*, *Ricciocarpetum natantis*.

● La granulométrie et la nature des fonds :

La granulométrie des fonds est variable : plutôt minérale pour les petits macropleustophytes (Lentille d'eau à trois lobes, ricciellides), elle est plutôt tourbeuse pour les Utriculaires, et vaseuse, plus ou moins organique, pour le *Ceratophylletum demersi*, sablo-vaseuse pour le *Ceratophylletum submersi*.

● La minéralisation, le pH et de degré de trophie :

Les groupements sont méso-eutroques à eutroques pour le Cératophylle immergé, avec des pH variables, neutres à basiques, et plutôt hypertrophes à subsaumâtres pour le Cératophylle submergé, avec des pH souvent assez basiques.

Les groupements dominés par la Lentille d'eau à trois lobes et les ricciellides sont méso-eutroques à eutroques, avec des pH neutres à basiques.

Les groupements à Utriculaires de l'habitat sont mésotrophes à méso-eutroques, avec des pH légèrement acides à nettement basiques.

Physionomie, structure

Il s'agit d'une végétation dominée par des pleustophytes submergés flottant entre deux eaux ou à proximité du fond. Très fréquemment, ces groupements passent relativement inaperçus car ils sont masqués par des tapis flottants de lentilles d'eau (habitat 3150-3). Ils sont en général assez peu diversifiés, constitués assez souvent d'une seule espèce.

Les surfaces couvertes sont variables selon les types de groupements :

- les groupements de Lentille d'eau à trois lobes ou de ricciellides sont rarement très recouvrants, formant des tapis de thalles enchevêtrés verts ;
- les groupements d'Utriculaires peuvent être plus développés, et se présentent sous forme de filaments enchevêtrés brunâtres à verdâtres ;
- les herbiers submergés de Cératophylles sont parfois très développés (et très denses). Ces espèces apparaissent parfois comme fixées dans la vase et présentent des formes de résistance à la mauvaise saison.

Espèces « indicatrices » du type d'habitat

● Phanérogames pleustophytes

<i>Lemna trisulca</i>	Lentille d'eau à trois lobes
<i>Utricularia vulgaris</i>	Utriculaire vulgaire
<i>Utricularia australis</i>	Utriculaire négligée
<i>Ceratophyllum demersum</i>	Cératophylle immergé
<i>Ceratophyllum submersum</i>	Cératophylle submergé
<i>Aldrovanda vesiculosa</i>	Aldrovande à vessies ¹
<i>Ceratophyllum demersum</i> subsp. <i>platyacanthum</i>	Cératophylle à épines aplaties ² ?

● Hépatiques

Riccia fluitans
Ricciocarpos natans

● Macro-algues

Spirogyra sp. Spirogyre
Hydrodictyon reticulatum
Enteromorpha intestinalis Entéromorphe intestinale

Confusions possibles avec d'autres habitats

Normalement, pas de confusion possible, les espèces étant très caractéristiques et les groupements mono ou pauci-spécifiques, si bien que l'identification des espèces permet une reconnaissance de l'habitat, hormis pour les groupements à Utriculaires (*Hydrocharition*). En effet, ces derniers peuvent, être confondus avec les groupements dystrophes à Utriculaires de l'ordre des *Utricularietalia intermedio-minoris* (UE 3160) qui s'en distinguent par la présence importante de Sphaignes ou de mousses, mais aussi par des espèces différentes d'Utriculaires : Petite utriculaire (*Utricularia minor*), Utriculaire intermédiaire (*Utricularia intermedia*), Utriculaire jaune pâle (*Utricularia ochroleuca*).

¹ Espèce présumée disparue de France.

² À rechercher en milieu méditerranéen.

Correspondances phytosociologiques

Communautés des eaux oligo-mésotrophes à méso-eutrophes, parfois à dominance de ricciacées ; dominance de petites hydrophytes flottant sous la surface de l'eau : alliance du *Lemnion trisulcae*.

Associations : *Lemnetum trisulcae*, *Ricciatum fluitantis*, *Ricciocarpetum natantis*.

Communautés des eaux mésotrophes à eutrophes, dominées par des macropleustophytes : alliance de l'*Hydrocharition morsuranae* (incluant les anciennes alliances du *Ceratophyllion demersi* et de l'*Utricularion neglectae*).

Communautés flottant sous l'eau, avec un éventuel ancrage au fond, mais sans enracinement (grandes Utriculaires, Cératophylles) :

Associations :

Ceratophylletum demersi, *Ceratophylletum submersi* [*Ceratophyllion demersi*],

Lemnito minoris-Utricularietum vulgaris, *Utricularietum neglectae* [*Utricularion neglectae*].

Groupements épiphytiques des algues filamenteuses : **groupe-ment à *Enteromorpha intestinalis***, **groupe-ment à *Vaucheria dichotoma***, **groupe-ment à *Vaucheria sessilis*** et ***Cladophora glomerata***.

Dynamique de la végétation

Spontanée

Normalement, ce sont des groupements à caractère pionnier, qui se développent dans la tranche d'eau en absence de compétition.

Ils sont variables selon le cycle saisonnier :

- pour les petits macrophytes, il y a une quasi-disparition des groupements pendant la mauvaise saison ;
- pour les Cératophylles, il existe des formes de résistance hivernale, avec enfouissement partiel (fragments modifiés) au fond dans les sédiments.

Sur le moyen terme, l'eutrophisation amène à une régression des groupements à ricciellides ou à Utriculaires qui sont remplacés (ou dominés) par des groupements à Cératophylles (donc correspondant au même habitat), ou par des groupements de macrophytes enracinés résistants à l'eutrophisation (habitat 3150-1), ou bien uniquement par des groupements de pleustophytes flottants (habitat 3150-3).

Les groupements à Cératophylles supportent bien l'envasement, contrairement aux autres groupements de l'habitat.

Liée aux activités humaines

Entretien physique du milieu : une colonisation plus ou moins rapide par les Cératophylles peut intervenir après dragage et/ou curage, d'autant plus facilement que ces opérations occasionnent souvent des phases transitoires de mise à disposition de phosphore. Des proliférations algales traduisent également souvent cette remise à disposition de phosphore. Les Utriculaires peuvent aussi progresser dans des milieux méso-eutrophes (comme en Grande Brière).

Les apports de sédiments par le bassin versant ou la sédimentation autogène favorisent la colonisation par les Cératophylles et peuvent entraîner une régression des Utriculaires et surtout de la Lentille d'eau à trois lobes sensibles à l'envasement, et, pour la dernière, à une trop forte réduction de la luminosité.

L'eutrophisation provoquée des eaux (intensification agricole, réception d'effluents domestiques) entraîne un passage aux groupements de niveau trophique supérieur et la régression des

espèces méso-eutrophes. À l'extrême, l'hypertrophisation se traduit par la disparition de tout macrophyte submergé.

Les assèchs entraînent une disparition temporaire des communautés.

Habitats associés ou en contact

Habitats associés

Compte tenu de la pluri-stratification des peuplements macrophytiques, les groupements de l'habitat sont associés aux communautés eutrophes de macrophytes enracinés (habitat 3150-1) et flottant à la surface de l'eau (habitat 3150-3), aux communautés à characées (UE 3140). Par ailleurs, ils forment des mosaïques avec les groupements à Nénuphars (*Nymphaeion albae*, Cor. 22.431) et des eaux plus superficielles à Renoncules, Callitriches et Zannichellie (*Ranunculion aquatilis*, Cor. 22.432).

Habitats en contact

Mégaphorbiaies eutrophes (UE 6430).

Herbiers frangeants : roselières (Cor. 53.1) ou grandes cariçaies (Cor. 53.2) ; cladiaies (UE 7210*) dans les chenaux desquels l'habitat peut se développer en position d'abri.

Prairies humides eutrophes (UE 6440).

Bois marécageux (Cor. 44.9).

Parfois, dans les grands plans d'eau, des fragments de communautés oligo-mésotrophes des *Littoretellea* (UE 3110, UE 3130) peuvent coexister localement (arrivées d'eau de trophie différente).

Répartition géographique

Potentiellement toute la France, de l'étage planitiaire à l'étage montagnard, même en région méditerranéenne.

Habitat méso-eutrophe à Utriculaire et/ou ricciellides présent à l'état fragmentaire dans de nombreux plans d'eau.

Habitat eutrophe à hypertrophe à Cératophylles très développé et fréquent pour *Ceratophyllum demersum* (sauf en région méditerranéenne), plus rare pour *Ceratophyllum submersum*.



Valeur écologique et biologique

Présence d'espèces protégées au niveau régional : *Lemna trisulca* (Haute-Savoie), *Ceratophyllum submersum* (Auvergne, Basse-Normandie, Haute-Normandie, Nord-Pas-de-Calais, Pays-de-la-Loire), *Utricularia neglecta* (Haute-Normandie, Ile-de-France), *Utricularia vulgaris* (Alsace, Centre, Limousin, Nord-Pas-de-Calais, Picardie, PACA, Rhône-Alpes).

Rôles des herbiers submergés comme biotopes de reproduction des poissons et comme habitat pour les invertébrés.

Espèces de l'annexe II de la directive « Habitats »

UE 1516 - *Aldrovanda vesiculosa*, l'Aldrovande à vessies, espèce présumée disparue de France (dernière observation dans le département des Landes en 1967).

Divers états de l'habitat ; états de conservation à privilégier

États à privilégier

Les groupements méso-eutrophes, plus rares, et témoignant de systèmes non dégradés sont à privilégier par rapport aux groupements eutrophes à hypertrophes à Cératophylles (groupement fréquent à *Ceratophyllum demersum*, plus rare à *Ceratophyllum submersum*).

Autres états observables

Groupements envahissants et monospécifiques à Cératophylles, dans les biotopes eutrophisés et envasés.

Groupements fragmentaires de petites pleustophytes flottant sous la surface de l'eau ou en pleine eau concurrencés par les macrophytes enracinés et/ou les macrophytes flottants à la surface de l'eau.

Tendances évolutives et menaces potentielles

Tendances évolutives

La forme eutrophe ou hypertrophe de cet habitat est en nette progression artificielle dans les zones d'agriculture intensive au détriment des groupements mésotrophes ou méso-eutrophes. Ces derniers, souvent masqués par les voiles d'espèces de l'habitat 3150-3 passent souvent inaperçus. L'état de santé de l'habitat n'est évaluable qu'en considérant la présence et l'extension des groupements.

Menaces potentielles

Disparition de la forme méso-eutrophe de l'habitat lors d'invasion ou lorsque la densité de poissons fouisseurs est trop importante et renforce la turbidité des eaux.

Disparition de l'habitat due à une hypertrophisation (effluents domestiques, intensification de l'agriculture) ou à la présence de toxiques (effluents industriels).

Concurrence avec les pleustophytes flottant à la surface de l'eau (habitat 3150-3), ainsi que les macrophytes les plus compétitifs de l'habitat 3150-1 : grands Potamots (luisant, pectiné).

Envahissement par les macrophytes introduits qui créent une forte compétition notamment en surface pour les deux premières espèces : Jussies (*Ludwigia peploides*, *L. grandiflora*), Myriophylle du Brésil (*Myriophyllum aquaticum*), diverses hydrocharitacées (*Egeria densa*, *Lagarosiphon major*, *Elodea nuttallii*).

Une régression due à la déprédation par les écrevisses introduites a été observée en Grande Brière.

L'influence des assècs est mal connue.

Potentialités intrinsèques de production économique

Elles concernent l'ensemble du plan d'eau, avec une pêche professionnelle en lacs ou une pisciculture en étangs, ces milieux eutrophes étant assez productifs (ésocidés, cyprinidés) et les herbiers à Cératophylles étant utilisés ou utilisables pour la reproduction de certains poissons.

Cadre de gestion

Rappel de quelques caractères sensibles de l'habitat

Habitat à déterminisme trophique prédominant, ses communautés sont sensibles à la concurrence des autres types écomorphologiques de macrophytes, ainsi qu'à l'hypertrophisation pour les petites pleustophytes flottant au sein de la masse d'eau ou à proximité de sa surface.

Modes de gestion recommandés

● *Recommandations générales*

La gestion concerne l'ensemble du plan d'eau, et non uniquement l'habitat, notamment pour tout ce qui concerne la qualité de l'eau, mais aussi la gestion de la faune piscicole.

La compatibilité d'une pisciculture extensive avec le maintien de la forme méso-eutrophe de l'habitat est probable, mais elle semble plus délicate pour les autres.

● *Phase d'entretien*

Dans la mesure du possible, limiter l'extension des formes concurrentes de peuplements macrophytiques, notamment en limitant l'eutrophisation, mais aussi l'envahissement par les héliophytes.

Préservation de la diversité des biotopes au sein d'un plan d'eau, ce qui permet aux macrophytes de l'habitat de trouver des zones refuges.

Gérer, si nécessaire, les proliférations de macrophytes introduits (cf. fiche 3150-1 pour plus de détails) ou les trop forts développements de Cératophylles par faucardage, curage ou dragage. Pour ces opérations, on fera attention à récolter le matériel végétal, la plupart des espèces étant susceptibles de se bouturer très facilement.

Exemples de sites avec gestion conservatoire menée

Il y a peu d'exemples d'expérimentation de gestion conservatoire en tant qu'habitat de pleustophytes submergés. Ce sont en général toutes les communautés macrophytiques qui sont concernées par des opérations d'entretien des fonds et de limitation de

l'envasement par curage et/ou dragage. Des exemples de progression des macrophytes de cet habitat ont été observés en Grande Brière après curage.

Autres éléments susceptibles d'influer sur les modes de gestion de l'habitat

L'utilisation de certains herbiers (à Utriculaires ou à Cératophylles) comme biotopes de reproduction de certains poissons amène à essayer de les préserver dans les plans d'eau eutroques, surtout lorsqu'il n'y a pas de macrophytes enracinés dans le plan d'eau.

Inventaires, expérimentations, axes de recherche à développer

Améliorer les connaissances concernant la répartition précise des différentes communautés concernées par l'habitat, ce qui permettrait notamment d'évaluer leur rareté relative dans certaines régions.

Recherches sur l'équilibre compétitif entre les différents types de communautés de l'habitat générique, mais aussi entre ces communautés et, d'une part, celles des macrophytes enracinés

(habitat 3150-1) et des characées (UE 3140), et, d'autre part, celles des pleustophytes flottant à la surface de l'eau (habitat 3150-3), avec l'action spécifique des entretiens de plan d'eau (curage notamment).

Les conditions d'existence de la forme méso-eutrophe à petites pleustophytes restent à définir précisément, de même que leur relation au substrat au début du cycle annuel.

Bibliographie

- BAREAU, 1982.
BOULLET & *al.*, en cours.
CLÉMENT & TOUFFET, 1988.
FELZINES, 1982.
JULVE & FOUCAULT (de), 1997.
MÉRIAUX, 1982.
PARADIS & ORSINI, 1992.
PASSARGE, 1977, 1992a.
SCHWABE-BRAUN & TÜXEN, 1981.
SCOPPOLA, 1982, 1983.

Plans d'eau eutroques avec dominance de macrophytes libres flottant à la surface de l'eau

CODE CORINE (22.12 & 22.13) x 22.41

Caractères diagnostiques de l'habitat

Caractéristiques stationnelles

L'habitat est développé dans les mares, étangs et lacs de plaine, dans des zones de profondeur variable, sur tous types de substrats géologiques.

Il s'agit de communautés avec un caractère stagnophile (d'eaux stagnantes) très marqué, dominées par des pleustophytes (macrophytes libres) flottant à la surface de l'eau.

L'habitat correspond à des eaux mésotrophes à eutroques, parfois hypertrophes, relativement claires à pH neutre à basique, parfois légèrement saumâtres, avec une richesse variable en orthophosphates.

Variabilité

Les facteurs de variation majeurs sont :

● L'éclairement

Le caractère très héliophile de la plupart de ces communautés (*Hydrocharito morsi-ranae*-*Stratiotetum aloidis*, *Spirodeletum polyrhizae*, hormis le groupement à *Lemna minor*, indifférent) se traduit par un moindre développement des communautés en milieu ombragé, avec une régression des Lentilles d'eau et du *Stratiotès*.

● La profondeur

La profondeur influe assez peu, sinon au début du cycle pour la mise en place des communautés, ainsi que pour le réchauffement des eaux. Toutefois, ces communautés se développent à proximité des berges, voire entre les hélophytes.

Le *Spirodeletum polyrhizae* se trouve dans des eaux peu profondes, les groupements à *Lemna minor* étant indifférents, l'*Hydrocharitetum morsi-ranae* pouvant coloniser des eaux assez profondes (plus d'un mètre).

● La température

Certaines communautés sont assez thermophiles, comme le *Lemnetum minoris*-*Azolletum caroliniana* (dont la présence en France est à vérifier) et les communautés incluant la Salvinie nageante.

● L'hydrodynamisme et le vent

Ces communautés sont facilement entraînées par le courant ou le vent dans des zones où elles ne se sont pas développées initialement. Elles ne sont donc bien développées qu'en conditions suffisamment calmes (anses, abri des hélophytes).

● La granulométrie et la nature des fonds

La granulométrie des fonds est variable, plutôt tourbeuse pour l'*Hydrocharis*, les Lentilles sans racine ou gibbeuse.

● La minéralisation, le pH et le degré de trophie

Le gradient trophique va des groupements mésotrophes à méso-eutroques : (*Ricciocarpetum natantis*, appartenant à l'habitat précédent : 3150-2) → *Lemnetum minoris*-*Spirodeletum polyrhizae* → *Lemnetum gibbae* (eutrophe à hypertrophe) et *Lemnetum gibbae azolletosum filiculoidis*.

Physionomie, structure

Cet habitat correspond à un fort développement de la strate flottante à la surface de l'eau ou au-dessus de celle-ci.

Deux grands types structuraux sont donc à distinguer :

- les groupements de petites pleustophytes flottant à la surface de l'eau, formés de Lentilles d'eau et d'Azollas ;
- les groupements de grandes pleustophytes flottant à la surface de l'eau ou au-dessus d'elle, dominés par l'*Hydrocharis* éventuellement accompagné du *Stratiotès*.

En strate dominée, des pleustophytes submergés peuvent exister, notamment la Lentille d'eau à trois lobes (*Lemna trisulca*) qui est fréquente (habitat 3150-2).

Espèces « indicatrices » du type d'habitat

● Phanérogames hydrophytes

Lemna gibba

Wolffia arrhiza

Spirodela polyrhiza

Lentille gibbeuse (EH)

Lentille sans racines (EH)

Spirodèle à plusieurs racines (ME)

Hydrocharis morsus-ranae

Hydrocharis des grenouilles (M)

Stratiotes aloides

Stratiotès faux-aloès

Lemna minor

Petite lentille d'eau

Lemna minuta

Lentille d'eau minuscule

● Ptéridophytes

Azolla filiculoides

Azolla fausse-filicule

Azolla caroliniana

Azolla de la Caroline (T)

Salvinia natans

Salvinie nageante¹

● Macro-algues participant au tapis flottant

Spirogyra sp.

Spirogyre

Hydrodictyon reticulatum

Enteromorpha intestinalis

Entéromorphe intestinale

T : thermophile ; M : mésotrophe ; E : eutrophe ; H : hypertrophe.

Confusions possibles avec d'autres habitats

Normalement pas de confusion possible, les espèces étant très caractéristiques.

Correspondances phytosociologiques

Communautés à petites pleustophytes : alliance du *Lemnion minoris* (= *Lemnion gibbae*).

Associations et groupement : *Lemnetum minoris*-*Azolletum caroliniana* (présence en France à confirmer), *Lemnetum minoris*-*Azolletum filiculoidis*, *Lemnetum minoris*-*Salvinietum natantis*, *Lemnetum minoris*-*Spirodeletum polyrhizae*, *Lemnetum gibbae*, *Lemnetum minusculae*-*Azolletum filiculoidis*, *Spirodeletum polyrhizae*, *Wolffietum arrhizae*-*Lemnetum gibbae*, groupement à *Lemna minor*.

Communautés à grandes pleustophytes : alliance de l'*Hydrocharition morsus-ranae*.

Associations : *Hydrocharitetum morsi-ranae*, *Hydrocharito morsi-ranae*-*Stratiotetum aloidis*.

¹ Espèce présumée disparue en France.

Dynamique de la végétation

Spontanée

Ce sont des groupements à caractère pionnier mais qui peuvent devenir très envahissants. Ils présentent un cycle saisonnier marqué, avec éventuellement des successions de communautés correspondant à des changements importants de dominance spécifique.

Liée aux activités humaines

L'eutrophisation provoquée des eaux entraîne un passage aux groupements de niveau trophique supérieur et la régression des espèces méso-eutrophes. Ces communautés semblent parmi les dernières à résister à l'hypertrophisation et ont été utilisées en épuration des eaux.

Habitats associés ou en contact

Habitats associés

Les groupements de l'habitat sont interstratifiés et forment des mosaïques avec diverses autres communautés macrophytiques : communautés eutrophes de macrophytes enracinés (habitat 3150-1) et submergés (habitat 3150-2), communautés à characées (UE 3140), *Nymphaeion* (Cor. 22.431) et *Ranunculion aquatilis* (zones moins profondes, Cor. 22.432).

Habitats en contact

Mégaphorbiaies eutrophes (UE 6430).

Herbiers frangeants : phragmitaies (Cor. 53.11), scirpaies (Cor. 53.12), typhaies (Cor. 53.13), phalaridaies (Cor. 53.16), cariçaies (Cor. 53.2) ; cladiaies (UE 7210*, Cor. 53.3).

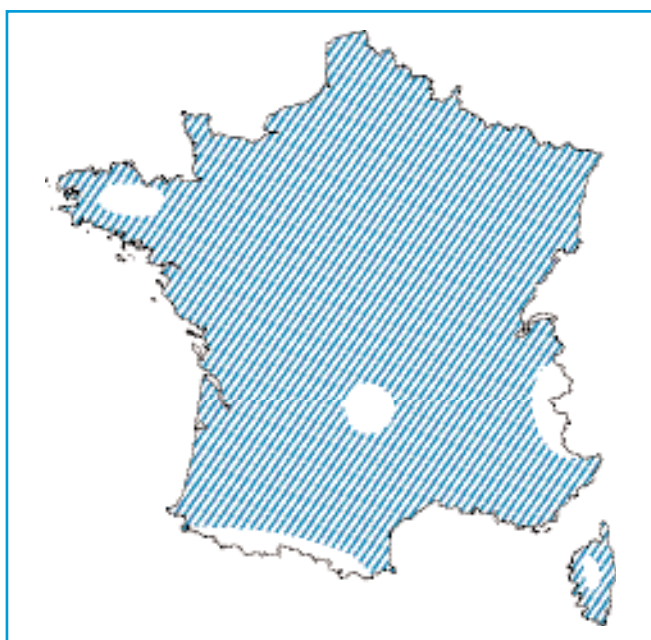
Rivières lentes et canaux à communautés eutrophes (habitat 3150-4).

Prairies humides eutrophes (Cor. 37.2).

Bois marécageux (Cor. 44.9).

Répartition géographique

Potentiellement toute la France de l'étage planitiaire à l'étage montagnard.



Valeur écologique et biologique

A priori, habitat assez fréquent et peu sensible, mais des différences entre les groupements sont à signaler.

Spécifiquement dans l'habitat, seule *Salvinia natans* est protégée au niveau national, mais elle est présumée disparue.

Espèces protégées au niveau régional : *Spirodela polyrhiza* (Haute-Savoie), *Hydrocharis morsus-ranae* (Alsace, Limousin, PACA, Rhône-Alpes), *Stratiotes aloides* (Bourgogne, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Haute-Normandie, Ile-de-France, Nord-Pas-de-Calais, Poitou-Charentes, Rhône-Alpes).

D'autres espèces d'intérêt patrimonial fréquentent les plans d'eau (ou leurs berges) dans lesquels se trouve l'habitat : la Loutre (*Lutra lutra*), la Caldésie à feuille de parnassie (*Caldesia parnassifolia*) et le Flûteau nageant (*Luronium natans*) (habitat 3150-1).

Alimentation des anatidés.

Divers états de l'habitat ; états de conservation à privilégier

États à privilégier

Les groupements méso-eutrophes, plus rares (*Hydrocharitum morsus-ranae-Stratiotetum aloidis*, *Hydrocharitetum morsus-ranae*, *Lemnetum minoris-Spirodeletum polyrhizae*) et témoignant de systèmes non dégradés, sont à privilégier par rapport aux groupements eutrophes et hypertrophes.

Autres états observables

Groupements hypertrophes et eutrophes à Lentille gibbeuse et *Azolla fausse-filicule*.

Groupements peu diversifiés, et parfois envahissants à Petite lentille d'eau ou à *Azolla fausse-filicule*.

Groupements fragmentaires dans des biotopes peu favorables (ombragés, agités).

Tendances évolutives et menaces potentielles

Tendances évolutives

La forme eutrophe ou hypertrophe de cet habitat est en nette progression artificielle dans les zones d'agriculture intensive au détriment des habitats mésotrophes ou méso-eutrophes. Cette forme eutrophe supporte assez bien les fortes variations de température.

Menaces potentielles

Envahissement par les macrophytes introduits : Jussies (*Ludwigia peploides*, *L. grandiflora*), Myriophylle du Brésil (*Myriophyllum aquaticum*) ; risque d'introduction de Jacinthe d'eau (*Eichhornia crassipes*).

Potentialités intrinsèques de production économique

Pêche professionnelle en lacs, pisciculture en étangs, ces milieux étant assez productifs (ésocidés, cyprinidés).

Milieux utilisables pour la chasse.

Cadre de gestion

Rappel de quelques caractères sensibles de l'habitat

Habitat stagnophile, très développé et fréquent.

Modes de gestion recommandés

● *Recommandations générales*

La gestion de cet habitat ne présente pas d'autres particularités que de lutter contre le caractère parfois envahissant des Lentilles d'eau.

● *Phase d'entretien*

Gérer, si nécessaire, les proliférations de macrophytes introduits.

Récolter les Lentilles si l'on veut diminuer la trophie du milieu et augmenter la transmission lumineuse en profondeur (pour des milieux de faible étendue).

Possibilité de contrôle des Lentilles avec des canards.

Exemples de sites avec gestion conservatoire menée

Il y a peu d'exemples d'expérimentation de gestion conservatoire en tant qu'habitat de pleustophytes flottants.

Autres éléments susceptibles d'influer sur les modes de gestion de l'habitat

Usage piscicole des milieux.

Inventaires, expérimentations, axes de recherche à développer

Recherche sur la participation de ces communautés aux flux biogéochimiques et quantification des immobilisations.

Utilisation en épuration avec collecte des Lentilles ?

Examen des distributions de *Lemna minuta*.

Bibliographie

BAREAU, 1982.

BOULLET & *al.*, en cours.

CLÉMENT & TOUFFET, 1988.

DELARZE & *al.*, 1998.

FELZINES, 1982.

JULVE, 1985.

MÉRIAUX, 1982.

MIERWALD 1988.

PASSARGE, 1977, 1992a.

SCHWABE-BRAUN & TÜXEN, 1981.

SCOPPOLA, 1982, 1983.

Hêtraies-chênaies subatlantiques à Mélisque ou à Chèvrefeuille

CODE CORINE 41.13

Caractères diagnostiques de l'habitat

Caractéristiques stationnelles

Type d'habitat relayant vers l'intérieur des terres la hêtraie à Jacinthe, sous climat atlantique moyennement arrosé et en subatlantique (centre du Bassin parisien, Champagne humide...).

Occupe diverses situations topographiques : plateaux, versants, dépressions.

Surtout sur placages limoneux (ou altérites de roches siliceuses).

Sols bruns mésotrophes, sols bruns acides, sols plus ou moins lessivés, plus rarement sols bruns eutrophes ; sols généralement à bonnes réserves en eau.

Litière généralement constituée de feuilles entières et de feuilles fragmentées (humus de type mull mésotrophe à mull oligotrophe).

Variabilité

Les variations géographiques qu'il convient encore de préciser :

● Variations selon le niveau trophique du sol :

- hêtraies-chênaies mésoneutrophiles à acidiclinales à Mélisque uniflore ;
- hêtraies-chênaies mésoacidiphiles avec en plus des espèces indicatrices ci-dessous, présence éventuelle de certaines de ces espèces : à Chèvrefeuille, Luzule des bois (*Luzula sylvatica*), Millepertuis élégant (*Hypericum pulchrum*), Polytric élégant (*Polytrichum formosum*), Fougère aigle (*Pteridium aquilinum*).

● Variations selon le niveau hydrique :

- variante mésophile sur sols limoneux épais ;
- variante hygrocline sur sols légèrement engorgés en profondeur (Ail des ours, Sanicle d'Europe) ;
- variante de sols engorgés à pseudogley assez proche de la surface ;
- variante hygrosciaphile à Fougères (*Athyrium filix-femina*, *Dryopteris filix-mas*, *Dryopteris dilatata*...).

Physionomie, structure

Futaie largement dominée par le Hêtre accompagné du Chêne sessile, du Merisier, du Frêne ; sous-bois avec le Charme, le Noisetier, l'Aubépine épineuse.

Tapis herbacé diversement constitué selon le niveau trophique : recouvrant en mésoneutrophile et acidiline (Mélisque uniflore : *Melica uniflora*, Millet diffus : *Milium effusum*), souvent peu fourni en mésoacidiphile.

Tapis muscinal bien développé dans l'aile mésoacidiphile (Polytric élégant : *Polytrichum formosum*).

Espèces « indicatrices » du type d'habitat

Mélisque uniflore
Aspérule odorante
Millet diffus

Melica uniflora
Galium odoratum
Milium effusum

Oxalide petite oseille

Chèvrefeuille

Véronique des montagnes
Circée de Paris
Euphorbe des bois
Lamier jaune
Violette des bois
Sceau de Salomon multiflore
Stellaire holostée
Sanicle d'Europe
Laîche des bois
Fougère mâle
Pâturin des bois
Anémone sylvie
Fougère femelle

Oxalis acetosella

Lonicera periclymenum

Veronica montana
Circaea lutetiana
Euphorbia amygdaloides
Lamium galeobdolon
Viola reichenbachiana
Polygonatum multiflorum
Stellaria holostea
Sanicula europaea
Carex sylvatica
Dryopteris filix-mas
Poa nemoralis
Anemone nemorosa
Athyrium filix-femina

Confusions possibles avec d'autres habitats

Avec la hêtraie-chênaie à *Carex flacca* des sols carbonatés, riche en espèces calcicoles ici absentes ou dispersées.

Avec les hêtraies-chênaies acidiphiles (aile mésoacidiphile de l'habitat décrit ici) où manquent les espèces neutrophiles.

Correspondances phytosociologiques

Hêtraies-chênaies, chênaies-hêtraies subatlantiques (et atlantique moyennement arrosé) ; associations : **Melico uniflorae-Fagetum sylvaticae**, « **Periclymeno-Fagetum** ».

Hêtraies-chênaies calcicoles à acidiclinales ; alliance : **Carpinion betuli**.

Dynamique de la végétation

Spontanée

Prairies diverses abandonnées.



Prairies préforestières.



Fruticées à Ronces, Genêt à balais, Prunellier...



Phase pionnière forestière à Tremble, Bouleau, Chêne pédonculé, Frêne.



Maturation progressive par le Chêne sessile et le Hêtre.

Les petites trouées sont cicatrisées rapidement par les régénérations de Hêtre. Les trouées plus grandes sont recolonisées par les Chênes.

Liée à la gestion

Taillis sous futaie de substitution à Chênes et Charme, Merisier... (rattachés autrefois au *Primulo-Carpinetum* ou au *Stellario-Carpinetum* selon le niveau trophique).

Plantations (Douglas, Épicéa, Pin sylvestre...).

Habitats associés ou en contact

Prairies pâturées ou fauchées (UE : 6510).

Fruticées diverses, haies.

Hêtraies-chênaies acidiphiles subatlantiques.

Hêtraies-chênaies calcicoles (UE : 9130).

Forêts riveraines (UE : 91E0*).

Forêts de ravins (UE : 91B0*).

Groupements de coupes et de chablis.

Lisières à plantes herbacées nitrophiles (UE : 6430).

Répartition géographique

Régions atlantiques intérieures, régions subatlantiques dans la moitié nord de la France.



Source : D'après RAMEAU et al., 2000 - Gestion forestière et diversité biologique. Tomes Atlantique et Continental.

Valeur écologique et biologique

Type d'habitat occupant une aire importante ; individus d'habitats souvent étendus ; flore relativement banale ;

Divers états de l'habitat ; états de conservation à privilégier

États à privilégier

Futaie de Hêtre.

Futaie de Chêne sessile.

Futaie mélangée de Hêtre et de Chêne sessile.

Le choix précis du traitement (régulier ou irrégulier) porte peu à conséquence, l'essentiel étant de ne pas avoir recours à des coupes rases trop fortes (problèmes ensuite pour la régénération).

Autres états observables

Taillis sous futaie de Chênes et de Charme.

Phases pionnières avec diverses essences nomades.

Plantations.

Tendances évolutives et menaces potentielles

Surface stable, tendant à s'étendre du fait de reconquête forestière sur des espaces pastoraux abandonnés.

Tendance à la conversion des taillis, taillis sous futaie en futaie.

Peu de menaces potentielles.

Potentialités intrinsèques de production

Le Hêtre et le Chêne présentent d'excellentes potentialités.

Feuillus précieux : Merisier, Érables, Frêne, Alisier torminal, Cormier.

Douglas, Chêne rouge d'Amérique, Châtaignier...

Épicéa (surtout en présence de placage limoneux), mais ne représentant pas la meilleure valorisation de ces bonnes stations forestières à vocation feuillue.

Cadre de gestion

Rappels de quelques caractères sensibles de l'habitat

La présence de placage limoneux doit amener à intervenir avec prudence (sensibilité et fragilité des sols).

Modes de gestion recommandés

La gestion doit permettre d'allier l'objectif de protection inhérent au futur réseau Natura 2000 à l'objectif de production avéré de l'habitat Hêtraies-chênaies subatlantiques mésoneutrophiles à mésoacidiphiles à Mélique uniflore ou à Chèvrefeuille.

Dans cet esprit, il est essentiel de favoriser le maintien de l'état observé de l'habitat ou, le cas échéant, son évolution vers l'état à privilégier ; cela pouvant s'étaler sur des échelles de temps variables. Il convient dans tous les cas de conserver les potentialités du milieu.

● Transformations vivement déconseillées

La transformation des peuplements en essences autres que celles du cortège de l'habitat est vivement déconseillée (plantations monospécifiques et systématiques en résineux par exemple).

Cette question de la transformation devra faire l'objet d'une réflexion lors de l'élaboration des documents d'objectifs, en fonction des réalités techniques, financières et humaines connues alors.

● Maintenir et favoriser le mélange des essences

Le Hêtre étant en général très largement dominant, on limitera la monospécificité du peuplement en travaillant également au

profit des essences minoritaires et secondaires (Chêne sessile, Chêne pédonculé sur les variantes hygrophiles, Érable sycomore, Frêne, Merisier). On conservera en accompagnement (à titre écologique ou sylvicole) des essences comme l'Alisier torminal, le Cormier ou le Charme et on maintiendra et favorisera la présence d'une strate arbustive (Noisetier, Houx, Fusain, Aubépine, Néflier).

● *Régénération naturelle à privilégier*

On profitera au maximum de la régénération naturelle.

Si une régénération artificielle s'avère nécessaire (qualité et/ou densité et/ou diversité spécifique peu exprimée), on utilisera des provenances et des plants adaptés à la station : les proportions Hêtre/Chêne sessile/autres feuillus seront notamment définies en fonction des conditions stationnelles et des objectifs locaux.

● *Adapter les opérations de gestion courante*

Les dégagements seront de préférence mécaniques ou manuels ; l'utilisation de produits agropharmaceutiques est à limiter aux cas critiques (développement herbacé trop concurrentiel et empêchant une régénération naturelle ou une croissance satisfaisante de plants).

Éclaircies : d'une manière générale, elles seront suffisamment fortes et réalisées à des périodicités adaptées pour optimiser l'éclaircissement au sol, permettre une bonne croissance du peuplement, une bonne qualité technologique des produits et le développement de la flore associée.

Veiller toutefois à ne pas trop éclaircir la ronce (voire la fougère aigle) qui risque alors de proliférer et d'étouffer les semis et les autres plantes herbacées indicatrices de l'habitat.

● *Être particulièrement attentif à la fragilité des sols*

Le placage limoneux rendant les sols très sensibles au tassement, éviter les engins lourds, en particulier sur les sols à tendance hydromorphe.

Éviter les découverts trop importants risquant d'entraîner des remontées de nappes par déficit d'évapotranspiration.

● *Maintien d'arbres morts, surannés ou dépérissants*

Les arbres maintenus (1 à 5 par ha) sont des individus sans intérêt commercial ou des arbres monumentaux et sans risque pour les arbres sains. Ils permettent la présence de coléoptères saproxylophages ou de champignons se développant ou vivant aux dépens du bois mort.

Les arbres retenus seront éloignés au maximum des éventuels chemins, pistes et sentiers pour minimiser les risques de chutes de branches ou d'arbres sur les promeneurs ou les personnels techniques.

Autres éléments susceptibles d'influer sur les modes de gestion de l'habitat

Que les opérations de régénération soient anticipées ou non, elles ne doivent pas entraîner une remise en cause globale d'habitats d'espèces.

Maintenir les ourlets préforestiers et lisières, entrant dans la composition d'une mosaïque d'habitats originale et qui sont de plus riches en espèces intéressantes parfois rares et protégées

Inventaires, expérimentations, axes de recherche à développer

Impacts du maintien d'arbres surannés, dépérissants ou morts sur des populations de saproxylophages (nombre d'arbres nécessaire ? seuil ? effets de seuil ? régulation des populations ?).

Inventaires complémentaires pour préciser l'aire de cet habitat.

Enrichissements : essences, impacts sur l'état de conservation de l'habitat considéré (seuils, proportions, etc.).

Bibliographie

- ALLORGE P., 1922.
AUBERT P., 1978, 1979.
BARDAT J., 1978, 1993.
BOULLARD B., 1976.
DURIN L. *et al.*, 1967.
FRILEUX P.N., 1972, 1974, 1977.
HOUZARD G., 1972, 1980.
PEIFFER D., 1996.
ROISIN P., 1969.
TIMBAL J., 1980.
VACHER V., 1996.

Catalogues de stations

- BEAUFILS Th., RAMEAU J.-C., 1983.
BRETHES A., 1984.
DIDIER B., 1985.
NICLOUX C., 1984.
SIMMONOT J.-L., 1990, 1991, 1992, 1994.

Forêts mixtes de *Quercus robur*, *Ulmus laevis*, *Ulmus minor*, *Fraxinus excelsior* ou *Fraxinus angustifolia* riveraines des grands fleuves (*Ulmenion minoris*)

CODE CORINE 44.4

Extrait du Manuel d'interprétation des habitats de l'Union européenne

Version EUR 15 - 1999

**91F0 Forêts mixtes à *Quercus robur*, *Ulmus laevis*,
Ulmus minor, *Fraxinus excelsior* ou *Fraxinus
angustifolia* riveraines des grands fleuves
(*Ulmenion minoris*)**

PAL. CLASS. : 44.4

1) Forêts d'essences à bois dur du lit majeur des cours d'eau, inondables lors des crues régulières ou, des zones basses subissant des inondations par la remontée de la nappe phréatique. Ces forêts sont installées sur des alluvions récentes et le sol peut être bien drainé en dehors des crues ou resté engorgé. En fonction du régime hydrique, les espèces ligneuses dominantes sont le frêne, l'orme et le chêne. Les strates herbacée et arbustive sont bien développées.

2) **Végétales** : *Quercus robur*, *Ulmus laevis*, *U. minor*, *U. glabra*, *Fraxinus excelsior*, *Fraxinus angustifolia*, *Populus nigra*, *P. canescens*, *P. tremula*, *Alnus glutinosa*, *Prunus padus*, *Humulus lupulus*, *Vitis vinifera* ssp. *silvestris*, *Tamus communis*, *Hedera helix*, *Phalaris arundinacea*, *Corydalis solida*, *Gagea lutea*, *Ribes rubrum*.

3) Correspondances

Classification allemande : « 43040501 Hartholzauenwald mit weitgehend ungestörter Überflutungsdynamik », « 43040502 Hartholzauenwald ohne Überflutung ».

Classification nordique : « 2223 *Ulmus glabra*-typ », « 2236 *Quercus robur*-*Ulmus glabra*-*Tilia cordata* typ ».

4) Forment des mosaïques avec les forêts à bois tendre pionnières ou stables dans les parties basses du lit du cours d'eau. Elles sont souvent associées aux forêts alluviales d'aulnes et de frênes (44.3).

Caractères généraux

Il s'agit de « chênaies-ormaies » pouvant présenter un type d'habitat pionnier avec le Peuplier blanc (*Populus alba*), installées sur les terrasses alluviales inondables des fleuves ou grandes rivières.

Elles représentent les forêts riveraines les plus mûres que l'on puisse observer au niveau des lits majeurs de nos cours d'eau. On les retrouve dans certaines zones déprimées soumises à des crues dues à la remontée de la nappe. Elles sont généralement associées à des forêts à bois tendre auxquelles elles peuvent succéder dans le temps après des perturbations causées par la dynamique du fleuve (ou par l'homme).

Les essences caractéristiques sont les Frênes (*Fraxinus excelsior* et *F. angustifolia*), le Chêne pédonculé (*Quercus robur*), les Ormes (*Ulmus laevis*, *U. minor*), le Peuplier blanc parfois (*Populus alba*).

Ces formations sont devenues rares à l'échelle de la France (anciennes pratiques anthropiques, défrichements plus récents opérés pour la réalisation d'installations portuaires, d'usines, de plantations de peupliers...).

Elles s'observent à l'étage collinéen de la région de l'Europe tempérée en bordure du Rhin, du Rhône, de la Saône, de la Seine, de la Loire, de la Garonne, de l'Adour et de certains de leurs grands affluents.

Il s'agit d'un habitat de très grand intérêt patrimonial malgré son caractère non prioritaire (plus rare que les autres forêts riveraines).

Au niveau de la gestion, il est vivement recommandé d'éviter les transformations. Il s'agit d'assurer la pérennité de ces forêts en maintenant en place le mélange des essences (parfois en le restaurant).

Parfois il est nécessaire de lutter contre des espèces envahissantes, réelles menaces pour la diversité de ces habitats (Robinier, Renouées, Buddleya...).

Déclinaison en habitats élémentaires

- ① - Peupleraies blanches-frênaies rhénanes
- ② - Chênaies-ormaies rhénanes
- ③ - Chênaies-ormaies à Frêne oxyphylle

Position des habitats élémentaires au sein de la classification phytosociologique actuelle

Forêts caducifoliées de l'Europe tempérée :

► Classe : *Quercus roboris*-*Fagetalia sylvatica*

Forêts riveraines européennes :

■ Ordre : *Populetalia albae*.



Forêts riveraines de l'Europe tempérée :

□ Sous-ordre : *Alno glutinosae-Ulmenalia minoris*.

● Alliance : *Alnion incanae (Alno-Padion)*.

Forêts alluviales des grands fleuves :

○ Sous-alliance : *Ulmenion minoris*.

◆ Association : *Fraxino excelsioris-Populetum albae* ①

Quercu-Ulmetum minoris ②

Ulmo minori-Fraxinetum angustifoliae ③

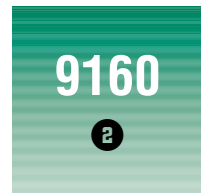
Bibliographie

- AMOROS C., PETTS G.E., 1993 - Hydrosystèmes fluviaux. Masson, Paris, 306 p.
- BABONAUX, 1970 - Le lit de la Loire, étude d'hydrodynamique fluviale. Université Paris 1, Bibliothèque nationale, 252 p. (thèse de doctorat).
- BETHEMONT J., DEGORGÉ J.N., DUPUY B., JOLIVEAU J., WASSON J.-G., 1993 - Approche écosystémique du bassin de la Loire : éléments pour l'élaboration des orientations fondamentales de gestion. Phase 1 (état initial, problématique et atlas). CNRS Saint-Étienne, CEMAGREF Lyon.
- BILLY F., 1988 - La végétation de basse Auvergne. *Soc. Bot. Centre-Ouest*, n° spécial 9, p. 275-378.
- BORNAND M. *et al.*, 1969 - Les sols du val d'Allier. INRA Montpellier, 199 p. + cartes.
- BRAQUE R., LOISEAU J.-E., 1980 - Forêts alluviales intéressantes du cours moyen méridien de la Loire et de l'Allier. *Colloques phytosociologiques*, Les forêts alluviales, IX, p. 601-605.
- BREUILLY Ph., 1998 - Et au milieu coule la Durance, étude d'un hydro-système anthropisé. FIF-ENGREF - Conservatoire botanique national alpin de Gap-Charance. 75 p. + annexes.
- CALARD R., KARLSSON P., 1994 - L'effet de travaux d'entretien du lit sur l'écoulement des crues, mise au point d'une méthodologie de nettoyage du lit de la Loire entre la Charité et Saint-Satur. DIREN Service de bassin Loire-Bretagne, INP-ENSEEIH.
- CARBIENER R., 1970 - Un exemple de type forestier exceptionnel pour l'Europe occidentale : la forêt du lit majeur du Rhin au niveau du fossé rhénan (*Fraxino-Ulmetum* Oberd. 53). Intérêt écologique et biogéographique. Comparaison à d'autres forêts thermophiles - *Vegetatio* - XX (1-4) - p. 97-148.
- CARBIENER R., SCHNITZLER A., 1991 - Évolution of the major pattern models and processes of alluvial forest of the Rhine in the rift valley. *Vegetatio*, 88, p. 115-129.
- CHEVALLIER H., 1996 - Étude de forêts alluviales ligériennes, typologie descriptive et fonctionnelle, propositions de gestion. LPO Auvergne, FIF-ENGREF, 75 p. + annexes.
- CHEVALLIER H., 1997 - Les forêts alluviales des bords de Loire, exemple d'une problématique de gestion d'un patrimoine naturel ; *Dossier de l'environnement de l'INRA*, n° 15, p. 79-86.
- COLLIN E., BILGER I., ERIKSSON G., TUROK J., sous presse - The conservation of Elm genetic resources in Europe.
- CORILLION R., 1991 - Contribution à l'étude de l'Orme (genre *Ulmus* L.) en Anjou. *Bull. Soc. Et. Sci. Anjou*, n° 80, p. 4-16.
- CORILLION R., 1992 - Les végétations à *Ulmus laevis* Pallas et *Fraxinus angustifolia* Vahl. des rives de la Loire angevine. *Bull. Soc. Et. Sci. Anjou*, n° 14, p. 103-111.
- DARINOT F., 1992 - Les changements de la végétation alluviale provoqués par les aménagements hydroélectriques : bases écologiques pour l'élaboration de scénarios prévisionnels. Université Joseph-Fourier Grenoble 1, université Aix-Marseille 1, 34 p. + annexes.
- DDAF Vosges, 1997 - Lutter contre les Renouées du Japon. DDAF Vosges, Fédération des Vosges pour la pêche et la protection du milieu aquatique. 11 p.
- DE WAAL L.C. *et al.*, 1994 - Ecology and management of invasive riverside plants - Chichester ; New York, published for the International Centre of Landscape Ecology by Wiley, 217 p.
- FIZAINE G., 1995 - Étude des relations forêt-cours d'eau. Propositions de gestion forestière adaptée en bordure de cours d'eau. Contrat de rivière semois, FIF-ENGREF, 78 p. + annexes.
- FIZAINE G., 1997 - Cahier d'aide à la gestion des peuplements forestiers de bordure de cours d'eau. Contrat de rivière semois, Wallonie, Belgique.
- HERMANT F., 1996 - Le peuplier dans son environnement, éléments de réflexion sur la populiculture et ses impacts écologiques. CRPF Nord - Pas-de-Calais, Picardie, Univ. sciences et technologies de Lille, 137 p. (rapport de DESS).
- HERMANT F., 1996 - Le peuplier et son environnement, quelques recommandations pour la valorisation écologique des peupleraies. CRPF Nord - Pas-de-Calais, Picardie. 17 p.
- HOREMANS P., 1961 - Contribution à l'étude pédologique des terrasses alluviales de la Loire moyenne. Université Paris 7, OPNA, 71 p. (rapport de maîtrise).
- HORON F., 1995 - Reconnaissance du potentiel écologique des forêts alluviales sur l'Allier et la Loire. Université Paris 7, OPNA, 71 p.
- JULLIAN L., 1994 - Plan de gestion du méandre de Guilly (Centre). Loire Nature, Conservatoire du patrimoine naturel de la région Centre.
- KUCK D., LEUKERT M., MODRO G., ROHDE S., 1995 - Écotopes du val d'Allier (Joze-Maringues, Puy-de-Dôme). LPO Auvergne, université de Hanovre, Loire Nature.
- LEFEVRE F., LEGIONNET A., DEVRIES S., TUROK J., 1998 - Strategies for the conservation of a pioneer tree species, *Populus nigra* L., in Europe. *Genet. Sel. Evol.* in press.
- LEGIONNET A., 1996 - Diversité et fonctionnement génétique des populations naturelles de *Populus nigra* L., espèce pionnière des ripisylves européennes. Université de Montpellier 2, 106 p.
- LOISEAU J.-E., 1976 - Contribution à l'étude de la flore et de la végétation alluviale de la Loire et de l'Allier. *Le Monde des plantes*, n° 387, p. 1-9.
- LOISEAU J.-E., 1983 - Étude et cartographie des biocénoses dans la vallée de la Loire nivernaise en aval de Decize.
- LOISEAU J.-E., FELZINES J.-C., 1986 - Nouvelles observations sur la flore alluviale d'introduction dans le bassin moyen de la Loire. *Rev. Sc. Nat. d'Auvergne*, vol. 54, p. 15-23.
- LOISEAU J.-E., FELZINES J.-C., 1990 - Investigations floristiques et écologiques dans le lit de la Loire en Nivernais-Berry. *Bull. Soc. Bot. Centre-Ouest*, nouvelle série, tome 21, p. 9-28.
- LOISEAU J.-E., FELZINES J.-C., 1992 - Variations du peuplement végétal alluvial constatées dans la partie moyenne du bassin ligérien en 1990 et 1991. *Le Monde des plantes*, n° 445.
- LOISEAU J.-E., FELZINES J.-C., 1995 - Étude, évaluation et évolution de la végétation naturelle du cours oriental de la Loire. *C.R. Acad. Agric.*, 81 (1), p. 83-98.
- LPO Auvergne, 1993 - Avifaune du val d'Allier de Joze au Bec de Morge. LPO Auvergne.
- LUKEN J., THIERET J., 1997 - Assessment and management of plant invasions - New York : Springer, 234 p.
- LUNAI B., 1982 - Végétation ligérienne. *Les naturalistes orléanais et de la Loire moyenne*.
- MALRAT D., 1994 - Étude de l'état des berges de la Loire et de l'Allier. Loire Nature, faculté des sciences de Tours MST IMACOF + cartographie au 1/10 000^e (rapport de maîtrise).
- MICHELOT J.-L., 1995 - Gestion des milieux naturels fluviaux. Guide technique ATEN. Ministère de l'Environnement, Agence de l'eau Adour-Garonne, Réserve naturelle de France. 67 p.
- MOREAU D. *et al.*, 1995 - Plan de gestion du méandre de Précaillé. CPA, 89 p. + annexes.
- NATURE 18, 1994 - Bilan des connaissances naturalistes - La Charité/Loire - Sancerre. Loire Nature, Conservatoire du patrimoine naturel de la région Centre, 20 p. + annexes.
- NATURE 18, 1995 - Évaluation du patrimoine végétal et définition d'objectifs de gestion pour un site de Loire à Herry. Loire Nature, Conservatoire du patrimoine naturel de la région Centre, 46 p. + annexes.

- PAGES L., 1985 - Les taillis de Robinier du Val de Loire : croissance, biomasse, régénération. Université Paris-Sud Orsay, 74 p.
- PAUTOU G. *et al.*, 1972 - Étude écologique des îles du Rhône entre Seyssel et Lyon. Organisation opérationnelle de la démonstration - Univ. Grenoble - CNRS - Entente interdépartementale pour la démontification - 54 p.
- PAUTOU G., DECAMPS H., AMOROS C., BRAVARD J.-P., 1985 - Successions végétales dans les couloirs fluviaux : l'exemple de la plaine alluviale du haut Rhône français. *Bull. Ecol.*, t. 16 (3), p. 203-212.
- PAUTOU G., WUILLOT J., 1989 - La diversité spatiale des forêts alluviales dans les îles du haut Rhône français. *Bull. Ecol.* t. 20, p. 211-230.
- PAUTOU, G. *et al.* 1979 - Recherches écologiques dans la vallée du haut Rhône français - Doc. Cart. Ecol. XXII - p. 5-63.
- PERINOT C., MARIEN F., MARTINEZ J.N., 1997 - Le franchissement des petits cours d'eau et la protection de l'environnement. AFOCEL *Fiche Informations Forêt* n° 556.
- PRATZ J.-L., 1994 - Analyse des connaissances biologiques acquises. Les naturalistes orléanais et de la Loire moyenne. + cartographie au 1/10 000^e.
- PROMONATURE, 1993 - Cartographie au 1/20 000^e des groupements végétaux de la Loire de Saint-Hilaire-Fontaine à Nevers, Loire Nature.
- PROMONATURE, 1994 - Cartographie au 1/20 000^e des groupements végétaux de la Loire nivernaise de Nevers à Cosne/Loire et de l'Allier nivernais. Loire Nature.
- RAMEAU J.-C. et SCHMITT A., 1980 - Les forêts alluviales de la plaine de la Saône. *Colloques phytosociologiques*, Les forêts alluviales, IX : p. 93-109.
- RAMEAU J.-C., 1996 - Typologie phytosociologique des habitats forestiers et associés. T 4 : Complexes sylvatiques des forêts résineuses montagnardes et subalpines - Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, 1110 p.
- RAMEAU J.-C., ESTRADE J., 1980 - Premières observations sur les forêts riveraines des Vosges et du Morvan - *Colloques phytosociologiques*, Les forêts alluviales. Strasbourg, p. 411-428.
- RAMEAU J.-C., GAUBERVILLE C., DRAPIER N., 2000 - Gestion forestière et diversité biologique. Identification et gestion intégrée des habitats et espèces d'intérêt communautaire. France - Domaine continental et atlantique - ENGREF, ONF, IDF.
- REVUE DE GÉOGRAPHIE DE LYON, 1996 - La rivière, un corridor naturel à gérer. Vol. 71 (4).
- RUFFINONI C., GAZELLE F., DECONCHAT M., 1994 - Rôle des boisements riverains dans la prévention des pollutions azotées diffuses. *Revue de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne*, n° 60 (spécial Écologie et Gestion), p. 39-44.
- RUFFINONI C., PAUTOU G., 1996 - Ripisylves et forêts alluviales, des boisements d'avenir. *Forêt entreprise*, n° 112 (6), p. 57-64.
- RUFFINONI P., GAZELLE F., 1996 - Ripisylves et forêts alluviales, restauration et gestion des ripisylves. *Forêt entreprise*, n° 116 (4), p. 43-49.
- SCHNITZLER A., 1994 - European alluvial hardwood forests of large floodplains. *Journal of biogeography*, 21, p. 605-623.
- SCHNITZLER A., 1995 - Les forêts alluviales des lits majeurs de l'Allier et de la Loire moyenne entre Villeneuve/Allier et La Charité/Loire, étude phytosociologique, diagnostic de naturalité et propositions de renaturation. Loire Nature. 31 p.
- SCHNITZLER A., CARBIENER R., 1993 - Les forêts galeries d'Europe. *La Recherche I*, vol. 24 (255), p. 694-701.
- SCHNITZLER A., MULLER S., 1998 - Écologie et biogéographie de plantes hautement invasives en Europe : les Renouées géantes du Japon (*Fallopia japonica* et *F. sachalinensis*). *Rev. Ecol. (Terre et Vie)*, vol. 53.
- SCHNITZLER A., WEISS D., 1991 - Zones inondables, végétation et qualité de l'eau en milieu alluvial rhénan : l'île de Rhinau, un site de recherches intégrées. *Bull. Ecol.*, t. 22 (3-4), p. 317-336.
- VIEBAN S., 1986 - Aménagement des cours d'eau. Gestion et protection des berges. Agence de bassin Seine-Normandie.
- SCHNITZLER-LENOBLE A., 1988 - Typologie phytosociologique, écologique et dynamique des forêts alluviales du complexe géomorphologique allo-rhénan (plaine centrale d'Alsace) - Thèse, Strasbourg, 485 p.
- SCHNITZLER-LENOBLE A., 1995
- a - Community ecology of arboreal lianas in gallery forests of the Rhine valley - *Acta Oecologica*.
 - b - Successional status of trees in gallery forest along the river Rhine - *Journal of vegetation Science*.
 - c - Alluvial hardwood forests of the temperate area - *Journal of biogeography* - 21 - p. 901-918.
- THEBAULT G., 1995 - Reconnaissance phytoécologique dans le val d'Allier. CPA, OPNA, 48 p.
- TREMOLIERES M., CARBIENER D., CARBIENER R., EGLIN I., ROBACH F., SANCHEZ-PEREZ M., SCHNITZLER A., WEISS D., 1991 - Zones inondables, végétation et qualité de l'eau en milieu alluvial rhénan : l'île de Rhinau, un site de recherches intégrées. *Bull. Ecol.*, t. 22 (3-4), p. 317-336.
- VILLAR C., 1995 - Cartographie des formations ligneuses sur la réserve du val d'Allier. IUT Tours Génie de l'environnement - ONF Service départemental de l'Allier, 21 p. + annexes (rapport de stage).

Catalogues de stations

- ACKERMANN Fl., 1991 - Prétude en vue d'une typologie des stations forestières en Chalosse, bas Adour et sur les coteaux basco-béarnais - CEMAGREF, Bordeaux, 126 p.
- BAILLY G., 1995 - Catalogue des types de stations forestières de la plaine de Saône - Centre d'études techniques forestières de la Côte-d'Or, 311 p.
- BAILLY G., 1995 - Catalogue des types de stations forestières de la plaine de Saône. Centre d'études techniques forestières de la Côte-d'Or, 311 p.
- BAILLY G., 1998 - Guide pour le choix des essences en plaine de Saône. *Soc. For. de Franche-Comté*, ONF, CRPF. 28 p.
- HAUSCHILD R., ASAEL S., 1997 - Catalogue des stations forestières de la basse plaine rhénane (Alsace). CRPF LA. 196 p.



Chênaies pédonculées neutrophiles à Primevère élevée

CODE CORINE 41.24

Caractères diagnostiques de l'habitat

Caractéristiques stationnelles

Types d'habitats sur terrasses alluviales des vallées ou sur dépressions marneuses en région subatlantique ou continentale, à l'étage collinéen (< 500 m).

Alluvions argileuses, argilo-limoneuses reposant sur des matériaux plus grossiers, ou sur sols argileux ou marneux.

Bonne activité biologique (litière rapidement décomposée par les vers de terre : humus de type mull eutrophe).

Bonne humidité permanente ; possibilité d'engorgement une partie de l'année.

Variabilité

Deux associations végétales s'observent :

- **Chênaie pédonculée à Primevère élevée**, subatlantique ou subcontinentale océanique :
 - variante neutrophile sur matériaux argilo-limoneux, avec nappe temporaire ; Circée de Paris (*Circaea lutetiana*) ;
 - variante à Ficaire sur marnes avec Mercuriale pérenne (*Mercurialis perennis*) ;
 - variante à Ail des ours (*Allium ursinum*) sur sols riches et très frais ;
 - variante basse à Frêne commun, Reine des prés (*Filipendula ulmaria*)...
- **Chênaie pédonculée alsacienne à Cerisier à grappes** (*Prunus padus*) : variations géographiques :
 - race de l'Ill installée sur matériaux argilo-limono-sableux et dépourvue d'espèces calcicoles : variante à Orme lisse (*Ulmus laevis*), mésohygrophile ; variante à Faux fraisier (*Potentilla sterilis*), hygrocline ;
 - race du Rhin sur alluvions carbonatées (certaines de ces chênaies dérivant de l'assèchement de la chênaie-ormaie), avec présence d'espèces calcicoles (*Viburnum lantana*, *Cornus sanguinea*...).

Physionomie, structure

La strate arborescente est dominée par le Chêne pédonculé souvent accompagné du Frêne commun, de l'Érable sycomore, du Merisier, du Tilleul à petites feuilles... Le Charme est présent en partie haute.

La strate arbustive est riche en espèces : Noisetier, Aubépine épineuse, Sureau noir, Fusain d'Europe, Troène, Camerisier...

Le tapis herbacé est exubérant avec Primevère élevée, Ficaire, Ail des ours (*Allium ursinum*)...

Le tapis muscinal est recouvrant (*Plagiomnium undulatum*...).

Espèces « indicatrices » du type d'habitat

Chêne pédonculé	<i>Quercus robur</i>
Frêne commun	<i>Fraxinus excelsior</i>
Primevère élevée	<i>Primula elatior</i>

Ficaire
Renoncule à tête d'or
Sanicle d'Europe
Moschatelline
 Érable sycomore
 Charme
 Noisetier
 Camerisier à balais
 Fusain d'Europe
 Circée de Paris
 Fougère femelle
 Benoîte commune
 Épiaire des bois
 Véronique des montagnes
 Lierre terrestre

Ranunculus ficaria
Ranunculus auricomus
Sanicula europaea
Adoxa moschatellina
Acer pseudoplatanus
Carpinus betulus
Corylus avellana
Lonicera xylosteum
Euonymus europaeus
Circaea lutetiana
Athyrium filix-femina
Geum urbanum
Stachys sylvatica
Veronica montana
Glechoma hederacea

Confusions possibles avec d'autres habitats

Avec des chênaies pédonculées-charmaies de substitution de hêtraies-chênaies à Mélique, à Aspérule..., installées sur des sols mieux drainés de pentes ou de plateaux.

Avec des faciès à Frêne de forêt riveraine, installées sur des terrasses surélevées par rapport au lit majeur (présence d'un grand nombre d'espèces mésohygrophiles).

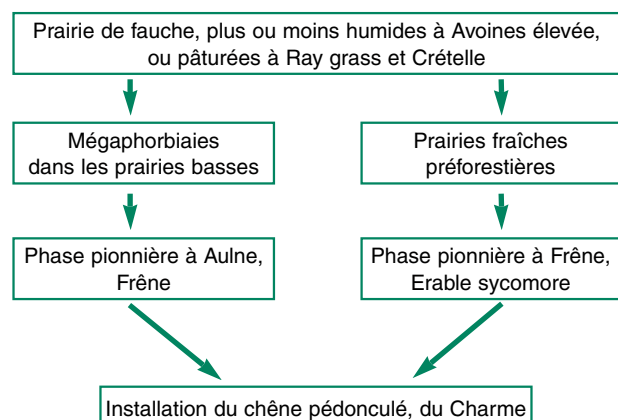
Correspondances phytosociologiques

Chênaies pédonculées à Primevère élevée ; associations : *Primulo elatiori-Quercetum roboris* ; *Pruno padi-Quercetum roboris*.

Chênaies pédonculées édaphiques ; alliance : *Fraxino excelsioris-Quercion roboris*.

Dynamique de la végétation

Spontanée



Liée à la gestion

Futaie de Chêne pédonculé, de Frêne.

Taillis sous futaie de Chêne et Charme (ou Noisetier).

Taillis de Charme.

La chênaie pédonculée à Cerisier à grappes peut dériver de la chênaie-ormaie rhénane suite à l'abaissement de la nappe.

Habitats associés ou en contact

Forêts riveraines installées en contrebas (UE : 91E0*).

Aulnaies marécageuses.

Lisières herbacées avec espèces nitrophiles (UE : 6430).

Mégaphorbiaies (UE : 6430).

Habitats de sources.

Hêtraies à Mélisque et Aspérule (UE : 9130).

Prairies de fauche à Avoine élevée (UE : 6510).

Chênaies-ormaies des grands fleuves (UE : 91F0).

Répartition géographique

Nord-Pas-de-Calais, Picardie, Île-de-France, Champagne-Ardenne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté, Rhône-Alpes...



Source : D'après RAMEAU et al., 2000 - Gestion forestière et diversité biologique. Tomes Atlantique et Continental.

Valeur écologique et biologique

Très grande variabilité stationnelle liée à la microtopographie.

Habitats souvent de faible étendue, parfois résiduels (anciennes déforestations).

Très grande richesse floristique.

Divers états de l'habitat ; états de conservation à privilégier

États à privilégier

Futaies mélangées avec taillis de Charme.

Taillis sous futaie de Chêne pédonculé avec taillis de Charme.

Autres états observables

Taillis de Charme, de Robinier.

Plantations d'Épicéa...

Peupliers.

Tendances évolutives et menaces potentielles

Stabilisation après les déforestations anciennes ; tendant à s'étendre actuellement du fait de la déprise agricole (par des phases juvéniles à Frêne et Érables).

Enrésinements encore observés ; populiculture dans les zones basses.

Potentialités intrinsèques de production

Fertilité bonne à élevée.

Sylviculture feuillue :

- Chêne pédonculé à favoriser tout en conservant Merisier et Tilleul à petites feuilles ; la qualité des Chênes n'est cependant pas toujours bonne : présence d'individus brogneux ou bas branchus ;
- Frêne à favoriser en futaie sur les meilleures stations ;
- Érable sycomore en accompagnement des précédents.

Cadre de gestion

Rappels de quelques caractères sensibles de l'habitat

Sols pouvant présenter une certaine fragilité :

- tassement des sols légèrement hydromorphes à dominante limoneuse ;
- érosion des sols dans les variantes à dominante sableuse d'Alsace.

Très fort développement de la ronce et du noisetier en cas d'ouverture brutale du couvert forestier

Modes de gestion recommandés

Sylviculture de feuillus pour la production de bois d'œuvre de haute qualité à récolter à l'optimum individuel de maturité sylvicole.

● Transformations vivement déconseillées

Compte tenu de la bonne productivité des essences autochtones, et en Frêne tout particulièrement, et de l'intérêt patrimonial de l'habitat, la transformation de ces peuplements en essences autres que celles du cortège de l'habitat est vivement déconseillée.

● Maintien d'un couvert minimum

Éviter les découverts sur de trop grandes surfaces :

- limite l'érosion des sols à dominante sableuse ;
- limite l'envahissement par les ronces et arbustes calcicoles et les plantes sociales en général.

Le maintien d'un sous-étage limite les risques de brogues sur le Chêne pédonculé.

Les traitements les plus adaptés, et cela compte tenu notamment des surfaces concernées, sont celui de la futaie irrégulière ou de la futaie par bouquets ou par petits parquets qui permettent de conserver un mélange d'essences avantageux (diversité, stabilité des peuplements...).

Taillis sous futaie : intervenir sur l'existant par des opérations d'améliorations et d'éclaircies par le haut qui font évoluer l'ancien taillis sous futaie vers une futaie irrégulière ou par bouquets.

● Développement des jeunes peuplements

La régénération est plus ou moins abondante, notamment en feuillus précieux qu'il convient alors de favoriser au maximum.

L'enrichissement lors des opérations de régénération est envisageable avec des essences du cortège de l'habitat (Chêne pédonculé, Frêne, Merisier, Érable sycomore) en complément d'une régénération naturelle qui s'avérerait insuffisante. On ne peut exclure la présence par apport ou enrichissement à partir de parcelles à proximité, d'essences autres que celles du cortège de l'habitat, elles apportent également un gain en diversité et en stabilité des peuplements. On préférera des provenances locales de façon à maintenir l'intégrité génétique des populations autochtones.

Dégagements de préférence mécaniques ou manuels ; limiter l'utilisation des produits agropharmaceutiques à l'entretien autour des plants.

● Intérêt multiple de conserver une diversité d'essences

Conserver un maximum d'essences d'accompagnement (Tilleul à petites feuilles, Érable plane, Ormes, Charme, Tremble, Bouleaux verruqueux et Cerisier à grappes en vallée rhénane) à titre de diversification en plus des essences principales valorisées à titre sylvicole.

Maintenir un mélange d'essences principales et secondaires remplit deux rôles :

- sylvicole, par le gainage des essences par le sous-étage arboré et arbustif ;
- patrimonial, par le maintien d'une diversité d'essences importante.

Sensibilité des sols légèrement hydromorphes au tassement.

Éviter les passages répétés d'engins mécaniques.

Débarder en période de gel de préférence.

Cloisonner les exploitations.

Éléments de biodiversité à conserver :

- Ormes : présence d'individus de qualité exceptionnelle, à conserver dans la mesure du possible. Favoriser les régénérations quand il y en a ;
- maintien d'arbres morts, surannés ou dépérissants : les arbres maintenus (1 à 5 par ha) seront des individus sans intérêt commercial ou des arbres monumentaux et sans risque pour les arbres sains. Ils permettent la présence de coléoptères saproxylophages ou de champignons se développant aux dépens du bois mort. Les arbres retenus seront éloignés au maximum des éventuels chemins, pistes et sentiers pour minimiser les risques de chutes de branches ou d'arbres sur les promeneurs ou les personnels techniques.

Inventaires, expérimentations, axes de recherche à développer

Inventaire à poursuivre pour préciser l'aire de répartition et la diversité écologique de ce type d'habitat.

Enrichissements : essences et provenances à privilégier, impact sur l'état de conservation de l'habitat considéré (seuils, proportions, etc.).

Impact du maintien d'arbres surannés, dépérissants ou morts sur des populations de saproxylophages (nombre d'arbres nécessaires ? effets seuils ? régulation des populations ?).

Ormes : surcoûts éventuels d'opérations spécifiques à son maintien (devis).

Coûts d'une gestion en futaie irrégulière (inventaires périodiques, travaux plus fréquents, organisations des coupes pour la vente).

Bibliographie

- BAILLY G., 1995.
BARY-LENGER A., NEBOUT J.-P., 1993.
BEAUFILS Th., BAILLY G., 1998.
DECONNINCK M.-C., 1989.
GODREAU V., 1990.
OBERTI D., 1993.
PAGET D., 1992.
RAMEAU J.-C., 1985.
SEVRIN E., 1997.
SIMMONOT J.-L., 1994.

Aulnaies à hautes herbes

91E0*

11

* Habitat prioritaire

CODE CORINE 44.3

Caractères diagnostiques de l'habitat

Caractéristiques stationnelles

Cette aulnaie (où le Frêne est souvent sporadique) est installée sur des tourbes, des vases tourbeuses, des alluvions, avec des sols très riches en humus ; en vallée, bord de plan d'eau, sources...

Les sols sont neutres ou basiques.

Une nappe permanente se rencontre assez près de la surface.

Malgré l'humidité, la nitrification est excellente, comme le révèle la présence de nombreuses nitrophiles.

Variabilité

Type d'habitat le plus répandu à Reine des prés (*Filipendula ulmaria*), Cirse des marâchers (*Cirsium oleraceum*)... (**Filipendulo-Alnetum**) :

- variante typique dans les dépressions des vallées sur vase tourbeuse gorgée d'eau ;
- variante à Consoude officinale (*Symphytum officinale*) sur alluvions limoneuses humifères avec Ronce bleue (*Rubus caesius*), Grand liseron (*Calystegia sepium*), Ortie royale (*Galeopsis tetrahit*), Pigamon fauve (*Thalictrum flavum*)... ;
- variante à Cardamine amère (*Cardamine amara*) sur sols gorgés d'eau calcaire, avec Renoncule rampante (*Ranunculus repens*), Scirpe des bois (*Scirpus sylvaticus*), Stellaire des bois (*Stellaria nemorum*)...

Type d'habitat plus rare à groseillier rouge (*Ribes rubrum*) (**Ribo-Alnetum**), à localiser en France, près des sources et à proximité des plans d'eau avec Laîche des marais (*Carex acutiformis*), Crépide des marais (*Crepis paludosa*), Valériane dioïque (*Valeriana dioica*)..., en zone montagnarde (Vosges...).

Physionomie, structure

La strate arborescente est largement dominée par l'Aulne glutineux auquel s'associe parfois le Frêne commun.

La strate arbustive héberge le Saule cendré, le Groseillier rouge, la Viorne obier...

Le tapis herbacé est constitué par un recouvrement continu d'espèces de mégaphorbiaies auxquelles s'ajoutent souvent des grandes Laîches.

Espèces « indicatrices » du type d'habitat

Aulne glutineux	<i>Alnus glutinosa</i>
Frêne commun	<i>Fraxinus excelsior</i>
Cirse marâcher	<i>Cirsium oleraceum</i>
Reine des prés	<i>Filipendula ulmaria</i>
Crépide des marais	<i>Crepis paludosa</i>
Prêle géante	<i>Equisetum telmateia</i>
Morelle douce-amère	<i>Solanum dulcamara</i>
Eupatoire chanvrine	<i>Eupatorium cannabinum</i>
Valériane dioïque	<i>Valeriana dioica</i>
Laîche des marais	<i>Carex acutiformis</i>
Laîche des rives	<i>Carex riparia</i>

Épilobe hirsute
Lierre terrestre
Angélique des bois

Epilobium hirsutum
Glechoma hederacea
Angelica sylvestris

Confusions possibles avec d'autres habitats

Avec les aulnaies marécageuses dont ces aulnaies (-frênaies) peuvent dériver par drainage (ces aulnaies présentent un horizon noir de matière organique gorgé d'eau, « où les bottes s'enfoncent »).

Correspondances phytosociologiques

Aulnaies-frênaies à hautes herbes ; associations : **Filipendulo ulmariae-Alnetum glutinosae** (= **Macrophorbio-Alnetum glutinosae**) ; **Ribo rubri-Alnetum glutinosae**.

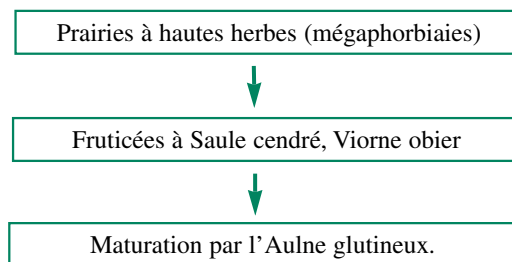
Forêts alluviales des petites ou moyennes rivières ; sous-alliance : **Alnenion glutinoso-incanae**.

Forêts alluviales de l'Europe tempérée ; alliance : **Alnion-incanae**.

Dynamique de la végétation

Peuvent dériver de l'assèchement d'aulnaies marécageuses ou de l'exhaussement de queues d'étangs ; le drainage ou l'abaissement de plan d'eau entraîne une activation de la minéralisation de la matière organique épaisse caractérisant l'aulnaie marécageuse.

Possibilité d'évolution à partir de prairies :



La maturation de la strate arborescente est plus ou moins élevée selon le niveau de l'eau : 1) Aulne seul en conditions assez engorgées ; 2) Aulne et Frêne en situation moyenne ; 3) Aulne, Frêne, Chêne pédonculé dispersé, dans la partie la plus surélevée.

Habitats associés ou en contact

Habitats aquatiques (UE : 3150 ; UE : 3260).

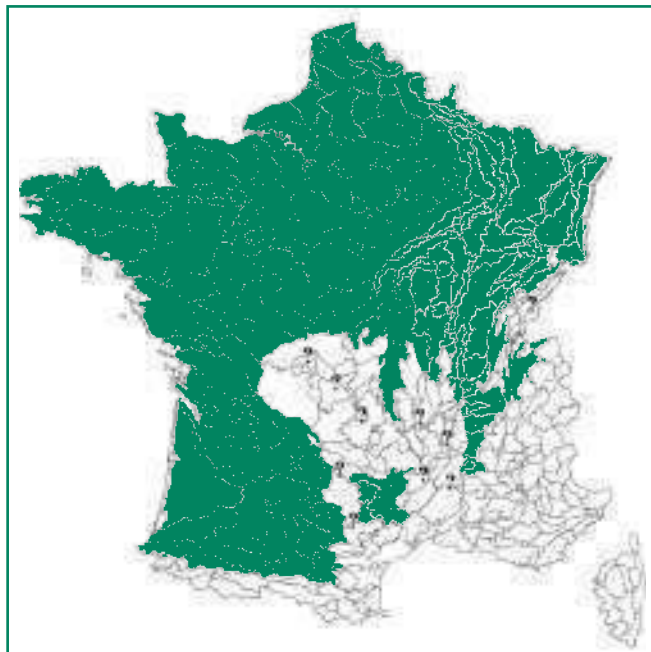
Prairies humides à hautes herbes (mégaphorbiaies) (UE : 6430).

Chênaies pédonculées-frênaies sur les terrasses plus élevées (UE : 9160).

Prairies inondées à Laïches (*Carex acutiformis*, *Carex riparia*...),
Roselières à Baldingère (*Phalaris arundinacea*), à Phragmite (*Phragmites australis*),
Aulnaies marécageuses.
Ormaies-frênaies (UE : 91E0*).

Répartition géographique

À l'état dispersé, à l'étage collinéen des domaines atlantique et continental.



Source : D'après RAMEAU et al., 2000 - Gestion forestière et diversité biologique. Tomes Atlantique et Continental.

Valeur écologique et biologique

Types d'habitats peu fréquents et occupant d'assez faibles étendus.
Par ailleurs certains individus ont été drainés à ciel ouvert pour des plantations de peupliers.
Présence possible de quelques espèces peu fréquentes : Cardère velue, Pigamon jaune.
Complexes d'habitats variés offrant de multiples niches écologiques aux espèces végétales et animales.

Divers états de l'habitat ; états de conservation à privilégier

États à privilégier

Aulnaies (-frênaies) en futaie.
Aulnaies en taillis, frêne en futaie.

Autres états observables

Plantations de peupliers.

Tendances évolutives et menaces potentielles

Déforestation ayant fait disparaître certains individus.
Drainages opérés, suivis de transformation en peupleraie.

Fragilité : la permanence de l'habitat dépend de la subsistance de la nappe permanente peu profonde.

—> Forte réduction de la surface d'origine : stabilité actuellement de la surface résiduelle occupée.

Potentialités intrinsèques de production

Potentialités très moyennes compte tenu de l'engorgement assez prononcé.

L'Aulne glutineux en futaie est l'essence la plus adaptée.

Habitat limite pour le Frêne (engorgement hivernal).

Stations qui ont été utilisées, après drainage, pour le peuplier.

Cadre de gestion

Rappels de quelques caractères sensibles de l'habitat

Engorgement plus ou moins marqué mais présent systématiquement. On portera donc une attention particulière à n'employer que des techniques avérées respectant la fragilité de l'habitat.

Modes de gestion recommandés

Transformations à proscrire, de toutes façons inadaptées (sols très hydromorphes).

Drainage à proscrire (modifications du régime hydrique, transformation des sols par minéralisation de l'horizon tourbeux).

Pas de travail du sol (risque d'entraînement de particules vers la rivière : augmentation de la turbidité).

Ne pas utiliser d'engins (sensibilité des sols trop importante).

Traitements agropharmaceutiques à proscrire (risques de dérive importants)

● **Favoriser l'Aulne en futaie claire issue de balivage ou de graine**

Régénération naturelle à privilégier (longévité plus grande des plants issus de semis et meilleure conformation que les arbres issus de taillis).

L'Aulne étant strictement héliophile, il est nécessaire pour favoriser la venue de semis d'ouvrir le peuplement : le travail se fait arbre par arbre, ou par bouquets si la surface de l'individu est suffisante.

Si la régénération naturelle est particulièrement difficile à acquérir (concurrence herbacée et des ronces), on pourra avoir recours à un enrichissement par plantation de plants d'Aulne adaptés à la station.

La désignation de brins d'avenir sur les cépées permet aussi de compenser un manque de régénération naturelle.

L'utilisation du câble-treuil pour le débardage est à maintenir et favoriser, permettant de limiter l'impact sur les sols et la pénétration des engins à l'intérieur des peuplements.

Les techniques du balivage et des éclaircies par le haut doivent être appliquées, limitant une fermeture du couvert rendu assez dense avec les aulnes et limitant la régénération.

Maintenir le Frêne quand il est présent et régénéré naturellement.

Étant en limite stationnelle, éviter un enrichissement par plantation de Frêne s'il ne vient pas naturellement.

Inventaires, expérimentations, axes de recherche à développer

Préciser les modalités sylvicoles de régénération de l'Aulne.

Bibliographie

BEAUFILS Th., 1985.

GAULTIER, 1983.

GEHU J.-M. et GEHU F., 1983, 1985, 1988.

GUINIER Ph., 1959.

LEMEE G., 1937.

LHOTE P., 1985.

NOIRFALISE A. et SOUGNEZ N., 1961.

RAMEAU J.-C., 1996.

SOUGNEZ N., 1967.

TIMBAL P., 1972.

91E0*

1

*Habitat prioritaire

CODE CORINE 44.3

Saulaies arborescentes à Saule blanc

Caractères diagnostiques de l'habitat

Caractéristiques stationnelles

Au bord des rivières d'une certaine importance et des grands fleuves, à l'étage collinéen et à la base de l'étage montagnard (< 600 m en général).

Levées alluvionnaires nourries par les limons de crues.

Les lasses organiques y sont décomposées et nitrifiées chaque année à l'époque des basses eaux, durant l'été.

Substrats très variés (sables, graviers, limons, limons argileux) donnant des conditions en général eutrophes (avec une certaine richesse en éléments minéraux).

Subit et supporte de grandes inondations, parfois assez durables : en hiver, au printemps, voire au début de l'été.

Variantes : basse à Saule blanc (plus de 130 jours d'immersion parfois) ; haute à Peuplier noir (quelques jours tous les 5-10 ans) ; variante à Peuplier noir sur substrats grossiers, dans les deux cas pauvres en Saule blanc (souvent absent).

Variabilité

● Variations d'ordre géographique :

Race rhénane, avec variations selon le niveau par rapport à la rivière :

- saulaies mouilleuses propres aux parties les plus déprimées, les plus longuement inondables ; devenues très rares du fait des endiguements ; confluence de la Sauer et du Rhin ; submersion pouvant dépasser 130 jours ; matériaux limoneux. Phragmite vulgaire, Baldingère (*Phalaris arundinacea*), Laïche des marais (*Carex acutiformis*), Laïche des rives (*Carex riparia*), Roripe amphibie (*Rorippa amphibia*)... ;
- saulaies fraîches à Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*), avec des inondations de 25 jours par an à 8 jours tous les 2 ans ;
- saulaies plus élevées à Peuplier noir.

Race du bord du Doubs sur substrats graveleux.

Race de la Loire et de ses affluents, sur substrats sableux.

Race de la Garonne, du gave de Pau souvent sur substrats humo-argileux.

Pouvant présenter des variations de même ordre que les saulaies rhénanes, avec éventuellement d'autres espèces différentielles.

Physionomie, structure

Saulaies arborescentes dominées par le Saule blanc (avec parfois encore le Peuplier noir).

Strate arbustive riche en espèces de Saules.

Strate herbacée souvent dominée par un roseau (Phragmite ou Baldingère).

Espèces « indicatrices » du type d'habitat

Saule blanc
Peuplier noir

Salix alba
Populus nigra

Baldingère
Phragmite
Iris faux-acore

Saule pourpre
Ortie dioïque
Ronce bleue
Lierre terrestre
Consoude officinale
Laïche des rives
Sureau noir
Morelle douce amère
Angélique des bois
Gaillet gratteron
Canche cespiteuse
Reine des prés

Phalaris arundinacea
Phragmites australis
Iris pseudacorus
Salix purpurea
Urtica dioica
Rubus caesius
Glechoma hederacea
Symphytum officinale
Carex riparia
Sambucus nigra
Solanum dulcamara
Angelica sylvestris
Galium aparine
Deschampsia cespitosa
Filipendula ulmaria

Confusions possibles avec d'autres habitats

Aucune confusion possible.

Correspondances phytosociologiques

Saulaies blanches, saulaies-peupleraies noires ; association : *Salicetum albae*.

Saulaies arborescentes ; alliance : *Salicion albae*.

Dynamique de la végétation

Spontanée

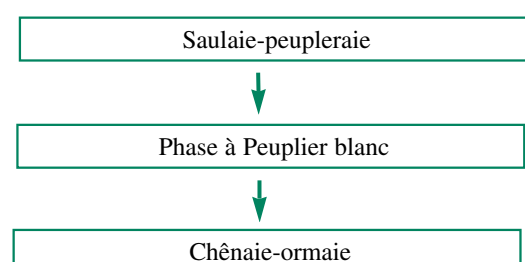
Les variantes basses à Saule blanc sont relativement stables à l'exception de crues catastrophiques qui les détruisent Æ dynamique cyclique par l'intermédiaire de saulaies arbustives pionnières.

On observe la dynamique suivante : roselières → saulaies arbustives → saulaies blanches.

Les variantes hautes peuvent être envahies peu à peu par les essences à bois durs.

L'exhaussement du substrat, l'abaissement de la nappe (travaux) peuvent entraîner une évolution progressive.

Exemple : le Rhin



Habitats associés ou en contact

Habitats aquatiques (UE : 326).

Roselières, cariçaies.

Saulaies arbustives.

Forêts à bois durs (UE : 91E0* ou UE : 91F0).

Aulnaies marécageuses.

Prairies inondables (UE : 6510 ou UE : 6440).

Végétations de lisières à herbacées élevées nitrophiles (UE : 6431).

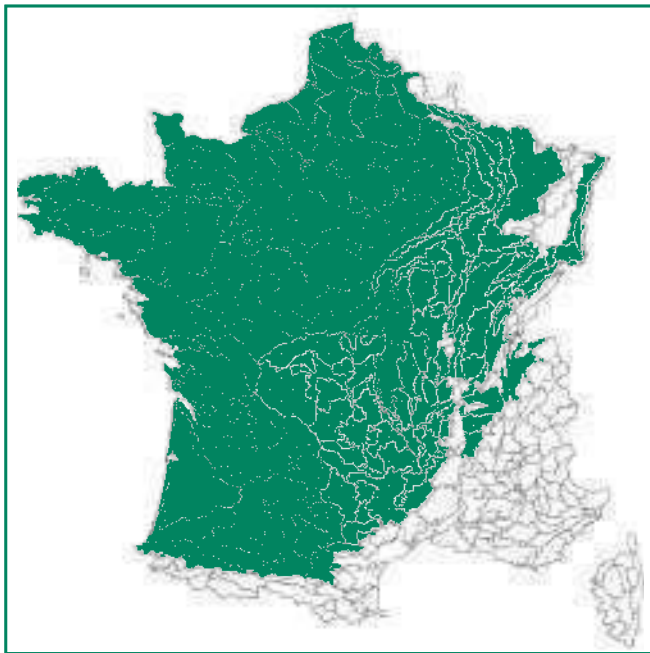
Végétation de grèves exondées (UE : 3270).

Chênaies pédonculées (UE : 9160).

Répartition géographique

À l'état résiduel le long de certains cours d'eau : Rhin, Rhône, Drôme, Doubs, Loire et ses affluents, Garonne.

Aire à préciser.



Source : D'après RAMEAU et al., 2000 - Gestion forestière et diversité biologique. Tomes Atlantique et Continental.

Exemples de sites avec l'habitat dans un bon état de conservation : forêt domaniale du Lauterbourg (Bas-Rhin).

Valeur écologique et biologique

Habitat forestier à caractères particuliers, stables ou pionniers, adapté à des substrats de granulométrie variée, remaniés par des inondations fréquentes. Formation résiduelle ayant régressé au profit des plantations de peupliers.

Intérêt écologique, paysager et faunistique (ornithologique en particulier).

Intérêt des mosaïques d'habitats où entrent ces saulaies blanches.

Très grand intérêt des plaines alluviales encore fonctionnelles.

Divers états de l'habitat ; états de conservation à privilégier

États à privilégier

Saulaies blanches.

Saulaies-peupleraies noires.

Liserés relictuels.

Saulaies arbustives avec quelques saules blancs.

Les zones de rivières encore fonctionnelles sont à privilégier ; sinon l'évolution naturelle vers une forêt à bois durs est souvent inéluctable.

Autres états observables

Plantations clonales de peupliers.

Tendances évolutives et menaces potentielles

Travaux hydrauliques modifiant le régime des inondations et pouvant entraîner ou accélérer l'évolution vers une forêt à bois durs.

Réalisation de plantations clonales de Peupliers.

Type d'habitat ayant assez fortement régressé par le passé ; cette régression se poursuit du fait de la descente des nappes liée aux divers travaux hydrauliques récents, avec un passage éventuel à des forêts à bois dur.

Potentialités intrinsèques de production

Valeur économique très faible voire nulle des formations spontanées (Saule blanc et Peuplier noir).

Populiculture sur les banquettes hautes.

Cadre de gestion

Rappels de quelques caractères sensibles de l'habitat

Forte dépendance vis-à-vis de la dynamique alluviale : certains facteurs comme l'évolution de la ligne d'eau orienteront la gestion. On tiendra compte de leur impact sur l'évolution de l'habitat et ce, selon les variantes (basses ou hautes).

Modes de gestion recommandés

● *Recommandations générales*

Veiller à préserver le cours d'eau et sa dynamique (afin d'éviter une évolution accélérée vers les forêts à bois durs).

Veiller à la pertinence des aménagements lourds réalisés (enrochements, barrages, seuils...) et éviter les travaux (de drainage par exemple) qui comportent des risques de modification du régime des eaux du sol et des inondations.

Ne pas effectuer de coupe rase de la végétation des berges (rôle de stabilisation et d'ancrage par les arbres de bordure).

● **Peuplier noir**

- le déclin actuel du Peuplier noir sauvage, lié à la fragmentation de zones favorables à sa régénération voire la disparition de ripisylves sur certains cours d'eau, amène à une vigilance accrue pour les peuplements alluviaux présentant des populations reliques de *Populus nigra* ;
- d'ores et déjà, le gestionnaire doit veiller à ne pas aggraver la situation et maintenir autant que faire se peut les populations reliques existantes ;
- il est préférable de limiter les coupes d'individus adultes en vue de favoriser au maximum une reproduction sexuée en plus de la multiplication végétative ;
- lors de l'exportation de matériel végétal par exemple, il est primordial d'en contrôler le taux d'hybridation (tests enzymatiques et d'ADN).

Cet objectif de conservation peut se révéler de plus capital au regard de la coévolution génétique hôte/parasite, et donc de l'adaptation et la lutte contre les parasites.

● **Variantes basses : individus présents dans des plaines alluviales encore fonctionnelles**

Transformations à proscrire.

Assurer le minimum d'entretien obligatoire (art. 114 et L. 232-1 du Code rural) : coupe des arbres de berge dangereux car menaçant de tomber (risque d'embâcles et de réduction de la capacité d'écoulement).

Les arbres coupés dans les zones à fort risque de crue ou risquant d'entraîner un trop fort relèvement de la ligne d'eau ne doivent pas être laissés sur place. Il est souhaitable de réaliser la coupe hors période à risque (vis-à-vis des inondations).

En l'absence de risque de création d'embâcles total ou de mortalité future d'une souche, conserver certains arbres vieux ou morts pour leur intérêt pour la faune.

● **Variantes hautes : individus évoluant vers une forêt à bois durs**

Transformations fortement déconseillées : les moyens doivent être prioritairement orientés vers le maintien du caractère alluvial de ces forêts, en assurant notamment la pérennité des formations végétales du cortège de l'habitat.

La question de la transformation devra faire l'objet d'une réflexion lors de l'élaboration des documents d'objectifs, en fonction des réalités techniques et humaines connues alors.

Ne pas s'opposer à la dynamique naturelle là où l'habitat devient inaccessible aux crues les plus fréquentes (bisannuelles à annuelles) : laisser évoluer la phase pionnière temporaire de la forêt à bois dur (installation des Frênes commun et oxyphylle, du Chêne pédonculé).

● **Liserés**

Maintenir et/ou restaurer ce liseré, notamment s'il se situe entre milieu agricole et berge de cours d'eau (ombrage, rôle de filtre, fonction de refuge écologique).

Outre les actions de dégagements et de recépage, le maintien de pratiques d'émondage ou de taille en têtard peut s'avérer intéressant, en bordure des petits cours d'eau (maintien du corridor, impact paysager et faunistique notable).

Autres éléments susceptibles d'influer sur les modes de gestion de l'habitat

L'Érable *negundo* (*Acer negundo*) peut s'intégrer dans certains cas dans le processus dynamique ; aucune gestion particulière n'est susceptible d'être recommandée vis-à-vis de cette essence allochtone, dont on ne connaît pas parfaitement le comportement dans ces milieux (vigueur, concurrence...).

En terme de restauration, il peut être opportun ponctuellement de couper quelques sujets pour favoriser les essences autochtones par les trouées obtenues et permettre le développement des essences pionnières (Saule blanc, Peuplier noir).

Inventaires, expérimentations, axes de recherche à développer

Impacts de l'Érable *negundo* sur les successions végétales.

Affiner les conditions et recommandations éventuelles pour la conservation du peuplier noir *in situ* (régénération, interventions sur les peuplements ...).

Bibliographie

- BAILLY G., 1995.
- BRAQUE R. et LOISEAU J.-E., 1980.
- CARBIENER R., 1970.
- GEHU J.-M. et FRANCK J., 1980.
- HAUSCHILD R. et ASAEL S., 1997.
- LEFEVRE F. *et al.*, in press.
- LEGIONNET A., 1996.
- NICLOUX C. et DIDIER B., 1988.
- RAMEAU J.-C., 1996.
- SCHNITZLER-LENOBLE A., 1988.

GLOSSAIRE⁽¹⁾

ACIDICLINE : se dit d'une espèce associée à un milieu légèrement acide.

AGRO-ECOSYSTEME : écosystème conditionné par l'histoire et le maintien d'un certain type d'activité agricole.

CARIÇAIE : groupement végétal de milieu humide dominé par les laîches (*Carex*).

CLIMAX : stade d'équilibre d'un écosystème (station, facteurs physiques, êtres vivants), relativement stable (du moins à l'échelle humaine), conditionné par les seuls facteurs climatiques et/ou édaphiques.

DIRECTIVE « HABITATS-FAUNE-FLORE » : directive européenne de 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages. Les annexes de cette Directive désignent les types d'habitats ainsi que les espèces animales et végétales d'intérêt communautaire nécessitant la désignation de zones spéciales de conservation.

DIRECTIVE « OISEAUX » : directive européenne de 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages. Les annexes de cette Directive désignent notamment les espèces les plus menacées de la Communauté devant faire l'objet de mesures de conservation spéciales concernant leur habitat. La mise en œuvre de cette Directive nécessite la désignation de Zones de Protection Spéciales (ZPS).

EUTROPHISATION : processus d'enrichissement excessif d'un sol ou d'une eau par apport important de substances nutritives, modifiant profondément les espèces présentes et le fonctionnement de l'écosystème.

FRICHE : terrain agricole abandonné par l'Homme et colonisé par une végétation spontanée.

HELOPHYTE : plante (roseau, jonc...) se développant en milieu aérien mais gardant son appareil souterrain dans un substrat gorgé d'eau.

HYDROMORPHE : se dit d'un sol dont les caractères sont dus en grande partie à un engorgement d'eau temporaire ou permanent. Les conditions d'anaérobiose (absence d'oxygène libre) règnent et l'on observe une accumulation de matière organique (tourbe...).

HYDROPHYTE : se dit d'un organisme dont le développement est inféodé au milieu aquatique.

HYGROCLINE : voir mésohygrophile.

HYGROPHILE : se dit d'un organisme qui affectionne les milieux humides car ayant besoin de fortes quantités d'eau tout au long de son développement.

MAGNOCARIÇAIE : peuplement végétal caractérisé par la dominance de laîches (*Carex*) sociales créant des formations denses et presque exclusives.

MEGAPHORBIAIE : formation végétale de hautes herbes (souvent à larges feuilles) se développant sur des sols humides et riches.

MESOHYGROPHILE : se dit d'une espèce moyennement hygrophile.

MESOPHILE : se dit d'une plante ou d'une communauté végétale croissant de préférence sur un substrat présentant des caractères peu accusés, en particulier ni trop sec ni trop humide.

MESOTROPHE : moyennement riche en éléments nutritifs, modérément acide et permettant une activité biologique moyenne.

NEUTROCLINE : se dit d'une espèce associée à un milieu dont le pH est assez proche de 7.

NEUTRONITROCLINE : se dit d'une espèce associée à un milieu dont le pH est assez proche de 7 et à une concentration modérée en composés azotés dans le substrat.

NEUTROPHILE : se dit d'une espèce vivant dans un milieu dont le pH est proche de 7.

NITRIFICATION : minéralisation des humus aboutissant à l'élaboration des nitrates par une phase de transformation des composés ammoniacaux en nitrites (nitritation), puis de transformation des nitrites en nitrates (nitratation).

NITROPHILE : se dit d'une espèce croissant de préférence sur des substrats riches en composés azotés (nitrates).

OLIGOTROPHE : très pauvre en éléments nutritifs, très acide et ne permettant qu'une activité biologique réduite.

PHYTOSOCIOLOGIE : Science fondée sur la reconnaissance au sein, au sein des végétations, d'unités d'organisation appelés groupement. La phytosociologie décrit ces groupements, les nomme et les classe.

RHEOMORPHE : se dit d'un biotope lié aux eaux courantes

SYLVOFACIES : physionomie prise pas un même type de station lorsque la sylviculture qui y est pratiquée éloigne son peuplement du climax.

Z.N.I.E.F.F. : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique.

(1) : Ce glossaire a été constitué à partir de définitions énoncées dans les ouvrages suivants :

DA LAGE, A. & METAILIE, G., 2000. – Dictionnaire de biogéographie végétale. Editions CNRS. 579 p.

DE LANGHE, J.E., et al., 1992.- Nouvelle flore de Belgique, du Grand-Duché du Luxembourg, du Nord de la France et des régions voisines, 4ème édition. Editions du Patrimoine du Jardin botanique national de Belgique. CXX + 1092 p.

RAMEAU, J.C. et al., 1989.- Flore forestière française, guide écologique illustré - Tome 1 : plaines et collines. Institut pour le Développement forestier, 1785 p.

RAMEAU, J.C., GAUBERVILLE, C., DRAPIER, N., - Gestion forestière et diversité biologique. Identification et gestion intégrée des habitats et espèces d'intérêt communautaire. Institut pour le Développement Forestier.

ANNEXE 3

ETUDE POISSONS – 2001

Rapport d'étude « Recherche des espèces de poissons d'intérêt communautaire du site Natura 2000 n°53 »

Annexes de l'étude piscicole

- Annexe 1 : Fiche descriptive du site Natura 2000
↳ cf ANNEXE 2 Diagnostic écologique – 2006
- Annexe 2 : Fiche ROM de l'Aisne
↳ non diffusé
- Annexe 3 : Fiches espèces Natura 2000 (bouvière, chabot, lamproie de Planer, loche de rivière)
↳ cf ANNEXE 2 Diagnostic écologique – 2006
- Annexe 4 : Regroupement des opérations de pêche, station RHP de Rilly-sur-Aisne
- Annexe 5 : Résultats des sondages piscicoles réalisés à Falaise (1989), à Ambly-Fleury (1992) et à seuil (1999 et 2002)
↳ non diffusé
- Annexe 6 : Résultats des sondages piscicoles réalisés en 2005 sur le site Natura 2000



Conseil Supérieur de la Pêche
Protection des milieux aquatiques

**Délégation Régionale n°3 et
Brigade Départementale des Ardennes**

**RECHERCHE DES ESPECES DE POISSONS
D'INTERET COMMUNAUTAIRE DU
SITE NATURA 2000 N° 53
« PRAIRIES DE LA VALLEE DE L' AISNE »
DEPARTEMENT DES ARDENNES**



L'Aisne à Voncq (08) -CSP DR3 – 2005

Janvier 2006

Conseil Supérieur de la Pêche
Délégation régionale Alsace, Lorraine, Champagne Ardenne
23 rue des Garennes 57155 MARLY
tel : 03.87.62.38.78 fax : 03.87.65.64.80
dr3@csp.ecologie.gouv.fr

<p>DATE : Janvier 2006</p> <p>Nb de pages : 17 + annexes</p> <p>Tirage : 8 exemplaires+ diffusion CD ROM</p>	<p>DIFFUSION :</p> <p><input type="checkbox"/> Libre</p> <p><input type="checkbox"/> Restreinte</p> <p><input type="checkbox"/> Confidentielle</p> <p><input type="checkbox"/> Vente</p> <p>Prix :</p>
<p>SERVICE : CSP DR3</p> <p>RESPONSABLE : Dr N. CADIC</p>	<p>RESPONSABLE DE L'OPERATION :</p> <p>Sébastien MOUGENEZ avec la collaboration de la brigade départementale du CSP08.</p>
<p>N° du contrat : RP/2005/DR</p> <p>PARTENAIRE ET FINANCEUR : Conservatoire du Patrimoine Naturel de Champagne-Ardenne</p>	<p>AUTEUR : Sébastien MOUGENEZ</p> <p>Relecture : David MONNIER, Jean-François LUQUET (CSP-DR3) et Flavien DEMISSY (CSP08).</p> <p>Prospections : CSP Brigade départementale des Ardennes et Délégation régionale</p>

TITRE : Recherche des espèces de poissons d'intérêt communautaire du site Natura 2000 n°53, « Prairies de la Vallée de l'Aisne », Département des Ardennes.

RESUME

Dans le cadre de l'élaboration du document d'objectif du site NATURA 2000 « Prairies de la Vallée de l'Aisne », le CSP a été chargé de réaliser des sondages piscicoles pour évaluer d'une manière générale, l'état du peuplement piscicole sur le site et des populations des espèces d'intérêt communautaire (bouvière, loche de rivière, chabot, lamproie) en particulier. En complément de l'analyse des données existantes, quatre sondages piscicoles en bateau et à pied ont été réalisés en octobre 2005 sur des stations représentatives du secteur. L'analyse de ces résultats (richesse spécifique, densité, biomasse, description du peuplement, espèces remarquables, indice poisson) montre un peuplement piscicole riche et diversifié. Concernant les espèces d'intérêt communautaire, la population de bouvière est importante sur toute la vallée alors que le chabot et la loche de rivière sont présents de manière anecdotique sur des habitats très localisés. L'Aisne possède une mosaïque d'habitats variée pour un cours d'eau de cette importance, notamment avec la présence de nombreuses annexes hydrauliques, biotopes indispensables au bon fonctionnement de cet écosystème.

Ce document doit être référencé comme suit :

MOUGENEZ S., 2006. Recherche des espèces de poissons d'intérêt communautaire du site Natura 2000 n°53, Prairies de la Vallée de l'Aisne, Département des Ardennes. Conseil Supérieur de la Pêche, Délégation régionale n°3 ; 17 p + annexes.

MOTS-CLES : Aisne, Natura 2000, zones humides, bouvière, loche de rivière, chabot, étude piscicole

Ce document est propriété exclusive du CSP. Les idées émises n'engagent que leurs auteurs.

© Copyright : Conseil supérieur de la pêche.

SOMMAIRE

PREAMBULE.....	4
1) PRESENTATION DU SECTEUR.....	5
2) METHODOLOGIE	6
2-1) Matériel et méthodes	
2-2) Choix des stations et caractéristiques	
2-3) Espèces au statut de protection particulier.....	7
2-3-1) Rappel réglementaire	
2-3-2) Rappel des exigences biologiques des espèces inscrites à l'annexe II de la Directive Habitats	
4) RESULTATS.....	12
4-1) Données piscicoles antérieures	
4-2) Sondages piscicoles effectués en 2005	
4-2-1) Richesse spécifique	
4-2-2) Densité	
4-2-3) Biomasse	
4-2-4) Peuplement piscicole	
4-2-5) Indice Poisson rivière IPr	
4-2-6) Espèces remarquables	
CONCLUSION.....	17
BIBLIOGRAPHIE	
ANNEXES	

PREAMBULE

Le Conservatoire du Patrimoine Naturel de Champagne-Ardenne (CPNCA) a été désigné pour la réalisation des inventaires floristiques et faunistiques et la rédaction du Document d'Objectif, du site NATURA 2000 n°53 (FR2100298) « prairies de la vallée de l'Aisne » dans le sud du département des Ardennes. L'opérateur du site chargé d'établir le plan de gestion, est la Chambre d'Agriculture des Ardennes.

Dans le cadre de l'élaboration du document d'objectifs de ce site, le CPNCA doit réaliser la description de l'état initial. Dans cette perspective, il a chargé le Conseil Supérieur de la Pêche de la description des peuplements piscicoles sur le site NATURA 2000. Ces informations permettront, conjointement à l'inventaire des autres groupes d'espèces animales et végétales et des habitats d'intérêt communautaire, de définir les Zones Spéciales de Conservation et d'établir, *a posteriori*, des propositions de gestion des habitats menacés.

Dans le cadre d'une convention, le CSP a réalisé des sondages piscicoles sur quatre stations en vue de la recherche des espèces aquatiques figurant à l'annexe II de la Directive Habitats (92-43 C.E.) et susceptibles d'être présentes sur le site, c'est-à-dire le chabot, la lamproie de Planer, la loche de rivière et la bouvière. Les autres espèces patrimoniales trouvées lors de l'échantillonnage et visées par d'autres textes, apporteront également des éléments importants à l'opérateur.

1) PRESENTATION DU SITE

Situé dans le sud du département des Ardennes, le site NATURA 2000 n° 53 (FR2100298) « prairie de la vallée de l'Aisne » s'étend sur une surface totale de 4220 ha. Il concerne deux secteurs disjoints de la vallée alluviale de l'Aisne en amont de la ville de Rethel :

- en amont, un secteur s'étendant entre les communes de Brécy-Brières et Voncq, comprenant au centre la ville de Vouziers,
- en aval, un secteur s'étendant entre les communes de Alland'Huy-et-Seuil (Cf. carte en **FIGURE 1**).

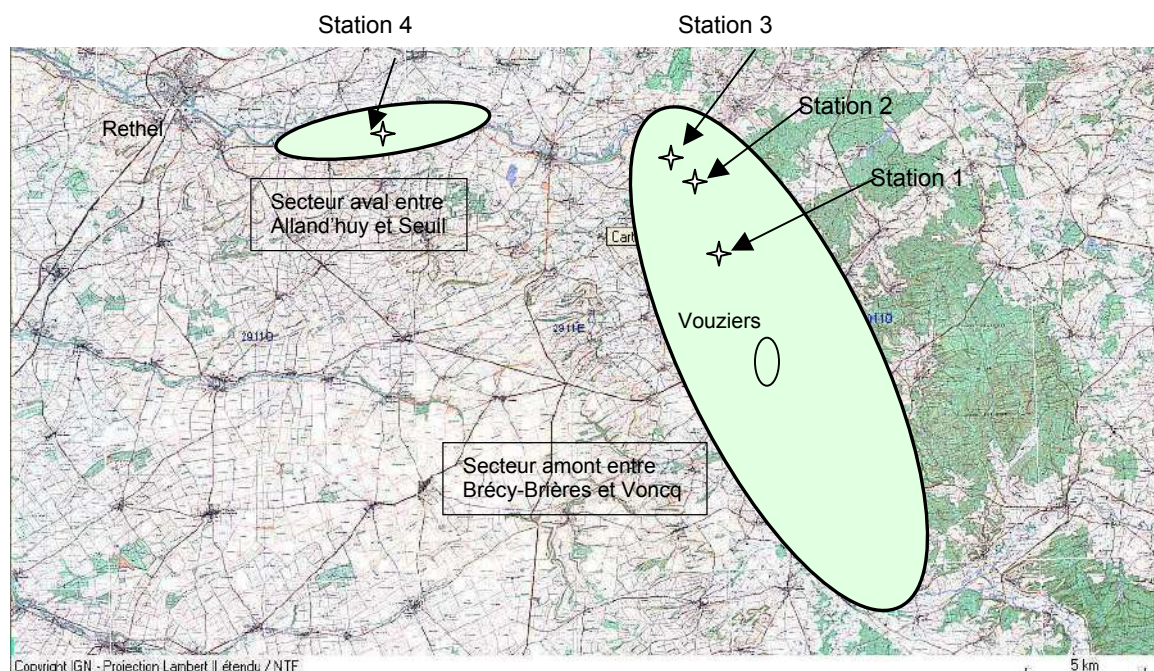


FIGURE 1 : Localisation du site NATURA 2000 n°53, Prairies de la Vallée de l'Aisne

Le site est composé d'un vaste ensemble de prairies de fauche ou pâturées à caractère inondable. Son intérêt écologique majeur est dû à la présence d'une végétation submergée très intéressante, habitat favorable à des espèces d'insectes, d'amphibiens, de poissons, de reptiles, d'oiseaux et de mammifères rares et protégées.

Les habitats sont représentés pour la majeure partie par des prairies maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*) mais aussi par un habitat en danger de disparition au niveau européen : les forêts alluviales à aulnes et à frênes (*Alnion-Padion*, *Alnion incanae*, *Salicion albae*).

La fiche descriptive du site, réalisée par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable en 1998, est disponible en **ANNEXE 1**.

L'Aisne, cours d'eau de plaine de 300 km de long, prend sa source dans le massif de l'Argonne dans le département de la Meuse et conflue avec l'Oise à Compiègne. Dans le secteur d'étude, entre les communes de Brécy-Brières et Seuil, il s'agit d'un cours d'eau domanial non navigable. Classée en seconde catégorie piscicole, l'Aisne présente un peuplement piscicole caractéristique du domaine cyprinicole où le brochet est l'espèce repère.

La vallée alluviale de l'Aisne est encore en bon état général avec une bonne potentialité biologique. On remarque l'importance d'un système complexe de noues et de bras morts d'origine naturelle ou lié à la création du canal des Ardennes, qui donne de l'intérêt au milieu. La végétation est caractéristique des eaux eutrophes, riches en espèces patrimoniales. On observe des peuplements amphibies en bordure, des roselières en berge puis des peuplements à hautes herbes.

Les formations ripicoles (liées aux bancs de grèves) sont menacées par la populiculture. Les cultures en forte extension représentent une menace importante pour l'habitat. Actuellement, elles représentent environ 20% de la superficie du territoire de la vallée.

Des informations complémentaires concernant les perturbations sur le cours d'eau sont présentées en **ANNEXE 2** dans la fiche synthétique du Réseau d'Observation du Milieu (ROM) du CSP réalisé en 2002.

2) METHODOLOGIE

2-1) MATERIEL ET METHODE

L'évaluation du peuplement piscicole s'est effectuée par pêche à l'électricité. Il s'agit d'une méthode d'investigation relativement fiable et pratique sur ce type de cours d'eau. Un groupe électrogène associé à un boîtier redresseur de type Héron (société Dream électronique) a été utilisé. Cet appareil délivrant un courant continu permet de travailler dans des eaux allant de 15 à 2000 $\mu\text{S}/\text{cm}$. Les tensions mises en jeu sont réglables (de 170 à 1000 Volts) pour une puissance maximale de 4kW. Les poissons soumis au champ électrique sont attirés par l'anode (réaction de nage forcée en réponse à la différence de potentiel entre la tête et la queue) et récupérés à l'épuisette. La progression du chantier de pêche est lente pour permettre une bonne efficacité. De nombreux autres paramètres influent également sur l'efficacité de la pêche : notamment la taille du poisson, l'espèce, la vitesse du courant, la profondeur, la turbidité, la conductivité, la granulométrie du lit, le type de végétation...

La pêche a été réalisée en continu avec une anode et une épuisette (maille de 4 mm), à pied ou en bateau le long des rives, selon la méthode du sondage.

Une fois capturés, les poissons font l'objet d'un tri par espèce et de la mesure de la taille (en mm) avant d'être relâchés.

2-2) CHOIX DES STATIONS ET CARACTERISTIQUES

La localisation des stations échantillonnées dans le cadre de cette étude est précisée sur la carte en **FIGURE 1**.

Les stations ont été choisies en fonction :

- de la diversité des habitats que l'on souhaite échantillonner dans le cadre de la recherche des espèces de poissons d'intérêt communautaire (radier, mouille, bras morts....) et de leur représentativité sur l'ensemble du site,
- des facilités d'accès : transport d'un matériel lourd et volumineux (bateau, groupe électrogène),
- des autorisations des propriétaires riverains (traversée de prairies de fauche). C'est pour cette raison qu'aucune station n'a pu être échantillonnée à l'amont de Vouziers.

De l'amont vers l'aval, on trouve :

- la station 1 qui se situe sur la commune de Vandy, au niveau d'un bras de l'Aisne, appelé le « trou rompu ». La station a une longueur de 130 m pour une largeur moyenne de 15 m. Il s'agit d'une zone à forte sédimentation, qui subit les crues périodiques de l'Aisne. Il y

a une forte densité de végétation aquatique (nénuphars, hydrophytes) et une ripisylve dense et surplombante. La station, à faciès lentique, possède une forte diversité des abris et caches (embâcles, ripisylve, et végétation aquatique).

- la station 2 qui se situe en aval du pont de la D23, sur la commune de Voncq. Elle comprend une zone de radier d'environ 40 mètres au niveau du pont et un bras secondaire de l'Aisne. La longueur de la station est de 300 mètres. Le cours d'eau a une largeur moyenne de 15 mètres. Le radier est un habitat particulièrement favorable aux espèces lithophiles (chabot). Le bras secondaire est riche en végétation rivulaire et en embâcles. On est susceptible d'y trouver de la bouvière. Les zones plus calmes, au substrat sablo-vaseux, peuvent être favorables à la lamproie de Planer.

- la station 3, en aval de la commune de Voncq, se situe sur un grand méandre de l'Aisne, à la limite aval du premier secteur du site Natura 2000. La rivière a une largeur moyenne de 25 mètres. Sur environ 800 mètres de cours d'eau, nous avons échantillonné des mouilles, des bras morts déconnectés, des herbiers de nénuphars, des vasières et des berges avec des hélophytes. Plusieurs habitats favorables à la bouvière, à la loche de rivière et à la lamproie de Planer ont été prospectés.

- la station 4 qui est située sur le second secteur du site Natura 2000, juste en amont de Rethel. Le cours d'eau a un faciès plus rapide avec des rétrécissements favorisant une bonne diversité des habitats (radiers, rapides, contre-courants, zones mortes). La station se trouve sur la commune de Seuil où des prospections antérieures dans la noue ont déjà eu lieu en 1999 et en 2002, suite à des travaux d'ouverture du bras mort. Tous les types d'habitats présents sur environ 300 mètres de berge ainsi que plusieurs radiers ont été prospectés. L'entrée de la noue et une portion de celle-ci ont également été échantillonnées.

FIGURE 2 : Photos aériennes des stations échantillonnées



Station 1 : noue de Vandy



Station 2 : aval pont D23 à Voncq



Station 3 : Voncq – méandre Baudet



Station 4 : Aisne et noue Anine à Seuil

Avec ces quatre stations, l'ensemble des habitats piscicoles représentatifs du site Natura 2000 « Prairies de la vallée de l'Aisne » a été prospecté.

2-3) ESPECES AU STATUT DE PROTECTION PARTICULIER

2-3-1) Rappel réglementaire

Des textes nationaux et internationaux définissent un statut de protection pour des espèces d'intérêt particulier. Un bref rappel de ces textes permet de mieux appréhender le statut réglementaire des espèces susceptibles d'être rencontrées lors de l'étude.

➤ Directive Habitats Faune Flore n°92/43/CEE du Conseil du 21/05/92 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages (JOCE du 22/07/1992)

Annexe II/a : espèces animales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation des Zones Spéciales de Conservations (ZSC).

Annexe IV/a : espèces animales d'intérêt communautaire qui nécessitent une protection stricte.

Annexe V/a : espèces animales d'intérêt communautaire dont le prélèvement dans la nature et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de mesures de gestion.

D'autres textes pré-existent et notamment :

➤ Convention de Berne du 19 septembre 1979 relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (JORF du 28/08/1990 et du 20/08/1996).

Annexe II : espèces de faune strictement protégées.

Annexe III : espèces de faune protégées dont l'exploitation est réglementée.

➤ Arrêté du 08/12/88 fixant la liste des espèces de poissons protégées sur l'ensemble du territoire national (JORF du 22/12/1988)

Article 1 : Sont interdits en tout temps et sur tout le territoire national la destruction ou l'enlèvement des œufs, la destruction, l'altération ou la dégradation des milieux et des lieux de reproduction désignés par arrêté préfectoral.

Le tableau en **FIGURE 3** présente les statuts de protection pour chaque espèce de poissons de la faune française. Les espèces de poissons inventoriées sur l'Aisne sont notées en gras.

2-3-2) Rappel des exigences biologiques des espèces inscrites à l'annexe II de la Directive Habitats

Dans le cadre de cette étude, on s'intéresse uniquement aux poissons inscrits à l'annexe II de la Directive Habitats car c'est à ce titre que sont choisis et gérés les sites Natura 2000. Ainsi, cela concerne quatre espèces de poissons, le chabot, la lamproie de Planer, la bouvière et la loche de rivière, susceptibles d'être présentes sur ce site d'après les experts du CSP.

Pour une meilleure connaissance des espèces, un bref rappel de leurs exigences biologiques est donné ci-dessous (source : biologie des poissons d'eau douce européens,

**FIGURE 3 : Poissons et écrevisses d'eau douce de France
métropolitaine
et de Corse ayant un statut particulier**
Actualisation : Janvier 2006

Espèces	Nom latin	Niveau national		Niveau international		
		Liste rouge nationale	Arrêté du	Convention Washington	Convention de Berne	Directive "Habitats"
Able de Heckel	<i>Leucaspis delineatus</i>				Annexe III	
Alose (grande)	<i>Alosa alosa</i>	VUL	08/12/88		Annexe III	Annexe II, V
Alose feinte	<i>Alosa fallax</i>	VUL	08/12/88		Annexe III	Annexe II, V
Anguille	<i>Anguilla anguilla</i>	VUL				
Aphanius de Corse	<i>Aphanius fasciatus</i>	VUL			Annexe III	Annexe II
Apron du Rhône	<i>Zingel asper</i>	GME	08/12/88		Annexe II	Annexe II, IV
Aspe	<i>Aspius aspius</i>				Annexe III	Annexe II
Barbeau fluviatile	<i>Barbus barbus</i>					Annexe V
Barbeau méridional	<i>Barbus meridionalis</i>	FRE	08/12/88		Annexe III	Annexe II, V
Blageon	<i>Leuciscus souffia</i>	VUL			Annexe III	Annexe II
Blennie fluviatile	<i>Blennius fluviatilis</i>	VUL	08/12/88		Annexe III	
Bouvière	<i>Rhodeus amarus</i>	VUL	08/12/88		Annexe III	Annexe II
Brochet	<i>Esox lucius</i>	VUL	08/12/88			
Chabot	<i>Cottus gobio</i>					Annexe II
Chabot du Lez	<i>Cottus petiti</i>	GME				Annexe II
Esturgeon européen	<i>Acipenser sturio</i>	GME	25/01/82	Annexe I	Annexe III	Annexe II, IV
Hotu	<i>Chondrostoma nasus</i>				Annexe III	
Ide mélanote	<i>Leuciscus idus</i>		08/12/88			
Lamproie de Planer	<i>Lampetra planeri</i>		08/12/88		Annexe III	Annexe II
Lamproie de rivière	<i>Lampetra fluviatilis</i>	VUL	08/12/88		Annexe III	Annexe II, V
Lamproie marine	<i>Petromyzon marinus</i>	VUL	08/12/88		Annexe III	Annexe II
Lavaret	<i>Coregonus lavaretus</i>	FRE	08/12/88		Annexe III	Annexe V
Loche de rivière	<i>Cobitis taenia</i>	VUL	08/12/88		Annexe III	Annexe II
Loche d'étang	<i>Misgurnus fossilis</i>	ME	08/12/88		Annexe III	Annexe II
Lote de rivière	<i>Lota lota</i>	VUL				
Omble chevalier	<i>Salvelinus alpinus</i>	FRE	08/12/88			
Ombre commun	<i>Thymallus thymallus</i>	VUL	08/12/88		Annexe III	Annexe V
Saumon atlantique	<i>Salmo salar</i>	ME	08/12/88		Annexe III	Annexe II, V
Silure	<i>Silurus glanis</i>				Annexe III	
Spirin	<i>Alburnoides bipunctatus</i>				Annexe III	
Toxostome	<i>Chondrostoma toxostoma</i>	FRE			Annexe III	Annexe II
Truite de Corse	<i>Salmo trutta macrostigma</i>	GME	08/12/88			Annexe II
Truite de mer	<i>Salmo trutta trutta</i>	VUL	08/12/88			
Truite fario	<i>Salmo trutta fario</i>		08/12/88			
Vandoise	<i>Leuciscus leuciscus</i>		08/12/88			
Vimbe	<i>Vimba vimba</i>				Annexe III	
Ecrevisse pattes rouges	<i>Astacus astacus</i>	VUL	21/07/83		Annexe III	Annexe V
Ecrevisse pieds blancs	<i>Austropotamobius pallipes</i>	VUL	21/07/83		Annexe III	Annexe II, V
Ecrevisse des torrents	<i>Austropotamobius torrentium</i>		18/01/00		Annexe III	Annexe V

Codes des statuts de la liste rouge nationale : GME = gravement menacé d'extinction - ME = menacé d'extinction - VUL = vulnérable - FRE = faible risque d'extinction.

BRUSLE, QUIGNARD, 2002). Les 4 fiches espèces issues du Cahier Natura 2000 Faune, sont présentées en **ANNEXE 3**.

➤ **Le chabot (*Cottus gobio*, Linné 1758)**

De la famille des Cottidés, le chabot est un poisson qui mesure 10 à 15 cm une fois adulte. Il est assez largement répandu en France. Il s'agit d'un poisson sténotherme d'eau froide. Il est habituellement inféodé au cours supérieur de l'hydrosystème (rhitron). On reconnaît aujourd'hui six espèces de chabots en France (Freyhof et al., 2005).

Le chabot est sédentaire benthique (vie sur le fond), lithophile (ponte sur les cailloux) et rhéophile (inféodé aux zones courantes) : c'est à dire qu'il affectionne les cours d'eau rapides et peu profonds oligotrophes, à eaux fraîches et bien oxygénées et à fond caillouteux ainsi que les lacs d'altitude jusqu'à 1200 m. Mauvais nageur, il tolère les vitesses moyennes (10 à 40 cm/s). Espèce lucifuge, sa présence est fonction de la qualité du substrat qui doit être graveleux à caillouteux. Il vit le plus souvent caché sous les pierres durant le jour. Le substrat doit rester relativement meuble et peu colmaté pour permettre la reproduction, la nutrition de l'espèce et dans une moindre mesure son repos. Chez ce poisson l'homochromie avec le fond des cours d'eau (couleur variant du brun au beige) et la compression dorso-ventrale de son corps soulignent son adaptation à un mode de vie benthique et rhéophile. Le chabot est la seconde espèce (après la truite fario) rencontrée de l'amont vers l'aval dans le classement biotypologique du bassin Rhin-Meuse. Ce référentiel qui prend en compte les caractéristiques morpho-dynamiques du lit de la rivière (pente, débit, granulométrie du fond, section mouillée) a été établi à partir des données piscicoles recueillies par la délégation régionale du CSP de Metz entre 1985 et 1998 (MANNE, 1999).

Les exigences biologiques du chabot (sténothermie et rhéophilie), proches de celles des salmonidés, ont conduit à le qualifier d'espèce « d'accompagnement » de la truite de rivière. Il constitue une proie très recherchée par celle-ci.

Sensible à la pollution, le chabot est en net déclin dans de nombreuses rivières. Il peut être utilisé comme un bon indicateur de la qualité des eaux.



Le chabot (*Cottus Gobio*) – Photothèque CSP – L. Fauron

➤ **La lamproie de Planer (*Lampetra planeri*, Bloch 1786)**

C'est un agnathe cyclostome (animaux dépourvus de mâchoires) qui n'appartient donc pas à la super-classe des poissons (embranchement des gnathostomes). Toutefois, la lamproie est légalement considérée comme tel. Egalement dénommée « petite lamproie », elle vit exclusivement en eau douce et n'est pas migratrice anadrome à l'inverse des deux autres espèces de la même famille présentes en France (lamproie fluviatile, lamproie marine) qui ont une phase de vie marine.

Comme le chabot, on la trouve en milieu montagnard (rhitron) comme dans le piémont vosgien, mais aussi dans certains cours d'eau phréatiques de la plaine d'Alsace (Ill et ses diffluences). Sa répartition altitudinale et longitudinale sur le cours d'eau est plus large que celle du chabot. Elle est moins sensible que celui-ci à la baisse de l'oxygène dissous et à une pollution organique modérée. Cela s'explique par la large représentation des micromilieus desquels dépendent les divers stades de son cycle biologique. Ceux-ci se rencontrent depuis les petits cours d'eau rapides jusqu'aux cours d'eau moyen à faciès diversifiés.

La lamproie de Planer présente une phase de vie larvaire (ammocète) dans des sédiments sablo-vaseux qui dure environ 5 ans. Elle est inféodée aux dépôts sablonneux à vaseux présents en berge en faciès lentique, généralement inscrit dans un segment de cours d'eau à faciès lotique. A ce stade, elle se nourrit d'invertébrés. L'adulte est également fouisseur et exclusivement benthique et se reproduit en faciès lotique sur un substrat de fond de graviers meubles, non colmatés (plat courant ou radier légèrement courant). Il s'agit d'une espèce très discrète et peu connue (pas d'intérêt halieutique).

La lamproie de Planer figure également en annexe III de la convention de Berne et elle est protégée sur l'ensemble du territoire français par l'arrêté du 8 décembre 1988.

Au stade larvaire, une confusion est possible avec sa cousine la lamproie fluviatile (*Lampetra fluviatilis*). En effet, le critère de distinction (dents pharyngiennes sur les disques buccaux) ne permet pas d'être catégorique sur le nom de l'espèce (*planeri* ou *fluviatilis*). Dans ce cas, on note ces larves comme étant des juvéniles de lamproie au sens large (notation LPX).



La lamproie de Paner (*Lampetra planeri*) – CSP – S. Dernier

➤ **La Bouvière** (*Rhodeus amarus*)

La bouvière est un petit poisson associé aux cours d'eau, étangs ou plans d'eau de plaine. Grégaire, elle colonise les eaux lentes ou stagnantes caractérisées par l'abondance de plantes aquatiques sur substrats vaseux plus ou moins sablonneux. Son mode de reproduction est particulier (ostracophile), la ponte s'effectuant dans le siphon des mollusques bivalves de la famille des unionidés, des genres *Anodonta* et *Unio*. La femelle présente, en effet, un ovipositeur (de 6 mm environ, en avant de la nageoire anale) permettant de déposer ses œufs. La ponte peut être multiple (jusqu'à 5) et le mâle défend son territoire autour de la moule.

De mœurs diurnes, elle se nourrit de petits végétaux (plancton, diatomées, algues vertes) ou de débris organiques. La pollution toxique des vases et la suppression des faciès lenticques lors des rectifications de cours d'eau représentent des menaces encore réelles aujourd'hui. Elle est encore bien présente sur les bassins de la Meuse et de l'Aisne.

La bouvière est considérée comme vulnérable (livre rouge), et peut faire l'objet d'arrêtés de biotopes en vertu de l'arrêté du 8 décembre 1988 fixant la liste des espèces de poissons protégées sur l'ensemble du territoire national. Elle figure à l'annexe II de la Directive Habitats et à l'annexe III de la Convention de Berne. Sa raréfaction est liée à la diminution du nombre de mollusques indispensables à sa reproduction.



La bouvière (*Rhodeus amarus*) – CSP- F. STORCK

➤ La loche de rivière (*Cobitis taenia*)

La loche de rivière est un poisson eurytherme d'eaux tempérées, benthique, dont l'aire de répartition est assez étendue dans le nord-est de la France. Sur les stations connues, elle est en général assez peu abondante. La loche de rivière est un des deux représentants de la famille des Cobitidés en France avec la loche d'étang (*Misgurnus fossilis*). Comme cette dernière, la loche de rivière, appelée aussi loche épineuse, possède des caractéristiques anatomiques particulières : une épine sous-orbitale (d'où son nom), un système respiratoire particulier, une reproduction similaire et des caractères sexuels secondaires identiques.

Elle fréquente des biotopes à fond sableux ou sablo-vaseux riches en végétation aquatique, des milieux à cours lent : rivières de plaine, étangs et ballastières en bordure de chenal vif. De mœurs nocturnes, elle vit enfouie dans le substrat et se nourrit de vers et débris organiques. Elle se reproduit d'avril à juin (ponte multiple), en déposant ses œufs sur le sable ou les végétaux. En raison de son comportement fouisseur et nocturne et de sa relative rareté, elle est peu étudiée.

La loche de rivière est considérée comme vulnérable, et peut faire l'objet d'arrêtés de biotopes en vertu de l'arrêté du 8 décembre 1988. Elle figure à l'annexe II de la Directive Habitats et à l'annexe III de la Convention de Berne. Elle est très sensible à la dégradation de son habitat (travaux de curage notamment) et à la pollution des sédiments (métaux lourds). C'est un bon indicateur de la qualité des eaux et des milieux.



La loche de rivière (*Cobitis taenia*) – CSP- F. STORCK

4) RESULTATS

4-1) DONNEES PISCICOLES ANTERIEURES

D'autres résultats de sondages piscicoles réalisés sur l'Aisne par le CSP sont disponibles dans la Banque de Données Milieu Aquatique et Poissons (BDMAP).

La station du Réseau hydrobiologique et Piscicole (RHP) de Rilly-sur-Aisne (aval barrage navigation) est échantillonnée une à plusieurs fois par an depuis 1994. Le suivi de cette station, hors site Natura 2000, nous fournit des éléments intéressants. Un regroupement de toutes les opérations effectuées sur cette station est présenté en **ANNEXE 4**.

En 11 années de suivi (21 opérations), 27 espèces de poissons et une espèce d'écrevisse ont été échantillonnées. On retrouve toutes les espèces capturées sur les quatre stations sondées en 2005, exceptée la truite fario. Par contre, trois espèces capturées en 2005 sur les stations du site Natura 2000 n'ont jamais été inventoriées sur la station RHP de Rilly-sur-Aisne, à savoir le carassin argenté, le pseudorasbora et le silure.

Le suivi de la station RHP de Rilly-sur-Aisne nous renseigne de la même façon concernant l'état des populations de poissons inscrites à l'annexe II de la Directive Habitats :

- bonne population de bouvière,
- présence anecdotique de loche de rivière (5 individus capturés en 11 années et 21 opérations),
- très faible population de chabot (41 individus capturés au total, au niveau du radier du barrage),
- l'absence de la lamproie de Planer dans les captures.

Les résultats de six opérations de pêches à l'électricité réalisées en 1989 à Falaise (3 stations différentes), en 1992 à Ambly Fleury et en 1999 et 2002 à Seuil (noue anine) sont disponibles en **ANNEXE 5**.

L'analyse de ces données piscicoles anciennes disponibles sur le site Natura 2000 apportent très peu d'informations complémentaires. On note la présence de chabot à Falaise et à Ambly-Fleury (seulement un individu). La bouvière n'a pas été échantillonnée en 1989 à Falaise mais elle est bien représentée à Ambly-Fleury et surtout dans la noue de Seuil (site de reproduction au printemps).

La richesse spécifique de ces stations (10 à 16 espèces) est plus faible que celle des stations inventoriées en 2005.

4-2) SONDAGES PISCICOLES EFFECTUES EN 2005

Le tableau en **FIGURE 4** synthétise les principaux résultats (densité, biomasse et richesse spécifique) obtenus lors de ces sondages.

Les résultats et les commentaires détaillés des quatre sondages piscicoles réalisés le 06 et 07 octobre 2005 sont disponibles en **ANNEXE 6**.

En gras : espèces inscrites à l'Annexe II de la Directive Habitats

En italique : espèces bénéficiant d'un autre statut de protection (convention de Berne, protection nationale)

	Station 1		Station 2		Station 3		Station 4		
	Vandy- trou rompu		Voncq-pont D23		Voncq Baudet		Seuil-noue anine		Moy
Espèces	Densité Ind/100m ²	Biomasse g/100m ²	Densité Ind/100m ²	Biomasse g/100m ²	Densité Ind/100m ²	Biomasse g/100m ²	Densité Ind/100m ²	Biomasse g/100m ²	Nbre Ind/100m ²
Chabot			0.4	1			0.4	1	0.1
Vairon			4	3	1	1			1.25
Loche franche			3	16			1	2	1
<i>Hotu</i>			2	91	0.2	1	1	45	0.8
<i>Barbeau fluv.</i>			19	259			8	372	6.75
<i>Spirilin</i>			20	62	0.2	1	26	56	11.55
<i>Vandoise</i>			0.3	1	1	3	0.1	0.3	0.35
Lote			0.1	7					0.02
Loche de rivière					0.3	1			0.07
Goujon	4	21	22	97	42	42	30	61	24.5
Chevesne			13	325	19	305	11	130	10.7
Bouvière	39	64	40	40	108	103	16	34	50.7
Grémille	1	16	0.2	1			0.3	3	0.37
Gardon	114	546	3	75	7	54	23	157	36.7
Tanche	6	517			0.2	1	0.1	139	1.58
Carpe sp					1.2	11			0.3
Ablette	1	7	3	10	5	3	19	20	6.5
<i>Able de Heckel</i>	21	25							5.25
Rotengle	25	57			1	1	0.3	1	6.57
Brème bordelière	63	185	5	3	3	2	3	145	18.5
Brème commune	1	363							0.25
Perche	18	58	2	48	0.2	9	1	80	5.3
<i>Brochet</i>	4	813	0.2	46	1	674	0.1	11	1.32
Sandre	3	273	0.1	1	0.2	3	0.1	5	0.85
<i>Anguille</i>					0.2	58	0.3	79	0.12
<i>Silure</i>					0.2	3			0.05
Carassin argenté	1	230							0.25
Pseudorasbora					0.2	1			0.05
Ecrev. américaine			0.2	1	0.2	1			0.1
Total	301	3175	137.5	1087	191.3	1278	140.7	1341.3	191.85
Richesse spéc	14		19		21		19		

FIGURE 4 : Densités et biomasses observées par station et par espèce

4-2-1) Richesse spécifique

Au total, 28 espèces de poissons et une espèce d'écrevisse ont été capturées au cours des quatre sondages piscicoles réalisés sur l'Aisne en 2005. Avec 21 espèces capturées, la station de Voncq (lieu dit Baudet) présente la plus forte richesse spécifique. Sur les autres stations, 19 espèces (Voncq - aval pont D23 et Seuil) et 14 espèces (Vandy) ont été capturées. Par conséquent, l'Aisne présente une importante diversité spécifique, comparable à celle que l'on trouve sur des grands cours d'eau de plaine en relatif bon état écologique tels que la Meuse entre Saint-Mihiel et Sedan.

4-2-2) Densité :

La densité la plus importante, avec 300 individus capturés/100m², correspond à la station de Vandy. Il s'agit d'un bras mort de l'Aisne, partiellement connecté et très riche en végétation aquatique. Il s'agit d'un important site de reproduction de nombreux cyprinidés et carnassiers. L'essentiel des poissons pêchés correspond à des juvéniles de cyprinidés (gardons, brèmes, bouvières, able et rotengle).

Les trois autres stations présentent des densités capturées moyennes, comprises entre 107 et 190 individus/100m².

4-2-3) Biomasse

Les résultats obtenus concernant la biomasse capturée sont conformes aux résultats des densités. La noue de Vandy présente une forte biomasse, avec 317 kg/ha. Plusieurs poissons de grandes tailles (brochets, sandre, tanches, brèmes, gardons) composent la majeure partie de cette biomasse. Il semble que cette noue soit assez productive mais l'encombrement du milieu (végétation dense) favorise la capture plus facile de grands individus et notamment des carnassiers.

Les trois autres stations présentent des biomasses allant de 108 à 134 kg/ha, valeurs assez faibles pour ce type de milieu.

4-2-4) Peuplement piscicole

La **FIGURE 5** présente la répartition typologique du peuplement piscicole sur les quatre stations échantillonnées. D'une manière générale, le peuplement piscicole est dominé par les espèces lenticques (bouvières, gardons, brèmes, rotengles et ables) qui cohabitent plus ou moins avec quelques cyprinidés rhéophiles (chevesnes, goujon, spirilins, barbeaux) selon les stations échantillonnées et la proportion de zones courantes.

Sur les quatre stations, le gradient typologique se décompose comme suit : l'Aisne à Voncq – aval pont D23 (peuplement le plus rhéophile), l'Aisne à Seuil, l'Aisne à Voncq (Baudet) puis l'Aisne à Vandy (peuplement le plus lenticque).

4-2-5) Indice Poisson rivière (IPr)

Il s'agit d'un indice multiparamétrique basé sur une approche fonctionnelle de l'organisation des peuplements de poissons. Il prend en compte plusieurs descripteurs du milieu (profondeur, pente, distance à la source, surface du bassin versant) et réalise une approche prédictive de l'évolution du peuplement en fonction de ces paramètres (OBERDOFF et al., 2001). Son principe repose sur l'écart mesuré entre la structure du peuplement échantillonné et celle attendue pour un site identique ne subissant aucune perturbation anthropique. Sept métriques rendent compte des caractéristiques des peuplements en fonction des occurrences d'apparition d'espèces et des abondances. Plus le peuplement s'écarte du peuplement de référence, plus le score est important.

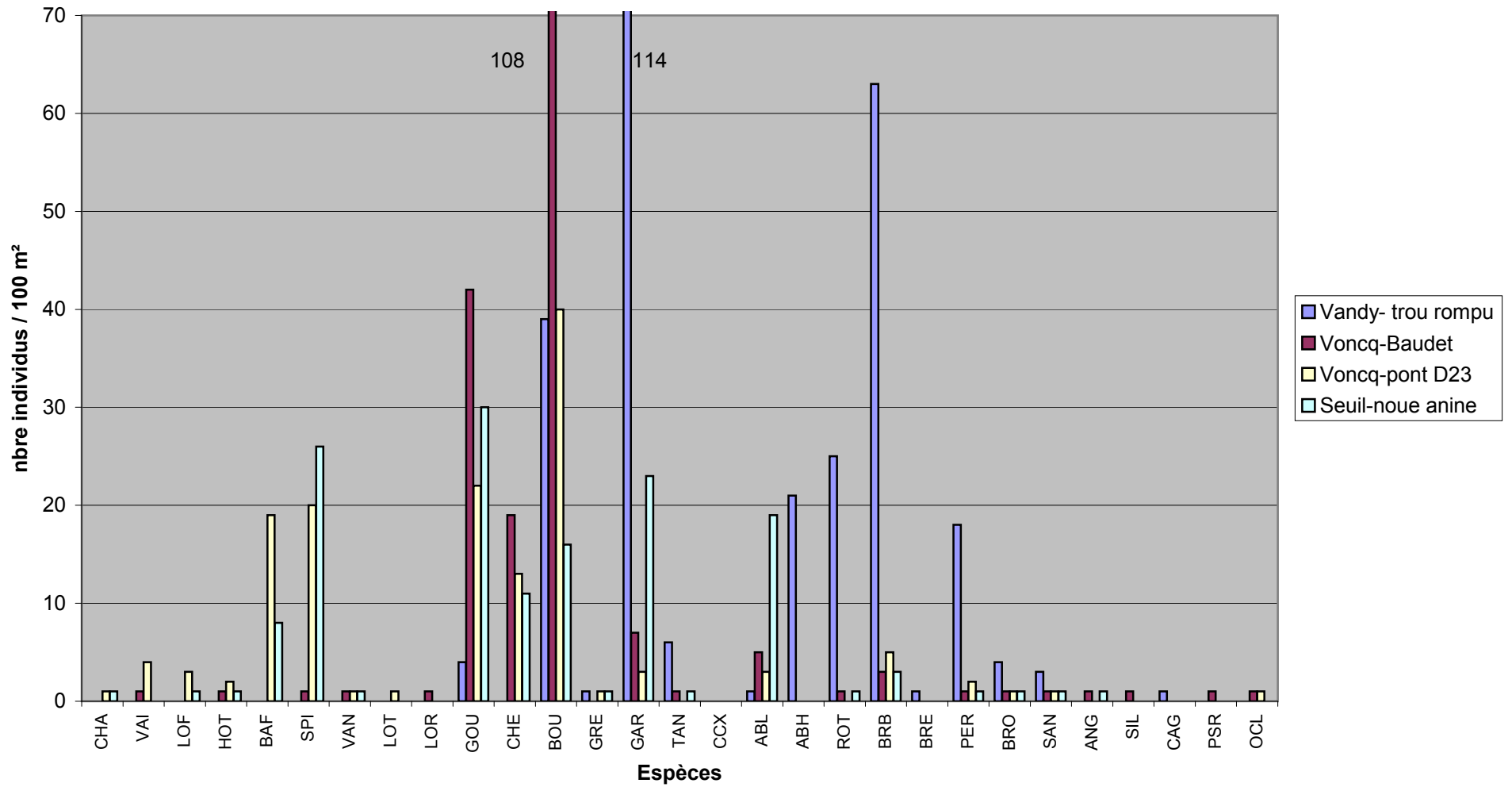
La note finale correspond à la somme des scores des métriques et va de 0 (peuplement de référence) à plus de 50 (peuplement s'écartant au maximum du peuplement de référence).

Cette échelle est découpée en 5 classes de qualité des peuplements piscicoles :

- [0-7[: excellente (classe 1)
- [7-16[: bonne (classe 2)
- [16-25[: passable (classe 3)
- [25-36[: médiocre (classe 4)
- [>36[: mauvais (classe 5)

Les résultats de l'IPr et le détail par métrique des quatre stations échantillonnées du site NATURA 2000 « Prairies de la Vallée de l'Aisne » sont présentés en **FIGURE 6**.

**FIGURE 5 : Répartition typologique des espèces de poissons capturées (nbre ind/100 m²) par station
Etude piscicole du site Natura 2000 "Prairies de la vallée de l'Aisne" (08)**



Stations	Valeur métrique rhéophiles	Valeur métrique lithophiles	Valeur métrique richesse spécifique	Métrique tolérants	Métrique omnivores	Métrique invertivores	Métrique densité totale	Score	Classe
S1 :Vandy	12,38	9,81	0,60	5,24	6,03	0,80	9,88	44,74	5
S2 :Voncq pont	0,06	0,19	4,51	1,99	2,13	0,03	5,06	13,96	2
S3 : Voncq baudet	2,19	1,64	4,44	2,29	2,80	0,03	6,36	19,75	3
S4 : Seuil	0,31	0,66	5,68	3,10	3,70	0,01	4,76	18,22	3

FIGURE 6 : Résultats de l'IPr par métrique sur les stations échantillonnées

La station de Vandy donne la note indice poisson la plus mauvaise (classe 5). S'agissant d'un bras mort de l'Aisne, riche en espèces lenitophiles et phytophiles, les scores des métriques correspondantes aux espèces rhéophiles (adaptées au courant) et lithophiles (adaptées à une forte granulométrie du substrat) sont importants et déclassent la station. Notons que l'IPr n'est pas adapté à l'évaluation des peuplements des bras morts, sa modélisation a été réalisée uniquement sur les cours principaux des rivières.

Les stations de Voncq (Baudet) et de Seuil donnent une note IPr moyenne (classe 3). Les deux métriques « richesse spécifique » et « densité totale d'individus » sont les plus importantes et déclassent la station. Pour la station de Seuil, la métrique liée aux espèces rhéophiles donne un bon score (0,31 seulement).

La station de Voncq (pont D23) donne une bonne note de l'IPr (classe 2). Les nombreuses espèces rhéophiles et lithophiles (chabot, barbeau, hotu, spirilin) échantillonnées sur cette station expliquent la bonne note de l'IPr.

4-1-6) Espèces remarquables

Le tableau en **FIGURE 7** donne, par espèce et par statut de protection, l'abondance des espèces inscrites à l'annexe II de la Directive Habitats ainsi que des autres espèces remarquables échantillonnées sur les stations du site Natura 2000.

Statut de protection	DIRECTIVE HABITATS Ann II			ARRETE 1988		CONVENTION BERNE Ann III				DIRECT.HA B AnnV	LIVRE ROUGE Vuln.	
	CHA	BOU ⁽¹⁾	LOR ⁽¹⁾	BRO ⁽²⁾	VAN	ABH	SPI	HOT	SIL	BAF	LOT	ANG
S1: Vandy	0	XXX	0	XXX	0	XXX	0	0	0	0	0	0
S2 : Voncq - pont	X	XX	0	X	X	0	XXX	X	0	XXX	X	0
S3 : Voncq - Baudet	0	XX	X	XX	X	0	X	X	X	0	0	X
S4 : Seuil	X	X	0	X	X	0	XXX	X	0	XX	0	X

FIGURE 7 : Abondance des espèces particulières par station

LEGENDE :
0 : absence dans les captures en 2005
X : présence de quelques individus
XX : abondance moyenne
XXX : forte abondance

(1): la bouvière et la loche de rivière sont également inscrites à l'arrêté de 1998, à l'annexe III de la convention de Berne et classées vulnérable dans le livre rouge.

(2): le brochet est également classé vulnérable dans le livre rouge.

La population de bouvière est importante sur l'Aisne. La station de Vandy présente des effectifs très importants (jusqu'à 108 individus/100 m²) pour cette espèce. Toutes les caractéristiques habitationnelles sont réunies sur ce cours d'eau permettant un bon développement de la population de bouvière : substrat vaseux, hydrophytes et on observe la présence de mollusques bivalves.

Le chabot est présent de manière anecdotique sur les quelques radiers de l'Aisne échantillonnées (Seuil et Voncq pont). Au total, seulement 7 individus ont été capturés lors de cette campagne de prospection. La faible représentation des types d'habitats favorables au chabot et la forte turbidité de l'Aisne expliquent la faible population de chabot recensée sur l'Aisne. Par ailleurs, l'habitat typique du chabot correspond plutôt aux petits cours d'eau à plus forte pente et à granulométrie plus importante.

La loche de rivière est également présente de façon anecdotique sur l'Aisne. Seulement deux individus ont été échantillonnés sur la station de Voncq – Baudet. Les caractéristiques habitationnelles de la loche de rivière ne semblent pas réunies sur ce cours d'eau, malgré la présence d'herbiers, de sédiments fins recouvrant le fond et d'un faible courant. Par ailleurs, on se trouve en limite occidentale de son aire de répartition. Les populations sur les bassins de la Meuse, de la Moselle et du Rhin (pourtant plus anthropisés pour les deux derniers) sont beaucoup plus importantes.

Aucune lamproie de Planer n'a été échantillonnée sur le cours principal ou dans les annexes hydrauliques de l'Aisne. Aucune donnée ancienne ne permet d'envisager la présence de la lamproie de Planer sur l'Aisne.

Parmi les autres espèces remarquables, notons que l'Aisne présente une belle population de brochet, notamment dans le bras secondaire de la station de Vandy. Les annexes hydrauliques sont particulièrement favorables à la présence de cette espèce, de plus en plus rare sur de nombreux cours d'eau.

On constate que l'Aisne offre aussi des habitats favorables à la présence du spirin, petit cyprinidé rhéophile, bon indicateur des eaux fraîches et oxygénées. L'able de heckel, petit cyprinidé phytophile adapté aux milieux lenticules (étangs principalement), grégaire, est bien représenté dans l'annexe de Vandy.

Une lote, poisson inféodé aux zones humides de vallées alluviales pour sa reproduction, a également été recensée à Voncq- pont D23. Cette espèce, bien que ne bénéficiant d'aucun statut de protection, est considérée comme vulnérable sur le territoire national et a disparue des cours d'eau belges et anglais.

CONCLUSION

Cette étude a permis, avec des moyens d'investigation limités, d'obtenir des éléments intéressants et complémentaires des données existantes, sur le peuplement piscicole de l'Aisne et de ses annexes, notamment en ce qui concerne la présence d'espèces d'intérêt communautaire ou à valeur patrimoniale.

La population de bouvière de l'Aisne est importante : cette espèce y trouve un habitat favorable à son développement. Par contre, les populations de chabot et de loche de rivière semblent plutôt fragiles. Malgré des investigations assez poussées (recherche spécifique dans les habitats favorables en insistant fortement avec l'électrode), aucune lamproie de Planer n'a été recensée au cours de cette étude. Cette espèce est pourtant bien représentée dans les affluents directs de l'Aisne (Vaux, Foivre, Retourne). L'absence de capture de ce poisson ne signifie pas obligatoirement qu'il n'est pas présent sur ce cours d'eau mais que sa population, si elle existe, doit être infime.

A partir de ces résultats, l'opérateur du site NATURA 2000 «Prairies de la Vallée de L'Aisne » pourra compléter des actions de gestion des habitats sensibles :

- favoriser l'expansion du fuseau de mobilité pour régénérer les habitats à bouvières et à loches de rivière,
- protéger les atterrissements favorables à la présence du chabot et de la lamproie de Planer,
- sauvegarder et ré-ouvrir les annexes hydrauliques, sites de reproduction et d'alimentation de beaucoup d'espèces patrimoniales.

Sur le secteur étudié, l'Aisne est un cours d'eau de plaine qui présente encore des habitats aquatiques riches et variés. L'importante richesse spécifique mise en valeur par ces sondages mais aussi la belle population de brochet, bon indicateur de la qualité de son habitat, en sont les témoins. La présence de plusieurs annexes hydrauliques ou de bras morts, la relative bonne divagation du cours d'eau (fuseau de mobilité), la présence de prairies inondables ainsi que l'alternance de la mosaïque d'habitats (radiers, courants, mouilles, plats, profonds) sont les éléments qui contribuent au bon état de cet écosystème. Les actions à entreprendre doivent consister à protéger, entretenir et favoriser l'expansion de ces biotopes particuliers.

Ce secteur riche et diversifié est à préserver dans son état naturel, en concordance avec la gestion extensive des prairies de fauche présentes dans le lit majeur et en intégrant la problématique des cultures intensives sur le bassin versant. Des mesures de limitation des intrants (pesticides, nitrates) et des matières en suspension, suite à l'érosion des terres cultivées doivent être mises en œuvre (bandes enherbées, développement des corridors de végétation rivulaire, sauvegarde des zones humides...).

BIBLIOGRAPHIE

BRUSLE J., QUIGNARD J.-P., 2001. Biologie des poissons d'eau douce européens. Coll. Aquaculture – Pisciculture. Ed. Tec. et Doc., Paris. 625 p.

CONSEIL SUPERIEUR DE LA PECHE, 2002, Réseau d'Observation des Milieux (ROM), Banque de Données Milieux Aquatiques et Poissons

FEDERATION DE PECHE DES ARDENNES, 2002, Schéma Départemental à Vocation Piscicole des Ardennes, CD-ROM

FREYHOF J., KOTTELAT M., NOLTE A., 2005, Taxonomic diversity of Europe Cottus with description of eight new species, Ichtyol. Exp. Freshwaters, 64p.

KEITH P. et ALLARDI J. (coord.), 2001. Atlas des poissons d'eau douce de France. Coll. Patrimoines Naturels, vol. 47. 387 p.

MANNE S., 1999. Réseau Hydrobiologique et Piscicole, Synthèse des données du bassin Rhin-Meuse, période 1993-1998, CSP DR3. 55 p.+annexes.

MOUGENEZ S., 2002, Etude piscicole de la Houille à Landrichamps (site Natura 2000 « le bois de la vallée de la Houille », CSP DR3, 12p.+annexes.

MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE, WWF-France, 1994. Le livre rouge. Inventaire de la faune menacée en France. Ed. Nathan, Paris. 176 p.

MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE et al., 1997. Statut de la faune de France métropolitaine, 225 p.

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, 2002 Cahier d'habitats Natura 2000, tome 7 les espèces animales, La Documentation Française

SPILLMANN C.-J., 1961. Faune de France. Poissons d'eau douce. Vol. 65. Ed. Lechevalier, Paris. 304 p.



Conseil Supérieur de la Pêche
Protection des milieux aquatiques

**Délégation Régionale n°3 et
Brigade Départementale des Ardennes**

**RECHERCHE DES ESPECES DE POISSONS
D'INTERET COMMUNAUTAIRE DU
SITE NATURA 2000 N° 53
« PRAIRIES DE LA VALLEE DE L' AISNE »
DEPARTEMENT DES ARDENNES**



L'Aisne à Voncq (08) -CSP DR3 – 2005

ANNEXES

Janvier 2006

**ANNEXE 4 : REGROUPEMENT DES
OPERATIONS DE PECHE, STATION
RHP DE RILLY-SUR-AISNE**

Délégation Régionale de Metz

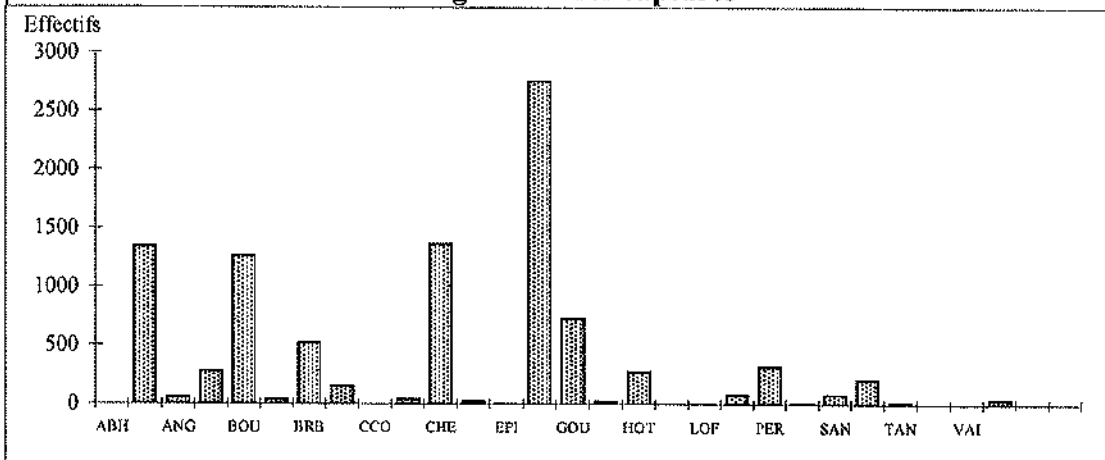
Regroupement des opérations

21 opérations réalisées entre le 29/04/94 et le 13/09/04

L'Aisne à Rilly-sur-Aisne (station RHP) aval barrage

Surface en m ² : 31600		Tableau Général					
Espèces		Effectif	Densité par 100 m ²	% de l'effectif	Poids en g	Biomasse en g/100 m ²	% du poids
Espèces recherchées : Toutes							
Abte de Heckel	ABH	1	0.00	0.01	1	0.00	0.00
Ablette	ABL	1342	4.25	13.93	3206	10.15	0.61
Anguille	ANG	60	0.19	0.62	34475	109.10	6.53
Barbeau fluviatile	BAF	278	0.88	2.89	88937	281.45	16.86
Bouvière	BOU	1263	4.00	13.11	1623	5.14	0.31
Brème	BRE	37	0.12	0.38	9434	29.85	1.79
Brème bordelière	BRB	519	1.64	5.39	23659	74.87	4.48
Brochet	BRO	151	0.48	1.57	44358	140.37	8.41
Carpe commune	CCO	1	0.00	0.01	8	0.03	0.00
Chabot	CHA	41	0.13	0.43	123	0.39	0.02
Chevaine	CHE	1360	4.30	14.12	165073	522.38	31.29
Ecrevisse américaine	OCL	26	0.08	0.27	166	0.53	0.03
Epinoche	EPI	3	0.01	0.03	3	0.01	0.00
Gardon	GAR	2758	8.73	28.64	43527	137.74	8.25
Goujon	GOU	731	2.31	7.59	2694	8.53	0.51
Grémille	GRE	21	0.07	0.22	232	0.73	0.04
Hotu	HOT	280	0.89	2.91	46820	148.16	8.87
Loche de rivière	LOR	5	0.02	0.05	54	0.17	0.01
Loche franche	LOF	2	0.01	0.02	57	0.18	0.01
Lote de rivière	LOT	82	0.26	0.85	6410	20.28	1.21
Perche	PER	323	1.02	3.35	10630	33.64	2.01
Rotengé	ROT	5	0.02	0.05	472	1.49	0.09
Sandre	SAN	82	0.26	0.85	36412	115.23	6.90
Spirin	SPI	211	0.67	2.19	373	1.18	0.07
Tanche	TAN	10	0.03	0.10	8629	27.31	1.64
Truite de rivière	TRF	1	0.00	0.01	2	0.01	0.00
Vairon	VAI	1	0.00	0.01	1	0.00	0.00
Vandoise	VAN	37	0.12	0.38	217	0.69	0.04
TOTAL		288	9631	30	527595	1670	

Histogramme des captures



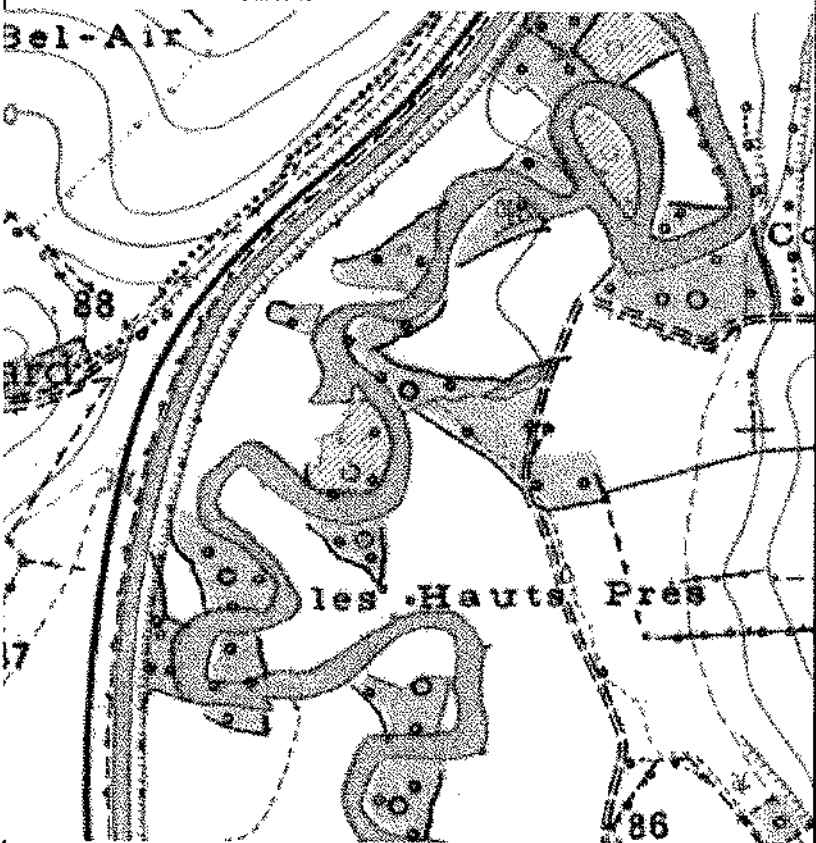
Observations

**ANNEXE 6 : RESULTATS DES
SONDAGES PISCICOLES REALISES
EN 2005 SUR LE SITE NATURA
2000**

L'Aisne à Voneq

Baudet

LOCALISATION	<i>Localisation / Département</i>
Agence de l'eau : Seine-normandie	
Département : Ardennes	
Commune : Voneq	
Lieu-dit : Baudet	
Localisation : lit mineur de part et d'autre de la noue Baudet	
Cours d'eau : Aisne	
Affluent de :	
Catégorie piscicole : Deuxième catégorie	

<i>Localisation IGN</i>	<i>Principales caractéristiques de la station</i>
<p>Carte n°</p> 	<p>Longitude :</p> <p>Latitude :</p> <p>Abscisse : 767.795</p> <p>Ordonnée : 2500.355</p> <hr/> <p>Code hydrographique :</p> <p>Point Kilométrique aval :</p> <p>Altitude :</p> <p>Distance à la source :</p> <p>Pente IGN :</p> <hr/> <p>Longueur de la station : 300 m</p> <p>Largeur du lit mineur : 25 m</p> <hr/> <p>Bassin Versant topographique :</p> <hr/> <p>Niveau typologique théorique :</p> <hr/> <p>Police de l'eau :</p> <p>Police de la pêche :</p>
Délégation Régionale de Metz 23, rue des garennes	57 155 MARLY

Aisne à Voncq

Opération : 41170001896

Date : 06/10/2005

Renseignements halieutiques

Fréquentation par les pêcheurs : Moyenne
Empoisonnement : Non
Droit de Pêche : Droit de pêche privatif

Observations sur le repeuplement

Caractéristiques morphodynamiques

Type d'écoulement	Import. relative en %	Prof. moy. en m.	Granulométrie		Type de colmatage	Végétation aquatique	
			Dominante	Accessoire		Dominante	Rec en 1/10
COURANT							
PLAT	70	0.60	Limons	Argiles	Vase	Phanérogames immergées	2
PROFOND	30	1.20	Limons	Argiles	Vase	Phanérogames à feuilles flottantes	1

Abris pour les poissons

Sinuosité : Cours d'eau très sinueux
Ombrage : Rivière assez dégagée

Types d'abris : Abondance/importance

Trous, Fosses	Moyenne
Sous-berges	Moyenne
Granulométrie	Faible
Embâcles, Souches	Moyenne
Végétation aquatique	Moyenne
Végétation rivulaire	Moyenne

Observations : Abris / Végétation / Colmatage

bonne diversité des habitats piscicoles, nombreuses caïes et abris (sous, berges, embâcles, végétation). Présence de noues et annexes hydrauliques intéressantes mais non accessibles pour être échantillonnées.

Renseignements sur la pêche

Conditions de pêche

Hydrologie : Basses eaux
Turbidité : Appréciable (fond non visible)
Température : 14.5 °C
Conductivité : 450 µS/cm
Débit :

Observations sur la pêche

cours d'eau présentant une bonne divagation

Longueur prospectée : 220m (g) : 80m (d)
Largeur prospectée : 2m (g) : 2m (d)
Surface prospectée : 600 m²
Temps de pêche : 50 mn

Largeur de la lame d'eau : 25 m
Pente de la ligne d'eau :
Section mouillée :
Dureté :

Observations générales

Fortes richesses spécifiques (21 espèces dont deux variétés de carpe et une espèce d'écrevisse). Peuplement dominé par les espèces lenitophiles (gardons, bouvière, tanche, ablette, carpes, brème) qui cohabitent avec des cyprinidés rhéophiles (vairon, hotu, spiralin, vandoise, goujon, chevesne). Bonne représentation des carnassiers, surtout du brochet avec la capture d'un individu de près d'un mètre. Présence d'un grand migrateur amphihalien (anguille), du silure (en expansion sur tous les bassins) et d'une espèce d'écrevisse commune mais classée nuisible (écrevisse américaine). Capture pour la première fois sur l'Aisne du Pseudorasbora, poisson exotique qui ne doit pas être introduit en France (issu certainement d'alevinages). Deux espèces inscrites à l'annexe II de la Directive Natura 2000 : la loche de rivière, plutôt rare sur le bassin de l'Aisne (2 individus) et de la bouvière qui est très bien représentée sur cette station (108 ind/100m²).

Aisne à Voncq

Opération : 41170001896

Date : 06/10/2005

Surface : 600 m²

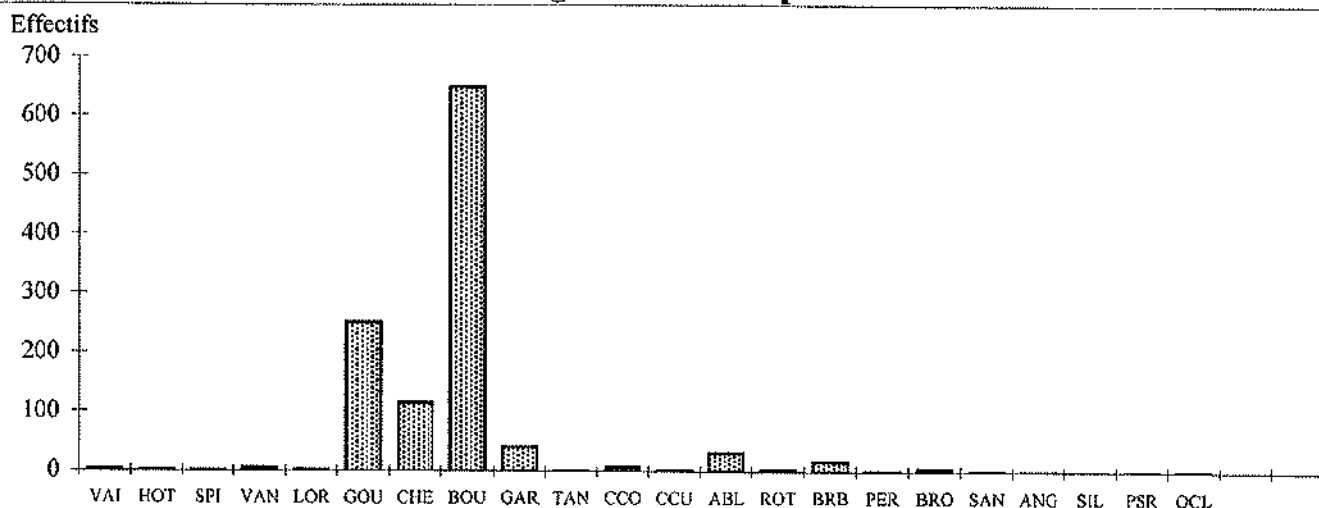
TABLEAU GENERAL

Espèces	Effectif	Densité 100m ²	% de l'effectif	Poids	Biomasse g/100m ²	% du poids	
Vairon	VAI	4	1	«	1	«	*
Hotu	HOT	1	«	«	2	«	*
Spirin	SPI	1	«	«	«	«	*
Vandoise	VAN	6	1	1	18	3	*
Loche de rivière	LOR	2	«	«	7	1	*
Goujon	GOU	251	42	22	250	42	*
Chevaine	CHE	115	19	10	1831	305	*
Bouvière	BOU	649	108	57	620	103	*
Gardon	GAR	41	7	4	324	54	*
Tanche	TAN	1	«	«	1	«	*
Carpe commune	CCO	7	1	1	60	10	*
Carpe cuir	CCU	1	«	«	2	«	*
Ablette	ABL	32	5	3	18	3	*
Rotengle	ROT	3	1	«	3	1	*
Brème bordelière	BRB	17	3	1	10	2	*
Perche	PER	1	«	«	51	9	*
Brochet	BRO	6	1	1	4047	674	*
Sandre	SAN	1	«	«	17	3	*
Anguille	ANG	1	«	«	346	58	*
Silure glane	SIL	1	«	«	15	3	*
Pseudorasbora	PSR	1	«	«	1	«	*
Ecrevisse américaine	OCL	1	«	«	*	*	*

Nombre espèces 22

189

Histogramme des captures



Observations

Peuplement bien diversifié, dominé par les espèces potamiques. Brochet bien représenté (en biomasse).

Aisne à Voncq

Opération : 41170001896
Surface : 600 m²

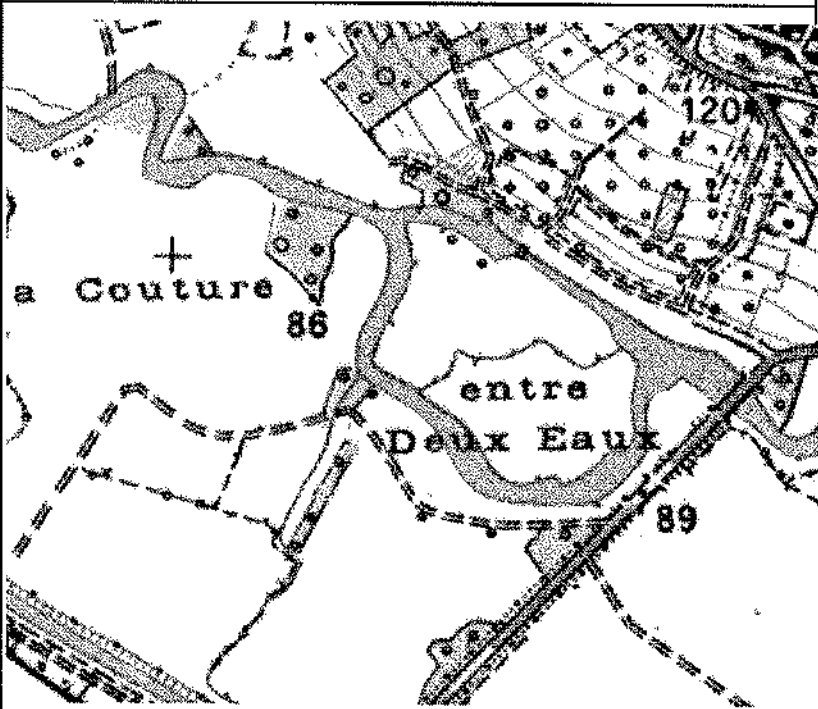
Date : 06/10/2005

Classes	EFFECTIF PAR CLASSE DE TAILLE																						
	ABL	ANG	BOU	BRB	BRO	CCO	CCU	CHE	GAR	GOU	HOT	LOR	OCL	PER	PSR	ROT	SAN	SEL	SPI	TAN	VAI	VAN	
10																							
20	15		162	5						59													
30	16		162	6				32		59										1			2
40			163	6				33	6	59													2
50			162					32	7	59	1					1							
60						1	1		7							2							3
70						1			8	5			1	1									2
80								4	6	5			1										1
90	1					2		6		5													
100						2		2															
110						1																	
120									1									1					
130									1										1				
140									2														
150								1							1								
160									1														
170									2														
180									1														
190								2															
200								1															
210																							
220																							
230						1																	
240						2																	
250																							
260						1																	
270																							
280																							
290																							
300						1																	
310																							
320																							
330																							
340																							
350																							
360																							
370																							
380																							
390																							
400									1														
410									1														
420																							
430																							
440																							
450																							
460																							
470																							
480																							
490																							
500																							
510																							
520																							
530																							
540																							
550																							
560																							
570																							
580			1																				
590																							
600																							
610																							
620																							
630																							
640																							
650																							
660																							
670																							
680																							
690																							
700																							
710																							
720																							
730																							
740																							
750																							
760																							
770																							
780																							
790																							
800																							
810																							
820																							
830																							
840																							
850																							
860																							
870																							
880																							
890																							
900						1																	
TOTAL	32	1	649	17	6	7	1	115	41	251	1	2	1	1		6							6

L'Aisne à Vonecq

aval pont D23

LOCALISATION	<i>Localisation / Département</i>
Agence de l'eau : Seine-normandie	
Département : Ardennes	
Commune : Vonecq	
Lieu-dit : aval pont D23	
Localisation : radier du pont et noue	
Cours d'eau : Aisne	
Affluent de :	
Catégorie piscicole : Deuxième catégorie	

<i>Localisation IGN</i>	<i>Principales caractéristiques de la station</i>
Carte n°	
	Longitude : Latitude : Abscisse : 768.613 Ordonnée : 2499.198
	Code hydrographique : Point Kilométrique aval : Altitude : Distance à la source : Pente IGN :
	Longueur de la station : 300 m Largeur du lit mineur : 15 m
	Bassin Versant topographique :
	Niveau typologique théorique :
	Police de l'eau : Police de la pêche :

Aisne à Voncq, aval pont D23

Opération : 41170001897

Date : 06/10/2005

Renseignements halieutiques

Fréquentation par les pêcheurs : Moyenne
Empoisonnement : Non
Droit de Pêche : Droit de pêche privatif

Observations sur le repeuplement

Caractéristiques morphodynamiques

Type d'écoulement	Import. relative en %	Prof. moy. en m.	Granulométrie		Type de colmatage	Végétation aquatique	
			Dominante	Accessoire		Dominante	Rec en 1/10
COURANT	20	0.30	Cailloux grossiers	Pierres fines	Sédiments fins	Algues filamenteuses	
PLAT	70	0.60	Limons	Sables fins	Vase	Pas de végétation	
PROFOND	10	1.00	Limons	Argiles	Vase	Pas de végétation	

Abris pour les poissons

Sinuosité : Cours d'eau sinueux
Ombrage : Rivière assez dégagée

Types d'abris : Abondance/importance

Trous, Fosses	Faible
Sous-berges	Moyenne
Granulométrie	Faible
Embâcles, Souches	Moyenne
Végétation aquatique	Nulle
Végétation rivulaire	Faible

Observations : Abris / Végétation / Colmatage

Prospection de l'ensemble du radier formé au niveau du pont : colmatage assez important. Puis échantillonnage de la noue en présente en rive droite : peu d'abris, forte turbidité de l'eau. Ripisylve en mauvais état.

Renseignements sur la pêche

Conditions de pêche

Hydrologie : Basses eaux
Turbidité : Appréciable (fond non visible)
Température : 14 °C
Conductivité : 450 µS/cm
Débit :

Observations sur la pêche

Travaux récents d'entretien de la ripisylve.

Longueur prospectée : 200m (g) : 292m (d)
Largeur prospectée : 2m (g) : 2m (d)
Surface prospectée : 984 m²
Temps de pêche : 66 mn

Largeur de la lame d'eau : 15 m
Pente de la ligne d'eau :
Section mouillée :
Dureté :

Observations générales

Peuplement bien diversifié (19 espèces). Peuplement dominé par les cyprinidés rhéophiles (vairon, hotu, barbeau, sprilin, vandoise, goujon, chevesne). Quelques espèces plus lenitophiles complètent le peuplement (gardon, grémille, bouvière, ablette, brème, perche). Assez faible représentativité des carnassiers (perche, seulement 2 brochets 1+ et 1 sandre). Notons la présence d'une lote au niveau du pierré du pont. Deux espèces inscrites à la Directive Natura 2000, la bouvière, bien représentée avec 40 ind/100m², et le chabot largement sous représenté avec seulement 4 individus capturés, malgré une bonne représentativité des habitats favorables (radiers).

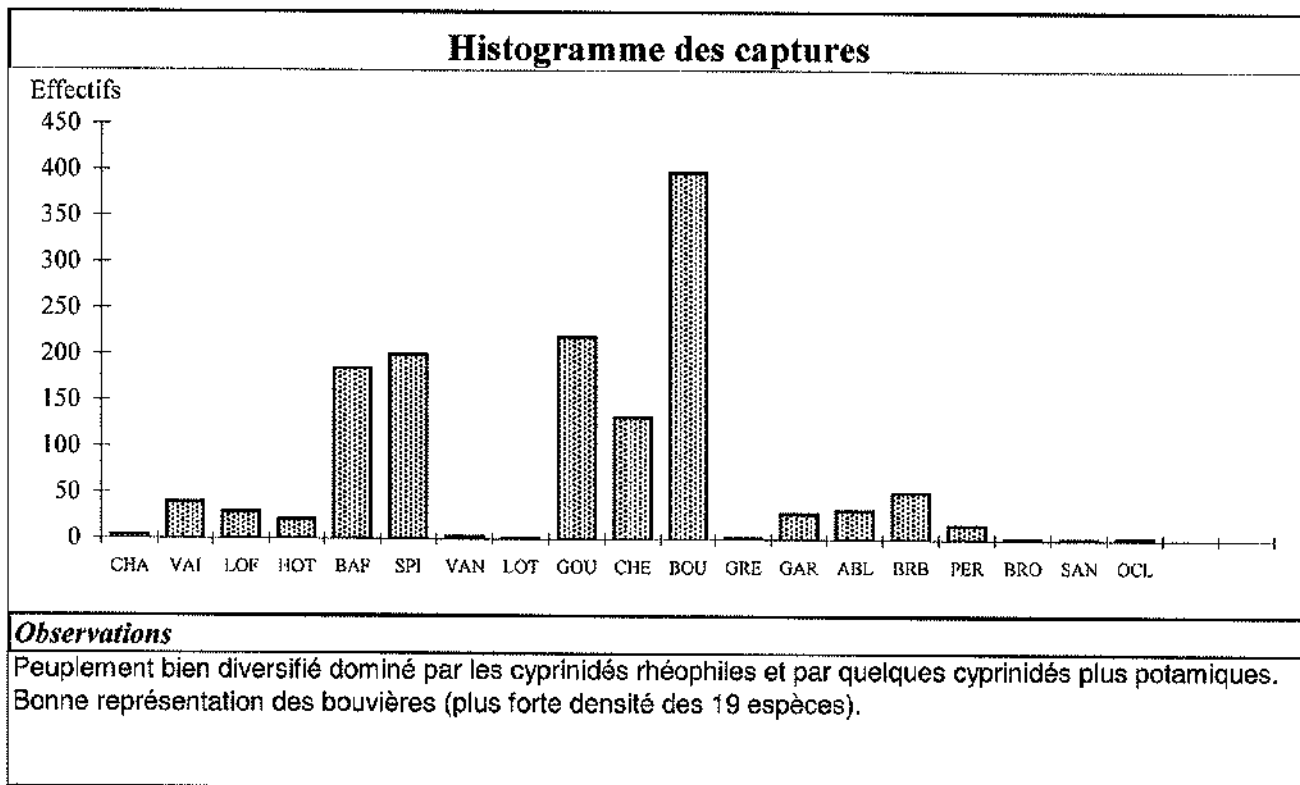
Aisne à Voncq, aval pont D23

Opération : 41170001897

Date : 06/10/2005

Surface : 984 m²

Espèces		TABLEAU GENERAL					
		Effectif	Densité 100m ²	% de l'effectif	Poids	Biomasse g/100m ²	% du poids
Chabot	CHA	4	«	«	7	1	*
Vairon	VAI	40	4	3	30	3	*
Loche franche	LOF	29	3	2	160	16	*
Hotu	HOT	21	2	2	893	91	*
Barbeau fluviatile	BAF	185	19	14	2548	259	*
Spirilin	SPI	200	20	15	606	62	*
Vandoise	VAN	3	«	«	9	1	*
Lote de rivière	LOT	1	«	«	68	7	*
Goujon	GOU	219	22	16	957	97	*
Chevaine	CHE	132	13	10	3199	325	*
Bouvière	BOU	398	40	29	390	40	*
Grémille	GRE	2	«	«	11	1	*
Gardon	GAR	28	3	2	737	75	*
Ablette	ABL	32	3	2	94	10	*
Brème bordelière	BRB	51	5	4	31	3	*
Perche	PER	16	2	1	476	48	*
Brochet	BRO	2	«	«	454	46	*
Sandre	SAN	1	«	«	9	1	*
Ecrevisse américaine	OCL	2	«	«	*	*	*
TOTAL - Nb Esp : 19			136				



Aisne à Voucq, aval pont D23

Opération : 41170001897

Date : 06/10/2005

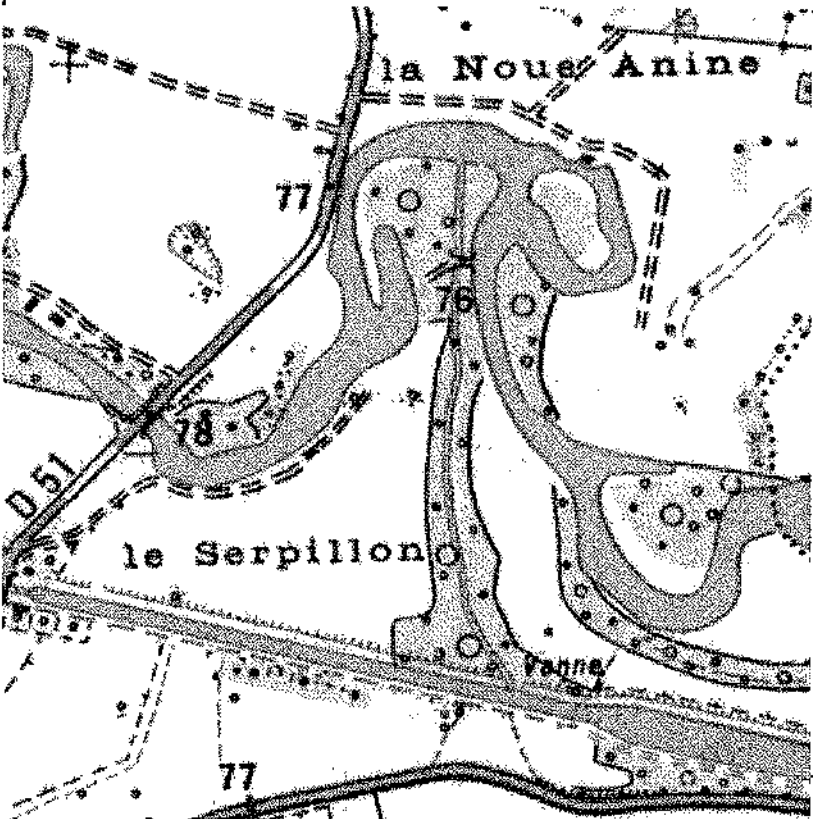
Surface : 984 m²

EFFECTIF PAR CLASSE DE TAILLE																			
Classes	ABL	BAF	BOU	BRB	BRO	CHA	CHE	GAR	GOU	GRE	HOT	LOF	LOT	OCL	PER	SAN	SPI	VAI	VAN
10		1																	
20	8			10													1		
30	10	28	99	10			20		15								28	13	
40		28	99	10		2	21		24								21	14	
50	1	28	100	11		1	21		25								22	13	
60	1	28	100	10			21		25	1	5	5		2			38		1
70	5	30				1	3		25	1	3	6					24		2
80	2	2					4		32			7					24		
90	1	4					4	3	24		1	6			1		24		
100	1	9					5	4	24			5			1	1	17		
110	2	5					6	3	24						1				
120	1	3					5	5	1						1				
130		2					4	5			2						1		
140		2					2	3			3								
150							2	2			1								
160							3	2								1			
170		1					1												
180		2					1				1					1			
190		2									1					1			
200		1					2				1								
210		2						1											
220		1					1						1						
230		3																	
240							1				1								
250							1												
260		1																	
270																			
280							2												
290																			
300					1														
310																			
320																			
330																			
340																			
350		1																	
360					1														
370																			
380							1												
390																			
400																			
410		1																	
420																			
430							1												
TOTAL	32	185	398	51	2	4	132	28	219	2	21	29	1	2					3

L'Aisne à Seuil

Lit mineur et Noue Anine

LOCALISATION	Localisation / Département
Agence de l'eau : Seine-normandie	
Département : Ardennes	
Commune : Seuil	
Lieu-dit : Noue anine et cours d'eau	
Localisation : du radier (plage) sur 30 m amont + entrée noue	
Cours d'eau : Aisne	
Affluent de :	
Catégorie piscicole : Deuxième catégorie	

Localisation IGN	Principales caractéristiques de la station
Carte n°	Longitude :
	Latitude :
	Abscisse : 754.5
	Ordonnée : 2500.965
	Code hydrographique :
	Point Kilométrique aval :
	Altitude :
	Distance à la source :
	Pente IGN :
	Longueur de la station : 310 m
	Largeur du lit mineur : 15 m
	Bassin Versant topographique :
	Niveau typologique théorique :
Délégation Régionale de Metz 23, rue des garennes	Police de l'eau :
57 155 MARLY	Police de la pêche :

Aisne à Seuil

Opération : 41170001895

Date : 07/10/2005

Renseignements halieutiques

Fréquentation par les pêcheurs : Moyenne
Empoisonnement : Non
Droit de Pêche : Droit de pêche privatif

Observations sur le repeuplement

Caractéristiques morphodynamiques

Type d'écoulement	Import. relative en %	Prof. moy. en m.	Granulométrie		Type de colmatage	Végétation aquatique	
			Dominante	Accessoire		Dominante	Rec en 1/10
COURANT	20	0.30	Graviers	Cailloux grossiers	Pas de colmatage	Pas de végétation	
PLAT	50	0.60	Sables grossiers	Limons	Sable	Pas de végétation	
PROFOND	30	1.00	Limons	Argiles	Vase	Pas de végétation	

Abris pour les poissons

Sinuosité : Cours d'eau sinueux
Ombrage : Rivière assez dégagée

Types d'abris : Abondance/importance

Trous, Fosses	Faible
Sous-berges	Faible
Granulométrie	Moyenne
Embâcles, Souches	Faible
Végétation aquatique	Moyenne
Végétation rivulaire	Faible

Observations : Abris / Végétation / Colmatage

Lit mineur : léger colmatage à l'amont de la station, zones mortes
Bonne diversité des abris et caches, ripisylve en bon état. Diversité des faciès d'écoulement (radiers, plats, profonds). Noue : déjà prospectée au printemps 2000, fort envasement, pas de poissons sauf à l'entrée.

Renseignements sur la pêche

Conditions de pêche

Hydrologie : Basses eaux
Turbidité : Faible (fond perceptible)
Température : 14.1 °C
Conductivité : 457 µS/cm
Débit :

Observations sur la pêche

Pêche en RD lit mineur et dans la noue en RG. Pas de poissons dans la noue.

Longueur prospectée : 60m (g) : 250m (d)
Largeur prospectée : 4m (g) : 2m (d)
Surface prospectée : 740 m²
Temps de pêche : 53 mn

Largeur de la lame d'eau : 15 m
Pente de la ligne d'eau :
Section mouillée :
Dureté :

Observations générales

Bonne richesse spécifique (19 espèces). Peuplement dominé par les cyprinidés rhéophiles (hotu, barbeau, spirin, vandoise, goujon, chevesne) qui cohabitent avec des espèces plus lenitophiles (gardon, tanche, ablette, brème, bouvière). 3 carnassiers inventoriés (perche, sandre, brochet), qui représentent 7 à 8 % de la biomasse, ce qui relativement faible. Présence également d'un grand migrateur amphihalien, l'anguille (aussi carnassier). 2 espèces inscrites à l'annexe II de la Directive Natura 2000 : le chabot (seulement 3 individus, malgré un bon effort de prospection sur les radiers) et la bouvière (122 individus, donc en bonne densité dans le peuplement).

Aisne à Seuil

Opération : 41170001895

Date : 07/10/2005

Surface : 740 m²

TABLEAU GENERAL

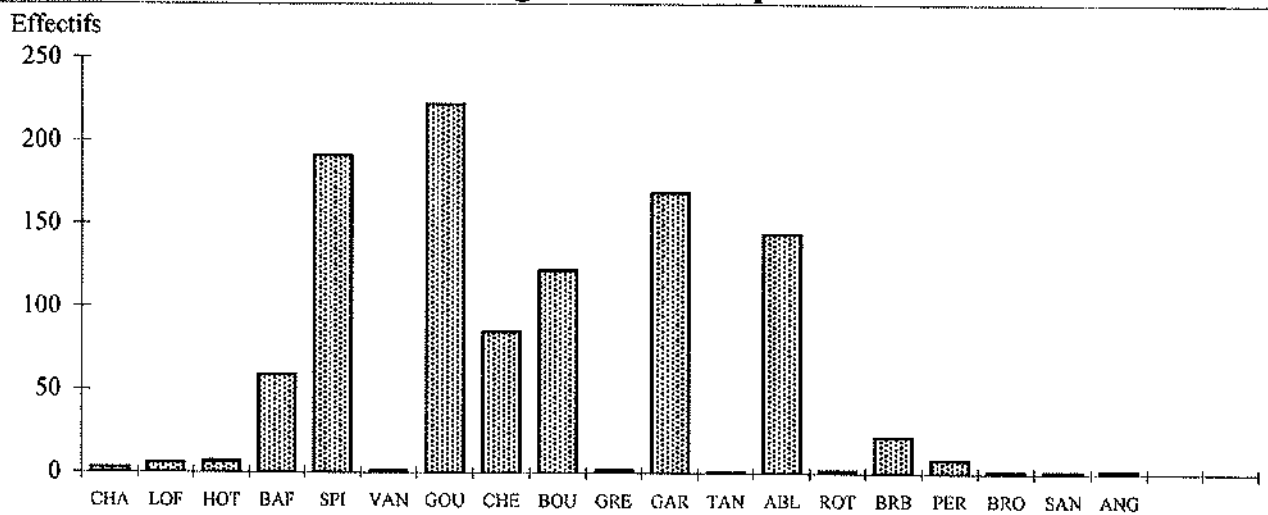
Espèces	Effectif	Densité 100m ²	% de l'effectif	Poids	Biomasse g/100m ²	% du poids
Chabot	CHA	3	«	8	1	«
Loche franche	LOF	6	1	14	2	«
Hotu	HOT	7	1	332	45	3
Barbeau fluviatile	BAF	59	8	2754	372	28
Spirin	SPI	191	26	411	56	4
Vandoise	VAN	1	«	2	«	«
Goujon	GOU	222	30	451	61	5
Chevaine	CHE	85	11	962	130	10
Bouvière	BOU	122	16	254	34	3
Grémille	GRE	2	«	25	3	«
Gardon	GAR	169	23	1163	157	12
Tanche	TAN	1	«	1025	139	10
Ablette	ABL	144	19	149	20	2
Rotengle	ROT	2	«	4	1	«
Brème bordelière	BRB	22	3	1073	145	11
Perche	PER	8	1	593	80	6
Brochet	BRO	1	«	79	11	1
Sandre	SAN	1	«	33	5	«
Anguille	ANG	2	«	584	79	6

TOTAL - Nb Esp : 19

139

1340

Histogramme des captures



Observations

Peuplement mixte. Bonne représentation de la bouvière et sous représentation du chabot malgré un habitat favorable sur la station.

Aisne à Seuil

Opération : 41170001895

Date : 07/10/2005

Surface : 740 m²

Classes	EFFECTIF PAR CLASSE DE TAILLE																		
	ABL	ANG	BAF	BOU	BRB	BRO	CHA	CHE	GAR	GOU	GRE	HOT	LOF	PER	ROT	SAN	SPI	TAN	VAN
10																			
20	5				4														
30	26		15	20	5			16	27	63							23		
40	27		18	21	4			17	34	64			1		1		25		
50	33		17	20			1	17	29	64	1		4				23		
60	33			21			1		28				1				19		1
70	10		1	20	2		1	4	5	2		3			1	1	19		
80	5			20				5	7	5		1			1		20		
90	1							4	8	4							20		
100	2		2					6	8	6	1						19		
110	2		1		1			4	7	4									
120								3	1	4									
130					1				4	3					2				
140								1		3		1							
150								1	4						1	1			
160								2	1										
170								2	2										
180																			
190					1				1			1							
200								2	1						1				
210					1				1										
220					1	1									2				
230									1										
240																			
250			1																
260					1							1							
270																			
280																			
290																			
300																			
310			1					1											
320																			
330																			
340					1														
350			1																
360																			
370																			
380																			
390																			
400																		1	
410																			
420																			
430																			
440																			
450																			
460																			
470																			
480																			
490			1																
500		1	1																
510																			
520																			
530																			
540																			
550																			
560																			
570																			
580																			
590																			
600		1																	
TOTAL	144	2	59	122	22	1	3	85	169	222	2	7	6	8					1

Aisne à Vandy, trou rompu

Opération : 41170001898

Date : 07/10/2005

Renseignements halieutiques

Fréquentation par les pêcheurs : Nulle
Empoisonnement : Non
Droit de Pêche : Droit de pêche privatif

Observations sur le repeuplement

Caractéristiques morphodynamiques

Type d'écoulement	Import. relative en %	Prof. moy. en m.	Granulométrie		Type de colmatage	Végétation aquatique	
			Dominante	Accessoire		Dominante	Rec en 1/10
COURANT							
PLAT	90	0.60	Limons	Argiles	Vase	Phanérogames à feuilles flottantes	3
PROFOND	10	1.00	Limons	Argiles	Vase	Pas de végétation	

Abris pour les poissons

Sinuosité : Cours d'eau sinueux
Ombrage : Rivière assez dégagée

Types d'abris : Abondance/importance

Trous, Fosses	Faible
Sous-berges	Faible
Granulométrie	Nulle
Embâcles, Souches	Importante
Végétation aquatique	Moyenne
Végétation rivulaire	Faible

Observations : Abris / Végétation / Colmatage

Noüe présentant une bonne diversité dans les abris et caches

Renseignements sur la pêche

Conditions de pêche

Hydrologie : Basses eaux
Turbidité : Appréciable (fond non visible)
Température : 13.7 °C
Conductivité : 317 µS/cm
Débit :

Observations sur la pêche

Turbidité importante de l'eau. Queue de noüe non accessible car trop envasée.

Longueur prospectée : 110m (g) : 130m (d)
Largeur prospectée : 3m (g) : 2m (d)
Surface prospectée : 590 m²
Temps de pêche : 45 mn

Largeur de la lame d'eau : 15 m
Pente de la ligne d'eau :
Section mouillée :
Dureté :

Observations générales

Peuplement relativement bien diversifié au regard de la faible variété des faciès d'écoulement. 14 espèces de poissons ont été échantillonnées. Le peuplement est dominé par les espèces lenitophiles (bouvière, gremille, gardon, tanche, ablette, able, rotengle, brèmes, perche). Les carnassiers sont très bien représentés avec 39% de la biomasse totale. Ce sont surtout les brochets avec 28 individus, toutes classes de taille, qui sont majoritaires. Notons la présence de l'able de Heckel, espèce patrimoniale et protégée et de la bouvière (natura 2000) relativement bien représentée avec 39 ind/100 m². Beaucoup de juvéniles de l'année pour l'ensemble des cyprinidés, ce qui témoigne de la fonction de cet habitat : lieu de reproduction important.

Aisne à Vandy, trou rompu

Opération : 41170001898

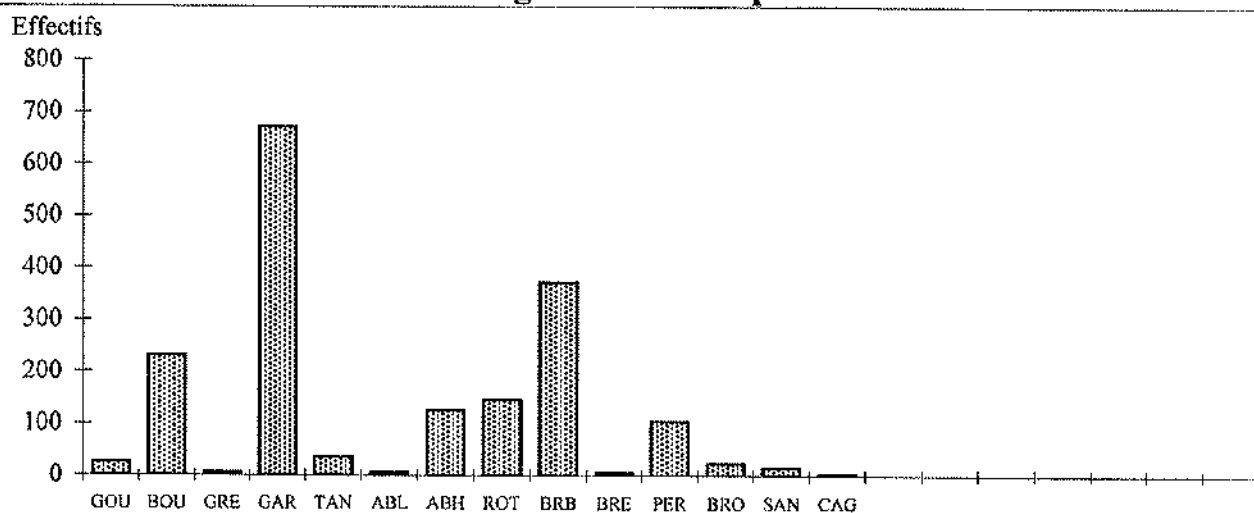
Date : 07/10/2005

Surface : 590 m²

TABLEAU GENERAL

Espèces	Effectif	Densité 100m ²	% de l'effectif	Poids	Biomasse g/100m ²	% du poids
Goujon GOU	26	4	1	121	21	1
Bouvière BOU	231	39	13	380	64	2
Grémille GRE	6	1	«	92	16	1
Gardon GAR	672	114	38	3222	546	19
Tanche TAN	35	6	2	3050	517	18
Ablette ABL	6	1	«	41	7	0
Able de Heckel ABH	126	21	7	150	25	1
Rotengle ROT	146	25	8	335	57	2
Brème bordelière BRB	372	63	21	1090	185	6
Brème BRE	5	1	«	2143	363	12
Perche PER	105	18	6	343	58	2
Brochet BRO	24	4	1	4798	813	28
Sandre SAN	16	3	1	1610	273	9
Carassin argenté CAG	4	1	«	*	*	
TOTAL - Nb Esp : 14		301		17375	2945	100

Histogramme des captures



Observations

Peuplement dominé par les espèces lenitophiles. Très bonne représentativité des carnassiers (brochet surtout). Lieu de reproduction de nombreuses espèces.

Aisne à Vandy, trou rompu

Opération : 41170001898

Date : 07/10/2005

Surface : 590 m²

EFFECTIF PAR CLASSE DE TAILLE														
Classes	ABH	ABL	BOU	BRB	BRE	BRO	CAG	GAR	GOU	GRE	PER	ROT	SAN	TAN
10														
20														
30				16				157						2
40	63		77	16				158			16	32		1
50	63	1	77	16				158			18	35		
60		1	77	16						1	17	34		2
70				38				2	12		19	34		7
80				38				27	13	1	18	2		9
90		1		38				25	1	1	16	2	1	1
100		2		39				24		2	1	1	3	2
110		1		40				26		1		5	4	1
120				39				27					4	3
130				38				26				1	2	2
140				38		2		24					1	
150						3		14						2
160						1								
170						1		2						
180						5								
190					1	2								
200														
210								1						
220					1									
230														
240														
250														
260														
270							2							1
280								1						
290														
300						1								
310						1								
320														
330														
340					1									
350						1								1
360						1								
370														
380														
390						2								
400					2		1							
410						1								
420						1								
430														
440														
450														1
460							1							
470														
480														
490														
500						1								
510														
520														
530														
540														
550														
560													1	
570														
580														
590						1								
TOTAL	126	6	231	372	5	24	4	672	26	6	105	146	16	35

ANNEXE 4

ETUDE AGRICOLE – 2001

📄 Rapport « Etude préalable à la rédaction DOCOB site n°53 « Prairies de la vallée de l’Aisne »

📄 Annexes de l’étude agricole

- Annexe 1 : Articles de presse
- Annexe 2 : Document de collecte des données
- Annexe 3 : Remarques émises lors des permanences
- Annexe 4 : Liste des variables utiliser pour réaliser la typologie

📄 Annexes cartographiques de l’étude agricole

- Carte 1 : Bilan et Enjeux
- Carte 2 : Zone d'étude et extensions sur les vallées de l'Aisne et de l'Aire
- Carte 3 : Localisation de la zone d'étude sur Scan 100
- Carte 4 : Découpage géographique de la zone d'étude
- Carte 5 : Occupation du sol de la zone d'étude
- Carte 6 : Occupation du sol des îlots agricoles
- Carte 7 : Implantation de cultures d'hiver sur les terres labourables
- Carte 8 : Localisation des pâtures et des bâtiments agricoles
- Carte 9 : Représentation des îlots agricoles selon la production dominante des exploitations



**DIREN
CHAMPAGNE-
ARDENNE**



**CHAMBRE
D'AGRICULTURE
DES ARDENNES**



**ADASEA
DES ARDENNES**



**Association Nationale pour
le Développement Agricole**



Rapport

Plan du rapport

	Page
GLOSSAIRE	3
INTRODUCTION	4
I./ CONTEXTE APPROCHE GLOBALE DE LA VALLEE DE L' AISNE	5
II./ DEMARCHE NATURA 2000	6
II.1/ Généralités.....	6
II.2/ La procédure Natura 2000 dans le département des Ardennes.....	7
II.3/ Le site n° 53	7
III./ DEROULEMENT DE L'ETUDE	9
III.1/ Les 5 grandes phases de l'étude.....	9
III.2/ Calendrier.....	9
IV./ DELIMITATION DE LA ZONE D'ETUDE	10
IV.1/ Les données existantes.....	10
IV.1 ❶ Des limites de la thématique zones naturelles	
IV.2 ❷ Des limites administratives	
IV.3 ❸ Des limites hydrologiques	
IV.2/ La limite retenue.....	11
V./ METHODOLOGIE	12
V.1/ Organisation du travail d'animation et de concertation.....	12
V.1 ❶ Le Groupe "Vallée de l'Aisne"	
V.2 ❷ Le Comité de pilotage	
V.3 ❸ Le Comité technique	
V.4 ❹ Découpage géographique de la vallée	
V.5 ❺ Les réunions d'information	
V.6 ❻ Les réunions de restitution	
V.2/ Collecte des données.....	15
V.3/ Traitement des données.....	16
VI./ PHASE 1 ANALYSE DE L'EXISTANT	18
VI.1/ Exploitants - exploitations.....	18
VI.2/ Territoire.....	21

VII./	PHASE 2	TYPLOGIE DES SYSTEMES DE PRODUCTION.....	24
	VII./ 1	Introduction.....	24
	VII./ 2	Classement des exploitations en types.....	24
	VII./ 3	Typologie : premiers résultats.....	24
	VII / 4	La typologie : un outil	28
VIII./	PHASE 3	DEFINITION GLOBALE DES ENJEUX ET DES PRIORITES.....	30
IX./	PHASE 4	PERSPECTIVES D'EVOLUTION DES SYSTEMES AGRICOLES.....	32
	IX.1/	Scénario au fil de l'eau.....	32
	IX.2/	Scénario avec un retard de fauche	34
X./	PHASE 5	MESURES DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT.....	36
		CONCLUSION.....	37

ANNEXES

ANNEXE CARTOGRAPHIQUE

Glossaire

ADASEA	Association Départementale pour l'Aménagement des Structures d'Exploitations Agricoles
ANDA	Association Nationale pour le Développement Agricole
CDJA	Centre Départemental des Jeunes Agriculteurs
CPNCA	Conservatoire du Patrimoine Naturel de Champagne-Ardenne
DDAF	Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt
DIREN	Direction Régionale de l'Environnement
EARL	Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
FDSEA	Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles
GAEC	Groupement Agricole d'Exploitation en Commun
JB	Jeunes Bovins
LPO	Ligue de Protection des Oiseaux
PAC	Politique Agricole Commune
PCO	Prime Compensatrice Ovine
PHEC	Plus Hautes Eaux Connues
PMTVA	Prime au Maintien du Troupeau Vaches Allaitantes
POS	Plan d'Occupation des Sols
PPRI	Plan de Prévention des Risques d'Inondation
PSBM	Prime Spéciale Bovins Mâles
ReNArd	Regroupement des Naturalistes Ardennais
SAU	Surface Agricole Utile
SCEA	Société Civile d'Exploitation Agricole
SCOP	Surfaces en Céréales et OléoProtéagineux
SDAGE	Schéma Directeur d'Aménagement des Eaux
SGBD	Système de Gestion de base de données
SIC	Site d'Intérêt Communautaire
SIG	Système d'Information Géographique
STH	Surface Toujours en Herbe
TL	Terre labourable
UMO	Unité Main d'Oeuvre
VA	Vache Allaitante
VL	Vache Laitière
ZICO	Zone d'Importance pour la Conservation des Oiseaux
ZNIEFF	Zones Naturelles d'intérêt Ecologique Floristique et Faunistique
ZPS	Zone de Protection Spéciale
ZSC	Zone Spéciale de Conservation

INTRODUCTION

Cette étude agricole réalisée à la demande de la Direction Régionale de l'Environnement (DIREN) s'intègre dans une approche globale du lit majeur de l'ensemble de la vallée de l'Aisne. C'est également, dans le cadre de la procédure Natura 2000, une étude préalable à la rédaction du document d'objectif du site "Prairies de la vallée de l'Aisne". Ses résultats permettront d'asseoir la position de la profession agricole vis à vis de la procédure en cours et des suites à donner.

La Chambre d'Agriculture, en partenariat avec la FDSEA et le CDJA pour l'animation de réseaux locaux et l'ADASEA pour les travaux cartographiques, a coordonné l'ensemble des travaux présentés ci-après. L'objet de cette étude est d'analyser les systèmes d'exploitations en place et de simuler l'impact de tout projet d'aménagement sur l'évolution des pratiques agricoles actuelles, l'économie des exploitations et donc à terme sur les écosystèmes de la Vallée de l'Aisne.

La profession agricole est consciente qu'elle est amenée à apporter sa contribution à la réalisation de travaux d'étude dans d'autres domaines que l'agriculture tels que l'environnement et l'aménagement des territoires. Au delà de la collecte de données géographiques et attributaires, cette étude a été réalisée avec un souci constant d'informer, de sensibiliser l'ensemble des exploitants agricoles, et acteurs locaux, tel que cela est prévu dans l'action cofinancée par l'ANDA "Eau, Territoire et Société".

Par cette démarche, les Organisations Professionnelles Agricoles engagent leur responsabilité.

I./ CONTEXTE APPROCHE GLOBALE DE LA VALLEE DE L' AISNE

Dès 1997, il a été question de site Natura 2000 dans la vallée de l'Aisne. En effet, après la réactivation, en mars 1997, de la procédure Natura 2000 au niveau national, une étude de terrain avait été lancée, deux mois après, dans la vallée de l'Aisne (cf article de presse en annexe n°1A).. Les premières réunions de terrain ont entraîné une vive réaction de refus au niveau local et ont conduit la profession agricole ardennaise à exposer sa stratégie en sous-préfecture. Cette stratégie se base sur 4 axes forts :

- refuser le zonage proposé,
- affirmer l'agriculture locale,
- exiger une approche globale (qualité de l'eau, lutte contre les inondations, protection du milieu naturel)
- n'accepter que des mesures contractuelles.

En mai 1998, une proposition de site Natura 2000 sur la vallée de l'Aisne est malgré tout transmise au ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement puis à la commission européenne pour 3 900 ha. La profession agricole ardennaise choisit alors de coopérer pour sa mise en œuvre et demande préalablement à l'administration une approche globale de la vallée et un inventaire des travaux et études en cours.

Le sous-préfet de Rethel réouvre le débat en organisant deux réunions en Octobre et novembre 1999, l'une auprès de la profession agricole et forestière, l'autre auprès des élus locaux (cf article de presse en annexe n°1B). Les services de l'état intervenant ont élaboré une proposition commune pour rechercher une mise en œuvre cohérente des différentes politiques dans la vallée de l'Aisne. Cette réflexion prend en compte trois principales volontés :

- l'équilibre entre développement économique et préservation des richesses naturelles de la vallée
- l'objectif du développement durable,
- la politique contractuelle

La carte "Bilan et Enjeux", commentée lors de ces réunions et présentée en annexe (Carte n°1) regroupe, de façon synthétique, les principaux aspects des quatre enjeux identifiés par l'administration dans la vallée de l'Aisne, à savoir :

- la préservation de la ressource en eau,
- la protection des milieux naturels,
- le développement de l'agriculture,
- la lutte contre les inondations.

Le territoire est schématiquement découpé en 3 secteurs par l'administration

- un secteur amont dans lequel l'activité agricole est basée sur l'élevage extensif et la fauche des prairies semi-naturelles. Secteur de très grand intérêt écologique (site Natura 2000)
- un secteur intermédiaire, zone de transition où agriculture intensive et prairies semi-naturelles (élevage extensif) sont présents dans des proportions comparables. Ce secteur conserve un grand intérêt écologique (site Natura 2000)
- un secteur aval dans lequel l'agriculture intensive prédomine. Présence d'extraction de matériaux alluvionnaires. Quelques secteurs semi-naturels relictuels d'intérêt écologique mal connu.

Considérant ce découpage trop caricatural, la Chambre d'Agriculture entend bien, par l'étude qu'elle a engagée et dont ce présent rapport relate une première étape, établir un état des lieux plus précis et plus juste de l'activité agricole présente dans la vallée de l'Aisne.

Son attachement qu'elle porte pour une approche globale se traduit dans sa stratégie et son organisation interne décrites en paragraphe V.1, et a été développé lors d'une session de chambre délocalisée dédiée à l'aménagement de la vallée de l'Aisne (cf article de presse en annexe n°1C).

II./ DEMARCHE NATURA 2000

II.1/ Généralités

Depuis les années 1970 l'Union Européenne mène une politique environnementale axée sur la conservation de la nature

- Le 2 avril 1979, une première directive est mise en place ; c'est la directive Oiseaux. Elle a été créée dans le but de protéger les oiseaux sauvages et leur habitat dans les états membres de l'Union Européenne.

- Le 21 mai 1992, une seconde directive voit le jour ; c'est la directive habitats. Elle vise à protéger les habitats naturels ainsi que la faune et la flore sauvages.

Un réseau de SIC (Sites d'Importance Communautaire) composés d'habitats naturels et d'habitats d'espèces animales et végétales d'intérêt communautaire (c'est à dire en danger ou rares ou endémiques) est ainsi constitué.

La mise en application des deux directives à l'intérieur des SIC conduit à la définition de ZPS (Zones de Protection Spéciales découlant de la directive Oiseaux) et de ZSC (Zones Spéciales de Conservation issues de la directive habitats).

Le réseau Natura 2000 est donc un réseau écologique européen formé par les ZPS et les ZSC. Dans ces zones, les états membres s'engagent à protéger les espèces et habitats ; ils peuvent pour le faire, utiliser des mesures réglementaires, administratives ou contractuelles.

La création de ce réseau contribuera à la réalisation des objectifs de la convention sur la diversité biologique adoptée au « Sommet de la Terre » de Rio de Janeiro en juin 1992. Il devrait être mis en place d'ici 2004.

Il ne s'agit absolument pas de mettre sous cloche les sites retenus dans le réseau mais de concilier protection et conservation de la nature avec activités humaines.

II.2/ La procédure Natura 2000 dans le département des Ardennes

Chaque pays doit proposer des sites potentiellement intéressants sur le plan écologique ; leur superficie totale doit représenter au minimum 2.5 % du territoire. Chaque département français doit donc contribuer au recensement de ces zones.

Dans les Ardennes 15 sites ont été sélectionnés comme étant susceptibles d'être intégrés ultérieurement au réseau Natura 2000 en tant que ZSC. Ils couvrent 17000 ha. Aucune zone n'a pour l'instant encore fait l'objet d'une proposition de classement en ZPS.

Après zonage définitif et discussion avec tous les acteurs locaux, des mesures de gestion seront préconisées pour chacun de ces sites. Elles seront énoncées dans le document d'objectif qui servira de référence pour la mise en place d'actions conciliant écologie et économie. Ce document d'objectif sera rédigé par un « opérateur », un maître d'œuvre. Il est choisi par le comité de pilotage et a en charge tous les aspects financiers, administratifs, techniques et de communication du projet, conformément au cahier des charges établi par le préfet.

Bilan sur les sites proposés par les Ardennes

Les sites proposés sont au nombre de 15 (cf tableau page suivante) mais deux d'entre eux, qui sont le Camp militaire de Suippes et les prairies d'Autry, sont reliés aux propositions marnaises.

N° du site	Nom du site	Date prévue de rédaction DOCOB	Opérateur
FR2100270	Rièzes du plateau de Rocroi	1999	ONF
FR2100273	Tourbières du plateau Ardennais	2000	ONF
FR2100287	Marais de Germont-Buzancy	2000	Conservatoire
FR2100288	Prairies d'Autry	Pas encore prévue ?	
FR2100298	Prairies de la Vallée de l'Aisne	2001	Chambre d'Agriculture
FR2100299	Forêts de la Vallée de la Semoy à Thilay et Hautes-Rivières	Pas encore prévue ?	
FR2100300	Massif de Signy-L'Abbaye	1999	ONF
FR2100301	Forêt du Mont-Dieu	1999	ONF
FR2100302	Vallée boisée de la Houille	Pas encore prévue ?	
FR2100331	Etangs de Bairon	2001	Voies Navigables de France
FR2100341	Ardoisières de Monthermé et de Deville	1999	Conservatoire
FR2100343	Carrière souterraine de Chemery-sur-Bar	1999	Conservatoire
97	Souterrains de Montlibert	1999	Conservatoire
1	Pelouses, rochers et buxaiés de la pointe de Givet	2000	ONF

Les DOCOB prévus en 1999 sont en cours de validation, les autres sont en cours d'élaboration. Le département des Ardennes n'est pas plus en retard que les autres départements de la région Champagne Ardenne.

II.3/ Le site n°53 : Prairies de la Vallée de l'Aisne



Appellation PRAIRIES DE LA VALLEE DE L' AISNE

Historique : Date de proposition comme SIC : 03/1999

Superficie : 3 900 ha

Description

Vaste ensemble de prairies de fauche ou pâturées, non amendées la plupart du temps, peu intensifiées, très inondables, encore assez peu perturbées par la populiculture. Présence d'une végétation submergée très intéressante. Intérêt botanique, ornithologique, entomologique et ichtyologique.

III./ DEROULEMENT DE L'ETUDE

III.1/ Les 5 grandes phases de l'étude

L'étude se décompose en 5 grandes phases qui sont les suivantes :

- **Phase 1: - Analyse de l'existant**
 - Caractéristiques des exploitations et exploitants
 - Repérage cartographique des îlots de production de la zone d'étude
 - Représentation cartographique de zonages spécifiques
- **Phase 2: - Typologie des systèmes de production des exploitations concernées**
- **Phase 3: - Définition globale des enjeux et des priorités**
- **Phase 4: - Prospectives individuelles et collectives**
- **Phase 5: - Mesures de protection de l'environnement compatibles avec le maintien d'une agriculture durable**
 - Mesures de conservation de l'environnement
 - Zonages spécifiques au sein de la zone d'étude

III.2/ Calendrier

Le calendrier ci-dessous présente le planning réalisé pour l'année 2000, et le premier semestre 2001

	2000												2001					
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6
Comités de pilotage		●			●		●			●			●			●		
Comités techniques						●			●									
Réunions d'information locale			■															
Permanences				■	■													
Saisie						■	■											
Traitements, analyses								■	■									
Réunions de restitution												■						

IV./ DELIMITATION DE LA ZONE D'ETUDE

IV.1/ Les données existantes

La délimitation de la zone d'étude doit répondre à la fois à une approche globale multi-thèmes et à une échelle de travail à l'îlot agricole.

La "vallée" est définie en géomorphologie comme une dépression plus ou moins large creusée par un cours d'eau. Cette notion, faisant appel au relief est difficile à apprécier car elle inclut également un aspect historique du fonctionnement hydraulique. Une limite physique de la vallée n'existant pas en tant que telle, il faut une interprétation en terme d'altitude ou de hauteurs d'eau.

IV.1.1. Des limites de la thématique zones naturelles

Les zonages des inventaires nationaux ZNIEFF (national, (Directive "habitats"1992) et ZICO (européen, (Directive "oiseaux"1979)) délimitent les secteurs particulièrement intéressants sur le plan écologique. Dans la vallée de l'Aisne ardennaise, une ZNIEFF d'environ 6 000 ha et une ZICO de plus de 18 000 ha ont été recensées. C'est d'ailleurs à partir de cette ZNIEFF que le site n°53 des prairies de la vallées de l'Aisne a été proposé comme ZSC du réseau Natura 2000. Un périmètre précis, de 3 900 ha répartis en 2 ensembles, est donc arrêté pour ce site. (sa description et sa localisation sont présentées en § II.3)

Une étude réalisée dans ce strict périmètre répondrait à une attente environnementaliste de description et d'analyse fine du site, mais ne constituerait qu'une vision discontinue et incomplète de l'ensemble de la vallée.

IV.1.2. Des limites administratives

En France, un découpage administratif complexe quadrille le territoire en différentes entités, selon l'imbrication suivante : les régions sont composées de départements eux-mêmes structurés en cantons regroupant chacun plusieurs communes. Nombreuses sont les données économiques agrégées à l'échelle de la commune, notamment celles correspondant aux divers recensements (agricole, population...).

Lors de son passage dans le département des Ardennes, l'Aisne ne compte pas moins de 53 communes riveraines, couvrant une surface totale d'environ 55 000 ha. Mais, si l'on considère la notion de zones inondables vis à vis du niveau observé des plus hautes eaux, une grande variance existe entre toutes ces communes, puisque la part de la zone inondable dans la surface totale de la commune varie de 3 à 93% et représente au total 21% de la surface globale des communes riveraines. Ce découpage communal destiné à la gestion administrative des territoires, se montre donc peu adapté à l'étude d'une zone localisée sous influence directe de phénomènes hydrologiques.

IV.1.3. Des limites hydrologiques

➤ Le Bassin Versant

Une étude à l'échelle du bassin versant permet une approche globale des phénomènes. On quitte l'unité de décision des acteurs pour passer à une unité fonctionnelle. En effet, le bassin versant représente une unité de fonctionnement physique pour l'étude du cycle de l'eau et de son couplage avec les flux d'autres éléments.

De plus, en tant que système hydrologiquement fermé, il constitue une unité de base pour la gestion et l'aménagement des ressources en eau.

De façon très générale, le bassin versant peut se définir comme la surface drainée par un cours d'eau en amont d'un point définissant son exutoire. C'est donc un concept intégrateur qui s'applique à toutes les échelles spatiales, des ruisseaux aux grands fleuves, et qui concerne tous les types de milieux (urbains, ruraux, agricoles, forestiers...).

De par sa taille, le bassin versant de l'Aisne (plus de 200 000 ha dans les Ardennes) peut être étudié au 1/25 000 mais le recueil des données par voie d'enquête, sur l'intégralité du territoire, apparaît fastidieux et très coûteux.

➤ Le lit mineur

Le lit mineur correspond au terrain recouvert par les eaux d'un cours d'eau coulant à plein bord avant débordement. (SDAGE. Agence de l'Eau). Cette notion étant très restrictive, elle ne peut délimiter le périmètre de la présente étude, par contre, elle sera assimilée au tracé de l'Aisne dans les représentations cartographiques et fera partie intégrante du territoire d'étude. (Le lit mineur de l'Aisne ardennaise est estimé entre 400 et 500 ha)

➤ Le lit majeur

Le lit majeur est défini comme étant l'espace situé entre le lit mineur et la limite de la plus grande crue historique répertoriée. (SDAGE. Agence de l'Eau)

Concernant l'Aisne, une cartographie des plus hautes eaux connues (PHEC) du bassin Seine-Normandie a été établie au 1 / 25 000. (DIREN Ile de France et Agence de l'Eau Seine-Normandie)

Cet atlas purement historique s'appuie sur un recensement préalable des données existantes, relatives aux inondations, auprès des divers services concernés. Sans valeur réglementaire, contrairement à la cartographie réalisée dans le cadre de la mise en place d'un Plan de Prévention de Risque d'Inondation (PPRI), ce document reporte les limites des zones inondées par les crues maximales répertoriées. Ces limites ne correspondent donc pas forcément à des limites de zones inondables, puisqu'un scénario déjà observé est toujours susceptible de se reproduire en plus grave.

Cette notion de lit majeur a l'avantage de présenter une vision continue de la vallée, et d'intégrer indirectement une mesure d'altitude. Elle sera à la base de la délimitation du périmètre d'étude, qui par abus de langage sera dénommé "zone inondable" tout au cours de ce rapport.

IV.2/ La limite retenue

La zone d'étude comprend donc :

- le lit mineur
- et - le lit majeur de l'Aisne dans le département des Ardennes.

Les résultats présentés dans ce rapport concernent quasi-exclusivement la partie en amont de Rethel : (cf carte n°3 en annexe)

☒ soit une portion du lit majeur d'environ 7 800 ha répartie sur 34 communes.

Il est à noter que cette délimitation du lit majeur inclut en totalité le périmètre du site n° 53 "prairies de la Vallée de l'Aisne" proposé comme ZSC.

Pour répondre à la volonté d'approche globale de la profession agricole, l'étude sera par la suite étendue, d'une part à la partie aval de Rethel, d'autre part à la vallée de l'Aire, principal affluent de l'Aisne en terme hydrologique; mais les résultats concernant ces extensions ne seront pas évoqués dans ce rapport.

(cf carte n°2 en annexe et article de presse en annexe n° 1D)

V./ METHODOLOGIE

V.1/ Organisation du travail d'animation et de concertation

V.1 ① Le Groupe "Vallée de l'Aisne"

La mise en place d'un groupe "Vallée de l'Aisne" répondait à une volonté de structuration et d'organisation de la part de la profession agricole afin de pouvoir assurer, d'une part, le bon déroulement de cette étude préalable à la réalisation du document d'objectifs Natura2000 du site n°53 "Prairies de la vallée de l'Aisne", réalisée en convention avec la DIREN et en partenariat avec l'ANDA; d'autre part, de pouvoir également assurer, dans le cadre d'une approche plus globale, l'accompagnement des exploitants agricoles susceptibles d'être concernés au cours des étapes successives de l'aménagement de la vallée.

Son organigramme repose sur des responsables professionnels issus de la vallée de l'Aisne et fortement impliqués dans sa défense :

- 1 responsable pour l'ensemble du groupe
- 1 responsable pour chacun des 3 thèmes majeurs

(zones naturelles, alimentation en eau potable, lutte contre les inondations)

Le choix des personnes responsables s'est fait selon la sensibilité et les expériences de ces dernières, mais surtout en ayant le souci d'une représentation paritaire des différents organismes professionnels, d'une part, et des différents secteurs de la vallée, d'autre part.

V.1 ② Le Comité de pilotage

Le comité de pilotage créé pour cette étude, se base sur la composition du groupe "Vallée de l'Aisne", il se compose des représentants des structures suivantes :

- Chambre d'Agriculture départementale,
- FDSEA,
- CDJA,
- ADASEA,
- Association des maires des communes riveraines de l'Aisne,
- Syndicat des propriétaires forestiers des Ardennes,
- Fédération de chasse.

Concernant les OPA citées, présidents et directeurs sont membres de ce comité.

La première réunion du comité de pilotage, qui a eu lieu le 16 février 2000, annonçait le lancement de cette étude agricole. Les réunions suivantes se sont déroulées tous les 2 à 3 mois selon le planning suivant :

- 1° réunion du Comité de pilotage : **16 / 02 / 2000**
- 2° réunion du Comité de pilotage : **03 / 04 / 2000**
- 3° réunion du Comité de pilotage : **04 / 07 / 2000**
- 4° réunion du Comité de pilotage : **09 / 10 / 2000**
- 5° réunion du Comité de pilotage : **08 / 01 / 2001**
- 6° réunion du Comité de pilotage : **09 / 04 / 2001**
- 7° réunion du Comité de pilotage : **09 / 07 / 2001**

...

Chaque réunion est une occasion de rendre compte aux participants de l'état d'avancement de l'étude et de faire la synthèse des nouvelles informations sur les 3 principaux thèmes. Elle favorise également une réflexion commune sur les suites à donner et les orientations stratégiques de la profession vis à vis de l'étude menée.

V.1 ③ Le Comité technique

Parallèlement au Comité de pilotage, la Chambre d'Agriculture met en place un comité technique pour préparer et faciliter la définition des enjeux et des priorités avec les interlocuteurs de l'environnement.

L'objectif premier de ce Comité technique étant d'assurer, entre les différents acteurs de l'environnement et les représentants de la profession agricole, des échanges sur :

- les données de la Directives Habitats,
- les connaissances de l'écosystème "Vallée de l'Aisne" et de sa biodiversité,

afin de pouvoir définir, ensemble, des mesures de protection de l'environnement compatibles avec le maintien d'une agriculture durable.

Le Comité technique réunit des représentants administratifs ou des techniciens des organismes suivants :

- la Direction Régionale de l'Environnement,
- la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt,
- l'Agence de l'Eau Seine-Normandie,
- le Conservatoire du Patrimoine Naturel de Champagne-Ardenne,
- la Ligue de Protection des Oiseaux de Champagne-Ardenne,
- le REgroupement des Naturalistes ARDennais,
- la Chambre d'Agriculture,
- l' ADASEA

La programmation des Comités techniques s'est déroulée selon le planning suivant :

- 1° réunion du Comité technique : **22 / 06 / 2000**
- 2° réunion du Comité technique : **07 / 09 / 2000**
 - Comité technique **suspendu**
- 3° réunion du Comité de pilotage : **non programmée**

Dans un premier temps, les professionnels agricoles ne souhaitant pas participer directement à ces rencontres, seul un "observateur discret" a pris part aux 2 premières réunions de ce Comité. Ces premiers contacts ont permis d'amorcer la définition d'une méthodologie de travail et des apports de chacun : ainsi, une présentation générale de l'étude agricole engagée et des exposés sur différents thèmes préparés par chacun des participants assurent à tous une connaissance de base nécessaire pour des échanges et réflexions à venir plus fructueux.

La 3° réunion initialement prévue le 6 novembre 2000 a été suspendue sur demande de la profession agricole, suite à l'annonce du projet de l'administration de classement en ZPS de 9 670 ha dans la Vallée de l'Aisne, lors de la réunion du Comité départemental des propriétaires et gestionnaires de l'espace rural, le 24/10/2000.

La volonté de reprendre des rencontres a été approuvée lors du 5° comité de pilotage (08/01/2001), mais la date du prochain comité technique n'est pas encore programmée à ce jour.

V.1 ④ Découpage géographique de la vallée

En collaboration avec les responsables agricoles locaux, un découpage géographique de la vallée est établi afin d'optimiser la communication à l'échelle locale.

Les 7 sous-tronçons ainsi définis et présentés en page suivante (cf carte n°4 en annexe) regroupent 2 à 4 communes. Ils sont homogènes en terme de nombre d'exploitations agricoles concernées (entre 30 et 40 par sous-tronçons)

Par ailleurs, pour faciliter l'organisation de réunions locales et suivre le bon déroulement de la collecte de données, trois duos de professionnels, parmi les membres du Comité de pilotage, sont désignés pour l'ensemble des sous-tronçons.

V.1 ⑤ Les réunions d'information

Afin de présenter le projet aux acteurs concernés, une première réunion d'information est organisée, le 28/02/2000 à Vouziers, à destination des responsables agricoles cantonaux et communaux (FDSEA et CDJA) de la zone d'étude, qui serviront de contacts locaux auprès des tous les exploitants agricoles (une première estimation portait à 220-230, le nombre d'exploitations agricoles mettant en valeur des terres en zone inondable entre Thugny-Trugny et Condé-les-Autry).

Une réunion d'information locale est alors organisée dans chacun des sous-tronçons (selon le découpage présenté en § V.1.4) afin de présenter à l'ensemble des maires et des exploitants agricoles du secteur, l'étude menée par la Chambre d'Agriculture et les autres projets d'aménagements envisagés dans la Vallée de l'Aisne.

Au total, les 7 réunions organisées durant le mois de mars 2000 ont suscité un taux de participation élevé (83 %). D'après les listes des exploitants par commune établies par les correspondants locaux en fin de chaque réunion, le chiffre initial de 220-230 exploitations présentes dans la vallée s'est vu porté à environ 300.

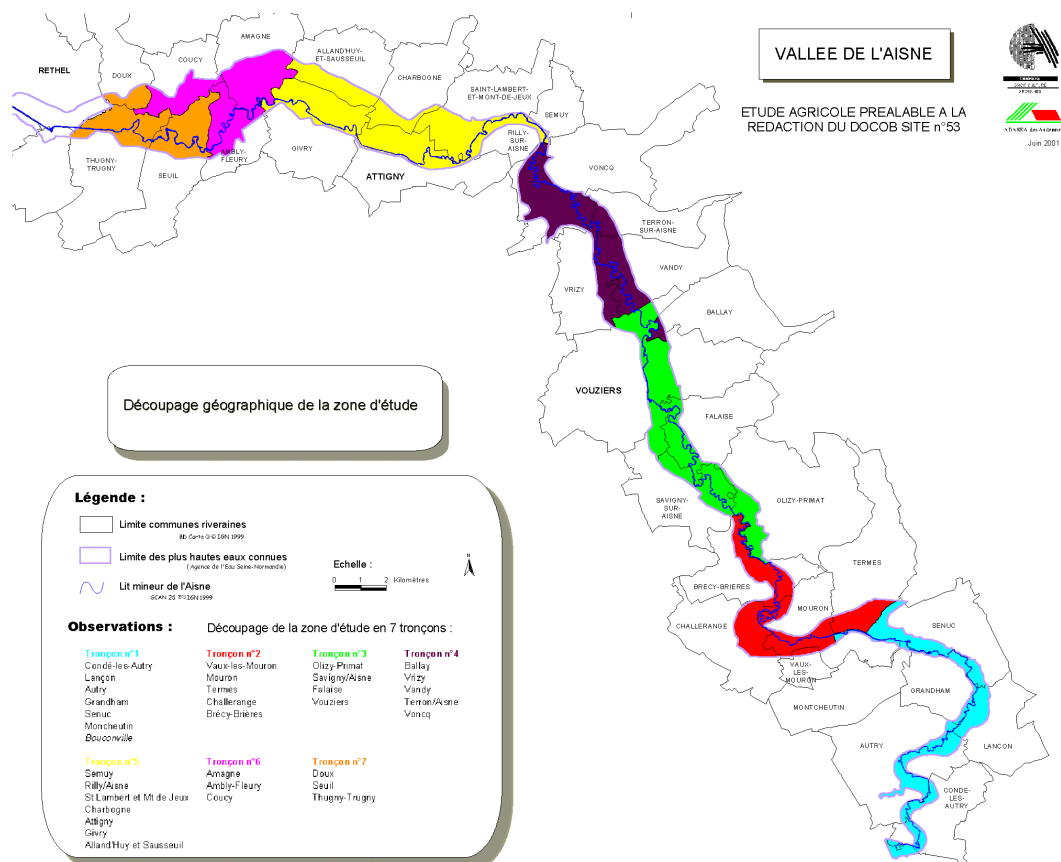
V.1 ⑥ Les réunions de restitution

Les réunions de restitution, au nombre de 3, ont été organisées courant Décembre 2000 ; elles ont été animées par une équipe de 5 à 6 personnes dont 3 membres du comité de pilotage Vallée de l'Aisne.

L'objectif de ces réunions était :

- d'informer les exploitants des communes situées entre Condé-les-Autry et Thugny-Trugny de l'état d'avancement de l'étude, des nouvelles données et des réflexions des professionnels concernant les dossiers relatifs à l'aménagement de la vallée.
- de connaître la position des exploitants sur la façon dont la profession devait poursuivre son action.

Les trois réunions ont rassemblé près de 150 personnes (dont 15 maires).



V.2/ Collecte des données

L'ensemble des informations demandées est regroupé dans un document de collecte, comprenant à la fois :

- des données générales sur l'exploitation : (Annexe n° 2A)
 - la main d'œuvre,
 - les surfaces,
 - les types de productions,
 - les projets de l'exploitation.
- des données spécifiques aux îlots de culture de la zone d'étude : (Annexe n° 2B)
 - nature et occupation,
 - amélioration foncière,
 - desserte et servitudes,
 - inondabilité.

s'ajoute à cela la localisation sur la mosaïque de photographies aériennes de la zone d'étude au 1/10 000 des informations suivantes :

- sièges d'exploitation,
- bâtiments agricoles,
- îlots de culture,
- limite de zone inondable

La collecte des données réalisée en avril et mai 2000 a consisté en des permanences dans chaque commune riveraine, durant lesquelles les exploitants ont été rencontrés individuellement. Les documents de collecte leur avaient été remis au préalable, soit par l'intermédiaire des responsables communaux, soit directement lors des réunions d'information locales.

L'organisation de ces permanences a été assurée par deux agents techniques de la Chambre d'Agriculture, leur travail consistant sur place à :

- accueillir les exploitants,
- expliquer, compléter, relire les questionnaires, selon le cas,
- localiser les informations sur les posters d'assemblage de photo-aériennes,
- renseigner sur l'objectif, le déroulement et les suites de l'étude en cours, si besoin.

Suite à cette série de 27 permanences, les quelques exploitants non rencontrés ont été de nouveau sollicités pour un autre rendez-vous, s'ils le souhaitent, à leur domicile.

Au final, 264 exploitants ont été rencontrés, soit 88 % des exploitations identifiées comme mettant en valeur des terres en zone d'étude. Sur ces 265 exploitants, quatre ont refusé de remplir correctement le questionnaire ; comme nous ne disposons pas de toutes les informations relatives à leur exploitation, certains traitements statistiques n'ont été réalisés que sur 264 voire 261 exploitations.

Les remarques des exploitants, relatives aux différents projets d'aménagement de la Vallée, ont été prises en compte (cf annexe n°3). Il en ressort que :

- de nombreuses exploitations herbagères ont la majorité de leurs surfaces en herbe en zone inondable.
- les prés situés en zone inondable fournissent un fourrage de bonne qualité ; en diminuer la valeur nutritive (retard de fauche par exemple) conduirait certains exploitants à devoir compléter la ration de leurs bêtes par du maïs et des concentrés (surcoût, STH éventuellement retournée)
- si des contraintes supplémentaires (dont on ne sait d'ailleurs rien !), relatives notamment à Natura 2000, étaient imposées aux exploitants, bon nombre d'entre eux se verraient obligés
 - ↳ soit de changer leur système de production (intensification)
 - ↳ soit d'abandonner l'élevage et donc les surfaces en herbe
 - ↳ soit de mettre la clé sous la porte, la viabilité de l'exploitation étant remise en question
 - ↳ soit de laisser en friche ou de planter en peupliers des parcelles à ce jour encore exploitées

V.3/ Traitement des données

V.3 ❶ Les données de base

Les données nécessaires à la conduite du projet sont structurées au sein d'un S.I.G. avec comme unité d'information géographique de base : l'îlot agricole correspondant à la notion d'îlot PAC de la déclaration PAC.

La mise à disposition, par la DIREN, d'une mosaïque numérique de photographies aériennes (prise de vue 1996, IGN) a permis l'édition sur poster (format A0) de la couverture aérienne de la zone d'étude au 1 / 10 000.

Chaque exploitant a délimité sur ce support les surfaces qu'il exploite dans la zone d'étude.

V.3 ❷ La représentation spatiale

Du point de vue spatial, l'exploitation agricole a été symbolisée par un ensemble d'objets graphiques (polygone, point ou ligne) afin de pouvoir, au mieux, retranscrire sur carte la réalité du terrain.

Ainsi, les principaux éléments, inhérents au fonctionnement de l'exploitation, ont été représentés comme suit :

<u>Elément</u>		<u>Objet graphique</u>
Ilot agricole	⇒	polygone
Siège d'exploitation	⇒	point
Bâtiment agricole	⇒	point

V.3 ❸ L'intégration des documents de collecte

Pour chaque exploitation recensée, le document de collecte se compose :

- d'un fiche "exploitation",
- d'une ou plusieurs fiches "parcellaire" dont le nombre varie selon le nombre d'îlots de culture mis en valeur par l'exploitation dans la zone d'étude.

Afin de réaliser l'intégration des documents de collecte avec le parcellaire agricole, ces informations ont été structurées de manière à les rendre compatibles.

Un Système de Gestion de Bases de Données permet de gérer (saisie, correction, mise à jour) l'ensemble des données descriptives; les données graphiques ont, elles, été saisies à l'écran avec un logiciel de Système d'Information Géographique.

Les deux systèmes sont couplés de façon à avoir un lien dynamique entre les deux types de données. C'est le code unique de chaque enregistrement (ou ligne) d'une table attributaire qui constitue une référence univoque et permet un lien avec son objet graphique correspondant.

Dans l'exemple de la table "îlots", chaque enregistrement correspond à un îlot de culture identifié par son code (code_îlot).

V.3 ❹ L'analyse spatiale

Chaque thème étant représenté sur un plan d'information séparé, le SIG permet alors de réaliser des croisements d'information entre les différents plans :

- par sélection ou requête selon les attributs d'un ou des thèmes choisis,
- par découpage spatial d'un thème avec les limites d'un autre thème.

Par ailleurs, les fonctions de calculs du logiciel SIG sont des opérateurs mathématiques qui exploitent les propriétés topologiques des données géographiques, et permettent, par exemple, l'estimation de surfaces ou la création de zones tampons autour d'un objet.

Il est possible, grâce à ces multiples fonctionnalités, d'obtenir des statistiques spécifiques à un découpage géographique permettant la description d'un état existant, mais également, la simulation de projets d'aménagement ou de mesures de gestion ...

L'ensemble des traitements et réalisations effectués à l'atelier cartographique de l'ADASEA s'est organisé autour de la configuration suivante :

- ☐ 2 PC Pentium III
- ☐ logiciel ArcView (SIG)
- ☐ logiciel ACCESS (SGBD)
- ☐ Traceur HP 2500

VI./ Phase I Analyse de l'existant

VI.1/ Exploitants - exploitations

Les données récoltées lors des permanences et utilisables (voir chapitre V.2/ collecte des données) sont relatives à 264 exploitations ; parmi celles-ci on compte

- ↪ 130 individuelles (dont 6 tenues par des retraités)
- ↪ 53 GAEC
- ↪ 72 EARL
- ↪ 9 SCEA

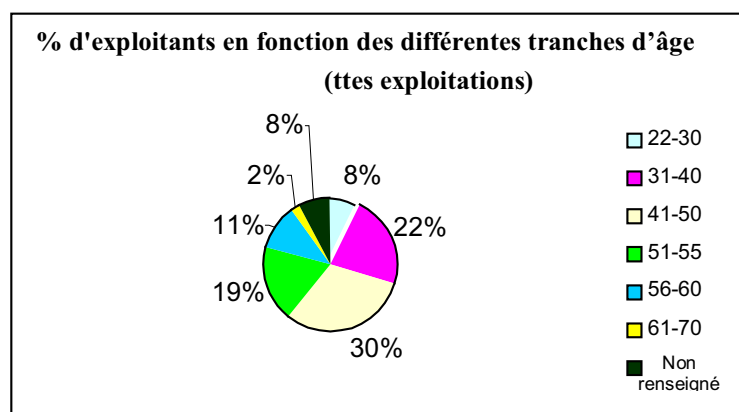
➤ La main d'œuvre

Ces 264 exploitations représentent 178 chefs d'exploitation, 172 associés-exploitants, 50 conjoints.

Plus de **450 actifs agricoles** travaillent sur le territoire délimité par la zone d'étude et 60% d'entre eux habitent dans les communes riveraines de l'Aisne.

Statut	Individuelle	GAEC	EARL	SCEA	Total
Chef d'exploitation	124	✕	48	6	178
Conjoint	34	7	9	✕	50
Aide familial	8	✕	✕	✕	8
Salarié	19	16	17	12	64
Autre salarié	2	✕	2	✕	4
Associé	✕	119	50	3	172
Ass non exploit	✕	✕	5	2	7
Apprenti	1	3	1	1	6
Retraité	10	✕	2	✕	12
Salarié occasionnel	7	1	3	✕	11
Total	205	146	137	24	512

Toutes exploitations confondues on note que 30% des exploitants ont entre 41 et 50 ans et que 13% des exploitations sont conduites par des agriculteurs de plus de 55 ans.



Pour chaque catégorie d'exploitations, les exploitants ont en majorité, moins de 51 ans et en moyenne entre 42 et 47 ans. Une proportion importante de jeunes ayant entre 31 et 40 ans sont installés en GAEC et en EARL plutôt qu'en exploitation individuelle.

Tranche d'âge	CE – exploitation individuelle	Associés – GAEC	CE –EARL	Associés - EARL
22-30	5	15	0	6
31-40	15	28	16	15
41-50	37	28	19	18
51-55	28	22	7	5
56-60	16	18	1	3
60-70	2	3		2
Non renseigné	21	5		
Moyenne d'âge	47	44	44	42

➤ Les exploitations : caractéristiques générales

SAU

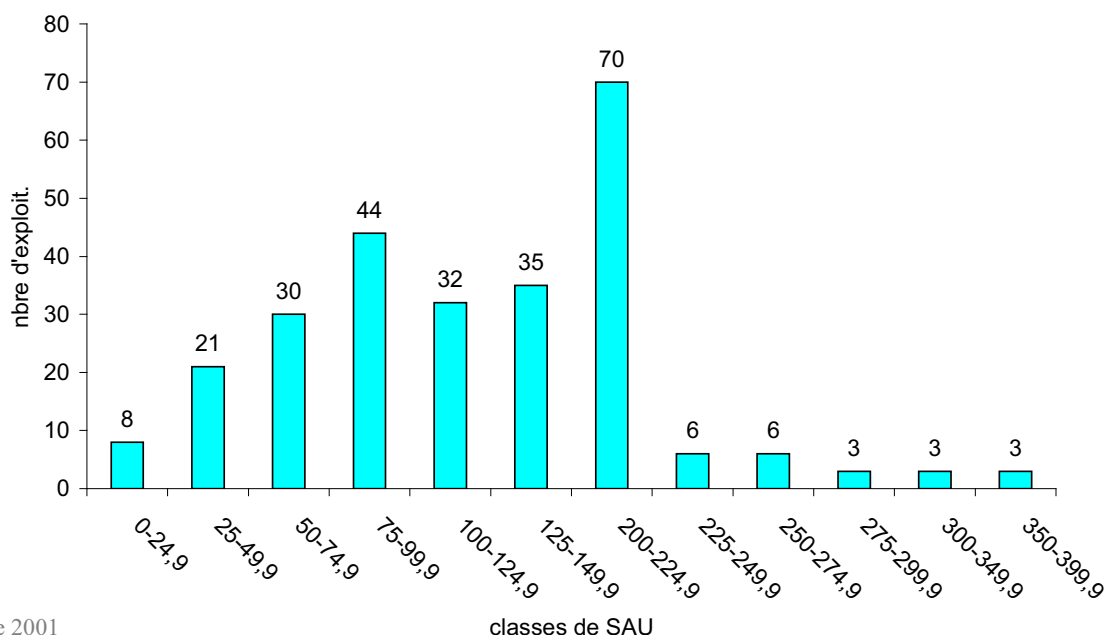
- la SAU minimale est de 5 ha
- la SAU maximale est de 360 ha
- la SAU moyenne est de 129 ha

➤ Toute personne exploitant une surface > à 1 ha en zone inondable a été invitée à remplir un questionnaire (voir chapitre V.2/ collecte des données) ; c'est pourquoi, 4 exploitations parmi les 261 décrites, ont une SAU < à ½ SMI (c'est à dire < à 17 ha, surface minimale permettant d'avoir le statut de chef d'exploitation à la MSA). Ces « exploitants » sont respectivement 2 retraités, un particulier, une exploitante proche de la retraite.

➤ 10% des exploitations ont une SAU inférieure à 50 ha ; ce sont essentiellement des exploitations d'élevage qui comptent une forte proportion d'herbe dans leur SAU et qui valorisent des parcelles en zone inondable (plus de 30% de leur SAU).

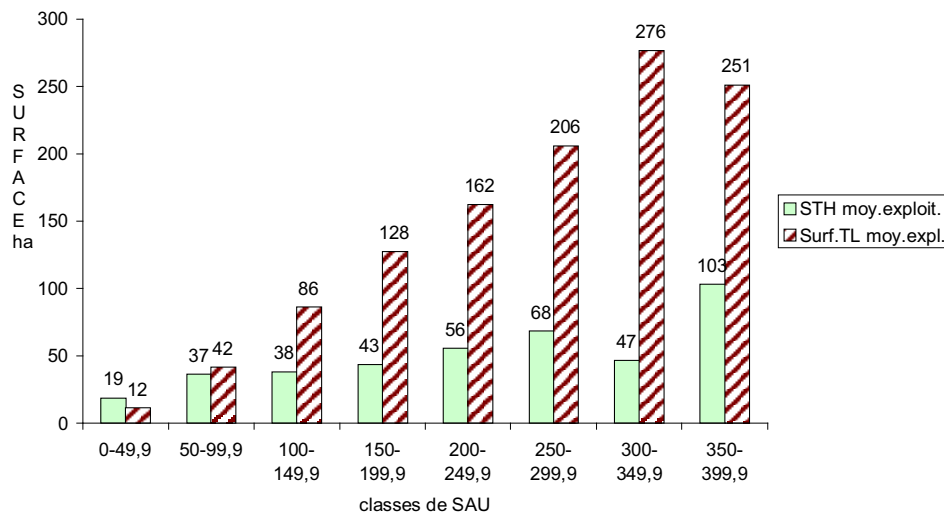
➤ 92% des exploitations valorisent une surface inférieure à 225 ha et la majorité d'entre elles ont une SAU comprise entre 100 et 225 ha.

nombre d'exploitations par classe de SAU



SAU= TL + STH

- La STH moyenne de l'ensemble des exploitations qui ont de l'herbe (245/261= 94% des

STH et TL moy. par exploit. et par classe de SAU

exploitants) est de 40 ha.

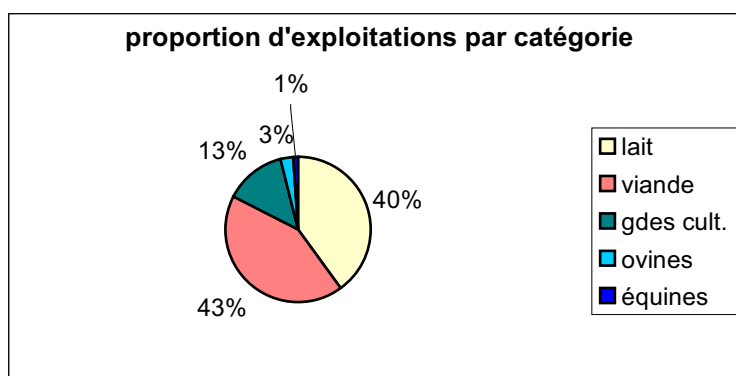
- Pour 60% des exploitations, l'herbe constitue 30% de la SAU.
- En règle générale, plus les exploitations sont de taille importante, plus la proportion d'herbe dans la SAU est faible ; les 2 plus grosses structures échappent cependant à cette règle (exploitations de type céréales + viande en grande structure).

Productions

La majorité des exploitants sont éleveurs (83% d'entre eux).

Sur les 252 exploitations typées (types décrits dans la typologie chapitre VII) on compte

- ↪ 101 exploitations laitières
- ↪ 107 exploitations « viande »
- ↪ 34 exploitations grandes cultures
- ↪ 7 exploitations ovines
- ↪ 3 exploitations équinnes



VI 2 Territoire

Description globale

La zone d'étude, s'étale entre les communes de Condé-les-Autry et Thugny-Trugny. Elle est délimitée en largeur par la limite des plus hautes eaux connues (voir chapitre IV.1/) et couvre 7839 ha.

« Sur 60 km, l'Aisne s'y prélassa, paresseuse, se faufile et divague entre verts près de fauche et tendres pâturages.

Elle dessine une large vallée inondable, vaste mosaïque de prairies, recelant des trésors de vie végétale et animale » E.Morhain.

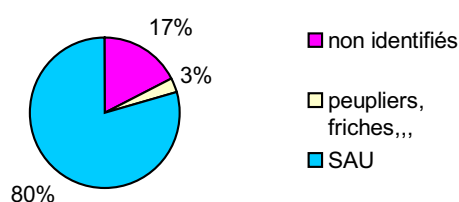
C'est l'activité agricole qui y prédomine et c'est grâce au bon sens des exploitants que la vallée a à ce jour conservé son caractère spécifique.

Les 7 839 ha de la zone d'étude se répartissent comme suit : (cf carte n°5 en annexe)

⇒ **1370 ha non identifiés***

⇒ **245 ha de friches, peupliers, îlots communaux...**

⇒ **6 224 ha de SAU dont 5 600 ha décrits par le biais du questionnaire**



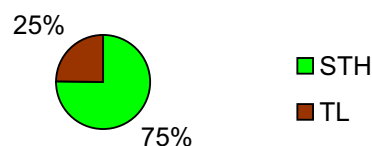
* la surface non renseignée comprend le réseau routier, les chemins, le lit mineur de l'Aisne partie amont, le canal des Ardennes, ...

Surfaces inondables (cf carte n°6 en annexe)

5 600 ha de SAU répartis en

➤ **4 213 ha** de STH

➤ **1 387 ha** de terres labourables



➤ 40% des exploitations ont plus de 20% de leur SAU en zone inondable.

➤ pour 13 agriculteurs dont 11 éleveurs (5 laitiers, 6 allaitants), les parcelles exploitées en zone inondable représentent de 50% à 77% de leur SAU.

➔ 1387 ha de TL

Assolement des TL en zone inondable

culture	surface en 1999 (ha)	surface en 2000 (ha)	surface en 2001 (ha)
maïs	620	487	539
blé	287	359	397
Jachère	119	165	146
betteraves	68	58	35
colza	58	60	83
luzerne	45	55	37
Escourgeon	45	77	65
Orge	45	45	39
Prairies temporaires	43	41	13
pois/féveroles	27	14	8

En zone inondable, les îlots de terre labourable sont le plus souvent plantés en maïs, en blé, ou sont laissés en jachère.

D'autres cultures telles que l'orge (printemps et hiver), le colza, la betterave sucrière, la luzerne sont implantées mais dans une plus faible proportion.

Quelques chiffres

- ✓ 1440 ha (26% de SAU) sont en SCOP
- ✓ 300 ha (22% de la TL) sont consacrés à la monoculture de maïs
- ✓ 865 ha (63% de la TL) sont utilisés pour des cultures d'hiver apparaissant au moins 1 an sur 3 dans la rotation (cf carte n°7 en annexe)
- ✓ 53 ha de prairie temporaire

→ 4 213 ha de STH en zone inondable

Utilisation des surfaces en herbe (printemps, été, automne)

	Ensilage (ha)	Foin (ha)	Pâturage (ha)	Non utilisées (ha)
Printemps (⇒20/06)	276	1916	1884	195
Été (⇒15/08)	11	861	3150	199
Automne	0	191	3536	483

- ✓ Plus de la moitié des surfaces en herbe sont récoltées avant le 15 juin et donnent un fourrage de qualité ; elles sont ensuite pâturées jusqu'à la fin de l'automne essentiellement par des bovins (sur 94% des pâtures).
- ✓ 16% des surfaces pâturées sont occupées par des vaches laitières (cf carte n°8 en annexe)
- ✓ Les surfaces en herbe reçoivent
 - ↳ pour environ 30% d'entre elles, **une très faible fumure**
 - ↳ pour 5% d'entre elles, de la fumure organique
 - ↳ pour 70% d'entre elles, de la **fumure minérale**

La fumure minérale est apportée essentiellement en avril : (cf carte n° annexe)

- ⇒ l'apport d'**azote** est réalisé sur 70% de la surface en herbe à raison de moins de **60 Unités** pour **54%** de cette surface
- ⇒ le **phosphore** est apporté sur 52% des surfaces en herbe à raison de **31-60 Unités** pour **53%** de cette surface
- ⇒ le **potassium** amende 50% des surfaces en herbe à raison de **31-60 Unités** pour **66%** de cette surface

Bâtiments et zone inondable

- ✓ sur les 264 exploitations décrites mettant en valeur des parcelles en zone inondable, 25% ont des bâtiments situés dans le périmètre d'étude ou à proximité. (cf carte n°8 en annexe)
- ✓ Parmi ces bâtiments on en compte 48 avec une surface attenante située en zone inondable ou à proximité ; la majorité d'entre eux appartiennent à des éleveurs de troupeau laitier.
- ✓ Les surfaces attenantes à ces bâtiments représentent environ 970 ha.

Synthèse**✓ Les acteurs : plus de 450 actifs agricoles pour 264 exploitations.**

Pour la majorité d'entre elles, la SAU est comprise entre 100 et 225 ha et est composée de 30% d'herbe ; les exploitants sont essentiellement des éleveurs (50% lait et 50% viande).

✓ Le territoire c'est une zone inondable constituée à 80% de SAU .

→ ¾ d'herbe
→ ¼ de terre

dans lequel :

- ⇒ 40% des exploitations ont plus de 20% de leur SAU
- ⇒ les TL sont implantées majoritairement en maïs, blé ou jachère
- ⇒ les STH sont, dans la plupart des cas, récoltées avant le 15 juin et ensuite pâturées par des bovins. Elles reçoivent essentiellement de la fumure minérale.

VII./ PHASE 2 TYPOLOGIE DES SYSTEMES DE PRODUCTION

VII./ 1 Introduction

La typologie des exploitations de la Vallée de l'Aisne a été réalisée à partir des données recueillies au cours des enquêtes. La méthode utilisée a été mise au point par l'institut de l'élevage (Christophe PERRAULT). La typologie réalisée sur la Vallée est conforme à l'observatoire des systèmes d'exploitations élaboré sur la région Champagne-Ardenne.

Certains types ne comptent que très peu d'exploitations dans la vallée mais grâce à la typologie, les exploitations de la vallée sont désormais reliées à un référentiel reconnu, elles peuvent être comparées à d'autres exploitations de la région Champagne Ardennes.

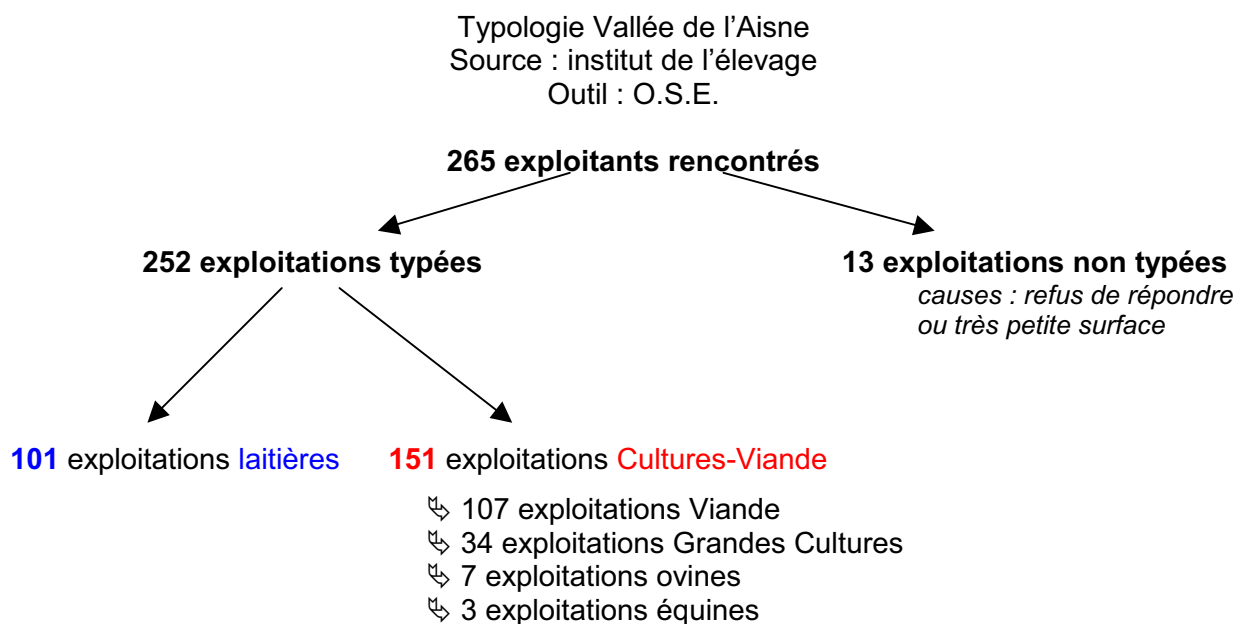
VII./ 2 Classement des exploitations en types

La typologie ne se limite pas aux éléments structurels (surface, quota, main d'œuvre) mais elle intègre le fonctionnement technique de l'exploitation avec notamment :

- la part de maïs dans l'alimentation,
 - le niveau de spécialisation laitière ou viande,
 - le type d'assolement : * cultures industrielles
 - * cultures de printemps
- } exploitations ayant de l'élevage
- } exploitations n'ayant que des cultures

Chaque type d'exploitation peut être décrit sur le plan technique et économique.

VII./ 3 Typologie : premiers résultats



Sur 265 exploitations, seules 13 d'entre elles ne sont pas typées ; ce faible pourcentage d'exploitations non-typées valide la typologie retenue.

208 exploitations ont des bovins et 101 d'entre elles produisent du lait. Les exploitations sans élevage sont peu nombreuses.

La carte n°9 en annexe représente les îlots en fonction du type d'exploitation les mettant en valeur

En annexe n°4, se trouve également la liste des variables utilisées pour définir les types décrits ci-après.

Description des types (OSE)

Types cultures et viande

- CH1 :** Céréales d'Hiver plus 5 à 15% de cultures industrielles.
CH2 : Céréales d'Hiver plus 15 à 30% de cultures industrielles
CHC : Céréales d'Hiver plus Colza
CHCP : Céréales d'Hiver plus Cultures de Printemps
CPD : Céréales Petite Dimension
CVC : Céréales plus petit troupeau
CVE : Céréales Engraissement
 Ces deux types d'exploitations sont céréaliers avec un troupeau allaitant de taille limitée valorisant des surfaces en herbe résiduelles ou un atelier spécialisé en engraissement de jeunes bovins.
- CVGS :** Céréales plus Viande en Grande Structure
 Exploitations de grande taille associant une grande surface de cultures de vente et un troupeau allaitant de plus de 50 vaches.
- CVO :** Céréales plus Ovins
 Exploitations céréaliers avec un troupeau de 100 brebis et n'élevant pas de bovins
- CVV :** Céréales plus Viande
 Exploitations de polyculture où les cultures de vente et productions fourragères couvrent des surfaces voisines.
- HEV :** Herbe Extensive Viande
 Exploitations herbagères spécialisées viande, le plus souvent en système naisseur avec un chargement inférieur à 1.1 UGB/ha
- HIV :** Herbe Intensive Viande
 Exploitations de taille moyenne avec peu de cultures et un atelier viande assez intensif (plus de 1.3 UGB/ha, maïs, taurillons)
- PO :** Petites exploitations Ovines
PSVC : Petites Structures Viande et Céréales
PSVH : Petites Structures Viande Herbe
 Ces deux types d'exploitations sont de petites dimensions avec un petit troupeau allaitant (double - actifs ou éleveurs proches de la retraite)

Pas de type : Chevaux**Types lait**

- LC :** Lait plus Céréales
 Exploitations avec un quota de plus de 200000 l et une surface en culture importante mais sans atelier viande.
- LCV :** Lait plus Céréales plus Viande
 Exploitations avec un quota de plus de 200000 l, une surface en culture importante et un atelier viande conséquent (très souvent taurillons, fréquemment allaitantes non primées)
- LMMS :** Lait Modernisé Maïs Spécialisé
LMMV : Lait Modernisé Maïs plus Viande
 Ces deux types regroupent des exploitations avec un quota de plus de 200000 l, très souvent associé à une production de viande mais avec une surface en céréales réduite.
- PLGS :** Petit quota et Grande Structure
QLS : Quota Limité Spécialisé
QLV : Quota Limité Viande
 Ces trois types regroupent des exploitations avec un quota de moins de 160000 l associé à une production de viande (bœufs, vaches allaitantes, parfois taurillons) et peu de céréales.
- QLC :** Quota Limité et Céréales
 Exploitations avec un quota de moins de 160000 l associé aux cultures.
- PSLH :** Petite Exploitation Herbagère.
TPRL : Très Petites Exploitations
 Exploitations herbagères de très petite dimension économique
- S :** Société

- *CR = coefficient de ressemblance. Ce coefficient indique le degré de ressemblance de l'exploitation typée avec le cœur de type c'est à dire avec un type d'exploitation parfaitement défini selon des critères discriminants de type quantitatif et qualitatif. Le CR est exprimé en % et plus il est proche de 100, plus l'exploitation typée ressemble à l'exploitation « type ».

- Ces tableaux sont construits à partir de la typologie mais ils ne contiennent que des moyennes ; il faut donc être vigilant quant à leur interprétation.

Structure moyenne des exploitations **laitières**

		CR*	Nbre d'exploitations	SAU	ha STH	STH/SAU (%)	SH/SAU (%)	Quota	UTH	% Vallée / SAU
TPRL	Très petite exploitation	79	6	37	26	70	74	63 500	1,3	32%
PLGS	Petit quota et grande structure	91	4	95	40	42	49	64 000	1,3	17%
PSLH	Petite exploitation herbagère	71	4	49	33	67	70	81 000	1,4	35%
QLC	Quota limité, céréales	85	13	90	34	38	39	125 000	1,8	31%
QLS	Quota limité spécialisé	86	8	75	54	72	74	148 000	1,3	21%
QLV	Quota limité viande	80	5	87	51	59	59	113 000	1,6	26%
LMMS	Lait modernisé maïs spécialisé	90	14	97	64	66	66	248 000	1,7	22%
LMMV	Lait modernisé maïs + viande	93	4	107	54	50	57	263 000	1,7	32%
LC	Lait + céréales	91	21	163	56	34	36	300 000	2,3	18%
LCV	Lait + céréales+ viande	89	19	152	64	42	44	243 000	2,2	21%
S	Société	85	3	252	137	54	54	509 000	4,1	15%

Structure moyenne des exploitations **ovines**

		Nombre d'exploitations	SAU	Surface en Herbe	Surface en Herbe /SAU (%)	Nbre deBrebis	% Vallée / SAU
CVO	Céréales + ovins	5	94	12	17	252	10%
PO	Petites exploitations	2	30	14	52	95	28%

Structure moyenne des exploitations **grandes cultures**

		CR	Nombre exploitations	SAU	% céréales	% CP	UTH	% Vallée / SAU
CH1	Céréales Hiver (5 à 15 % de Cultures Industrielles)	94	21	178	49	19	1,7	11%
CH2	Céréales Hiver (15 à 30% de Cultures Industrielles)	90	6	147	53	19	1,7	8%
CHC	Céréales Hiver + Colza	85	3	64	63	0	1,0	5%
CHCP	Céréales Hiver + Cultures de Printemps	82	2	74	23	24	1,0	8%
CPD	Céréales Petite Dimension	87	2	67	49	17	1,5	14%

Structure moyenne des exploitations **viande**

		CR	Nombre exploitations	SAU	ha SH	% SH	Nbre VA	UGB/ha herbe	% Vallée / SAU
CVE	Céréales engraissement	87	1	170	18	11	-	0,9	3%
CVC	Céréales + petit troupeau	93	26	143	23	17	21	1,7	11%
CVV	Céréales + viande	92	23	112	47	42	47	1,8	17%
CVGS	Céréales + viande en grande structure	93	38	206	58	28	61	2	15%
HIV	Herbe intensive viande	74	2	73	52	72	36	1,5	5%
HEV	Herbe extensive viande	71	4	67	64	95	64	1,6	50%
PSVH	Petite structure viande herbe	99	5	23	20	91	11	1,1	43%
PSVC	Petite structure viande et céréales	93	8	48	23	46	22	2,5	27%

VII / 4 La typologie : un outil

La typologie permet donc de connaître les différents types d'exploitations existant dans la Vallée ainsi que le nombre d'exploitations de chaque type ; elle permet également, du fait qu'elle est reliée à des données cartographiques, de regrouper les exploitations pour former des micro-régions agricoles au sein même de la vallée ; ces micro-régions constituent un réseau économique et social dense, et cohérent.

Il sera donc désormais possible de mesurer l'incidence technique et économique, sur les exploitations mais également sur ces tissus ruraux, de mesures pouvant être mises en place pour répondre à des objectifs environnementaux ou autres.

Et l'incidence d'une mesure donnée sur le résultat des exploitations peut être très variable d'une exploitation ou d'une région à l'autre car elle est fonction du ou des systèmes en place et des exploitants :

↳ en terme d'évolution de la Vallée, il faut noter que l'âge des exploitants a son importance. Un jeune agriculteur a souvent des contraintes économiques fortes qui l'obligent à avoir une conduite d'exploitation différente d'un agriculteur en fin de carrière.

↳ un retard de fauche sur une parcelle attenante à un atelier laitier peut condamner l'exploitation alors que si le retard de fauche est réalisé sur une parcelle éloignée du siège de l'exploitation et valorisée par des bovins allaitants, il sera moins préjudiciable à l'éleveur.

Description d'un type d'exploitation laitière : le type LMMS

(lait Modernisé Maïs Spécialisé)

Le type LMMS par exemple regroupe des exploitations très typées puisque le coefficient de Ressemblance (CR) est de 90.

Les exploitations de ce type ont environ 100 ha de SAU dont 64 ha d'herbe, une quarantaine de VL, environ 12 ha de Maïs et une vingtaine d'ha de céréales. Elles élèvent tous les veaux issus du troupeau en système traditionnel.

Ce descriptif nous permet de déduire facilement le fonctionnement technique et économique de ce type d'exploitation et on peut faire la même chose pour chaque type.

Exemple d'exploitation appartenant au système LMMS

SAU = 85 ha

STH = 65 ha

Maïs = 11 ha (11 TMS*/ha)

Blé = 7 ha

Jachère = 2 ha

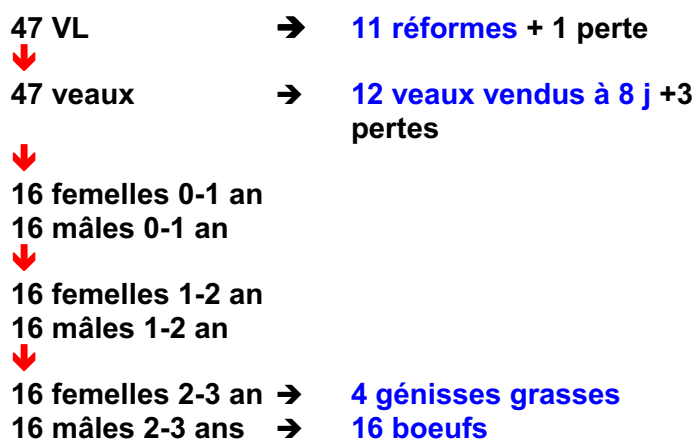
Quota = 290 000 L

Moyenne économique : 6 500 L de lait/VL

Valorisation de l'herbe : 6 TMS/ha

Chargement technique : 1.33 UGB / ha de SFP

*TMS = Tonnes de Matière Sèche



Approche économique d'une exploitation de type LMMS
(tarifs moyens année 2000)

Produits	850 263 F	Charges	500 450 F
Vente de lait	290000 l * 2 F = 580 000 F	Charges opérationnelles	219 950 F
Vente d'animaux		charges opérationnelles / produit	26%
11 réformes	280 kg*15,5 F = 47 740 F	<u>charges animales</u>	
12 veaux	900 F*12 = 10 800 F	concentrés	47VL * 1 T * 1,2 F/kg = 56 400 F
4 génisses grasses	300 kg * 15,8 = 18 600 F		32 élèves * 0,5 T * 1,2 = 19 200
16 bœufs	330 kg * 15,8 = 83 424 F	CL + IA	47 VL* 600 F = 28 200 F
Primes		Véto	47 VL * 450 F = 21 150 F
15 femelles	15 * 217 F = 3 255 F	Divers	47 VL * 850 F = 39 950 F
16 bœufs	16 * 2 209 f = 35 344 F	Paille	12 000 F
Vente de céréales		<u>Charges SFP et cultures</u>	
primes SCOP	60 Q * 55 F = 23 100 F	maïs	11 ha * 1 800 F/ha = 19 800 F
	20 ha * 2 400 F = 48 000 F	STH	65 ha * 180 F/ha = 11 700 F
		Blé	7 ha * 1 650 F/ha = 11 550 F
		Charges de structure	85 ha * 3 300 f/ha = 280 500 F
		charges de structure / produit	33%
		EBE	349 813 F
		EBE/produit	41%

VIII./ PHASE 3 DEFINITION GLOBALE DES ENJEUX ET DES PRIORITES

L'objectif de cette phase était de définir, en partenariat avec les différents acteurs concernés (cf descriptif du comité technique §V.1.②) les enjeux environnementaux liés au maintien de la biodiversité dans la vallée de l'Aisne.

Pour atteindre cet objectif, il fallait échanger sur les données de la directive habitats, sur les biotopes et espèces à protéger ; cela sous-entendait une connaissance approfondie des écosystèmes de la vallée de l'Aisne.

Cette première étape accomplie, il faut envisager de définir, à titre indicatif, des mesures agri-environnementales.

Dans les faits, les différents échanges au sein du comité technique, ont permis à chaque partie prenante de mieux connaître les missions, les compétences de chacun.

Les acteurs de l'agriculture attendaient une présentation des écosystèmes types à privilégier ; types définis à partir d'indicateurs spécifiques (flore, faune) de référence.

Les acteurs de l'environnement, de la protection de l'eau, attendaient la mise en œuvre de mesures telles que la remise en herbe de terres labourables ou le retard de fauche ; attentes qui s'inscrivent plutôt dans le cadre de la poursuite de l'opération locale antérieurement

engagée (MAE) que sur les effets réels de ce type de mesures d'autant plus qu'elles ont été contractualisées sur une très modeste part du territoire.

Afin de pouvoir construire un plan d'action durable, donc un programme conciliant à court, moyen, et long terme, les attentes de chacun, le comité technique a souhaité prendre connaissance des données utilisées par chaque acteur pour analyser le territoire et comparer ces résultats avec d'autres obtenus sur des sites similaires.

Il ressort de ces échanges :

- que les eaux superficielles et souterraines sont de bonne qualité
- que le patrimoine écologique de la vallée est diversifié et riche
- qu'il n'existe pas d'inventaire exhaustif (témoin zéro et évolutions) des principaux indicateurs biologiques (flore, faune...).
- que le regard environnemental est porté plutôt sur une approche micro-station donc non reproductible en l'état sur des territoires plus vastes.
- qu'il existe peu d'informations scientifiques portant sur les cycles de reproduction, les types d'habitats...

mais surtout

➤ que l'Aisne est une vallée avec un fort patrimoine environnemental dont la qualité, en comparaison avec d'autres ZNIEFF, se maintient assez bien au fil des ans. Cela signifie que l'activité agricole actuellement menée est globalement en cohérence avec les enjeux environnementaux

➤ que seule une entrée MILIEUX, HABITATS, est à prendre en compte plutôt qu'une entrée espèces. Tous s'accordent sur le fait qu'une diversité des habitats est indispensable (STH, cultures, haies...) et qu'elle générera obligatoirement des effets positifs sur les espèces.

➤ que des mesures de gestion ne peuvent en l'état actuel des choses être définies

Suites à donner : les acteurs de l'environnement nous ont signalé qu'il avaient besoin de plus de temps (notamment pour une cartographie des habitats) pour préciser les besoins environnementaux. Il est indispensable d'être en possession des données, travaux et réflexions menés sur la vallée et sur des sites comparables.

Synthèse

La vallée de l'Aisne, dont la plus grande partie est mise en valeur par l'agriculture, est d'une qualité environnementale certaine.

Les mesures de gestion à préconiser devront

↳ concilier au mieux conduite des différents systèmes d'exploitation et intérêts environnementaux

↳ pouvoir être souscrites par un grand nombre dans un souci d'approche territoriale.

Des indicateurs fiables devront être préalablement identifiés puis quantifiés périodiquement.

IX./ PHASE 4 PERSPECTIVES D'EVOLUTION DES SYSTEMES AGRICOLES**IX.1/ Scénario au fil de l'eau**

La qualité écologique de la vallée reconnue actuellement est la résultante de pratiques agricoles très diversifiées.

Ces pratiques sont définies par plusieurs composantes

- ↔ des données structurelles (bâtiments, surfaces, main d'œuvre..)
- ↔ des droits à produire PAC (surfaces éligibles à la SCOP, PMTVA, quota)
- ↔ des prix de marché des différentes productions
- ↔ des contraintes agronomiques

Si les contraintes structurelles ou agronomiques peuvent être modifiées dans le temps, par la volonté des agriculteurs (drainage, moyens mécaniques, techniques de cultures) cela est beaucoup moins vrai pour les droits à produire, la politique PAC et les prix du marché. Depuis 1992, les surfaces labourées bénéficient d'aides conséquentes.

Les surfaces bénéficiant de ces aides sont basées sur la référence historique labourée ou non avant le premier janvier 92

Prenons le cas des céréales : la rentabilité de cette production est très dépendante des primes SCOP. Cela signifie que, dans le cas général, tant que le système PAC se poursuit, il y a peu de risque que les surfaces actuellement en herbe soient retournées pour faire des cultures sans primes.

En production animale, les droits à produire sont également très significatifs pour la valorisation de l'herbe ; en 2002, 1 PMTVA = 1 312 F et 1 PSBM bœuf = 2 000 F.

A cela s'ajoutent des primes liées au niveau d'intensification et à l'abattage.

La récente crise bovine nous prouve la fragilité de cette filière sur le plan des prix.

Comment le marché va-t-il se réorganiser après la crise ?

Pour des bœufs pie-noire, la marge nette s'élève à 2 100 F/ ha (prix carcasse 13 F/ kg) mais les primes PAC (PSBM et extensif) représentent environ 2 500 F/ ha.

En système spécialisé allaitant, c'est le même raisonnement. Sans prime VA et PSBM la marge nette est nulle voire même négative.

Nous mesurons que les droits à produire et les primes sont fondamentaux dans la gestion des exploitations. (voir page suivante).

Si une exploitation qui a des surfaces en herbe ne détient pas de quota laitier ou de droits à produire PMTVA, PSBM, ou PCO, elle n'est pas économiquement viable.

Jusqu'à présent les PSBM n'étaient pas contingentées par exploitation ; qu'en sera-t-il demain ? Toutes les vaches allaitantes, dans la vallée, ne sont pas primées.

Actuellement des surfaces en herbe sans garanties de droits à produire seront vraisemblablement délaissées par les agriculteurs.

Le potentiel herbager de la vallée est naturellement important (6.5 T de matière sèche /ha avec une fumure modérée de l'ordre de 60 Unités d'Azote). Si les droits à produire d'une exploitation sont inférieurs à ce potentiel, l'exploitant utilisera d'abord les parcelles les plus intéressantes (proches des bâtiments, facilement accessibles, moins humides) et délaissera, voire abandonnera les autres.

Cela est particulièrement notable au moment de transmissions d'exploitations où l'agrandissement est réel.

A PAC constante, et avec des prix de la viande maintenus par rapport à 99/2000 (avant crise), il est vraisemblable que les pratiques agricoles dans la vallée évolueront peu car nous y avons une agriculture globalement peu intensive.

Par contre, une baisse des prix de la viande entraînerait une diminution des productions bovines ce qui conduirait au développement de friches ou de peupleraies.

RENTABILITE DES CEREALES

Charges		Produits	
Engrais	1 000 F	65 qx * 65 F	4 225 F
Semences	500 F	Primes	2 570 F
Fongicides, désherbants	500 F	TOTAL/HA	6 795 F
Labour	400 F		
Semis	250 F		
Engrais et traitements	250 F		
Récolte	700 F		
Déchaumage	200 F		
Fermage	600 F		
TOTAL/HA	4 400 F		
		Marge nette / ha 2 395 F	
		Marge nette / ha – 175 F	
		Hors primes	

RENTABILITE des bœufs de 33 mois (Prim' Holstein)
--

Charges		Produits	
1 veau	1 300 F	340 kg * 13 F	4 420 F
lait	350 F	Primes (984 F + 262 F) * 2	2 492 F
concentrés	800 F	Primes abattage	525 F
véto	350 F	TOTAL/boeuf	7 437 F
fermage STH	700 F		
fumure STH	300 F		
mécanisation STH	700 F		
bâtiments	200 F		
divers	200 F		
TOTAL/boeuf	4 900 F		
		Marge nette / boeuf 2 537 F	
		Marge nette /boeuf – 480 F	
		Hors primes	
		Marge nette/ ha 2 114 F	

IX.2/ Scénario avec un retard de fauche

La mise en place de Natura 2000 et notamment le maintien de l'exploitation des surfaces en herbe sera possible si l'intérêt économique est suffisant et si les contraintes demandées sont adaptées aux systèmes d'exploitation.

La remise en herbe d'une terre arable ne sera pas intéressante pour quelqu'un qui bénéficie de primes SCOP.

Un retard de fauche peut être acceptable à condition qu'il soit réalisé avant le 15 juin et moyennant compensation, sur une petite partie de la STH pour un exploitant disposant d'autres prairies hors vallée. Cela ne sera pas la même chose pour un éleveur laitier ayant toutes ses surfaces en vallée.

Les prairies seront exploitées de façon satisfaisante sur le plan écologique si l'on permet aux exploitants de valoriser l'herbe poussant naturellement. Le chargement doit être adapté au potentiel naturel et faire en sorte que les productions de ruminants mises en place soient rentables.

Le retard de fauche ne peut pas être la seule solution proposée ni une solution à généraliser sur de grandes surfaces.

Pour illustrer ce propos, voici un exemple concret de l'impact économique que pourrait avoir un retard de fauche (fauche au 15 juin) sur une exploitation d'élevage dont le système fourrager est basé sur l'ensilage d'herbe.

L'exploitation

SAU = 211 ha

- STH = 116 ha dont 102 ha en zone inondable
- TL = 95 ha dont 9 ha 30 de maïs ensilage

Le cheptel : 52 Vaches Laitières (VL), 20 Vaches Allaitantes (VA) non primées, toute la suite est élevée. Chargement de 1.34 UGB/ha.

Système fourrager actuel

Utilisation des surfaces en herbe

Utilisation/saison	Printemps	Eté	Automne
Vaches Laitières	16 ha 50	22 ha 90	22 ha 90
Elèves	34 ha	76 ha	76 ha
Ensilage	44 ha		
Foin	19 ha		
Total	113 ha 50	98 ha 90	98 ha 90

Fourrage récolté : **396 Tonnes**

Ensilage d'herbe : 44 ha 185 Tonnes
 Foin : 19 ha 95 T
 Maïs : 9 ha 20 116 tonnes

Besoins hivernaux du troupeau : **382 Tonnes**

52 VL 159 Tonnes (116 T de maïs + 43 T d'ensilage d'herbe)
 suite des VL 140 T
 20 VA 35 T
 suite des VA 48 T

Les besoins qualitatifs et quantitatifs du cheptel sont couverts. Les VL consomment les 116 tonnes de maïs uniquement en hiver.

Hypothèse avec fauche tardive au 15 juin : suppression de l'ensilage d'herbe

Utilisation des surfaces en herbe

Utilisation/saison	Printemps	Eté	Automne
Vaches Laitières	16 ha 50	16 ha 50	22 ha 90
Elèves	43 ha	76 ha	76 ha
Foin	54 ha		
Total	113 ha 50	98 ha 90	98 ha 90

Pour compenser la surface non-pâturée par les VL l'été, il faut compléter leur ration avec 33 T de maïs.

Fourrage récolté :

Foin : 54 ha (270 T)

Maïs : 15 ha (186 T)

Besoins du troupeau : 380 Tonnes

Pour couvrir les **besoins quantitatifs** du cheptel, il faudrait augmenter la quantité de maïs distribuée l'hiver (116 T → 150 T) pour remplacer l'ensilage d'herbe constituant l'essentiel de la ration actuelle.

Il faudrait également donner du maïs l'été puisque les surfaces pâturées ne sont plus suffisantes pour couvrir les besoins des VL (voir tableau).

La quantité totale supplémentaire de maïs à distribuer serait donc de 67 tonnes (surcoût de 42 000 francs).

Pour couvrir totalement les **besoins qualitatifs** des VL, il faudrait distribuer plus de concentrés VL* (surcoût de 25 000 francs).

Se poserait aussi le problème de stockage du foin.

Cela impliquerait également une nouvelle organisation dans la distribution du fourrage et un surcoût de travail en été.

Enfin, la qualité de la ration étant moindre que celle obtenue avec le système fourrager actuel, on observerait une baisse de croissance des élèves qui se traduirait par une diminution du poids carcasse (perte de 25 000 francs).

Donc, si l'éleveur était contraint à appliquer un retard de fauche sur son exploitation, son EBE se verrait réduit au total de près de 100 000 francs !

Si, comme cela avait été proposé par les différents acteurs de l'environnement lors du premier comité technique ce même éleveur doit non seulement faucher à la place d'ensiler mais en plus faucher après le 15 juin (retard de fauche au 15 juillet), la perte sera bien plus importante car la valeur nutritive du foin sera très faible et peut-être même inférieure à de la bonne paille. Dans certains cas, ce sera le système qui sera réellement remis en cause. Cette dernière hypothèse (retard de fauche au 15 juillet) n'est donc absolument pas envisageable.

*concentrés VL : aliment complémentaire (soja, pulpes séchées, blé, aliments du commerce....)

X./ PHASE 5 MESURES DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Il n'a pas été jusqu'alors possible de transcrire les objectifs de préservation des sites en mesures de protection de l'environnement compatibles avec les systèmes d'exploitation rencontrés ; l'absence d'informations suffisamment précises sur les écosystèmes à privilégier et leurs fonctionnements en est la cause majeure.

Il sera donc nécessaire, lors de l'élaboration du DOCOB, et après avoir étudié les études et documents que l'ensemble des membres du comité de pilotage du site n°53 nous auront fait parvenir, de définir et valider les différents écosystèmes en place.

Ceci étant, à ce stade de la réflexion, au moins trois axes majeurs devront guider l'élaboration du DOCOB :

→ avoir une **entrée MILIEUX**, car privilégier les habitats ne peut que contribuer au maintien, voire au développement, de la flore et de la faune spécifique à ce type de vallée humide.

→ proposer un **panel de mesures large** pour que

↳ chaque exploitant de la Vallée de l'Aisne, se sente concerné, impliqué dans le dispositif et poursuive la mise en valeur de surfaces dans le respect de l'environnement.

↳ sur les zones plus prioritaires recensées au titre de Natura 2000, des mesures plus ciblées soient proposées et significativement appliquées ; des pistes peuvent être lancées : zones refuges, transfert d'éligibilité de parcelles, actions sur les haies et les arbres...

↳ sur les microzones, appelées par le conservatoire STATIONS, une contractualisation simple soit proposée, mais qu'un accompagnement et un suivi soient annuellement définis afin d'assurer des actions « cousu main »

→ proposer des **cadres de contractualisation diversifiés** afin de permettre au plus grand nombre de pouvoir s'engager ; la voie unique proposée aujourd'hui (CTE), s'avèrera, du fait des engagements globaux qui y sont liés, un facteur limitant majeur.

Il serait judicieux, si l'entrée environnementale est bien la 'priorité', de proposer des engagements à niveau évolutif. L'ouverture faite, lors de réunions avec les services de l'état (DIREN, sous-préfecture de Rethel), de mobiliser des crédits du Fond de Gestion des Milieux Naturels, est à ce titre une piste à creuser.

Prendre en compte concomitamment ces trois axes serait un gage de réussite dans la mise en œuvre d'un plan d'actions conciliant durablement agriculture, environnement et occupation du territoire ; ce plan d'actions pourrait durablement rester contractuel car chaque partie y trouverait son compte.

Conclusion

Les zones naturelles dans la vallée de l'Aisne : pas le seul enjeu à prendre en compte

L'étude préalable à la réalisation du DOCOB du site 53 porte entre – autres sur les zones naturelles et les aspects environnementaux qui y sont liés. La profession agricole souhaite être un partenaire fiable, dynamique, et c'est pourquoi elle a décidé de porter un regard **global** sur **l'ensemble** de la Vallée de l'Aisne.

Lorsque l'on a l'ambition d'être à l'écoute de l'ensemble des actifs mais aussi des propriétaires fonciers, des élus, et usagers de l'espace, il est primordial d'aborder la vallée de l'Aisne dans sa globalité et non pas sous une forme sectorisée (géographiquement ou thématiquement).

Les principaux enjeux thématiques sont :

- les zones naturelles
- la lutte contre les inondations
- la production d'eau potable

Mais le fondement de toutes ces réflexions et chantiers en cours et à venir porte sur la présence d'hommes et de femmes occupant l'ensemble du territoire, le mettant en valeur et pouvant vivre de leur travail : le développement durable.

Par son organisation et sa mobilisation, la profession agricole est aujourd'hui force de proposition et d'action car

- elle connaît le fonctionnement agricole de la vallée
- elle informe et a le soutien des actifs agricoles
- elle souhaite participer à toutes les études en cours et à venir
 - ↪ diagnostic global de la vallée
 - ↪ élaboration du DOCOB du site 53
 - ↪ participation à l'étude de l'Entente Oise-Aisne sur la faisabilité et l'intérêt de casiers de sur-stockage
 - ↪ les points de captage, leurs périmètres actuels et à venir

Elle assure une veille de l'évolution des politiques agricoles et est en mesure de simuler ses éventuels impacts sur les exploitations de la vallée.

A quoi bon

- mettre en œuvre des MAE sur un territoire si demain, après aménagements, il se transforme en casier de sur-stockage ?
- vouloir lutter contre les inondations sans prévoir un entretien normal et planifié du lit mineur et une gestion cohérente et durable des barrages et des affluents ?
- proposer et mettre en place des mesures agri-environnementales si on ne peut pas en mesurer les effets, adapter leur contenu et leur localisation ?
- demander, voire imposer, des efforts supplémentaires à la profession agricole sans prendre en compte les besoins structurels (droits à produire) supplémentaires nécessaires ?
- imaginer des actions sectorielles dont la cohérence individuelle est réelle mais qui s'annihilent quand elles s'appliquent ensemble sur une même zone ?
- élaborer des plans d'actions inapplicables, inadaptés, pour constater à terme que le contractuel doit devenir obligatoire ?

C'est afin d'éviter cela que la profession agricole souhaite contribuer à la définition, l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi d'un plan global de gestion et d'aménagement de la Vallée de l'Aisne et de ses affluents.

Pour ce faire, il faut que chaque partenaire (habitants de la vallée, usagers du territoire, actifs et propriétaires agricoles, et forestiers, services de l'état dont VNF, DIREN, DDAF, établissements publics dont l'agence de l'eau, l'Entente Oise-Aisne, les collectivités locales dont les communes et leur association, les communautés de communes, les conseils général et régional) informe les autres de ses attentes, de ses intentions, de ses contraintes, de ses capacités, pour gérer ensemble harmonieusement ce territoire aujourd'hui de qualité.



**DIREN
CHAMPAGNE-
ARDENNE**



**CHAMBRE
D'AGRICULTURE
DES ARDENNES**



**ADASEA
DES ARDENNES**















**Association Nationale pour
le Développement Agricole**



Annexes

Septembre 2001

SOMMAIRE DES ANNEXES

- Annexe n°1**  **Articles de presse**
-  **Annexe 1A**
↳ "Natura 2000 : des réunions dans la vallée de l'Aisne"
Article paru dans Agri-Ardennes 26 Septembre 1997
-  **Annexe 1B**
↳ "Vallée de l'Aisne : pour un schéma de développement durable"
Article paru dans l'Ardennais 30 Novembre 1999
-  **Annexe 1C**
↳ "Vallée de l'Aisne : L'avenir ensemble"
Article paru dans Agri-Ardennes 12 Mai 2000
-  **Annexe 1D**
↳ "Réflexion sur la vallée de l'Aisne : la profession agricole se mobilise"
Article paru dans Agri-Ardennes 27 Octobre 2000
- Annexe n°2**  **Documents de collecte de données**
-  **Annexe 2A**
↳ Fiche exploitation
-  **Annexe 2B**
↳ Fiche îlot
- Annexe n°3**  **Remarques émises lors des permanences**
- Annexe n°4**  **Liste des variables utilisées pour réaliser la typologie**
-  **Annexe 4A**
↳ Exploitations laitières
-  **Annexe 4B**
↳ Exploitations de culture et/ou viande

Source : Agri-Ardennes 26 Septembre 1997

Natura 2000

Des réunions dans la vallée de l'Aisne

Les 24 avril et 23 juin, les responsables syndicaux locaux et les maires des communes de la vallée de l'Aisne ont été informés par les Organisations professionnelles agricoles de l'éventualité d'un classement des prairies humides dans le réseau Natura 2000. Chambre d'Agriculture, FDSEA et CDJA repartent sur le terrain en organisant une série de réunions, à l'intention des exploitants agricoles cette fois, mais aussi des responsables professionnels et des élus. Objectif de ces réunions, faire le point sur l'état d'avancement du dossier, mais surtout déterminer avec les exploitants intéressés l'impact économique sur les activités agricoles d'un éventuel zonage.

REMISES EN CAUSE DES PRATIQUES AGRICOLES

Dans les prairies inondables de la vallée de l'Aisne, 7 000 ha ont été recensés par les scientifiques de la DIREN et du Conservatoire du Patrimoine comme zone d'intérêt faunistique et floristique. Certaines pratiques agricoles sont montrées du doigt et tenues responsables de la banalisation du site et de la disparition d'espèces rares comme le courlis cendré (*Numenius aquata*) et le râle des genêts. Sont principalement visées la populiculture (pour le paysage et l'entrave des décrues) et les fauches précoces par rapport à l'envol des jeunes de

l'année (les oiseaux nichent au sol et les oisillons ne peuvent s'envoler avant).

LA POSITION DE LA PROFESSION

Il s'agit pour la FDSEA, la Chambre et le CDJA d'anticiper toute décision, en réalisant une enquête de terrain pour permettre de définir l'impact d'un éventuel zonage Natura 2000 sur la vallée de l'Aisne. Certes, l'autorité administrative a bien promis, lors du Comité des usagers, le 15 septembre, qu'il ne serait imposé aucune protection réglementaire, mais la prudence reste de mise et l'absence d'informations précises sur l'incidence d'un éventuel zonage fait se mobiliser toute la profession. En connaissant précisément les conséquences d'un retard de fauche à si grande échelle et en estimant le manque à gagner des exploitations agri-

coles, la profession agricole veut se doter d'arguments tangibles pour négocier avec l'administration.

DES RÉUNIONS LOCALES

Il s'agit à l'occasion de plusieurs réunions (4 au total) de demander aux exploitants et tout particulièrement à ceux exploitant des prairies inondables, de remplir des questionnaires pour connaître la part de surface fourragère concernée dans chaque exploitation. Toutes les prairies de fonds de vallée étaient retenues. Cette masse d'information, pour être utilisable doit regrouper les réponses d'un maximum d'exploitants. Aussi les organisations agricoles comptent sur une large mobilisation de ces derniers. De la prise de conscience de ce problème dépend peut-être l'avenir de l'élevage dans la vallée de l'Aisne.

PROGRAMME DES RÉUNIONS

Communes	Dates	Lieu
Thugny, Seuil, Doux, Coucy, Amagne	Lundi 6 octobre 20 h 30	Mairie de Rehel Salle Raymond Godart
Ambly, Fleury, Givy, Attigny, Voucy	Mardi 7 octobre 20 h 30	Mairie d'Attigny Salle des mariages
Terron/Aisne, Vandy, Vrivy, Vouziers, Ballay, Falaise	à définir	à définir
Mouron, Grandpre, Savigny, Olizy-Primat, Brecy, Brières, Challerange	Jeudi 9 octobre 20 h 30	à définir

Source : Ardennais 30 Novembre 1999

Vallée de l'Aisne : pour un schéma de développement durable

Le sous-préfet de Rethel a ouvert un débat avec les élus locaux pour établir un schéma de développement durable de la vallée de l'Aisne. Chronique d'un aménagement annoncé.

METTRE en œuvre une démarche globale pour une plus grande cohésion des politiques publiques ».

Marie Guichardou, sous-préfet de Rethel, s'est entretenue avec les élus et professionnels locaux pour tenter d'émettre ensemble des propositions en vue de l'établissement d'un schéma de développement durable de la vallée de l'Aisne.

L'aménagement de la vallée revient ainsi sur le devant de la scène du théâtre des préoccupations publiques.

« Jusqu'ici des approches séparées ont été menées pour les différents enjeux : gestion de l'aléa inondation, réduction de la vulnérabilité aux inondations, gestion du conservatoire des zones humides et des milieux et lutte contre les pollutions diffuses par les nitrates ».

explique le sous-préfet. Et de préciser : « Il y a nécessité de ne pas traiter séparément les différentes actions d'aménagement ».

Un premier travail a permis la réalisation d'un état des lieux général auquel ont participé divers services de l'Etat, notamment DIREN, DDASS, DDE...

Et Marie Guichardou de commenter : « Grâce à ce travail nous disposons d'une plus grande connaissance du site et des actions qui y sont menées. Ce bilan s'appuie sur les quatre grands enjeux identifiés dans la vallée, à savoir la préservation de la ressource en eau, la protection des milieux naturels, et le développement de l'agriculture et la lutte contre les inondations ».

Les risques d'inondations

Ce premier travail a donné lieu dernièrement à la présentation d'un dossier aux élus locaux. Il

aborde notamment les agglomérations exposées aux risques d'inondations, la zone de prospective pour l'alimentation en eau potable de la ville de Reims, le captage pour cette alimentation, les rejets ponctuels, la qualité des eaux.

Cette synthèse des enjeux a permis de proposer quatre objectifs pour la vallée de l'Aisne : préserver, voire améliorer, la qualité de la ressource en eau potable ; maintenir, voire améliorer, l'état de conservation des milieux naturels et des écosystèmes de la vallée ; assurer un développement économique et particulièrement une agriculture viable ; gérer les inondations localement et à l'échelle du bassin Oise-Aisne.

La problématique des réflexions actuelles prend en compte la recherche d'un équilibre entre le nécessaire développement économique

de matériaux (lit mineur et lit majeur), la valorisation et la valorisation de la qualité des produits agricoles (tels les labels), la maîtrise des implantations humaines en zones inondables et la protection des secteurs déjà urbanisés.

Le préfet des Ardennes a prescrit un plan de prévention des risques (PPR) le 9 juin 1997 pour les trois communes de Rethel, Saully-les-Rethel et Acy-Romance. Son approbation est attendue pour le courant de l'année 2000.

En résumé, l'aménagement de la vallée de l'Aisne pourrait être maître de la stratégie souhaitée par l'Etat : résoudre les contradictions, rechercher la synergie des actions, proposer des objectifs différenciés pour chacune des zones, ouvrir la voie au débat avec les élus et les socioprofessionnels.

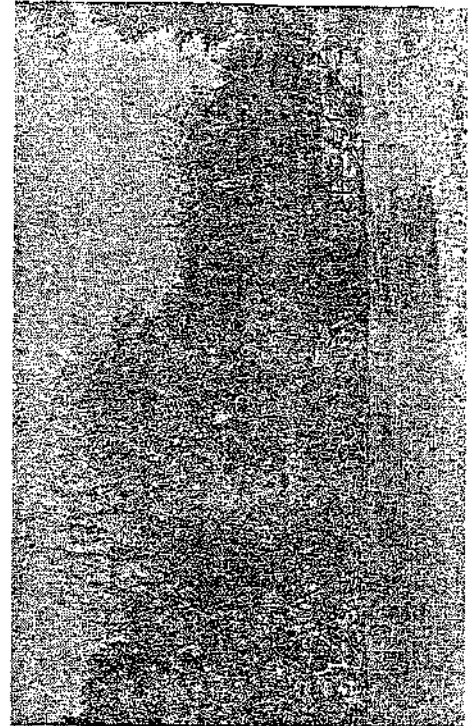
Sans oublier la protection de la dynamique naturelle du cours d'eau, la maîtrise des extractions

de matériaux (lit mineur et lit majeur), la valorisation et la valorisation de la qualité des produits agricoles (tels les labels), la maîtrise des implantations humaines en zones inondables et la protection des secteurs déjà urbanisés.

Le préfet des Ardennes a prescrit un plan de prévention des risques (PPR) le 9 juin 1997 pour les trois communes de Rethel, Saully-les-Rethel et Acy-Romance. Son approbation est attendue pour le courant de l'année 2000.

En résumé, l'aménagement de la vallée de l'Aisne pourrait être maître de la stratégie souhaitée par l'Etat : résoudre les contradictions, rechercher la synergie des actions, proposer des objectifs différenciés pour chacune des zones, ouvrir la voie au débat avec les élus et les socioprofessionnels.

Jérémy Durieux



L'aménagement de la vallée de l'Aisne revient sur la scène du théâtre des préoccupations publiques.

Pour mémoire...

Le dossier présenté aux élus locaux a rappelé les différentes actions déjà menées en faveur de la vallée de l'Aisne. Il y est notamment fait mention que cette vallée est la dernière grande vallée inondable du bassin Seine-Normandie en Champagne-Ardenne qui présente encore d'importantes zones humides.

Depuis l'abandon du projet de barrage de Grandpré, elle est la seule sans équipement de type barrage-réservoir comme il en existe dans les vallées de la Marne, de l'Aube et de la Seine.

L'instance d'évaluation des politiques publiques en matière de zones humides a identifié cette vallée comme une des 87 zones humides d'importance majeure au niveau national.

Le conseil scientifique du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne a répertorié une partie de cette vallée en zone naturelle d'intérêt écologique, floristique et faunistique. Le musée national d'histoire naturelle a validé l'inscription de cette vallée en zone d'importance communautaire

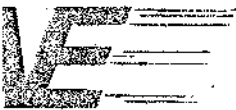
Source : Agri-Ardennes 12 Mai 2000

12 MAI 2000

RO

ÉQUIPEMENT
France
ées
ILTURE

nelles sur
ES



AISNE ÉQUIPEMENT
rue Charles de Gaulle
02 Rozoy/Serre
Tél. : 03 23 98 96 63

REUSSIR

agri

Ardennes

ISSN 1145-1556

HEBDOMADAIRE
DU MONDE
AGRICOLE
ET RURAL
DES ARDENNES

Vallée de l'Aisne **L'avenir ensemble**



Les membres de la Chambre d'Agriculture ont pris la direction du Sud du département le 5 mai dernier et plus particulièrement de Challerange pour y tenir une session qui, à côté des sujets d'actualité, était consacrée à la vallée de l'Aisne, ses projets d'aménagement et l'impact sur l'agriculture. Exposés, rapports, débat et visite à Brécy Brières (notre photo) l'ont démontré : l'avenir se fera ensemble et rien ne sera possible sans les agriculteurs... P. 8

Plaidoyer pour la concertation et le partenariat

Session décentralisée mais aussi particulièrement chargée pour les membres de la chambre d'Agriculture qui se sont retrouvés dans le sud vouzinois toute la journée du vendredi 5 mai dernier. Et c'est à Challerange, baigné de soleil, que toute la matinée fut consacrée aux débats avec d'abord les sujets d'actualité, puis le développement du thème du jour : l'impact des projets d'aménagement de la vallée de l'Aisne. Un thème qui connut son prolongement sur le terrain l'après-midi avec la visite de l'exploitation de Jean-Pierre Guérin à Brécy-Brrières. Et une constante tout au long de la journée : la concertation et le partenariat sont indispensables.



C'est naturellement par le traditionnel rappel des événements interressions que le président Joël Gobron ouvrit donc la session décentralisée de la chambre d'Agriculture dans la salle des fêtes de Challerange. Après l'examen des comptes et les délibérations, dont celle permettant au bureau d'entreprendre des négociations sur la réduction du temps de travail, le président laissait la parole au directeur départemental de l'Agriculture pour présenter le projet d'arrêté du Schéma Directeur Départemental des Structures.

SDDS : UN OUTIL
Rappelant que ce nouveau

schéma découlait de la loi d'orientation agricole et que la consultation de la chambre pour avis était indispensable, Yves Royer en exposait les grands objectifs : favoriser l'installation dans des conditions de revenu correct, empêcher le démembrement, conforter les exploitations jugées insuffisantes. Des grandes décisions, retenons notamment l'Unité de référence fixée à 90 ha - elle fera l'objet d'un arrêté particulier pouvant être ainsi plus facilement révisé - le seuil de contrôle fixé à 135 ha, celui de démembrement fixé à 60 ha et le seuil de distance maintenu à 15 km. Le Préfet Pierre Baraton, qui le qualifia de "bon

exemple de décentralisation", comme le président Joël Gobron insistèrent tous deux sur l'aspect "compromis" de l'arrêté et sur l'importance de ne pas confondre "seuil de contrôle et seuil d'interdiction". Le débat lui tourna sur le point particulièrement sensible des "biens de famille" mais chacun s'accorda surtout sur l'aspect "outil pour pouvoir faire du travail" de l'arrêté. Cela fut confirmé par le vote avec 18 avis favorables, un contre et 4 abstentions.

LA SITUATION FORESTIERE

Chacun ayant encore en mémoire les dégâts causés par la tempête de fin décembre

dernier, il revenait ensuite à Antoine de Pouilly de faire un bilan sur la situation forestière. Il le fit en évoquant d'abord les grandes décisions gouvernementales prises puis en rappelant que les Ardennes avaient été relativement épargnées par rapport à d'autres régions. Emettant ensuite le vœu que, sur le plan financier "les aides, si elles sont bien exploitées, permettent d'améliorer l'outil", Antoine de Pouilly exprima le "désespoir" des petits propriétaires et en appela à la solidarité avec un plan d'urgence pour une réimplantation de la forêt. Se disant confiant sur l'aide de la région, "il faut avoir la volonté de redémarrer" déclara-t-il, et soulignant "la nécessité d'aider les petits propriétaires", il insista sur "le lien entre l'urbain et le rural" que représente la forêt et qui est "bien autre chose que la production". Joël Gobron, qui reprit cette remarque "valable pour toute l'agriculture" et le Préfet Pierre Baraton abonderent dans son sens.

RAS LE BOL

Décentralisation oblige, le vice-président de la chambre Hubert Colignon présenta ensuite l'arrondissement de Vouziers avec la verve sans complaisance qu'on lui connaît. Et compte tenu des derniers mois de l'actualité agricole, le tour d'horizon du président Joël Gobron fut lui aussi l'expression d'un certain "ras le bol". Que ce soit face aux

pratiques de "l'artiste Glavany" qui "joue de nos différences pour mettre à mal la cohésion de nos OPA", mais aussi face au "pouvoir d'achat qui régresse", à la "paperasse monstrueuse, difforme et inepte", à la modulation, aux conditions de reprise des primes vaches allaitantes, à la TGAP, au manque de prise de responsabilité de l'état dans le problème des boues... avec cette interrogation : "la sagesse est-elle au pouvoir ?". Mais le président se félicitait aussi des options prises par le conseil Général et ses crédits qui vont permettre de nouveaux chantiers en matière d'environnement, comme la collecte des emballages phytos, ou d'aménagement, comme les aires de stockage de betteraves. Et Joël Gobron conclut sur une note plus optimiste se refusant de baisser les bras face à un enjeu qui est la reconquête de la valeur ajoutée.

Plus tard, après le développement du thème du jour (lire ci-dessous), le vice-président du conseil Général Benoit Huré renouvelait l'assurance du soutien de l'assemblée départementale "dans le cadre de priorités et de contraintes" à une agriculture "dont les Ardennes ont besoin" et le préfet Pierre Baraton exprimait son souhait de ne pas voir les systèmes se bloquer que ce soit à propos des CTE ou des boues.

Lionel Juy

ANNEXE 1C

Vallée de l'Aisne Rien sans les agriculteurs

Un joli petit film intitulé "L'Aisne, une sauvageonne à protéger" et démontrant parfaitement l'aspect naturel préservé le long du cours, notamment jusque Rethel, a agréablement introduit le thème retenu par la session : l'impact des projets d'aménagement de la vallée de l'Aisne.

La présentation générale en fut assurée par Marie Guichaoua, sous-préfet de Rethel, et fut complétée par les services de la DIREN (Natura 2000), de la DIDASS (gestion de l'eau) et de la navigation (maîtrise des inondations).

COMPARABLE A LA CAMARGUE

Du bilan actuel, retenons que l'intérêt écologique de la vallée ardennaise, qui s'étend au total sur 140 km, est surtout concentré dans les deux premiers secteurs entre Condé les Autry et Attigny, zone d'élevage extensif, et entre Attigny et Rethel, zone

de transition où se combine élevage extensif et culture intensive. Dernière grande vallée inondable du bassin Seine-Normandie, son intérêt est comparable à la Camargue en ce qui concerne la faune, la flore et l'écologie. Après avoir défini les enjeux (développement durable des pratiques agricoles, réserve d'eau, protection des milieux naturels et lutte contre les inondations) dont il faut "privilégier la demande globale par rapport à l'ensemble", Marie Guichaoua énonça les 13 actions avec comme principe fondamental "le maintien des prairies naturelles" et des "pratiques agricoles extensives".

"Le monde agricole a marqué son intérêt et souhaite être associé. Rien ne peut se construire en dehors du dialogue et du partenariat" conclut-elle en insistant : "ce n'est qu'ensemble que l'on peut assurer l'avenir de ce territoire".



"L'Aisne est là bas" semble indiquer Jean-Pierre Guérin à ses visiteurs.

INONDATIONS : APPROCHE GLOBALE

Des exposés techniques qui suivirent, soulignons les choses déjà existantes (diminution des intrants, retard de fauche), les 23 unités de distribution d'eau dont six seulement ont présenté ponctuellement des problèmes bactériologiques au cours des trois dernières années et, en ce qui concerne les inondations, l'étude de casiers de sur-stockage. Sur ce point, Benoit Huré comme Pierre Baraton furent très fermes et très clairs : le problème de la lutte contre les inondations dans les Ardennes est globale et "il n'y aura pas de bassins de sur-stockage dans les Ardennes pour l'Aisne tant qu'il n'y aura pas de bassins dans la Meuse pour la Meuse".

PAS DE REGLES PRÉÉTABLIES

Bertrand Oudin, au nom des Organisations Professionnelles Agricoles intervint ensuite pour présenter la méthodologie retenue pour l'étude d'impact agricole entreprise. "La qualité environnementale et paysagère reconnue existe parce que les exploitants agricoles ont occupé et géré l'espace" souligna-t-il et, après avoir évoqué les actions en cours pour mieux connaître le fonctionnement agricole de la vallée et informer exploitants et propriétaires et qui a déjà nécessité sept réunions et 25 permanences touchant plus de 350 exploitants, il énuméra les suites à donner : être informé des projets et de leurs évolutions par

l'administration, pouvoir analyser et mesurer les propositions d'aménagement, sensibiliser et rassembler l'ensemble des acteurs. "Nous sommes partants mais rien ne pourra se faire sans nous" conclut-il.

La visite de l'EARL Guérin l'après-midi à Brécy-Brrières fit toucher concrètement à l'assemblée cet impact. La présentation de l'exploitation dans tous ses détails avec notamment une simulation des conséquences, loin d'être anodines, que peut avoir simplement un retard de fauche par exemple, permit à l'heure du jour Jean-Pierre Guérin d'insister sur ces conclusions : "pas de règles préétablies et laisser l'initiative aux gens de terrain".

Réflexion sur la vallée de l'Aisne : la profession agricole se mobilise

La Vallée de l'Aisne fait l'objet d'une réflexion sur les différents projets d'aménagement abordés par les services de l'état :

- création d'un site Natura 2000,
- lutte contre les inondations,
- alimentation en eau potable,

C'est pourquoi la profession agricole s'est structurée de manière à envisager ces différents projets d'une manière globale sur l'ensemble de la vallée. En créant le Groupe Vallée de l'Aisne, elle s'est fixé pour objectif de défendre les intérêts de l'ensemble des agriculteurs exploitant dans la vallée inondable et a associé à sa démarche les responsables des collectivités locales.

C'est dans ce cadre que la Chambre d'Agriculture effectue une étude dans un premier temps sur les exploitations situées dans le lit majeur de la vallée (limite des plus hautes eaux) : de Condé les Autry à Thugny-Trugny. La profession pourra ainsi s'appuyer sur des bases concrètes pour justifier son argumentation lors des débats à venir sur les thèmes précités. Il serait souhaitable que la partie en aval de Rethel puisse à terme être réalisée.

PLUS DE 60% DES EXPLOITANTS PRÉSENTS !

Pour mener à bien cette étude, des réunions d'information locales ont été organisées par des professionnels. Au nombre de 7, elles se sont déroulées en mars 2000. Les agriculteurs y étaient conviés ainsi que les maires des 34 communes concernées et les présidents cantonaux FDSEA et CDJA.

Sur 224 agriculteurs invités par les correspondants locaux, 187 sont venus (83%). Suite à ces réunions, une permanence a été réalisée dans chaque commune de manière à rencontrer les exploitants de façon individuelle et à remplir les documents de collecte suivants :

- un questionnaire par exploitation : caractéristiques générales, utilisation des parcelles de la zone inondable.
- une photo aérienne pour localiser les parcelles de la zone inondable.

Des techniciens de la Chambre d'Agriculture et de l'ADASEA étaient présents pour aider les exploitants, répondre à leurs questions, et recueillir leurs observations. Sur 300 exploitants invités, 265 ont été rencontrés, c'est à dire 88% d'entre eux.

A partir de ces données, la Chambre d'Agriculture a réalisé une typologie des exploitations, elle est capable de mesu-

rer les incidences des différents projets sur chaque type de structure et de faire des simulations économiques.

Les enjeux environnementaux sont en cours de discussion au sein du comité technique, regroupant la Chambre d'Agriculture, l'ADASEA, la DDAR, la DIREN, l'Agence de l'Eau, la LPO, le Conservatoire du patrimoine naturel et l'association ReNARD.

Rien n'a encore été défini mais le dialogue est ouvert. Par la suite, une rencontre aura lieu entre les acteurs de l'environnement et les responsables

professionnels.

Dernièrement, 8 membres du groupe de la Vallée de l'Aisne se sont déplacés deux jours dans le Haut-Rhin pour comprendre de quelle manière et par le biais de quels types d'aménagements les alsaciens luttent contre les inondations (digues, bassins de rétention,...).

Le Groupe de la Vallée de l'Aisne comme il s'y était engagé va informer les exploitants des premiers résultats de l'étude, courant décembre 2000, par des réunions de restitutions.



Réunions de restitution : tronçon en cours d'étude (amont de Rethel)

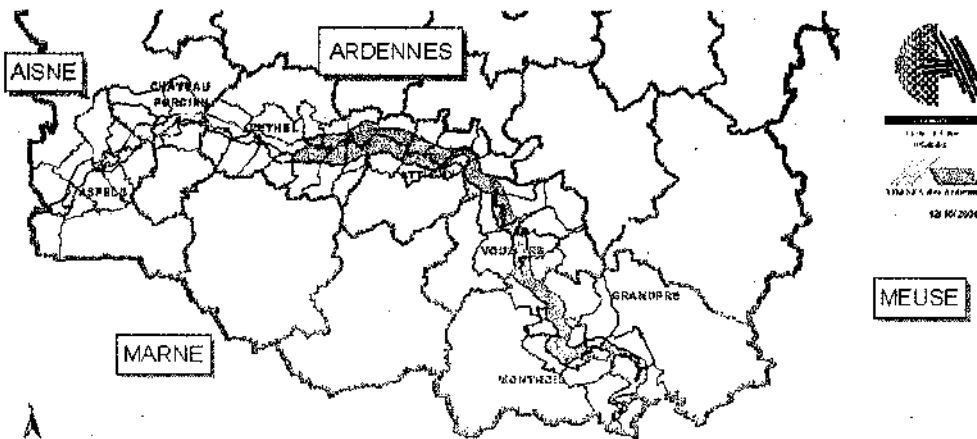
Le 11 décembre à la salle des fêtes de Challerange à 20 h 30

Le 13 décembre à la salle B du centre polyvalent de Vouziers à 20 h 30

Le 18 décembre à la salle des fêtes d'Attigny à 20 h 30

Réunions d'information : tronçon restant à étudier (aval de Rethel)

Les agriculteurs exploitant dans la partie aval de la vallée (voir carte) seront prochainement conviés à des réunions d'information.



Echelle : 1 / 500 000

Limites administratives

(source : BD Cartho IGN)

- Département
- Cantons
- communes riveraines

Vallée de l'Aisne

(source : Limites plus hautes eaux)

- Tronçon en cours d'étude
- Tronçon restant à étudier

Environnement Les grues : c'est reparti

Alors que la migration des Grues n'avait pas réellement débuté dans notre région jusqu'à maintenant, une première vague d'oiseaux a entamé son voyage trans-européen. Nous arrivant du Nord de l'Europe où elles nichent, les grues traversent notre région et envahissent le ciel régional de leurs "grouou-grouou" caractéristiques. Elles rejoignent ainsi leurs zones d'hivernage classiques : l'Estremadure dans le Sud de l'Espagne et les grands camps militaires en Aquitaine.

Sur leur long trajet migratoire, plusieurs sites accueillent les oiseaux ; ces hautes leur assurent repos et ravitaillement et les préparent à affronter les conditions de vol périlleuses qui les attendent. Tranquillité, abondance de ressources alimentaires caractérisent les lieux choisis par les grues.

Le lac du Der accueille ainsi chaque année de nombreux oiseaux (entre 40 000 et 70 000 individus). Certains y passeront seulement quelques heures, quelques jours ou quelques semaines. D'autres choisiront d'y hiverner et d'y passer la mauvaise saison (6 000 à 9 000 individus).

Les membres de la LPO réalisent régulièrement des comptages au départ du dortoir du Der pour mieux suivre l'évolution des stationnements. Le matin du 17 octobre, ce sont environ 5000 grues qui étaient présentes.

Vous aussi, vous pouvez participer au suivi de la migration des grues. Alors, si vous avez la chance de voir ou d'entendre un vol de grues cendrées, merci de téléphoner à la LPO en mentionnant le nombre d'individus, le lieu, la date et l'heure de votre observation.

Contact :

Cécile Dufeu ou Emmanuel Le Roy - LPO Champagne-Ardenne - 4 place du Maréchal Joffre - BP 27 - 51301 Vitry-le-François Cedex

Tél. : 03.26.72.54.47

Fax : 03.26.72.54.30

Mail : lpochamp@club-internet.fr

Retrouvez la migration des grues en direct sur internet : www.lpochampagneardenne.com

LE TRAIN AUX OISEAUX

Partez à la découverte du Lac du Der-Chantecoq et de ses oiseaux et embarquez dans le train aux oiseaux !

Tous les dimanches après-midi jusqu'au 26 novembre (sauf le dimanche 19 novembre), vous est proposé une promenade en train chauffé suivi d'une sortie ornithologique au bord du lac avec les animateurs de la LPO Champagne-Ardenne. Grues cendrées, canards en tout genre, oies n'auront plus de secret pour vous...
2 départs dans l'après-midi 14 h 30 et 15 h 30 du Port de Giffaumont

Environnement

Natura 2000... ZCS... ZPS... Surstockage, etc...

■ Tous ces dossiers s'étaient endormis en Juillet Août, mais attention voici le réveil et le temps des avalanches de réunions.

Jugez-en par vous-même

Dans le cadre Natura 2.000... ZPS et autre sigles, la DIREN (Direction Régionale de l'Environnement) vient nous "visiter"

- le 5 septembre à 10 h à Carignan pour le secteur Meuse Chiers,
- le 6 septembre à 14 h 30 à Château Porcien - secteur Aisne aval
- le 13 septembre à 10 h à Challerange, secteur "marais" et à 14 h 30 à Grandpré - secteur Aisne amont et Aire

En même temps dans le cadre de l'étude des casiers de surstockage (vallée de l'Aisne)

Réunions locales en amont de Semuy

- le 12 septembre à 10 h pour Mouron, Senuc, Grandham, Termes, ASA Aisne supérieure



La vallée de l'Aisne : l'agriculteur, première espèce à protéger...

- le 12 septembre à 15 h pour Vrizy, Vandy, Ballay, ASA Terres du Vouzinois
- le 13 septembre à 9 h pour Semuy, Voncq, Terron, Chuffilly, ASA Vallée de la

Loire. Les maires ont été informés ainsi que les présidents des ASA concernées.

Nous pensons que vous avez été informé par divers moyens. Il est fort important de participer à ces réunions qui vont engager diverses orientations plus environnementales qu'économiques pour nos exploitations. Sachez que l'ensemble de la profession suit de très près tous ces dossiers. L'important pour nous tous est d'être très mobilisés et surtout très unis.

Aussi

- si vous avez des informations spécifiques, n'hésitez pas à nous les communiquer,

- si vous avez besoin d'explications, n'hésitez pas à nous contacter.

Pour cela vos responsables départementaux sont :

- Pour Natura 2000, J.P. Guérin à Brecy Brières ;

- Pour la vallée de l'Aisne et ses affluents, le comité de pilotage

avec Benoît Dave (Givry s/Aisne), François Prillieux

(Vieux les Asfeld), J.P. Guérin

(Brecy Brières) et Bertrand

Oudin (Saulces Champenoises)

Dans tous ces dossiers, nous affirmons haut et fort que la première espèce à protéger est et restera l'agriculteur de nos vallées



Assemblée Générale
VENDREDI 14 SEPTEMBRE 2001 - 15 h 30
au foyer Socio-Culturel
à 02200 VILLENEUVE ST GERMAIN

Monsieur le Ministre Philippe VASSEUR
interviendra au cours de cette assemblée sur le thème
QUEL AVENIR POUR NOTRE AGRICULTURE ?



COLLECTE DE DONNEES
Vallée de l'Aisne

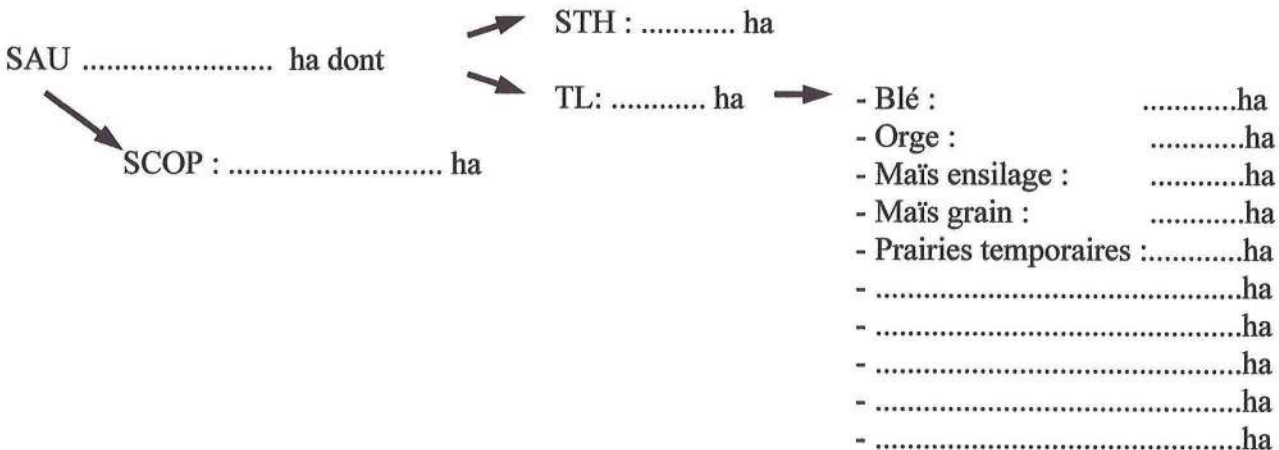
Données générales sur l'ensemble de l'Exploitation

NOM : **Prénom :**
Raison Sociale : **Téléphone:**
Adresse :

MAIN D'OEUVRE TOTALE :

Nom-Prénom	Date de naissance	Statut	Lien de Parenté	Equivalent Temps Plein

SYSTEME DE PRODUCTION SUR L'ENSEMBLE DE L'EXPLOITATION:



Surface drainée.....ha
 Mode de faire valoir : propriété ha Fermage : ha
 Mesures contractuelles type : (MAE, Chasse, Pêche,...)..... Surfaces :

Remarque (s) :

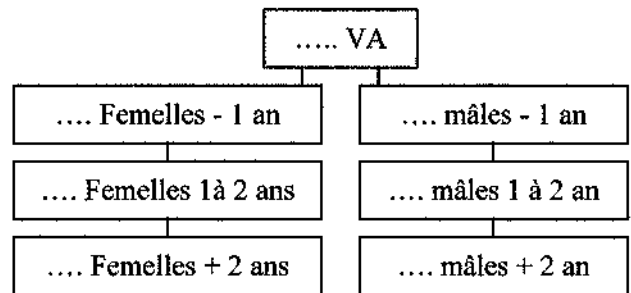
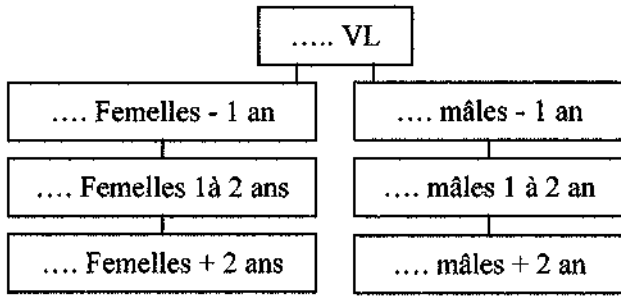
DISPERSION DES SURFACES DE L'EXPLOITATION:

Sur combien de communes exploitez – vous ?

LES PRODUCTIONS ANIMALES DE L'EXPLOITATION :

Réf lait : dont vente directe :

PMTVA : PCO :



Autres cheptels (descriptif):

Achat de fourrage : Oui Non
Vente de fourrage : Oui Non

Type:

Prenez vous des animaux en pension ? Oui Non
Mettez vous des animaux en pension ? Oui Non

Nombre :
Nombre :

Remarque(s):

PROJETS DE L'EXPLOITATION : (ex : changement(s) de production(s), CTE, ...)

.....
.....
.....
.....

BATIMENTS D'ELEVAGE DANS LA VALLEE INONDABLE OU A PROXIMITE :

TYPE	Capacité surface	Utilisation	Etat ou année de construction	Surface attenante (ou à proximité)	Situés dans la vallée inondable ou à proximité

Remarque (s) :

.....

.....

PERENNITE DE L'EXPLOITATION :

	A 5 ans Oui / Non / Ne sait pas	A 10 ans Oui / Non / Ne sait pas
Maintien de l'exploitation		
Cession familiale		
Cession à un Tiers		
Agrandissement		
Autre		

Vos observations :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Entretien individuel :

Enquêteur :

Lieu de permanence:

Date de la permanence :

Fait à
le
Signature

PARCELLE DE LA VALLEE INONDABLE

ANNEXE 2B

NUMERO(S) : **Surface:**ha **Commune:**

Exploitation n°

NOM - Prénom

Raison sociale

Commune

■ **ACCES A LA PARCELLE :**

- Parcelle attenante à un bâtiment exploité: Oui Non

- Distance du siège de l'exploitation:

- Accès par les animaux : par le matériel :

Remarque :

■ **AMELIORATION FONCIERE :**

Drainage :

Aucun	Total	Partiel

Clôture

	Aucune	Fixe	Non fixe
Périmètre			
Le long de la rivière			

■ **PARTICULARITES PAYSAGERES:**

Haie : Nature: **Mare, étang** **Arbre isolé**
↳ Entretien : Oui Non **Marécage** **Bosquet**

■ **ENGAGEMENTS :** (M.A.E., O.G.A.F., Conservatoire, ...)

■ **ALIMENTATION EN EAU :**

- Point d'eau :

Type (puit, forage, adduction,...)	Avec pompe O / N	Annuel	Séchant

- Parcelle concernée par : ➤ un point de captage d'eau Oui Non

➤ son périmètre Oui Non

Type : Rapproché Eloigné Non défini

Distance:

Remarque(s) :

■ **INONDATION :**

- Fréquence : Régulièrement Exceptionnellement

- Inondation de la parcelle: Totale Partielle (.....%)

- Evacuation: Lente Rapide

↳ Cause(s) : (obstacle, cuvette,...)

- Conséquence sur la conduite (récolte, pâturage,...):

- Dans l'hypothèse où des travaux conduiraient à une augmentation de la fréquence et/ou de la durée des inondations : quel serait l'avenir de la parcelle ? (maintien, reconversion, boisement,...)

- NATURE :**
 Terres Labourables
 Surfaces en Herbe
 Autre
 ANNEXE 2B
 Eligibilité SCOP
 Oui
 Non
 Ne sait pas

Terres Labourables

Surface (ha) :
N° ss-îlot :

Assolement et fumure :

	Culture	Fumure minérale (Unités)			Fumure organique (tonnes)		Labour (mois)	Cultures intermédiaires
		N	P	K	Nature	Quantité		
N-1								
N								
N+1								

Rotation habituelle :

Remarque(s):.....

.....

.....

Surfaces en Herbe

Surface (ha) :
N° ss-îlot :

Prairie temporaire : Oui Non

Utilisation :

	Foin	Ensilage	Pâture	Non utilisé
	(catégorie d'animaux)			
Printemps (→ 20/06)				
Eté (→ 15/08)				
Automne				

Objectif de récolte : Quantitatif Qualitatif

Fumure :

	Quantité totale (Unités)	Date
<i>Minérale</i>	N	
<i>Moyenne</i>	P	
<i>(sur 3 ans)</i>	K	

	Nature	Quantité totale (tonnes)	Epoque	Périodicité
<i>Organique</i>				

Remarque(s):.....

.....

Principales observations notifiées par les exploitants agricoles

ANNEXE 3

Observations
J'ai la moitié de mon exploitation qui est le long de la rivière : 30 ha de pâture et près de fauche. J'attends que mon fils ait fini l'école pour qu'il reprenne, j'ai 65 ans.
Avec votre enquête, je me retrouve avec 78 % de la surface en herbe dans le périmètre.
Les parcelles dans la vallée de l'Aisne représentent 44 % de la surface herbe de notre exploitation. La vente du fourrage de la 1ère coupe (15/06) permet la repousse d'herbe pour l'engraissement de nos agneaux.
L'économie de l'exploitation tient au fait de la spécialisation et l'intensification très forte du fait d'une surface un peu faible. De plus on exploite la vallée à hauteur de son potentiel (c'est à dire Maïs avec des rendements très très corrects)
Les 11 ha de prairies concernées par ce projet représentent 2/3 de notre fenaison dont le fourrage est dessiné aux vaches laitières. Ce fourrage est en général récolté jeune et de bonne qualité, afin de satisfaire la production de lait.
La STH se situant à Ecordal est réservée aux ovins et clôturée pour les ovins. La STH en zone inondable, Amagne et Ambly est réservée aux bovins. Le changement d'affectation des pâtures inondables modifierait complètement le système d'exploitation de ma ferme.
Refuse cette situation pour raisons économiques et de viabilité de l'exploitation (l'élevage de bovins traditionnels à l'herbe).
Si nous passons en zone Natura 2000, je demande des mesures agri-environnementales contractuelles . En cas d'augmentation de la fréquence et /ou de la durée des inondations : un achat pur et simple des prairies par le conservatoire.
Cela représente 1/3 de la surface en herbe donc sans les parcelles inondables l'exploitation n'est plus viable.
Pénalisé par les inondations de 13 ha 09, je demande à exploiter ces prairies comme par le passé. Plus de pénalité et ce serait la faillite pour mon exploitation de 43 ha.
Compte tenu des inondations fréquentes, des futures contraintes d'exploitation liées à des projets idéologiques en faveur des oiseaux, certaines surfaces de prairies naturelles (15 ha) pourraient être très mal exploitées voire plus du tout exploitées avec retour en friches ou plantations... L'élevage déjà très difficile risque d'être remis en cause : =>abandon de l'élevage, =>abandon de certaines surfaces, =>diminution de la main d'œuvre (projet d'embauche de mon apprenti suspendu)
Pas de reprise dans les années à venir. Travaille en commun avec ma fille.
- réunions dans chaque commune :1 représentant de tous les acteurs (resp. prof., chambre, conservatoire,...) - pérennité de l'exploitation ? Bonne question !!! Théoriquement, maintien de celle-ci à 10 ans. Maintenant, quand 25 ha sont concernés par ce projet sur une exploitation d'une cinquantaine, vous comprendrez aisément qu'il n'est pas facile de répondre à une telle question.
Reprise d'une partie de l'exploitation de mes beau parents dans 3-4 ans.
Changement des surfaces en herbe contre la même surface en terre labourable en vue de la suppression du cheptel vif.
Projet Natura 2000 : atteinte à la propriété est au droit de bail et d'exploiter suivant les conditions climatiques. Risque de supprimer 1 salarié
Natura 2000 : zone d'extraction alluvionnaire et création d'étang, autorisé ! Ne va pas à l'encontre de Natura : augmentation de la faune aquatique (ex : canard sauvage, poules d'eau, héron...)
Nous sommes deux jeunes agriculteurs installés depuis moins de 8 ans.
Faites classer ces pâtures en label car de la façon dont elles sont cultivées, elles répondent sûrement aux critères de qualité que beaucoup nous envieraient !
Si de nouvelles contraintes me sont imposées, ma ferme ne sera plus viable. Soit chômage et/ou plantation de peupliers sur toutes les parcelles noyées.
S'il y a une augmentation de la fréquence des inondations cela ne changera en rien la méthode de système de production sur l'exploitation, car moitié de la ferme est inondable. Pour remettre en herbe les terres qui sont dans la vallée, il faudra que l'exploitation augmente ses surfaces en terres saines, ou sa référence laitière.
Pour améliorer la situation en aval, il faut l'améliorer en amont.
Possibilité d'installation d'un fils dans 2 ans si agrandissement d'une cinquantaine d'ha.

J'ai des animaux, si projet sur vallée : risque de supprimer les animaux donc le salarié.
Pour l'exploitation toutes les surfaces sont éloignées et si en plus on a encore une contrainte sur les 15 ha inondables qui sont tout près de l'exploitation on se dirige tout droit vers une production hors sol.
Les frais occasionnés par la mise aux normes et l'avenir de l'installation de notre fils ne nous permettent pas de supporter la moindre perte de surface, quelle qu'elle soit, ainsi qu'une perte de revenu.
2/3 des surfaces de fauche en zone inondable
Un changement de conduite important de la parcelle en bordure de l'Aisne pourrait avoir de grosses conséquences sur le suivi de l'exploitation.
Essayer de conserver le potentiel des parcelles. Les riverains ne doivent pas subir les conséquences dues aux méfaits des permis de construire délivrés trop facilement dans les zones inondables.
50 % de la surface en herbe de l'exploitation est en zone inondable
Système fourrager : la pâture de Givry est la meilleure de toute mon exploitation et sans cette pâture mon élevage est compromis. Cette pâture représente 1/3 de ma STH, 6 ha de surface en foin à Givry me donne autant de foin que 10 ha à Etrepigny et de meilleure qualité.
Pas contre le projet de Natura 2000, mais il faut compenser la perte de revenu par rapport au système actuel.
Si on inonde plus mes parcelles mes pâtures ne seront plus bonnes (mise à l'herbe retardée : 15/20 mai) et j'en ai absolument besoin pour vivre car ma ferme n'a que ces parcelles comme source de fourrage.
Notre exploitation cherche à faire un foin essentiellement de qualité et 95 % de ce fourrage est réalisé dans la prairie inondable. Les autres surfaces en herbe étant destinées au pâturage des animaux. La consommation de foin se retrouve dans tous les ateliers de production, par exemple les génisses de 14 mois jusqu'au vêlage ont une ration uniquement à base de foin, ainsi que les vaches allaitantes. Un retard de fauche (actuellement effectuée fin mai début juin) nuirait énormément à la qualité du fourrage. Nous serions obligés de compléter avec du maïs ensilage ou des concentrés pour conserver les mêmes performances. Cela aurait une incidence économique importante sur l'exploitation. Un retard de fauche entraîne également la montée à graines de plantes indésirables telles que les rumex, ces graines se retrouvent par le biais du fumier dans les champs et coûtent très cher à détruire. Une augmentation de la fréquence ou de la durée des inondations tendrait à développer un type de flore beaucoup moins riche, uniforme (prolifération de renoncules par exemple). Cela retarderait les apports d'engrais (voire les lessiverait), repousserait les dates de fauches. Des débords tardifs pourraient endommager les pousses d'herbe voire détruire une récolte en cours. De plus mon frère et moi avons acheté du foncier dans la vallée de l'Aisne au prix du marché actuel, nous ne souhaitons pas voir diminuer la valeur de notre capital. Des mesures qui empêcheraient des pratiques d'exploitation actuellement pratiquées sur l'exploitation ne sont pas compatibles avec notre système et sont inadmissibles..
Si il y a des contraintes : il n'y aura plus d'équins
Atteinte à la propriété
Je suis contre tous projets d'aménagements et d'amélioration de la vallée de l'Aisne car ceux-ci ne me feront que des contraintes. Je veux être libre dans l'exploitation de mes parcelles.
D'accord si fauche tardive => indemnités.
Ces projets : casiers d'inondations, Natura 2000 et captage d'eau pour Reims, et l'ensemble des contraintes (plan de fumure, pesticides, inondations prolongées etc...) qui y seront liés feront que les parcelles vont perdre une importante valeur vénale pour les propriétaires et exploitants. Les exploitants à cause des inondations plus longues et plus fréquentes (casiers de retenue) seront amenés à changer de productions, les terres ne pourront plus être cultivées et seront transformées en pâture ou plantations par la force des choses. En conséquence, il nous faut refuser le projet ou obtenir des indemnités suffisantes spécifiques à ces nouvelles contraintes.
Installation du fils dans 2 ans
Le GAEC souhaite maintenir un revenu convenable sur l'ensemble des surfaces qui composent sa SAU. Les associés s'interrogent fortement sur la valeur à venir du foncier qui pourrait devenir fréquemment inondable
Rapprochement souhaité des parcelles ou éloignées ou inondables pour les utiliser plus efficacement pour le plan d'épandage des effluents d'élevage.
Comment faire pour installer notre fils si Natura 2000 nous pose trop de contraintes que l'on ignore d'ailleurs encore alors que l'économie de la ferme repose en premier lieu sur l'élevage ?
SAU : 172.36 ha => 35.83 ha hors vallée => 136.53 ha dans la vallée
Notre avenir est menacé si de mauvaises mesures sont prises et que les compensations ne sont pas à la hauteur des pertes économiques qui en découleront

<p>En 1973 : projet de bassin écrêteur sur la commune de Saint-Juvin, suite à l'étude hydraulique.</p>
<p>Pourquoi ne pas demander la situation familiale pour avoir une situation sur le long terme des quelques jeunes agriculteurs ayant ou pas d'enfants en bas âge.</p>
<p>Natura 2000, c'est du long terme, quel avenir au delà de 10 ans pour un gamin de 10 ans.</p>
<p>Mes deux garçons désirent faire le métier. Quelles surfaces leur faudra-t-il ?</p>
<p>39ha06 exploités dans la vallée de l'Aisne qui représentent 21,5 % de la surface de l'exploitation peuvent transformer du jour au lendemain la rentabilité de l'exploitation surtout que les herbages , près de 35 ha représentent tout le stockage de fourrage pour l'hiver et une partie du pâturage l'été pour 40 nourrices et leurs veaux. L'installation du fils dans les 2 ans pourrait être remise en question. L'entretien et la conduite culturale de nos parcelles n'ont pas l'air de nuire aux oiseaux que nous voyons régulièrement. Tout l'été nous entendons entre autres les râles des genêts et les courlis.</p>
<p>Installation de 2 voir 3 enfants et diversification.</p>
<p>Installé depuis le 01/04/00 en tant que JA. Parcelles difficile à exploiter suite aux crues de l'Aisne. Si aggravations artificielles des crues et des contraintes environnementales contraignantes et perturbant le mode d'exploitation, avenir incertain en tant qu'agriculteur.</p>
<p>Soucieux de la protection de la nature, je recherche une technique respectueuse de l'environnement, adaptant mes travaux et mes intrants selon des analyses précises. J'envisage une demande de CTE dans cet optique.</p>
<p>La fenaison se fait en général assez tôt- début juin- dès que le foin commence à mûrir. Si la fenaison doit commencer après le 14 juillet, le foin sera de mauvaise qualité ayant perdu une partie de sa valeur nutritive. Du fait d'une fenaison tardive, la coupe du regain sera tardive et risque de se faire dans des conditions climatiques défavorables entraînant un travail supplémentaire pour faire sécher le regain. Fauché tardivement le regain sera aussi de moins bonne qualité et après sa coupe l'herbe ne poussera plus et les exploitants agricoles ne pourront plus bénéficier de l'usage de la vaine pâture. La fenaison débutant après le 14 juillet entraînera donc des pertes importantes pour les exploitants qui devront alors solliciter des primes compensatrices. L'Etat, plutôt que d'être contraint de verser des primes compensatoires tous les ans, devrait plutôt acquérir des parcelles peu fertiles qui groupées formeraient un îlot de plusieurs hectares constituant un patrimoine naturel où la faune pourrait se développer en toute quiétude.</p>
<p>Un petit îlot de 1.5 ha existe près de Fléville village situé à environ 22 km au sud-est de Vouziers. Dans la vallée de l'Aisne il serait certainement possible d'aménager des sites naturels entre la rivière et la ligne de chemin de fer qui sont peu propices à l'exploitation du fourrage. Il faut rechercher ces sites et ces espaces sur la carte d'état major au 1/50 000. On y découvre aussi des régions marécageuses, par exemple les « marais de Loisy » situés à environ 4 km à l'ouest de Terron sur Aisne. A une vingtaine de km à l'est de Vouziers des tourbières et des marais importants près de Buzancy, constituent des espaces naturels favorables à la reproduction des oiseaux.</p>
<p>P-J : cartes du sud-est des Ardennes et article de journal du 13/05/99 relatif au site protégé de Fléville.</p>
<p>Difficultés de travail à cause des inondations.</p>
<p>La conduite des herbages se fait par une fumure « raisonnée » (50 à 60 N u/ha de moyenne). Si des contraintes importantes sur une douzaine d'hectares de prairie remettait en cause mon système, j'envisage deux solutions : -compensation par ré intensification des autres surfaces (ensilage + fumure...)</p> <p>- recherche d'autres parcelles plus favorables sans agrandissement donc par abandon de ces parcelles avec retour à leur état d'origine puisqu'il s'agit pour la plupart d'anciennes peupleraies.</p>
<p>Je pense que la vallée de l'Aisne, tel qu'elle est exploitée actuellement par les agriculteurs ne pose aucun problème sur l'inondation avale des villes plus au nord du département. Je ne pense pas qu'un barrage résoudrait le problème des constructions en zones inondables. Dans un premier temps, il faudrait évaluer les zones inondables avant de délivrer les permis de construire en zones urbaines. D'autre part entretenir le lit de la rivière, ses bords et abords.</p>
<p>En cas de nouvelles contraintes administratives (européennes...) l'exploitation serait incapable de surmonter tout changement de mode d'exploitation donc condamnée à mort :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pâturage nécessaire pour la monte des vaches pour le taureau pour la reproduction. Pour le mode d'exploitation il faut que la monte du taureau des vaches se fasse le plus tôt possible au printemps - nécessité absolue de faire du foin le plus rapidement possible, pour le pâturage du regain, indispensable au mode d'exploitation fragile de l'exploitation.
<ul style="list-style-type: none"> - achat de foncier dont prairie à 30 000 F/ha - endettement de l'exploitation : 60% de l'EBE - risque de perdre 35 ha de l'exploitation d'ici 5 ans

Encore une fois de plus la profession agricole (en particulier les exploitants de la vallée de l'Aisne) est obligée de se dresser contre la pieuvre tentaculaire qu'est la politique de Bruxelles en général. Pour contenter des ecolo frustrés on n'hésite pas à spolier des agriculteurs dans leurs biens (qu'ils louent ou qu'ils possèdent). A cause des crues plus ou moins entretenues (fermetures des barrage à Rethel par exemple), les récoltes (foins, ensilages, pâturages) deviennent aléatoires. S'il existe encore une faune et une flore dans cette vallée, c'est bien parce que l'agriculture les a protégées. Une exploitation en juillet comme suggéré ne changerait rien, sinon à faire perdre une récolte car comme cela se pratique 1ère coupe début juin pour espérer une 2ème fin août. Alors arrêtez (Bruxelles) de nous prendre pour des imbéciles, respectez notre travail !

Du fait de l'évolution actuelle, il est impossible de définir un objectif mais on peut observer que seul les grosses structures et les moyennes persisteront.

Il serait nécessaire d'entretenir les berges tant au long de l'Aisne et curer le fond de la rivière afin d'éviter ces inondations.

Besoin de ces surfaces en fourrage de qualité et libre de récolte en toutes saisons.

On veut l'installation de nos Jeunes, mais que sera leur Avenir... ?

VARIABLES UTILISÉES POUR RÉALISER LA TYPOLOGIE DES EXPLOITATIONS LAITIÈRES

Source : Institut de l'Élevage

AMAIS_VL	Ares de maïs par VL (surface totale de maïs ensilage/nombre de VL)
LUZ	Surface de luzerne sur l'exploitation pour le foin ou la déshy (en ha)
MAISE	Surface en ensilage de maïs sur l'exploitation (en ha)
PSH	Pourcentage d'herbe (Prairie Temporaire et Prairie Permanente) sur l'exploitation / SAU
QUOTA	Quota de l'exploitation en litres
QUOTA_SF	Quota / ha de Surface Fourragère Principale
SAU	Surface Agricole Utile (en ha)
SH	Surface en herbe en ha (PT et PP)
STATUT_F	Statut juridique de l'exploitation 1= exploitation individuel et EARL (familiale) 2= exploitation individuel et EARL + salarié(s) 3= GAEC, société (grosse + 2 UTH)
TOTCV	Total des cultures de vente en ha (TOTCV = SAU - SFP)
TYPVIAND	Lorsqu'il y a un atelier de production de viande (bœufs, VA, taurillons, moutons) 0= pas d'atelier viande (vente à 8j ou en broutards) 1= taurillons (même s'il y a des bœufs ou des allaitantes, "système avec du maïs") 2= viande à l'herbe : génisses, allaitantes, bœufs, moutons (opposition à 1)
UGB	UGB viande (troupeau allaitant et sa suite, bœufs, taurillons, moutons)
UTH_T	Unités totales de main-d'œuvre sur l'exploitation

VARIABLES UTILISÉES POUR RÉALISER LA TYPOLOGIE DES EXPLOITATIONS DE CULTURES ET/OU VIANDE
--

Source : Institut de l' Elevage

AUT_CV	Cultures autres que céréales à paille en ha (jachère, maïs grain, oléagineux, protéagineux, bettraves...)
BREB	Nombre de brebis
CER	Céréales à paille : blé, orge, seigle, avoine, triticale en ha
CHARGT	Chargement de la SFP : UGB totales herbivores (bovins, ovins, caprins, chevaux) / ha de SFP
CHARGH	Chargement de la surface en herbe : UGB herbivores / Surface en herbe (PT et PP)
MAIS	Surface en maïs ensilage (en ha)
MBSHSTAU	Marge brute standard du hors sol exprimée en équivalents ha de blé
PBLESOR	Pourcentage de blé, orge d'hiver et orge de printemps dans la SAU
PCERP	Pourcentage de céréales à paille par rapport au total des cultures (CER / TOTCV)
TOTCV	Total des cultures de vente en ha (TOTCV = SAU - SFP)
PCOLZA	Pourcentage de colza par rapport à l'ensemble de la SAU
PLBP	Pourcentage de légumes de plein champ, de betteraves sucrières et de pommes de terre / SAU
PPOMACH	Pourcentage de cultures de printemps : pois, maïs grain, orge de printemps et chanvre / SAU
PSFP	Pourcentage de la SFP (PP, PT, Maïs ensilage et betteraves fourragères) / SAU
PSH	Pourcentage d'herbe (PP et PT) / SAU
SAU	Surface Agricole Utile en ha
SH	Surface totale en herbe (PP + PT) en ha
TAU_VA	Nombre de taurillon(s) par vache allaitante (nombre de taurillons produits par an / le nombre de VA)
TAU	Nombre de taurillons vendus chaque année
TLU	Terres labourables par UTH (SAU-PP/ UTH)
TOTCV	Surface totale en cultures de vente en ha (=SAU-SFP)
UGBB	UGB Bovines : UGB techniques de l'ensemble du troupeau
UGBBST	UGB Bovines sans les taurillons
UGBT	UGB totales (bovins, ovins, caprins et chevaux)
VA	Effectif moyen du troupeau allaitant (nombre de vache)



**DIREN
CHAMPAGNE-
ARDENNE**



**CHAMBRE
D'AGRICULTURE
DES ARDENNES**



**ADASEA
DES ARDENNES**












**Association Nationale pour
le Développement Agricole**



Annexes cartographiques

Septembre 2001

SOMMAIRE DE L'ANNEXE CARTOGRAPHIQUE

-  **carte n°1 : Bilan et Enjeux**
-  **carte n°2 : Zone d'étude et extensions sur les vallées de l'Aisne et de l'Aire**
-  **carte n°3 : Localisation de la zone d'étude sur Scan 100**
-  **carte n°4 : Découpage géographique de la zone d'étude**
-  **carte n°5 : Occupation du sol de la zone d'étude**
-  **carte n°6 : Occupation du sol des îlots agricoles**
-  **carte n°7 : Implantation de cultures d'hiver sur les terres labourables**
-  **carte n°8 : Localisation des pâtures et des bâtiments agricoles**
-  **carte n°9 : Représentation des îlots agricoles selon la production dominante des exploitations**

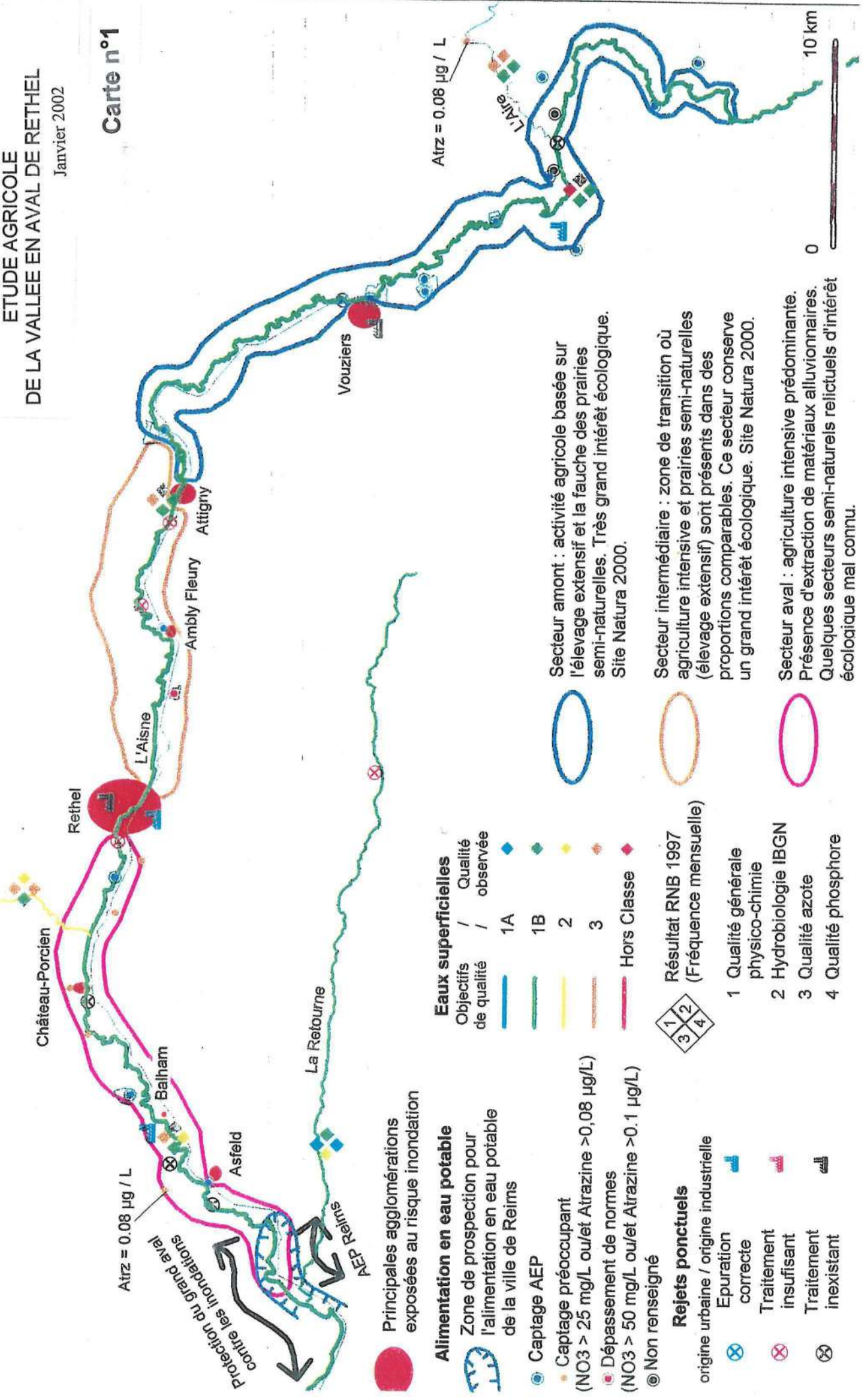
Source : Sous-préfecture de Rethel (nov. 99)
 Carte présentée dans le cadre de la mise en oeuvre
 d'une démarche globale pour une plus grande cohérence
 des politiques publiques (vallée de l'Aisne)

Carte "Bilan et Enjeux"

VALLÉE DE L'AISNE

ETUDE AGRICOLE
 DE LA VALLÉE EN AVAL DE RETHEL
 Janvier 2002

Carte n°1



Principales agglomérations exposées au risque inondation

Alimentation en eau potable
 Zone de prospection pour l'alimentation en eau potable de la ville de Reims
 Captage AEP
 Captage préoccupant (NO3 > 25 mg/L ou/et Atrazine > 0,08 µg/L)
 Dépassement de normes (NO3 > 50 mg/L ou/et Atrazine > 0,1 µg/L)
 © Non renseigné

Rejets ponctuels
 origine urbaine / origine industrielle
 Epuration correcte
 Traitement insuffisant
 Traitement inexistant

Eaux superficielles
 Objectifs de qualité / Qualité observée
 1A
 1B
 2
 3
 Hors Classe

Résultat RNB 1997 (Fréquence mensuelle)
 1 Qualité générale physico-chimie
 2 Hydrobiologie IBGN
 3 Qualité azote
 4 Qualité phosphore

Secteur amont : activité agricole basée sur l'élevage extensif et la fauche des prairies semi-naturelles. Très grand intérêt écologique. Site Natura 2000.

Secteur intermédiaire : zone de transition où agriculture intensive et prairies semi-naturelles (élevage extensif) sont présents dans des proportions comparables. Ce secteur conserve un grand intérêt écologique. Site Natura 2000.

Secteur aval : agriculture intensive prédominante. Présence d'extraction de matériaux alluvionnaires. Quelques secteurs semi-naturels relictuels d'intérêt écologique mal connu.

Atraz = 0,08 µg / L

10 km

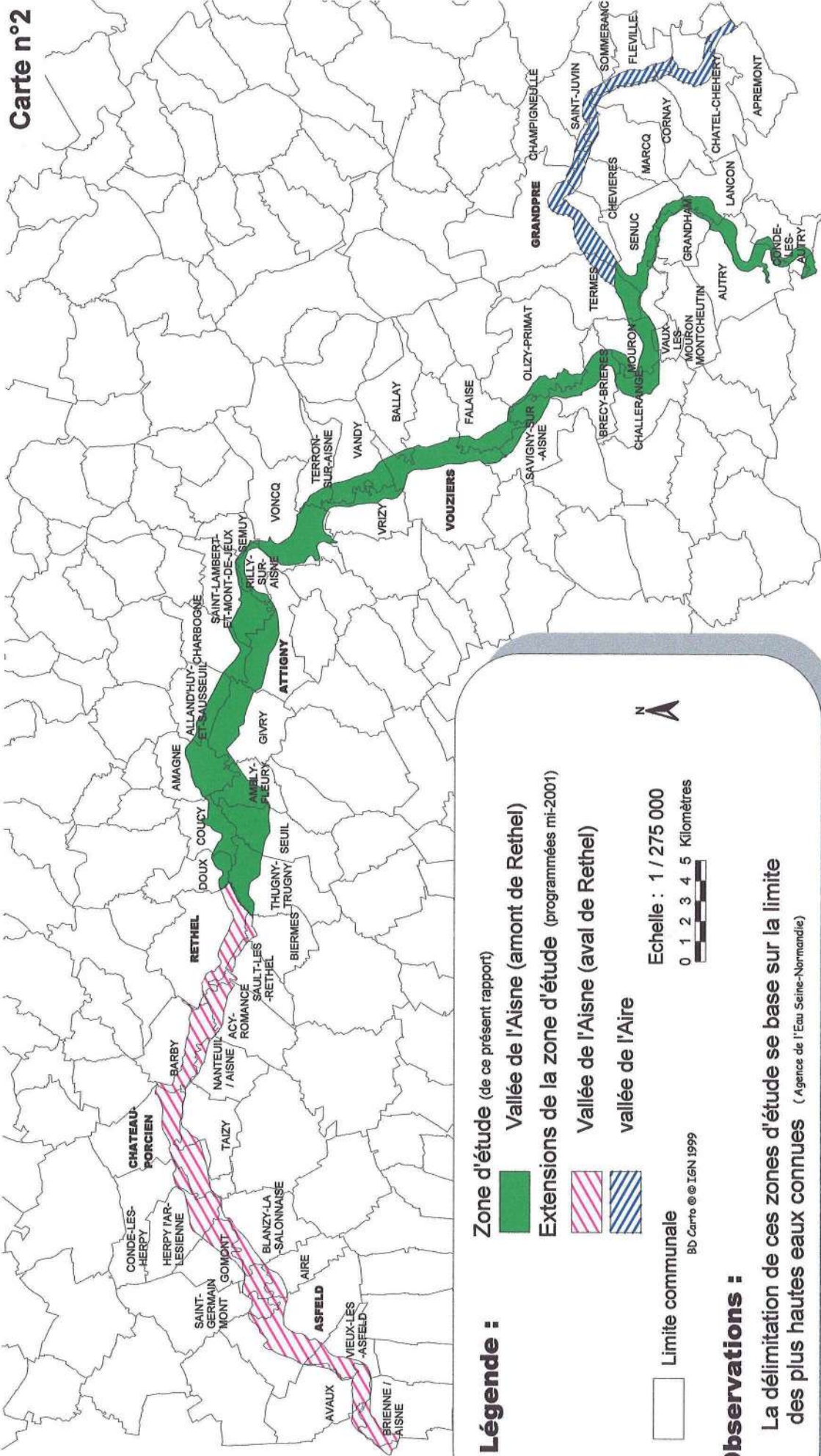
Zone d'étude et extensions sur les vallées de l'Aisne et de l'Aire

VALLÉE DE L' AISNE

ETUDE AGRICOLE PREALABLE A LA REDACTION DU DOCOB SITE n°53



Septembre 2001

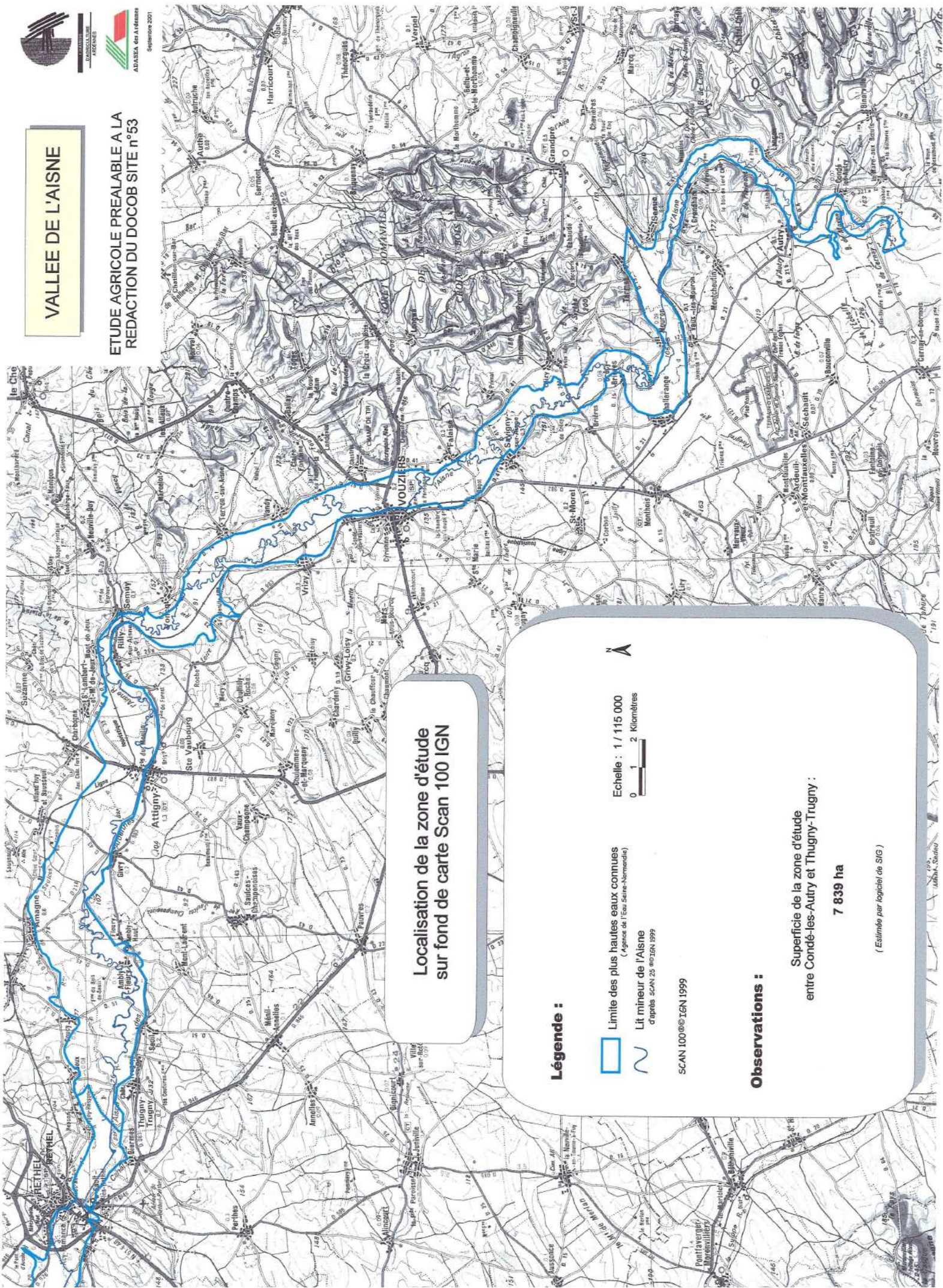




ADASEA 6141 DÉPARTEMENT
Septembre 2001


VALLÉE DE L'AINSE

**ETUDE AGRICOLE PREALABLE A LA
REDACTION DU DOCOB SITE n°53**



**Localisation de la zone d'étude
sur fond de carte Scan 100 IGN**

Légende :

-  Limite des plus hautes eaux connues
(Agence de l'Eau Seine-Normandie)
-  Lit mineur de l'Aisne
d'après SCAN 25 ©IGN 1999

SCAN 100©IGN 1999

Observations :

Superficie de la zone d'étude
entre Condé-les-Autry et Thugny-Trugny :

7 839 ha

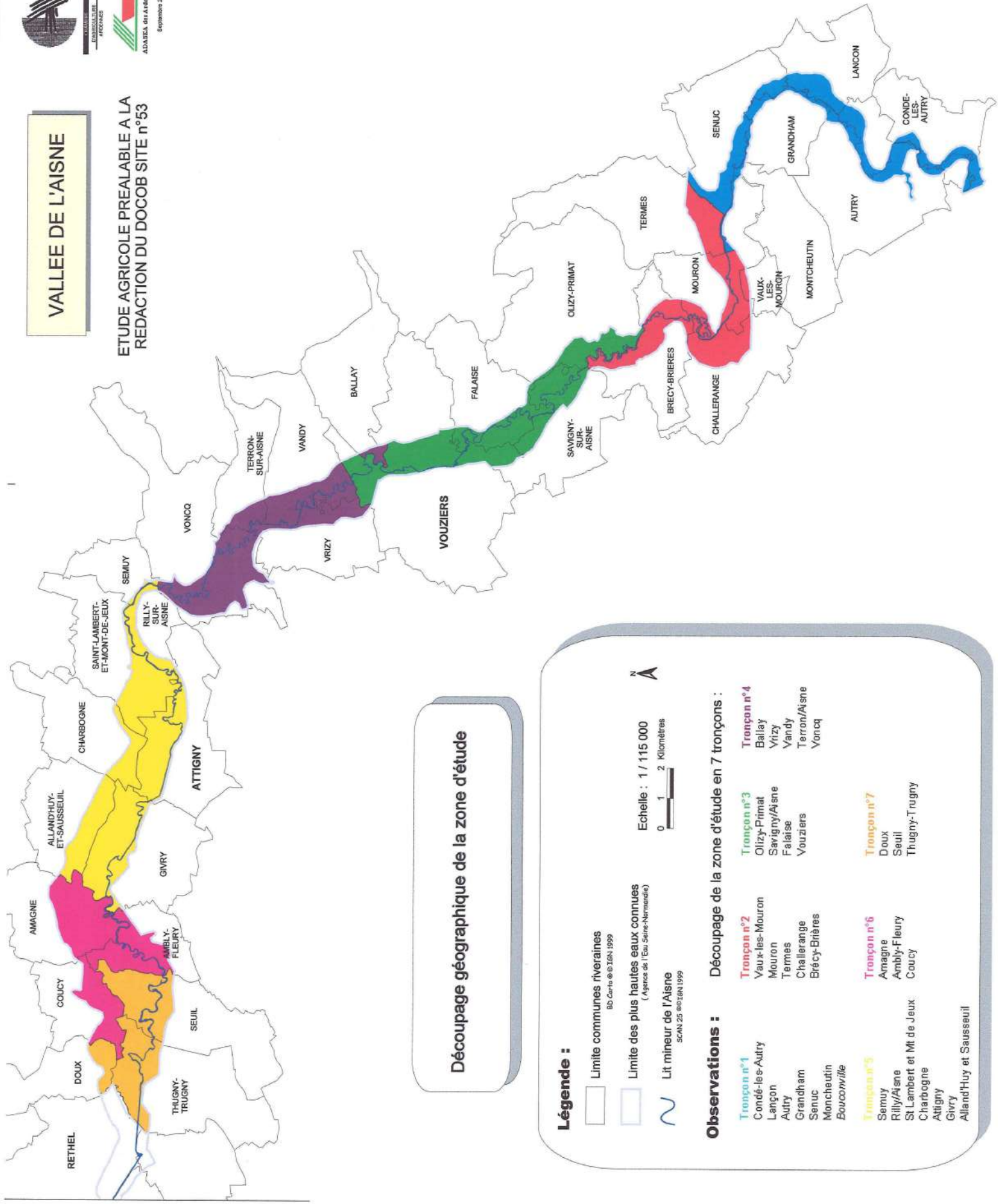
(Estimé par logiciel de SIG)



Echelle : 1 / 115 000
0 1 2 Kilomètres

VALLÉE DE L'AIISNE

ETUDE AGRICOLE PREALABLE A LA
REDACTION DU DOCOB SITE n°53



Découpage géographique de la zone d'étude

Légende :

-  Limite communes riveraines
BD Cartho © IGN 1999
-  Limite des plus hautes eaux connues
(Agence de l'Eau Seine-Normandie)
-  Lit mineur de l'Aisne
SCAN 25 © IGN 1999



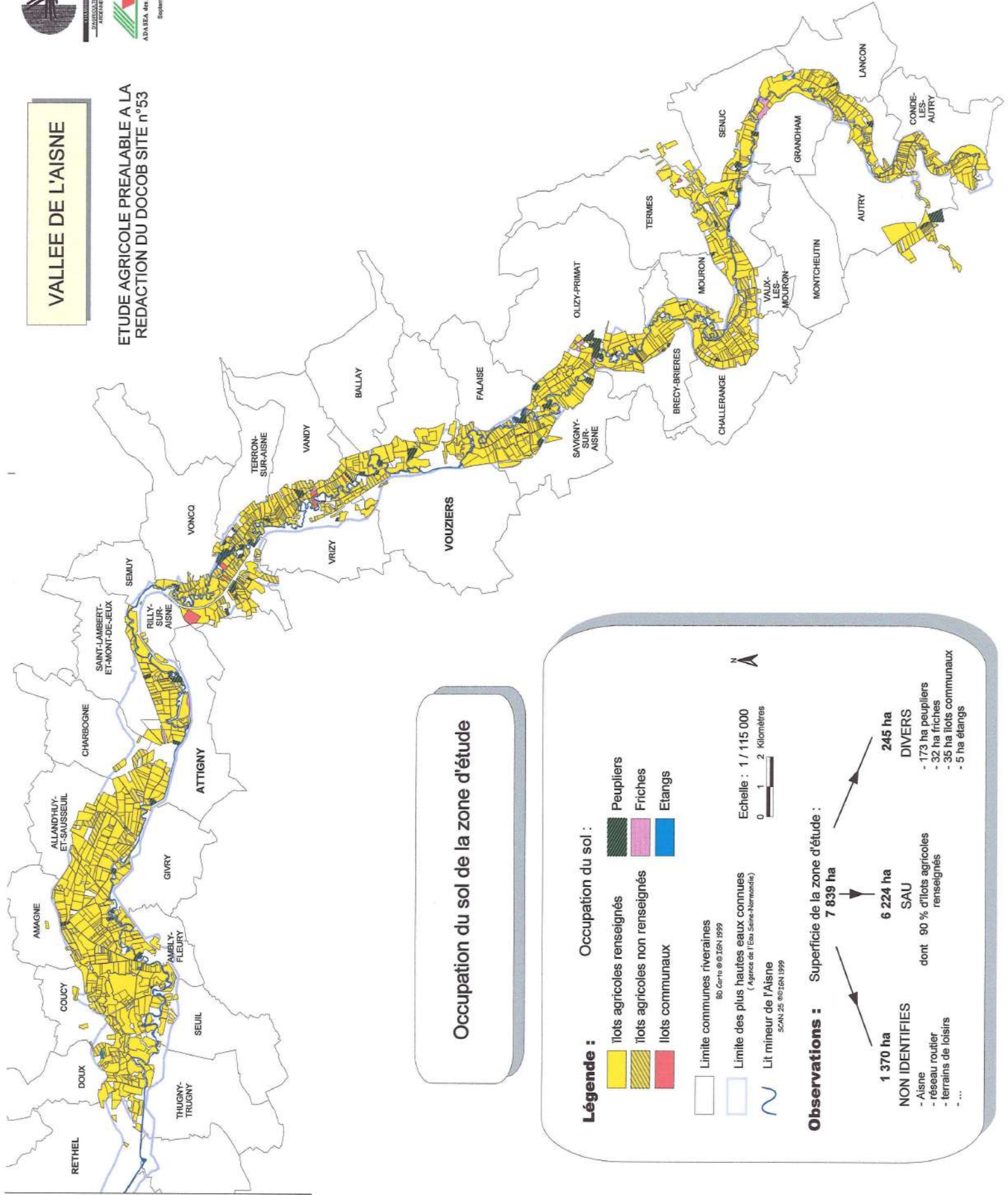
Echelle : 1 / 115 000
0 1 2 Kilomètres

Observations : Découpage de la zone d'étude en 7 tronçons :

- | | | | |
|--|--|--|--|
| Tronçon n°1
Conde-les-Autry
Lancon
Autry
Grandham
Senuc
Moncheutin
<i>Bouconville</i> | Tronçon n°2
Vaux-les-Mouron
Mouron
Termes
Challerange
Brécý-Brètes | Tronçon n°3
Olizy-Primat
Savigny/Aisne
Falaise
Vouziers | Tronçon n°4
Ballay
Vrizy
Terron/Aisne
Yoncq |
| Tronçon n°5
Semuy
Rilly/Aisne
St Lambert et Mt de Jeux
Charbogne
Attigny
Givry
Alland'Huy et Sausseuil | Tronçon n°6
Amagne
Ambly-Fleury
Coucy | Tronçon n°7
Doux
Seuil
Thugny-Trugny | |

VALLÉE DE L'AINSE

ETUDE AGRICOLE PREALABLE A LA
 REDACTION DU DOCOB SITE n°53



Occupation du sol de la zone d'étude

- Légende :**
- Ilots agricoles renseignés
 - Ilots agricoles non renseignés
 - Ilots communaux
 - Peupliers
 - Friches
 - Etangs

Limite communes riveraines
BD Cartho © IGN 1999
 Limite des plus hautes eaux connues
(Agence de l'Eau Seine-Normandie)
 Lit mineur de l'Aisne
SCAN 25 © IGN 1999

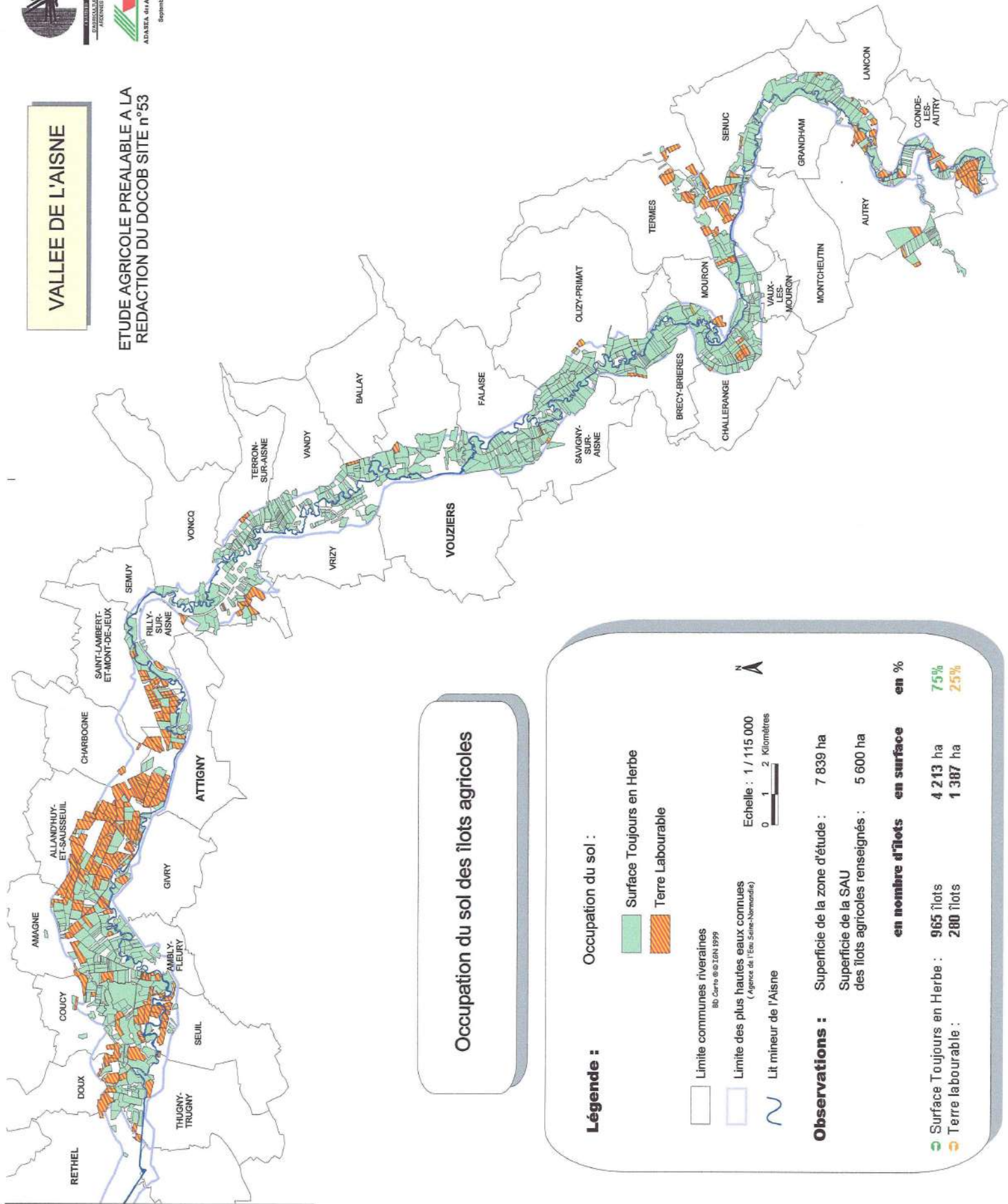
Echelle : 1 / 115 000
 0 1 2 Kilomètres

Observations :

- 1 370 ha NON IDENTIFIES
 - Aisne
 - réseau routier
 - terrains de loisirs
 - ...
- 6 224 ha SAU
 - dont 90 % d'ilot agricoles renseignés
- 245 ha DIVERS
 - 173 ha peupliers
 - 32 ha friches
 - 35 ha ilots communaux
 - 5 ha étangs



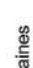
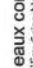

VALLÉE DE L' AISNE

ETUDE AGRICOLE PREALABLE A LA
REDACTION DU DOCOB SITE n°53



Occupation du sol des flots agricoles



Légende :

-  Surface Toujours en Herbe
-  Terre Labourable
-  Limite communes riveraines
Bd Carro © IGEN 1999
-  Limite des plus hautes eaux connues
(Agence de l'Eau Seine-Normandie)
-  Lit mineur de l'Aisne

Echelle : 1 / 115 000
0 1 2 Kilomètres

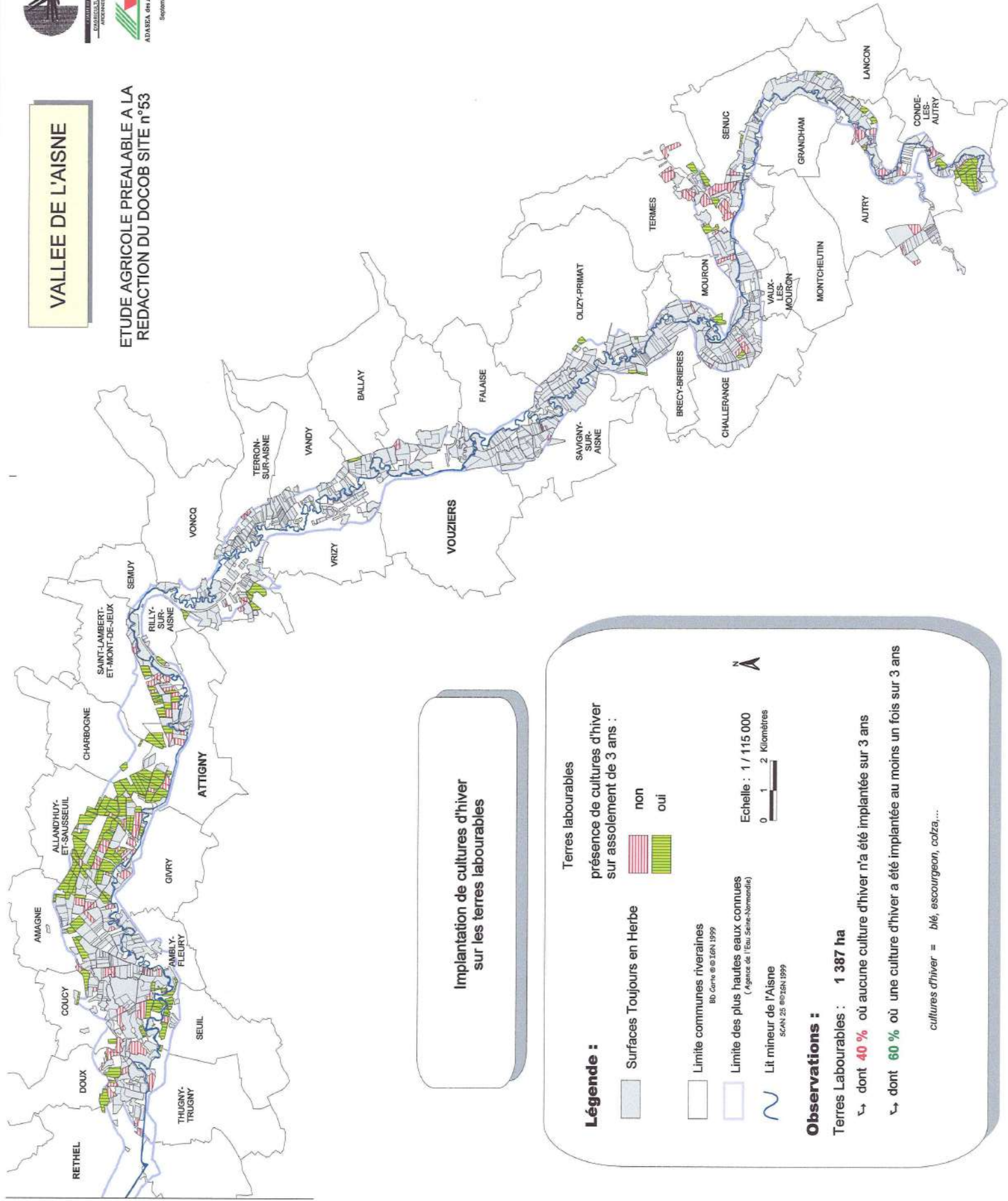
Observations :

- Superficie de la zone d'étude : 7 839 ha
- Superficie de la SAU des flots agricoles renseignés : 5 600 ha

	en nombre d'flots	en surface	en %
 Surface Toujours en Herbe :	965 flots	4 213 ha	75%
 Terre labourable :	280 flots	1 387 ha	25%

VALLÉE DE L'AIISNE

ETUDE AGRICOLE PREALABLE A LA
REDACTION DU DOCOB SITE n°53



Implantation de cultures d'hiver sur les terres labourables

présence de cultures d'hiver sur assolement de 3 ans :

- non
- oui

Limite communes riveraines
BD Carre © IGN 1999

Limite des plus hautes eaux communes
(Agence de l'Eau Seine-Normandie)

Lit mineur de l'Aisne
SCAN 25 © IGN 1999



Echelle : 1 / 115 000
0 1 2 Kilomètres

Observations :

Terres Labourables : **1 387 ha**

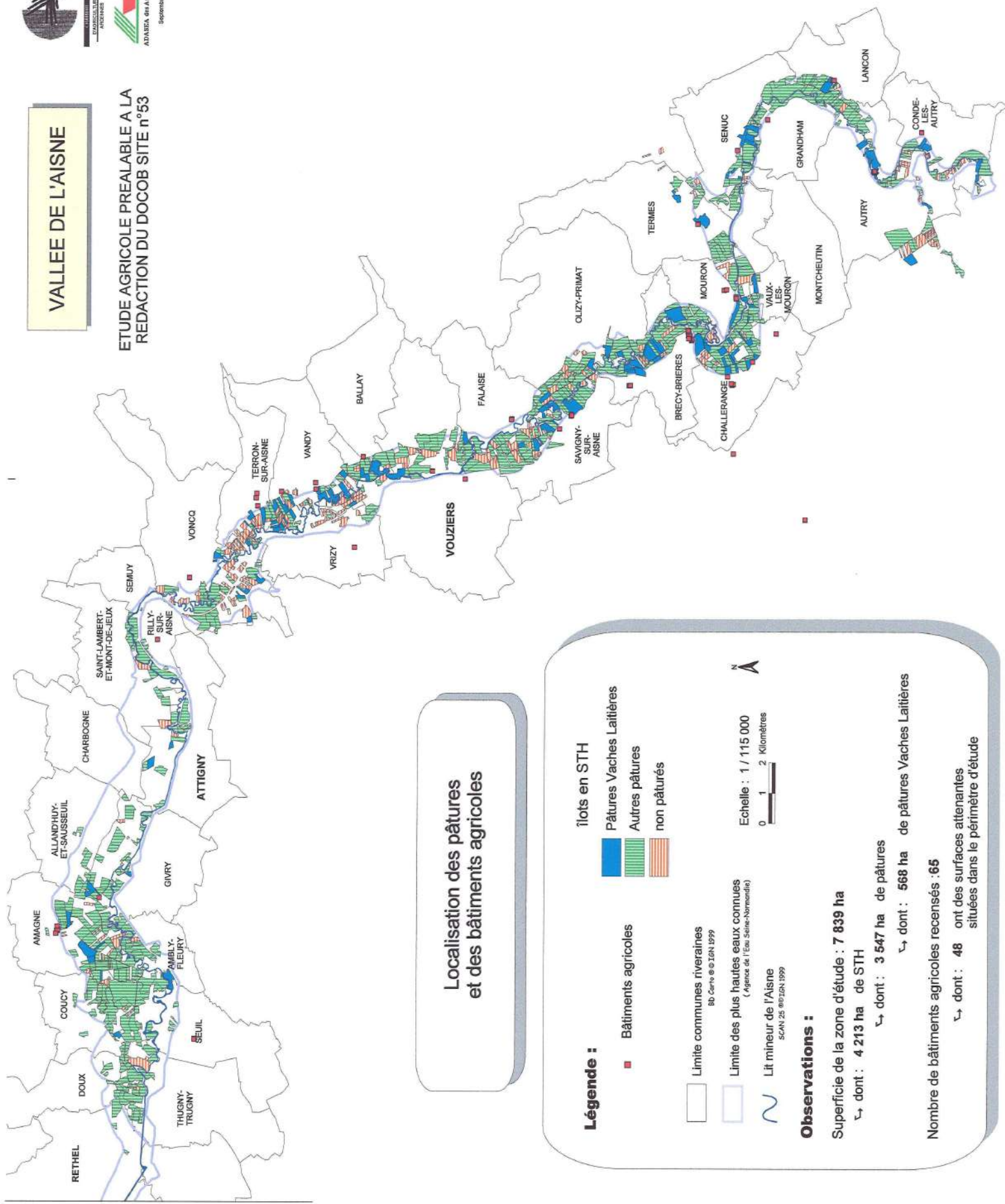
↳ dont **40 %** où aucune culture d'hiver n'a été implantée sur 3 ans

↳ dont **60 %** où une culture d'hiver a été implantée au moins un fois sur 3 ans

cultures d'hiver = blé, escourgeon, colza, ...

VALLÉE DE L'AIISNE

ETUDE AGRICOLE PREALABLE A LA
REDACTION DU DOCOB SITE n°53



Localisation des pâtures agricoles et des bâtiments

Légende :

- Bâtiments agricoles
- îlots en STH
 - Pâtures Vaches Laitières
 - Autres pâtures
 - non pâturés
- Limite communes riveraines
Bd Carro © IGN 1999
- Limite des plus hautes eaux communes
(Agence de l'Eau Seine-Normandie)
- ~ Lit mineur de l'Aisne
SCAN 25 © IGN 1999

Echelle : 1 / 115 000
0 1 2 Kilomètres

Observations :

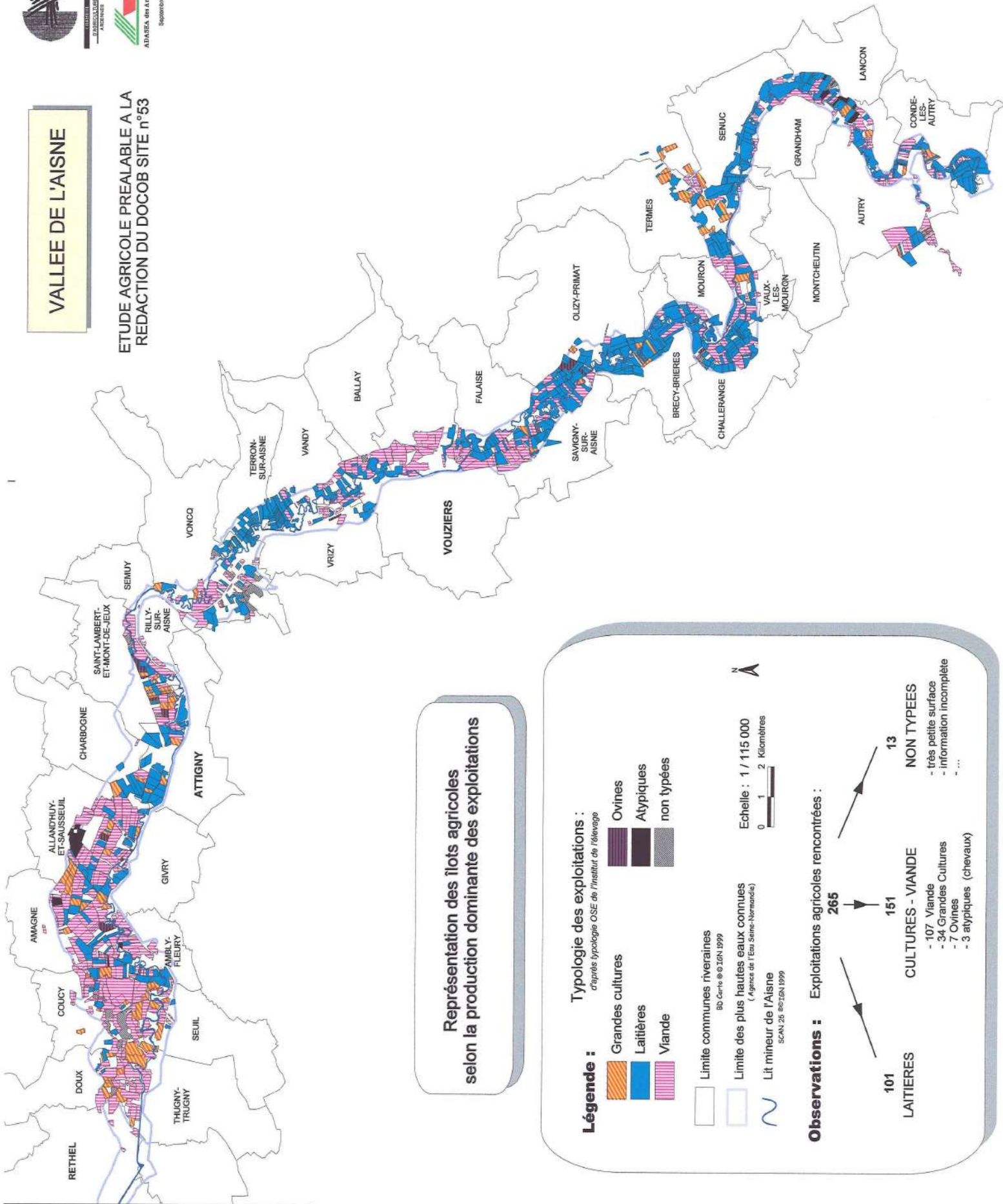
Superficie de la zone d'étude : **7 839 ha**
↳ dont : **4 213 ha** de STH

↳ dont : **3 547 ha** de pâtures
↳ dont : **568 ha** de pâtures Vaches Laitières

Nombre de bâtiments agricoles recensés : **65**
↳ dont : **48** ont des surfaces attenantes situées dans le périmètre d'étude

VALLÉE DE L'AIISNE

ETUDE AGRICOLE PREALABLE A LA
REDACTION DU DOCOB SITE n°53

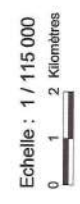


Représentation des îlots agricoles selon la production dominante des exploitations

Légende :

- Grandes cultures
- Laitières
- Viande
- Ovines
- Atypiques
- non typées

- Limite communes riveraines
- Limite des plus hautes eaux connues
- Lit mineur de l'Aisne



Observations : Exploitations agricoles rencontrées :

- 101 LAITIÈRES
- 265 CULTURES - VIANDE
 - 107 Viande
 - 34 Grandes Cultures
 - 7 Ovines
 - 3 atypiques (chevaux)
- 151
- 13 NON TYPÉES
 - très petite surface
 - information incomplète
 - ...

ANNEXE 5

ETUDE AGRICOLE – 2011

- 📄 Rapport « Vallées de l’Aisne et de l’Aire :**
 - Evolution de l’agriculture et perspectives**
 - Points de vue des acteurs des filières agricoles »**

Natura 2000

VALLEES DE L' AISNE ET DE L' AIRE

- **Evolution de l'agriculture et perspectives**
- **Points de vue des acteurs des filières agricoles**

Mai 2011

Pour toute correspondance :
15 rue du Château – Villers-Semeuse – 08013 CHARLEVILLE-MEZIERES CEDEX
Tél : 03 24 33 71 00 – Fax : 03 24 54 39 58

Siège social : 1 avenue du Petit Bois - 08013 CHARLEVILLE MEZIERES CEDEX - Tél : 03 24 56 89 40 - Fax : 24 33 50 77
Internet : www.ardennes.chambagri.fr - Mail : cda.08@ardennes.chambagri.fr

Pour toute correspondance :
15 rue du Château – Villers-Semeuse – 08013 CHARLEVILLE-MEZIERES CEDEX
Tél : 03 24 33 71 00 – Fax : 03 24 54 39 58

Siège social : 1 avenue du Petit Bois - 08013 CHARLEVILLE MEZIERES CEDEX - Tél : 03 24 56 89 40 - Fax : 24 33 50 77
Internet : www.ardennes.chambagri.fr - Mail : cda.08@ardennes.chambagri.fr

LEXIQUE

CUMA : Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole
DPU : Droit à paiement unique
EBE : Excédent Brut d'Exploitation
ICPE : Installation Classée au titre de la Protection de l'Environnement
MAE : Mesures Agro-Environnementales
OMC : Organisation Mondiale du Commerce
PAC : Politique Agricole Commune
PBC : Prime à la Brebis et à la Chèvre
PMTVA : Prime au Maintien du Troupeau Vaches Allaitantes
RSD : Règlement Sanitaire Départemental
SAU : Surface Agricole Utile
SFP : Surface Fourragère Principale
STH : Surface Toujours en Herbe
VA : Vaches Allaitantes

SOMMAIRE

Comment ont évolué les exploitations en 10 ans sur le site Natura 2000 n°53 « Prairies de la vallée de l'Aisne ».....	6
1. Une restructuration inévitable, mais inégale selon les systèmes.....	6
2. Les exploitations laitières : moins d'exploitations et moins de lait.....	7
3. La production de viande bovine.....	9
4. La production ovine.....	13
5. Les exploitations de polyculture.....	13
Quelles tendances d'évolution se dessinent sur l'ensemble des vallées alluviales ?.....	15
1. Evolutions des structures : taille et limites.....	15
2. Une main d'œuvre manquante mais la solution salariat peine à se développer	16
3. Une mécanisation qui ne résout pas tout !	17
4. La tentation du retournement des surfaces en herbe est forte.....	17
5. Une réglementation complexe et changeante.....	18
6. Des nouvelles productions qui changent les équilibres actuels	18
7. L'élevage à l'herbe a-t-il un avenir dans la vallée ?.....	19
8. La PAC : l'élément influant les systèmes d'exploitation	21
Les filières agricoles dans la zone Natura 2000.....	22
1. Filière laitière	22
1.1. Un bassin de production laitière avec une organisation complexe et de nombreux acteurs de transformation (cf annexe 3)	22
1.2. Des marchés industriels peu favorables à la valorisation des territoires.....	22
1.3. Des volumes trop faibles pour une demande locale identifiée (cf annexe 4)	22
1.4. Une image « Natura 2000 » inconnue du public et du consommateur	23
1.5. Un atout pour une diversification en circuit court.....	23
2. Filière ovine.....	23
2.1. Une production présente sur le secteur.....	23
2.2. Deux types d'atelier complémentaires.....	24
2.3. Deux techniques de production différentes	24
2.4. Des effectifs faibles pour développer une politique de marque identifiée sur le secteur ..	25
2.5. Une image Natura 2000 qui n'a pas d'écho chez le consommateur et le grand public....	26
3. La filière viande bovine.....	26
3.1. Une zone inadaptée aux démarches qualité	26
3.2. Des restructurations des exploitations d'élevage.....	26
4. La filière COP : céréales, oléoprotéagineux	27
4.1. Un bassin de production de masse	27
4.2. Une logique de marque.....	27
4.3. Une filière agriculture biologique organisée au niveau régional.....	28
5. La filière luzerne et biomasse	28
5.1. Un impact significatif de l'outil industriel LUZEAL	28
5.2. Un assolement luzerne significatif.....	28
5.3. Une culture de biomasse nouvelle sur le secteur	29
5.4. Une unité de méthanisation possible.....	30

INTRODUCTION

Un des objectifs des sites Natura 2000 de la Vallée de l'Aisne est de maintenir la mosaïque des habitats et donc celle des pratiques agricoles. Ce maintien passe par le maintien d'une activité agricole d'élevage à l'herbe et donc par la pérennité des activités agricoles.

Concernant la pérennité des activités agricoles, l'étude réalisée va au delà des préconisations minimales fixées dans le cahier des charges d'élaboration des documents d'objectifs.

Il s'agit de ne pas cantonner la réflexion aux seules mesures de gestion et charte NATURA 2000.

Les travaux ont pour ambition de concourir à un développement durable de cette vallée en apportant, en particulier aux exploitations concernées, des éléments d'analyse quant à la pertinence de telles ou telles productions ou activités dans leurs entreprises.

Cette démarche a pour premier objet d'élargir la « boîte à outils » classique proposée sur un site NATURA 2000 pour lui assurer une plus grande pérennité.

En effet, les dispositifs financiers auront très probablement une durée d'existence limitée (au minimum à la période 2007-2013 dans le cadre du PDRH) et les moyens à mettre en œuvre doivent s'inscrire dans une perspective de durabilité des activités humaines sur le site dans le respect des habitats et des espèces.

Dans le cadre de l'étude, nous proposons de répondre d'abord aux questions suivantes :

- *Comment ont évolué les exploitations en 10 ans sur le site 53 ?*
- *Quelles tendances d'évolution se dessinent sur l'ensemble vallées alluviales Aisne-Aire ?*

Dans un deuxième temps, une étude des filières agricoles se propose de répondre aux interrogations suivantes :

- *L'adaptation des pratiques agricoles sur les zones Natura 2000 peut-elle être un atout en matière de valorisation d'un produit de qualité ?*
- *Ces zones sont-elles propices à l'émergence de nouvelles productions ?*
- *Les filières considèrent-elles ces zones comme un atout ou une contrainte ?*

Le périmètre de cette étude filière concerne toutes les communes de la Vallée de l'Aisne et de l'Aire (cf annexe 4). Il démarre à Brienne/Aisne à la limite du département de l'Aisne et prend fin à Condé les Autry, à la limite du département de la Meuse.

Le périmètre concerne, fin 2008, 341 exploitations qui ont leur siège sur le territoire étudié. Ces 341 exploitations représentent une SAU de 46 045 ha, surface étudiée pour l'étude filière.

Comment ont évolué les exploitations en 10 ans sur le site Natura 2000 n°53 « Prairies de la vallée de l’Aisne »

La démographie agricole ainsi que les politiques agricoles influent fortement la façon dont les surfaces sont exploitées.

Afin de répondre à cette question, l’étude se propose de comparer les systèmes d’exploitation présents dans la vallée de l’Aisne entre les années 2000 et 2010.

Dans le cadre du diagnostic agricole réalisé en 2001, les exploitations de la vallée de l’Aisne ont été « classées » à partir d’un outil typologique basé sur la mobilisation des connaissances d’experts de terrain (techniciens Chambre d’Agriculture, instituts techniques, secteurs en amont et aval de l’agriculture,...) (cf annexe 1).

A partir des données structurelles récentes (2008), nous avons typé les exploitations du site 53 enquêtées en 2001 (cf annexe 2).

A partir de nos connaissances d’évolution de l’élevage ardennais, nous allons :

- Mesurer les tendances d’évolution de l’agriculture sur le site 53.
- Evaluer si ces évolutions sont spécifiques à la vallée ou si elles suivent les tendances départementales.

1. Une restructuration inévitable, mais inégale selon les systèmes

	Nbre d’exploitations		2000/2008 %	Evolution départementale %
	2000	2008		
Systèmes spécialisés ovins (*) 3 types	4	4	0%	- 22 %
Systèmes spécialisés viande bovine (*) 8 types	74	72	- 3 %	- 15 %
Systèmes laitiers et mixtes(*) 13 types	67	47	- 30 %	- 22 %
Systèmes grandes cultures spécialisés 7 types	19	25	+ 32 %	+ 2 %
TOTAL	164	148	- 10 %	- 14 %

(*) Ces systèmes ont souvent des cultures en complément de l’élevage ovin ou bovin

Le nombre d’exploitations agricoles diminue au gré des restructurations. Ainsi, on a perdu 13 % d’exploitations entre 2000 et 2008 dans le site 53. Ce chiffre est comparable à celui des Ardennes. Le taux de restructuration moyen atteint donc 1,3 % par an. D’une manière générale, la restructuration est moins marquée que dans d’autres départements voisins. Cela a permis de conserver une densité d’éleveurs avec un savoir faire.

Cette restructuration s’est faite de façon différente selon les productions. Dans le site 53, la restructuration est essentiellement au niveau du lait (- 30 %) et plus forte que dans le département entier (- 22 %).

Par contre, sur le site 53, cette restructuration s'est accompagnée :

- d'un maintien des éleveurs allaitants (- 3 % contre - 15 % sur l'ensemble du département).
- d'une spécialisation en polyculture (+ 32 % sur le site contre + 2 % dans le département).

Avec le maintien de quatre éleveurs ovins, la tendance départementale à la baisse de cet élevage n'est pas une réalité sur le site n°53.

	2000		2008	
	SAU (ha)	STH (ha)	SAU (ha)	STH (ha)
Systèmes spécialisés ovins	251	58	376	62
Systèmes spécialisés viande bovine	10 317	3 061	11 613	3 831
Systèmes laitiers et mixtes	7 506	3 646	6 400	2 998
Systèmes grandes cultures spécialisés	3 038	128	3 592	217
TOTAL	21 112	6 893	21 981	7 110

Les exploitations du site 53 ont augmenté leurs surfaces exploitées entre 2001 et 2008 dans des proportions similaires entre la SAU et la STH.

La surface en herbe est toujours exploitée pour plus de 95 % par des exploitations avec un élevage laitier ou allaitant. Par contre, la part entre l'élevage laitier (42 % en 2008) et allaitant (44 % en 2008) s'est inversé par rapport à 2000.

2. Les exploitations laitières : moins d'exploitations et moins de lait

Appellation	Typo	2001							2008							
		Nbre	SAU (ha)	STH (ha)	Maïs ensilage (ha)	Quota laitier (en l)	PMTVA	PBC	Nbre	SAU (ha)	STH (ha)	Maïs ensilage (ha)	Quota laitier (en l)	PMTVA	PBC	
Systèmes « Lait + viande »	Tres Petit laitier herbager	TPRL	5	186	138	0	332 925	36	0	1	39	13	0	73 707	4	0
	Petit laitier herbager	PSLH	4	196	133	2	323 583	25	0	0	0	0	0	0	0	0
	Laitier petit quota	PLGS	1	64	0	0	63 000	15	0	1	65	43	0	36 600	13	0
	Laitier quota limité avec viande	QLV	4	343	206	14	470 282	17	35	5	437	264	50	944 950	0	0
	Laitier modernisé avec viande	LMMV	3	360	213	48	811 009	5	0	13	1 784	1 079	191	4 041 932	26	234
	Laitier céréalier avec viande	LCV	14	2 092	977	183	3 413 655	140	206	14	2 680	1 045	168	5 179 745	67	300
	Laitier sociétaire	S	1	245	144	22	535 000	0	20	0	0	0	0	0	0	0
	sous total		32	3 486	1 811	269	5 949 454	238	261	34	5 005	2 444	409	10 276 934	110	534
Systèmes « spécialisés lait »	Laitier quota limité spécialisé	QLS	6	457	333	55	919 000	0	0	2	140	107	8	345 068	0	0
	Laitier modernisé spécialisé	LMMS	8	820	546	114	1 972 089	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Laitier modernisé herbager	LMH	0	0	0	0	0	0	0	3	334	195	0	709 674	13	0
	Laitier céréalier spécialisé	LC	14	2 158	714	209	4 111 983	0	10	2	306	38	23	506 177	0	0
	sous total		28	3 435	1 593	378	7 003 072	0	10	7	780	340	31	1 560 919	13	0
Systèmes « Cultures + lait »	Céréalière quota limité	QLC	7	585	242	46	938 771	21	0	6	615	214	43	987 409	0	0
	sous total		7	585	242	46	938 771	21	0	6	615	214	43	987 409	0	0
Total		67	7 506	3 646	693	13 891 297	259	271	47	6 400	2 998	483	12 825 262	123	534	

Les exploitations laitières sur le site 53 ont plus restructuré que sur le département des Ardennes. Contrairement au département qui maintient son quota laitier, le site 53 a vu partir, entre 2001 et 2008, plus d'un million de litres de lait en référence, soit moins 8 % par rapport à 2000.

En même temps, l'exploitation laitière moyenne passe de 112 ha de SAU et 207 000 l de lait en 2000 à 136 ha et 272 900 l en 2008.

- a) Les **systèmes « spécialisés lait »** représentent 15 % (contre 12 % à l'échelle du département) et environ 12 % de la ferme laitière (quota, SAU, STH). Il s'agit d'exploitations spécialisées sans élevage (ou très peu) de mâles laitiers (bœufs et/ou taurillons). Ces systèmes disposent souvent d'hectares de terres labourables (en proportion variable en fonction des sous-systèmes) utilisés pour cultiver le maïs ensilage et/ou des céréales. Le plus souvent, la taille de ces structures reste modeste. Le nombre des exploitations spécialisées est en très net recul (7 contre 28 en 2000) au profit des exploitations diversifiées en viande bovine.

Atouts / contraintes : ces systèmes tirent leur revenu quasi-intégralement de la production de lait. Ces exploitations sont ainsi très dépendantes du prix du lait. En fonction des systèmes, la part d'herbe est plus ou moins importante dans l'alimentation des animaux et les surfaces en terres labourables variables.

D'une manière générale, plus le système est extensif et moins l'exploitation est dépendante des intrants (aliments, engrais, ...), ce qui est un atout dans un contexte de forte augmentation du prix des intrants. De plus, lorsque la part de terres labourables dans la SAU augmente, cela peut permettre au système de réduire la dépendance vis-à-vis de l'extérieur en valorisant les céréales produites dans l'alimentation du bétail et en limitant l'achat de paille.

- b) Les **systèmes « lait + viande »** représentent 72 % des exploitations laitières du site (contre 84 % sur le département) et environ 80 % de la ferme laitière (quota, SAU, STH). Ces structures ont souvent mis en place un troupeau de vaches allaitantes (souvent non primées) en plus de l'engraissement de tout ou partie de leurs mâles laitiers (bœufs) pour valoriser leurs excédents d'herbe. Elles possèdent ainsi plus de 90 % des vaches allaitantes présentes dans les systèmes laitiers. Comme dans le cas des systèmes « spécialisés lait », souvent, des terres labourables sont présentes sur les exploitations.

Atouts / contraintes : Dans les systèmes mixtes, un troupeau de vaches allaitantes trouve souvent place en plus de l'élevage des bœufs laitiers pour permettre de valoriser des surfaces en herbes excédentaires.

Dans ces systèmes le revenu compte au moins deux composantes et parfois trois avec des ateliers cultures plus ou moins développés. La présence de deux ou trois ateliers nécessite plus de compétences et complique l'organisation du travail mais présente l'avantage de pouvoir limiter les effets conjoncturels sur les résultats économiques. La double troupe nécessite une meilleure gestion et valorisation des surfaces fourragères.

Comme dans le cas des systèmes « spécialisés lait », la dépendance vis-à-vis de l'extérieur varie en fonction du niveau d'intensification du système fourrager et de la proportion de céréales dans la SAU.

Dans les structures à faibles quotas, la part du revenu issu du troupeau allaitant peut parfois être majoritaire.

- c) Les **systèmes « cultures + lait »** représentent 12 % des exploitations laitières (contre 4 % sur le département) et produisent environ 1 % du quota. Il s'agit de systèmes dont l'activité principale est tournée vers les grandes cultures (7 % des surfaces de prairies et 10 % de la SAU).

Atouts / contraintes : ces systèmes tirent essentiellement leurs revenus de la production céréalière. Cependant l'atelier lait reste souvent indispensable pour maintenir l'efficacité économique de l'exploitation. Souvent l'élevage n'est pas la principale préoccupation et permet de valoriser également des hectares à faible potentiel. Cependant, dans un contexte de céréales chères, la production laitière risque d'être remise en cause dans ces systèmes et les hectares d'herbe restants et non labourables valorisés différemment (bœufs, location, vente de foin, ...).

Ces structures doivent souvent faire face à des problèmes de main d'œuvre lors des périodes de pointes dans les travaux des champs.

De façon générale, transversalement à ces différentes catégories, la restructuration touche principalement les petits quotas. De 2000 à 2008, la SAU a augmenté modérément dans tous les systèmes ; la part d'herbe est en léger recul et l'augmentation de la SAU se fait donc au profit des cultures de vente puisque la part de maïs dans la SFP baisse.

Les exploitations agricoles ardennaises s'agrandissent mais parallèlement, la main-d'œuvre a tendance à diminuer. Les cessations d'activité ne sont pas toutes compensées par des installations de jeunes agriculteurs. De plus, l'association se développe peu, les éleveurs préférant garder leur indépendance et même limiter le travail en commun (co-propriété, CUMA, entraide, ...). Les agrandissements se font donc à main d'œuvre constante. Or dans beaucoup d'exploitations, la main d'œuvre bénévole des retraités permet de faire face à la charge de travail. Même si la main d'œuvre bénévole continuera toujours d'exister, beaucoup d'exploitations devront solutionner un déficit en main d'œuvre important à moyen terme.

3. La production de viande bovine

▪ Quelques particularités...

La production de viande bovine occupe une place importante dans l'agriculture ardennaise, et en particulier dans les exploitations d'élevage bovin. Elle est étroitement liée à la présence de l'herbe dans les systèmes.

▪ Un large panel de productions....

Les systèmes de production ardennais sont relativement diversifiés et sont amenés à commercialiser différents types d'animaux. Pour la voie « mâle », on trouve selon les cas des veaux, des broutards, des reproducteurs, des taurillons ou des bœufs et pour la voie « femelle » : des broutardes, des reproductrices, des génisses de viande ou des vaches de réforme.

Cette diversité est encore accrue par la distinction entre les animaux de type allaitant et ceux de type laitier.

En terme de races, la Prim Holstein est très massivement représentée dans les troupeaux laitiers (94 % des vaches). Les autres races présentes (Montbéliarde, Simmental, Normande, Brune) se limitent à 1 ou 2 % des effectifs. En race allaitante, la Charolaise est la plus courante (53 % des vaches) devant la Limousine (10 %). Mais la Blonde d'Aquitaine (5 %), la Salers (5 %), la Blanc Bleue Belge (4 %) voire l'Aubrac (1 %) sont également représentées dans de moindres proportions, tandis que 21 % des vaches sont de type racial croisé.

▪ Les trois quarts des animaux sont commercialisés en viande !

Les éleveurs ardennais ont tendance à engraisser la plupart des veaux issus de leur troupeau. La vente de veaux de 8 jours est très rare en élevage laitier, les mâles sont généralement conservés, et des achats importants de veaux supplémentaires sont effectués par certains éleveurs. En élevage allaitant, la vente d'animaux maigres est plus fréquente, mais n'est pas majoritaire. Dans certains cas, les broutards vendus sont rachetés par d'autres éleveurs du département qui ont des ateliers d'engraissement (bœufs ou

taurillons). Au global sur le département, 75 % des animaux commercialisés partent vers la boucherie, dans la voie « mâle » comme dans la voie « femelle ». La proportion d'animaux vendus en maigre (veaux, broutards ou boutardes) se limite donc à 25 % du total.

▪ **La production de bœufs : une spécificité ardennaise en zone herbagère**

Les bœufs sont présents depuis très longtemps dans les systèmes ardennais qui, avant la mise en place des quotas, étaient relativement extensifs et à dominante laitière. Avec l'instauration des quotas laitiers et des PMTVA basés sur de faibles références historiques, aussi bien en lait (2 720 l/ha SFP) qu'en viande (seulement 35 000 PMTVA pour 47 000 VA présentes), cette production s'est trouvée renforcée pour valoriser les importantes surfaces en herbe excédentaires. Elle s'est même accrue avec l'augmentation de la productivité dans les élevages laitiers et l'utilisation renforcée du maïs dans l'alimentation des vaches laitières. La mise en place des PSBM et des compléments extensifs a encore favorisé son développement.

En France, la production de bœufs qui était déjà limitée a subi les contrecoups du découplage des aides : elle a disparu de certaines régions et est en forte régression dans d'autres (Normandie notamment). Dans les Ardennes, le découplage a réduit comme partout ailleurs la rentabilité marginale de la production de bœuf, mais celle-ci résiste bien grâce à des coûts de production faibles basés sur l'herbe et des exigences en main d'œuvre limitées. Le département fait figure de « dernier bastion » pour cette production. Il est vrai que les alternatives ne sont pas nombreuses : les vaches allaitantes non primées et les ovins sont plus contraignants (travail, parcellaire, bâtiment...), tandis que le retournement des surfaces en herbe pour produire des cultures de vente reste limité, souvent pour des raisons de potentiel insuffisant des terres.

▪ **Les élevages allaitants**

		Nombre d'exploitations		Evolution 2000/2008	Evolution départementale
		2000	2008		
Petit allaitant herbager	PSVH	5	6	+ 20 %	- 34 %
Allaitant herbager « extensif »	HEV	3	1	- 66 %	+ 7 %
Allaitant herbager « intensif »	HIV	1	0		+ 29 %
Petit allaitant céréalier	PSVC	5	8	+ 60 %	- 21 %
Allaitant céréalier	CVV	17	23	+ 35 %	- 28 %
Allaitant céréalier de grande taille	CVGS	26	19	- 27 %	+ 28 %
Céréalier allaitant	CVC	17	15	- 29 %	- 29 %

Sur le site 53, la prédominance des systèmes « polyculture-élevage » (70 %) n'est pas représentative du département. Dans les Ardennes, ce groupe ne représente que 36 % des élevages allaitants. A l'inverse, le groupe « herbager » ne représente que 10 % sur site contre 40 % dans les Ardennes en général.

	Appellation	Typo	2001						2008					
			Nbre	SAU (ha)	STH (ha)	Mais ensilage (ha)	PMTVA	PBC	Nbre	SAU (ha)	STH (ha)	Mais ensilage (ha)	PMTVA	PBC
Systèmes « herbagers »	Petit allaitant herbager	PSVH	5	114	101	0	41	24	6	207	174	0	122	67
	Allaitant herbager	HEV	3	195	180	0	147	120	1	42	39	0	50	0
	Allaitant « intensif »	HIV	1	84	59	0	24	0	0	0	0	0	0	0
	sous total		9	393	340	0	212	144	7	249	213	0	172	67
Systèmes « Polyculture-élevage »	Petit allaitant céréalier	PSVC	5	247	108	0	83	0	8	489	250	0	193	0
	Allaitant céréalier	CVV	17	1 877	766	42	631	0	23	3 201	1 389	4	993	0
	Allaitant céréalier de grande taille	CVGS	26	5 469	1 507	82	1 417	60	19	5 371	1 556	16	1 362	150
	sous total		48	7 593	2 381	124	2 131	60	50	9 061	3 195	20	2 548	150
Systèmes « polyculture »	Céréalier allaitant	CVC	17	2 331	340	26	329	0	15	2 303	423	0	368	102
	sous total		17	2 331	340	26	329	0	15	2 303	423	0	368	102
Total Zone			74	10 317	3 061	150	2 672	204	72	11 613	3 831	20	3 088	319

- a) Les **systèmes très herbagers** sont peu nombreux. Dans la moitié de ces exploitations, la SFP représente plus de 85 % de la surface totale. Les bœufs de race allaitante se trouvent souvent dans ces systèmes car ils participent à la valorisation des surfaces d'herbe importantes qui les caractérisent.

Atouts / contraintes : dans ces systèmes, la viande est la seule source de revenu de l'exploitation ou quasiment. Une part importante des aides est encore couplée à la production (primes vaches allaitantes). Ils sont donc très dépendants de l'évolution des prix des intrants, de l'avenir des cours de la viande, de l'évolution des négociations OMC sur les droits de douane et des réformes de la politique agricole commune à venir. L'herbe occupe une place très importante dans ces systèmes ; c'est un atout pour produire de la viande à des coûts compétitifs, à condition toutefois de savoir l'exploiter. Les exploitations « tout herbe » se caractérisent habituellement par des charges de mécanisation limitées.

Les exploitations de petite taille (PSVH) sont souvent des exploitations détenues par des pluriactifs ou des éleveurs en fin de carrière.

Les systèmes les plus extensifs (HEV) sont généralement autonomes sur les surfaces en herbe et limitent le recours aux intrants (engrais, aliments...), en devant cependant recourir à l'achat de paille pour la litière. Souvent, ces systèmes herbagers peuvent être confortés par des mesures agri-environnementales compatibles avec leurs pratiques.

- b) Les **systèmes polyculture-élevage** avec deux ateliers relativement équilibrés (viande et céréales) sont très bien représentés (70 % des exploitations viande). Dans ces exploitations, la proportion d'éleveurs naisseurs est plus importante que les éleveurs naisseurs engraisseurs. Lorsqu'il y a engraissement, du taurillon peut être produit en utilisant de l'ensilage de maïs et/ou des céréales produites sur l'exploitation.

Atouts / contraintes : ces systèmes présentent l'avantage d'avoir deux productions significatives (viande et céréales) qui permettent selon la conjoncture de se rattraper sur l'une ou l'autre des productions. L'inconvénient qui en découle est que cela multiplie les compétences nécessaires, complique l'organisation du travail et que les agriculteurs privilégient souvent l'un des deux ateliers en terme de suivi. Ces systèmes ont recours aux céréales et à la paille produites sur leur exploitation, ce qui peut limiter les coûts de production.

Pour certains d'entre eux, l'herbe n'est pas exploitée à son optimum. Certaines pâtures sont en zone séchante, une partie des surfaces en herbe de l'exploitation est parfois éloignée du siège, des animaux peuvent être mis en pension, ce qui complique la valorisation de l'herbe par le troupeau.

Ces systèmes sont souvent naisseurs. La fragilité du système naisseur réside dans la commercialisation des broutards, très dépendante du marché italien qui est le principal client pour ce type d'animaux. Après plusieurs années où le broutard était

très bien rémunéré (jusqu'à 1 000 € la pièce), les barrières sanitaires mises en place avec la fièvre catarrhale ont compliqué l'exportation des broutards et les prix ont fortement chuté. Chez certains éleveurs, la réflexion est menée sur l'intérêt d'engraisser tout ou partie de leurs mâles, orientation qui est actuellement contrecarrée par la hausse du prix des aliments.

Les charges de mécanisation sont accrues par la présence des deux ateliers.

Avec les cours élevés des céréales, la tentation est forte pour certains de retourner les meilleures pâtures et donc de réduire l'atelier viande.

Les petites structures (PSVC) sont moins nombreuses qu'en élevage herbager.

Les systèmes polyculteurs de plus grande dimension (CVV et CVGS) se distinguent entre eux essentiellement par la taille des structures. Les CVGS sont des exploitations de grande dimension (> à 200 ha) avec une part de cultures plus importante. Elles sont particulièrement confrontées à des problématiques main d'œuvre.

- c) Les **systèmes grandes cultures avec élevage complémentaire** moins nombreux (21 %) se caractérisent par des surfaces de cultures de vente importantes avec un élevage allaitant naisseur souvent limité à la valorisation de surfaces en herbe faibles. Les céréaliers avec un atelier spécifique d'engraissement de taurillons sans vaches sont inexistantes.

En tendance, les systèmes spécialisés en viande bovine sont plutôt naisseurs.

L'orientation du système (naisseur ou naisseur engraisseur) est souvent déterminée par le nombre de primes vaches allaitantes détenues en comparaison des surfaces d'herbe à valoriser. Au delà d'une prime vache allaitante par hectare d'herbe, le système sera plutôt orienté naisseur.

L'engraissement, quand il a lieu, se fait prioritairement par la voie "taurillon". L'envolée du prix des céréales et de tous les aliments du bétail a fait fortement chuté la marge dégagée par ce type de production, même si elle a été partiellement compensée par la baisse du prix du broutard et la bonne tenue des prix du taurillon en 2008.

Mais on trouve aussi des systèmes naisseurs engraisseurs de bœufs. Parfois, une partie seulement des mâles est engraisée en bœufs (un lot pour valoriser des pâtures éloignées du siège d'exploitation), le restant étant vendu en broutards.

Atouts / contraintes : dans ces systèmes, les cultures de vente sont la principale activité, l'atelier d'élevage étant plus accessoire. Il ne permet de valoriser qu'une surface d'herbe résiduelle, pas toujours à très bon potentiel.

L'élevage ne passe généralement pas en priorité, l'efficacité économique peut donc s'en ressentir. La plupart des surfaces qui étaient retournables ont déjà été labourées ces dernières années. Le maintien du couplage des PMTVA peut jouer en faveur de la conservation d'un petit troupeau de vaches sur ces exploitations. En l'absence de couplage ou d'aides aux surfaces en herbe, il y a un risque d'arrêt de l'élevage dans ces systèmes.

Dans certaines exploitations productrices de betteraves, des pulpes viennent conforter le système fourrager.

Les systèmes CVC sont le plus souvent naisseurs dans notre département.

En général, même si le travail d'astreinte est beaucoup moins contraignant qu'en production laitière, l'élevage de bovins destinés à la production de viande nécessite de la main d'œuvre. On assiste à un agrandissement de la taille des structures avec des reprises de surfaces (parfois éloignées du siège de l'exploitation) et une augmentation de la taille des troupeaux pour valoriser les surfaces en herbe reprises. Parallèlement, la main d'œuvre a tendance à diminuer sur les exploitations. Les départs en retraite ne sont pas toujours compensés par des installations de jeunes agriculteurs, peu motivés par l'élevage en

général. La notion de main d'œuvre bénévole ne doit pas être oubliée. Dans bon nombre d'exploitations, elle joue un rôle important. Certains systèmes restent vivables grâce à la présence de cette main d'œuvre bénévole. Cependant, ces solutions ne devraient être que temporaires. Il ne semble pas très cohérent de bâtir un système en comptant sur cette solution dans la durée. D'autant plus que les enfants d'exploitants s'impliquent de moins en moins dans les travaux de l'exploitation et les parents qui partent à la retraite aspirent à d'autres choses. Enfin, le recours au salariat reste exceptionnel.

4. La production ovine

La production ovine est peu spécialisée. Sur environ 1 600 PBC (Prime à la Brebis et à la Chèvre), 67 % sont détenus par des exploitations dont l'élevage ovin est associé à l'élevage bovin (ce taux est de 62 % à l'échelle du département).

Sur les quatre éleveurs identifiés dans le site 53, entre 2000 et 2008, le nombre de primes a augmenté de 20 % (même augmentation à l'échelle du département). Cette augmentation s'est réalisée dans les exploitations « mixtes » puisque les éleveurs « spécialisés ovins » (PO, HO, CVO) n'ont pas augmenté en nombre et ont en plus réduit leurs troupes (- 123 PBC entre 2000 et 2008).

La production ovine est basée sur deux systèmes complémentaires de production d'agneaux à l'herbe ou en bergerie.

Des ateliers ovins herbe basés sur la complémentarité bovin-ovin

Dans les exploitations disposant généralement de surfaces en herbe importantes, la production d'agneaux d'herbe peut permettre de les exploiter à condition d'avoir de la main d'œuvre, une place en bâtiment suffisante et une motivation spécifique pour cette production. Souvent présent dans les grosses structures valorisant déjà l'herbe par des bovins allaitants et/ou laitiers, l'atelier d'agneaux d'herbe s'adapte d'autant mieux qu'il permet, grâce à l'association des deux espèces, une gestion du pâturage optimale (flore améliorée, complémentarité des deux espèces pour la consommation d'herbe). Cette association bovin-ovin permet aussi de limiter les coûts de production en maîtrisant mieux les problèmes de parasitisme pour les deux espèces.

Des ateliers bergerie adaptés à certaines exploitations céréalières

La production d'agneaux de bergerie s'est développée dans les zones de grandes cultures où l'atelier ovin est une activité complémentaire de la production céréalière à différents niveaux. Le pic de travail pour cette production (agnelage d'octobre à janvier) s'intercale parfaitement dans le calendrier des travaux des champs. L'atelier ovin utilise les bâtiments et la main d'œuvre disponibles en automne-hiver. Il valorise les surfaces non retournables en herbe, les céréales et les co-produits disponibles sur l'exploitation (paille, pulpes...).

5. Les exploitations de polyculture

Sur le site 53, ces exploitations représentent un poids faible (17 % en nombre d'exploitations en SAU). Ces systèmes valorisent très peu de surfaces en herbe (3 % de la STH du site).

Appellation	Typo	2001						2008					
		Nbre	SAU (ha)	STH (ha)	Maïs ensilage (ha)	PMTVA	PBC	Nbre	SAU (ha)	STH (ha)	Maïs ensilage (ha)	PMTVA	PBC
Petit céréaliier	CPD	2	133	13	0	0	0	1	39	3	0	0	0
Céréaliier sans cultures industrielles	CHC + CHCP	2	108	10	0	0	0	7	600	111	0	46	0
Céréaliier betteravier	CB	9	1 918	71	31	0	0	16	2 820	103	0	56	0
Céréaliier avec cultures industrielles	CCI	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Betteravier céréaliier	BC	6	879	34	8	0	0	1	133	0	0	0	0
Total Zone		19	3 038	128	39	0	0	25	3 592	217	0	102	0

Néanmoins, dans la diversité des polyculteurs on peut noter que :

- Le nombre d'exploitations a augmenté (+ 30 %). Il y a donc un arrêt de l'élevage chez certains.
- La part de betteraves dans les exploitations a diminué. Nous avons un transfert des « betteraviers céréaliiers » vers les « céréaliiers betteraviers ». Cette situation se traduit par deux réalités distinctes : certains exploitants se sont agrandis à quota betteravier constant ; d'autres ont réduit ou cessé la production betteravière dans le cadre du plan de restructuration du sucre.

Quelles tendances d'évolution se dessinent sur l'ensemble des vallées alluviales ?

Les éléments à prendre en compte pour dessiner l'agriculture de demain dans les vallées alluviales Aisne-Aire sont de plusieurs ordres :

- Les évolutions structurelles et donc fonctionnelles des exploitations.
- Les concurrences sur l'occupation du sol entre productions.
- La réglementation agricole actuelle en général et en élevage en particulier.
- Les réglementations spécifiques aux enjeux « biodiversité » ou « eau ».
- L'incertitude liée à la réforme de la Politique Agricole Commune prévue pour 2013.

1. Evolutions des structures : taille et limites

Au niveau des exploitations laitières, même si les vallées alluviales « perdent » du quota, beaucoup d'éleveurs sont prêts à produire plus de lait ; cependant, l'augmentation des troupeaux ne sera pas infinie. En effet, beaucoup d'éleveurs déclarent pouvoir, à court terme, produire 15 à 20 % de lait en plus en saturant le bâtiment des vaches.

Mais au-delà de ce volume supplémentaire, de nombreux élevages auront des difficultés pour augmenter leurs capacités de production en raison de différentes contraintes, notamment réglementaires :

- L'augmentation de la taille du troupeau de vaches laitières peut provoquer une évolution du statut réglementaire d'une exploitation (RSD, ICPE). Les obligations liées à cette évolution peuvent décourager les éleveurs de produire plus de lait du fait de la complexité des démarches et/ou du coût financier (obligation de mise aux normes pour un passage du statut RSD à ICPE hors zone vulnérable ; obligation de réaliser une étude d'impact pour un passage d'ICPE "soumise à déclaration" à "soumise à autorisation").
- Dans beaucoup d'exploitations, la mise aux normes initiale a été réalisée, mais une augmentation significative du cheptel (notamment du troupeau de vaches laitières) obligerait à une augmentation des capacités de stockages des effluents et donc à un investissement pour produire plus qui ne sera économiquement pas supportable dans beaucoup de structures ; d'autant plus dans une conjoncture incertaine.

A ces contraintes réglementaires, s'ajoutent les conséquences sur les systèmes de productions. L'augmentation du litrage annuel de lait produit (même dans le cas de la suppression des quotas et donc du lien à la terre des volumes de lait) conduit à une intensification de la production laitière et inévitablement à une diminution du pâturage des vaches pour des raisons de structuration du parcellaire. En effet, les surfaces accessibles aux vaches sont souvent limitantes et l'augmentation de la taille du troupeau oblige alors à une augmentation de la part de fourrages conservés dans la ration (ensilages de maïs essentiellement).

Economiquement, l'augmentation de la part de fourrages conservés dans la ration des vaches conduit inévitablement à une augmentation du coût de production du litre de lait. De plus, même si dans les structures de dimensions importantes, l'amélioration de la productivité du travail permet d'augmenter le produit, cette augmentation est souvent réabsorbée par les besoins en équipements ; il n'y a donc pas d'économies d'échelles réalisées.

De plus, l'augmentation de la surface par exploitation et la réduction du pâturage des vaches laitières conduisent à se poser la question suivante : comment seront valorisées les surfaces en herbe libérées ? Bœufs, vaches allaitantes, céréales, ... ? Cela dépendra des prix et des contraintes autour de ces différentes productions (bâtiments, parcellaire, main

d'œuvre, ...) ; mais dans tous les cas, la valorisation de l'herbe sera moins rémunératrice que la production de lait.

Enfin, l'intensification des systèmes laitiers ne s'inscrit pas en cohérence avec la volonté affichée de prise en compte du prix de l'énergie et du coût énergétique pour l'environnement.

PROPOSITIONS « NATURA 2000 »

La restructuration des exploitations conduit à une spécialisation des exploitants et à la disparition de la diversité des systèmes d'exploitation. Afin de préserver la mosaïque des pratiques, des actions d'animation dans les vallées doivent être mise en œuvre pour freiner, voire infléchir cette tendance.

2. Une main d'œuvre manquante mais la solution salariat peine à se développer

En lait, la contrainte de l'astreinte et notamment de la traite est de plus en plus mal vécue par les éleveurs laitiers du fait des évolutions sociales (travail à l'extérieur des épouses, besoin d'avoir d'autres activités). La qualité de vie est une préoccupation forte des éleveurs laitiers. Dans ce contexte, l'adaptation des exploitations pour alléger l'astreinte et faire face au manque de main-d'œuvre sera primordiale pour maintenir l'élevage laitier.

Beaucoup d'éleveurs songent à l'arrêt du lait sur leurs structures, cependant l'élevage laitier reste rémunérateur. En effet, l'EBE/ha dégagé reste supérieur aux céréales ou à la viande (en conjoncture moyenne) si bien que la production laitière ne peut être arrêtée sans une baisse significative du revenu de l'exploitation (- 10 000 € d'EBE/100 000 litres de lait). Cependant, lorsque la situation de la structure le permet (taille ou faibles annuités ou réduction de main-d'œuvre), certains éleveurs sont prêts à accepter une diminution de leur revenu pour ne plus traire. Mais dans la plupart des cas, les éleveurs cherchent, à défaut de pouvoir arrêter de traire, à simplifier le travail et à alléger l'astreinte.

La solution du salariat est très rapidement écartée par les éleveurs laitiers qui ne souhaitent pas avoir de personnels à gérer. La recherche de solutions pour simplifier le travail passe donc souvent par la mécanisation des tâches. Cependant, la mise en place de solutions de simplification aboutissent parfois à des choix techniques inappropriés mais acceptés malgré les conséquences sur le revenu du/des exploitants.

En élevage allaitant, Les éleveurs font souvent remarquer le peu d'engouement des jeunes pour l'élevage et le manque de formations agricoles axées autour de l'élevage. Certains n'encouragent pas leurs enfants à reprendre leur exploitation. Il est nécessaire de communiquer plus positivement sur l'élevage à tous les niveaux.

Même si la problématique travail est moins prononcée qu'en élevage laitier, elle existe également en élevage allaitant avec les départs en retraite qui ne sont pas toujours remplacés et l'agrandissement des structures.

Les solutions envisagées par les éleveurs sont limitées :

- l'association et le regroupement sont choisis par peu d'éleveurs, souvent par crainte de problèmes d'entente. Le recours à la CUMA, la copropriété ou les chantiers à plusieurs sont un peu plus développés mais restent limités. Un individualisme assez fort existe encore dans les Ardennes.
- la voie du salariat est presque toujours exclue en mettant en avant le coût de cette solution. Pourtant ceux qui ont choisi cette solution en sont généralement satisfaits et y voit beaucoup d'avantages (possibilité de s'absenter, quelqu'un en cas de coup dur, ne pas travailler tout seul...). Quant au coût du salarié, il ne se répercute pas intégralement, compte tenu de la baisse d'impôts et de charges sociales qu'il génère.

3. Une mécanisation qui ne résout pas tout !

Pour palier le manque de main d'œuvre, les agriculteurs recherchent souvent une solution « mécanique ». Mais en élevage, tout ne se « mécanise » pas !

La solution de la simplification du travail (affouragement en libre service pour plusieurs jours par exemple) n'est que rarement envisagée. Pourtant, elle nécessite généralement peu d'investissement.

En lait, de nombreux éleveurs se tournent vers les robots de traite pour gérer l'astreinte du lait.

Si le robot de traite n'interdit pas le pâturage, il impose néanmoins des contraintes fortes au niveau de sa gestion et peut engendrer des modifications sur le système fourrager et notamment conduire à une sous valorisation de l'herbe. Avec la mise en service d'un robot accessible aux vaches 24 h/24 h, certaines parcelles ne pourront plus être pâturées par les vaches (route à traverser, éloignement du bâtiment, disposition...). Cette réduction des surfaces pâturées risque d'impacter tout le système d'élevage ! Les surfaces libérées devront être valorisées par d'autres animaux, d'où une augmentation des effectifs, des effluents, des besoins en fourrages et concentrés, des surfaces de bâtiments... Plus la part de pâturage est importante dans l'alimentation des vaches laitières, plus la mise en place d'un robot impactera le système fourrager et risquera de faire baisser le revenu de l'exploitation.

PROPOSITIONS « NATURA 2000 »

Des animations autour du travail, de l'astreinte et des solutions à mettre en œuvre (installation, salariat, délégation, CUMA,...) doivent être engagées sur le site Natura 2000.

4. La tentation du retournement des surfaces en herbe est forte

A la différence des zones herbagères du département, il existe vraisemblablement moins de « réserves » labourables dans les vallées Aisne-Aire puisque l'essentiel de ce qui pouvait être retourné l'a déjà été. La perspective de prix durablement élevés des céréales encouragerait des éleveurs à retourner certaines prairies qu'ils s'étaient interdit de retourner pour des raisons pratiques comme par exemple le parc servant au pâturage des vaches en lait.

La conditionnalité sur le maintien des prairies et pâturages permanents ne semble pas de nature à enrayer une telle évolution. Le ratio national établi en 2005 est de 29.66 % et il faudrait que les surfaces baissent d'au moins 5% pour que les premières mesures s'appliquent avec obligation pour les éleveurs de demander l'autorisation de retournement des prairies permanentes. C'est seulement si ce ratio venait à baisser de plus de 10 % que les éleveurs pourraient être contraints de réimplanter des surfaces en herbe.

Les nouveaux soutiens spécifiques à l'herbe issus de l'article 63 de la boîte à outils du bilan de santé de la PAC constituent désormais un élément positif en faveur des surfaces en herbe.

PROPOSITIONS « NATURA 2000 »

La mise en œuvre de MAE sur les surfaces en herbe peut répondre aux objectifs de maintien des surfaces en herbe et des pratiques respectueuses de l'environnement.

5. Une réglementation complexe et changeante

Au printemps 2010, l'Etat a pris la décision de prendre l'année 2010 comme référence pour le maintien des surfaces en prairies permanentes. En pratique, cette décision a laissé la possibilité aux agriculteurs de retourner des prairies entre avril et mi-mai 2010.

Cette position réglementaire a mis à mal toute une dynamique sur l'intérêt à tout niveau de la valorisation des surfaces en herbe.

Sans revenir sur le changement possible de statut réglementaire d'un élevage lorsque ses effectifs augmentent, les éleveurs subissent un mille-feuilles de réglementations qui ne les aident pas à faire des projets ou même à maintenir l'activité d'élevage. Sans être exhaustif, un élevage de la vallée doit respecter le RSD ou les règles ICPE, la Directives Nitrates, la conditionnalité (surfaces, amendement organique, identification,...), les règles sanitaires,... Sur la zone vallée Aisne-Aire, s'ajoute la réglementation Natura 2000.

Il s'agit de la mise en application du droit communautaire (article 6 de la directive « Habitats, faune, flore ») qui prévoit que les projets susceptibles d'affecter un site Natura 2000 de manière significative doivent faire l'objet d'une évaluation appropriée de leurs incidences au regard des objectifs de conservation du site. Le principe de l'évaluation des incidences est d'anticiper pour mieux préserver. L'objectif est de prévenir d'éventuels dommages, de vérifier en amont que les projets ne portent pas atteinte aux habitats et espèces d'intérêt communautaire présents dans un site Natura 2000 et de redéfinir le cas échéant les projets afin d'éviter de telles atteintes. Ce dispositif communautaire a été transposé dans le droit français aux articles L414-4 à L414-7 et R414-19 à R414-26 du code de l'environnement. Cela concerne tous les domaines d'activité (agriculture, économie, urbanisme, loisirs,...).

Concernant l'activité agricole, c'est la réglementation générale concernant les ICPE qui principalement concernée. Il doit également être défini localement, sur la base de listes nationales, par le préfet du département, des listes d'activités (agricoles et non agricoles) qui sont soumises à étude d'incidence dans les sites Natura 2000 dans le cadre de l'article L414-4 du code de l'environnement. Des discussions sont en cours depuis l'été 2010 pour définir ces listes. Pour l'activité agricole dans les Ardennes, on peut retenir :

- Liste 1 (validée, en attente de signature) : activité élevage et épandage pour les ICPE soumises à déclaration uniquement pour les sites Habitats.
- Liste 2 (en cours de discussion), on peut notamment citer :
 - Retournement de prairies ou de landes.
 - Certains épandages de boues.
 - Arrachage de haies.

6. Des nouvelles productions qui changent les équilibres actuels

Les surfaces agricoles doivent, aujourd'hui plus qu'hier, répondre à la fois à des besoins alimentaires et non alimentaires.

Diversifier les sources d'énergies pour limiter la dépendance aux ressources fossiles impacte directement l'agriculture en général et celle des vallées en particulier. Les agriculteurs ont aujourd'hui un certain choix dans leurs stratégies économiques et donc techniques. Ces choix sont possibles grâce à des projets locaux et régionaux.

Sur les terres labourables, de nombreux agriculteurs s'interrogent sur les emblavements en fonction des opportunités économiques :

- Cultures annuelles classiques en alimentaire ou non alimentaire (blé éthanol, colza diester, betterave éthanol).
- Nouvelles cultures annuelles (maïs biomasse, sorgho biomasse, chanvre,...).
- Des cultures intermédiaires à vocation énergétique.
- Nouvelles cultures pérennes (miscanthus, switchgrass, TtCR,...).

La mise en place de cultures pérennes modifie l'utilisation des surfaces et va par la même modifier les équilibres faunistiques et floristiques de la vallée.

Au niveau de l'élevage, deux éléments sont à noter :

- Les projets régionaux « paille » (pâte à papier, production de chaleur) vont tendre le marché éleveurs-céréaliers qui peut conduire à une augmentation du prix de la paille et donc des charges pour les éleveurs.
- Le développement de la méthanisation agricole ou industrielle peut apporter un complément de revenu à l'exploitant. Ce type de projet nécessite un investissement financier important qu'il ne faut pas négliger. Au niveau du pouvoir méthanogène, il est plus intéressant de « nourrir le méthaniseur » directement avec de l'herbe ou du maïs que d'utiliser les effluents de l'élevage nourri avec ces mêmes matières.

PROPOSITIONS « NATURA 2000 »

L'animation du site devra expertiser les tendances d'évolution des productions afin de mesurer l'impact de ces modifications sur les équilibres actuels du site.

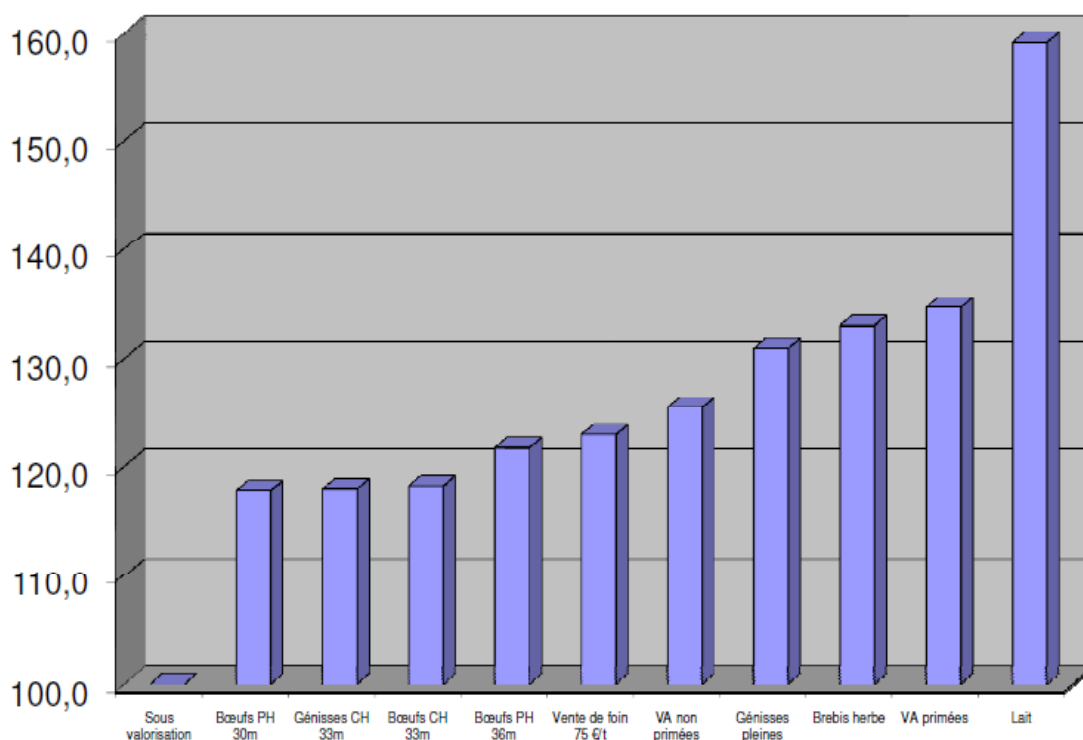
7. L'élevage à l'herbe a-t-il un avenir dans la vallée ?

Aux vues du panorama qui vient d'être fait, peu d'éléments conduisent à croire à un avenir pour l'élevage à l'herbe dans la vallée.

- **La production de lait reste une valeur sûre...**

Dans les exploitations laitières, l'accroissement de la taille des troupeaux et l'augmentation de la productivité des vaches se traduisent souvent par une plus grande consommation de maïs ensilage au détriment de l'herbe. Des stocks de foin, d'ensilage d'herbe ou des refus au pâturage s'entassent ou s'accumulent. Cela peut se traduire rapidement par une baisse des résultats économiques. Quelles sont donc les possibilités les plus rentables pour valoriser ces excédents d'herbe ?

Hierarchie des ateliers valorisateur d'herbe (indice 2010)



Sur le plan économique, le lait, même s'il procure le plus de travail, reste heureusement l'atelier le plus rentable pour valoriser ces excédents d'herbe (graphique ci-après). Concrètement, avant de mettre en place un nouvel atelier, il est économiquement rentable d'augmenter la part d'herbe (sous forme de pâture, d'ensilage d'herbe ou de foin) dans la ration des vaches. Cela se fait bien sûr dans la limite des places dans les bâtiments étant donné la baisse attendue du niveau de production des vaches. En second lieu, l'élevage de toutes ses génisses laitières, reste une opération très rentable pour consommer des excédents d'herbe ; celles-ci permettront de produire les éventuelles rallonges laitières, ou seront vendues pour la reproduction.

Sur le graphique ci-dessus, l'indice 100 correspond à l'excédent brut d'exploitation (EBE) d'un système lait spécialisé. La simulation porte sur la reprise de 20 ha de prairies en les valorisant avec différents ateliers herbivores. Les histogrammes du graphique comparent les EBE des différents systèmes après accroissement de la surface par rapport à la situation initiale. Cela permet ainsi de mettre en évidence l'intérêt économique respectif de chaque atelier consommateur d'herbe.

Ensuite viennent les vaches allaitantes primées mais il est rare de disposer de PMTVA sur les exploitations laitières.

Ensuite viennent les moutons qui vont trouver un avantage supplémentaire à partir de 2010 avec un soutien ciblé à la brebis issu du bilan de santé de la PAC. Si des disponibilités en primes ovines existent, l'élevage du mouton est un métier à part entière qui demande une bonne maîtrise technique ainsi qu'une charge de travail importante. Les suppléments d'aides permettront-ils à des éleveurs laitiers de faire le pas ?

Par contre, l'élevage du mouton à l'herbe est peu compatible avec des prairies inondables.

Depuis le découplage des primes bovins mâles, les vaches allaitantes non primées laissent une meilleure marge que les bœufs laitiers car le kg de viande issu de troupeau de race à viande est logiquement mieux payé que celui de race laitière. Mais dans la majorité des cas le bœuf reste complémentaire du lait en raison d'une charge de travail moindre. Cependant la mise en place d'un troupeau allaitant trouve un intérêt dans les exploitations qui achètent des veaux de 8 jours pour faire des bœufs ou dans des cas d'agrandissement des surfaces en herbe avec installation d'un jeune. A noter, également que depuis le découplage des aides, puis l'augmentation du prix des céréales, il est préférable de vendre les bœufs prim'holstein à 36 mois plutôt qu'à 28 mois car ces derniers consomment davantage de concentrés qui coûtent chers.

L'achat de broutards pour produire des génisses ou des bœufs issus de race à viande arrive assez logiquement en retrait sur le plan économique car cela reste une production très spéculative qui dépend du prix d'achat du broutard et du prix de vente des animaux viande. De plus, il faut être prudent lors des achats d'animaux à l'extérieur avec les risques sanitaires qui les accompagnent.

Le graphique nous montre aussi qu'une sous valorisation des prairies pénalise le revenu de l'exploitation. Au-delà de la hiérarchie économique, l'éleveur doit raisonner son atelier viande en complément du lait en prenant en compte les disponibilités en bâtiment et main d'œuvre et bien sûr ses goûts personnels.

▪ **Quand l'Agriculture Biologique offre de réelles opportunités...**

Avec une croissance annuelle du marché bio de 9.5% depuis 1999, les indicateurs économiques offrent des perspectives intéressantes de développement pour la filière.

Dans le cadre du Grenelle de l'environnement, le ministère de l'agriculture a proposé un plan d'action visant à structurer la filière agriculture biologique afin de lui permettre de satisfaire la demande intérieure. Un des enjeux est d'obtenir 6% de la SAU convertie d'ici 2012 avec comme objectif ambitieux d'atteindre 20% de la SAU en 2020.

Les systèmes herbagers de la vallée sont assez autonomes et économes. La conversion à l'agriculture biologique n'entraîne pas de changements importants.

En polyculture-élevage, l'autonomie alimentaire est plus facilement acquise. La conversion à l'agriculture biologique se traduit par une efficacité économique accrue et un EBE amélioré. La complexité de la conversion dans ces systèmes provient d'un besoin accru de technicité de l'agriculteur qui doit à la fois gérer les animaux et les cultures avec ce mode de production.

Aujourd'hui, il est possible de réaliser une conversion progressive, voire partielle de l'exploitation.

8. La PAC : l'élément influant les systèmes d'exploitation

Depuis des dizaines d'années, l'agriculture est orientée par la Politique Agricole Commune. Cette dernière établit à la fois des règles liées à la production, des règles gérant la conditionnalité des aides,...

Sur les dernières années, le bilan de santé de la PAC a conduit à une évolution dans l'attribution des aides dès 2010. Elle se traduit par un plus grand découplage des aides par rapport à la production et par un transfert d'une partie des aides vers l'élevage.

Au delà de ces dernières modifications, les agriculteurs s'interrogent aujourd'hui pour les années à venir avec l'abandon des quotas laitiers en 2015 et la réforme de la PAC en 2013 :

- Certaines aides seront-elles encore couplées à la production (ex : PMTVA) ?
- Les droits historiques (DPU) seront-ils attribués avec un renforcement de la conditionnalité ?
- Les discussions actuelles parlent de « verdissement des aides » mais les modalités ne sont pas encore connues.
- La culture de luzerne sera-t-elle encore soutenue ?

PROPOSITIONS « NATURA 2000 »

Toute possibilité existante dans la gestion de la PAC devra être mise en œuvre afin de répondre aux objectifs du site.

Les filières agricoles dans la zone Natura 2000

Cette partie du document a été rédigée à partir d'échanges avec les acteurs de la filière.

1. Filière laitière

En préalable, la Chambre d'Agriculture des Ardennes tient à remercier pour les échanges et le temps consacré,

- Monsieur MOINEAU, responsable collecte de NESTLE à Challerange (08)
- Monsieur RAULT Bertrand et Monsieur PARARI Younès, responsables collecte de NESTLE à Boué (02)
- Monsieur LEGENDRE Patrice, responsable collecte de LACTALIS à Rouvroy/Audry (08)
- Monsieur LAGRIVE Michel, responsable collecte de UCANEL à Rouvroy/Audry (08)
- Monsieur STELLATO François, responsable collecte de l'Usine BEL à Cléry le Petit (55)

1.1. Un bassin de production laitière avec une organisation complexe et de nombreux acteurs de transformation (cf annexe 3)

Le département des Ardennes compte en 2009 :

- 950 producteurs laitiers pour un bassin de 242 millions de litres de lait
- les 950 producteurs se répartissent en 10 organisations locales différentes
- la plus petite compte 10 producteurs pour 2 500 000 l de lait
- la plus importante compte 325 producteurs pour 90 000 000 l de lait
- les 10 organisations contractualisent la vente et la transformation à 6 opérateurs différents :
 - 2 sur le département : NESTLE à Challerange
UCANEL à Rouvroy/Audry
 - 4 hors département : NESTLE à Boué (02)
SODIAL à Le Quesnoy (02)
BONGRIN à le Nouvion en Thiérache (02)
BEL à Cléry le Petit (55)

1.2. Des marchés industriels peu favorables à la valorisation des territoires

Les acteurs majeurs de la transformation sont orientés principalement sur des valorisations, beurre ou poudre, produit à faible valeur ajoutée, et répondent à des règles d'organisation de filières s'appuyant sur de grands bassins d'approvisionnement.

Les transformations, lait UHT, fromage... s'appuient là aussi sur des logiques axées beaucoup plus sur les marques nationales (LACTEL, BEL...) que sur des logiques de territoires locaux.

1.3. Des volumes trop faibles pour une demande locale identifiée (cf annexe 4)

Nous avons vu ci-dessus que le bassin de production était fortement éclaté.

Au niveau de la zone étudiée :

- 61 communes
- 77 producteurs laitiers avec 19 644 000 litres de références laitières
- Et 4 transformateurs : SOPAD à Boué
SOPAD à Challerange
BEL à Cléry le Petit
LACTALIS à Rouvroy/Audry

Les volumes collectés sur la zone par opérateur sont extrêmement faibles.

Valoriser un lait tracé, identifié avec un objectif de valorisation de l'image « zone Natura 2000 » comme gage de qualité est impossible pour la transformation.

Les obligations de traçabilité, de collecte séparée et de transformation spécifique entraîneraient des coûts d'approche bien supérieurs à la valeur ajoutée attendue.

Pour exemple, sur des volumes plus importants au niveau départemental, certains producteurs ont fait le choix de la conversion de l'atelier laitier en agriculture biologique.

Sur certains secteurs, il peut arriver que le lait soit payé au prix du « bio » et soit valorisé dans la filière de transformation conventionnelle. Cette situation tout à fait marginale devrait prendre fin en décembre 2011 avec l'arrivée de nouvelles reconversions bio dans ces secteurs.

En effet, les coûts des collectes de ces petits volumes sont supérieurs à la valeur ajoutée dégagée par la valorisation « bio ».

1.4. Une image « Natura 2000 » inconnue du public et du consommateur

Vouloir valoriser du lait sur un secteur géographique limité, avec une image de qualité, exige la réalité d'un marché.

Or, face à la multiplication des signes de qualité, il ressort que seuls quelques signes officiels sont bien identifiés sur le secteur laitier :

- Le bio.
- Les origines géographiques protégées spécifiques (lait de montage, fromage d'appellation).

1.5. Un atout pour une diversification en circuit court

L'adaptation des pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement, mise en œuvre spécifiquement sur ces zones, peut permettre à des producteurs transformant, valorisant, commercialisant leurs produits en circuit court, de valoriser une image locale.

2. Filière ovine

La Chambre d'Agriculture des Ardennes tient à remercier pour les échanges et le temps consacré, Monsieur RAYMOND Arnaud, Directeur du groupement de producteurs « Les Bergers de l'Est ».

2.1. Une production présente sur le secteur

Les systèmes d'exploitation orientés vers la production ovine sur le département sont modestes en terme de volume. Nous en comptons 81 en 2000 (3 % des exploitations) et 63 en 2009 (2,6 % des exploitations).

Le nombre d'élevages a diminué de 22 % sur cette période, alors que le nombre total d'exploitations n'a diminué que de 12 %.

Le taux de disparition est supérieur de 10 points par rapport à l'ensemble des exploitations ardennaises.

Sur les vallées de l'Aisne et de l'Aire, le nombre d'exploitations ovines est de 7 en 2000 et de 8 en 2008.

La présence historique d'un groupement de producteurs à la CADSAR, dont le siège est situé à Pauvres à proximité du site étudié, a certainement favorisé le développement des troupes ovines à proximité de l'entreprise. Ce qui explique une meilleure représentation de la production sur le secteur.

2.2. Deux types d'atelier complémentaires

Il existe deux systèmes dans le département en fonction du type d'agneau produit. Sur 36 000 PBC en 2007 présentes dans les Ardennes, environ 75 % sont dans les exploitations produisant des agneaux d'herbe et 25 % dans celles produisant des agneaux de bergerie. Environ 33 000 agneaux sont vendus chaque année et presque 70 % d'entre eux sont des agneaux d'herbe pour 30 % d'agneaux de bergerie.

	Agneaux d'herbe	Agneaux de bergerie
PBC	27 000	9 000
Agneaux produits	29 000	12 500
Agneaux vendus	22 000	11 000

Les races les plus représentées sur le département sont les Texel pour la production d'agneaux d'herbe et les Ile de France pour la production d'agneaux de bergerie.

La production d'agneaux d'herbe est prépondérante sur le département. L'agnelage est positionné en fin d'hiver-début de printemps. La vente des agneaux intervient de juillet à novembre avec des carcasses moyennes de 18 à 22 kg.

Les agneaux de bergerie sont élevés durant la phase hivernale à partir d'une mise bas d'automne-hiver. La vente d'agneaux intervient de janvier à juin.

Ces deux types de productions se complètent à l'échelle du département pour approvisionner la filière toute l'année.

Dans ces zones, 37 % des PBC sont associées à des bovins allaitants, 38 % avec un atelier lait. 25 % sont des brebis élevées seules.

2.3. Deux techniques de production différentes

Dans les systèmes de production d'agneaux d'herbe, les ovins sont généralement rentrés pour la préparation à la mise bas et pour le début de la lactation (entre 2 et 3 mois et demi). Dans certaines de ces exploitations, les derniers agneaux sont rentrés, 1 à 2 mois à l'automne, pour la finition. Aussi, la troupe est nourrie à l'herbe 7 à 9 mois et consomme des fourrages de qualité durant l'hiver ce qui limite la quantité de concentrés.

Pour les systèmes bergerie, quelques élevages hors-sol existent, mais la plupart valorisent des hectares d'herbe. Si ces surfaces permettent en général un pâturage durant la phase estivale, la récolte de foin, elle, n'est pas assez conséquente. Ces systèmes ont donc recours à d'autres fourrages issus de l'exploitation comme la paille ou qu'il faut acheter comme la luzerne déshydratée et les pulpes de betterave. A ces coûts de fourrage s'ajoute la distribution de concentrés qui est importante car les agneaux et les agnelles de renouvellement sont exclusivement élevés en bergerie. Le maintien de ces systèmes passe par l'emploi de matières premières et de co-produits à des prix compétitifs.

Cela conduit aux critères suivants, illustrés au travers de deux cas types :

	Systèmes HERBE	Systèmes BERGERIE
Effectif moyen présent (brebis + agnelles)	180	300
Effectif mis à la reproduction	150	300
Fertilité	95 %	95 %
Prolificité	1,75	1,56
Mortalité	14 %	10 %
Productivité numérique	1,18	1,32
Quantités de concentrés/EMP	89	166

La taille des troupes est en général plus importante dans les systèmes de production d'agneaux bergerie. La conduite du troupeau est plus intensive en système bergerie où les femelles sont mises à la reproduction rapidement. En système herbe, les agnelles sont en général, mises à la reproduction à 18 mois. Ce choix s'explique pour des raisons économiques, par les caractéristiques raciales et par les charges de travail.

Pour chacun des systèmes, les éleveurs se sont appuyés sur une race adaptée : le Texel en système herbe et l'Ile de France en système bergerie. L'Ile de France peut se désaisonniser et la mise en reproduction des agnelles ne fait pas chuter significativement le taux de fertilité. 95 % des brebis sont pleines dans des conditions de lutte satisfaisantes.

Le nombre d'agneaux nés par brebis mise à la reproduction est plus important dans les systèmes de production d'agneaux d'herbe que de bergerie. Ceci s'explique principalement par le fait que les primipares moins productives sont mises à la reproduction plus tôt dans les systèmes bergerie.

La mortalité des agneaux est plus élevée pour les élevages d'herbe que pour les élevages de bergerie. Les agneaux d'herbe sont vendus à 190 jours alors que les agneaux de bergerie sont vendus à 140 jours. Les premiers sont plus facilement sujets à un accident sanitaire et ce d'autant plus que la maîtrise du parasitisme n'est pas aisée.

La productivité numérique qui est le critère de synthèse de la reproduction et de la mortalité permet d'estimer le nombre d'agneaux moyen produit par brebis. Avec un taux de prolificité moins important, une mortalité aussi plus faible, les systèmes bergerie ont des animaux plus productifs (1,3 agneaux produits par brebis).

Ramenées à la brebis, les charges économiques sont plus importantes en système bergerie, mais le produit est plus élevé. Cependant, les systèmes herbe, par la maîtrise des charges, restent les plus performants économiquement, en particulier dans la conjoncture actuelle.

2.4. Des effectifs faibles pour développer une politique de marque identifiée sur le secteur

Avec 8 producteurs en système herbe et bergerie, nous avons peu d'agneaux produits.

Les producteurs ovins des vallées de l'Aisne et de l'Aire seront dans l'incapacité d'approvisionner une filière de façon régulière et continue toute l'année.

Les attentes des distributeurs et consommateurs sur ces politiques de marques identifiées sont la régularité et la constante de qualité du produit en terme d'approvisionnement.

Toute rupture momentanée d'approvisionnement signifie l'arrêt commercial de la marque.

Lorsque le consommateur est dans l'obligation, suite à une rupture de stock, de se tourner vers un autre produit de substitution, c'est un consommateur perdu souvent de façon définitive.

2.5. Une image Natura 2000 qui n'a pas d'écho chez le consommateur et le grand public

Comme pour la filière laitière, valoriser un produit sous signe de qualité spécifique exige l'existence réelle d'un marché. Or, face à la multiplication des signes de qualité, seuls quelques signes officiels sont bien identifiés par le consommateur, notamment le label.

Le signe « Natura 2000 » n'évoque aucune image spécifique à ce jour.

Les producteurs eux-mêmes, n'utilisent pas cette origine géographique comme un atout.

Le groupement de producteurs ne connaît d'ailleurs pas ses adhérents par rapport à ce critère géographique.

3. La filière viande bovine

La Chambre d'Agriculture des Ardennes tient à remercier pour les échanges et le temps consacré,

- Monsieur DELVOO Olivier, Directeur CAPEVAL
- Madame BOCQUILLON Marion, SCA les Eleveurs Ardennais
- Monsieur GERARDIN Frédéric, SCA les Eleveurs Ardennais
- Monsieur VIET Brice, APA (Association des Producteurs Ardennais)

3.1. Une zone inadaptée aux démarches qualité

Actuellement les acteurs de la filière viande bovine mettent en œuvre des demandes qualité au niveau de l'ensemble de leur bassin d'approvisionnement.

- Label rouge.
- Bœuf de Nos Régions (Jean Rosé).

Ces démarches sont bien identifiées par le consommateur. Toute micro démarche qualité non attachée à une grande marque ou un label, est totalement inconnue du distributeur.

3.2. Des restructurations des exploitations d'élevage

Une restructuration inévitable et inégale selon les systèmes

Evolution entre 2000 et 2008

	Département	Zone étudiée
Total des exploitations	- 1,7 %/an	- 2 %
Exploitations laitières	- 3,1 %/an	- 3,4 %
Exploitations viande bovine	- 2,1 %/an	- 2,2 %
Exploitations viande ovine	- 3,1 %/an	+ 2 %
Exploitations grande culture	+ 0,3 %/an	+ 0,9 %

Une restructuration plus forte en vallée de l'Aisne et plus marquée sur les exploitations d'élevage bovin

Les systèmes d'exploitation rencontrés sur la vallée sont majoritairement : polyculture exclusive ou polyculture dominante.

La valorisation des surfaces en herbe, non retournables et hydromorphes, est souvent gérée comme un facteur limitant. L'activité élevage est maintenue par obligation.

Aussi, il est logique de constater une plus forte restructuration sur ce secteur géographique.

L'activité élevage doit être maintenue, et l'implication politique en terme de gestion des droits à produire (PMTVA (Prime au Maintien du Troupeau de Vaches Allaitantes), référence laitière, PBC (Prime à la Brebis et à la Chèvre) peut être une priorité pour maintenir l'activité.

PROPOSITIONS « NATURA 2000 »

Les acteurs des filières animales ne voient pas, à ce jour, un intérêt particulier à différencier leur approvisionnement (lait, viande bovine, viande ovine) vis à vis d'une zone Natura 2000. Au delà du fait que ces positions peuvent changer, la dénomination « Natura 2000 » peut conforter des projets de valorisation en circuits courts : vente directe, restaurateurs, établissements avec restauration collective,... Développer la valeur ajoutée et maintenir le maximum d'agriculteurs avec des débouchés « locaux » sont à mettre en œuvre dans le cadre du DOCOB.

4. La filière COP : céréales, oléoprotéagineux

La Chambre d'Agriculture des Ardennes tient à remercier pour les échanges et le temps consacré,

- Monsieur GILLES Bertrand, Coopérative Agricole de Juniville
- Monsieur DONACIMENTO François, Coopérative Agricole Champagne-Céréales

4.1. Un bassin de production de masse

Ce secteur de production représente un poids important de la production agricole au niveau du département et de la zone spécifiquement étudiée.

Surfaces	Département	Zone étudiée
TL	178 658	35 228 (20 % du département)
STH	130 000	10 415 (8% du département)

Le volume est valorisé sur des marchés de masse et de volume, directement sur les marchés ou transformé dans les filiales du groupe Champagne-Céréales.

4.2. Une logique de marque

Ces valorisations s'appuient sur des circuits de transformation et de commercialisation valorisant essentiellement des marques « Produits ».

Le système s'attache à valoriser

- la traçabilité du produit et des lots
- la qualification du produit au travers de certifications nationales (qualification Agriculture Raisonnée et HVE haute valeur environnementale n° 1.2.3)

Le bassin étudié représente pour ces opérateurs, une taille trop modeste pour pouvoir y attacher une valorisation différenciée.

4.3. Une filière agriculture biologique organisée au niveau régional

Le dispositif collectif de commercialisation des grandes cultures biologiques en Champagne Ardenne est issu d'un travail réalisé en 2003 par un groupe de producteurs biologiques de champagne Ardenne accompagné par la FRAB Champagne Ardenne (Fédération Régionale Agriculture Biologique). Ce dispositif collectif de vente s'appuie sur un partenariat commercial entre les producteurs biologiques, la société AGROMI (groupe LUZEAL) qui se charge de la prospection commerciale et de la réalisation des contrats de vente pour le compte des producteurs et la FRAB (fédération régionale Agriculture Biologique). Tous les producteurs biologiques de la région peuvent commercialiser l'intégralité ou une partie de leurs cultures biologiques.

Les productions du Dispositif Collectif de commercialisation sont stockées sur les exploitations jusqu'à leur vente. Différents points d'allotement sont en activité en région et un centre est situé sur la commune d'Annelles (stockage d'une capacité supérieure à 1000t, triage, séchage, assemblage des lots).

Les valorisations obtenues par le groupement sont dans l'ensemble supérieures aux valorisations constatées hors du groupement. La stratégie de volume organisé permet de capter des marchés d'opportunité.

Cette organisation est un atout pour tout agriculteur du site qui souhaiterait se convertir à l'agriculture biologique.

5. La filière luzerne et biomasse

La Chambre d'Agriculture des Ardennes tient à remercier l'entreprise LUZEAL, pour les échanges et le temps consacré, et plus particulièrement :

- Madame CHANTRY Agnès
- Monsieur MILHAU Laurent
- Monsieur RATEAU Yohann
- Monsieur DELETANG Yves

5.1. Un impact significatif de l'outil industriel LUZEAL

La société coopérative LUZEAL, anciennement EUROLUZ-CADSAR, est implantée à Pauvres. Sa zone d'activités large est à l'origine basée sur les vallées de l'Aisne, de l'Aire et de la Retourne.

Ce secteur qui compte un nombre important d'adhérents, voit son agriculture étroitement liée aux activités de cette organisation agricole.

5.2. Un assolement luzerne significatif

La culture de luzerne représente dans les assolements de la vallée étudiée une part significative.

	Total département	Zone étudiée
SAU Luzerne	10 255	2 405
% de TL	5,7 %	6,82 %

Cette culture qui revêt de façon indéniable un intérêt économique, agronomique et environnemental au regard de la biodiversité, doit être maintenue.

Un effet sur la biodiversité

Un effort particulier autour de la prise en compte de l'apiculture est mis en œuvre par l'entreprise LUZEAL. En effet, sur le Sud Ardennes et dans la vallée de l'Aisne et de l'Aire, la majorité des ruchers du département (70 %) sont implantés de façon pérenne ou itinérante.

Aussi, si la disponibilité en pollen est abondante au printemps, nous constatons une carence entre la fin de la floraison des colza (avril-mai) et le début de la floraison des maïs (juillet). Le déficit de pollen disponible en juin est une réalité, alors que c'est le mois le plus important pour l'abeille en terme de production de volume de miel.

La mise en place de la voie humide en terme de traitement technique de la récolte de la luzerne amène à des fauches précoces avant floraison de la luzerne. Ce phénomène accentue le déficit de pollen en juin.

Pour pallier ce problème, LUZEAL de façon volontaire et spontanée, avec ses adhérents, a pris l'engagement de laisser quelques parcelles ou bandes de récolte tardives, ce qui permet la floraison et le nourrissage des abeilles.

Cette démarche représente un coût pour la production, car sa récolte se réalise avec une moindre qualité, une baisse du taux de protéines et une moindre valorisation.

Une culture menacée par la réglementation européenne

La culture de luzerne bénéficie actuellement des aides compensatoires accordées par l'Union Européenne dans le cadre de la PAC (Politique Agricole Commune). Cette aide de 35 €/T est aujourd'hui couplée à la production, et elle est versée à l'entreprise industrielle de transformation.

Ce mécanisme fait l'objet d'une réelle remise en cause dans le cadre de la réforme de la PAC prévue pour 2013.

Le découplage, la réduction, voir la suppression du versement à l'industriel remettrait en cause de façon certaine l'intérêt économique de cette culture. Aussi le risque de voir disparaître cette culture serait une catastrophe économique, agronomique et écologique. Tout doit être mis en œuvre pour maintenir ce système de compensation pour cette culture.

Dans ce sens, LUZEAL a dernièrement lancé "DEFI PROTEINE BIO 2012". L'alimentation animale biologique manque de protéines certifiées et une campagne de communication a été proposée aux adhérents pour augmenter la valorisation des luzernes produites en les conduisant en agriculture biologique.

Il apparaît que la luzerne biologique est une culture très intéressante pour envisager une conversion sereine vers le mode de production biologique. Fort de l'expérience de LUZEAL sur les dix dernières années, l'entreprise, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture des Ardennes et de la Marne, l'Association Agrobio Ardennes, Agrobio Marne et la FRAB (fédération régionale Agriculture Biologique) Champagne Ardenne ont lancé une campagne de sensibilisation des adhérents sur le mode de production biologique dans le dessein de multiplier les surfaces de luzerne biologique sur le secteur.

5.3. Une culture de biomasse nouvelle sur le secteur

A côté de son activité traditionnelle de déshydratation de végétal (luzerne, pulpe de betterave, maïs...), LUZEAL développe une nouvelle activité de culture de biomasse depuis 2008. Le débouché de ces cultures est la valorisation en granulés combustible à destination énergétique. Le premier débouché est une valorisation en interne en substitution du charbon, en partie.

Le Miscanthus (cf annexe 5)

En 2010, l'implantation atteint une surface de 295 ha dont 112 en vallée de l'Aisne.

	Total département	Zone étudiée
Surface	295	112
% de TL	0,1 %	0,4 %

Nous constatons de façon importante une implantation de cette culture en vallée de l'Aisne et de l'Aire.

Un effet environnemental intéressant :

L'approche de l'implantation d'une culture pérenne supérieure à 10 ans, peu exigeante en intrant, permet de répondre de façon significative aux contraintes environnementales imposées par la réglementation Natura 2000.

Cependant, cette culture ne supporte pas les terrains hydro morphes et ne pourra pas être implantée en zone inondable.

Le TTCR (saule), Taillis à Très Courte Rotation (cf annexe 6)

Cette nouvelle culture retient tout l'intérêt dans la vallée de l'Aisne. En effet, sur 55 ha implantés dans le département en 2010, 51 ha le sont dans la vallée de l'Aisne, soit 93 %.

Un effet environnemental intéressant :

L'implantation de cette culture sur une période de 20 années peut présenter un intérêt environnemental. Sa faible exigence permet l'impasse d'apport d'intrants, en engrais particulièrement.

Enfin, son adaptation en milieu hydromorphe revêt tout l'intérêt de cette culture en vallée inondable.

La phase critique de ces deux cultures est la récolte qui se déroule en hiver . En période de conditions climatiques difficiles, cela peut engendrer des dégâts importants sur la structure des sols.

Soutenir économiquement ces cultures

Le Miscanthus comme le TTCR (Taillis à Très Courte Rotation) peuvent présenter un intérêt environnemental pour la vallée. Cependant, le coût d'implantation, le besoin en fond de roulement avant la récolte (3 ans) et la moindre rentabilité des résultats économiques comparée aux autres cultures de vente, pénalise l'implantation.

Une volonté politique d'orientation des aides spécifiques vers ces cultures ne doit-elle pas être envisagée (MAET (Mesures Agro-Environnementales), gestion des réserves départementales, DPU (Droit à Paiement Unique ...) ?

5.4. Une unité de méthanisation possible

L'entreprise LUZEAL, coopérative de déshydratation, utilise de façon importante la chaleur et l'énergie pour son processus industriel.

Aussi, des investisseurs privés étudient la possibilité de mettre en œuvre une grosse unité de méthanisation à Pauvres, proche du secteur de la vallée de l'Aisne. Ce site a pour objectif de produire de l'électricité d'une part, et de valoriser la chaleur sur le site de LUZEAL d'autre part.

Pour faire fonctionner cette unité, le secteur agricole devra apporter 55 000 t de matières organiques

- menue paille
- fumier (bovins – volaille)
- Déchets verts, herbe ou culture dédiée (éventuellement)

Il est évident que ce type d'installation va impacter les systèmes d'exploitations à proximité, autant en terme d'approvisionnement en matières, qu'en terme d'épandage de 49 000 t de digestats à valoriser 38 000 t en solide et 11 000 t en liquide).

Les exploitations de la vallée de l'Aisne seront forcément intéressées et impactées par la contractualisation possible avec cette unité de méthanisation.

De plus d'autres projets peuvent accentuer le besoin en biomasse. Nous citerons le projet de chaudière biomasse de l'usine NESTLE SOPAD à Challerange qui affiche un besoin de 15 000 t de matières, ou des projets individuels de méthanisation portés par des exploitations agricoles du secteur.

CONCLUSION

La richesse des vallées alluviales Aisne-Aire est le fruit d'une diversité de productions et de modes de production développée par les agriculteurs. Cette diversité a permis jusqu'à présent de maintenir des habitats variés bénéfiques à une flore et à une faune remarquables.

Au niveau de la production agricole, cette diversité de système d'exploitation tend aujourd'hui à disparaître. Cette situation provient globalement :

- d'un agrandissement structurel des exploitations sans augmentation de la main d'œuvre.
- d'une tendance à la spécialisation
- d'une diminution forte de l'élevage, corrélée aux difficultés économiques des filières
- d'un retrait de la production laitière de la zone et d'une concentration de cette production entraînant une diminution de la part du pâturage.

Un recul fort de l'élevage serait sûrement irréversible pour au moins deux raisons :

1. l'élevage nécessite d'importants capitaux (supérieurs à l'activité polyculture classique).
2. l'élevage herbivore (bovins, ovins) est un élevage à cycle long (plusieurs années pour qu'un veau devienne vache, par exemple). Ces cycles longs ne sont pas compatibles avec des modifications et des gestions à court terme.

Tous ces éléments peuvent conduire à une gestion très extensive des surfaces en herbe « obligatoires ». Cette tendance peut être perçue comme un bénéfice environnemental pour les milieux prairiaux nécessitant peu d'intrants et des fauches tardives, par exemple.

Néanmoins, si cette tendance actuelle s'accroît, l'étape suivante est la non exploitation des surfaces en herbe.

Au delà de la perte de valeur ajoutée économique pour l'agriculture locale, la non exploitation des surfaces et donc la fermeture du milieu est-il un élément positif dans le cadre de la conservation de la biodiversité de la vallée ?

Au niveau des filières, la zone de la vallée de l'Aisne et de l'Aire ne répond pas aux critères de qualité attendus par les filières.

L'appellation « Natura 2000 » n'évoque aucune image chez le distributeur (consommateur). Les signes de qualité sont nombreux et souvent complexes, seules quelques appellations sont réellement identifiées (Label Rouge, AB, et quelques marques...). De plus, la petite taille de la zone de production est un réel facteur limitant pour y attacher une demande spécifique.

Par ailleurs, nous constatons qu'une implantation sur le secteur d'un site de transformation agro-industrielle, impacte fortement l'évolution des structures des exploitations agricoles.

L'exemple du développement de la biomasse par LUZEAL aujourd'hui, ou l'installation d'unités de méthanisation demain, impacte de façon réelle les assolements.

Les actions proposées dans le DOCOB doivent prendre en compte cet état des lieux et ces perspectives.

Afin de répondre aux objectifs du site Natura 2000, le DOCOB propose des actions à la fois de contractualisation, de sensibilisation et d'animation.

Au delà des mesures propres aux sites Natura 2000 (charte, MAE, inventaires,...), il faut continuer à maintenir un équilibre milieux naturels – productions – agriculteurs.

Cet objectif nécessite :

- d'assurer la pérennité des filières de collecte.
- la recherche de valeur ajoutée à la production d'herbe (élevage, autres débouchés,...)
- d'assurer un revenu aux éleveurs pour éviter l'abandon de l'élevage au profit des cultures.
- de soutenir un élevage à l'herbe.

La réussite passe par la mobilisation de tous les moyens existants : leviers économiques, appuis financiers, gestion des moyens de production,...

Un accompagnement politique en terme de droit à produire (DPU (Droit à Paiement Unique), PMTVA (Prime au Maintien du Troupeau de Vaches Allaitantes), Référence Laitière, PBC (Prime à la Brebis et la Chèvre ...) est un moyen possible pour renforcer l'attrait de l'élevage, pour maintenir le maximum d'agriculteurs dans la zone, gage de la richesse écologique du site.

Annexe n° 1 :

Typologie des exploitations agricoles ardennaises

La typologie est basée sur la mobilisation des connaissances d'experts de terrains (techniciens Chambre d'Agriculture, instituts techniques, secteurs amont et aval de l'agriculture,...).

Ce groupe d'experts a établi :

- Les types d'exploitations représentatifs de la diversité régionale.
- Les critères discriminants qui caractérisent le type donné.

Selon le type décrit, ces critères ont une pondération plus ou moins forte.

Par agrégation de ces critères et de leur pondération, une exploitation détient une « valeur » pour chaque type.

En dernier lieu, l'exploitation est rattachée au type dont la « valeur » est la plus forte.

Dans un souci de lisibilité, nous avons « simplifié » la typologie en présentant une grille de lecture avec un cheminement aux choix multiples.

Cette orientation a deux objectifs principaux :

1. Comprendre la diversité des exploitations sans avoir à connaître toute la complexité de l'outil typologique.
2. Pouvoir rapidement lors d'enquêtes, rattacher une exploitation à un type.

En résumé, la typologie trie les exploitations selon les critères suivants :

- Productions de l'exploitation : lait, viande, ovins, autres orientations.
- Taille de l'exploitation et/ou des ateliers : SAU, surfaces de cultures de vente, référence laitière, part de cultures industrielles,...

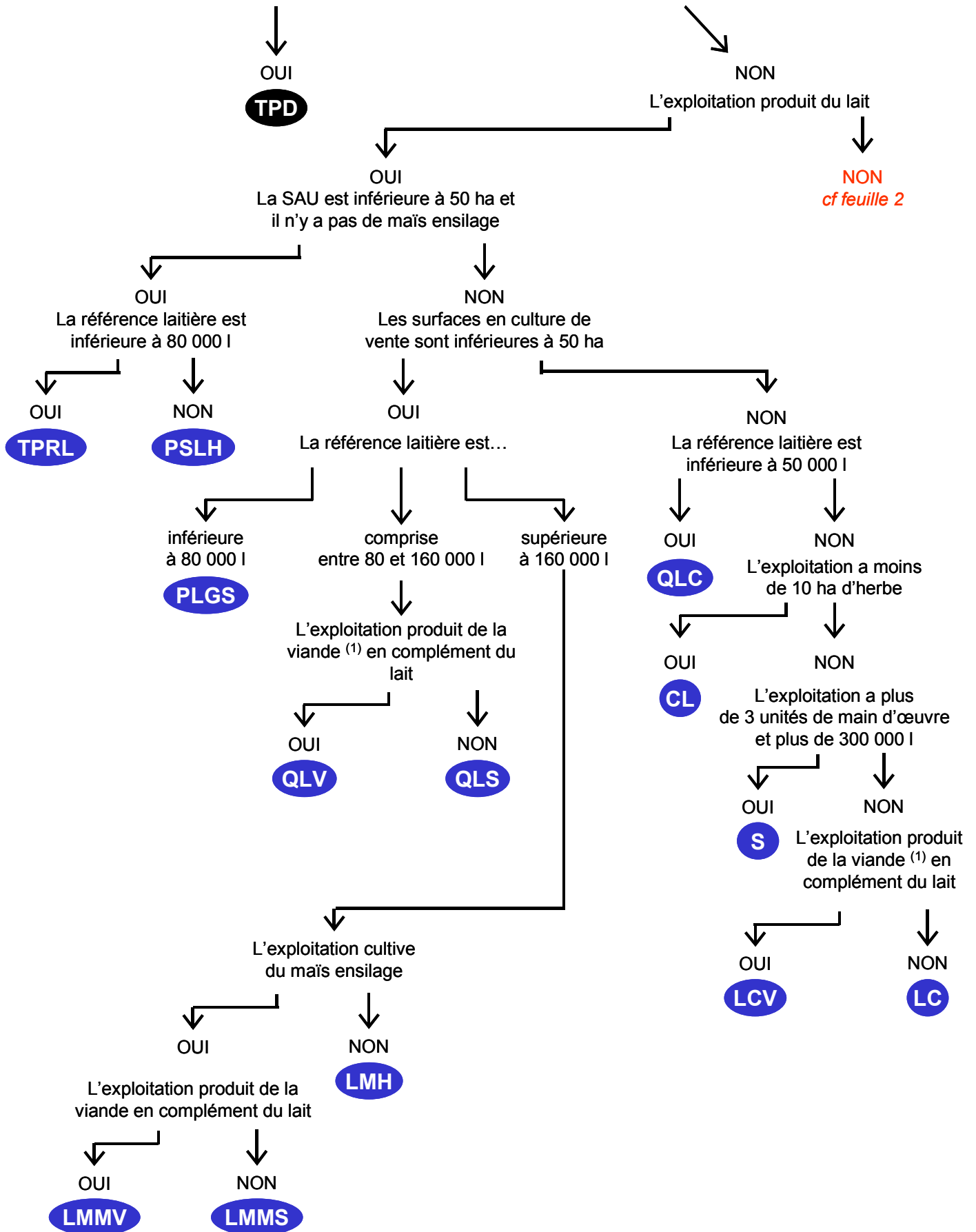
La grille de lecture est présentée ci-après.

Avec cette typologie, l'agriculture ardennaise se définit à partir de :

- 13 types pour les exploitations laitières.
- 3 types pour les exploitations ovines (sans bovins présents).
- 8 types pour les exploitations bovines allaitantes (sans lait).

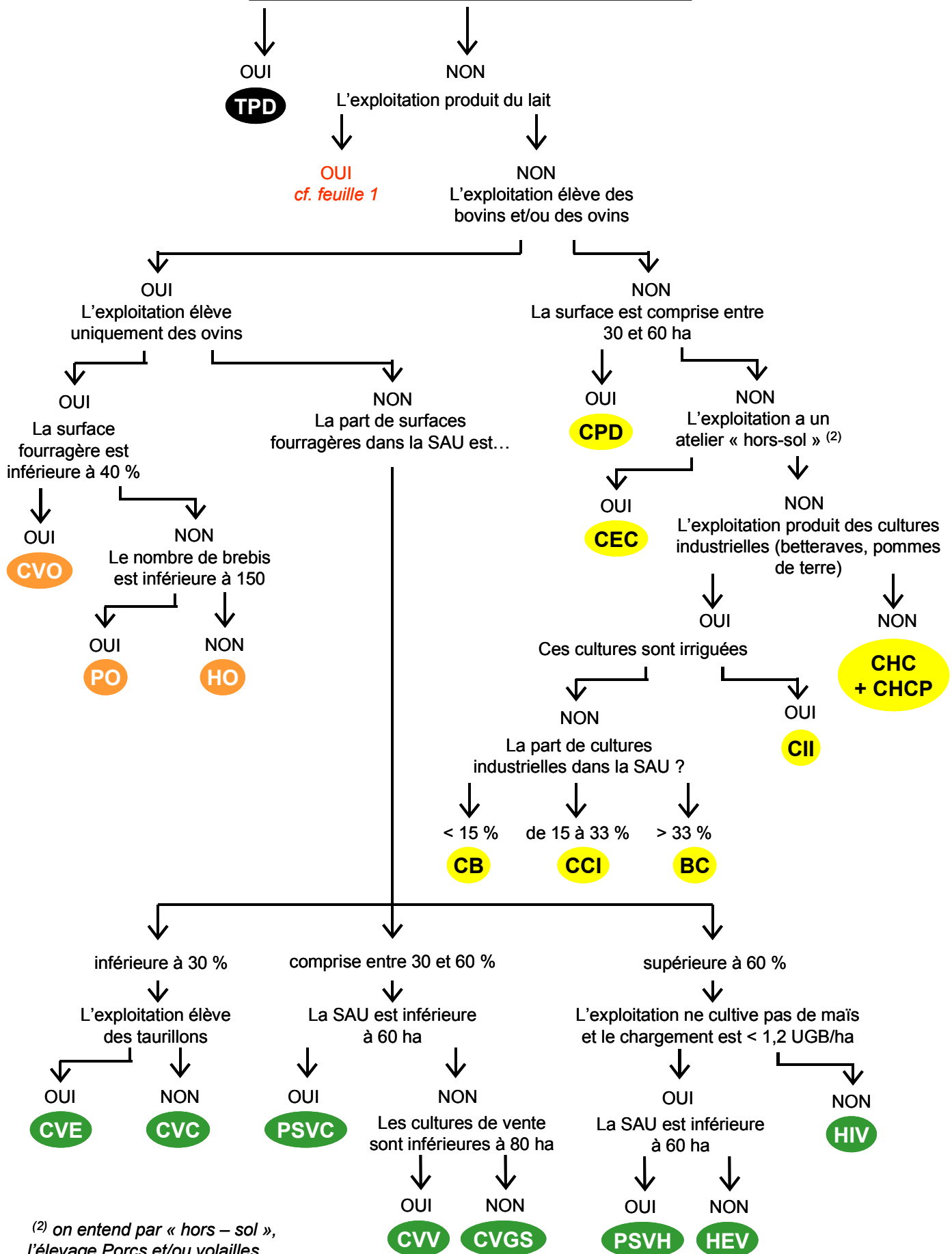
7 types pour les exploitations « cultures » (ne rentrant pas dans les catégories précédentes).

La SAU est inférieure à 30 ha



(1) on entend par viande : bœufs, taurillons, vaches allaitantes,...

La SAU est inférieure à 30 ha



(2) on entend par « hors – sol », l'élevage Porcs et/ou volailles

Tableau de correspondance
Entre la nomenclature typologique régionale
Et l'appellation dans le dossier

		Appellation	Appellation de la typo régionale
		<i>Petite dimension</i>	TPD
Exploitation laitière	Dominante élevage	<i>Très Petit laitier herbager</i>	TPRL
		<i>Petit laitier herbager</i>	PSLH
		<i>Laitier petit quota</i>	PLGS
		<i>Laitier quota limité avec viande</i>	QLV
		<i>Laitier quota limité spécialisé</i>	QLS
		<i>Laitier modernisé avec viande</i>	LMMV
		<i>Laitier modernisé spécialisé</i>	LMMS
	Dominante polyculture élevage	<i>Laitier modernisé herbager</i>	LMH
		<i>Laitier céréalier avec viande</i>	LCV
		<i>Laitier céréalier spécialisé</i>	LC
	Dominante polyculture	<i>Laitier sociétaire</i>	S
<i>Céréalier quota limité</i>		QLC	
		<i>Céréalier laitier</i>	CL
Exploitation ovine	Dominante élevage	<i>Petit ovin</i>	PO
		<i>Ovin herbager</i>	HO
	Dominante polyculture	<i>Céréalier ovin</i>	CVO
Exploitation bovine allaitante	Dominante élevage	<i>Petit allaitant herbager</i>	PSVH
		<i>Allaitant herbager</i>	HEV
		<i>Allaitant « intensif »</i>	HIV
	Dominante polyculture élevage	<i>Petit allaitant céréalier</i>	PSVC
		<i>Allaitant céréalier</i>	CVV
		<i>Allaitant céréalier de grande taille</i>	CVGS
	Dominante polyculture	<i>Céréalier allaitant</i>	CVC
<i>Céréalier allaitant engraisseur</i>		CVE	
Exploitation polyculture	<i>Petit céréalier</i>		CPD
	<i>Céréalier diversifié « hors sol »</i>		CEC
	<i>Céréalier sans cultures industrielles</i>		CHC + CHCP
	<i>Céréalier irrigant</i>		CII
	<i>Céréalier betteravier</i>		CB
	<i>Céréalier avec cultures industrielles</i>		CCI
	<i>Betteravier céréalier</i>		BC

Annexe n° 2 :

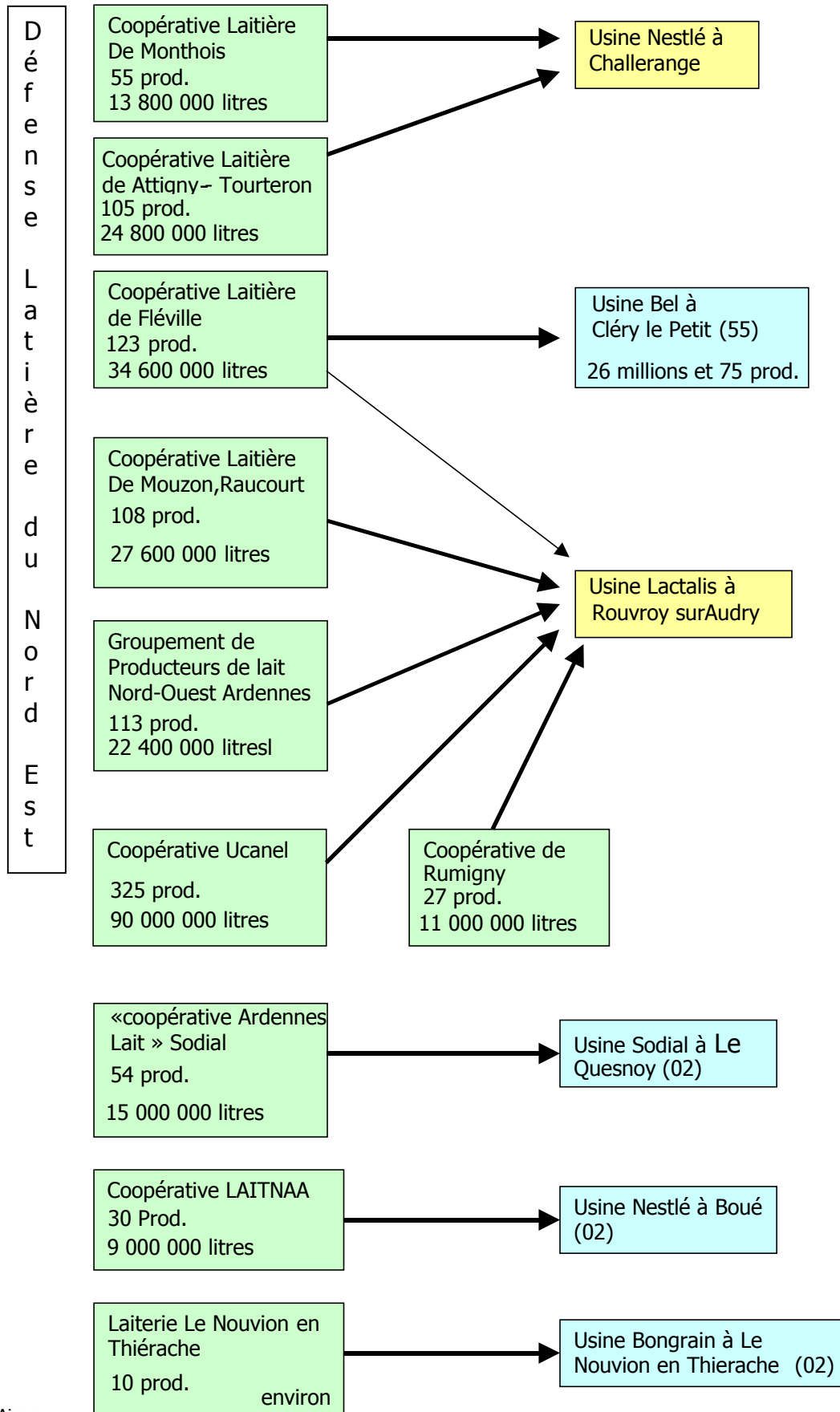
Evolution des exploitations du site 53 entre 2001 et 2008

			2001						2008								
	Appellation	Appellation typé	Nbre	SAU (ha)	STH (ha)	Maïs ensilage (ha)	Quota laitier (en L)	PMTVA	PBC	Nbre	SAU (ha)	STH (ha)	Maïs ensilage (ha)	Quota laitier (en L)	PMTVA	PBC	
Exploitation laitière	Dominante Elevage	Petite dimension	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
		Très Petit laitier herbager	5	186	138	0	332 925	36	0	1	39	13	0	73 707	4	0	
		Petit laitier herbager	4	196	133	2	323 583	25	0	0	0	0	0	0	0	0	
		Laitier quota limité avec viande	4	343	206	14	470 282	17	35	5	437	264	50	944 950	0	0	
		Laitier quota limité spécialisé	6	457	333	55	919 000	0	0	2	140	107	8	345 068	0	0	
		Laitier modernisé avec viande	3	360	213	48	811 009	5	0	13	1 784	1 079	191	4 041 932	26	234	
	Dominante Polyculture – élevage	Laitier modernisé spécialisé	8	820	546	114	1 972 089	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
		Laitier modernisé herbager	0	0	0	0	0	0	0	3	334	195	0	709 674	13	0	
		Laitier petit quota	1	64	0	0	63 000	15	0	1	65	43	0	36 600	13	0	
		Laitier céréalier avec viande	14	2 092	977	183	3 413 655	140	206	14	2 680	1 045	168	5 179 745	67	300	
		Laitier céréalier spécialisé	14	2 158	714	209	4 111 983	0	10	2	306	38	23	506 177	0	0	
		Laitier sociétaire	1	245	144	22	535 000	0	20	0	0	0	0	0	0	0	
Dominante polyculture	Céréalier quota limité	7	585	242	46	938 771	21	0	6	615	214	43	987 409	0	0		
	Céréalier laitier	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Exploitation Bovins allaitants	Dominante Elevage	Petit allaitant herbager	5	114	101	0	0	41	24	6	207	174	0	0	122	67	
		Allaitant herbager	3	195	180	0	0	147	120	1	42	39	0	0	50	0	
		Allaitant « intensif »	1	84	59	0	0	24	0	0	0	0	0	0	0	0	
	Dominante Polyculture – élevage	Petit allaitant céréalier	5	247	108	0	0	83	0	8	489	250	0	0	193	0	
		Allaitant céréalier	17	1 877	766	42	0	631	0	23	3 201	1 389	4	0	993	0	
		Allaitant céréalier de grande taille	26	5 469	1 507	82	0	1 417	60	19	5 371	1 556	16	0	1 362	150	
		Céréalier allaitant	17	2 331	340	26	0	329	0	15	2 303	423	0	0	368	102	
Dominante polyculture	Céréalier allaitant engraisseur	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
	Céréalier allaitant	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Exploitation ovine	Dominante Elevage	Petit ovin	2	61	28	0	0	0	190	2	65	32	0	0	0	182	
		Ovin herbager	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Exploitation polyculture	Dominante polyculture	Céréalier ovin	2	190	30	0	0	0	628	2	311	32	0	0	0	513	
		Petit céréalier	2	133	13	0	0	0	0	1	39	3	0	0	0	0	
	Céréalier sans cultures industrielles	2	108	10	0	0	0	0	7	600	111	0	0	46	0		
	Céréalier betteravier	9	1 918	71	31	0	0	0	16	2 820	103	0	0	56	0		
	Céréalier avec cultures industrielles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
	Betteravier céréalier	6	879	34	8	0	0	0	1	133	0	0	0	0	0		
	Céréalier diversifié « hors sol »	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
	Céréalier irrigant	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
	Total Zone			164	21 112	6 893	882	13 891 297	2 931	1 293	148	21 981	7 110	503	12 825 262	3 313	1 548

Annexe n° 3 :

Schéma simplifié de l'organisation de la production laitière

Deux outils industriels pour un bassin de 242 millions de litres de lait



Zone d'étude et extensions sur les vallées de l'Aisne et de l'Aire

VALLÉE DE L' AISNE

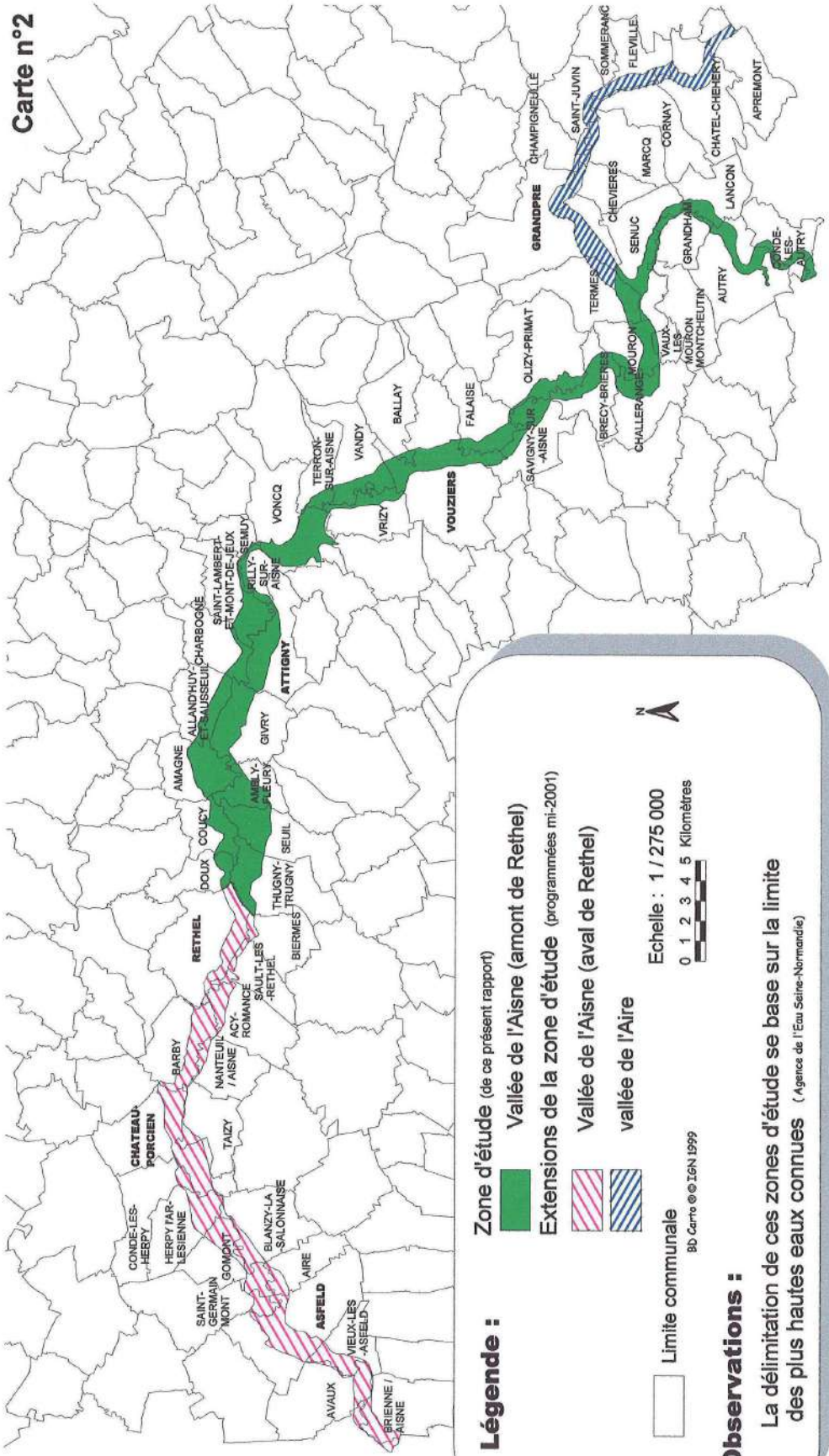
ETUDE AGRICOLE PREALABLE A LA REDACTION DU DOCOB SITE n°53



AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE




Septembre 2001



Annexe n°4 :

Annexe n°5 :

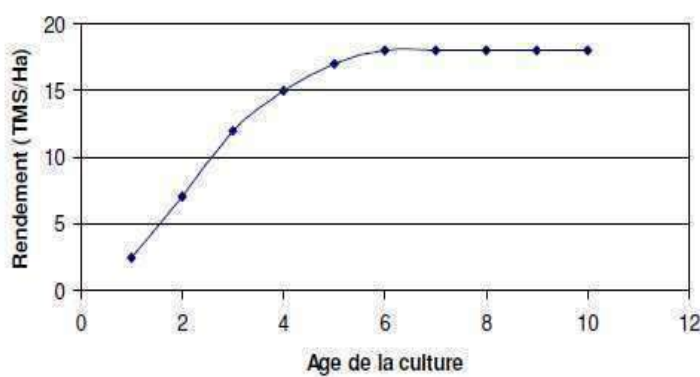
	<i>Fiche Technique :</i>	Version. 1.1 Septembre 2009
	MISCANTHUS	

1. / Caractéristiques de la plante :

Cette plante appelée aussi roseau de Chine est une graminée pérenne. Une fois l'implantation des rhizomes effectuée, la culture se développe pendant 2 à 3 années avant la première récolte. Par la suite, l'exploitation des parcelles peut être réalisée chaque année pendant une quinzaine d'années. Les rendements obtenus sur les cultures à maturité sont de l'ordre de 15 à 25 tonnes de matière sèche par hectare selon les caractéristiques pédologiques des parcelles et les conditions climatiques de l'année.

Pour le Miscanthus, la cinétique de développement attendue est la suivante :

En cas d'implantation difficile, le développement est susceptible de se trouver différé d'une année.



2. / Type de terres :

La plante s'adapte bien à de nombreux types de sols avec une préférence pour les terres riches en humus. Il faut toutefois éviter les parcelles présentant un risque d'hydromorphie, le miscanthus supportant mal l'eau stagnante.

3/ Parasitisme et adventices:

Si aucune maladie n'est actuellement identifiée, en revanche quelques ravageurs comme le taupin peuvent provoquer des dégâts sérieux sur les cultures en cours d'implantation. Quelques dégâts dus à la faune sauvage peuvent parfois survenir.

La maîtrise des adventices lors des deux premières années est impérative afin de limiter les phénomènes de concurrence pouvant limitant l'implantation de la culture. Un désherbage mécanique semble possible et le désherbage chimique est désormais autorisé (voir notre information du mois prochain). Pour la plantation, il est indispensable de disposer d'un sol exempt d'adventices, le Miscanthus étant sensible à la concurrence en démarrage.

Une fois la culture installée, le feuillage du miscanthus ainsi que les feuilles tombées au sol limitent naturellement le développement de plantes adventices.

Les graines produites par les plants de miscanthus sont stériles. La propagation de la plante est donc impossible, elle ne risque donc pas de se transformer en adventice des cultures traditionnelles.

4/ Préparation du sol :

La qualité de la préparation du sol est primordiale pour la réussite de la culture et une préparation profonde est nécessaire. Le sol doit être meuble, aéré et le lit de plantation doit avoir une profondeur de 15 à 18 cm. Un labour d'hiver est à prévoir avec une reprise en fin d'hiver afin de préparer les opérations de plantation.

5/ Plantation :

La plantation est réalisée mécaniquement avec des planteuses spécifiques sur une période s'étalant de début avril à début juin au plus tard.

La densité de plantation est comprise entre 18000 et 20000 pieds par hectare.

6. / Fertilisation :

L'impasse en fertilisation semble possible. Dans notre approche, nous estimons qu'un apport fertilisant correspondant aux exportations annuelles de la culture pourrait être nécessaire. Les besoins seront à définir en fonction des types de sols et des historiques de fertilisation.

7/ Mode de récolte :

Selon la distance parcelle/usine et en tenant compte des particularités parcellaires, la récolte pourra être réalisée de deux façons :

- Ensilage avec nos équipements de récolte type maïs.
- Fauche et pressage pour un transport et un stockage plus facile

La récolte est réalisée courant Février/Mars alors que les tiges sont sèches et que le feuillage est tombé au sol.


8/ Compte de résultat prévisionnel :

MISCANTHUS

CHARGES		Coût (€/Ha)	Coût Ha/an (/15 ans)		
Préparation de sol		130			
Fertilisation			70		
Entretien phytosanitaire		200			
Plantation (Prestation+Plants)		3000			
TOTAL (Hors FF)		3330			
Frais financiers (uniquement sur la plantation)		500			
TOTAL CHARGES		3830	325		
PRODUITS		Tonnage	Prix* (€/TMS)	Total	Produit annuel
Plaquettes		16	57	912	912
RESULTAT NET/Ha/An (€)					587

* Prix payé au producteur en 2009

Annexe n°6 :

	<i>Fiche Technique :</i>	Version. 1.1 Septembre 2009
	Taillis à Très Courtes Rotations de Saule (TTCR)	

1/ Caractéristiques de la plante :

Lors de l'implantation, plusieurs cultivars de saules sont utilisés en mélange afin de créer une certaine biodiversité au sein des parcelles. Les plants s'apparentent aux saules poussant naturellement au long de nos cours d'eau mais une sélection variétale a permis d'améliorer la productivité et aussi la résistance aux maladies telles que la rouille.

Le rendement obtenu par ce type de culture est de l'ordre de 6 à 12 tonnes de MS/Ha/an.

2/ Type de terres :

Les essais réalisés dans les Ardennes ont confirmé des difficultés d'implantation en terres blanches même si le saule est relativement peu exigeant vis-à-vis du sol. L'exigence en eau de la culture limitera son intérêt dans les terres séchantes ou superficielles. Les meilleurs rendements seront obtenus dans les sols profonds, bien pourvus en eau.

La plante peut tolérer des pH de l'ordre de 5.5.

3/ Parasitisme et adventices:

Mis à part des problèmes de rouille contre lesquels aucune intervention n'est possible, les saules ne présentent pas de sensibilité particulière aux maladies.

Les parasites susceptibles d'handicaper la croissance des saules sont notamment les pucerons qui se développent au niveau du bourgeon apical et limitent la croissance verticale des plants. Dans ce cas, un traitement insecticide peut s'imposer.

Par ailleurs des dégâts sérieux ont été occasionnés au cours des deux dernières années par un ravageur spécifique du saule : les chrysomèles bleues des osiers. Ce parasite provoque une défoliation mais n'entraîne pas la mort des plantes qui reprennent rapidement leur croissance végétative.

Lors de la phase d'installation, la concurrence des adventices peut nuire au développement des jeunes saules. Une fois la culture en place, la concurrence des adventices est limitée.

4/ Préparation du sol :

La préparation de sol est prépondérante pour la réussite de l'implantation. Un labour d'automne ou d'hiver est nécessaire (éventuellement précédé d'un sous-solage), puis une préparation de sol superficielle devra être réalisée afin de préparer un lit de terre fine d'une dizaine de centimètres de profondeur. De la qualité de cette préparation de sol dépendront la qualité de plantation et la vigueur de reprise de boutures. Sur un sol insuffisamment travaillé, les boutures risquent d'être mal positionnées et en présence d'agrégats grossiers, les racines risquent de dessécher, provoquant la mort du plant.

5/ Plantation :

La période favorable à la plantation s'étale de début Avril jusqu'au 15 Mai.

La plantation est réalisée mécaniquement avec une planteuse automatique à 4 ou 6 rangs. Les magasins d'approvisionnement des éléments planteurs sont approvisionnés par 2 opérateurs installés sur la machine.

La densité de plantation est de 13000 à 15000 plants par hectare.

6/ Fertilisation :

Les TTCR de saules sont peu exigeants en éléments nutritifs. Une impasse en fertilisation au cours de la première année d'implantation est réalisée afin de ne pas favoriser le développement des adventices. Les besoins limités seront à définir en fonction des types de sols et des historiques de fertilisation.

7/ Récolte :

La récolte peut être réalisée à l'ensileuse munie d'une tête de récolte spécifique. Avec cette technique, des plaquettes de 3 à 6cms sont obtenues.

La récolte est réalisée tous les 2 ou 3 ans en fonction du développement des saules.

8/ Compte de résultat prévisionnel :

TAILLIS A TRES COURTES ROTATIONS DE SAULES

CHARGES	Coût (€/Ha)	Coût Ha/an (/15 ans)
Préparation de sol	130	
Fertilisation	100	
Entretien phytosanitaire	150	
Plantation (Prestation+Plants)	1500	
TOTAL (Hors FF)	1880	
Frais financiers (uniquement sur la plantation)	250	
TOTAL CHARGES	2130	142

PRODUITS	Tonnage	Prix* (€/TMS)	Total	Produit annuel (rotation/3 ans)
Plaquettes	20	42	840	280

RESULTAT NET/Ha/An (€) **138**

* Prix payé au producteur en 2009

ANNEXE 6

PROJET DE TERRITOIRE MAET - 2011

REGION : Champagne-Ardenne

DEPARTEMENT DES ARDENNES

Programme régional agri-environnemental 2011

FICHE PR 2	DECLARATION D'INTENTION D'OPERATION TERRITORIALISEE (dispositif I)
-------------------	---

I – Contexte : 1) S'agit-il : d'une reconduction d'opération ?
 d'une opération nouvelle ?

2) S'agit-il : d'une opération DCE ?
 d'une opération Natura 2000 ?
 d'une ZAP ?

II – Dénomination du site : Prairies de la Vallée de l'Aisne – Site n°53

III – Caractéristiques :

1) Identification et localisation

Site identifié par l'administration sous le n° 53 « Prairies de la vallée de l'Aisne ». Ce site se situe dans la partie centrale de la vallée de l'Aisne, il est composé de deux secteurs géographiques distincts. Premier secteur de MOUZON à SEMUY et le second d'ALLAND'HUI et SAUSSEUIL à THUGNY TRUGNY. Ce site relève de la Directive Habitats.

21 communes et 2 Communautés de Communes sont concernées.

2) Références de l'opérateur responsable (+ autres partenaires associés) :

Opérateur : ADASEA des Ardennes + Chambre d'Agriculture

Partenaires associés : CPNCA + ReNard + LPO

3) Dispositif de territoire (DCE) ou DOCOB (N 2000) :

a) auteur :

b) validé le : DOCOB non validé (en voie de finalisation)

c) résumé des constats, des problématiques et des enjeux :

- maintien et restauration des prairies et pâtures
- maintien d'une mosaïque de pratiques agricoles
- favoriser les pratiques agricoles respectueuses de la biodiversité
- préserver les cours d'eau, les habitats aquatiques et les espèces associées

d) objectifs et mesures de protection- gestion recommandée :
Identiques à 2010 avec des compléments et/ou modifications en fonction du
DOCOB finalisé.

IV – MAET proposées ou envisagées : (une par couvert ou type d'habitat) :

code mesure	NOM ET CONTENU DE LA MESURE	EGAGEMENTS UNITAIRES UTILISES	montant TOTAL
HP3	gestion extensive des prairies pâturées avec ferti à 75UN	socle + Herbe 02	123 €
HP4	gestion extensive des prairies pâturées avec ferti à 55UN et chargement limité	socle + Herbe 02 + Herbe 01 + Herbe 04	205 €
HF3	gestion extensive des prairies fauchées avec ferti à 55UN dont maxi 30 UN minéral et fauche au 15 juin	socle + Herbe 01+ Herbe 02 + Herbe 06	190 €
HF2	gestion extensive des prairies fauchées sans ferti et fauche tardive au 10 juillet	socle + Herbe 01 + Herbe 02 + Herbe 03 + Herbe 06	322 €
HE1	Reconversion de terres arables en herbages extensifs et ferti à 115UN	socle + Herbe 02 + Couver 06	234 €
GC1	Gestion raisonnée des produits phyto hors herbicides	PHYTO 01 + PHYTO 06	70 €
GC2	Gestion raisonnée des produits phyto hors herbicides et de la fertilisation	PHYTO 01 + PHYTO 06 + FERTI 01	207 €
AU1	Création et entretien d'un couvert d'intérêt floristique ou faunistique	Couver 07	548 €

V – Objectif de souscription 2011 (pour MAET) : quantités ?

Continuité des opérations débutées en 2008.

200 ha de prairies engagés.

VI – Mesures associées (diagnostics ? formation en coûts induits ?)

Non

Oui : lesquelles ?

diagnostic d'exploitation + formations sur le raisonnement des pratiques de fertilisation et d'utilisation des produits phytosanitaires.

VII – Budget prévisionnel 2011 (pour 5 ans) :

200 000 € pour les MAE

20 000 € pour les coûts induits

Ce budget pourra être modifié en fonction des nouvelles mesures qui pourraient être proposées d'ici le printemps 2011.

VIII – Autres renseignements utiles :

ANNEXE 7

CAHIERS DES CHARGES DES CONTRATS NATURA 2000

sommaire :

- A32301P : Chantier lourd de restauration de milieux ouverts ou humides par débroussaillage
↳ source : Circulaire DNP/SDEN N°2007-3 DGFAR/SDER/C2007-5068 21 novembre 2007
- A32304R : Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts
↳ source : Circulaire du 30 juillet 2010
- A32305R : Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger
↳ source : Circulaire DNP/SDEN N°2007-3 DGFAR/SDER/C2007-5068 21 novembre 2007
- A32309P : Création ou rétablissement de mares
↳ source : Circulaire DNP/SDEN N°2007-3 DGFAR/SDER/C2007-5068 21 novembre 2007
- A32309R : Entretien de mares
↳ source : Circulaire DNP/SDEN N°2007-3 DGFAR/SDER/C2007-5068 21 novembre 2007
- A32311P : Restauration de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles
↳ source : Circulaire DNP/SDEN N°2007-3 DGFAR/SDER/C2007-5068 21 novembre 2007
- A32311R : Entretien de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles
↳ source : Circulaire DNP/SDEN N°2007-3 DGFAR/SDER/C2007-5068 21 novembre 2007
- A32312PR : Curage locaux et entretien des canaux et fossés dans les zones humides
↳ source : Circulaire DNP/SDEN N°2007-3 DGFAR/SDER/C2007-5068 21 novembre 2007
- A32319P : Restauration de frayères
↳ source : Circulaire DNP/SDEN N°2007-3 DGFAR/SDER/C2007-5068 21 novembre 2007
- F22706 : Chantier d'entretien et de restauration des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles
↳ source : Circulaire du 16 novembre 2010

A32301P - Chantier lourd de restauration de milieux ouverts ou humides par débroussaillage

- Objectif de l'action :

Cette action vise l'ouverture de surfaces abandonnées par l'agriculture et moyennement à fortement embroussaillées, et celles de zones humides et landes envahies par les ligneux. Elle est réalisée au profit des espèces ou habitats justifiant la désignation d'un site, et couvre les travaux permettant le maintien de leur fonctionnalité écologique.

Elle s'applique aux surfaces moyennement à fortement embroussaillées.

- Conditions particulières d'éligibilité :

Les modalités de gestion après le chantier d'ouverture doivent être établies au moment de la signature du contrat : elles doivent être inscrites dans le contrat, en engagement rémunéré ou en engagement non rémunéré.

- Actions complémentaires : Cette action est complémentaire des actions d'entretien des milieux ouverts (A32303P, A32303E A32304P, A32305P).
- Engagements :

Engagements non rémunérés	<ul style="list-style-type: none">- Respect des périodes d'autorisation des travaux- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire) <p><u>Pour les zones humides :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Pas de retournement- Pas de mise en culture, de semis ou de plantation de végétaux- Ne pas assécher, imperméabiliser, remblayer ou mettre en eau- Ne pas fertiliser, ni amender, ni utiliser de produits phytosanitaires si cela n'a pas été prévu dans le Docob
Engagements rémunérés	<ul style="list-style-type: none">- Bûcheronnage, coupe d'arbres, abattage des végétaux ligneux- Dévitalisation par annellation- Dessouchage- Rabotage des souches- Enlèvement des souches et grumes hors de la parcelle (le procédé de débardage sera choisi pour être le moins perturbant possible pour les espèces et habitats visés par le contrat)- Débroussaillage, gyrobroyage, fauche, avec exportation des produits de la coupe- Broyage au sol et nettoyage du sol, exportation des produits- Arrasage des tourradons- Frais de mise en décharge- Etudes et frais d'expert- Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur

- Points de contrôle minima associés

- Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire)
- Comparaison de l'état initial et post-travaux des surfaces (photographies, orthophotos, ...)
- Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des surfaces travaillées
- Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente

- Liste indicative d'habitats et d'espèces prioritairement concernés par l'action :

Habitat(s) :

4010, Landes humides atlantiques septentrionales à *Erica tetralix* - 4020, Landes humides atlantiques tempérées à *Erica ciliaris* et *Erica tetralix* - 4030, Landes sèches européennes - 5130, Formations à *Juniperus communis* sur landes ou pelouses calcaires - 6120, Pelouses calcaires de sables xériques - 6210, Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (*Festuco-Brometalia*)(*sites d'orchidées remarquables) - 6410, Prairies à *Molinia* sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (*Molinion caeruleae*) - 6510, Prairies maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*) - 7110, Tourbières hautes actives - 7120, Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle - 7130, Tourbières de couverture (* pour les tourbières actives) - 7140, Tourbières de transition et tremblantes - 7150, Dépressions sur substrats tourbeux du *Rhynchosporion* - 7210, Marais calcaires à *Cladium mariscus* et espèces du *Caricion davallianae* - 7230, Tourbières basses alcalines - 7240, Formations pionnières alpines du *Caricion bicoloris-atrofuscae* - 8230, Roches siliceuses avec végétation pionnière du *Sedo-Scleranthion* ou du *Sedo albi-Veronicion dillenii* - 91D0, Tourbières boisées

Espèce (s) :

1074, *Eriogaster catax* - 1298, *Vipera ursinii* - 1302, *Rhinolophus mehelyi* - 1303, *Rhinolophus hipposideros* - 1304, *Rhinolophus ferrumequinum* - 1307, *Myotis blythii* - A021, *Botaurus stellaris* - A022, *Ixobrychus minutus* - A074, *Milvus milvus* - A080, *Circaetus gallicus* - A081, *Circus aeruginosus* - A082, *Circus cyaneus* - A084, *Circus pygargus* - A093, *Hieraaetus fasciatus* - A120, *Porzana parva* - A122, *Crex crex* - A133, *Burhinus oedipnemos* - A151, *Philomachus pugnax* - A224, *Caprimulgus europaeus* - A243, *Calandrella brachydactyla* - A245, *Galerida theklae* - A246, *Lullula arborea* - A255, *Anthus campestris* - A272, *Luscinia svecica* - A302, *Sylvia undata* - A338, *Lanius collurio* - A379, *Emberiza hortulana* - A409, *Tetrao tetrix tetrix* - A412, *Alectoris graeca saxatilis*

A32304R - Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts

- Objectifs de l'action :

L'action vise à mettre en place une fauche pour l'entretien des milieux ouverts hors d'une pratique agricole. Cette fauche peut être nécessaire pour maintenir une grande diversité biologique dans les prairies naturelles, comme le rappellent les cahiers d'habitats agropastoraux. Cette pratique de gestion peut être mise en œuvre autant de fois qu'il est jugé nécessaire par le Docob au cours du contrat (fauche annuelle, triennale, ...). Les fauches mécaniques et manuelles sont éligibles dans le cadre de cette action.

- Conditions particulières d'éligibilité :

Les agriculteurs ne sont pas éligibles à cette action (ils peuvent par contre être prestataires de services pour le contractant).

- Actions complémentaires :

Cette action est complémentaire des actions d'ouverture de milieux (A32301P et A32302P)

- Engagements :

Engagements non rémunérés	<ul style="list-style-type: none">- Période d'autorisation de fauche- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)
Engagements rémunérés	<ul style="list-style-type: none">- Fauche manuelle ou mécanique- Défeutrage (enlèvement de biomasse en décomposition au sol)- Conditionnement- Transport des matériaux évacués- Frais de mise en décharge- Etudes et frais d'expert- Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur

- Points de contrôle minima associés :

- Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire)
- Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des surfaces
- Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente

- Liste indicative d'habitats et d'espèces prioritairement concernés par l'action :

Habitat(s) :

1340, Prés salés intérieurs - 1410, Prés salés méditerranéens (*Juncetalia maritimi*) - 2330, Dunes intérieures avec pelouses ouvertes à *Corynephorus* et *Agrostis* - 3150, Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou Hydrocharition - 4020, Landes humides atlantiques tempérées à *Erica ciliaris* et *Erica tetralix* - 4030, Landes sèches européennes - 5130, Formations à *Juniperus communis* sur landes ou pelouses calcaires - 6110, Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles du Alysso-Sedion albi - 6120, Pelouses calcaires de sables xériques - 6210, Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (*Festuco-Brometalia*)(*sites d'orchidées remarquables) - 6230, Formations herbeuses à *Nardus*, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale) - 6410, Prairies à *Molinia* sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (*Molinion caeruleae*) - 6420, Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes du *Molinio-Holoschoenion* - 6430, Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin - 6440, Prairies alluviales inondables du *Cnidion dubii* - 6510, Prairies maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*) - 6520, Prairies de fauche de montagne - 7110, Tourbières hautes actives - 7120,

Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle - 7150, Dépressions sur substrats tourbeux du Rhynchosporion - 7210, Marais calcaires à *Cladium mariscus* et espèces du Caricion *davallianae* - 7220, Sources pétrifiantes avec formation de travertins (Cratoneurion) - 7230, Tourbières basses alcalines

Espèce (s) :

1052, *Euphydryas maturna* - 1059, *Maculinea teleius* - 1061, *Maculinea nausithous* - 1071, *Coenonympha oedippus* - 1303, *Rhinolophus hipposideros* - 1304, *Rhinolophus ferrumequinum* - 1307, *Myotis blythii* - 1324, *Myotis myotis* - 1618, *Thorella verticillatinundata* - 1758, *Ligularia sibirica* - 1831, *Luronium natans* - A021, *Botaurus stellaris* - A031, *Ciconia ciconia* - A080, *Circaetus gallicus* - A081, *Circus aeruginosus* - A082, *Circus cyaneus* - A084, *Circus pygargus* - A119, *Porzana porzana* - A122, *Crex crex* - A140, *Pluvialis apricaria* - A151, *Philomachus pugnax* - A196, *Chlidonias hybridus* - A197, *Chlidonias niger* - A205, *Pterocles alchata* - A222, *Asio flammeus* - A246, *Lullula arborea* - A255, *Anthus campestris* - A272, *Luscinia svecica* - A294, *Acrocephalus paludicola* - A302, *Sylvia undata* - A338, *Lanius collurio* - A409, *Tetrao tetrix tetrix*

A32305R - Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger

- Objectifs de l'action :

Lorsque l'embroussaillage d'une surface est limité, cette action peut s'appliquer afin de limiter ou de contrôler la croissance de certaines tâches arbustives, ou pour réaliser un broyage ou un gyrobroyage d'entretien sur des zones de refus ou pour certains végétaux particuliers (comme la fougère aigle, la callune, la molinie ou les genêts par exemple).

- Actions complémentaires :

Cette action est complémentaire des actions d'ouverture de milieux (A32301P et A32302P)

- Engagements :

Engagements non rémunérés	<ul style="list-style-type: none">- Période d'autorisation des travaux- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)
Engagements rémunérés	<ul style="list-style-type: none">- Tronçonnage et bûcheronnage légers- Enlèvement des souches et grumes hors de la parcelle (le procédé de débardage sera choisi pour être le moins perturbant possible pour les espèces et habitats visés par le contrat)- Lutte contre les accrus forestières, suppression des rejets ligneux- Débroussaillage, gyrobroyage, fauche avec exportation des produits de la coupe- Broyage au sol et nettoyage du sol, exportation des produits- Arrasage des tourradons- Frais de mise en décharge- Etudes et frais d'expert- Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur

- Points de contrôle minima associés :

- Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire)
- Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des surfaces
- Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente

- Liste indicative d'habitats et d'espèces prioritairement concernés par l'action :

Habitat(s) :

1340, Prés salés intérieurs - 4010, Landes humides atlantiques septentrionales à *Erica tetralix* - 4020, Landes humides atlantiques tempérées à *Erica ciliaris* et *Erica tetralix* - 4030, Landes sèches européennes - 5130, Formations à *Juniperus communis* sur landes ou pelouses calcaires - 5330, Fourrés thermoméditerranéens et pré-désertiques - 6210, Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (*Festuco-Brometalia*)(*sites d'orchidées remarquables) - 6220, Parcours substeppeux de graminées et annuelles du Thero-Brachypodietea - 6230, Formations herbeuses à *Nardus*, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale) - 6410, Prairies à *Molinia* sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (*Molinion caeruleae*) - 6420, Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes du *Molinio-Holoschoenion* - 6510, Prairies maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*) - 6520, Prairies de fauche de montagne - 7150, Dépressions sur substrats tourbeux du *Rhynchosporion* - 7220, Sources pétrifiantes avec formation de travertins (*Cratoneurion*)

Espèce (s) :

1052, *Euphydryas maturna* - 1298, *Vipera ursinii* - 1302, *Rhinolophus mehelyi* - 1303, *Rhinolophus hipposideros* - 1304, *Rhinolophus ferrumequinum* - 1307, *Myotis blythii* - A074, *Milvus milvus* - A080, *Circaetus gallicus* - A081, *Circus aeruginosus* - A082, *Circus cyaneus* - A084, *Circus pygargus* - A224, *Caprimulgus europaeus* - A246, *Lullula arborea* - A302, *Sylvia undata* - A338, *Lanius collurio* - A379, *Emberiza hortulana*

A32309P - Création ou rétablissement de mares

- Objectifs de l'action :

L'action concerne le rétablissement ou la création de mares au profit des espèces ou habitats ayant justifié la désignation d'un site, ainsi que les travaux permettant le maintien de leur fonctionnalité écologique. Par fonctionnalité écologique on entend la fonctionnalité écosystémique d'une mare en elle-même, ou son insertion dans un réseau de mare cohérent pour une population d'espèce.

Les travaux pour le rétablissement d'une mare peuvent viser des habitats d'eaux douces dormantes ou les espèces d'intérêt communautaire dépendantes de l'existence des mares. Cette action permet de maintenir ou de développer un maillage de mares compatible avec des échanges intra-populationnels (quelques centaines de mètres entre deux mares proches) des espèces dépendantes de mares ou d'autres milieux équivalents.

- Articulation des actions :

Pour les mares infraforestières, il convient de mobiliser l'action F22702.

- Conditions particulières d'éligibilité :

- L'action vise la création de mare, le rétablissement de mare ou les travaux ponctuels sur une mare. Il est cependant rappelé que d'une manière générale la **création pure** d'habitats n'est pas une priorité.
- Lors de la définition des travaux, le bénéficiaire veillera à l'atteinte des objectifs locaux de rétablissement du bon état écologique des eaux dans le respect des documents de planification de la politique d'eau. A ce titre, la mare ne doit pas être en communication avec un ruisseau, et d'une taille inférieure à 1000 m².
- La présence d'eau permanente peut être exigée dans le cahier des charges en fonction des conditions géologiques et climatiques locales, des espèces ou habitats considérés et des modalités de contrôle prévues.

- Éléments à préciser dans le Docob :

- La taille minimale d'une mare **peut utilement être définie dans le DOCOB.**

- Engagements :

Engagements non rémunérés	<ul style="list-style-type: none">- Période d'autorisation des travaux (hors période de reproduction des batraciens)- Ne pas entreposer de sel à proximité de la mare- Interdiction d'utilisation de procédés chimiques en cas de lutte contre les nuisibles- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)
Engagements rémunérés	<ul style="list-style-type: none">- Profilage des berges en pente douce- Désenvasement, curage et gestion des produits de curage- Colmatage- Débroussaillage et dégagement des abords- Faucardage de la végétation aquatique- Végétalisation (avec des espèces indigènes)- Entretien nécessaire au bon fonctionnement de la mare- Enlèvement manuel des végétaux ligneux- Dévitalisation par annellation- Exportation des végétaux- Etudes et frais d'expert- Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur

- Points de contrôle minima associés :

- Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire)

Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges avec l'état de la mare
Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente

- Liste indicative d'habitats et d'espèces prioritairement concernés par l'action :

Habitat(s) :

3120, Eaux oligotrophes très peu minéralisées sur sols généralement sableux de l'ouest méditerranéen à *Isoetes* spp. - 3140, Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à *Chara* spp. - 3150, Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou Hydrocharition - 3160, Lacs et mares dystrophes naturels - 3170, Mares temporaires méditerranéennes

Espèce (s) :

1037, *Ophiogomphus cecilia* - 1042, *Leucorrhinia pectoralis* - 1044, *Coenagrion mercuriale* - 1092
Austropotamobius pallipes - 1166, *Triturus cristatus* - 1190, *Discoglossus sardus* - 1193, *Bombina variegata* -
1391, *Riella helicophylla* - 1428, *Marsilea quadrifolia* - 1429, *Marsilea strigosa* - 1831, *Luronium natans* - A121,
Porzana pusilla - A229, *Alcedo atthis*

A32309R - Entretien de mares

- Objectifs de l'action :

L'action concerne l'entretien de mares permettant le maintien de leur fonctionnalité écologique. Par fonctionnalité écologique on entend la fonctionnalité écosystémique d'une mare en elle-même, ou son insertion dans un réseau de mare cohérent pour une population d'espèce.

L'entretien d'une mare peut viser des habitats d'eaux douces dormantes ou les espèces d'intérêt communautaire dépendantes de l'existence des mares. Cette action permet de maintenir un maillage de mares compatible avec des échanges intra-populationnels (quelques centaines de mètres entre deux mares proches) des espèces dépendantes de mares ou d'autres milieux équivalents.

- Articulation de l'action avec les actions forestières :

Pour les mares infraforestières, il convient de mobiliser l'action F22702.

- Actions complémentaires :

A32309P, A32310R, A32323P

- Conditions particulières d'éligibilité :

- Lors de la définition des travaux, le bénéficiaire veillera à l'atteinte des objectifs locaux de rétablissement du bon état écologique des eaux dans le respect des documents de planification de la politique d'eau. A ce titre, la mare ne doit pas être en communication avec un ruisseau, et d'une taille inférieure à 1000 m². La présence d'eau permanente peut être exigée dans le cahier des charges en fonction des conditions géologiques et climatiques locales, des espèces ou habitats considérés et des modalités de contrôle prévues.

- Éléments à préciser dans le Docob :

- La taille minimale des mares peut être utilement **définie dans le DOCOB.**

- Engagements

Engagements non rémunérés	<ul style="list-style-type: none">- Période d'autorisation des travaux (hors période de reproduction des batraciens)- Ne pas entreposer de sel à proximité de la mare- Interdiction d'utilisation de procédés chimiques en cas de lutte contre les nuisibles- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)
Engagements rémunérés	<ul style="list-style-type: none">- Débroussaillage d'entretien et dégagement des abords- Faucardage de la végétation aquatique- Entretien nécessaire au bon fonctionnement de la mare- Exportation des végétaux- Enlèvement des macro-déchets- Etudes et frais d'expert- Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur

- Points de contrôle minima associés :

- Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire)
- Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges avec l'état de la mare
- Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente

- Liste indicative d'habitats et d'espèces prioritairement concernés par l'action :

Habitat(s) :

3120, Eaux oligotrophes très peu minéralisées sur sols généralement sableux de l'ouest méditerranéen à *Isoetes* spp. - 3140, Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à *Chara* spp. - 3150, Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou Hydrocharition - 3160, Lacs et mares dystrophes naturels - 3170, Mares temporaires méditerranéennes

Espèce (s) :

1037, *Ophiogomphus cecilia* - 1042, *Leucorrhinia pectoralis* - 1044, *Coenagrion mercuriale* - 1092 *Austropotamobius pallipes* - 1166, *Triturus cristatus* - 1190, *Discoglossus sardus* - 1193, *Bombina variegata* - 1391, *Riella helicophylla* - 1428, *Marsilea quadrifolia* - 1429, *Marsilea strigosa* - 1831, *Luronium natans* - A121, *Porzana pusilla* - A229, *Alcedo atthis*

A32311P - Restauration de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles

- Objectifs de l'action :

L'action vise la restauration des ripisylves et de la végétation des berges des cours d'eau mais aussi celles des lacs et étangs, avec en complément l'enlèvement raisonné des embâcles.

Au titre de Natura 2000, la gestion de la végétation des berges est utile à divers titres :

- L'éclaircissement d'un cours d'eau est un paramètre important pour la qualité des habitats piscicoles en particulier pour le saumon ;
- La ripisylve constitue un milieu de prédilection pour certains mammifères comme le Vison d'Europe, le Castor ou la Loutre ;
- Les digues et levées bordant les milieux aquatiques constituent souvent des sites de nidification et des zones refuges pour plusieurs espèces d'oiseaux ;
- La ripisylve comprend des habitats associés comme la mégaphorbiaie visée par la directive habitat ;
- La ripisylve, les digues et les levées constituent un corridor écologique, élément visé par la directive habitat.

- Actions complémentaires :

- A32310E, A32311E, A32312I et E, A32324

- Articulation des actions :

En milieux forestiers, il convient de mobiliser la mesure F22706.

- Conditions particulières d'éligibilité :

- Il est rappelé les dispositions précisées en fiche 6 , à savoir qu'il convient de privilégier des interventions collectives à l'échelle des cours d'eau et de recourir aux financements développées à cette fin dans les programmes d'interventions des agences de l'eau et des collectivités territoriales.
- Dans le cas de travaux annexes de restauration du fonctionnement hydraulique, les opérations sont éligibles tant que les coûts correspondants ne dépassent pas 1/3 du devis global.
- Dans les situations où il y a un besoin de restauration fort à l'échelle nationale pour l'espèce ou l'habitat considéré, les plantations peuvent être réalisées en dernier recours, c'est-à-dire si les espèces forestières présentes n'ont pas de dynamique de régénération spontanée avérée après un **délaï précisé dans le DOCOB** et qui sera au minimum de 5 ans après l'ouverture du peuplement(ce qui peut nécessiter un avenant ou un nouveau contrat).
- Pour ces **plantations**, la liste des essences arborées acceptées (notamment les essences possibles en situation monospécifique comme l'aulne, par exemple), ainsi que les modalités de plantation (apports ponctuels ou en plein), les densités initiales et finales sont **fixées dans le DOCOB**.

- Eléments à préciser dans le Docob :

Essences à utiliser dans le cas d'une reconstitution des peuplements

- Engagements :

Engagements non rémunérés	<ul style="list-style-type: none">- Période d'autorisation des travaux- Interdiction de paillage plastique- Utilisation de matériel n'éclatant pas les branches- Absence de traitement phytosanitaire, sauf traitement localisé conforme à un arrêté préfectoral de lutte contre certains nuisibles (cas des chenilles)- Le bénéficiaire prend l'engagement de préserver les arbustes du sous-bois et de ne pas couper les lianes (hormis celles qui grimpent sur de jeunes plants sélectionnés pour l'avenir).- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)
	<ul style="list-style-type: none">- <u>Ouverture à proximité du cours d'eau :</u><ul style="list-style-type: none">▪ Coupe de bois▪ Désouchage▪ Dévitalisation par annellation▪ Débroussaillage, fauche gyrobroyage avec exportation des produits de la coupe▪ Broyage au sol et nettoyage du sol

Engagements rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Précautions particulières liées au milieu lorsqu'elles sont nécessaires :</u> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Brûlage (dans la mesure où les rémanents sont trop volumineux pour leur maintien et leur dispersion au sol et où le brûlage s'effectue sur les places spécialement aménagées. Toute utilisation d'huiles ou de pneus pour les mises à feu est proscrite.) ▪ Enlèvement et le transfert des produits de coupe vers un lieu de stockage. Le procédé de débardage sera choisi pour être le moins perturbant possible pour les habitats et espèces visées par le contrat. - <u>Reconstitution du peuplement de bord de cours d'eau :</u> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Plantation, bouturage ▪ Dégagements ▪ Protections individuelles - Enlèvement manuel ou mécanique des embâcles et exportation des produits - Travaux annexes de restauration du fonctionnement hydraulique (ex : comblement de drain, ...), - Etudes et frais d'expert - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur
-----------------------	--

- Points de contrôle minima associés :
 - Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés en régie)
 - Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des surfaces
 - Vérification de la cohérence des factures ou des pièces de valeur probante équivalente
- Liste indicative d'habitats et d'espèces prioritairement concernés par l'action :

Habitat(s) :

3120, Eaux oligotrophes très peu minéralisées sur sols généralement sableux de l'ouest méditerranéen à *Isoetes* spp. - 3140, Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à *Chara* spp. - 3150, Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou Hydrocharition - 3220, Rivières alpines avec végétation ripicole herbacée - 3230, Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à *Myricaria germanica* - 3240, Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à *Salix elaeagnos* - 3250, Rivières permanentes méditerranéennes à *Glaucium flavum* - 3260, Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du *Ranunculion fluitantis* et du *Callitriche-Batrachion* - 3270, Rivières avec berges vaseuses avec végétation du *Chenopodion rubri p.p.* et du *Bidention p.p.* - 3280, Rivières permanentes méditerranéennes du *Paspalo-Agrostidion* avec rideaux boisés riverains à *Salix* et *Populus alba* - 3290, Rivières intermittentes méditerranéennes du *Paspalo-Agrostidion* - 6430, Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin - 91E0, Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion*, *Alnion incanae*, *Salicion albae*) - 92A0, Forêts-galeries à *Salix alba* et *Populus alba*

Espèce (s) :

1041, *Oxygastra curtisii* - 1044, *Coenagrion mercuriale* - 1095, *Petromyzon marinus* - 1096, *Lampetra planeri* - 1099, *Lampetra fluviatilis* - 1102, *Alosa alosa* - 1106, *Salmo salar* - 1131, *Leuciscus souffia* - 1134, *Rhodeus sericeus amarus* - 1138, *Barbus meridionalis* - 1163, *Cottus gobio* - 1355, *Lutra lutra* - 1356, *Mustela lutreola* - 1831, *Lurionium natans* - A229, *Alcedo atthis*

A32311R - Entretien de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles

- Objectifs de l'action :

L'action vise l'entretien des ripisylves et de la végétation des berges des cours d'eau mais aussi celles des lacs et étangs, avec en complément l'enlèvement raisonné des embâcles lorsque plusieurs campagnes d'interventions au cours du contrat sont nécessaires.

- Actions complémentaires :

- A 32310E, A32311P, A32312P et R, A32323P

- Articulation des actions :

En milieux forestiers, il convient de mobiliser la mesure F22706.

- Conditions particulières d'éligibilité :

- Il est rappelé les dispositions précisées en fiche 6, à savoir qu'il convient de privilégier des interventions collectives à l'échelle des cours d'eau et de recourir aux financements développées à cette fin dans les programmes d'interventions des agences de l'eau et des collectivités territoriales.

- Engagements :

Engagements non rémunérés	<ul style="list-style-type: none">- Période d'autorisation des travaux- Utilisation de matériel n'éclatant pas les branches- Absence de traitement phytosanitaire, sauf traitement localisé conforme à un arrêté préfectoral de lutte contre certains nuisibles (cas des chenilles)- Le bénéficiaire prend l'engagement de préserver les arbustes du sous-bois et de ne pas couper les lianes (hormis celles qui grimpent sur de jeunes plants sélectionnés pour l'avenir).- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)
Engagements rémunérés	<ul style="list-style-type: none">- Taille des arbres constituant la ripisylve,- Débroussaillage, fauche, gyrobroyage et faucardage d'entretien avec exportation des produits de la coupe- Broyage au sol et nettoyage du sol- <u>Précautions particulières liées au milieu lorsqu'elles sont nécessaires :</u><ul style="list-style-type: none">▪ Brûlage (le brûlage des rémanents n'est autorisé que dans la mesure où ils sont trop volumineux pour leur maintien et leur dispersion au sol et où il s'effectue sur les places spécialement aménagées. Toute utilisation d'huiles ou de pneus pour les mises à feu est absolument à proscrire.)▪ Enlèvement et le transfert des produits de coupe vers un lieu de stockage. Le procédé de débardage sera choisi pour être le moins perturbant possible pour les habitats et espèces visées par le contrat- Enlèvement manuel ou mécanique des embâcles et exportation des produits- Etudes et frais d'expert- Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur

- Points de contrôle minima associés :

- Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés en régie)
- Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des surfaces
- Vérification de la cohérence des factures ou des pièces de valeur probante équivalente

- Liste indicative d'habitats et d'espèces prioritairement concernés par l'action :

Habitat(s) :

3120, Eaux oligotrophes très peu minéralisées sur sols généralement sableux de l'ouest méditerranéen à *Isoetes* spp. - 3140, Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à *Chara* spp. - 3150, Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou Hydrocharition - 3220, Rivières alpines avec végétation ripicole herbacée - 3230, Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à *Myricaria germanica* - 3240, Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à *Salix elaeagnos* - 3250, Rivières permanentes méditerranéennes à *Glaucium flavum* - 3260, Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitriche-Batrachion - 3270, Rivières avec berges vaseuses avec végétation du Chenopodion rubri p.p. et du Bidention p.p. - 3280, Rivières permanentes méditerranéennes du Paspalo-Agrostidion avec rideaux boisés riverains à *Salix* et *Populus alba* - 3290, Rivières intermittentes méditerranéennes du Paspalo-Agrostidion - 6430, Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin - 91E0, Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion*, *Alnion incanae*, *Salicion albae*) - 92A0, Forêts-galeries à *Salix alba* et *Populus alba*

Espèce (s) :

1041, *Oxygastra curtisii* - 1044, *Coenagrion mercuriale* - 1095, *Petromyzon marinus* - 1096, *Lampetra planeri* - 1099, *Lampetra fluviatilis* - 1102, *Alosa alosa* - 1106, *Salmo salar* - 1131, *Leuciscus souffia* - 1134, *Rhodeus sericeus amarus* - 1138, *Barbus meridionalis* - 1163, *Cottus gobio* - 1355, *Lutra lutra* - 1356, *Mustela lutreola* - 1831, *Lurionium natans* - A229, *Alcedo atthis*

A32312P et R - Curage locaux et entretien des canaux et fossés dans les zones humides

- Objectifs de l'action :

Les fossés et les rus constituent des habitats pour certaines espèces, hébergent des habitats d'intérêt communautaire ou jouent un rôle dans le fonctionnement hydraulique des zones humides. L'action vise le curage des canaux et fossés que l'on trouve dans les zones humides, voire des anciennes fosses d'extraction de tourbes par exemple. L'entretien de ces éléments pourra être mené au travers des autres actions Natura 2000.

- Actions complémentaires :

A32301P, A32304R, A32305R, A32310R, A32311P et R

- Conditions particulières d'éligibilité :

- Cf dispositions générales rappelées fiche 6

- Engagements:

Engagements non rémunérés	<ul style="list-style-type: none">- Période d'autorisation des travaux- Le curage doit viser le maintien de berges avec une pente de moins de 60 %- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)
Engagements rémunérés	<ul style="list-style-type: none">- Curage manuel ou mécanique- Evacuation ou régilage des matériaux- Etudes et frais d'expert- Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur

- Points de contrôle minima associés :

- Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire)
- Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des canaux ou fossés
- Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente

- Liste indicative d'habitats et d'espèces prioritairement concernés par l'action :

Habitat(s) :

3120, *Eaux oligotrophes très peu minéralisées sur sols généralement sableux de l'ouest méditerranéen à Isoetes spp.* - 3140, *Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp.* - 3150, *Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou Hydrocharition*

D'autres habitats peuvent être indirectement visés lorsque le curage a pour but de restaurer les milieux comme les milieux tourbeux.

Espèce (s) :

1041, *Oxygastra curtisii* - 1095, *Petromyzon marinus* - 1096, *Lampetra planeri* - 1099, *Lampetra fluviatilis* - 1102, *Alosa alosa* - 1103, *Alosa fallax* - 1134, *Rhodeus sericeus amarus* - 1220, *Emys orbicularis* - 1355, *Lutra lutra* - 1356, *Mustela lutreola* - 1831, *Lurionium natans* - A021, *Botaurus stellaris* - A119, *Porzana porzana*

A32319P - Restauration de frayères

- Objectifs de l'action

Les frayères des cours d'eau rapides sur graviers sont parfois dégradées ou absentes et méritent d'être restaurées et entretenues. Le colmatage du substrat est préjudiciable, les éléments fins réduisant la percolation et donc l'apport d'oxygène aux œufs ou aux jeunes alevins.

- Conditions particulières d'éligibilité :

Il est rappelé les dispositions précisées en fiche 6, à savoir qu'il convient de privilégier des interventions collectives à l'échelle des bassins versants et de recourir aux financements développées à cette fin dans les programmes d'intervention des agences de l'eau et des collectivités territoriales.

- Engagements :

Engagements non rémunérés	- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)
Engagements rémunérés	- Restauration de zones de frayères - Curage locaux - Achat et régalage de matériaux - Etudes et frais d'expert - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur

- Points de contrôle minima associés :

- Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire)
- Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les aménagements réalisés
- Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente

- Liste indicative d'habitats et d'espèces prioritairement concernés par l'action :

Habitat(s) :

3260, Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du *Ranunculion fluitantis* et du *Callitricho-Batrachion*

Espèce (s) :

1029, *Margaritifera margaritifera* - 1092, *Austropotamobius pallipes* - 1095, *Petromyzon marinus* - 1096, *Lampetra planeri* - 1099, *Lampetra fluviatilis* - 1102, *Alosa alosa* - 1103, *Alosa fallax* - 1106, *Salmo salar* - 1108, *Salmo macrostigma* - 1162, *Cottus pettiti* - 1163, *Cottus gobio*

Chantier d'entretien et de restauration des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles

F22706

OBJECTIFS POURSUIVIS

Objectifs	L'action concerne les investissements pour la réhabilitation ou la création de ripisylves et de forêts alluviales dans le but d'améliorer le statut de conservation des espèces des directives communautaires ou la représentativité et la naturalité des habitats de la directive, y compris des investissements mineurs dans le domaine hydraulique , indispensables pour atteindre l'objectif recherché. Il s'agit d'améliorer les boisements en place ou de constituer des boisements feuillus au bénéfice des espèces et habitats visés par la mesure. La mesure est particulièrement adaptée pour reconstituer des boisements ou des corridors cohérents à partir d'éléments fractionnés.
Habitats ciblés (liste indicative)	91F0, Forêts mixtes à <i>Quercus robur</i> , <i>Ulmus laevis</i> , <i>Ulmus minor</i> , <i>Fraxinus excelsior</i> ou <i>Fraxinus angustifolia</i> , <i>riveraines des grands fleuves (Ulmion minoris)</i> 91E0, Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)
Espèces ciblées (liste indicative)	1426 <i>Woodwardia radicans</i> <i>Woodwardia radicans</i> 1303 <i>Rhinolophus hipposideros</i> <i>Petit rhinolophe</i> 1087 <i>Rosalia alpina</i> <i>Rosalie des Alpes</i> 1337 <i>Castor fiber</i> <i>Castor d'Europe</i> 1355 <i>Lutra lutra</i> <i>Loutre d'Europe</i> 1356 <i>Mustela lutreola</i> <i>Vison d'Europe</i> 1052 <i>Hypodryas maturna</i> <i>Damier du frêne</i> A023 <i>Nycticorax nycticorax</i> <i>Bihoreau gris</i>

CONDITIONS D'ELIGIBILITE

Conditions générales d'éligibilité	<ul style="list-style-type: none"> - Il convient de privilégier des interventions collectives à l'échelle du cours d'eau s'intégrant dans les documents de planification locale de la politique de l'eau et de recourir aux financements développés à cette fin dans les programmes d'interventions des agences de l'eau et des collectivités territoriales. - Les coupes destinées à éclairer le milieu, ainsi que les menus travaux permettant d'accompagner le renouvellement du peuplement peuvent être financés lorsqu'il sont nécessaires pour la pérennité d'un habitat ou d'une espèce déterminée. - L'enlèvement et le transfert des produits de coupe vers un lieu de stockage sûr sont éligibles lorsque, dans le cas d'une coupe d'arbres, le fait de laisser les bois sur place représente un danger réel pour le milieu (risque de destruction d'une station d'espèce ou d'un habitat d'intérêt communautaire, incendies, attaque d'insectes...). - Le procédé de débardage sera choisi pour être le moins perturbant possible pour les habitats et espèces visées par le contrat. - Les travaux annexes de restauration du fonctionnement hydraulique sont éligibles tant que les coûts correspondants ne dépassent pas 1/3 du devis global. De plus, il faut veiller à ce que les sources de financement dépendant de la politique de l'eau aient été explorées et que la réglementation soit respectée. - Dans les situations où il y a un besoin de restauration fort à l'échelle nationale pour l'espèce ou l'habitat considéré, les plantations peuvent être réalisées en dernier recours, c'est-à-dire si les espèces forestières présentes n'ont pas de dynamique de régénération spontanée avérée après un délai précisé dans le DOCOB et qui sera au minimum de 5 ans après l'ouverture du peuplement.
Précisions techniques	<ul style="list-style-type: none"> - Les essences plantées seront choisies parmi celles du cortège caractéristique de l'habitat, sauf mention explicite dans le DOCOB (comprenant généralement au moins de l'Aulne glutineux, du Frêne commun ou des Saules...). - La plantation ne peut-être envisagée que si le taux de couverture des semis en début de contrat est inférieur à 50%. Les modalités possibles sont : <ul style="list-style-type: none"> ➤ si le taux de couverture est compris entre 10 et 50% : plantation

	<p>d'enrichissement,</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ si le taux de couverture est inférieur à 10% : plantation en plein. <p>La densité minimale lors de la plantation d'enrichissement sera de 50 tiges/ha, le taux de réussite des plantations au bout de 5 ans devra être au minimum de 50%.</p> <p>La densité minimale lors de plantation en plein sera de 400 tiges/ha, le taux de réussite des plantations au bout de 5 ans devra être au minimum de 50%.</p> <p>La bande à planter aura une largeur minimale de 5 m et une surface minimale d'au moins 250 m², sauf mention explicite dans le DOCOB.</p>
--	---

ENGAGEMENTS	
Engagements non rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> - Interdiction de paillage plastique. - Absence de traitement phytosanitaire, sauf traitement localisé conforme à un arrêté préfectoral de lutte contre certains nuisibles (cas des chenilles). - Proscription de l'utilisation d'huiles ou de pneus pour les mises à feu. - Préservation des arbustes du sous-bois et des lianes (hormis celles qui grimpent sur de jeunes plants sélectionnés pour l'avenir). - Utilisation de matériels n'éclatant pas les branches. - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions. - Engagement du bénéficiaire à autoriser (en ayant été averti au préalable) le suivi des parcelles concernées par la structure animatrice.
Engagements rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> - Structuration du peuplement : selon les modalités de la mesure F22715 « travaux d'irrégularisation de peuplements forestiers selon une logique non productive ». - Ouverture du peuplement à proximité du cours d'eau : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Coupe sélective de bois, ➤ Dévitalisation sélective par annellation, ➤ Débroussaillage, gyrobroyage, fauche (avec exportation des produits de la coupe), ➤ Broyage au sol et nettoyage du sol. - Précautions particulières liées au milieu lorsqu'elles sont nécessaires : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Brûlage, sur avis du service instructeur concernant l'opportunité et les conditions de mise en œuvre : <i>le brûlage des rémanents est autorisé, dans le respect de la réglementation départementale, dans la mesure où ils sont trop volumineux pour leur maintien et leur dispersion au sol et où il s'effectue sur les places spécialement aménagées,</i> ➤ Exportation des bois et produits de coupe vers un site de stockage en dehors du lit majeur. - Reconstitution du peuplement de bord de cours d'eau : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Plantation, bouturage, ➤ Dégagements, ➤ Protections individuelles. - Enlèvement manuel ou mécanique et exportation des embâcles lorsque leur accumulation fait obstacle à l'écoulement des eaux et présente un réel danger en terme d'inondation. - Travaux annexes de restauration du fonctionnement hydrique (ex : comblement de drain, enlèvement d'un remblais, enlèvement manuel ou mécanique et exportation des embâcles, sous réserve de compatibilité avec la police de l'eau). - Etudes et frais d'expert. - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur.

POINTS DE CONTROLE
<ul style="list-style-type: none"> - Contrôle de la surface de ripisylve faisant l'objet de la mesure. - Selon les actions programmées dans l'annexe technique : contrôle de la structuration, de l'ouverture du peuplement, de l'exportation des bois, des essences plantées, de la présence de protection des plants contre les chevreuils. - Contrôle du respect de la période d'intervention.

- Atteinte des taux de réussite des plantations.
- Pièces à fournir : photos du site avant et après réalisation de l'action (prévoir un repère fixe comme un arbre singulier sur les photos).
- Consignement dans un cahier d'enregistrement consultable des dates et des surfaces d'interventions.
- Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente.

INDICATEURS DE SUIVI

- Surface et longueur de ripisylves restaurées ou recrées sur le site Natura 2000.
- Nombre et montants des contrats concernant cette mesure sur le site Natura 2000.
- Suivi sylvicole (densités, essences) et écologique de la ripisylve (habitats et espèces d'intérêt communautaire).

DISPOSITION FINANCIERE

Montant de l'aide : rémunération accordée sur devis et limitée aux dépenses réelles
Les travaux annexes de restauration du fonctionnement hydrique sont plafonnés à 1/3 du devis total..

Pièces justificatives à produire pour le paiement : sur facture acquittée ou pièce de valeur probante équivalente.

ANNEXE 8

CHARTRE NATURA 2000 DU SITE

SIC FR 2100298

Charte Natura 2000 **du Site Natura 2000 n°53**

« PRAIRIES DE LA VALLEE DE L' AISNE » **(Ardennes)**

validée par le Comité de pilotage le 21/06/2011



SOMMAIRE

I – GENERALITES	3
1.1 – Réseau Natura 2000.....	3
1.2 – Qu'est-ce que la charte Natura 2000.....	3
1.3 – Quel est son contenu ?.....	3
1.4 – Qui peut adhérer ?.....	4
1.5 – Quelle est la durée d'adhésion ?.....	4
1.6 – Quels sont les avantages ?.....	4
II – PRESENTATION DU SITE NATURA 2000	5
2.1– Descriptif et enjeux.....	5
2.1.1– Situation géographique et présentation générale du site.....	5
2.1.2– Les habitats et espèces d'intérêt communautaire du site.....	5
2.1.3– Enjeux et objectifs décrits dans le DOCOB.....	6
2.2– Réglementations et mesures de protection.....	6
III – ENGAGEMENTS ET RECOMMANDATIONS	7
3.1– Ensemble du site Natura 2000.....	7
3.2– Rivières et berges.....	8
3.3– Milieux forestiers.....	9
3.4– Milieux ouverts plus ou moins humides.....	10
ANNEXE 1 : GUIDE DE PROCEDURE A DESTINATION DES SIGNATAIRES D'UNE CHARTE NATURA 2000	12
1. Précisions sur les avantages procurés par la charte.....	12
1.1 Exonération de la Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties TFNB.....	12
1.2 Exonération des $\frac{3}{4}$ des droits de mutation pour certaines successions et donations.....	13
1.3 Garanties de gestion durable des forêts (concerne uniquement les milieux forestiers).....	13
1.4 Déduction du revenu net imposable des charges de propriétés rurales.....	13
2. Procédure administrative liée à l'adhésion à la charte et à l'exonération de la TFNB.....	13
2.1 Constituer le dossier.....	13
2.2 Envoyer le dossier à la DDT du département.....	13
2.3 Envoyer aux services fiscaux du département.....	14
3. Suivi, contrôle et sanction.....	14
ANNEXE 2 : DECLARATION D'ADHESION A UNE CHARTE NATURA 2000	15
Cerfa n° 14163*01.....	15

I – GENERALITES

1.1 – Réseau Natura 2000

Natura 2000 est un réseau de sites qui hébergent des espèces et des milieux naturels rares ou menacés à l'échelle européenne. L'engagement des Etats de l'Union européenne est de préserver ce patrimoine écologique sur le long terme.

La France a opté pour une politique contractuelle en ce qui concerne la gestion des sites Natura 2000. Actuellement, il existe trois outils contractuels pour la gestion et la conservation de ces sites : les mesures agro-environnementales territorialisées (pour les milieux agricoles uniquement), les contrats Natura 2000 et les chartes Natura 2000.

1.2 – Qu'est-ce que la charte Natura 2000

La Charte a pour objectif la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire qui ont justifié la désignation du site. Elle va favoriser la poursuite et le développement de pratiques favorables à leur conservation.

La charte doit répondre en priorité aux enjeux de conservation définis dans le cadre de l'élaboration du document d'objectifs du site Natura 2000.

C'est un outil contractuel simple et efficace permettant à l'adhérent de marquer son soutien à la démarche Natura 2000, et de souligner sa contribution à la réalisation des objectifs du DOCOB, tout en souscrivant à des engagements d'un niveau moins contraignant que ceux d'un contrat Natura 2000.

Les engagements proposés n'entraînent pas de surcoût de gestion pour l'adhérent et donc ne donnent pas droit à rémunérations.

Chaque Document d'Objectifs opérationnel doit disposer d'une charte, elle est élaborée localement de manière concertée et donc unique pour chaque site

1.3 – Quel est son contenu ?

La charte est constituée :

- ☞ d'un rappel à valeur informative sur la réglementation applicable au site et sur les objectifs de conservation
- ☞ d'une liste de recommandations et d'engagements visant à mettre en œuvre de bonnes pratiques de gestion respectueuses de l'environnement.

Les recommandations sensibilisent l'adhérent aux enjeux de conservation. Elles ne sont pas obligatoires et ne sont pas soumises à contrôle.

Les engagements non rémunérés sont un guide de bonnes pratiques en vigueur localement ou souhaitées, favorables aux habitats et espèces ayant justifié la désignation du site. Le signataire s'engage à respecter ces engagements sur toutes les parcelles pour lesquelles il signe la charte, et incluses dans le site Natura 2000.

Ces engagements sont contrôlés par l'administration ; il peut s'agir d'engagement « à ne pas faire », mais aussi d'engagements « à faire » si ceux-ci ne donnent pas lieu à surcoût ou perte de revenu pour le signataire. Dans le cas contraire, le signataire aura tout intérêt à préférer un contrat Natura 2000 plutôt que la Charte.

1.4 – Qui peut adhérer ?

Cette charte s'adresse à tout titulaire de droits réels ou personnels portant sur des parcelles incluses en totalité dans un site Natura 2000.

Le signataire est donc selon les cas, soit le propriétaire, soit la personne disposant d'un mandat la qualifiant juridiquement pour intervenir et pour prendre les engagements mentionnés dans la charte. La durée du mandat doit couvrir au moins la durée d'adhésion à la charte.

Exemples de mandats : bail rural, convention de gestion, convention pluriannuelle d'exploitation, bail civil, bail de chasse, vente temporaire d'usufruit, bail commercial, concession, contrat d'entreprise, bail à loyer, convention de mise à disposition...

L'unité d'engagement est la parcelle cadastrale. Ainsi, l'adhérent peut choisir de signer une charte sur la totalité ou sur une partie seulement de ses parcelles incluses dans le site Natura 2000.

- **Le propriétaire** adhère à tous les engagements de portée générale et à tous les engagements qui correspondent aux milieux présents sur les parcelles pour lesquelles il a choisi d'adhérer.
- **Le mandataire** peut uniquement souscrire aux engagements de la charte qui correspondent aux droits dont il dispose.

1.5 – Quelle est la durée d'adhésion ?

La durée d'adhésion à la charte est de 5 ans. Il n'est pas possible d'adhérer aux différents engagements pour des durées différentes.

1.6 – Quels sont les avantages ?

L'adhésion à la charte ouvre droit à certains avantages fiscaux et à certaines aides publiques :

(ces avantages sont aussi accessibles par les contrats Natura 2000) :

→ **Exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB).**

La totalité de la TFNB est exonérée. La cotisation pour la chambre d'agriculture, qui ne fait pas partie de la TFNB, n'est pas exonérée.

Cette exonération n'est applicable que sur les sites désignés par arrêté ministériel : le Site d'Intérêt Communautaire (SIC) doit être désigné en droit français en Zone Spéciale de Conservation (ZSC)

→ **Exonération des droits de mutation à titre gratuit pour certaines successions et donations.**

L'exonération porte sur les $\frac{3}{4}$ des droits de mutations.

→ **Déduction du revenu net imposable des charges de propriétés rurales**

Les travaux de restauration et de gros entretien effectués en vue du maintien du site en bon état écologique et paysager sont déductibles pour la détermination du revenu net imposable.

→ **Garantie de gestion durable des forêts.**

Cette garantie permet de bénéficier des exonérations fiscales au titre de l'Impôt solidarité sur la fortune (ISF) ou des mutations à titre gratuit, des exonérations d'impôts sur le revenu au titre de certaines acquisitions de parcelle ou de certains travaux forestiers, si la propriété fait plus de 10ha et d'aides publiques à l'investissement forestier.

Les modalités d'adhésion et de contrôle sont précisées en annexe 1

II – PRESENTATION DU SITE NATURA 2000

2.1– Descriptif et enjeux

2.1.1– Situation géographique et présentation générale du site

Le site Natura 2000 FR2100298 « Prairies de la vallée de l’Aisne » comprend une partie de la vallée alluviale de l’Aisne dans le département des Ardennes. Cette vaste zone de 4242 ha, scindée en 2 secteurs, s’étend sur 21 communes de Thugny-Trugny à Givry et de Voncq à Mouron. Le site comprend à la fois le lit de la rivière (lit mineur) et la zone d’expansion des crues (lit majeur).

L’activité agricole est prépondérante dans ce site. 80% de la surface du site sont de la Surface Agricole Utile mise en valeur par près de 150 exploitations en 2008. L’intérêt écologique du site réside notamment dans ces vastes ensembles de prairies alluviales (fauchées ou pâturées) en mosaïque avec des zones de cultures (en priorité dans la partie aval du site), des forêts alluviales et des mégaphorbiaies.

Le lit mineur de l’Aisne, resté relativement naturel représente avec ses annexes hydrauliques (noues, bras morts,...) également un habitat aquatique de qualité.

2.1.2– Les habitats et espèces d’intérêt communautaire du site

Le site Natura 2000 FR2100298 « Prairies de la vallée de l’Aisne » comprend 9 habitats inscrits à l’annexe I de la Directive « Habitats-Faune-Flore » qui couvrent 31.15 % de la surface du site.

Bien que la flore soit très riche et patrimoniale, aucune espèce végétale ne relève de la directive « Habitats-Faune-Flore ».

L’intérêt faunistique repose sur la présence d’espèces d’intérêt communautaires, 3 appartenant au groupe des insectes et 4 au groupe des poissons.

CODE NATURA	INTITULE DE L'HABITAT	TYPE DE MILIEUX
3150	Végétation des eaux stagnantes du Magnopotamion et hydrocharition	Rivières, annexes hydrauliques
3260	Végétation des rivières du Ranunculion fluitantis et Callitriche-Batrachion	Rivières
6430	Mégaphorbiaies mésotrophe et eutrophe	Zone alluviales prairies humides
6510	Prairies mésophile à Fromental élevé	Zone alluviales prairies de fauche
9130	(Hêtraie)-chênaie à Aspérule odorante	Milieux forestiers
9160	Chênaie pédonculée neutrophile	Milieux forestiers
91E0	Saulaie blanche à Salcion albae	Milieux forestiers
91E0	Aulnaie-Frénaie à hautes herbes	Milieux forestiers
91F0	Forêt mixtes de chênes, d'ormes et de frênes des grands fleuves	Milieux forestiers

CODE NATURA	NOM DE L'ESPECE	NOM LATIN	TYPE DE MILIEUX
Invertébrés			
1041	Cordulie à corps fin	Oxygastra curtisii	Rivières
1044	Agrion de mercure	Coenagrion mercuriale	Rivières
1060	Cuivré des marais	Lycaena dispar	Zone alluviales prairies humides
Poissons			
1096	Lamproie de planer	Lampetra planeri	Rivières
1134	Bouvière	Rhodeus sericeus amarus	Rivières
1149	Loche de rivière	Cobitis taenia	Rivières
1163	Chabot	Cottus gobio	Rivières

2.1.3- Enjeux et objectifs décrits dans le DOCOB

Les diagnostics biologique et socio-économique ont permis de dégager plusieurs enjeux majeurs sur le site :

- maintenir et restaurer les prairies et les pâtures,
- maintenir une mosaïque de pratiques agricoles,
- favoriser les pratiques agricoles respectueuses de la biodiversité,
- préserver les cours d'eau, les habitats et les espèces associées.

Les principaux objectifs sont déclinés ainsi dans le DOCOB, par grand type de milieu :

	OBJECTIFS OPERATIONNELS
Milieux ouverts	Maintenir ou restaurer les prairies/pâtures et les milieux associés
	Préserver les zones humides et annexes hydrauliques
Milieux forestiers	Maintenir ou restaurer les ripisylves
Milieux aquatiques	Préserver la qualité de l'eau
Enjeux transversaux	Acquérir une meilleure connaissance des milieux, de leur fonctionnement et de leurs potentialités
	Informier, sensibiliser les acteurs locaux et le grand public, faire respecter les réglementations
	Assurer la mise en œuvre du DOCOB et l'animation du site
	Accompagner l'évolution des systèmes de production

2.2- Réglementations et mesures de protection

La charte ne se substitue pas à la réglementation existante.

Il est du devoir de chaque personne de respecter les mesures de protections réglementaires (départementales, régionales ou nationales) en vigueur sur le territoire et visant la défense des habitats et espèces fragiles, afin de préserver la biodiversité générale.

→ Rappel sur les statuts de protection du territoire sur lequel se situe le site :

Intitulé de la protection	Particularités	Secteurs concernés
Zone vulnérable	Directive Nitrates	Totalité du site à l'exception de 2 communes (Mouron et Olizy-Primat.)

→ Autres réglementations nationales rappelées ici à titre d'information :

(en vigueur au 01/01/2011)

- Interdiction d'introduire des espèces végétales exotiques, et interdiction de destruction des espèces protégées (article L.411-3 du Code de l'Environnement modifié par la Loi 2005-157 du 25 février 2005);
- Interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires s'ils ne bénéficient pas d'une autorisation de mise sur le marché (article L.253-1 du Code Rural), et de conditions pour l'application (article L.254-2 du Code Rural);
- Interdiction générale de circulation des véhicules à moteur dans les espaces naturels en dehors des voies ouvertes à la circulation publique (loi n°91-2 du 3 janvier 1991 relative à la circulation des véhicules terrestres dans les espaces naturels, codifiée aux articles L.362-1 et suivants du Code de l'Environnement et expliquée dans le circulaire DGA/SDA/BDEDP du 6 septembre 2005);
- Interdiction de "déposer, d'abandonner, de jeter ou de déverser, en lieu public ou privé, (...), des ordures, déchets, déjections, matériaux, liquides insalubres ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit" (article R632-1 du Code Pénal);

III – ENGAGEMENTS ET RECOMMANDATIONS

3.1– Ensemble du site Natura 2000

→ Engagements

- Ne pas détruire ni dégrader volontairement les milieux naturels d'intérêt communautaire
 - ☞ *Point de contrôle : absence de procès verbal*

- Autoriser l'accès aux parcelles sur lesquelles la charte a été souscrite, afin que soient menées les opérations d'inventaires et d'évaluation de l'état de conservation des habitats naturels, des espèces et de leurs habitats, sous réserve que le contractant soit préalablement informé de la date de ces opérations, ainsi que, de la qualité des personnes ou organismes mandatés pour les réaliser, dans un délai de 2 semaines. Les résultats seront communiqués au propriétaire.
 - ☞ *Point de contrôle : absence de refus d'accès aux experts et retour d'information au signataire*

- Informer tout mandataire ou prestataire intervenant sur les parcelles concernées par la charte des dispositions prévues dans celle-ci
 - ☞ *Point de contrôle : signalisation de la charte dans les contrats de travaux ou tout autre document attestant de cette signalisation*

→ Recommandations

- Avertir la structure animatrice de la présence d'espèce(s) animale(s) ou végétale(s) envahissante(s).

3.2– Rivières et berges

→ Engagements

- Préserver la ripisylve (végétation des rives) et l'entretenir selon des méthodes favorables aux habitats et espèces d'intérêt communautaire : entretenir la végétation uniquement par moyen mécanique (traitement chimique proscrit), maintenir et favoriser les espèces typiques de l'habitat et efficaces pour la stabilité des berges (aulne glutineux, frêne commun), maintenir des arbres dépérissant ou morts sur les berges (sauf ceux menaçant de tomber), n'enlever les embâcles que s'ils constituent une gêne à l'écoulement de l'eau.
⇒ Point de contrôle : contrôle sur place des modalités d'entretien de la végétation des rives de l'Aisne
- Ne pas dessoucher les arbres coupés sur les berges (sauf pour les arbres tombés).
⇒ Contrôle sur place du non dessouchage des arbres coupés sur les berges.
- Ne pas utiliser de pesticides, désherbants chimiques à une distance de moins de 10 mètres d'un cours d'eau pour les produits n'ayant pas de restriction d'utilisation supérieure à 10 mètres.
⇒ Point de contrôle : contrôle sur place

→ Recommandations

- Privilégier les techniques du génie végétal pour lutter contre les érosions de berges (tunage, fascinage,...).
- Mettre en oeuvre les dispositions nécessaires pour assurer l'absence d'apports de polluants directement dans les cours d'eau, surveiller les pollutions organiques ou chimiques, et mettre en place des mesures d'intervention en cas de travaux.
- Maîtriser et organiser la fréquentation humaine et les loisirs nautiques sur les cours d'eau, en respectant les secteurs sensibles et en maintenant des zones de quiétude.

3.3– Milieux forestiers

→ Engagements

- Ne pas réaliser de substitution d'essences dans les peuplements de forêt alluviale (peuplements feuillus composés principalement d'aulnes et/ou de frênes et/ou de saules caractéristiques de l'habitat situé en bord de cours d'eau permanents ou non) existant à la date de signature de la charte.
☞ Point de contrôle : contrôle sur place de l'absence de remplacement par des essences non indigènes

- Ne pas stocker de rémanents ni de grumes dans les habitats sensibles (cours d'eau, bras morts, mares, milieux humides)
☞ Point de contrôle : Absence de traces visuelles de stockage dans les habitats sensibles

→ Recommandations

- Ne pas réaliser de travaux mécaniques sur les parcelles abritant un habitat d'intérêt communautaire dans la période du 15 avril au 15 juillet, afin de respecter les périodes sensibles pour la faune et la flore
- Organiser l'exploitation ou le débardage pour qu'il ne détériore pas le milieu ou le moins possible : éviter de travailler sur sols détrempés, prévoir des tracés pour les engins évitant ou minimisant la traversée des zones sensibles.
- Ne pas utiliser de paillage plastique pour les plantations
- Privilégier la régénération naturelle
- Pour l'entretien de la ripisylve, préférer l'utilisation de matériel n'éclatant pas les branches.
- Privilégier l'usage d'huile biodégradable pour le matériel de coupe
- Ne pas réaliser de traitement phytosanitaire, sauf traitement localisé conforme à un arrêté préfectoral de lutte contre certains nuisibles (cas des chenilles)
- Préserver les arbustes du sous-bois et ne pas couper les lianes (hormis celles qui grimpent sur de jeunes plants sélectionnés pour l'avenir).
- Conserver des arbres morts ou sénescents (sauf mise en sécurité) à hauteur de 2 ou 3 arbres par hectare, s'ils existent.

3.4– Milieux ouverts plus ou moins humides

Prairies, jachères

→ Engagements

- Maintenir l'utilisation du sol de la parcelle en prairie et son exploitation par la fauche et/ou le pâturage.
 - ☞ *Point de contrôle : Contrôle sur place du maintien de la surface en prairie et de son exploitation par la fauche et/ou le pâturage.*

- Ne pas pratiquer de traitement phytosanitaire, sauf traitement chimique localisé visant à lutter contre les chardons, ou les adventices et plantes envahissantes (conformément à l'arrêté préfectoral de lutte contre les plantes envahissantes et à l'arrêté DGAL « zones non traitées ») .
 - ☞ *Point de contrôle : Absence de constatation visuelle d'utilisation de produits phytosanitaires.*

→ Recommandations

- Favoriser l'entretien des parcelles par fauche centrifuge (du centre vers la périphérie)
- Eviter les fauches nocturnes
- Respecter une vitesse de fauche réduite permettant la fuite de la petite faune présente sur la parcelle (10 km/h maximum)
- Mettre en place des barres d'effarouchement sur le matériel
- Apporter la fertilisation entre mars et avril pour respecter les période de reproduction de la faune et de la flore
- Si la présence d'espèces patrimoniales sur la parcelle est avérée, mettre en place une bande refuge de 10 mètres de large en bordure de la parcelle.
- Privilégier l'entretien mécanique des pieds de clôtures.
- Utiliser de préférence des semences de variétés locales
- Préférer le fauchage au broyage

→ **Engagements**

- Maintenir les mares et points d'eau présents dans les parcelles.
⇒ Point de contrôle : Contrôle sur place du non comblement des mares et points d'eau.
- En cas de création d'une mare ou d'un étang, prendre l'avis préalable de la structure animatrice.
⇒ Point de contrôle : Correspondance et le cas échéant, contrôle sur place du respects des prescriptions de la structure animatrice.
- Ne pas détruire les haies, arbres, bosquets existants, sauf risques sanitaires ou liés à la sécurité des usagers
⇒ Point de contrôle : Contrôle sur place du maintien des éléments repérés lors de l'état des lieux réalisé lors de la signature de la Charte.

→ **Recommandations**

- Privilégier, pour les mares et les étangs, les espèces piscicoles locales ou un peuplement végétal et animal spontané.
- Maintenir ou implanter par développement spontané des éléments linéaires type haies ou buissons dans chacune des parcelles engagées. Il est particulièrement important de le faire en bordure des cours d'eau et des fossés. Ces éléments linéaires peuvent également se situer en bordure ou au milieu de la parcelle en fonction de la configuration du terrain et des contraintes d'exploitation. Leur largeur peut être variable et s'adapter ainsi aux irrégularités du sol et du parcellaire.
- Pour l'entretien des haies, préférer l'utilisation de matériel n'éclatant pas les branches et éviter les interventions entre le 15 avril au 15 juillet, afin de respectant les périodes sensibles pour la faune et la flore.

Date :

NOM :

Signature :

ANNEXE 1 : GUIDE DE PROCEDURE A DESTINATION DES SIGNATAIRES D'UNE CHARTE NATURA 2000

1. Précisions sur les avantages procurés par la charte

L'adhésion à la charte implique que les activités pratiquées sur les parcelles concernées soient conformes aux objectifs du DOCOB. Elle peut donner accès à certains avantages fiscaux et à certaines aides publiques. Ces avantages et aides ne sont accessibles que sur des sites Natura 2000 officiellement désignés par arrêté ministériel (Zone de protection spéciale ZPS ou Zone spéciale de conservation ZSC), dotés d'un document d'objectifs approuvé par arrêté préfectoral et disposant d'une charte validée.

1.1 Exonération de la Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties TFNB

La signature de la charte Natura 2000 donne droit à l'exonération totale de la Taxe Foncière sur le patrimoine Non Bâti (TFNB). Seule la cotisation pour la chambre d'agriculture, qui ne fait pas partie de la TFPNB, n'est pas exonérée. Le propriétaire devra donc s'en acquitter même après signature d'une charte Natura 2000.

Cette exonération est applicable pendant 5 ans à compter de l'année qui suit celle de la signature de l'adhésion à la charte et est renouvelable, sachant que la demande d'exonération est à faire chaque année de la part du propriétaire. Seules les propriétés non bâties classées dans les 1ère, 2ème, 3ème, 5ème, 6ème et 8ème catégories de l'instruction ministérielle du 31 décembre 1908 pourront bénéficier de l'exonération totale (voir tableau de définition des catégories ci dessous). Les engagements donnant la possibilité d'une exonération doivent être rattachés au parcellaire cadastral et les engagements généraux n'ouvrent pas droit à l'exonération.

Dans le cas d'un bail rural, si le propriétaire souhaite bénéficier de l'exonération de la TFNB une adhésion conjointe du preneur de bail et du bailleur est obligatoire (article 1395E II du Code des impôts). Dans ce cas, l'exonération ne bénéficie qu'au propriétaire. Or, sans régime d'exonération, le preneur doit rembourser une partie de la TFNB au bailleur (1/5ème sauf mention contraire dans le bail). Au moment de la cosignature, un accord pourra être passé entre le bailleur et le preneur pour que ce dernier bénéficie de certains avantages financiers.

Il est possible de rencontrer des incohérences entre les déclarations de parcelles en catégories fiscales et la réalité sur le terrain. En effet, il peut arriver qu'il y ait eu changements de catégorie sans qu'il y ait eu déclaration de ces changements aux services fiscaux. Dans ce cas, il sera nécessaire que le propriétaire résolve préalablement ces incohérences en actualisant la déclaration de la nature de ses parcelles aux services fiscaux.

Tableau de définition des catégories

Catégories	Définition	Exonération totale de la TFNB
1	Terres	OUI
2	Prés, prairies, herbages	OUI
3	Vergers	OUI
4	Vignes	NON
5	Bois	OUI
6	Landes, marais, terres vaines	OUI
7	Carrières, tourbières	NON
8	Lacs, étangs, mares, marais salants	OUI
9	Cultures maraîchères	NON
10	Terrains à bâtir	NON
11	Jardins et terrain d'agrément	NON
12	Canaux de navigation	NON
13	Sol et propriétés bâties	NON

1.2 Exonération des ¾ des droits de mutation pour certaines successions et donations

L'adhésion à une charte Natura 2000 ouvre le droit à une exonération des ¾ des droits de mutation sur les propriétés non bâties incluses dans un site Natura 2000 qui ne sont pas en nature de bois et forêts. Pour que cette exonération soit applicable, l'acte de succession ou de donation doit également contenir l'engagement par l'héritier d'appliquer pendant 18 ans (30 ans pour les milieux forestiers), sur les espaces naturels concernés, des garanties de gestion conformes aux objectifs de conservation des milieux naturels.

1.3 Garanties de gestion durable des forêts (concerne uniquement les milieux forestiers)

La garantie de gestion durable des forêts est accordée à un propriétaire forestier en site Natura 2000 lorsque celui-ci dispose d'un document de gestion approuvé (plan simple de gestion, règlement type de gestion ou d'adhésion au Code de bonnes pratiques sylvicoles) et qu'il adhère à une charte Natura 2000. Dans ce cas, le propriétaire peut accéder à des aides publiques et bénéficier d'exonérations fiscales (en plus de celles liées à une charte).

1.4 Déduction du revenu net imposable des charges de propriétés rurales

Les travaux de restauration et de gros entretien, effectués sur des espaces naturels compris dans un site Natura 2000, sont déductibles pour la détermination du revenu net imposable. Les travaux doivent être effectués en vue du maintien de ces espaces en bon état écologique et paysager et doivent avoir reçu un accord préalable du préfet.

Le préfet (donc la DDT) vérifie la compatibilité des travaux de restauration ou de gros entretien avec le document d'objectifs approuvé du site Natura 2000.

Pour bénéficier de cette déduction le contribuable devra joindre à sa déclaration des revenus de l'année :

- ➔ une copie de l'accord préalable à la réalisation des travaux délivré par le préfet,
- ➔ les pièces justifiant de la nature, du montant et du paiement des travaux,
- ➔ une copie de la décision administrative justifiant que les parcelles sur lesquelles sont réalisées les travaux sont contenues dans un site Natura 2000 (cette décision administrative peut être une copie de la charte Natura 2000, du contrat Natura 2000...)

2. Procédure administrative liée à l'adhésion à la charte et à l'exonération de la TFNB

2.1 Constituer le dossier

- ➔ L'adhérent remplit la déclaration d'adhésion (en Annexe 2) en indiquant son identité et en cas d'adhésion conjointe celles des autres utilisateurs.
- ➔ Après avoir pris connaissance de la Charte et des engagements qui le concernent, l'adhérent date et signe la Charte.

Remarque : lorsque l'adhésion porte sur des parcelles situées dans différents sites Natura 2000, il faudra que l'adhérent effectue deux démarches d'adhésion (1 adhésion pour chaque site).

2.2 Envoyer le dossier à la DDT du département

L'adhérent transmet à la DDT :

- ➔ une copie de la déclaration d'adhésion,
- ➔ une copie du formulaire de la Charte qu'il a daté et signé,
- ➔ un plan de situation des parcelles engagées, permettant de repérer les parcelles concernées par rapport au périmètre du site Natura 2000,
- ➔ une copie des documents d'identité.

Remarques :

- L'adhérent conserve les originaux de la déclaration d'adhésion, de la Charte et de l'accusé de réception de la DDT.

Les originaux de ces trois documents permettent au signataire de prouver à l'administration qu'il a bien adhéré à la Charte.

- La date qui figure sur l'accusé réception du dossier par la DDT correspond à la date d'adhésion à la charte.

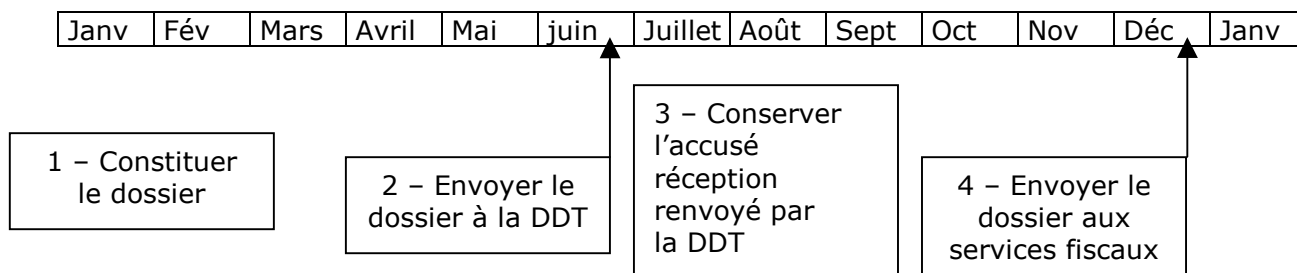
- Pour obtenir l'exonération de la TFNB dès l'année n+1, n étant l'année d'adhésion, il faut faire parvenir ce dossier à la DDT au plus tard avant la fin du mois de Juin. Il faudra tout de même que le signataire se renseigne auprès de la DDT concernée puisque certaines DDT peuvent avancer cette date limite à la fin du mois de mai (pour faciliter leur travail avec les services fiscaux).

2.3 Envoyer aux services fiscaux du département

- ➔ Copie de la déclaration d'adhésion
- ➔ Copie du formulaire de charte AVANT LE 1ER JANVIER DE L'ANNEE N+1
- ➔ Copie de l'accusé de réception de la DDT

Remarque :

Il sera nécessaire de renvoyer ces documents aux services fiscaux avant le 1er Janvier de chaque année pour continuer à bénéficier de l'exonération d'une année sur l'autre pendant la durée de l'adhésion à la charte.



3. Suivi, contrôle et sanction

Les DDT sont chargées de la sélection des dossiers à contrôler (en priorité ceux qui donnent lieu à une contrepartie) et de la réalisation du contrôle sur place. Les adhérents sont informés du contrôle qui porte sur la véracité des éléments mentionnés dans le dossier d'adhésion et le respect des engagements souscrits. En cas d'opposition aux contrôles, de non respect de l'un des engagements souscrits ou de fausse déclaration, l'adhésion à la charte est suspendue par le préfet puis confirmée le cas échéant par la DDT.

**ANNEXE 2 : DECLARATION D'ADHESION
A UNE CHARTE NATURA 2000**

Cerfa n° 14163*01

ENGAGEMENTS DE L'ADHERENT

Je déclare adhérer à la charte Natura 2000
pour une durée de :

5 ans
charte,

dans le cas où je suis cessionnaire de terrains sur lesquels le cédant avait signé une
jusqu'au _____

à compter de la date d'accusé de réception du dossier complet d'adhésion par la DDT(M).

Je m'engage (nous nous engageons) :

- A respecter les engagements généraux qui concernent tout le site Natura 2000
- A respecter, pour les parcelles identifiées précédemment, l'ensemble des engagements concernant les milieux et les activités dont je suis utilisateur et titulaire des droits réels et personnels en tant que mandataire ou en tant que propriétaire (voir la liste des engagements figurant dans la charte)
- A informer la DDT(M) et le service fiscal départemental concernés en cas de cession pendant la durée d'engagement de tout ou partie des parcelles pour lesquelles des engagements ont été souscrits,
- A me soumettre à tout contrôle administratif et sur place prévus par la réglementation, à permettre l'accès de mes parcelles aux autorités compétentes pour les contrôles et à favoriser ces contrôles.

J'atteste (nous attestons) sur l'honneur :

- l'exactitude des renseignements concernant ma situation et concernant mon adhésion.

Je suis informé(e) (nous sommes informés) qu'en cas d'irrégularités ou de non respect de mes (nos) engagements, mon adhésion (notre adhésion) peut être suspendue pour une durée qui ne peut excéder un an. Par conséquent, les exonérations fiscales dont je peux bénéficier au cours de ma période d'adhésion peuvent également être suspendues pour la même période.

EXONERATION DE LA TFPNB

Je demande (nous demandons) à bénéficier de l'exonération sur la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) pour les parcelles dont la liste figure en annexe 2

Fait à _____ le _____

NOM : _____

Signature(s) de l'adhérent
(du représentant en cas de personnes morales)

Fait à _____ le _____

NOM : _____

Signature(s) de l'adhérent
(du représentant en cas de personnes morales)

PIECES FOURNIES

Pièces	Pièce jointe	Sans objet
Ce formulaire d'adhésion comporte __ pages « Annexe 1 » (identification des utilisateurs des parcelles en cas d'adhésion conjointe)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Ce formulaire d'adhésion comporte __ pages « Annexe 2 » (liste des parcelles cadastrales concernées par l'adhésion, sur d'autres départements)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Ce formulaire d'adhésion comporte __ pages « Annexe 3 » (signature des différents utilisateurs des parcelles en cas d'adhésion conjointe)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Un plan de situation des parcelles, à une échelle 1/25000 ^{ème} ou plus précise, permettant de repérer les terrains concernés et le périmètre du site si les terrains sont en bordure du site	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Un extrait de matrice cadastrale récent et un plan cadastral des parcelles engagées	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Un exemplaire de la charte du site, remplie, datée et signée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

TRANSMISSION DE VOTRE DECLARATION D'ADHESION

Une copie de votre déclaration d'adhésion (y compris l'ensemble des pièces jointes mentionnées ci-dessus) devra être transmise :

- A chaque direction départementale des Territoires et de la Mer (DDT/ DDTM) concernée par des parcelles engagées,
- A chaque service fiscal des départements concernés par les parcelles engagées, accompagnée de l'accusé réception de votre déclaration de la DDT(M) du département.

Pensez à conserver un exemplaire de votre déclaration.

--	--	--	--	--	--	--	--

ANNEXE 3

SIGNATURES DES DIFFERENTS UTILISATEURS DES PARCELLES EN CAS D'ADHESION CONJOINTE

Fait à _____ le _____

NOM : _____

Signature(s) de l'adhérent **utilisateur** des parcelles
Le cas échéant, si différent du propriétaire des parcelles
(du représentant en cas de personnes morales)

Fait à _____ le _____

NOM : _____

Signature(s) de l'adhérent **utilisateur** des parcelles
Le cas échéant, si différent du propriétaire des parcelles
(du représentant en cas de personnes morales)

Fait à _____ le _____

NOM : _____

Signature(s) de l'adhérent **utilisateur** des parcelles
Le cas échéant, si différent du propriétaire des parcelles
(du représentant en cas de personnes morales)

Fait à _____ le _____

NOM : _____

Signature(s) de l'adhérent **utilisateur** des parcelles
Le cas échéant, si différent du propriétaire des parcelles
(du représentant en cas de personnes morales)

Fait à _____ le _____

NOM : _____

Signature(s) de l'adhérent **utilisateur** des parcelles
Le cas échéant, si différent du propriétaire des parcelles
(du représentant en cas de personnes morales)

Fait à _____ le _____

NOM : _____

Signature(s) de l'adhérent **utilisateur** des parcelles
Le cas échéant, si différent du propriétaire des parcelles
(du représentant en cas de personnes morales)

Fait à _____ le _____

NOM : _____

Signature(s) de l'adhérent **utilisateur** des parcelles
Le cas échéant, si différent du propriétaire des parcelles
(du représentant en cas de personnes morales)

Fait à _____ le _____

NOM : _____

Signature(s) de l'adhérent **utilisateur** des parcelles
Le cas échéant, si différent du propriétaire des parcelles
(du représentant en cas de personnes morales)